RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Fondée le 7 février 1827

Autorisée par ordonnance du 2 avril 1831 et déclarée d'utilité publique
par ordonnance du 22 mars 1832

TOME QUARANTE-DEUXIÈME

6me de la 8e série

1re PARTIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. le Docteur Adrien SICARD

Secrétaire perpétuel, Officier de l'Instruction Publique.



MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE J. CAYER

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

rue Saint-Ferréol, 57

—

1890



RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Fondée le 7 février 1827

Autorisée par ordonnance du 2 avril 1831 et déclarée d'utilité publique par ordonnance du 22 mars 1832

TOME QUARANTE-DEUXIÈME

6me de la 8e série

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. le Docteur Adrien SICARD

Secrétaire perpétuel, Officier de l'Instruction Publique.



MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE J. CAYER

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

rue Saint-Ferréol, 57

—

1890

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Bureau pour l'année 1889.

MM. A. DUBOUL, ❦, O. ✠, *président.*
BARTHÉLEMY, doct en méd., I. ❦, *vice-président.*
SICARD, Adrien, doct. en méd., I. ❦, O. ✠, ✠, *secrétaire perpétuel.*
PHILIPPON, *vice-secrétaire.*
COUTURE,
TENOUGI, } *conseillers.*
H. VASSAL, I. ❦,
VALMONT, F., ❦, *bibliothécaire-archiviste.*
CHAIGNEAU, ✻, *trésorier.*

Bureau pour l'année 1890.

MM. H. VASSAL, I. ❦, *président.*
TENOUGI, *vice-président.*
SICARD (Adrien), doc. en méd., I. ❦, O. ✠, ✠, *secrétaire perpétuel.*
DUVIARD, *vice-secrétaire.*
DUBOUL (Al.), ❦, C. ✠, ✥,
COUTURE (Jules), } *conseillers.*
BARTHÉLEMY, doct. en méd., I. ❦,
VALMONT, F., I. ❦, *bibliothécaire-archiviste.*
CHAIGNEAU, ✻, I. ❦, *trésorier.*

MEMBRES D'HONNEUR

Président d'honneur : Mgr le Prince de JOINVILLE.

Membres d'Honneur de Droit

(délibération du 7 juillet 1853).

MM. Le Général commandant le 15me Corps d'armée.
Le Préfet du département des Bouches-du-Rhône.
L'Evêque de Marseille.
Le Maire de Marseille.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Matheron, Philippe, ✽, ingénieur civil, à Marseille, ancien membre actif.

Flavard oncle, docteur en médecine, à Marseille, ancien membre actif.

Prou-Gaillard, ✠, ✿, négociant, à Marseille, ancien membre actif.

Gentet, ✽, ingénieur civil, à Marseille, ancien membre actif.

Jubiot, O. ✽, O. ✠, ✠, ancien médecin principal de première classe à l'hôpital militaire de Marseille, ancien membre actif.

Doniol, ✽, ✿, ancien préfet du département des Bouches-du-Rhône.

Mgr Place, archevêque de Rennes, ancien évêque de Marseille.

MM. Mathieu, Joseph, ✿, archiviste de la Chambre de Commerce de Marseille.

Bernard, Émile, ✽, inspecteur général des Ponts-et Chaussées, à Paris, ancien membre actif.

Réveillé de Beauregard, O. ✠, ✠, ancien chef des Services quarantenaires et Secrétaire du Conseil de l'Intendance sanitaire de l'Égypte, ancien membre actif.

Timon-David, Chanoine honoraire, ancien membre actif.

MEMBRES ACTIFS

AU 31 DÉCEMBRE 1889

---

1. BLANCARD, ✻, I. ✿, archiviste du département..... .... 20 décembre 1860
2. SICARD, Adrien, I. ✿, O. ✠ ✠, docteur en médecine....................... 21 mars 1867.
3. ROUX, Jules-Charles, ✻, ✿, O. ✠, fabricant de savon........................ 5 mars 1868.
4. TENOUGI, François, chanoine honoraire. 5 mars 1874.
5. BARTHÉLEMY, I. ✿, docteur en médecine. 4 décembre 1874.
6. LETZ, ✻, ✿, architecte en chef du département........................ 4 décembre 1875.
7. DE MARIN DE CARRANRAIS, François, avocat, archiviste auxiliaire du département. 8 mars 1881.
8. COUTURE, Jules, ingénieur, ancien directeur de la Compagnie du gaz et des hauts-fourneaux de Marseille .... 8 décembre 1881.
9. CHAIGNEAU, ✻, ✿, lieutenant de vaisseau en retraite, etc., etc........... 22 octobre 1885.
10. STAPFFER, Henri, ingénieur mécanicien. 22 octobre 1885.
11. DUBOUL, Alfred, C. ✠, ✿, ✠, manufacturier, suppléant au tribunal de commerce.................... .... 14 avril 1887.
12. DUBOIS, Charles, ingénieur, fabricant de produits chimiques.................. 14 avril 1887.
13. PHILIPPON, propriétaire............... 14 avril 1887.
14. BERNARD, ✿, homme de lettres....... 14 avril 1887.
15. EMERY fils aîné, entrepreneur de travaux publics, rue des Minimes, 24... 14 avril 1887.

16. VASSAL, Hippolyte, I. ✿, négociant, juge au tribunal de commerce.......... 8 février 1888.

17. VALMONT, Félix, homme de lettres, I. ✿, ✠, ✠, ✠, ✠, ✠.................... 22 janvier 1888.

18. ARMAND, Albert, C. ✠, O. ✠, négociant, consul du Chili.................... 8 février 1888.

19. DUVIARD, Victor, capitaine au long cours

20. PASCAL, Alexandre, négociant......... 6 novembre 1889

21. POULAIN, Edouard, négociant.......... 6 novembre 1889

22. LALUBIE, greffier en chef du tribunal de commerce......................... 6 novembre 1889

23. CHINI, propriétaire.................. 6 novembre 1889

24. MEILHOU, F. aumônier du Petit Lycée de Marseille......................... 28 décembre 1889

25. GASTINEL-PACHA, O. ✠, professeur honoraire de l'École de médecine et de pharmacie du Caire (Egypte)... .... 26 mars 1890.

MEMBRES CORRESPONDANTS

7 septembre 1865. Usquin, ✠, O. ✠, ancien directeur des postes et des télégraphes, à Nice, ancien membre actif.

8 octobre 1865. De Berluc-Pérussis, ✠, avocat, membre de l'Académie, rue Mazarine, 5, à Aix-en-Provence.

8 octobre 1865. De Ribbes, Ch., avocat, membre de l'Académie, grande rue Mazarine, à Aix-en-Provence.

7 janvier 1867. J. de Séranon, ✵, membre de l'Académie à Aix-en-Provence.

7 janvier 1867. Didiot, ✵, docteur en médecine, directeur du Conseil de Santé des armées, à Paris, ancien membre actif.

1er juillet 1869. Simonin, ingénieur civil, à Paris.

4 novembre 1869. Alvarengo, docteur en médecine, à Lisbonne

24 mai 1871. Barbier de Montault, ✠, prélat romain, château de Maris, par Jaulnay (Vienne).

20 avril 1871. De Grasset, propriétaire, à Genève, ancien membre actif.

5 octobre 1871. Meulemans, vice-consul de la République de l'Équateur, à Bruxelles.

14 décembre 1871. Ménard, ✵, ancien directeur de la maison centrale de Montpellier (ancien membre actif).

3 avril 1873. Arnaud, Émile, président de la Société scientifique et artistique d'Apt.

7 janvier 1875. Roussin, à Montélimar (Drôme), ancien membre actif.

9 mars 1877. Vidal, Léon, I. ✿, professeur à l'École des Beaux-Arts, à Paris, ancien membre actif.

8 novembre 1877. Chervin, directeur des *Annales de démographie internationale.*

23 mars 1878. Sauvaire, vice-consul de France, à Casablanca (Maroc).

23 mars 1878. Stanler lanne poole, numismate, à Londres

1er décembre 1881. Lewis-Fellow, bibliothécaire et professeur C. M. collége de Cambridge (Angleterre).

SOCIÉTÉS

SAVANTES ET LITTÉRAIRES

CORRESPONDANTES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Au 31 Décembre 1889.

Aix (Bouches-du-Rhône), Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.

Abbeville (Somme), Société Industrielle d'Émulation.

Agen (Lot-et-Garonne), Société d'Agriculture, Sciences et Arts

Amiens (Somme), Société des Antiquaires de Picardie.

» Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts, Agriculture et Commerce.

Angers (Maine-et-Loire), Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers.

Angoulême (Charente), Société Archéologique et Historique.

Annecy (Haute-Savoie), Association Florimontaine.

Apt (Vaucluse), Société Littéraire, Scientifique et Artistique.

Arras (Pas-de-Calais), Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Avallon (Yonne), Société d'Etudes.

Autun (Saône-et-Loire), Société Eduenne.

Auxerre (Yonne), Société des Sciences Historiques et Naturelles.

» Société de Médecine.

» Société de Commerce et d'Agriculture.

Beauvais (Oise), Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts.

Besançon (Doubs), Société d'émulation.

» Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres.

Béziers (Hérault), Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.

Bordeaux (Gironde), Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
» Société Linnéenne.
» Société de Médecine.
» Société de Géographie Commerciale.
Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), Société Académique.
» Société d'Agriculture de l'arrondissement.
Brest (Finistère), Société Académique.
Caen (Calvados), Société Linnéenne de Normandie.
» Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres.
Cambrai (Nord), Société d'émulation.
Cannes (Alpes-Maritimes), Société des Sciences Naturelles et Historiques, des Lettres et des Beaux-Arts.
Castres (Tarn), Société Littéraire et Scientifique.
Châlons-sur-Marne (Marne), Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts.
Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire), Société d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry (Savoie), Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
» Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Château-Thierry (Aisne), Société Historique et Archéologique.
Cherbourg (Manche), Société des Sciences naturelles.
Compiègne (Oise), Société d'Agriculture de l'arrondissement.
Dijon (Côte-d'Or), Société Académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
» Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.
» Société d'Agriculture.
Douai (Nord), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Draguignan (Var), Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques.
Dunkerque (Nord), Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Arts, Sciences et Belles-Lettres.
Epinal (Vosges), Société d'Emulation.
Havre (Seine-Inférieure), Société Havraise d'études diverses.
Joigny (Yonne), Société d'Agriculture.
Laon (Aisne), Société de Médecine du département.

Laon (Aisne), Société Académique.

Le Mans (Sarthe), Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

Lille (Nord), Société des Sciences, d'Agriculture et des Arts.

» Société Centrale de Médecine du département du Nord.

» Commission Historique du département du Nord.

Limoges (Haute-Vienne), Société Archéologique et Historique du Limousin.

Lyon (Rhône), Académie.

» Société Littéraire, Historique et Archéologique.

» Société d'Agriculture, Histoire Naturelle et Arts utiles.

Mâcon (Saône-et-Loire) Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Marseille, Chambre de Commerce.

» Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

» Société nationale de Médecine.

» Société départementale d'Agriculture.

» Société Scientifique Industrielle.

» Société d'Horticulture et de Botanique.

» Comité Médical des Bouches-du-Rhône.

» Société Protectrice de l'Enfance.

» Société de Géographie.

» Société d'étude des sciences naturelles.

» Société Scientifique Flammarion.

Meaux (Seine-et-Marne), Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.

Melun (Seine-et-Marne), Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.

Mende (Lozère), Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts.

Montbelliard (Doubs), Société d'Emulation.

Moulins (Allier), Société d'émulation.

Nancy (Meurthe), Société Archéologique Lorraine.

» Académie de Stanislas.

Nantes (Loire-Inférieure), Société Académique.

Nantes (Loire-Inférieure), Société Archéologique.

Nevers (Nièvre), Société Nivernaise des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Nice (Alpes-Maritimes), Société des Lettres, Sciences et Arts.
Nîmes (Gard), Académie du Gard
Niort (Deux-Sèvres), Société de Statistique, Sciences et Arts.
Orléans (Loiret), Société Archéologique de l'Orléanais
Paris (Seine), Société Météorologique de France.
» Société de Statistique de Paris.
» Société Philotechnique.
» Association française pour l'avancement des sciences.
» Société française de Numismatique et d'Archéologie.
Perpignan (Pyrénées-Orientales), Société Agricole, Scientifique et Littéraire.
Poitiers (Vienne), Société des Antiquaires de l'Ouest.
» Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Poligny (Jura), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Le Puy (Haute-Loire), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Rennes (Ille-et-Vilaine), Société Archéologique.
» Société des Sciences Physiques et Naturelles.
Rodez (Aveyron), Société des Sciences, Lettres et Arts.
Rouen (Seine-Inférieure), Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Etienne (Loire), Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), Société Historique et Scientifique.
Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin (Aisne), Société Académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie.
» Comice Agricole de l'arrondissement.
Sémur (Côte-d'Or), Société des Sciences Historiques et Naturelles.
Sens (Yonne), Société Archéologique.
Soissons (Aisne), Société Archéologique et Historique.
Troyes (Aube), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Toulon (Var), Société Académique du Var.
Tours (Indre-et-Loire), Société Médicale du département.
Toulouse (Haute-Garonne), Société Archéologique du Midi de la France.
» Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Valence (Drôme), Société d'Archéologie et de Statistique.

Valenciennes (Nord), Société Agricole, Industrielle, Littéraire et Artistique.

Vannes (Morbihan), Société Polymathique.

Versailles (Seine-et-Oise), Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Alger, Société de Climatologie Algérienne.

Constantine (Algérie), Société Archéologique.

Alsace-Lorraine, Société d'Histoire Naturelle de Colmar.

» Société Archéologique et Historique de Metz.

» Société des Sciences, Agriculture et Arts de Strasbourg.

Autriche, Société d'Histoire Naturelle, à Brünn (Moravie),

» Société Impériale de Géographie, à Vienne.

» Statistische Haudbüchelein der kyl Hauptstact, Pragues

New-York, Health deparment of the city bureau of vita-Statistics (États-Unis d'Amérique).

Belgique, Académie de Gand.

» Institut Archéologique Liégeois, à Liège.

» Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, à Mons.

» Cercle Archéologique, à Mons.

» Bureau de santé de la ville de Bruxelles.

Bulgarie, Bureau de Statistique de la Principauté de Bulgarie (Sophia).

Suisse, Société d'Histoire et d'Archéologie, à Genève.

» Société Vaudoise des Sciences Naturelles, à Lausanne.

» Société des Sciences Naturelles, à Neufchâtel.

Italie, Société de Géographie Italienne, à Florence.

Brésil, Institut Historique et Géographique, à Rio-de-Janeiro (Fernandez Pinheiro).

» Musée national de Rio-de-Janeiro.

États-Unis d'Amérique, Smithsonian, institution de Washington.

Uruguay, Société de Statistique de la République Orientale de l'Uruguay.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DE LA DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

62e Année de sa fondation

La Société de Statistique de Marseille s'est réunie pour rendre compte de ses travaux et distribuer les récompenses, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences, mis obligeamment à sa disposition par M. le Doyen de la Faculté, le dimanche 9 mars 1890.

Une assistance nombreuse, parmi laquelle l'on voyait beaucoup de dames, des représentants des puissances étrangères et maints membres des Sociétés savantes du département, prouvaient tout l'intérêt que l'on prend à cette fête annuelle du travail et de l'industrie.

Plusieurs autorités civiles et religieuses qui n'avaient pu assister à cette réunion avaient écrit pour s'excuser.

M. le Préfet du département s'était fait représenter par M. Laugier, Secrétaire-général, et M. le Maire avait bien voulu désigner en son nom, M. Girard, conseiller municipal. M. Cazes, inspecteur d'Académie, honorait par sa présence les travaux de la Société.

M. Alfred Duboul, qui préside la séance, lit une étude intitulée : *l'Industrie et le Commerce*; *Marseille, son mouvement industriel et commercial.*

Cette lecture, fréquemment interrompue par des applaudissements, montre le patriotisme et les talents de son auteur.

M. le Docteur Adrien Sicard, Secrétaire perpétuel, donne le compte-rendu des travaux de l'année. Ce travail montre combien la Société se fait un devoir de mériter son titre d'utilité publique : écouté avec la plus grande attention, il se termine au milieu des marques d'approbation de l'assemblée.

M. le Chanoine Tenougi devait lire une étude intitulée: *Origine et Mœurs des peuples du Nord.* Une indisposition subite l'a empêché de se rendre à la réunion et il s'est excusé par lettre.

M. Félix Valmont, dont tout le monde apprécie la bienveillance et le talent, lit deux poésies intitulées : *A la Provence, A la Méditerranée.*

De nombreux applaudissements l'ont récompensé de son travail.

Le Secrétaire perpétuel fait le rapport sur les prix de l'année 1889. Le passage sur les ateliers d'aveugles a soulevé des applaudissements répétés qui ont souligné la fin du rapport.

Passant ensuite à la distributiou des récompenses, chacune d'elles est approuvée par l'Assemblée.

L'on proclame les sujets des prix proposés pour l'année 1890.

A la fin de la séance, le public examine les objets présentés et prouve par ses éloges que les lauréats du concours ont été justement récompensés.

Procès-verbal a été dressé séance tenante. Ont signé : M. Alfred Duboul, Président; M. Laugier, Secrétaire-Général de la Préfecture; M. Girard, Conseiller municipal,

délégué par M. le Maire; M. Cazes, Inspecteur d'Académie ; MM. Vassal, Valmont, Chaigneau, Couture, Duviard et le docteur Adrien Sicard, Secrétaire perpétuel.

Le Secrétaire-Perpétuel,

Dr Adrien SICARD.

MARSEILLE

SON COMMERCE & SON INDUSTRIE

PAR

M. **Alfred DUBOUL,**

Juge au Tribunal de Commerce, Président de la Société.

J'ai l'honneur de saluer respectueusement l'éminent représentant du Gouvernement de la République (1) qui a bien voulu accepter notre invitation et se rendre à notre séance d'aujourd'hui.

Notre Société, Monsieur le Secrétaire-Général, tient cette condescendance à grand honneur ; elle la considère comme un gage marqué de bienveillance et d'estime ; je vous remercie en son nom de cet encouragement précieux.

Appelé par vos bienveillants suffrages, mes chers collègues, à l'honneur de présider la Société de Statistique de Marseille, mon premier devoir est de vous remercier publiquement de cette marque d'estime et de sympathie dont je ne me croyais pas digne. Investi par vous de cette délicate et difficile fonction, je crains encore d'être au-dessous de ce que vous attendez de moi. S'il ne fallait que du dévouement, j'aurais trouvé, malgré mes occupations nombreuses, le temps de vous prêter mon concours ; mais lorsqu'il faut diriger et inspirer une Société comme la nôtre, la guider dans la voie du progrès, la maintenir

---

(1) Monsieur Laugier, Secrétaire-Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Officier d'Académie.

à la hauteur où elle est parvenue, j'ai presque regretté d'avoir accepté le fardeau que vous avez imposé à mon dévoùment et, sans votre précieux concours, auquel je rends hommage, sans la collaboration de notre cher Secrétaire perpétuel, je vous aurais demandé de me rendre mon titre de simple membre actif. Mais pour me conformer aux usages de notre Société, je n'aurais pas eu l'honneur d'entretenir ce soir ce brillant auditoire de la question que vous avez mise à l'ordre du jour, je veux dire l'origine, le développement, les progrès et même les contre-temps de notre chère cité et de son commerce auquel se rattache naturellement l'industrie.

Personne n'ignore, en effet, que l'industrie, née des besoins de l'homme privé, a dû provoquer le commerce qui est le besoin de l'homme en tant que peuple, ou nation, et qui, à son tour, a dù réagir sur l'industrie pour la perfectionner.

L'importance de cette question considérée en elle-même m'encourage, permettez-moi cette illusion, en ce sens que j'espère couvrir de son manteau la médiocrité de la forme ; les sujets, en effet, riches par eux-mêmes n'ont pas besoin d'ornements étrangers pour se faire valoir.

Mais avant d'aborder mon objet principal, c'est-à-dire Marseille, son commerce et son industrie, je vais me permettre quelques observations préliminaires et générales.

L'industrie et le commerce, Messieurs, c'est l'histoire de la civilisation et du progrès.

A l'origine de la société, lorsque le premier homme reçut du Créateur l'ordre de travailler la terre à la sueur de son front pour en retirer les aliments nécessaires à sa subsistance, il dut appeler l'industrie à son aide pour façonner les instruments indispensables à la lutte acharnée qu'il allait entreprendre contre la nature et les éléments révoltés contre lui, qu'il ne pouvait soumettre

qu'après des efforts incessants. En face de lui-même, sans autres ressources que ses deux bras, mais doué d'intelligence, il trouva, dans son propre génie et dans l'inspiration divine, les ressources suffisantes pour arriver à ses fins : se procurer la nourriture et le vêtement et se mettre à l'abri des intempéries des saisons.

Avec l'agrandissement de la famille s'augmentèrent les besoins, se multiplièrent les difficultés qu'il fallut vaincre par le travail et par l'adresse. Le roi de la création, le dominateur de ce vaste univers, avec cette clairvoyance extraordinaire dont il était doué, se choisit dans la plénitude de sa liberté, parmi les plantes innombrables qui croissaient sans culture, parmi les différents fruits qui courbaient les branches des arbres, les meilleurs au goût et à la nutrition dont il fit ses aliments journaliers.

Avec la première génération naquit le commerce des échanges entre ceux qui cultivaient la terre et ceux qui gardaient les troupeaux. Avec l'accroissement de la population, il fallut agrandir le cercle où s'exerçait l'activité des habitants. S'éloigner du centre de la famille, se séparer, émigrer vers d'autres terres, tracer des chemins, bâtir des maisons, construire des villes, établir des relations de famille à famille, de peuple à peuple, et, enfin s'aventurer dans de frêles bateaux sur la mer orageuse, inconnue, sans limites, pour inaugurer la grande navigation et le commerce des échanges.

Ainsi le commerce fut la suite et le résultat de la première industrie humaine.

A tout considérer, il n'y a qu'une seule industrie avec une multitude d'arts différents : l'industrie agricole, l'industrie manufacturière et l'industrie commerciale ou le commerce.

L'on doit ranger dans le commerce toutes les opérations qui ont pour objet de revendre ce que l'on achète sans

faire subir aux produits d'autre transformation matérielle que la division par parties et le transport, afin que le consommateur puisse se procurer la quantité dont il a besoin là où il lui est plus commode de la trouver. On fait le commerce dans les plus importantes maisons, dans les plus vastes magasins comme dans les plus petites boutiques. Ainsi définie, l'action du commerce, c'est-à-dire de faire des échanges de marchandises et de valeurs, a plus d'analogie qu'on ne pense avec les deux autres industries.

Qu'est-ce en effet que la production, à ne considérer que la création de produits matériels ? Elle se réduit à prendre la matière que l'homme est impuissant à créer et à combiner, à transporter et transformer les éléments dont elle se compose. Les matières sur lesquelles l'homme exerce son action directe ou mécanique prennent le nom de matières premières ; de sorte que produire, c'est transformer l'état des matières premières, leur donner une plus grande valeur, créer une nouvelle richesse !

Or, suivons les travaux de l'homme exerçant son industrie et constatons l'analogie qui existe entre ces divers travaux. Que fait le cultivateur ? Il met des semences et des engrais dans la terre ; il obtient, ainsi, à la suite de certaines opérations que l'expérience lui a dictées, des végétaux de toute espèce, c'est-à-dire le résultat de la combinaison de la semence, des engrais et des principes contenus dans la terre et l'atmosphère. A l'aide d'un mouton, ce même cultivateur obtient de la laine devenue à son tour matière première qui va passer, par les transformations successives du lavage, de la filature, une des plus anciennes industries, du tissage et de la teinture, augmentant toujours de valeur à chaque changement qu'on lui fait subir.

Le commerce remonte au berceau de l'humanité, son

histoire suit en grande partie l'histoire du monde. Les premiers peuples qui s'en occupèrent, le développèrent et en firent la principale base de leur puissance, sont les Phéniciens. Il ne nous reste d'une nation, dont la renommée s'étendit sur tout l'ancien monde, que quelques inscriptions. Mais, d'après les récits historiques les plus autorisés, ils étaient Chananéens. Hérodote, le père de l'histoire, prétend qu'ils étaient originaires de la mer Rouge ou du golfe Persique. Le temps de leur émigration vers les bords de la Méditerranée est incertain, mais il doit avoir eu lieu bien anciennement, puisque du temps de Josué, contemporain de Moïse, Sidon était déjà une ville importante. Leur pays était très limité même dans son état le plus florissant.

Il s'étendait le long de la côte orientale ·de la Méditerranée vers le nord, depuis la ville d'Arcadus jusqu'à l'Euphrate. Vers le sud jusqu'au Mont-Carmel ou Dora ; il était borné à l'est par les montagnes du Liban d'où sortaient différents ruisseaux qui rendaient le pays très fertile.

Selon quelques anciens auteurs, Tyr fut la première de leurs cités ; Quinte-Curce est de cette opinion. Justin prétend au contraire qu'elle fut bâtie après Sidon. Toujours est-il que Tyr, dont les habitants avaient apporté de l'Egypte le goût de sa magnificence et de son architecture, élevèrent une cité d'une telle splendeur que rien n'égalait la métropole phénicienne.

Les Tyriens intelligents, entreprenants et actifs, découvrirent successivement le trafic et l'art de teindre qui fut sans doute la cause de leur immense prospérité et dont ils conservèrent toujours le secret. Vers la même époque, les Sidoniens découvrirent le verre et, suivant certains auteurs, les premiers éléments de l'écriture, ce qui fit dire à Lucain : « Les Phéniciens, si l'on en croit la tradi-

tion, furent les premiers qui fixèrent par des signes durables les accents fugitifs de la parole. »

Fiers et forts de ces grandes découvertes, les Tyriens se trouvèrent bientôt à l'étroit sur leurs beaux rivages. La vaste mer de Syrie se déroulait devant eux; confiants dans leurs destinées heureuses, ils résolurent de la franchir avec leurs navires et, après des expéditions fameuses qui doublèrent leur puissance, ils firent de Tyr l'entrepôt de l'Orient et de l'Occident. Alors ces hardis trafiquants ne se bornèrent plus aux ports des côtes méditerranéennes : *Melcarthus*, leur Hercule, avait navigué vers le couchant; ils connaissaient la route et pénétrèrent dans l'Océan par le détroit de Gilbraltar, fondant alors à droite et à gauche, au dedans et au dehors de cette mer, de nombreuses colonies.

Les Tyriens visitèrent aussi tous les ports de l'Occident africain, tous ceux de la Gaule Narbonnaise et descendirent jusqu'en Angleterre. Leur principal commerce avait pour objet leurs célèbres étoffes de pourpre et d'écarlate; les perles, l'or et les pierres précieuses. Strabon raconte leur négoce avec le Septentrion, principalement avec les Iles Britanniques dont ils avaient le monopole. Ils y portaient du sel, du verre, de la vaisselle de terre, des instruments de fer et de cuivre, des armes, et en échange ils recevaient de l'étain, des peaux et des cuirs. L'étain seul leur produisait des bénéfices énormes. On conçoit facilement de pareils gains lorsque l'on met en parallèle leur finesse, leur civilisation avancée, leurs habitudes de trafic, avec les mœurs farouches des anciens Bretons.

Mais, de même que Tyr avait détrôné Sidon, sa métropole, elle fut éclipsée à son tour par une de ses colonies qui s'était établie sur les bords de l'Afrique septentrionale. Carthage en effet l'égala au moins par l'étendue de son commerce et son opulence, mais la surpassa en puis-

sance par ses expéditions guerrières et ses conquêtes, surtout en Afrique et en Espagne ; mais, après trois luttes mémorables et une résistance aussi héroïque que désastreuse, elle succomba sous les coups du Peuple-Roi, qui étendait ses bras de fer sur tout le monde civilisé.

Peut-on même reconnaître aujourd'hui la superbe Tyr dans la bourgade qui en occupe la place ?

Si les ruines de Carthage ont eu quelque célébrité, elles le doivent à ce grand Romain qui, n'étant plus lui-même qu'un débris de sa gloire passée, s'y établit comme sur un siège, afin d'épouvanter son assassin, et de le faire reculer à la vue d'un tableau aussi lugubre que grandiose.

Aujourd'hui le nom seul de Carthage renaît à l'ombre de la foi chrétienne qui remplace la foi punique.

Mais je ne m'attarde pas davantage sur ces souvenirs, qui m'écarteraient trop de mon sujet et je me transporte par la pensée sur cette contrée jadis si florissante, l'Asie-Mineure ; sur ses côtes occidentales régnait dans des temps reculés la civilisation la plus avancée, grâce à la poésie et à la philosophie, aussi bien qu'au commerce dont quelques colonies grecques furent le berceau.

Là, des peuples nouveaux s'étaient aussi formés dans l'art de la navigation et du commerce, partageant avec les Phéniciens le sceptre des mers ; parmi eux j'ai hâte de nommer les Phocéens qui envoyèrent Simos et Protis dans les Gaules, en Espagne, en Italie et en Corse, pour y fonder des colonies. Plus tard Phocée presque tout entière se leva comme un seul homme pour se soustraire à la domination des Perses, et vint chercher un asile dans notre golfe ; Euxène, un des chefs de l'émigration, plut à la jeune fille du roi des Ségobriges, alors possesseurs de notre sol ; c'est ainsi que *Massilia*, notre grande cité, fut fondée.

Vers l'an 540, avant l'ère chrétienne, une nouvelle émi-

gration de Phocéens vint aborder à Marseille et en augmenta la population qui put agrandir son territoire et fonder d'autres colonies dont les principales furent Agde, Nice et Antibes ; son commerce prenait en même temps une grande extension ; ses vaisseaux sillonnaient la Méditerranée. Elle établissait des comptoirs sur toutes les côtes d'Espagne, régnait en souveraine par le Rhône sur tous les marchés de la Gaule orientale et centrale, battant tour à tour les Phéniciens, les Rhodéens et les Carthaginois, jaloux de sa prospérité,

Cette prospérité, en effet, était déjà grande ; le commerce de Marseille s'étendait sur toutes les mers de l'Orient et ses vaisseaux franchissaient depuis longtemps les colonnes d'Hercule, quand, après la chute de Tyr et de Carthage, elle saisit avec avidité l'occasion sans pareille de recueillir le grand héritage de ses rivales. Marseille chargea alors Pythéas, célèbre navigateur, de faire un voyage de découvertes vers le nord, tandis qu'un autre de ses enfants, non moins célèbre, Euthymènes, explorait les côtes occidentales de l'Afrique, reconnaissait les embouchures du Sénégal, et établissait de nombreux comptoirs sur tout son parcours.

De nouveaux marchés s'ouvrirent pour elle en Espagne et en Sicile, par suite de la décadence et finalement de la ruine complète de Carthage. Pendant les guerres civiles de la république romaine, elle prit parti pour Pompée. Assiégée par César, elle résista longtemps : mais la perte de deux batailles navales, la famine et la peste, la forcèrent à la soumission.

En lui conservant sa liberté et ses institutions, César lui enleva ses colonies, détruisit ses machines de guerre, abattit ses forteresses et se fit livrer la citadelle où s'élevaient des monuments magnifiques.

Les Marseillais restèrent possesseurs de la ville pro-

prement dite et de leur vieux port appelé Lacydon ; ils continuèrent à naviguer sous la protection du nom romain.

Quoique déchue de son autonomie politique, Marseille avait conservé le rang d'une ville florissante, non seulement sous le rapport commercial, mais aussi sous le rapport intellectuel.

Les sciences, la littérature et la philosophie grecques y étaient cultivées avec autant de succès qu'à Athènes et à Alexandrie ; la jeunesse italienne y venait nombreuse s'initier à la vie intellectuelle. Nous en avons pour témoin irrécusable le prince des historiens romains Tacite, qui, dans sa belle vie d'Agricola, atteste que Marseille était aussi distinguée par la politesse de ses manières que par l'intégrité de ses mœurs.

Jusqu'à cette époque, la ville ne s'était appliquée qu'à l'extension de ses relations commerciales en négligeant son industrie ; mais alors les manufactures se multiplièrent, la fabrication des fils et tissus, la corderie importée de Thèbes et dont la matière première *canabis* (chanvre) a donné son nom à notre célèbre Cannebière, la fabrication des vêtements, la teinture, la tannerie, les savonneries y prirent un grand développement.

Depuis, et à travers les âges de son histoire tourmentée, Marseille n'a pas décliné sous ce rapport, elle a toujours marché de progrès en progrès et son industrie a prospéré parallèlement avec son commerce. Mais l'ère des revers allait sonner. En 330, lorsque Constantinople devint la seconde capitale de l'Empire, elle déclina rapidement ; la cité phocéenne perdit alors tout le commerce d'Orient, la source la plus féconde de ses richesses. L'invasion des Barbares, qui passa sur elle comme un fléau, acheva sa ruine. Elle se releva sous les Goths pour être ensuite cruellement tourmentée par les Sarrasins, qui s'en empa-

rèrent en 735 et détruisirent tout ce qui restait de ses antiques monuments.

Charlemagne vint à son aide et dispersa tous ses ennemis. Sous sa puissante protection, elle reprit un nouvel essor et renoua ses relations avec l'Asie et l'Espagne. Il y avait tant de vitalité en elle qu'elle releva son industrie, en attirant dans ses murs les meilleurs ouvriers de ces contrées. Aux anciens produits de ses manufactures, elle ajouta la fabrication des armes, de l'orfévrerie, des cuirs, qui rivalisaient avec les meilleurs produits de l'Orient.

A l'époque des Croisades, lorsque l'Europe chrétienne se leva contre le monde musulman, elle continua à s'enrichir par le transport des armées, des munitions et des vivres, au poiut de permettre aux rois de puiser dans ses trésors.

Pendant que Marseille traversait des phases si diverses de prospérité et de revers, sans se laisser éblouir par le succès ni décourager par l'infortune, s'élevait, au fond de l'Adriatique, Venise, une nouvelle rivale que je cite seulement pour constater le grand courant commercial qui s'y maintint pendant les dix siècles de sa glorieuse histoire.

Lorsque Vasco de Gama doubla le cap de Bonne-Espérance et découvrit la route des Indes, en déplaçant le courant commercial de l'ancien monde au profit des puissances occidentales, il porta le plus rude coup à la prospérité de Venise, qui déclina rapidement et dont le commerce s'anéantit peu à peu pour le grand avantage de notre cité.

Je passerai rapidement sur la période de l'histoire de Marseille, qui date du commencement du XIIme jusqu'à la fin du XVIme siècle, périodes remplies de luttes, de divisions intestines, de succès et de revers, de calamités publiques causées par l'horrible fléau de la peste qui

désola ses murs quinze fois dans quatre siècles et qui, en 1720, donna lieu aux grands actes de dévouement des échevins et de l'immortel Belsunce.

Je ne puis cependant passer sous silence la victorieuse résistance de Marseille vers le milieu du XVIme siècle, lorsqu'elle fut assiégée par les impériaux. Si les sacrifices qu'elle fit pour repousser l'ennemi de la France suspendirent pour un temps ses opérations commerciales, elle a trouvé dans la gloire qu'elle s'est acquise une abondante compensation.

Je regrette qu'on ait poussé naguère la passion du nivellement jusqu'au point de faire disparaître le seul monument qui nous restait de la bravoure héroïque que déployèrent les dames marseillaises durant ce siège mémorable. J'espère qu'au moins le nom de boulevard des Dames, souvenir d'un grand dévouement patriotique, sera toujours précieusement conservé.

De 1780 à 1792, le commerce de Marseille, peuplée à cette époque de 140,000 habitants, commença à prendre un grand développement : 2,500 navires desservaient le mouvement de son port, la moyenne des exportations atteignait 60,080,000 francs, celle des importations 72,280,000 francs.

Quarante ans après, de 1826 à 1830, le nombre des navires s'était élevé à 5,500, la valeur moyenne annuelle des exportations à 95,328,437 francs, celle des importations à 136,965,330 francs.

Il est à remarquer que, dans l'intervalle de ces deux dates 1790 et 1830, à la suite des périodes bouleversées de la Révolution et des désastres de l'Empire dont le système de licence et le régime douanier ruinèrent le commerce, Marseille fut tellement éprouvée que sa population était descendue à 80,000 habitants ; la misère était telle qu'en 1812 le pain était à six sous la livre.

Les dernières classes de la société ne pouvant atteindre ce prix, il s'en suivit une misère extrême, un dénûment public, cause en grande partie des épidémies et des maladies funestes qui ont désolé plus tard notre chère cité.

Le commerce maritime était anéanti. Il ne restait à notre port qu'un faible cabotage entre la France et l'Italie, obligé de braver les croisières anglaises.

Pour donner une faible idée de la décadence de notre port dans ce temps malheureux, je rappellerai que la Ville offrit au Gouvernemeut en l'an 1804 une somme de 1,200,000 francs pour la construction d'un vaisseau de guerre.

Pour se procurer cette somme, on imposa un droit de 1/2 p. 0/0 sur toutes les marchandises qui entreraient dans le port de Marseille, excepté les céréales et les farines. Ce droit produisit à peine 200,000 francs dans le cours d'une année, ce qui suppose à peu près une importation de 40,000,000 de francs. Je suis heureux de constater que quatre-vingt-cinq ans après, la plupart des paquebots des Messageries Maritimes entrent dans le port de la Joliette, venant de l'Extrême-Orient, avec des chargements évalués à plus de trente millions.

Après la chute de l'Empire, sous le gouvernement de la Restauration qui rétablit la franchise de son port, Marseille vit se rouvrir les mers, source depuis si longtemps tarie de ses antiqnes richesses ; son mouvement commercial augmenta d'année en année, ses navires désarmés furent remis en état d'affronter les voyages lointains et au bout de quelques mois ses flottes sillonnaient la Méditerranée et le vaste Océan renouant ses anciennes relations avec tous les peuples. L'activité renaissait sur ses quais si longtemps déserts. Son port se repeuplait de navires étrangers. Marseille était dans la joie.

Le *Moniteur* du 4 décembre 1815 disait : « On écrit de

« Marseille à la date du 15 novembre : depuis deux jours « il est entré dans notre port plus de vingt navires de « toute grandeur et richement chargés. Déjà l'on ne « trouve plus aucun magasin à louer dans tout le beau « quartier de Rive-Neuve. Avant hier, douze bricks, pous- « sés par le vent d'est, étaient en vue ; l'approche de cette « escadrille avait attiré sur la place de la Tourette beau- « coup de curieux, et chacun croyait voir renaître l'an- « cienne prospérité de Marseille. »

Aussi, dès 1818, le chiffre de la population atteignait-il 102,000 habitants.

Cette heureuse phase, favorisée encore en 1830 par la conquête de l'Algérie, commença la grande ère de prospérité qui ne s'est pas ralentie et qui a porté aujourd'hui notre population au chiffre de 400,000 habitants. Nulle ville en France, excepté Paris, qui s'est annexé des banlieues déjà très peuplées, ne s'est accrue dans de telles proportions.

Au fur et à mesure que la population augmente, le nombre des maisons bâties devient insuffisant.

Il était de :

10,362	maisons	en	1822
19,581	»	»	1855
36,090	»	»	1888

Revenant à la question commerciale que je tiens particulièrement à exposer pour vous permettre de comparer le présent avec le passé et vous faire augurer de l'avenir, j'appelle votre attention sur le mouvement général de la navigation de notre port, entrées et sorties, cabotage et long-cours réunis.

Il s'est élevé :

	Nombre de navires.	Tonnage des navires.	Marchandises entrées et sorties.
En 1855....	20,792	3,051,931	1,370,016
1865....	17,726	3,449,775	2,052,760
1875....	17,770	5,251,226	2,967,135
1886.. .	16,256	9,265,952	3,991,364
1887....	15,143	9,456,041	4,026,761
1888....	17,406	9,866,696	4,389,498

En comparant ces résultats à ceux de la France entière :

	Nombre de navires.	Tonnage des navires.	Marchandises entrées et sorties.
En 1855...	234,001	13,874,516	13,500,150
1865...	249,559	17,905,976	20,111,163
1875...	228,895	24,671,482	25,373,361
1886...	203,182	37,514,026	32,114,973
1887...	198,115	39,094,575	33,954,620
1888...	200,999	40,694,207	35,515,350

Il en résulte que dans le mouvement général de la navigation en France, Marseille représente :

	Tonnage des navires.
En 1855..................	21 0/0
1865..................	19 »
1875..................	21 1/2 »
1886..................	24 1/2 »
1887..................	24 1/4 »
1888..................	24 1/2 »

L'année 1888, avec son mouvement ascendant, place notre port au premier rang entre tous les ports du continent européen, au quatrième parmi les ports de commerce du monde et au troisième parmi les ports d'Europe.

Dans un autre ordre d'idées, pour exprimer le mouvement commercial de Marseille, non comme tonnage mais comme valeur, j'ajouterai brièvement :

Importation et Exportation

	MARSEILLE.		FRANCE ENTIÈRE.	
En 1855.....	905	millions.	4,327	millions.
1865......	1,629	»	7,614	»
1875......	1,807	»	9,269	»
1886......	1,758	»	9,363	»
1887......	1,667	»	9,181	»
1888......	1,753	»	9,485	»

Ce qui représente pour Marseille du mouvement commercial pour la France.

En 1855..................	21	0/0
1865..................	21 1/2	»
1875..................	19 1/2	»
1886..................	18 3/4	»
1887..................	18	»
1888..................	18 1/2	»

Il y a loin de ces chiffres aux 232,293,767 francs relevés en 1830. Combien ils prouvent que le rôle commercial de Marseille lui fait un rôle industriel ; combien ils démontrent, par la situation actuelle de toutes les classes de la population, dans quelles larges mesures les progrès du commerce et de l'industrie ont amélioré le sort du peuple !

Au fur et à mesure de leur prospérité commerciale, les Marseillais poursuivirent l'agrandissement de leur port.

Après des projets mis à l'étude dès 1829, tendant à la création du port de la Joliette et de divers types de docks, la loi du 5 août 1844 ouvrit l'ère des grands travaux en prescrivant la création du bassin de la Joliette, auquel vinrent s'adjoindre successivement ceux du Lazaret, d'Arenc, de la Gare Maritime et le Bassin National.

Avec leur magnifique outillage hydraulique, leurs treuils, leurs grues roulantes, leur bigue oscillante de 120 tonnes, leurs voies ferrées reliées à la Gare Maritime, ces divers bassins du port, bien insuffisants aujourd'hui, quoique d'une surface totale de 1,720,500 mètres carrés, offrent aux navires des moyens de chargement et de déchargement économiques et rapides.

Ces belles installations sont dues à notre Chambre de Commerce qui, sur l'initiative de son éminent Président (1), avait résolument assumé la tâche de pourvoir les nouveaux bassins de l'outillage nécessaire.

La création des Docks et Entrepôts, construits à Marseille de 1856 à 1863, a puissamment contribué à la prospérité du port.

Nous savons tous les grands services rendus au commerce par cette institution. Nos Docks sont encore aujourd'hui un modèle du genre et il n'existe nulle part au monde, — dit M. Guérard, le distingué ingénieur en chef du port de Marseille, — un ensemble d'installation aussi complet, mieux aménagé et mieux outillé.

Puissamment aidés par la Chambre de Commerce qui depuis son origine (en 1599) s'est toujours préoccupée de toutes les questions intéressant Marseille, par la Société pour la défense du Commerce, toujours prête à intervenir auprès des pouvoirs publics, par nos grandes Compagnies de navigation, nos négociants et nos industriels rivalisent d'ardeur et d'activité.

En première ligne des grandes Compagnies de navigation, il convient de citer les Messageries Maritimes qui, avec leur magnifique flotte, portent haut et ferme le nom de la France et son noble pavillon dans les mers d'Europe, d'Asie, d'Afrique, d'Océanie et de l'Extrême-Orient, c'est-

(1) M. Cyprien Fabre, officier de la Légion-d'Honneur.

à-dire la Grèce et son archipel, Constantinople, le Bosphore et la Mer Noire, les échelles du Levant, la Syrie, l'Égypte, l'Australie, l'Indo-Chine, la Chine et l'Empire du Japon.

La Compagnie Générale Transatlantique, avec ses luxueux navires qui nous mettent en communication quotidienne et rapide avec la Corse, l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, l'Italie, les Colonies, la Martinique, Colon et Panama.

La Société Générale des Transports Maritimes.

Les Compagnies Cyprien Fabre, Fraissinet, Touache, Paquet.

La Compagnie Nationale de Navigation, la Compagnie de l'Afrique Ocidentale et la Compagnie Insulaire.

Enfin divers armateurs de notre port qui forment, réunis, une flotte importante. En tout près de trois cents navires à vapeur, la plupart d'un fort tonnage, qui, avec une flottille de voiliers sous des commandants expérimentés et habiles, sillonnent les mers, abordent sur tous les rivages et reviennent au port de la mère-patrie chargés des matières premières de toutes les contrées où ils ont transporté nos produits manufacturés.

Malgré ces grands et magnifiques résultats, s'ensuit-il qu'il faille s'endormir dans les délices de Capoue, et qu'il n'y ait plus rien à tenter pour maintenir Marseille au rang glorieux qu'elle occupe aujourd'hui comme reine de la Méditerranée et porte de l'Orient ? Nullement. Rappelons-nous, pour ne jamais l'oublier, que, malgré sa constante prospérité, elle a vu une partie du transit qui empruntait son admirable port, s'en détourner pour se diriger par voie de terre vers l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse et une partie de l'Italie, en passant par es voies nouvelles du Mont-Cenis, du Saint-Gothard, de l'Alberg et du chemin de fer de Brenner.

Par l'amélioration de son port, par les prix excessivement réduits de la main-d'œuvre, Gênes lui fait tous les jours, et lui fera sans cesse, une concurrence acharnée pour déplacer le courant commercial à son profit.

Anvers, quoique à l'extrêmité nord de la France et de la Belgique, doit l'accroissement si rapide de son commerce à l'amélioration de son outillage maritime, à la facilité des frets de sortie, aux prix réduits de ses droits et de sa manutention, mais surtout aux nombreuses voies ferrées et fluviales qui le mettent en communication directe avec toutes les contrées du Nord et de l'Est de l'Europe dont elle alimente les marchés au détriment de Marseille, qui n'a pas les mêmes facilités.

Tant que les tarifs des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée ne seront pas remaniés et réduits ainsi que ses droits sur les voies ferrées de nos quais, tant que la gare d'Arenc ne sera pas ouverte, tant que le canal de Marseille au Rhône et du Rhône à Calais par Paris ne sera pas exécuté, tant qu'une seconde voie ferrée sur la rive droite du Rhône ne reliera pas notre port à la capitale, nous aurons les plus grandes difficultés à concurrencer efficacement nos deux rivales du Nord et du Midi : Anvers et Gênes, et nous n'atteindrons pas les heureux résultats que le commerce et l'industrie de notre port peuvent attendre des grandes créations que je viens d'énumérer.

Nous avons aussi, Messieurs, à redouter les tendances protectionnistes inopportunes qui se manifestent à l'excès. C'est ainsi qu'une grande industrie française : l'industrie textile, dont les progrès à Marseille ont été appréciés par notre Société (1), et qui utilise en France 145 millions

---

(1) 1886, Médaille de vermeil à MM. L. Benet, A. Duboul et Cᵉ Filature et Corderie mécanique, pour leurs fils et ficelles, leurs cordages et câbles ronds et plats en chanvre, en aloës et en fils métalliques.

de kilos de chanvre et de lin, est à la veille de voir imposer ces matiéres premières quand l'agriculture nationale n'a jamais produit plus de 80 millions de kilogrammes.

Il faut aussi encourager l'enseignemeut technique, industriel et commercial, qui doit être généralisé en France et secondé par les efforts de tous. Ce ne sont pas les affaires qui manquent, ce sont les hommes.

Réagissons donc, Messieurs, contre ces tendances qui entravent le commerce et l'industrie nationale à l'intérieur et qui sont une des causes de la diminution de nos exportations. Ces causes sont certainement multiples ; elles sont la conséquence de faits étrangers parmi lesquels il faut placer en première ligne le développement de l'industrie et du commerce chez les différents peuples.

Il nous appartient de lutter par un régime douanier assurant le libre échange en matières premières, par des économies de main d'œuvre, par des transformations mécaniques opportunes et par la diffusion des transports, voilà les palliatifs. Mais ce que notre port a perdu par le transit, il a cherché avec résultat à le retrouver dans de nouveaux débouchés et dans de nouvelles relations ; car Marseille est, par dessus tout, un port commercial et ses récents progrès sont dus exclusivement au commerce et à l'industrie de la localité.

Fondée 542 ans avant l'ère chrétienne, Marseille est la ville de commerce la plus ancienne du monde.

Comme je l'ai dit déjà, Tyr et Sidon n'ont plus aucune importance depuis deux mille ans.

Tyr a perdu même son nom; Carthage ne s'est pas relevée de ses ruines ; Alexandrie n'est que l'ombre d'elle-même; Venise, après mille ans de prospérité sans pareille, reste échouée au fond des lagunes de l'Adriatique comme un superbe navire sur un banc de sable; mais

son aspect n'a pas changé, il enchante toujours les yeux avec son grand canal bordé de palais de marbre dentelé, avec ses dômes, ses clochers et ses tours, avec ses monuments incomparables. C'est toujours la ville flottante des lagunes, la reine des eaux, mais aussi un corps sans âme voué à une irrémédiable immobilité.

Les autres ports maritimes qui ont de l'importance en Europe ou sur d'autres continents n'existaient même pas de nom ; seule, Marseille, quoique ayant passé par des vicissitudes cruelles dans les vingt-six siècles de sa longue histoire, a grandi et prospéré.

A partir de 1855, des travaux d'embellissement et d'agrandissement furent entrepris en même temps que ceux des ports.

Ces grands travaux qui ont transformé Marseille l'ont dotée de beaux monuments rappelant sa splendeur passée, de nouveaux quartiers, de belles voies de communications et de promenades grandioses.

A la vue des progrès réalisés, des merveilles accomplies, qui de nous ne se sent fier d'être Marseillais ?

Nous tous, Messieurs, sans qu'on nous accuse de sacrifier à l'amour-propre local et de rappeler notre histoire par vanité de clocher, nous faisons seulement ressortir ce que Marseille renferme de puissance commerciale et industrielle, par son travail passé et présent.

Nous élevons notre voix pour donner l'idée de ses besoins et de son avenir, pour justifier comment sa prépondérance est appelée à progresser à mesure que nous avançons dans une civilisation qui a pris à tâche de faciliter et de multiplier les échanges dans l'univers; elle persévèrera, souhaitons-le, dans une voie libérale.

Travaillons donc toujours avec l'ardeur de notre tempérament méridional à la prospérité de notre chère cité. Après avoir mérité dans les temps anciens d'être appelée :

l'émule d'Athènes pour la science, la rivale de Carthage par le commerce et l'alliée de Rome par l'éclat de sa renommée; ces titres de vraie grandeur, comme des coups d'éperon, ne lui permettent pas de piétiner sur place, encore moins de reculer, ils l'obligent à marcher résolument dans la voie du progrès qui s'ouvre large devant elle comme devant la capitale commerciale de la France.

En terminant, Messieurs et chers collègues, je laisserai l'histoire et la statistique pour remplir un devoir que la gratitude m'inspirerait s'il n'était dicté par l'usage et les convenances.

Je ne puis vous dissimuler que je ne sais comment m'y prendre pour vous parler dignement du vénéré et éminent collègue que j'ai l'honneur de remplacer à ce siège.

Vous avez été initiés depuis longtemps, soit par votre âge, soit par des relations fréquentes, à la connaissance de ses travaux et de ses mérites; et c'est seulement depuis quelques années qu'une heureuse rencontre m'a procuré la satisfaction d'être honoré de son amitié. — Je regrette donc beaucoup de n'avoir rien à vous dire que vous ne sachiez déjà; cependant vous ne serez pas fâchés, je l'espère, d'entendre ce que je pense comme un écho, quelque faible qu'il soit, de vos sentiments.

Je n'étais pas né encore ou j'étais au berceau, que déjà Monsieur le Chanoine Tenougi, par ses conférences en France et même en Afrique et par des écrits éloquents d'une logique incisive, prenait une large part aux grandes luttes intellectuelles, religieuses et sociales de notre époque.

De 1841 à 1845, on le voit réclamer, avec une grande vigueur de style, cette liberté de l'enseignement si souvent promise et qui a été conquise depuis, quoique d'une manière incomplète, il nous est permis à nous, pères de famille, de faire cette restriction.

De 1854 à 1859, le savant écrivain s'élève dans les hauteurs de la métaphysique, pour combattre l'esprit d'erreur au dix-neuvième siècle et défendre les premières vérités de la foi catholique, avec une largeur de vues, une solidité de raisonnement et un langage magistral qui n'auraient pas déparé le grand siècle.

En 1879, dans son ouvrage qui porte le titre de *Dieu, l'Homme et la Religion*, il oppose victorieusement le récit des évangélistes aux doctrines des matérialistes, des athées et des déistes.

Enfin, de 1882 à 1885, dans deux remarquables dissertations que vous avez applaudies, Messieurs, il nous prouve que ses connaissances dans l'histoire des anciens peuples de la péninsule italique sont aussi étendues que celles de l'enseignement chrétien qu'il étale dans sa *Réunion des dissidents à l'Église catholique*.

Vous vous demanderez peut-être pourquoi, Messieurs, des honneurs excessifs ne sont pas venus récompenser notre savant collègue. C'est que, souvent, comme le dit le moraliste, les caractères bien trempés se complaisent dans leur indépendance, c'est la philosophie des sages.

A mon tour, je demanderai aussi pourquoi un autre membre de notre Société, qui a consacré son existence, ses veilles, son savoir et son talent avec un zèle qui n'est égalé que par son désintéressement, pourquoi, dis-je, il attend encore, au déclin de l'âge, la grande distinction nationale que nous serions heureux de lui voir accorder ?

Sa lumineuse *Monographie du Sorgho*, ses remarquables rapports à nos Sociétés d'Agriculture et d'Horticulture, ses travaux appréciés à la Société de Médecine et au Comité Médical, ses nombreuses recherches scientifiques et littéraires, ses écrits sur les questions d'alimentation, d'assainissement et d'hygiène, ne sont-ils pas des titres suffisants? Il me répondra, il me semble l'entendre :

« J'ai conscience d'avoir été utile au bien public et c'est là ma récompense. »

En souhaitant, Messieurs, que la gratitude publique provoque la gratitude nationale, j'ai l'honneur de vous proposer de donner un témoignage de notre profonde estime et de notre sincère reconnaissance à nos deux collègues dont les noms sont sur vos lèvres, à Messieurs le Chanoine TENOUGI et le Docteur Adrien SICARD.

Et maintenant, c'est plein de confiance que je remets le pouvoir à Monsieur le Président VASSAL. Des voix plus autorisées que la mienne ont déjà félicité notre Société de cet heureux choix. Ne pouvant qu'en affaiblir la portée, je me borne, mon cher Président, à joindre mes affectueuses félicitations aux marques si méritées d'estime et de sympathie que vous avez reçues à l'occasion de votre nomination.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

Pendant l'année 1889.

Par le Docteur Adrien SICARD,

Officier de l'Instruction Publique.

Messieurs,

La Société de Statistique de Marseille impose à son Secrétaire perpétuel le devoir de venir vous rendre compte chaque année, en séance solennelle, des travaux qu'elle a faits d'une séance publique à l'autre. C'est pour remplir ce devoir que nous prenons la parole dans cette enceinte, où résonnent tous les jonrs les études sur les progrès des sciences et des lettres.

Parler devant un auditoire composé de l'élite de la société marseillaise, des autorités et des savants de notre ville ; voir parmi ces auditeurs cette belle fleur qu'on nomme la femme, n'y a-t-il pas de quoi troubler celui qui a l'honneur de représenter la Société dans cette circonstance ?

Rassuré par la bienveillance que le Secrétaire perpétuel a toujours trouvée dans cet auditoire d'élite, nous rappelant ces paroles de Charles Gounod, lors de sa réception à l'Institut : « L'étude c'est la charrue ; c'est la fécondité « des champs de l'intelligence par le labeur de la pensée « sous le rayon de la vérité qui est son soleil », nous prenons d'autant plus de courage que la Société de Statistique de

Marseille, qui a pour emblême la ruche d'abeilles, butine ça et là, mais elle choisit et ne prend que le suc des travaux. Nous comptons sur la bienveillance de notre anditoire, et si nous ne rendons pas bien compte des travaux de la Société, c'est que, comme le dit Rovilli dans un proverbe du XVIᵉ siècle :

Facile est de penser,
Difficile est pensée jetter.

La Société de Satistique de Marseille s'est fait un devoir de se faire représenter à l'Exposition Universelle de Paris, en envoyant à M. le Ministre de l'Instruction Publique les quarante-cinq volumes qu'elle a publiés depuis sa fondation.

Ces études ont été appréciées, surtout par les étrangers, qui nous ont témoigné le désir de voir augmenter nos publications. Malheureusement, ce ne sont pas les travaux qui manquent, mais l'argent nécessaire pour les publier.

Vous avez reçu une lettre de remerciment de M. le Ministre.

M. le Consul de la République Orientale de l'Uruguay vous a envoyé de la part de son Gouvernement un exemplaire de l'*Annuaire Statistique de la République Orientale de l'Uruguay pour l'année* 1887. Votre rapporteur vous a prouvé toute l'utilité de ce document dont vous avez remercié M. le Consul.

Le Secrétaire perpétuel vous a signalé dans un rapport, les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tome XXI, contenant une notice sur *l'Église Notre-Dame-d'Aire-sur-la-Lys*, par le baron d'Ard, à laquelle est jointe la production des pièces officielles, et le *Livre de Raison en Artois*, XVIᵉ siècle, de *Gorguette d'Argœuvés*, publié par M. X.

Vous avez remarqué dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs* 1887, une étude de M. Léon Pingard, intitulée : *L'instruction publique à Besançon en* 1779, qui nous prouve qu'à cette époque l'on était moins arriéré qu'on ne le pense généralement.

L'on vous a signalé dans cette même séance la notice publiée dans le *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, année 1888, contenant une notice de M. le Comte de Dienne sur : *Un Écolier de l'Université d'Orléans au* XVIIe *siècle.*

Le Secrétaire perpétuel vous a signalé les récompenses obtenues dans les mois de juillet de cette année par les membres de notre Compagnie.

M. Valmont a reçu une médaille d'or de deuxième classe, décernée par M. le Ministre de l'Intérieur, pour acte de courage et de dévouement.

M. Duboul (Alfred), notre honorable Président, est nommé officier d'Académie, de même que M. Chaigneau ; quant à notre vénérable et savant collègue le docteur Barthélemy, il a été promu officier de l'Instruction Publique.

Vous avez félicité de tout cœur nos honorables collègues.

M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu nous accorder, comme d'usage, une médaille de vermeil et deux d'argent pour notre prochain concours. Des remercîments ont été adressés à M. le Ministre.

Dans cette même séance, nous avons voté l'admission comme membre actif de MM. Duviard, capitaine au long cours ; Alexandre Pascal, négociant, et Edward Poulain.

Vous avez reçu de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts le programme du Congrès des Sociétés savantes, qui aura lieu à la Sorbonne en 1890.

Sur la demande de la Société scientifique Flammarion de Marseille, vous avez été heureux de l'admettre parmi nos Sociétés correspondantes.

Le Directeur général des douanes nous a envoyé un exemplaire du tableau du commerce de la France en 1888 et notre collègue M. Couture nous en a rendu compte.

La bibliothèque de la Société s'est enrichie d'un ouvrage de M. le docteur Jules Rouvier, professeur de clinique obstétricale et gynécologique à la Faculté de médecine de Beyrouth, qui vous a été offert par l'auteur. Le docteur Adrien Sicard, à qui vous l'aviez confié, vous a fait l'analyse de ce remarquable volume et vous avez remercié et félicité son auteur.

Le Secrétaire perpétuel vous a entretenus des médailles qui ont été obtenues à l'Exposition universelle de Paris, par plusieurs des lauréats de nos concours.

Citons parmi les membres de la Société MM. Alfred Duboul et Cᵉ, qui ont eu une médaille d'or ; M. Velten, qui a été nommé officier de la Légion-d'Honneur ; M. Chaigneau obtient une médaille d'argent pour le cours de mécanique qu'il a organisé pour le compte de la Chambre de Commerce.

Vous avez félicité notre collègue M. Jules-Charles Roux, élu député de Marseille.

C'est avec le plus grand regret que vous avez appris la décision du Conseil général, qui prive la Société des cent francs qui lui étaient annuellement accordés depuis sa fondation. Nous espérons que les démarches faites permettront au Conseil général de rapporter cette décision, car nous distribuons en prix pour le département des Bouches-du-Rhône une somme bien plus importante que celle qui nous était allouée ; ce serait donc obliger la Société à diminuer ses récompenses.

Vous avez admis les concurrents pour les prix à décer-

ner pendant l'année 1889 et avez nommé le jury composé de MM. Tenougi, Duviard, Couture, Duboul et le docteur Adrien Sicard pour vous faire un rapport sur le concours.

M. Alfred Duboul nous a donné la statistique suivante des grèves d'ouvriers qui ont eu lieu en France de 1875 à 1885.

Le nombre des grèves s'est élevé dans ce laps de temps à 804.

44 % ont eu pour but des demandes d'augmentation de salaires.

22 % diminution de salaire.

11 % réduction des heures de travail.

3 % demande de renvoi des supérieurs.

20 % divers motifs.

La moyenne de chaque grève a été de seize jours.

C'est l'industrie textile qui compte le plus de grèves, 310.

Examinons les résultats obtenus par ces grèves.

206 grèves, soit 27 %, ont donné satisfaction aux grévistes.

120, soit 16 %, ont satisfait mutuellement les grévistes et les patrons.

427, soit 57 %, ont été terminées par le règlement des ouvriers, ou par leur retour au travail aux anciennes conditions.

Remarquons la grande proportion des grèves nuisibles aux ouvriers et pendant lesquelles ils ont absorbé et au-delà leur épargne.

Les grèves favorables aux grévistes ayant duré seize jours, si elles ont procuré une plus-value de un dixième de salaire, ce qui peut être considéré comme un maximum, il faut à l'ouvrier 160 jours de travail pour recouvrer les sommes qu'il a perdues.

Dans les cas où les demandes de salaire sont plus élevées, ce sont les ouvriers étrangers qui prennent la place des grévistes.

Vous avez remercié M. Duboul de cette communication intéressante qui a donné lieu à des discussions utiles d'où il ressort que les grèves sont toujours faites au détriment des ouvriers.

Vous avez reçu au nombre de nos membres actifs M. Chiri, propriétaire ; M. Lalubie, avocat greffier en chef du Tribunal de commerce, et M. l'abbé F. Meilhon, aumônier du Petit Lycée.

Le Secrétaire-perpétuel, que vous aviez chargé de vous rendre compte de la brochure de M. Ad. Guérard, ingénieur en chef du port de Marseille, intitulée : *la Chambre de Commerce et le Port de Marseille à l'Exposition de* 1889, s'est acquitté du devoir que vous lui aviez imposé.

Impossible d'analyser un travail comme celui fait par M. Guérard, il faut le lire d'un bout à l'autre.

Toutefois nous allons en donner un léger aperçu.

Après avoir parlé de l'institution de la Chambre de Commerce de Marseille, de ses attributions avant 1791, des droits perçus par cette Chambre, de l'intervention de la Chambre de Commerce dans les questions d'entretien, d'amélioration et d'installation du port à une époque éloignée, M. Guérard nous initie aux premiers travaux d'agrandissement du port qui datent de 1782.

Le mouvement du port de Marseille en 1792, d'après le relevé des douanes, est le suivant : entrées et sorties réunies, 5,059 navires jaugeant 684,080 tonneaux.

Constatons que le premier projet pour la création du port de la Joliette, dû à M. J. Garella, date de 1829, et c'est en 1834 qu'apparaissaient les premiers projets de docks.

La Chambre de Commerce, en 1874, a fait à l'État une avance de 15,000,000 de francs pour l'achèvement du bassin de la Gare maritime et du bassin National dont la dépense est évaluée à 20,000,000 de francs.

M. Guérard, dans le second chapitre, parle des aménagements et outillage du bassin de la Gare Maritime et du bassin National ; le tout accompagné de gravures représentant les divers appareils, les hangars, les grues hydrauliques et roulantes, les cabestans à basculement, la machinerie centrale, et la fameuse bigue oscillante de 120 tonnes.

Un plan général des ports de Marseille termine ce remarquable travail.

Vous avez voté des remercîments et des félicitations à M. Guérard

Un rapport sur l'ouvrage du docteur Rouvier vous a prouvé toute l'utilité de son livre.

Les élections pour le renouvellement du bureau de la Société pour l'année 1890, sont faites à l'unanimité.

Le Bureau se compose ainsi qu'il suit :

Président : M. Vassal.

Vice-Président : M. le chanoine Tenougi.

Secrétaire-Perpétuel : M. le docteur Adrien Sicard.

Vice-Secrétaire : M. Duviard.

Conseillers : MM. Alfred Duboul, docteur Barthélemy, Jules Couture.

Trésorier : M. Chaigneau.

Archiviste : M. Félix Valmont.

C'est avec la plus grande attention que vous avez entendu la lecture de M. Tenougi, intitulée : *Note sur un tableau peint et gravé sur étoffe du Mexique à une époque antérieure à l'arrivée des Espagnols.*

Ce tableau reproduit en détail l'arrivée des Aztèques traversant le détroit de Béhring, s'avançant pas à pas dans le

Mexique jusqu'à Mexico, qui fut fondé par les Aztèques vers la fin du XIIme siècle.

La Société Flammarion nous avait priés de nous associer à son vœu pour l'établissement de l'heure nationale à Marseille et en France. La Société de Statistique s'est fait un devoir de lui donner son approbation

M. Réveillé de Beauregard, notre estimable correspondant, avait envoyé à la Société sa brochure intitulée : *Promenades dans la ville d'Arles et ses environs*.

Un rapport des plus favorables a été fait sur cet excellent travail ; vous avez félicité notre correspondant.

Le retard apporté à notre séance publique par des motifs indépendants de notre volonté, nous oblige à rendre, en passant, un dernier hommage à la mémoire de nos collègues Letz et le docteur Barthélemy, que nous avons eu la douleur de perdre en 1890. Conformément au règlement, c'est dans le compte-rendu de cette année que nous ferons leur biographie.

Qu'il nous soit permis, en terminant ce court exposé des travaux de la Société, d'exprimer notre gratitude à MM. les Ministres de l'Instruction Publique et de l'Agriculture, M. le Préfet du département et M. le Maire de la ville de Marseille qui ont toujours entouré notre Société de leur bienveillant appui.

M. le comte de Coëtlogon disait en 1857 que : « Le « plus beau rêve que l'on puisse faire pour notre heu- « reux pays, c'est de voir l'agriculture et l'industrie « cordialement unies dans un commun effort, con- « fondre leurs succès pour la prospérité et la gloire de la « France ».

Ce rêve, la Société de Statistique de Marseille l'a réalisé ; nous n'en voulons pour preuve que les récompenses que nous allons distribuer à l'agriculture et à l'industrie.

Un ancien a dit que : « Tous les arts et toutes les sciences se touchent, se pénètrent, se fécondent mutuellement ».

Il avait raison ; mais rappelons-nous surtout ce proverbe du XVe siècle :

Ce que tu peux faire au matin
N'attend pas vespres ne lendemain.

ORIGINES ET MOEURS

DES

FINNOIS ET DES SCANDINAVES

PAR

M. le Chanoine F. TENOUGI

Membre actif.

Plusieurs familles, originaires de centres divers, se donnèrent rendez-vous, dès la plus haute antiquité, dans les terres qui s'étendent des rives de la mer Caspienne et du golfe Persique jusqu'aux rivages de la mer Noire ; il y eut d'abord une famille composée de deux branches : la branche égyptienne d'hommes à peau rouge, et la branche lybienne d'hommes à peau noire.

Ce sont les Ethiopiens d'Asie qu'Hésiode, Homère, Hérodote distinguent en Ethiopiens orientaux de la Bactriane et de l'Indou-Kouch, et en Ethiopiens occidentaux du Caucase et des Palus-Méotides.

Les mêmes auteurs mentionnent les Egyptiens de la Colchide, hommes au teint noir et aux cheveux crépus.

A ces diverses branches d'une même race vint se mêler une famille d'hommes grands et robustes, au teint blanc et vermeil, à la chevelure épaisse, à la barbe touffue, rousse ou blonde.

C'est la race gétique ou gothique, aïeule des lignées scandinaves qui, de la Chersonèse (pays de Ghers), s'étendirent sur la Thrace et de là s'avancèrent sur le nord-ouest de l'Europe.

Dans cette même région se trouvait une race d'hommes petits de taille, au teint lymphatique, aux yeux d'un bleu pâle, aux cheveux d'un blond de filasse, à la barbe clairsemée, mais aux traits réguliers ; race dont quelques membres, à la taille courte et trapue, ont composé la famille lapone (1).

Il n'est pas étonnant que de ce mélange de races de sang divers et de mœurs étranges, qui s'opéra d'abord dans les régions du Caucase et du Bosphore Cimmérien, il ne se soit formé des familles mixtes d'un type dégénéré dont le souvenir s'est conservé chez les Phéniciens, comme chez les Slaves, chez les Kouhistes comme chez les Egyptiens, en Chine même et dont on trouve encore des restes au centre de l'Afrique.

A ce peuple, nain de taille et disgracieux de forme, les Grues ont donné une place dans leurs fables : ce sont les Pygmées, peuple d'enfants (*Pygman*, en finnois, signifie enfant) à qui des peuples conquérants, désignés par les Grues et les Griphons, déclarèrent une guerre acharnée.

Le *Kalewala*, livre des origines de la nation finnoise, dit que les Kawas furent d'abord soumis à des hommes aux cheveux noirs. Ils furent, comme race inférieure, asservis par les Kouhistes et les Egyptiens et condamnés à fouiller les mines du Caucase. C'est ce que leur fable exprime, lorsqu'elle dit que leur dieu suprême (*Kusko mane moinen* (*Kusk,* roi) a été condamné par les géants à fouiller le sol pour en extraire les métaux ; c'est pourquoi il vit dans les profondeurs de la terre. D'un autre côté, les habitants de Myrmékum, ville du Bosphore, peuple de pillards, sont désignés par Hérodote comme un peuple de grandes fourmis qui dérobent l'or confié à la garde des griffons.

---

(1) Klaproth, *Mémoires asiatiques*.

Les Lapons, peuple d'un type tout spécial, se rattachent aux Finnois anciens par leur idiome, leur religion et leurs coutumes. Le mot rouge se dit *pun* en finnois comme en phénicien (1) ; les signes que les sorciers lapons placent sur leurs tambours magiques ressemblent aux signes sacrés des Egyptiens, et ce n'est pas le hasard qui a inspiré à ces sorciers la coutume de vendre aux navigateurs des vessies gonflées de vent, tandis qu'on lit dans l'Odyssée d'Homère que le roi Eole donna à Ulysse des outres où étaient renfermés les vents aquilons.

Les idiomes des nomades Tongouses, Samoyèdes, Wogouses, épars dans le nord de l'Europe et de l'Asie, ont de grands rapports avec les langues parlées par les nègres du Bambara, du Darfour, du Soudan et de l'Abyssinie, au point que le docte Klaproth en a formé un vocabulaire commun ; mais l'analogie du finnois avec le Tongouse et le kopte, qui, selon Champollion, procède de l'ancienne langue des hiéroglyphes, est d'autant plus frappante que la famille lapone est personnifiée dans les peintures égyptiennes par le dieu Phtah, nain et ridicule de Memphis, *le fayoum*.

Comme on voyait alors en toute chose une émanation directe de la divinité, les Phéniciens s'étaient formé l'idée de petits dieux ventrus, dieux pygmées (pugms en pataïtes), dont ils plaçaient la figure sur la proue de leurs navires. Les Egyptiens, de leur côté, outre le dieu Phtah, nain et burlesque, avaient une divinité plus ridicule encore dans le dieu *Bès*, guerrier nain à face aplatie, au front bas et couronné de plumes, brandissant la hache et la lance en dansant. Le Musée du Louvre en possède un modèle, mais en forme colossale (2).

---

(1) *Pun pœnis, punici, Carthaginois.*

(2) Layard, *Niniveh*, XIII.

MM Oppert et Lenormant ont, de leur côté, signalé l'analogie de l'idiome finnois avec la langue des *Soumiri*, peuple asservi aux Assyriens. Si l'on retranche de *Soumiri* la terminaison *ri* qui est chaldéenne, il reste *Suomi* qui est le nom que les Finnois donnent á leurs pères. Disons encore que l'alphabet finnois se rapproche de l alphabet phénicien ; que le même type de caractères compose les inscriptions gravées sur le roc par les anciens Slaves de l'Illyrie et de la Dalmatie. On retrouve ces mêmes caractères dans un grand nombre d'inscriptions sibériennes. Le commerce que les Phéniciens exerçaient en tous lieux ne suffit pas à expliquer de telles similitudes, et on ne saurait douter que les ancêtres des nations finnoises ne se soient trouvés en contact avec les tribus méridionales venues soit de l'Assyrie, soit de l'Afrique, sur les bords de la mer Noire et au pied du Caucase.

Tel a été le mélange des races issues des trois fils de Noé, que des savants russes assurent que les *Koumans*, peuples des bords du Kouma, fleuve du Caucase septentrional, sont d'origine ismaélite. Les Kaulisses, les Bulgares et plusieurs autres tribus slaves se disent descendues de Loth ; enfin, d'anciens auteurs ont prétendu que les Finnois ou *Tchoudi* étaient les proches parents des *Jehoudim* ou juifs. *Canutus Léemo*, écrivain danois de mérite, fait descendre les Lapons des Hébreux primitifs. On observe que le samedi est le jour de repos des Lapons, et que la notation et la modulation de leurs chants religieux se rapprochent beaucoup du chant des psaumes de la synagogue.

Comment cette formation de la race finnoise des *Djoudi* dont les Lapons sont descendus, se rattache-t-elle à la lignée des diverses souches hébraïques ? C'est ce que nous allons expliquer. C'est d'*Our* ou *Orchoé*, aujourd'hui Orfa en Chaldée, qu'Abraham partit pour se rendre au pays des Philistins.

Or, l'historien Josèphe nous apprend que les treize fils de Jectan, patriarche des Arabes, s'établirent chez les Scinds, dont le pays s'étendait depuis le fleuve Kouphen ou Kouban, au nord du Caucase, jusqu'en Assyrie.

C'est dans cette région que les diverses tribus issues d'Abraham se mêlèrent à tous les peuples qui s'y étaient donné rendez-vous. C'est, en effet, des pays situés entre la mer Noire, la mer Caspienne et le golfe Persique, que les tribus chamiques venues de l'Assyrie et de l'Egypte, les tribus sémitiques venues des plaines du Sennaar, que les tribus japhétiques descendues des hauts plateaux de l'Asie, se dirigèrent vers l'Europe à travers les Palus-Méotides. La Sibylle du Nord et les chants runiques des Finnois s'accordent à dire qu'Odin et son peuple, Scythes scandinaves, refoulés de la Scythie caucasienne, vers le nord de l'Europe et de l'Asie, étaient partis des bords de la mer Noire, emportant avec eux le vase sacré de la science, sauvé des eaux du déluge (1).

On ne doit point s'étonner que les tribus du Kurdistan, celles de l'Abasie et de la Colchide, désignées sous le nom de Kour, aient donné leur nom aux Lives et aux Esthoniens des bords de la Vistule et que le nom primitif de ces tribus ait survécu dans la Courlande. Ces peuples, représentés dans l'Edda comme des guerriers redoutables et savants magiciens au teint noir, parurent dans le Danemark longtemps avant les Celtes et les Goths. Ils étaient venus les premiers dans le centre septentrional de l'Europe, des terres voisines du Tanaïs et de la mer Noire (2).

Par cette communauté d'origine des races s'explique la ressemblance des divers cultes mythologiques, malgré la

---

(1) Gomer, fils de Japhet, est appelé dans l'Edda, Père des Ases.

(2) Strabon dit que les Curètes venaient de la Colchide.

diversité des mœurs et des légendes particulières. On retrouve donc dans les cérémonies magiques des races finnoises, le mythe d'Ammon et de Cham qui est le fond de toute l'idolatrie primitive, avec un mélange de pratiques empruntées à la religion et à la législation des Hébreux.

D'ailleurs quelque forme qu'ait revêtue la superstition chez tous les peuples, deux grands principes ont toujours émergé de toutes les recherches ethnographiques ; partout on a constaté la croyance à l'existence de l'âme humaine, spirituelle et immortelle, et la croyance à l'existence de Dieu dont la notion vaste et sublime est enracinée dans les profondeurs de l'intelligence de l'homme.

Ces notions, indépendantes des sens, forment le caractère spécifique de l'homme, qu'Aristote a appelé un animal religieux ; elles le placent en dehors et au-dessus de toute espèce animale.

C'est donc en vain que plusieurs doctes explorateurs des premiers temps se sont efforcés de découvrir des faits qui leur permettraient de doter notre espèce d'ancêtres quadrumanes ; attachant à ce blason d'un nouveau genre le prix que chaque famille attache ordinairement à descendre des preux et des héros d'un autre âge.

II

Les détails de la vie du peuple finnois, dans la Suède, la Laponie et autour du pôle, sont consignés dans le *Kalewala*, poème épique fantastique, rédigé du Vme au VIIIme siècle de notre ère. A cette époque, ce peuple était à peine arrivé à ce qu'on appelle l'âge de fer (1).

Les habitations décrites dans ce poème sont de simples

---

(1) *Les Crânes finnois* par Gustave Retquis, professeur à Stockolm, 1878. — Quatrefages, *Journal des Savants*, 1880.

chaumières en bois rond, ne possédant qu'une seule chambre où l'on arrive par un vestibule où s'ouvre la porte précédée d'un seuil. Les murs étaient percés de simples lucarnes fermées par des volets à coulisses. Le toit en planches était percé d'une ouverture surmontée au dehors d'une cheminée en bois. La maison donnait sur une cour plantée de sorbiers. Dans un des angles du plancher en bois s'élevait un poële en pierre dont la large plateforme servait de lit. La chambre, toujours voilée par la fumée, était meublée d'une table, de bancs et d'armes suspendues au mur. Telle était la maison du puissant sorcier (*Runoie*) *Wainamoïnen*.

Autour du bâtiment principal s'élevaient les constructions accessoires: l'étable ou hangar au bétail, le séchoir, le magasin et l'étuve, où la famille entière aimait à se plonger dans une atmosphère de vapeurs chaudes produites par l'eau que l'on jetait sur des pierres rougies au feu. On se frottait ensuite le corps avec un savon fait de lessive de lait aigri et de moelle; puis on se frappait le corps avec des branches assouplies. Le *badstu*, bain à étuve, était sacré et servait de refuge aux femmes en couches.

Le magasin servait à la fois d'office, de garde-robe et d'entrepôt pour les objets du ménage.

On mettait en état la terre par le brûlage ; la charrue, la herse, la faux, la fourche servaient à semer et à récolter l'orge, l'avoine, le seigle et le froment. On cultivait le houblon, le chanvre, le lin, les pois, la rave et le chou.

La ligne et plusieurs sortes de filets servaient à la pêche ; l'arbalète, le pieu et le couteau servaient à la chasse. Les armes du guerrier étaient l'épée et la massue. Les armes défensives étaient la cuirasse, le casque, les cuissards et le bouclier. On se servait pour les voyages

de bateaux à rames, de traîneaux attelés d'un cheval ferré de patins à neige.

Le bois était façonné à l'aide de la hache, de la scie, du perçoir et du ciseau. Le forgeron avait son fourneau et son hangar à charbon, et se servait du soufflet, du marteau, de l'enclume et des tenailles.

Les soins du ménage, les soucis de l'écurie et une partie des travaux agricoles, étaient à la charge de la femme. Celle-ci filait le chanvre, le lin, l'ortie et la laine ; elle tissait la toile et le vadinel. Elle se servait de la quenouille, du dévidoir, du métier à tisser, du peigne à tisser, de la navette et de l'aiguille. Il n'est point fait mention des ciseaux. La femme était chargée de rallumer le feu à l'aide du briquet et de l'amadou ; elle préparait le malt et brassait la bière ; comme maîtresse de maison, elle portait à la ceinture le trousseau de clefs et commandait aux servantes.

La polygamie était interdite. L'époux doit se dresser devant son épouse, comme un mur protecteur ; il doit la garantir des coups de la belle-mère, des injures du beau-père et lui donner une place d'honneur près de la fenêtre. L'époux a le droit de reprendre son épouse, mais dans l'ombre, derrière la porte, ou dans un endroit secret de la maison. La première année, il l'avertira par la parole ; la seconde année, par le regard ; la troisième année, en lui marchant sur le pied ; mais si elle ne s'est point amendée, il la corrigera avec la verge d'osier, avec la branche de bouleau ; mais il lui donnera cette leçon entre les murs de la chambre et non au milieu de la prairie.

Le mariage était interdit entre individus de la même tribu. L'homme devait conquérir sa femme et l'enlever d'une tribu voisine et souvent ennemie. De là naissaient de rudes épreuves, des luttes sanglantes, des fiançailles

tragiques. « Je vois, dit la mère Lokke à son fils, « je vois que tu as enlevé la belle oie, que tu as « fait triompher la force, que tu as rasé le château et « renversé les murailles, tu as pénétré chez ta belle-« mère, dans la maison de ton beau-père. »

L'enlèvement des Sabines par les soldats de Romulus et ce qui se passait dans certaines tribus américaines où le guerrier devait étourdir d'un coup de massue la fille de son choix, afin de l'emporter sans résistance, nous montre la parité des mœurs des tribus primitives et sert à prouver l'unité d'origine des races humaines.

On trouve chez les Finnois de nos jours des vestiges de cet ancien genre de vie. Les Lapons et les Ostraks ont encore pour habitation le *kota*, simple abri, fait de perches, que l'on enfonce dans le sol de manière à dessiner un cercle de quatre mètres de diamètre ; les extrémités sont entrelacées à une hauteur d'environ cinq mètres, ne laissant que deux ouvertures : une en bas qui sert de porte, l'autre au sommet par où s'échappe la fumée.

Les tribus échelonnées le long du vaste Océan polaire mènent le genre de vie que nous venons de décrire.

C'est par ces régions, aujourd'hui désolées, que la même race a pénétré dans l'Amérique, et y a fondé plus tard des empires avec des lambeaux des civilisations babylonnienne, égyptienne, hébraïque, dont les traces se retrouvent sur les ruines des anciens monuments.

Ces terres, où les animalcules détruits par les courants froids ne permettent à aucun vertébré de se nourrir, renferment cependant des gisemeuts de charbon tertiaire qui témoignent de l'extension qu'avait prise une flore très riche, à une époque très reculée. On y découvre plusieurs espèces de prêles, de nombreux dycotilédons, peuplier, hêtre, vigne, noisetier, nénuphar, outre les conifères et les sapins du Nord. Tout porte à croire

qu'à une époque reculée de sept à huit siècles, la température des régions polaires était plus chaude qu'aujourd'hui, de même que nos régions tempérées ont été à une époque beaucoup plus ancienne soumises à des froids rigoureux et persistants.

Quel temps a dû s'écouler avant que les familles aient passé à l'état de tribu, et de l'état de tribu à l'état de peuple ? L'histoire proprement dite est muette à ce sujet. Les siècles entassés par les fables n'ont aucune valeur. On ne saurait admettre comme élément chronologique la distinction et la subdivision des âges préhistoriques : époque de l'ours des cavernes, époque du renne, époque de la pierre polie, époque des premiers instruments métalliques. Même avant le déluge, les hommes connaissaient l'usage des métaux. La civilisation de l'Assyrie et la civilisation de l'Egypte, qui en fut la fille, reçut et conserva les arts indispensables à la vie policée ; tandis que les tribus qui s'éloignèrent du centre perdirent bientôt les connaissances et les pratiques auxquelles les ramènent peu à peu les peuples civilisés.

Toutefois, en dehors des notions bibliques, l'humanité historique ne remonte pas au-delà de quatorze siècles avant l'ère chrétienne. L'histoire profane part de l'ère de Nabonassar, fondateur du second empire d'Assyrie, en 587 avant J.-C.

Avant cette date, on mentionne l'établissement des jeux olympiques en 776 et la fondation de Rome en 751 ; toutefois, l'histoire de Rome ne se sépare entièrement de la fable qu'à partir de la reconstruction de cette ville par Camille, en 364 avant J.-C. Le seul synchronisme qu'on puisse établir dans les temps antérieurs est celui de la prise de Jérusalem par Sésac, qui emmena Roboam prisonnier en Egypte. Au-delà de cette date, dit M. de Rougé, il n'y a pas de chronologie égyptienne et aucune

chronologie n'est possible au-delà du XIVme siècle avant notre ère.

Il faut donc renfermer dans une période de dix-huit siècles environ, depuis la fondation de Babylone jusqu'à l'établissement du dernier empire d'Assyrie, tout ce qui a rapport à la formation des tribus et des peuples dont la dispersion et le mélange n'ont cessé de s'opérer dans tous les sens jusqu'au cinquième siècle après l'ère chrétienne ; alors seulement a été close la longue série des migrations primitives.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LES CONCOURS

OUVERTS PAR

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

En 1889

PAR

Le Docteur Adrien SICARD

Secrétaire-Perpétuel

Messieurs,

La Société de Statistique de Marseille se fait un devoir, dans une séance publique, de distribuer des médailles et récompenses aux hommes d'étude et de progrès qui ont rendu des services au département des Bouches-du-Rhône.

Nous venons remplir ce devoir et c'est au nom du jury que son Secrétaire-perpétuel prend la parole dans cette enceinte de la science et du progrès.

Remercions tout d'abord M. le Doyen de la Faculté des sciences qui nous permet de nous réunir dans cette salle consacrée à l'étude et à la vulgarisation de tout ce qui est bon et utile.

Que MM. Duboul, Tenougi, Couture et Duviard, membres du jury, reçoivent nos félicitations pour nous avoir aidé dans la difficile mission qui oblige le Secrétaire-perpétuel de la Société à condenser le plus brièvement possible des travaux ayant demandé de longues et minutieuses appréciations.

La Société de Statistique de Marseille, malgré sa vieillesse, soixante-deux ans, n'en continue pas moins à distribuer chaque année des encouragements spécialement donnés au département des Bouches-du-Rhône.

Nous avons trouvé dans un vieux livre, que : « L'in« dustrie d'un peuple est la véritable mesure de son « bonheur comme de sa richesse », et nous savons, d'après un ouvrage publié par le major Weiss en 1789, que : « Le plus grand obstacle au progrès des lumières est « de s'imaginer que nous sommes parvenus au plus haut « degré que les hommes puissent atteindre ». Partant de ces principes, la Société se fait un devoir d'attirer par ses récompenses de nouveaux perfectionnements dans notre beau département.

Morel-Vindé a écrit avec juste raison :

On n'excite au travail qu'en offrant des amorces :
Quelque léger qu'il soit, un prix double les forces.

Nous avons la preuve de cette vérité dans les succès obtenus à l'Exposition universelle de Paris par tous les lauréats de nos concours qui s'y sont présentés. Qu'ils reçoivent nos félicitations !

Si nous regrettons que le premier concours n'ait pas été rempli, nous avons le bonheur de voir que des concurrents nombreux et sérieux se sont présentés pour les autres ; si tous n'ont pu recevoir des récompenses, c'est la preuve de l'impartialité du jury ; nous leur disons : Au revoir !

M. le Ministre de l'Agriculture nous accorde des médailles qui doivent être distribuées dans notre département ; nous ne pouvons mieux l'en remercier qu'en vous prouvant qu'elles ont été vivement disputées et utilement gagnées.

La médaille de vermeil de M. le Ministre de l'Agri-

culture est attribuée à M. G. Féraud, ingénieur des arts et manufactures à La Ciotat, pour sa *laboureuse provençale.*

Cette machine á labourer est à puissance et à vitesse variable ; elle est à double tambour, permettant d'obtenir d'un même point, un mouvement alternatif d'aller et de retour du câble supporté par des poulies simples.

Les deux tambours verticaux sur lesquels sont enroulées les deux extrémités d'un câble sans fin, sont tous sur l'arbre horizontal qui porte à ses deux extrémités deux parties carrées s'emboîtant dans deux manchons en fonte, portant chacun deux ouvertures dans lesquelles peuvent être emmanchées deux goupilles qui, en pénétrant dans deux trous symétriques percés dans le moyeu des tambours, rendent celui-ci solidaire du mouvement de l'arbre horizontal.

Il suffit donc, lorsqu'on veut opérer la traction dans le sens de la flèche, de mettre en place les deux goupilles et de sortir les deux autres de leurs alvéoles, ce qui rend une partie fixe sur l'arbre, tandis que l'autre est folle sur le même arbre.

Les deux manchons dont nous avons parlé peuvent être appliqués sur les moyeux des tambours au moyen des deux volants dont le but est de servir de frein ; c'est la partie de la machine qui demande le plus d'attention.

Le mouvement est donné à l'arbre par l'arbre vertical au moyen de paires d'engrenages, selon que l'on veut obtenir, à volonté, une petite force et grande vitesse, ou une grande force avec petite vitesse.

Le bâtis de la machine est constitué par des *fers ronds commerciaux et peu ouvragés*, lesquels ont été disposés en triangles, figure géométrique indéformable et la plus apte à supporter des efforts. Les essieux des quatre roues portent une tôle destinée à supporter des poids.

Cette machine est établie pour des labours de profondeur très variable.

Simple, légère, de dimensions restreintes, elle est très mobile ; on peut la transporter sur une charrette ordinaire et la faire fonctionner dès son arrivée.

Les tambours peuvent contenir huit cents mètres de câble en acier extra fort, d'un modèle spécial offrant sous un *faible poids le maximum de résistance à la traction.*

Quoique légère, on a donné de la stabilité à cette machine en établissant une plateforme destinée à recevoir au moins cinq cents kilos, constituée par des petits cubes en fonte qui sont très maniables ; cette stabilité est suffisante pour résister aux efforts de traction pour lesquels la machine est établie.

La machine est construite pour fonctionner soit en forme de manège actionné par cheval, soit mue directement par une locomobile à vapeur.

Le conducteur de la charrue a l'avantage de pouvoir la faire passer sous les arbres sans rien endommager, ce qui ne peut avoir lieu avec les chevaux ; il est maître du guidage, puisque la traction est toujours régulière.

Comme prix de revient du labourage, il faut considérer le terrain de plaine et celui planté d'arbres fruitiers.

GENRE DE LABOUR.	A LA LABOUREUSE.	ORDINAIRE.	ÉCONOMIE.
Superficiel.......	F. 9 50	F. 19 »	F. 50 %
Ordinaire.......	23 20	27 50	15 %
Profond........	41 10	62 50	34 %

Observons, en passant, que le labourage à la provençale n'est pas piétiné par le sabot des chevaux, avantage qui est à considérer et que les réparations peuvent être faites à la machine par un simple maréchal-ferrant.

La machine à labourer s'est présentée au concours de Narbonne en 1888 ; le jury l'a fait fonctionner avec charrue à plusieurs socs; elle a remporté le prix.

Vous applaudirez de tout cœur la ro mpense, médaille de vermeil de M. le Ministre de l'Agriculture, accordée à M. Féraud, et nous espérons que cette excellente machine se propagera de plus en plus dans notre beau département, un peu trop réfractaire aux introductions utiles et économiques.

La première médaille d'argent, de M. le Ministre de l'Agriculture, est décernée à M. Joseph Vallier, chef-moniteur du Service spécial pour combattre le phylloxéra établi par le chemin de fer de Paris-Lyon et la Méditerranée.

Vous connaissez tous les services rendus aux vignes françaises phylloxérées par l'emploi du sulfure de carbone. Notre lauréat dirige depuis quinze ans le personnel chargé de cette application; c'est vous dire qu'il a rendu de véritables services à la viticulture, non seulement dans notre département, mais encore dans toute la France. La médaille que nous lui accordons est donc très méritée et vous applaudirez notre lauréat.

La Société avait mis au concours la statistique des bénéfices produits par un hectare de terrain complanté en culture maraîchère ; cette statistique devait comprendre trois années au moins.

Nous avons le regret d'avoir reçu peu de mémoires, mais il en est un qui mérite la récompense promise.

M. Cyprien Samat est fermier à Gémenos (Bouches-du-Rhône) ; ses produits maraîchers sont cultivés sans arrosage et vendus à Marseille.

Il résulte d'une étude de trois années que, dans la propriété qu'il exploite, la moyenne des bénéfices annuels par hectare a été de 730 francs pour les pommes de

terre, de 503 francs pour les petits pois, 1,843 francs pour les carottes, 1,407 francs pour les tomates d'hiver, 1,003 francs pour les artichauts et 1,030 francs pour les pois gourmands.

Observons que l'année 1887 a été sèche; qu'en 1888, nous avons eu des pluies moyennes et que, en 1889, les pommes de terre ont été malades et les petits pois étant très abondants se sont vendus à bas prix.

Vous comprendrez combien il eût été utile de pouvoir comparer entre eux les produits récoltés dans les différentes contrées du département des Bouches-du-Rhône.

La médaille d'argent de M. le Ministre de l'Agriculture prouvera à M. Cyprien Samat, l'utilité de ses études et l'encouragera à les poursuivre. Nous sommes sûr que vous applaudirez la décision du jury.

Passons au concours de la Société pour les personnes qui auront introduit dans le département des Bouches-du-Rhône, une nouvelle industrie ou perfectionnement de l'une de celles existantes. Nous avons toujours affluence de concurrents.

La première médaille de vermeil est décernée à M. Jules Allo, pour une machine fabriquant automatiquement des boîtes d'allumettes sans colle.

Déjà M. Allo nous avait présenté, en 1882, une machine dite l'*Ingénieuse,* servant à fabriquer et coller 20,000 boîtes d'allumettes par jour. Cette machine avait été acquise par l'Imprimerie Marseillaise ; vous lui aviez attribué une médaille d'argent.

Au cours de la visite du jury, l'un de ses membres dit à M. Allo : « Nous pensons que vous arriverez à faire vos boîtes sans colle ». Cette idée jetée en l'air a été le point de départ de la machine qui nous occupe, laquelle est brevetée en France et à l'étranger.

Nous ne pouvons vous donner la description complète

de l'appareil ; mais nous allons tâcher de vous initier à son fonctionnement.

Les cartons découpés sont placés sur un plateau du piston d'un élévateur. Ce piston agitant de bas en haut, au moyen d'un levier à contre-poids, l'élévateur étant chargé d'un grand nombre de cartons, on en ferme la porte et l'on met la machine en marche.

Le preneur automatique vient exercer une légère pression sur les cartons déposés dans l'élévateur et retenus par les presse-cartons de manière à ce que le preneur n'en puisse saisir qu'un à la fois. Ce carton est saisi par les aiguilles divergentes du preneur avec une délicatesse telle qu'elles ne laissent aucune trace.

Il est ensuite transporté par un mouvement rectiligne d'abord horizontal et puis vertical, dans une matrice où il est déposé à une profondeur de 15 millimètres environ.

Les premiers pliages du carton sont dus à l'action du preneur qui se retire pour faire place au mandrin en poinçon qui achève le pliage de la boîte en la refoulant dans la matrice ; en ce moment, des deux côtés de la boîte viennent s'introduire des griffes pour la boucher et la sortir, ce qui supprime la colle. Le mandrin, en se retournant pour faire une seconde boîte, chasse la première par un tube.

Les mouvements sont les mêmes pour faire le tiroir, mais les griffes sont supprimées et remplacées par des ressorts rabattant les quatre parties supérieures du tiroir qui, pour être terminé, subit l'action du tiroir suivant, lequel bouche le devant du premier et le refoule en même temps dans un tube.

Tout marche régulièrement tant qu'il y a des cartons ; s'ils viennent à manquer, une sonnerie appelle l'ouvrier.

Cette machine peut confectionner mécaniquement

toutes sortes de boîtes et des sacs en papier ou en carton. Une seule ouvrière peut alimenter et surveiller plusieurs machines.

Quatre machines sont placées sur un seul bâtis et fournissent par jour 50,000 étuis et autant de tiroirs, soit le travail de cent ouvrières.

La médaille de vermeil que décerne la Société à M. Allo sera une juste récompense de ses travaux. Nous savons que cet encouragement l'aidera à l'invention d'une machine automatique pour tracer et découper ; nous souhaitons à notre lauréat tout le succès qu'il mérite.

MM. Guichard, Carvin et Ce sont fabricants de produits céramiques pour bâtisses.

Le produit que nons récompensons est une tuile ; mais il y a tuile et tuile, comme fagot et fagot : celle dont nous vous entretenons a le grand avantage de résister aux plus grandes pressions et à l'action de l'humidité ; L'on sait, en effet, que l'un des défauts de la tuile plate ou autre est de se briser lorsque l'on monte sur une toiture mouillée par une forte pluie.

Partant de ce principe que : « La résistance est en « raison directe de la pression que la matière a reçue au « moment du moulage ; qu'avec une presse à main ordi- « naire, la résistance est de 1,300 kilos par centimètre « carré et qu'elle s'élève à un chiffre beaucoup supérieur « si l'on emploie une presse hydraulique », MM. Carvin et Ce ont construit une machine pour faire les tuiles produisant une pression de 30,000 kilog. ; c'est vous dire combien ces produits sont supérieur à ceux que l'on fait ordinairement.

Inutile d'ajouter que l'on trouve dans cette usine toutes les dispositions et les plus économiques.

En lui accordant une médaille de vermeil, le jury a

rempli son devoir et nous souhaitons que sa marque l'*Abeille* récolte tout le miel d'une excellente ruche.

Félicitons cet industriel de ses travaux.

Quelques-uns de nos auditeurs doivent connaître l'ouvrage intitulé : *Trésor des Sentences*, publié au XVIe siècle par G. Meurier, et y ont remarqué le proverbe suivant :

> Quand l'aveugle porte la bannière,
> Mal pour ceux qui marchent derrière.

Il était réservé au XIXe siècle de prouver la fausseté de de cette allégation : nous allons vous mettre à même de vérifier ce que nous avançons.

il y a huit ans, il se fondait à Marseille, sous le haut patronage des autorités et de membres dévoués, une Société dénommée : S*ociété Marseillaise des Ateliers d'Aveugles*.

Persuadé de la maxime suivante : « L'aumône tue, le travail vivifie, » et pensant avec M. Cameron de New-York, que : « Assister quelqu'un en le mettant à même « d'améliorer sa condition par ses efforts, c'est en faire « un homme, tandis que soutenir quelqu'un sans lui « demander aucun effort personnel, c'est le traiter en « mendiant. », les fondateurs de la Société des ateliers d'aveugles ont réuni ceux-ci pour leur apprendre le travail et leur prouver que ces déshérités de la fortune peuvent être utiles à leurs semblables et à leur famille.

Aidés dans leurs projets par des souscriptions volontaires, ils ont peu à peu rassemblé un plus grand nombre d'aveugles et dernièrement, grâce à la munificence de M. B. Gairard, cette œuvre est pourvue d'un beau local et d'ateliers qui lui ont été donnés à perpétuité par ce généreux donateur qui est et sera toujours béni par les aveugles.

Pour parvenir à l'enseignement de divers métiers, l'on a eu recours, en principe, à des voyants ; mais aujour-

d'hui, grâce aux progrès faits par les aveugles, ce sont eux qui fournissent des moniteurs à leur frères. L'on ne saurait trop remercier les chefs d'atelier de leur dévouement à cette œuvre qui vient d'être déclarée d'utilité publique.

Ceux de nos auditeurs qui ont visité les ateliers de l'avenue des Catalans ont pu s'assurer, par leurs yeux, de l'ordre admirable qui règne dans les ateliers de brosserie, vannerie, sparterie, etc.

Les femmes, qui travaillent dans un atelier complètement séparé, font le cannage des chaises, le rempaillage et autres travaux.

Pour diriger un établissement qui contient plus de quarante individus et un maniement de fonds considérable, il fallait un homme de labeur et d'une intelligence hors ligne, pouvant écrire en aveugle et distribuer à tous les matières premières dont ils avaient besoin.

Tel se présente M. Marius Hugues qui, quoique aveugle, tient tête à tout.

Le Conseil d'Administration de la Société des ateliers d'aveugles a signalé ce fait à notre Société ; le jury s'est transporté dans les ateliers; il s'est rendu compte par lui-même des résultats obtenus ; il décerne à M. Hugues la première médaille d'argent pour introduction à Marseille d'une industrie nouvelle

Vous ne sauriez trop applaudir la décision du jury, qui nous charge d'offrir ses félicitations à M. Arnaud, le digne Président de cette association et à tous ses collaborateurs.

Puisse cette récompense justement méritée, ajoutée à celle obtenue à l'Exposition universelle de Paris, apporter de nombreux souscripteurs qui, moyennant dix francs par an, seront bienfaiteurs de cette œuvre, au plus haut point d'utilité publique.

Tout le monde peut se rendre compte des travaux des aveugles *de visu*, puisque l'on peut visiter les ateliers.

Rappelons-nous ces parole de Henri Bouley :

« La mission de l'homme est d'arriver par des progrè
« incessants au règne de la vérité. »

M. Charles Sicard fils, fabricant de produits céramiques à Aubagne, s'est fait breveter pour un système de four à flamme renversée ; le jury s'est transporté sur les lieux pour se rendre compte des résultats obtenus.

Le four à flamme ascendante pour la cuisson des produits céramiques, employé par M. Sicard, a l'avantage, tout en utilisant la flamme et la chaleur d'une chambre au four de l'un à l'autre, de permettre de cuire la poterie émaillée, la briqueterie et autres produits céramiques sans la détérioration occasionnée par la cendre et autres déchets de combustible, tout en produisant une économie variant de quarante à soixante pour cent.

La médaille d'argent attribuée à M. Charles Sicard fils récompensera cet inventeur de ses nombreux travaux.

Nous espérons que sa marque de fabrique, *l'As de trèfle* se propagera de plus en plus ; il mérite nos félicitations pour sa persévérance couronnée de succès.

Nul ne se doute qu'il existe à Marseille un modeste industriel qui, à force de labeur, est parvenu à introduire dans notre ville une industrie pour laquelle l'on était tributaire de Paris : nous voulons parler de la confection des colliers de voiture français, anglais, américains et tous autres.

Il appartenait à notre Société, qui fait appel à toutes les industries, de découvrir ce travailleur infatigable.

M. P. Chevalier, tel est le nom de notre lauréat, est apte à faire non seulement les colliers sus-indiqués; mais, véritable orthopédiste pour les chevaux et animaux de trait, il permet à ceux qui sont mal conformés de rendre les mêmes services que les autres.

Les colliers, qui avaient autrefois pour centre de fabri-

cation Paris, Lyon, Bordeaux et Toulouse, se font à Marseille, cette ville si bien placée pour l'exportation ; les neuf cents à mille colliers vendus par M. Chevalier en France et à l'étranger, sont la preuve de ce que nous avançons.

Une médaille de bronze récompensera cet industriel qui la mérite d'autant plus qu'il doit tout à son travail et à sa persévérance. Honneur à lui !

M. J. Barthez a porté son étude sur les châssis de cheminées à double et simple rideau articulé.

Le rideau articulé est muni d'un nombre plus ou moins grand de lames placées horizontalement et agrafées par des anneaux qui empêchent la fumée de se répandre dans les appartements.

Il fonctionne régulièrement et sans bruit ; l'on peut le descendre millimètre par millimètre ; le rideau s'enroule sur deux galets placés sur un arbre transversal dont une chaîne est agrafée par un bout à chacun des galets.

Deux autres galets sont fixés à chaque extrémité d'un arbre transversal ; chaque galet est muni d'une chaîne dont un bout est fixé au galet et l'autre à un contrepoids donnant équilibre à ce rideau.

Le rideau perforé, ou pare-étincelle, se trouve libre, offrant toutes les garanties de sécurité contre l'incendie.

En décernant à M. Joseph Barthez une mention honorable, le jury récompense un travailleur qui, nous l'espérons, reparaîtra dans nos concours.

Excusez la longueur de cet exposé ; mais nous remplissons un devoir en rendant à chaque exposant la justice qui lui est due.

Disons avec M. de Montalembert :

« Je respecte le passé, je rends justice au présent et j'espère dans l'avenir. »

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

POUR L'ANNÉE 1889.

Médailles de Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

Médaille de vermeil.

M. FÉRAUD, ingénieur, pour sa *Laboureuse provençale*.

Médaille d'argent.

M. VALLIER (Joseph), chef moniteur de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, pour *l'application du sulfure de carbone aux Vignes phylloxérées*, quinze ans de service.

Médaille d'argent.

M. SAMAT (Cyprien), statistique des résultats obtenus pendant trois ans dans la culture des légumes.

Médailles de la Société de Statistique.

Médaille de vermeil.

M. ALLO (Jules), pour sa *Machine à fabriquer sans colle les boites d'allumettes*.

Médaille de vermeil.

MM. Guichard, Carvin et Cie, fabricants de tuiles à la presse.

Médaille d'argent.

M. Hugues (Marius), directeur des ateliers d'aveugles, introduction à Marseille de cette industrie.

Médaille d'argent.

M. Charles Sicard fils, fabricant de produits céramiques à Aubagne, pour son *four à flamme renversée*.

Médaille de bronze.

M. P. Chevalier, pour sa fabrication de colliers anglais et autres.

Mention honorable.

M. Barthez (Joseph), pour ses châssis de cheminée.

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, POUR ÊTRE DÉCERNÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ANNÉE 1890.

PREMIER CONCOURS

Médailles. — Pour un mémoire sur la *statistique ou la topographie d'une ville, ou d'un canton du département des Bouches-du-Rhône.*

Médailles — Pour un *ouvrage imprimé* intéressant le commerce de Marseille ou celui du département des Bouches-du-Rhône.

DEUXIÈME CONCOURS

Médailles offertes par M. le MINISTRE DE L'AGRICULTURE. Le programme en sera publié ultérieurement.

TROISIÈME CONCOURS

La Société de Statistique de Marseille décernera des médailles de vermeil, d'argent, de bronze et des mentions honorables, aux personnes qni auront introduit dans le département des Bouches-du-Rhône un nouveau genre d'industrie, ou perfectionné l'une des industries existantes.

Ce concours est ouvert à toutes sortes d'usines ou de produits fabriqués donnant lieu à des transactions importantes.

CONDITIONS DES CONCOURS

Les mémoires relatifs aux PREMIERS CONCOURS seront adressés, franc de port, à M. le docteur Adrien Sicard, secrétaire-perpétuel de la Société, rue d'Arcole, 4, le 1er *octobre* 1890, *terme de rigueur.*

Le *manuscrit* portera en tête une épigraphe qui sera répétée sur un pli cacheté contenant les nom, prénom et domicile de l'auteur.

Les concurrents au DEUXIÈME CONCOURS (AGRICULTURE) enverront franco, leur demande et le mémoire à l'appui, à M. le Secrétaire-perpétuel, au plus tard le 1er octobre 1890 : le jury viendra visiter et constater les résultats obtenus.

Les personnes qui désireront prendre part au TROISIÈME CONCOURS adresseront au Secrétaire-perpétuel une lettre par laquelle elles donneront un aperçu de leur industrie, de leur usine, et se déclareront prêtes à fournir au Jury tous les documents en leur pouvoir, susceptibles d'éclairer son jugement : cette demande devra parvenir, au plus tard, le 1er octobre 1890.

Les lettres et paquets doivent être affranchis.

Arrêté en séance générale, le 30 décembre 1889.

Le Président,
A. DUBOUL.

Le Secrétaire-Perpétuel,
Dr Adrien SICARD.



Marseille. — Typ. et Lith. J. CAYER, rue St-Ferréol, 57.


ACADEMIE
ARTS,

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Annales des Sciences et de l'Industrie du Midi de la France publiées par la Société de Statistique de Marseille.
Tome Ier ; janvier 1832. — Tome II ; Mai 1832. — Tome III ; Octobre 1832.

RAPPORT sur un projet de statistique permanente fait au nom d'une Commission, par M. Gendarme de Bévotte, suivi de l'arrêté préfectoral établissant une Commission par commune, 1850.

Répertoire des Travaux de la Société de Statistique de Marseille.

(M. P.-M. Roux, secrétaire perp.)

1re série — Tome Ier — 1837
» Tome II — 1838
» Tome III — 1839
» Tome IV — 1840
» Tome V — 1841

2e série — Tome VI — 1842
» Tome VII — 1843
» Tome VIII — 1845
» Tome IX — 1846
» Tome X — 1846

3e série — Tome XI — 1847
» Tome XII — 1848
» Tome XIII — 1849
» Tome XIV — 1851
» Tome XV — 1852

4e série — Tome XVI — 1853
» Tome XVII — 1854
» Tome XVIII — 1855
» Tome XIX — 1856
» Tome XX — 1857

5e série — Tome XXI — 1858
» Tome XXII — 1859
5e série. — Tome XXIII — 1859
» Tome XXIV — 1861
» Tome XXV — 1862

6e série — Tome XXVI — 1863
» Tome XXVII — 1864
» Tome XXVIII — 1866

(M. S.-E. Maurin, secrét. gén.)

» Tome XXIX — 1866
» Tome XXX — 1867

7e série — Tome XXXI — 1870
» Tome XXXII — 1871

(M. Alfred Saurel, v.-secrét)

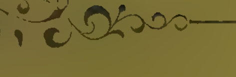
» Tome XXXIII — 1872
» Tome XXXIV — 1872
» Tome XXXV — 1873

(M. le Dr A. Sicard, secret. perp.)

8e série — Tome XXXVI — 1877
» Tome XXXVII — 1878
» Tome XXXVIII — 1879
» Tome XXXIX — 1880
» Tome XL — 1881
» Tome XLI — 1889

Compte-Rendu des Travaux de la Société de Statistique de Marseille :

Pendant l'année 1827, par M. Augustin Fabre, secrétaire.............. 1828
» 1828 » » » 1829
Pendant les années 1829 et 1830, par M. P.-M. Roux, secrétaire perp.... 1831
» 1831 et 1832 » » ... 1833
Pendant l'année 1833 » .. 1834
Pendant les années 1834, 1835 et 1836 » ... 1838
» 1837 et 1838 » (nouvelle édit.) .. 1852
» 1839 et 1840 » . 1841
» 1841, 1842, 1843 et 1844 » . 1845
» 1845 et 1846 » .. 1847
» 1847, 1848 et 1849 .. 1850
» 1850 et 1851 » ... 1852
» 1852 et 1853 » ... 1854
» 1854, 1855 et 1er sem. 1856 » .. 1857
Pendant le 2e sem. 1856 et les ann. 1857 et 1858 » .. 1859
Pendant les années 1859, 1860 et 1861 » ... 1861
» 1869, 1870, 1871 et 1872 » ... 1873
» 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877, par le Dr Sicard .. 1878
Pendant les années 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883 » ... 1884
Pendant les années 1884, 1885, 886, 1887, 1888, etc. » ... 1888



RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Fondée le 7 février 1827

Autorisée par ordonnance du 2 avril 1831 et déclarée d'utilité publique

par ordonnance du 22 mars 1832

TOME QUARANTE-DEUXIÈME

6me de la 8e série

2me PARTIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. le Docteur Adrien SICARD

Secrétaire perpétuel, Officier de l'Instruction Publique.



MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE J. CAYER

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

rue Saint-Ferréol, 57

1891

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE

MARSEILLE

63me Année de sa fondation.

La Société de Statistique de Marseille a tenu sa séance publique annuelle dans laquelle elle rend compte de ses travaux et distribue les récompenses dans la salle des mariages, à la Mairie, gracieusement mise à sa disposition par M. Baret, maire de Marseille, le 18 janvier 1891, à 2 heures 1/2 de l'après-midi.

L'exposition des produits primés, qui attirait de nombreux visiteurs, avait lieu dans la salle des pas perdus de la Mairie.

Malgré un temps affreux, beaucoup de dames, des représentants des pays étrangers, M. le Proviseur du Lycée, et nombre de personnes de la ville prouvaient par leur présence, tout l'intérêt qu'elles portent à notre Société d'utilité publique.

Plusieurs autorités qui ne pouvaient assister à cette réunion se sont fait excuser ; M. le Maire a bien voulu désigner pour le représenter dans cette circonstance, M. Girard, conseiller municipal.

La séance est présidée par M. Hippolyte Vassal, président, qui a lu une *Notice sur l'Hospice des Aliénés de*

Marseille. Cette étude, fruit de nombreuses années d'observation, a été suivie de chaleureux applaudissements qui ont prouvé à notre président combien il était digne de la suprématie que lui avait concédée la Société.

Le Secrétaire-perpétuel, M. le docteur Adrien Sicard, rend compte des *Travaux faits par la Société pendant l'année* 1890. Les nombreuses marques d'approbation qui ont suivi cette lecture ont prouvé à la Société qu'elle continue ses travaux d'utilité publique.

Les Plaisirs d'un Touriste, excursion à Saint-Louis, poésie de M. Félix Valmont, est venue jeter une note gaie dans cette réunion ; les applaudissements du public prouvent à notre collègue combien l'on apprécie l'humour qu'il a mis dans sa lecture.

Après le *Rapport des Prix* par le Secrétaire-perpétuel et la *Distribution des Récompenses*, l'on s'est séparé en jetant un dernier coup d'œil sur les objets primés.

Procès-verbal a été dressé séance tenante. Ont signé : M. Vassal, président ; M. Girard, conseiller municipal, délégué par M. le Maire ; MM. Chaigneau, Couture, Duboul, Lalubie, Gastinel, Duviard et le docteur Adrien Sicard, Secrétaire-perpétuel.

Le Secrétaire-Perpétuel,
Dr Adrien SICARD.

Le Président,
H. VASSAL.

NOTICE

SUR

L'ASILE DES ALIÉNÉS

DE MARSEILLE,

PAR

M. H. VASSAL, Président

Officier de l'Instruction Publique



Mesdames, Messieurs,

Vous avez certainement gardé en mémoire le souvenir du remarquable discours qui fut prononcé, l'an dernier, dans une semblable réunion, par M. Duboul, alors président de la Société.

Dans un exposé lumineux dont le fond ne le cédait en rien à la forme, mon estimable collègue et ami nous retraçait l'histoire de notre belle cité. Il nous en disait les origines et nous montrait par quelles étapes successives avait dû passer son développement industriel, commercial et artistique, avant d'arriver à l'état de prospérité qu'elle a atteint de nos jours.

Ce n'est point de statistique pure que je veux, à mon tour, vous entretenir aujourd'hui. Cette science des plus utiles dans sa féconde aridité, réclame une curiosité trop patiente, une attention trop minutieuse, pour que je veuille essayer de plier un pareil sujet aux lois d'une rhétorique forcément peu aimable. Mon désir, plus simple, est de vous faire côtoyer notre statistique locale, à propos d'une question où son utilité pratique est évidente, tant pour constater les progrès accomplis que pour connaître ceux qui restent à faire.

Et, puisque j'ai l'honneur, depuis quelques années

déjà, de faire partie de la Commission de Surveillance de l'Asile d'aliénés de Saint-Pierre, c'est de cet établissement que je vais vous parler.

J'ai pensé qu'il pourrait vous paraître intéressant que je vous fisse l'histoire, généralement peu connue, de cet important hospice.

Je m'efforcerai donc, malgré le peu de documents nouveaux qu'il m'a été possible de recueillir, de vous initier à son existence, depuis sa fondation jusqu'à l'heure actuelle, de vous dire ses transformations, ses déplacements, ses améliorations incessantes ; toutes choses, en un mot, qui appartiennent au domaine de la charité publique marseillaise et qui, à ce titre, sont dignes de fixer et de retenir votre bienveillante attention.

Mais l'existence de la maison des fous, ainsi qu'on l'appelait autrefois, ne datant à Marseille, que de la fin du XVIIe siècle, j'ai le devoir, je crois, de vous montrer comment, dans les temps anciens jusqu'à cette époque, était considérée la folie, comment étaient traités les fous.

Au surplus, et en envisageant la question à ce point de vue général, nous l'aurons en même temps étudiée au point de vue tout particulier de Marseille. La genèse des progrès d'une cité, s'ils ne sont pas précis et spéciaux, s'ils n'ont pas des causes distinctes, relève simplement des conceptions de toute une époque, pour ainsi dire de l'atmosphère morale dans laquelle se meut cette cité. Voilà pourquoi, donner un aperçu de la folie chez les anciens, c'est faire l'histoire de la folie à Marseille.

Nulle question n'a, durant le siècle actuel, plus préoccupé peut-être l'opinion publique que celle des maladies mentales. Ici, en effet, le champ est vaste pour l'homme de cœur qui songe à soulager les cruelles misères qui affligent l'humanité. Il est vaste encore pour tout esprit observateur qui veut sonder le grand problème de la folie

et faire dire à la Physiologie ou à la Psychologie son dernier mot sur ce point.

Quels sont donc les philosophes et les spécialistes qui s'accordent sur ce sujet? Chacun, suivant son tempérament ou sa doctrine, a voulu, tour à tour, établir que l'aliénation mentale était, soit un effet, soit une cause, soit une maladie de l'esprit, soit une maladie du corps, et rien, jusqu'à présent, dans des recherches aussi savantes, ne permet d'affirmer que la lutte doive se clore et qu'il faille imputer la folie plutôt à une cause purement physique qu'à une cause simplement morale.

Mais, tandis que matérialistes et spiritualistes sont aux prises, et que la science marche de son pas lent vers une solution encore difficile à prévoir, l'histoire appelle tout notre intérêt et peut-être moins encore l'histoire que sa philosophie.

Si l'on se demande en effet, comment, dans un pays grand, généreux et noble entre tous, il fallut l'exemple d'autres nations, pour qu'on y créât des asiles d'aliénés; pourquoi, dans une Cité qui ne s'honora pas seulement d'être riche, mais qui sut encore faire un bon emploi de sa fortune, il faut attendre jusqu'au milieu du XIXe siècle, jusqu'en 1844, pour voir enfin se dresser un établissement hospitalier, digne de Marseille et de sa prospérité; on ne peut répondre qu'en dégageant en quelque sorte des principes, en posant des idées générales, en embrassant d'un coup d'œil la folie à travers les temps, à travers les lieux.

Ainsi nous apercevons, tout d'abord, deux faits qui nous paraissent éclairer et dominer l'histoire de la folie chez les peuples dont l'intelligence n'est pas encore venue à maturité.

Chez ces peuples, l'imagination, toujours en éveil, la foi religieuse facilement excitable passent au compte du surnaturel, du merveilleux, du divin, tous les phénomè-

nes qu'un raisonnement simple ne suffit pas à expliquer.

Voilà pourquoi l'aliéné, que sa raison égarée paraît quelquefois faire vivre avec des esprits invisibles, devait pas er pour un être extraordinaire, tantôt animé par une divinité bienfaisante qui lui attirait le respect de tous, tantôt inspiré par le génie du mal lui-même, ce qui lui valait la haine et la colère publiques.

Une pareille conception de la folie ne pouvait amener qu'à une seconde erreur. Si, en effet, les êtres frappés de démence ne sont que des inspirés de la divinité ou des possédés du démon, comment les considérer comme des malades? A quoi bon instituer pour eux des hospices? Quelle utilité de traiter par des remèdes rationnels un phénomène surnaturel qu'un évènement surnaturel pourrait seul faire cesser?

Prenons pour exemple la grande Rome, et nous verrons l'application parfaite de ces théories.

Tant que Rome conserva ses naïves croyances, les aliénés, d'ailleurs peu nombreux, furent doublement sacrés aux yeux des populations. Chacun les considérait comme des privilégiés ou des victimes des dieux; chacun se faisait un pieux devoir de leur venir en aide et de pourvoir à tous leurs besoins; les lois, dans leur vigilance constante, n'avaient point à protéger ces pauvres insensés que le respect public suffisait à sauvegarder.

Au contraire, lorsque la Rome impériale, orgueilleuse et sceptique, dépravée autant qu'elle avait été austère, eut renversé ses autels et brisé ses idoles, la folie, devenant plus fréquente, attira bientôt l'attention des médecins et des légistes. S'il faut en croire certains documents, on ne considéra plus la folie comme une manifestation mystérieuse de la divinité, mais bien comme une maladie que l'on traita dans les *Iotpia*, sorte de maisons de santé privées ou publiques dont il faut retrouver l'origine en

Grèce (1). D'un autre côté, des lois spéciales prévirent toutes les situations des aliénés, déterminèrent la validité de leurs actes pendant les intervalles lucides, et leur assurèrent leur protection, en annulant ce qu'ils faisaient dans leurs moments d'égarement.

Si nous passons maintenant de Rome en Orient, nous retrouvons les mêmes sentiments à l'égard des fous.

Ces idées de respect et de vénération semblent, dans certaines contrées, s'être même transmises jusqu'à nos jours

Le moyen-âge vient, de son côté, confirmer en tout point cette même théorie.

A cette époque de mysticisme, où l'esprit déjà exalté par la foi religieuse, s'irritait encore par la recherche de l'impossible, de l'irréalisable, par la poursuite exacerbante de l'introuvable pierre philosophale, la folie fit des ravages considérables ; elle s'abattit sur toutes les classes de la société, sur les individus comme sur les masses, trouvant un terrain toujours préparé dans ces corps débilités par un jeûne excessif, par une nourriture déplorable, par l'agitation stérile de l'esprit, par la perpétuelle crainte du diable.

Aussi, lorsque l'on vit des êtres perdus de raison disant des choses incompréhensibles, on s'imagina que Satan lui-même animait ces êtres, qu'il possédait leur âme, qu'il vivait en eux. Dès lors, à un mal miraculeux, on opposa un remède miraculeux : l'exorcisme ; on demanda aux évangiles de chasser le démon.

Mais si l'on se souvient combien furent malheureux, de quels terribles fléaux : la lèpre, la peste, la famine, furent accablés les peuples de cette époque, on comprendra qu'au milieu de l'affolement général, alors qu'il faut toujours une victime à immoler aux maux dont on a à

(1) Rapport général adressé au Ministre de l'Intérieur, 1874.

souffrir, on ait considéré les pauvres êtres frappés de démence comme des sorciers, des magiciens, des suppôts de Satan !

On les accusa de tous les maléfices et, pour châtier les esprits, on les traqua comme des bêtes fauves ; on les enferma dans les prisons où ni l'air, ni la lumière ne pénétraient jamais ; on les brûla en place de Grève, pour crime abominable de sorcellerie !

Lorsque l'on lit cette partie de l'histoire du moyen-âge, elle vous effraye, sans doute, par son incroyable barbarie ; mais cette barbarie n'est, il faut le reconnaître, que la conséquence logique, fatale de l'esprit du temps.

Si nous examinons, maintenant, la période moderne, nous voyons, dit M. Lemoine, « que ce préjugé, qui fai-
« sait volontiers de tous les fous autant de possédés, fut
« battu en brèche par Malebranche, La Bruyère, Fénelon.
« L'opinion publique changea encore une fois, mais sans
« s'éclairer beaucoup et, surtout, sans notablement amé-
« liorer le sort des fous. Regardés désormais comme des
« malades incurables et frappés d'un fléau incompréhen-
« sible, traités comme des animaux immondes ou féroces,
« mis à la chaîne dans d'étroits et noirs cabanons, rendus
« furieux par ces traitements, ils auraient à peine eu lieu
« de regretter, s'ils avaient eu conscience de leur état,
« les préjugés du moyen-âge (1). »

Mais si, par la suite, les bûchers furent éteints, si moins lourdes devinrent les chaînes et moins noirs les cabanons, le sort des malheureux insensés fut encore bien longtemps avant d'être amélioré. Considérant toujours la folie comme incurable, on se préoccupa seulement d'empêcher les fous de vaguer dans les rues et leur donnant un misé-

---

(1) Albert Lemoine : *L'Aliéné devant la philosophie, la morale et la Société.*

rable abri, de leur fournir des aliments à peine indispensables pour ne pas les laisser mourir de faim.

C'est alors que furent fondés certains établissements destinés à recueillir principalement les aliénés. Les Frères de la Merci passent pour avoir créé, à Valence, le premier asile d'aliénés. Cet exemple fut bientôt suivi en Espagne, à Saragosse, Cordoue, Barcelone; en Italie, à Milan, Rome et Gênes; en France, à Charenton, Bordeaux, Toulouse, Avignon, Marseille (1).

Mon but n'étant point de faire ici l'histoire de la folie, j'ai le devoir de ne pas prolonger davantage des explications trop générales, et, entrant dans le cadre que je me suis tracé, de placer sous vos yeux les renseignements qu'il m'a été poss ble de recueillir sur la maison des fous qui devait être ce qu'elle est devenue aujourd'hui : *L'Asile des Aliénés de Saint-Pierre.*

Ce fut, en 1671, qu'un prêtre de la ville, M. Garnier, eut l'idée de réunir dans son domicile privé les aliénés qui voudraient lui demander un asile.

Tout d'abord, il ne recueillit que des pauvres et leur nombre ayant acquis une certaine importance, les autorités locales se virent, à leur tour, dans l'obligation, soit par mesure de police, soit par esprit d'humanité, de fonder un asile. C'est dans ce but que les échevins achetèrent deux vieilles maisons, situées hors la ville et qu'ils proposèrent à M. Garnier de prendre la direction de cet hospice moyennant une subvention de 10 sols par jour et par tête de malade, ce qui représentait une dépense annuelle d'environ 2,000 livres.

Mais il arriva que les communes voisines, bien aises, elles aussi, de se débarrasser de leurs fous sans bourse délier, venaient clandestinement déposer, la nuit, leurs

(1) Rapport général.

malades à la porte de ce nouvel hospice, si bien que leur nombre s'en accrut très rapidement et que cette subvention dut être portée à 6,000 l. par an.

Il fallut, dès lors, songer à abandonner ce local, devenu trop étroit, pour un autre plus spacieux.

Les échevins demandèrent à faire l'acquisition de l'hôpital des Lépreux, situé sur le grand chemin d'Aix, connu sous le nom d'hospice Saint-Lazare. Il avait, pendant près de 500 ans, servi de refuge à cette horrible maladie venue de l'Orient : la lèpre qui, à la suite des Croisades, s'était répandue dans toute l'Europe.

Marseille, plus que toute autre ville, par ses rapports constants avec les pays d'outre-mer, avait dû subir les influences de ce terrible fléau ; toutefois, à cette époque, ses atteintes étaient devenues presque nulles, grâce, sans doute, aux mesures sanitaires qui avaient été prises. Aussi, ne se trouvait-il, dans l'hospice Saint-Lazare, que trois lépreux, lorsqu'il fut transformé en maison de fous. On prétend que les trois malheureux, qui recouvrèrent ainsi leur liberté, se rendirent du côté d'Aix et qu'ils s'établirent dans un petit village, à Vitrolles, où cette maladie se serait, dit-on, perpétuée jusqu'à nos jours.

Je ne crois pouvoir mieux faire que d'emprunter à M. Lautard, ancien médecin en chef de l'hospice Saint-Lazare, qui a écrit un livre des plus remarquables sur la maison des fous de Marseille, la description qu'il fait de la léproserie de Saint-Lazare, au moment où l'acquisition en fut réalisée par la Commune :

« La ville, dit-il, s'empressa de l'approprier à sa nou-
« velle destination ; mais, indépendamment de la situa-
« tion topographique qui aurait dû la faire refuser, le
« local était évidemment trop ingrat et trop sombre pour
« en attendre autre chose qu'un incommode logement
« dont la ruine devait être précipitée.

« On y trouva deux cours étroites entourées de 10 cham-
« bres d'un côté et de 9 de l'autre. Ces 19 réduits avaient
« 7 ou 8 pieds de profondeur ; ils étaient percés d'une
« ouverture d'environ 2 pieds et fermés d'une lourde porte
« armée d'énormes verrous. Il est inutile de dire qu'une
« chaîne de 10 pieds de long était suspendue à côté de
« chaque lit dont les pieds scellés dans les pierres assu-
« raient à jamais l'immobilité (1). »

Le même auteur nous apprend que, par lettres-patentes accordées par Louis XIV et signées Colbert, cette maison fut, au mois d'avril 1695, érigée en hôpital pour les aliénés. Conformément aux dispositions contenues dans ces lettres-patentes, le Conseil de la commune avait à procéder à la nomination, sous le titre de recteurs, de douze administrateurs de ce nouvel hôpital ; mais on ne s'entendit pas, tout d'abord, sur le choix qui devait être fait et sur les attributions de ces administrateurs.

Le Conseil se divisa sur l'idée que cette Commission serait composée de nobles, d'ecclésiastiques et de bourgeois en nombre égal On invoqua, tour à tour, le concile de Trente, les lois de Justinien et le concile de Vienne; il fut, enfin, décidé que les douze recteurs seraient désignés à l'exclusion des ecclésiastiques, des nobles et des officiers et qu'ils seraient choisis parmi les marchands ou les bourgeois, par la raison que ceux-ci apporteraient plus exactement dans l'exercice de leurs fonctions, cet esprit d'ordre et d'économie qui doit servir de règle à un bon père de famille.

Ces douze recteurs furent investis des pouvoirs les plus étendus. C'était à eux qu'incombait même de décider de l'admission des malades ou de leur sortie après guérison

Mais est-il besoin de dire que, malgré toute leur bonne

---

(1) Lautard : *La Maison des Fous de Marseille*, 1840, p. 69.

volonté, ils devaient, d'une part, subir l'influence de l'esprit du temps qui voulait toujours que les aliénés fussent des êtres à part, et de l'autre, manquant des crédits nécessaires pour subvenir aux moindres besoins, ils ne pouvaient que modifier d'une manière peu sensible la situation des malheureux confiés à leurs soins, situation qui continua donc à demeurer des plus tristes et des plus affligeantes

Aussi, toutes les familles aisées s'efforçaient-elles de dissimuler l'existence de leurs parents atteints d'aliénation mentale, afin de les préserver des traitements barbares qui étaient réservés aux habitants de ce nouvel hôpital. La subvention affectée par la ville à la maison des fous s'élevant à 4,000 francs par an était insuffisante; insuffisant était également le prix de pension qui devait être payé par les familles et qui était fixé à 100 francs par an. Si nous ajoutons que, soit de la part de la commune, soit de la part des familles, des retards étaient souvent apportés dans le paiement de la subvention et du prix de pension, on comprendra que les aliénés fussent mal nourris, mal vêtus, privés, en un mot, de tous les objets de première nécessité.

Vingt ans à peine s'étaient écoulés depuis la fondation de la maison des fous, lorsque éclata à Marseille la peste qui devait y faire de si terribles ravages. Les hospices de la ville regorgeaient de malades et de mourants. La terreur qu'inspirait cet établissement était si grande qu'aucun pestiféré ne s'y présenta pour réclamer des secours. Ce n'est pas, à la vérité, que ce terrible fléau eût davantage épargné les aliénés; nous voyons, au contraire, que les administrateurs et les employés de Saint-Lazare furent eux-mêmes victimes de cette cruelle maladie.

Je ne puis m'empêcher, à cette occasion, de rappeler une anecdote touchante comme une idylle, dont je ne saurais, pourtant, garantir l'authenticité :

C'était le 14 septembre 1720, en pleine période de la maladie dévastatrice. Une jeune fille, belle, mais à l'œil hagard, aux vêtements en désordre, venait frapper à la porte de l'hospice Saint-Lazare. Son air égaré, l'absence de tout administrateur, la firent admettre sans hésitation par les préposés à la garde de la maison ; elle pénètre dans les cours et, se dirigeant du côté des hommes, marchant au milieu des cadavres et des mourants, elle écarte les uns, passe sur le corps des autres, cherchant partout celui que son cœur aime, malgré l'état de démence dans lequel elle le sait tombé.

Au milieu de ce fouillis humain, elle le découvre enfin. Pâle et livide, il est atteint, lui aussi, de l'horrible bouton ; mais rien n'arrête la jeune fille. Poussant des cris et versant d'abondantes larmes à l'aspect de son malheureux amant, elle le saisit dans ses bras, et, l'amour décuplant ses forces, elle l'emporte hors de cet asile.

S'il faut en croire l'auteur de ce récit, elle fut atteinte à son tour de la peste, mais ils guérirent l'un et l'autre, et, peu après, « un sort commun les réunit pour le reste de leurs jours (1). »

A la suite de ces évènements douloureux, la situation financière de Saint-Lazare, qui était déjà des plus mauvaises, se trouva encore aggravée par l'état de misère dans lequel la ville elle-même était tombée. C'était bien une coutume de la part des personnes riches de léguer par testament quelques biens aux œuvres hospitalières ; mais l'hôpital des fous était pour chacun un tel objet d'horreur, que nul n'eût songé à inscrire dans ses dernières volontés un legs spécial en faveur de cet établissement.

Aussi, les recteurs, malgré le petit nombre de malades

(1) Registre de l'hôpital Saint-Lazare, cité par Lautard.

que la peste avait épargnés et un personnel réduit à un infirmier pour les hommes et à une infirmière pour les femmes, se virent-ils contraints de réduire la nourriture à 12 onces de pain par tête et par jour, divisées en trois rations.

Et cependant, ces recteurs, dont le zèle ne se ralentit jamais, ne cessaient de réclamer pour leurs pauvres administrés, soit au Conseil de la Commune, soit aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu, les secours nécessaires pour leur permettre tout au moins d'empêcher ces malheureux de mourir de faim et de froid.

Ainsi donc, malgré la distance parcourue depuis le moyen-âge jusqu'à la fin du XVIIIme siècle, les idées que l'on avait sur la folie étaient demeurées à peu près les mêmes. Toujours considérée comme incurable par des moyens rationnels, le médecin ne pénétrait jamais dans la maison des fous, et si une maladie intercurrente survenait, c'était sur les indications des recteurs, que quelques soins particuliers étaient donnés aux malades, la nature, dans la plupart des cas, restant seule chargée d'opérer la guérison. Ce ne fut qu'en 1758 qu'un médecin et un chirurgien furent nommés titulaires de l'hôpital avec 80 francs d'honoraires par an.

En 1761, l'emploi du médecin fut supprimé ; le chirurgien seul fut conservé avec 100 francs d'appointements. De cette époque à la fin du siècle, il y eut, alternativement, un médecin ou un chirurgien attaché à l'établissement. Les appointements du chirurgien furent, durant cette période, portés à la haute paie de 130 francs par an, mais à la condition expresse de raser les malades. Cette obligation subsista jusqu'en 1830.

Quant au médecin, ce n'est qu'à partir de 1787 qu'il fut installé définitivement aux appointements de 300 francs par an.

Nous touchons au moment où allait se produire en France le plus grand fait de son histoire ; au moment où la Révolution française, éclairant notre vieux monde du flambeau de la liberté et de l'égalité, proclamait l'émancipation de l'homme et la fraternité des peuples !

Au milieu des évènements pleins de gloire et de misère qui se succédaient, quel allait être le sort des aliénés et particulièrement de ceux enfermés dans l'hospice Saint-Lazare ?

Tous les biens et revenus que possédaient les hospices avaient été confisqués. Les recteurs, aux abois, ne pouvant plus avoir recours aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu, s'adressèrent, ainsi qu'ils l'avaient fait après les désastres de la peste de 1720, au Conseil de la Commune. Ils eurent recours à la charité publique ; mais, en ces temps troublés, chacun pensant à soi, elle leur fit défaut de toute part.

N'ayant plus ni vivres, ni vêtements à donner à leurs pensionnaires, ils allaient être forcés de les abandonner à leur malheureux sort, lorsque, par un hasard providentiel, on découvrit dans les hardes d'un aliéné qui venait de mourir, une somme de 200 et quelques francs. Grâce à ce secours inespéré, les compagnons d'infortune de ce malheureux fou décédé, durent de pouvoir subsister quelque temps.

Des représentants du peuple se trouvant alors de passage à Marseille, les recteurs leur présentèrent une requête par laquelle ils montraient à quel dénûment était arrivé l'hospice confié à leurs soins. Pris de pitié en présence d'une si grande misère, les représentants du peuple remirent aux recteurs une somme qui eût été considérable, si elle n'avait été en assignats. A l'aide de cette faible ressource, les administrateurs purent ainsi parer aux plus pressants besoins de la petite population de la

maison des fous, qui se trouvait, à cette heure, réduite à 44 personnes.

Durant le siècle qui venait de s'écouler, le nombre des malades ou indigents non aliénés admis dans l'hospice s'était élevé à 2,973, dont 1,475 hommes et 1,498 femmes. Il en était sorti, soit par guérison, soit par évasion, soit par la mort, 2,929, ce qui donne bien, comme restant, le chiffre de 44 que je viens d'indiquer (1).

Malgré les préoccupations de toute nature qui agitaient à ce moment les esprits, une voix se fit entendre en faveur des aliénés et réclamer pour eux un traitement nouveau. Le docteur Pinel, dont le nom doit être conservé comme celui d'un savant et d'un philanthrope, entreprit de réformer les vieux errements et les fausses théories au sujet de l'incurabilité de la folie.

Nommé médecin en chef de Bicêtre, en 1792, il s'empressa de mettre à exécution ses projets de réforme.

Faisant ouvrir les cachots et les cabanons, brisant les chaînes, mettant de l'air et de la lumière partout où il n'y avait qu'humidité et ténèbres, il va remplacer par la douceur les barbares cruautés dont les aliénés n'ont cessé d'être victimes.

Il créa des promenades et des ateliers ; c'est par la distraction et le travail qu'il se rendra maître des plus furieux ; il obtient pour ses chers malades une alimentation abondante et saine, des vêtements grossiers, mais chauds.

Le résultat de si importantes modifications ne tarda pas à se manifester, et de nombreux cas de guérison vinrent prouver l'efficacité de cette méthode faite de bienveillance et de soins intelligents.

Malheureusement, l'exemple donné par Pinel ne pou-

---

(1) Lautard (op. cit., p. 153)

vait être suivi que par un petit nombre d'établissements, presque tous ne possédant que des ressources insuffisantes et des locaux mal appropriés au nouveau mode de traitement préconisé par ce novateur.

Plus que tout autre, l'hospice de Saint-Lazare se trouvait dans l'impossibilité de mettre en pratique cette nouvelle méthode. On n'a pas oublié, en effet, à quel degré de dénûment il était parvenu durant la période révolutionnaire et quelles fâcheuses dispositions présentait le local qui lui était affecté.

Aussi, passerons-nous rapidement sur les 25 ou 30 années du commencement de notre siècle et nous bornerons-nous à indiquer que non seulement, en France, mais encore dans toute l'Europe, la situation morale et matérielle des établissements consacrés aux aliénés demeura à peu près partout la même. Si on se préoccupa, à la vérité, de la réforme de Pinel et de ses écrits, il faut reconnaître que la conception que chacun avait encore de la folie était de nature à n'en permettre la réalisation qu'après de nombreuses hésitations et de longues études sur les voies et moyens pour en assurer l'exécution. Nous n'en voulons d'autre preuve que ce qu'écrivait Esquirol, dans un mémoire adressé, en 1819, au Ministre de l'Intérieur :

« Ces infortunés sont plus maltraités que des criminels
« et réduits à une condition pire que celle des animaux.
« Je les ai vus nus, couverts de haillons, n'ayant que la
« paille pour se garantir de la froide humidité de la
« pierre sur laquelle ils sont étendus. Grossièrement
« nourris, privés d'air pour respirer, d'eau pour étancher
« leur soif et des choses les plus nécessaires à la vie,
« livrés à de véritables geôliers et abandonnés à leur
« brutale surveillance, je les ai vus dans des réduits
« étroits, sales, infects, sans air, sans lumière, enchaînés

« dans des antres où l'on craindrait de renfermer les
« bêtes féroces que le luxe des gouvernements entretient
« à grands frais dans les capitales Voilà ce que j'ai vu
« partout en France ; voilà comment sont traités les alié-
« nés en Europe. »

De son côté, M. Paul Bru, attaché à l'administration de Bicêtre, nous montre, dans un livre qu'il a publié l'an dernier, je crois, à quelles souffrances et à quels traitements barbares furent assujettis, à cette même époque, les malheureux enfermés dans cet établissement, et cependant, l'illustre Pinel avait été, pendant une année, placé à la tête de cet hôpital ; il y avait montré tous les bienfaits de sa méthode !

En ce qui concerne Saint-Lazare, quel est celui d'entre vous, Messieurs, qui, ayant eu la bonne fortune de naître à Marseille, n'ait gardé, s'il a, comme moi, fâcheusement passé la cinquantaine, le souvenir de ce qu'était, vers 1843, notre maison des fous.

Quoique bien enfant à cette date, je vois encore ces vieux bâtiments, plutôt cabanons que logements, dont les murs tombaient en ruine.

Je ne puis oublier ces figures grimaçantes aperçues à travers les grilles des fenêtres bordant le grand chemin d'Aix. C'était avec un sentiment de tristesse et presque d'effroi que chacun s'approchait de ces lieux considérés, malgré tout, comme le domaine des réprouvés dont l'opinion publique réclamait, depuis longtemps, le transfert en dehors de la ville.

Si tel était alors l'état de cette maison et des sentiments qu'elle inspirait, on peut se demander ce qu'il en devait être durant cette période des vingt-cinq premières années de ce siècle.

Dès 1802, une organisation nouvelle avait été donnée à notre hospice des aliénés. Un médecin en chef, le doc-

teur Lautard, dont j'ai déjà eu l'occasion de citer le nom, fut placé à la tête de cet établissement. Il l'a dirigé pendant près de trente-six ans, et les renseignements qu'il a laissés à ce sujet présentent un intérêt d'autant plus grand qu'ils résultent d'une longue pratique et d'une connaissance parfaite de toutes les modifications qui furent successivement apportées à son fonctionnement.

En 1802, le chiffre de la population de Marseille était de 101,556 habitants.

Le nombre des personnes des deux sexes internées dans l'asile s'élevait à 56. C'était, vous vous en souvenez, à douze recteurs qu'était incombée, jusqu'alors, la direction générale de l'établissement, et, malgré les difficultés de toute nature qu'ils avaient rencontrées durant le cours de leurs délicates et souvent périlleuses fonctions, ils s'acquittèrent toujours de leur mandat avec un zèle qui n'eut d'égal que leur dévouement. Qu'il me soit permis de saluer, à travers les temps, ces hommes de bien dont la conduite fut sans cesse au-dessus de tout éloge.

Mais comme rien n'est durable en ce monde, peu après l'introduction dans l'asile du médecin en chef, les recteurs furent supprimés et l'administration passa entre les mains des administrateurs des hospices. Ceux-ci, comme leurs prédécesseurs, s'efforcèrent de pourvoir, dans la limite du possible, aux besoins chaque jour grandissants, d'une population qui allait en augmentant d'année en année. De 56 malades, on était arrivé au chiffre de 123, et un moment vint même où il fallut absolument songer à en évacuer un certain nombre.

C'est dans ce but que fut acquise la maison du Refuge, connue sous le nom de Saint-Joseph, où furent envoyés tous les épileptiques, idiots ou autres malades réputés incurables, pour ne laisser à Saint-Lazare que les fous furieux ou susceptibles de traitement. Il m'a paru inté-

ressant de rechercher quel était le genre de folie qui prédominait, à ce moment, dans l'asile.

Des documents que j'ai pu consulter, il semble ressortir que les monomanes étaient les plus nombreux. Or, s'il est exact, comme certains le prétendent, que la folie emprunte souvent les idées du milieu dans lequel a vécu le malade avant le développement de la maladie, on peut constater qu'à la chute de l'Empire, à la suite des déceptions de toute sorte qui furent la conséquence de cet évènement, il y eut comme une épidémie de suicide La population semblait en quelque sorte frappée de cette terrible monomanie, et le nombre des morts volontaires fut relativement considérable.

Pourtant, grâce sans doute à l'active surveillance exercée dans l'établissement, on n'eut à y déplorer qu'un très petit nombre de suicides. Vous me permettrez, toutefois, de citer un exemple qui démontre l'inflexibilité de cette maladie, puisqu'elle subsiste malgré la guérison apparente, et qu'elle préexiste même à l'éclosion manifeste de la folie :

Un homme de 42 ans fut admis à l'hospice Saint-Lazare ; il était atteint de la monomanie du suicide. Sa femme, âgée de 36 ans, s'y trouvait déjà depuis deux ans. Après quelques mois de séjour et de traitement, l'état du mari s'améliora sensiblement et, considéré comme guéri, il fut rendu à la liberté.

On le trouva pendu dans les environs de l'hospice, quatre jours après sa sortie.

La femme, dont l'état mental était resté le même, se noya volontairement, peu après, dans une baignoire, trompant la surveillance des gardiens en présence desquels elle prenait son bain.

De l'union de ces deux malheureux étaient antérieurement issus un garçon et deux filles.

Le garçon, accusé d'assassinat, s'étrangla à l'âge de 21 ans.

L'aînée des filles, après s'être livrée à la prostitution, s'empoisonna à l'âge de 22 ans; enfin, la dernière se précipita du toit de la maison qu'elle habitait, étant enceinte de cinq mois et laissant un enfant qui s'expatria et sur le sort duquel il eût été, cependant, curieux d'être fixé.

Malgré le dédoublement qui avait été opéré, la population de l'hospice Saint-Lazare s'était accrue dans des proportions relativement considérables. Il fallait absolument songer à mettre à exécution le projet, depuis longtemps à l'étude, du transfert de cet établissement dans un local mieux approprié à ses besoins et à son développement.

Tout ce qu'il avait été possible de faire pour améliorer l'état de ce hideux hôpital, qui était, malgré tout, demeuré l'ancienne léproserie des siècles passés, avait été réalisé.

Les services régulièrement organisés, on se trouvait enfin en présence d'un ordre de choses parfaitement établi. Ce n'était pas encore l'aisance dans une situation prospère ; mais les conditions d'existence des aliénés se trouvaient véritablement améliorées, et le législateur lui-même venait, par la loi du 30 juin 1838, de préciser leur situation juridique, de déterminer leur capacité, de sauvegarder leur fortune.

Bien que j'aie le devoir de ne pas prolonger ces trop longues explications, je crois indispensable, avant de quitter Saint-Lazare et de vous faire enfin pénétrer dans ce nouvel établissement qui allait devenir l'Asile Saint-Pierre, de vous indiquer sommairement quelle était à cette époque l'organisation intérieure des services du vieil hôpital et d'analyser rapidement cette loi de 1838, sous l'empire de laquelle, sauf quelques légères modifi-

cations, les aliénés sont encore aujourd'hui placés ; la comparaison du passé avec le présent nous sera ainsi rendue plus facile.

Quelques années avant le transfe t de l'hospice Saint-Lazare à Saint-Pierre, le personnel de l'établissement était ainsi composé : un médecin en chef, un chirurgien chef interne, un aumônier. A la tête de chaque service, se trouvait préposée une religieuse ; leur nombre variait entre sept et huit. La supérieure remplissait les fonctions d'économe. Il y avait, en outre, 12 filles des hôpitaux, 5 servants et 5 servantes. Quant au prix de pension, il variait de 800 à 1,000 francs par an. Malgré l'infériorité de ces prix, le régime alimentaire de la classe des indigents peut paraître suffisant ; il se composait, à midi, de 60 grammes de soupe, 150 grammes de viande bouillie et 600 grammes de pain commun ; le soir, à souper, d'un seul plat qui était, suivant le jour, gras ou maigre, un ragoût de viande, de légumes secs, d'herbages ou tout simplement des œufs ou du fromage. La ration de pain fixée à 600 grammes restait la même qu'à midi ; celle du vin était de 25 centilitres pour les deux repas.

Les malades des régimes spéciaux recevaient, à peu de chose près, la même nourriture dont l'abondance variait suivant la classe à laquelle ils appartenaient. Leur ordinaire se composait de soupe, de viandes bouillie et rôtie, de légumes ou de salade et de dessert.

Les pensionnaires des diverses classes devaient être entretenus aux frais des familles qui avaient l'obligation de fournir les vêtements nécessaires. Dans la pratique, les parents arrivaient, le plus souvent, à se désintéresser peu à peu de leurs malades et ceux-ci n'avaient bientôt plus que des haillons pour se couvrir. Aussi, n'était-il point rare de voir les aliénés indigents mieux habillés que leurs camarades plus fortunés, car chacun recevait

de l'Administration des habits faits de drap grossier, mais chaud, pour l'hiver, et de toile solide, mais légère, pour l'été. On sait qu'avant 1819, les aliénés n'avaient pour tout vêtement que les dépouilles des personnes décédées dans les hospices civils ou militaires ; il en résultait des accoutrements quelquefois bizarres et souvent peu appropriés à la taille, au caractère et au genre de folie de ceux qui les portaient.

Lorsque ce lamentable état de choses vint à cesser, le pittoresque y perdit peut-être quelque peu, mais le bien-être de ces malheureux y gagna, par contre, considérablement.

Pour suffire à toutes ces dépenses, un budget était, chaque année, voté par la Commission administrative des hospices qui avait, on se le rappelle, remplacé les recteurs dans l'administration de Saint-Lazare. Le montant de ces dépenses, en prenant ponr base une moyenne de dix années, variait entre 50 et 60,000 francs par an.

Ainsi qu'on peut le remarquer, les conditions d'existence et les traitements infligés aux malheureux aliénés s'étaient modifiés très heureusement pour les hôtes de Saint-Lazare ; mais il était loin d'en être ainsi partout ; aussi appartenait-il au législateur de venir ordonner la création de nouveaux asiles et de réglementer leur existence légale.

Avant 1838, il n'existait, dans presque toute la France, que des mesures de police à l'égard des fous. Aucune loi spéciale ne les protégeait. La loi des 19 et 22 juillet 1791 assimilait les aliénés aux animaux malfaisants ou féroces et pourtant des ordonnances, notamment celles de 1803 et 1828, étaient venues régler les conditions qui devaient présider à l'admission des fous dans les hospices. Malheureusement, « ces dispositions spéciales, à Paris, ne furent « adoptées nulle autre part en France, où les aliénés

« continuèrent à être livrés à eux-mêmes ou tout au « moins à l'arbitraire et au caprice des familles ou des « autorités locales. »

Ce fut donc avec un sentiment de satisfaction unanime que fut accueillie la loi du 30 juin 1838

Cette loi dispose principalement : d'abord, la nécessité, pour chaque département, de posséder un établissement public destiné à recevoir et à soigner les aliénés et tout au moins l'obligation de s'entendre à cet effet avec un établissement public ou privé d'un autre département. Elle détermine ensuite comment les asiles publics ou privés sont dirigés, surveillés, visités, inspectés.

Nulle personne atteinte d'aliénation mentale ne peut être admise dans un asile public ou privé, s'il n'est remis au directeur de cet établissement une demande d'admission contenant les nom, prénoms, âge et domicile tant de la personne qui la forme que de celle dont le placement est réclamé. Cette demande doit être accompagnée d'un certificat constatant l'état mental de la personne à placer et indiquant les particularités de la maladie.

Nul aliéné ne peut être retenu dans un asile, aussitôt que le médecin de l'établissement a consigné sur un registre *ad hoc* la guérison ; il ne peut encore être retenu, dès que sa sortie est réclamée soit par le curateur nommé en exécution de l'article 38 de la présente loi, soit par l'époux ou l'épouse, soit par les ascendants ou les descendants, soit enfin par la personne ayant réclamé et signé la demande d'admission

Les placements ordonnés par l'autorité publique le sont, à Paris, par le préfet de police et, dans les départements, par les préfets seuls Les ordres des préfets sont motivés et doivent énoncer les circonstances qui les ont rendus nécessaires. Dans aucun cas, les aliénés ne peuvent être ni conduits avec les condamnés, ni déposés dans une prison.

Les articles 25 et 28 contiennent des dispositions relatives aux dépenses d'entretien des aliénés ; elles sont à la charge des familles, lorsque ceux-ci ont été directement placés par elles. Quand le placemeut a été autorisé ou ordonné par le préfet, la dépense est encore à la charge de l'aliéné et de sa famille ; en cas d'insuffisance de la part de ces dernières, la dépense incombe au département, sans préjudice du concours de la commune où l'aliéné a acquis son domicile de secours.

Les articles 29 à 40 ont trait à l'administration provisoire des biens des aliénés. C'est d'ordinaire un membre de la Commission de surveillance qui est désigné, dans chaque asile, pour remplir cette fonction d'administrateur provisoire.

La législation étrangère présente peu d'intérêt du reste. Presque toutes les lois concernant les aliénés des pays étrangers sont postérieures à la loi française et semblent toutes plus ou moins calquées sur la nôtre. Nous trouvons seulement une disposition commune à la Norvège, à la Belgique, aux Pays-Bas, ainsi qu'aux cantons de Genève et de Neufchâtel ; cette disposition pourrait être heureusement introduite en France ; elle indique que « nul ne peut être détenu comme aliéné dans son domi-« cile, chez des parents ou des étrangers, sans que l'au-« torité en soit immédiatement avisée. »

La loi de 1838 sur les aliénés est donc, à la fois, une loi de police, de protection et d'assistance ; on ne saurait nier qu'elle n'ait rendu d'incontestables services aux aliénés, à la famille, à la société. Sans doute, on peut lui adresser quelques critiques de détail, mais elle nous semble, telle qu'elle est, devoir être maintenue dans son ensemble.

Marseille n'avait pas attendu la promulgation de cette loi pour songer à la transformation ou, pour mieux dire,

au transfert du vieil hôpital de Saint-Lazare dans un local dont la création répondrait exactement aux besoins du moment et à l'importance de sa population.

M. Dufaur, ancien membre de la Commission de surveillance de l'asile, nous montre, en effet, dans un rapport présenté en 1872, que, dès 1828, le Conseil municipal avait décidé l'acquisition d'une propriété située au quartier de Saint-Pierre, moyennant le prix de 152,000 francs. Le 7 novembre de la même année, nos édiles ouvraient un concours pour la construction de l'établissement et, par des délibérations successives, ils votaient les fonds nécessaires à l'édification de ce nouvel asile.

Malheureusement, ainsi que cela se produit fréquemment lorsqu'il s'agit de questions administratives, un temps trop long devait s'écouler entre cette généreuse décision du Conseil municipal et le moment où elle pourrait recevoir sa pleine et entière exécution.

Ce ne fut effectivement que vers le commencement de l'année 1842, que les travaux étant en partie achevés, la ville entra enfin en possession de ce nouvel établissement.

Quel allait en être le véritable propriétaire ?

On n'a pas oublié que l'hospice Saint-Lazare avait tout d'abord appartenu à la Commune, qu'il avait ensuite passé des mains de la Commune dans celle des hospices, pour devenir un instant la propriété de l État durant la période révolutionnaire.

La Commune eût pu, sans doute, revendiquer la propriété de la maison des fous de Saint-Lazare, mais ses représentants crurent devoir en autoriser l'échange avec le nouvel établissement que la ville s'obligeait à construire sur les terrains achetés par elle à Saint-Pierre.

De son côté, la Commission des Hospices ayant donné son adhésion à l'échange proposé, il fut, à la date du 10 juillet 1844, passé aux écritures de Mᵉ Teissier, notaire

à Marseille, un acte entre M. le Maire de Marseille, agissant en cette qualité, et M. Donadieu, directeur de l'asile, par lequel la ville cédait tous les terrains par elle achetés au quartier de Saint-Pierre, les constructions qu'elle y avait édifiées, enfin le mobilier servant à meubler l'intérieur de ces constructions, en échange de tous les terrains et constructions formant ensemble l'ancien hôpital des fous de Saint-Lazare.

De ces divers faits dont l'authenticité est incontestable et la légalité parfaite, il résulte que l'asile Saint-Pierre s'appartient à lui-même, qu'il est un être moral ayant, dans l'ordre administratif, son individualité et sa personnalité et dont les droits et les obligations sont définis par la loi de 1838 et l'ordonnance du 18 décembre 1839.

Ce caractère particulier n'est point, toutefois, spécial à l'asile Saint-Pierre. Six autres établissements se trouvent, croyons-nous, dans les mêmes conditions. Nous citerons, entre autres, l'asile d'Aix qui a été, depuis quelques années, entièrement reconstruit et dont la situation est, croyons-nous encore, des plus prospères.

La différence qui sépare donc ces asiles des établissements départementaux, c'est que, bien qu'étant les uns et les autres placés sous la direction de l'autorité publique, ces derniers demeurent sous la domination des Conseils généraux qui votent leur budget, fixent les prix de pension, tant des régimes communs que des régimes spéciaux, trouvant ainsi l'occasion de s'immiscer dans les actes d'administration intérieure; tandis que dans les asiles qui ont, au contraire, comme celui qui nous occupe, une existence propre, le budget des dépenses est, après présentation par le directeur, simplement examiné par la Commission de surveillance et soumis ensuite à l'approbation du préfet, qui est, dans l'espèce, le représentant administratif du ministre de l'Intérieur.

Quant au prix de pension soit des régimes communs, soit des régimes spéciaux, c'est au directeur qu'incombe le soin, après entente avec la Commission de surveillance, d'en débattre les conditions avec les départements et les communes ainsi qu'avec les familles.

En 1844, l'asile Saint-Pierre était, au point de vue matériel, loin d'être tel que nous le trouvons aujourd'hui.

Si nous devons nous montrer reconnaissants des sacrifices que surent imposer à la ville de Marseille les édiles d'alors pour créer ce nouvel hospice, nous ne pouvons nous empêcher, cependant, d'exprimer ici le regret qu'ils n'aient pas été mieux inspirés dans le choix du terrain où ils l'ont placé. Ils ont trop obéi aux nécessités du moment, sans se préoccuper assez des besoins de l'avenir. Nous sommes convaincus que si ce choix s'était porté sur une des vastes campagnes situées sur un des hauts plateaux de notre banlieue, on eût pu facilement et sans plus dépenser trouver un emplacement qui aurait mieux répondu que la propriété Labaume aux lois de l'hygiène et aux exigences sans cesse croissantes d'une semblable installation.

Est-ce à dire qu'on ait voulu localiser dans ce quartier de Saint-Pierre les divers éléments qui constituent les misères humaines : la prison, l'hôpital, la maison des fous, et, enfin, ce qui les termine toutes, le champ de repos pour les morts ?

Il ne saurait nous appartenir de rechercher à quel mobile les administrateurs de la commune cédèrent à ce moment ; nous nous bornerons à reconnaître qu'abandonnant enfin ces lieux infects, l'ancienne léproserie où, pendant près d'un siècle et demi, avaient souffert et gémi les malheureux aliénés qui avaient été enfermés, le nouvel hospice de Saint-Pierre devait paraître à tous un véritable palais.

Et cependant, les bâtiments construits étaient à peine achevés et leur organisation absolument incomplète !

C'est ainsi que les constructions placées autour de la cour rectangulaire, où se trouvaient naguère les bureaux de l'Administration, le logement du directeur et des médecins en chef, étaient seulement élevées d'un étage ; qu'une seule aile au midi avait été bâtie, celle du nord étant réservée pour l'avenir, et qu'il était facile de prévoir que ces divers locaux, en dehors de leur incommodité immédiate, allaient devenir rapidement insuffisants.

Ce fut donc en 1844 qu'eut lieu le transfert à Saint-Pierre des aliénés de Saint-Lazare et de Saint-Joseph.

Cette opération, fort difficile et des plus délicates, fut effectuée par les soins de M. le docteur Aubanel, médecin en chef, depuis 1841, de l'hospice des fous et qui remplissait par intérim, au moment du transfert, les fonctions de directeur.

Le souvenir qu'a laissé cet éminent praticien de son long séjour à l'asile est de nature à démontrer que ces précieuses qualités de médecin spécialiste et d'administrateur habile contribuèrent, dans une large mesure, au développement et à la prospérité rapides de l'établissement confié à ses soins.

Secondé dans ses efforts par M. Baquère, chargé peu après de la direction de l'asile, et par une Commission de surveillance composée d'hommes aussi dévoués que capables, il fut procédé à l'installation des 361 malades venus de Saint-Lazare et de Saint-Joseph.

L'insuffisance des bâtiments construits et leur incommodité devaient fatalement amener une promiscuité doublement regrettable, celle d'abord des hommes, qui étaient à peine séparés des femmes durant la nuit, alors que, pendant le jour, les malades des deux sexes se trouvaient, par suite de l'encombrement, réunis dans

les réfectoires, les cours et les préaux ; celle, ensuite, des aliénés agités, forcément mêlés à ceux dont l'état avait pu être amélioré, et pour lesquels la guérison pouvait être espérée.

Il fallait donc absolument procéder à un classement par catégorie de genre de folie ; il était indispensable surtout de séparer les hommes des femmes, et aussi, de créer des quartiers spéciaux pour les aliénés indigents et ceux qui payaient un prix de pension plus ou moins élevé.

C'est dans ce but qu'après une étude des plus attentives des plans dressés par l'architecte du département, conformément aux savantes données du docteur Aubanel, que l'Administration, par l'entremise du préfet, sollicita et obtint de la ville de Marseille une large subvention qui devait permettre l'achèvement de l'œuvre commencée, c'est-à-dire l'édification de l'aile nord projetée.

Par des délibérations successives, le Conseil municipal vota, à cet effet, en 1850 et 1851, la somme de 627,000 francs. Les travaux, commencés immédiatement, furent achevés en moins de deux ans. Durant cet intervalle, il put également être procédé au remaniement complet de l'aile sud, et, grâce aux indications de M. Aubanel, on arriva ainsi à obvier aux incommodités et aux défectuosités de ce local.

Les bâtiments de l'Administration étant devenus également insuffisants, on les suréleva d'un étage, à l'aide duquel il devint possible de loger l'économe, le receveur, l'aumônier, le second médecin en chef, enfin les internes. Ici se place un acte de générosité : La chapelle trop étroite ne pouvant plus suffire aux besoins du culte, l'Administration jugeant nécessaire son agrandissement, avait fait dresser à cet effet des plans et devis représentant une dépense de 30,000 francs. MM. Jauffret offrirent

de se charger, à titre gratuit, de cette construction et d'en faire don à l'asile.

Aux améliorations si importantes que nous venons trop rapidement d'indiquer, il faut encore ajouter les différentes acquisitions de terrains situés autour de l'établissement et qui furent réalisées à de bonnes conditions.

Ce fut, d'abord, l'achat de la propriété Caillol, ensuite de la Timone, enfin de la Villa.— A l'aide de ces heureuses acquisitions, on créa une exploitation agricole qui permit d'appliquer aux travaux des champs les malades venus de la campagne et pour lesquels la vie au grand air était indispensable.

Cette exploitation, habilement dirigée, loin d'être une charge pour l'asile, devint, au contraire, une nouvelle source de prospérité en même temps que de bien-être pour les aliénés de toutes conditions qui y étaient enfermés.

On multiplia les allées bordées d'arbres ; on planta des bosquets verts ; on distribua des corbeilles de fleurs donnant ainsi à cet asile du malheur un aspect riant qui charmait l'œil et rendait la promenade attrayante.

Le travail libre et modéré étant, depuis longtemps, considéré comme un des meilleurs adjuvants du traitement de l'aliénation mentale, on créa des ateliers de divers corps de métier où les malades, que rebutaient les travaux des champs, purent trouver une occupation en rapport avec leurs aptitudes ou leurs habitudes.

Au milieu de ces améliorations de toutes sortes, il en est une que nous n'aurions garde d'oublier, tant elle démontre l'esprit d'humanité dont furent toujours animés les Administrations qui se succédèrent durant cette longue période : nous voulons parler des diverses modifications qui furent apportées au régime alimentaire des aliénés indigents. Ceux-ci ne recevaient, au début, que

du pain bis; on leur délivra, par la suite, du pain de la deuxième qualité, et plus tard, du pain blanc. La quantité de vin, qui n'était d'abord que de 12 centilitres par tête et par jour, fut ensuite portée à 25 centilitres; enfin, on leur servit, le matin, au premier déjeuner, et le soir, à dîner, une soupe à la place de la demi-soupe qui ne leur était, le plus souvent, donnée que d'une façon intermittente.

Ai-je besoin, maintenant, d'ajouter que ces améliorations dans la situation matérielle des malades, que cette marche en avant dans la réalisation des progrès relatifs au traitement des maladies mentales, étaient le résultat du développement progressif de l'asile? Cette prospérité était due non-seulement à l'accroissement de sa population du régime commun, mais aussi des pensionnaires, c'est-à-dire des aliénés que la confiance de leur famille plaçait dans l'établissement, en payant pour eux un prix de pension plus ou moins élevé, mais, dans tous les cas, suffisamment rémunérateur pour lui.

La population qui était, on s'en souvient, en 1844, de 361 malades, avait atteint et dépassé, en 1870, le chiffre de 900. Cette progression ne fut point amenée, comme on pourrait le croire, par l'adjonction des aliénés du Var que l'asile de Marseille s'était obligé, par contrat, à recevoir et à garder.

Ce traité, que je qualifierai de malheureux, a pris fin le 31 décembre 1886. Il fut plutôt une charge qu'un avantage pour notre établissement, puisque l'encombrement qu'il causa détermina, à certains moments, des transferts, sur l'asile d'Aix, de malades ayant cependant leur domicile de secours dans la commune de Marseille.

Le service médical, qui était, au début, rempli par un seul médecin, fut augmenté, par la suite, d'un second médecin en chef et plus tard d'un médecin adjoint. Deux

internes secondaient les médecins dans les soins donnés aux malades ; l'un d'eux se trouvait plus spécialement chargé de la pharmacie.

A la tête de l'Administration était un directeur ayant sous ses ordres un receveur, un économe, des employés et tous les autres préposés, chefs d'atelier et serviteurs de l'asile.

La Commission de surveillance limitait son action à l'inspection générale des différents services de l'établissement et veillait à l'emploi exact et régulier de ses ressources, conformément aux crédits portés, chaque année, au budget approuvé par elle.

Durant ce long espace de temps que nous venons de parcourir, six directeurs s'étaient succédé. M. Aubanel, qui, on se le rappelle, avait rempli par intérim cette fonction fut le premier médecin en chef de l'hospice des aliénés, réorganisé conformément aux dispositions de la loi de 1838. Il eut pour collaborateur et plus tard comme successeur le docteur Sauze. Ce dernier sut, à côté de son éminent collègue, faire montre de qualités et de connaissances remarquables qui le placent au premier rang des médecins aliénistes ayant occupé l'emploi de médecin en chef de notre asile.

Vingt-six années s'étaient écoulées depuis la création de l'hospice Saint-Pierre : une sage et prévoyante administration de ses finances avait permis de mettre en réserve les sommes nécessaires à la réalisation des projets depuis longtemps à l'étude : la construction des pensionnats, lorsque éclatèrent les évènements de 1870. Le changement de gouvernement amena une modification complète dans l'administration de l'asile. Les hommes qui furent alors investis des délicates fonctions de directeur et d'administrateur étaient tous étrangers au fonctionnement de l'établissement confié à leurs soins ; aussi arriva-t-il ce

qui devait fatalement se produire : l'ajournement de ces projets.

L'année suivante, l'ancienne Commission fut réintégrée dans ses fonctions; mais elle dut, à son tour, abandonner, pour le moment du moins, toute idée de constructions nouvelles; l'autorité préfectorale, sollicitée sans doute par les nécessités de son budget, ayant imposé à l'asile une réduction de 15 centimes sur le prix de la journée des malades qui étaient placés aux frais du département.

Une pareille décision mettait tout d'un coup les finances de l'asile dans un état trop précaire pour qu'on pût, sans danger, songer à effectuer des dépenses de quelque importance. Ce ne fut que vers 1877, que l'examen de la création d'un pensionnat fut enfin repris Les avis s'étaient maintes fois partagés sur le point de savoir s'il était préférable d'utiliser l'immeuble de la Timone, ou bien de le placer non loin des bâtiments principaux, c'est-à-dire, derrière la butte située dans l'ancienne propriété Caillol. Les inspecteurs généraux s'étaient prononcés en faveur de ce projet; ils avaient indiqué, en outre, les avantages qui résulteraient, pour l'asile, d'en transférer l'entrée au boulevard Baille. Il deviendrait alors possible de placer en face de ce boulevard les bâtiments d'administration et de disposer, de chaque côté de ce bâtiment, des pavillons servant de logement au directeur et aux médecins en chef. Déjà, un pont avait été jeté sur le Jaret et une large grille ouvrait ses portes sur le boulevard Baille.

Ce plan, approuvé par le pouvoir central et l'Administration de l'asile, ne devait recevoir qu'une exécution tardive. On se borna, pour le moment, à élever le pensionnat, tel que nous le trouvons aujourd'hui. Destiné d'abord à être occupé par les hommes, l'encombrement était si grand dans les divisions des femmes qu'on en

décida l'affectation en faveur de ces dernières. Ceux d'entre vous, mesdames et messieurs qui ont visité l'asile Saint-Pierre, ont été sans doute frappés de l'aspect monumental que présente cette construction. S'il vous a été donné de pénétrer dans l'intérieur, vous n'aurez certes pas manqué de remarquer l'heureuse disposition des appartements et des dégagements : un grand hall sert, en effet, de salle de réunion aux malades ; à droite, les salles à manger divisées par classe ; à gauche, les salons de repos, de conversation et de musique. Au premier et au deuxième étage se trouvent les chambres et les appartements complets destinés aux malades payant le prix de pension le plus élevé. L'idée qui a présidé à la distribution et à l'aménagement de ces appartements a été, sans contredit, de laisser aux malheureux qui les occupent toute l'illusion dont ils sont susceptibles ; c'est ainsi que, dans sa chambre, le malade peut se croire seul, alors qu'il demeure, à la faveur d'une lucarne placée à la tête de son lit, sous la surveillance de la personne préposée à sa garde. Les fenêtres ne sont pas davantage garnies de grillage, mais le fer a remplacé ici le bois et leur disposition prévient tout accident et empêche toute tentative d'évasion.

Un jardin complanté d'arbres, exposé au midi et jouissant d'une vue assez étendue sur la campagne, sert de lieu de promenade. A peu de distance du pensionnat, mais séparé par une cour, se trouve le quartier de traitement des pensionnaires agités, avec ses cellules, ses salles de bains et de douches installées avec le plus grand soin.

L'étendue de l'asile était, vers cette époque, de 17 hectares, sur lesquels 4 hectares étaient occupés par les bâtiments et les cours et 12 à 13 livrés à la culture.

Cette surface était incontestablement insuffisante et, depuis longtemps déjà, l'Administration se préoccupait

de l'agrandir et d'arriver ainsi, s'il était possible, à isoler complètement le domaine Saint-Pierre, en lui donnant pour limite, au nord, le grand chemin de communication ; au sud, un autre chemin ; à l'est, les remblais du chemin de fer ; à l'ouest, le Jaret. C'est dans ce but que diverses petites propriétés furent acquises ainsi qu'un grand terrain appartenant à la Compagnie P.-L.-M., ce qui porta la contenance totale de l'asile à 22 hectares environ.

Mais les plans proposés par les inspecteurs généraux restaient toujours à l'état de projet et la population de l'asile s'accroissant de plus en plus il devenait indispensable de procéder enfin à leur exécution.

M. Cartoux avait été nommé directeur de l'asile. Doué d'une très grande fermeté de caractère tempérée par une extrême modestie, il avait refusé les plus brillants emplois et s'il accepta la mission délicate et parfois difficile de diriger cet important établissement, c'est qu'il avait espéré, par ses efforts incessants, contribuer, dans la mesure du possible, à son développement et à sa prospérité.

Au milieu des circonstances douloureuses que notre ville eut à traverser lors des invasions cholériques de 1884 et 1885, il sut faire preuve du plus grand sang-froid et prendre avec les médecins en chef toutes les mesures nécessaires pour lutter contre l'épidémie qui fit, cependant, de nombreuses victimes parmi les aliénés et le personnel de l'hospice

Ces évènements imprévus furent cause de nouveaux retards dans l'exécution des projets dont la réalisation semblait imminente, et la mort étant venue tout-à-coup surprendre M. Cartoux, ce fut à son successeur, M. Dubief, qu'allait maintenant incomber le soin d'y procéder.

Docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de

Lyon, conseiller général de Saône-et-Loire, maire de Romanèche-Thorins, M. F. Dubief devait pouvoir mettre à la disposition de l'important établissement à la tête duquel il venait d'être placé, les connaissances précieuses et multiples qu'il avait acquises dans une longue pratique des affaires publiques et des questions administratives. Homme du monde en même temps qu'homme de science, notre jeune directeur sut s'attirer tout d'un coup les sympathies de la Commission de surveillance, des médecins et des fonctionnaires, en même temps que le respect de tous ses subordonnés. — Secondé dans ses efforts par la Commission de surveillance tout entière qui apportait dans l'exercice de ses fonctions cet amour du bien et ce dévouement traditionnels que lui ont légués les hommes éminents qui l'ont composée depuis sa fondation, il s'initia rapidement à tous les projets depuis si longtemps à l'étude et eut la bonne fortune de présider à leur exécution.

Ayant eu moi-même, peu après l'arrivée de M. Dubief, l'honneur d'être appelé à remplacer un membre démissionnaire de la Commission de surveillance, j'éprouverais, sans doute, quelque embarras à vous dire, si je ne faisais absolument abstraction de ma personne, dans quelle mesure la Commission dont je fais partie a participé aux améliorations qui ont pu être réalisées durant cette période. M. le Directeur me saura certainement gré, dût la modestie de mes excellents collègues en souffrir, de déclarer en son nom qu'il a trouvé chez chacun des membres de la Commission des collaborateurs dont le concours lui a été aussi précieux qu'utile. Lorsque j'aurai indiqué, maintenant, que cette Commission se compose de : MM. Guibert, président du Conseil général ; Conte, juge au Tribunal civil ; Caillol, avoué, administrateur des hospices ; Auguste Roulet, digne continuateur de son frère,

Henri Roulet, qui est demeuré, jusqu'à sa mort, membre de cette même Commission, où il avait su marquer sa place, chacun reconnaîtra certainement que M. le Préfet ne pouvait confier à des mains plus intelligentes et plus expérimentées la surveillance de notre hospice d'aliénés.

Tout en reprenant l'étude des grands projets qui reposaient dans les cartons de l'asile, de la préfecture et du ministère et tout en attendant leur approbation des pouvoirs compétents, on courut à l'indispensable sans cesser de viser à l'utile, et puisque les économies réalisées par la prévoyance des Administrations antérieures permettaient maintenant de tout entreprendre, on s'efforça d'apporter de l'ordre et de la méthode dans les réformes que l'on voulait opérer.

C'est dans ce but que la nouvelle Administration s'inspirant des desiderata depuis longtemps formulés, résolut tout d'abord la couverture du béal qui amène l'eau du Jaret au moulin de l'asile.

Loin de moi la pensée de médire de l'un des deux fleuves qui arrosent Marseille, mais je dois constater que ce n'était pas sans raison que l'on souhaitait de voir enfin disparaître le double inconvénient qui résultait de ce béal coulant à découvert à travers la campagne de l'asile ; de faire disparaître, d'une part, les odeurs nauséabondes qui se dégagent de ce cours d'eau durant l'été et, de l'autre, de supprimer une cause permanente d'accidents volontaires ou involontaires qui, à plusieurs reprises, avaient failli se produire. A la place de ce ruisseau infect se déroule maintenant une allée ombreuse, offrant aux promeneurs un berceau de verdure.

Depuis longtemps, les médecins en chef réclamaient une meilleure appropriation des cellules où sont placés les malades agités ; ils attribuaient, en grande partie, à leurs fâcheuses dispositions l'excès de mortalité qui se

manifestait chez ces malades durant les rigueurs de l'hiver. Les inspecteurs généraux, lors de leurs visites à l'asile, avaient, de leur côté, maintes fois signalé ce déplorable état de choses et indiqué les modifications qu'il était désirable d'y apporter.

Il s'agissait, en effet, de remplacer le sol humide et froid de ces cellules, fait simplement de pierres ou de briques reposant sur la terre, par un parquet de bois placé à une certaine distance du sol ; il était encore indispensable de faire pénétrer de l'air chaud dans ces appartements où les malheureux qui sont enfermés ont, le plus souvent, la manie, dans leurs moments d'égarement, de s'arracher leurs vêtements et de demeurer ainsi tout nus, malgré la vigilance de leurs gardiens. A l'heure actuelle, un calorifère heureusement disposé dans le quartier des femmes, et des poëles de grandes dimensions, dans la section des hommes, viennent répandre une bienfaisante chaleur et maintenir une température toujours égale.

MM. les Médecins avaient encore et à maintes reprises appelé l'attention de qui de droit sur l'insuffisante et défectueuse installation des bains et des douches qui jouent, comme on le sait, un rôle des plus importants dans le traitement des maladies mentales. Il a été, depuis, déféré à ces justes réclamations et si les divers systèmes employés ne représentent pas, dans tous les services, les derniers perfectionnements, les heureuses modifications introduites sont de nature à prévenir tout accident et à répondre aux besoins actuels.

Tandis que ces diverses réformes s'accomplissaient, il en était une désirable entre toutes, ardemment poursuivie par l'Administration et qui avait pour but la recherche du meilleur mode d'alimentation des aliénés confiés à ses soins, tout au moins en ce qui concerne les produits de première nécessité, tels que la viande et le pain.

On sait qu'il est de règle générale dans les Administrations, notamment dans les établissements hospitaliers, de ne procéder que par voie d'adjudication publique, aux acquisitions de toutes les denrées et marchandises nécessaires à leurs besoins. Si cette façon de procéder a pour résultat de mettre à l'abri de tout soupçon les fonctionnaires de ces établissements, il a, par contre, le grave inconvénient de laisser le champ libre à la cupidité des adjudicataires, et quiconque a fait partie des Administrations publiques a pu apprécier combien sont peu respectées les clauses plus ou moins restrictives introduites dans les cahiers des charges, et combien de vigilance il faut pour obtenir une exécution approximative des obligations contractées.

M. le Préfet, sollicité à cet égard, voulut bien autoriser l'Administration de l'asile à se pourvoir directement de viande et de pain sans passer par la voie de l'adjudication ; à la faveur de cette autorisation, la viande est, depuis cette époque, livrée toute de premier choix et de qualité irréprochable Elle est, chaque matin, achetée à l'abattoir par l'intermédiaire d'un spécialiste aux gages de l'asile, et le prix payé étant celui du cours du jour, est sensiblement le même que la moyenne des prix payés antérieurement aux adjudicataires.

Il en est de même pour le pain. Les farines proviennent, maintenant, des blés achetés directement ; elles sont moulues par le locataire actuel du moulin de l'asile et le pain qui en provient permet de donner aux malades un aliment de toute première qualité et d'une régularité parfaite.

Que M. le Préfet me permette de saisir l'occasion, qui m'est ainsi offerte aujourd'hui, de lui transmettre, au nom de l'Administration tout entière, l'hommage de ses remerciments pour ce nouveau témoignage de confiance, et

d'être encore l'interprète des sentiments de reconnaissance de la part de la population de malades pour le bienfait que lui procure cette libérale mesure.

L'année qui vient de s'écouler a vu l'achèvement des constructions si longtemps ajournées et leur inauguration.

Je n'entreprendrai point de vous faire la description des heureuses transformations réalisées ; je citerai, toutefois, celle qui a eu pour conséquence de transporter l'entrée de l'asile au boulevard Baille, en supprimant l'accès par le triste chemin de Saint-Pierre que j'appelais, un jour, *le chemin de la Désespérance*.

Je me bornerai, quant au reste, à indiquer que les travaux des nouvelles constructions et des aménagements divers ont été exécutés conformément aux plans dressés par M. Pignon, architecte, et sous son habile direction. Chacun connaît à Marseille le rare mérite et la compétence marquée de cet homme de l'art, et je n'ai pas besoin d'insister pour affirmer qu'il a apporté, dans la réalisation de l'œuvre qui lui était confiée, une intelligence et un soin qui lui ont déjà valu les félicitations les plus méritées.

C'est ainsi que, depuis près d'une année, on a pu voir s'élever une splendide construction se développant sur une longueur d'environ 60 mètres en façade sur le boulevard Baille, servant ainsi de terminus à une des plus belles avenues de Marseille.

A droite et à gauche de ce magnifique édifice sont placées, comme deux ailes détachées, deux gracieuses villas destinées à servir de logement aux médecins en chef, alors qu'un peu plus loin, sur un tertre élevé au milieu d'un bosquet touffu, se découvre le pavillon du directeur.

Si, montant, maintenant, les larges degrés du bâtiment d'Administration, nous pénétrons dans le hall, l'œil est tout d'un coup saisi de ses dimensions qui étonnent

par leur grandeur de sa décoration qui charme par sa sobriété. On y voit disposés, tour à tour, les services généraux de l'asile : ici, c'est la caisse et le bureau du receveur; là, les cabinets des médecins et leurs salles d'attente; plus loin, ce sont les bureaux de l'économat en communication avec le vaste sous-sol où sont situés les magasins d'approvisionnement de toute sorte. Leur aménagement permet une surveillance constante et assure la conservation parfaite des marchandises qu'ils renferment.

A droite, voici le cabinet des internes de garde; à gauche, voilà, enfin, le cabinet du directeur qui sert en même temps de salle de conseil à la Commission de surveillance.

Cette dernière affectation a fourni à M. le Directeur l'occasion d'apporter à la décoration de cet appartement ce sentiment artistique qui est un des points saillants de son tempérament et qui n'est pas une des moindres qualités de M. Dubief. La sévérité de cette ornementation ne fait qu'ajouter à l'aspect grandiose de cette pièce qui conserve ainsi le caractère qui lui convient.

Mais ces indications seraient incomplètes, si je ne vous introduisais dans la salle des fêtes.

Il y a quelques semaines, un concert des mieux organisés y était pour la première fois donné aux malades. Les membres de la Commission, les autorités, diverses notabilités et la presse locale avaient été conviés à cette réunion. Tous les journaux se sont faits, à cette occasion, l'écho du ravissement que chacun a éprouvé à la vue de cette salle si artistement et si fraîchement décorée.

A la faveur de la lumière électrique éclairant comme un rayon de soleil tamisé, on pouvait se croire transporté dans une salle de verdure enguirlandée de fleurs et où,

curieux et discrets, se cachent des oiseaux aux plumages variés.

Mais si nous jetons maintenant un regard sur les spectateurs, sur les hôtes de l'asile, avec quelle curiosité, avec quel intérêt, considèrerons-nous ces pauvres êtres dont les visages paraissent, pour la plupart, s'illuminer de joie !

Mais aussi, avec quelle amertume verrons-nous parfois, au milieu d'une tirade gaie, alors que la musique se fait douce ou sentimentale, un malade éclater tout à-coup en sanglots ! Ne nous demanderons-nous pas si, à cette heure, ce pauvre malheureux, évoquant tout son passé, ne vient pas, dans une minute de lucidité plus complète, de clairvoyance plus exacte, de découvrir que cette joie factice, que cette salle parée de fleurs et de lumière, n'ont d'autre but que d'adoucir les douleurs d'une séquestration nécessaire, pour faire oublier l'atroce malheur d'avoir perdu l'intelligence et la raison.

Ces fêtes, vivement préconisées par les aliénistes, exercent, assure-t-on, sur les malades une influence des plus heureuses. Aussi, espérons-nous que la Direction s'efforcera de les multiplier dans la limite du possible.

Après l'énumération que nous venons de faire des nombreuses améliorations réalisées durant ces dernières années, on pourrait croire qu'il n'en reste plus à accomplir que de peu importantes.

Il n'en est malheureusement point ainsi.

Si l'œuvre est, à la vérité, largement commencée, elle est loin encore d'être achevée.

C'est donc pour atteindre ce but que, dans quelques jours, on mettra la main à la transformation des anciens bâtiments d'administration en pensionnat ; qu'on étudie, d'autre part, la création d'un quartier spécial pour les épileptiques ; qu'on se préoccupe, d'ores et déjà, des

modifications à apporter à certaines divisions pour les améliorer.

A chaque jour suffira certainement sa peine, mais à la condition de ne jamais perdre de vue le bien qui reste à faire.

La population totale de l'asile est actuellement de 1.200; elle se décompose comme suit : femmes, 573 ; hommes, 627; soit : fonctionnaires et employés, 14; surveillants et infirmiers, 69 ; surveillants accidentellement nourris, 11 ; infirmières, 67 ; religieuses, 30 ; malades : hommes, 479; femmes, 530.

La moyenne des entrées et des sorties des malades a été durant ces trois dernières années de : entrées, 452,33 ; sorties, 406,33 ; décès, 177,33.

Le budget des dépenses s'est élevé pendant cette même période à fr. 681,917 91 et la somme à dépenser pour réaliser les diverses améliorations que nous venons d'indiquer ne devra pas être moindre de fr 600,000.

Et maintenant, messieurs, si nous jetons un regard en arrière, si nous examinons le chemin parcouru, si nous voulons, enfin, établir une comparaison entre l'autrefois et l'heure actuelle, devrons-nous donc incriminer le passé? Devrons-nous, pour glorifier le présent, accuser les âges disparus?

Telle ne saurait être notre pensée.

En évoquant les douloureux souvenirs des traitements qu'eurent jadis à subir les fous ; en vous racontant l'histoire d'un établissement qui fut, peut-être dans le principe, plutôt une prison qu'un hôpital ; en vous faisant assister à la lente transformation, à l'insensible mais incessante évolution de cette institution si utile entre toutes, je me suis efforcé d'expliquer par l'esprit du temps, par la superstition et le préjugé, par la conception particulière que l'on avait de la folie et surtout par le petit nombre

des malades atteints d'aliénation mentale, ainsi que par l'idée préconçue de l'incurabilité de cette maladie, pourquoi un temps si long s'était écoulé avant la création de ces maisons qui sont devenues, depuis, de véritables cités d'aliénés.

Vient-il, par exemple, à l'esprit que ce mince ruisseau, qui coule à travers la plaine verdoyante des eaux grises et limoneuses, pourra, le moment venu, se faire torrent et envahir la plaine tout entière? Quelle crainte peut inspirer un si faible danger et ne peut-on le croire conjuré, lorsqu'on a dévié ce mince filet d'eau et qu'on l'a, ensuite, rejeté au loin?

En serait-il ainsi de la folie?

Lorsque l'on considère la progression constante des maladies mentales, que l'on voit s'élever à près de cent mille le nombre des aliénés en France, alors qu'il atteignait à peine le chiffre de 6,000 au commencement de ce siècle, n'est-on pas en droit d'éprouver quelques craintes pour l'avenir? Faudra-t-il admettre cette théorie affligeante que « l'aliénation, dans sa fréquence, suit la civilisation, qu'elle en est le parasite, qu'elle vit et s'accroît avec elle et à ses dépens? » Devrons-nous croire, avec le docteur Splinger, que « la fréquence de la folie dans les divers Etats est en raison directe de la somme de libertés dont jouissent les peuples? »

Sans doute, on ne saurait nier que la lutte pour la vie, au milieu d'intérêts plus avides et d'une civilisation plus complète, ne soit une cause de surexcitation des fonctions cérébrales; que le surmenage dans le travail et le raffinement dans le plaisir ne soient devenus une cause occasionnelle de folie.

Mais, si le nombre des malades a considérablement grandi, si la population de nos asiles a plus que décuplé, c'est que la terreur justifiée qu'inspirait autrefois « la

maison des fous » a fait place aujourd'hui au désir des familles de réclamer, pour leurs membres aliénés, les soins intelligents et dévoués qu'elles ont la certitude de trouver dans les asiles.

Les fous n'étant plus regardés comme des réprouvés, mais bien comme des êtres frappés d'une maladie susceptible de guérison, on ne s'efforce plus, comme par le passé, d'en dissimuler l'existence; aussi, sommes-nous convaincus que si un travail de statistique comparatif pouvait être exactement dressé entre le passé et le présent, on constaterait que cet accroissement dans le nombre des aliénés est plus apparent que réel.

Il est surtout apparent par suite de la longévité des malades placés dans les asiles; car, s'il n'est pas toujours possible d'obtenir la guérison, les soins dont ils sont entourés, les traitements auxquels ils sont soumis permettent de prolonger leur existence, tout au moins dans les conditions normales de la vie.

La curabilité de la folie ne fait, du reste, plus doute à cette heure. Dans le plus grand nombre des cas, la guérison est certaine, pourvu que le traitement soit commencé dès le début de la maladie Nous nous arrêterons donc sur cette consolante pensée que si, à notre époque, la folie est devenue plus fréquente, si elle est encore restée un mal incompréhensible, on peut maintenant espérer de voir ceux qui en sont frappés recouvrer bientôt la raison.

« Et si la vie n'est qu'une bataille, ainsi que l'ont si bien dit MM. les docteurs Constans, Lunier et Dumesnil dans leur rapport à M. le Ministre de l'Intérieur; si cette bataille devient de plus en plus acharnée, en raison du nombre incessamment croissant de ceux qui veulent y participer, espérant une part au butin, a-t-on le droit de s'étonner et de se plaindre de ce que le nombre des blessés

s'accroisse aussi ? Autant vaudrait se plaindre de voir les sciences, le commerce, l'industrie en progrès; l'aisance, la richesse de plus en plus accessible à un plus grand nombre, plus grand et toujours trop petit, car ce progrès c'est la face de cette belle médaille qui s'appelle : Civilisation, Liberté, et la folie tient une large place dans son revers.

« Les armées en campagne ont des ambulances parce qu'elles savent bien qu'elles auront des blessés ; que la société fasse donc comme les armées, et plus encore, car sa campagne, à elle, durera autant qu'elle-même ; qu'elle ne marchande pas les ambulances, qu'elle ne craigne pas de les multiplier ou de les faire plus vastes pour y panser les blessés du progrès ; si ce n'est un droit pour ceux-ci, c'est au moins un devoir pour ceux que la lutte n'a pas brisés et qui, restés sains et saufs, jouissent du triomphe... »

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

Pendant l'année 1890,

Par le Docteur Adrien SICARD,

Officier de l'Instruction Publique.

Messieurs,

Depuis soixante-trois ans, la Société de Statistique de Marseille vient, chaque année, rendre compte, dans sa séance publique, des travaux qu'elle accomplit.

C'est à son Secrétaire perpétuel qu'incombe le devoir d'exposer dans une séance solennelle, à laquelle le public ne fait jamais défaut et dont les dames viennent faire le plus bel ornement, que nous devons apprendre quelle est l'utilité de notre vieille Société, prouvant que nous tenons haut et ferme le drapeau de l'utilité publique. Avant d'accomplir le devoir qui nous est imposé, nous devons faire appel à la bienveillance de cette nombreuse et brillante assemblée, qui compte dans son sein toutes les classes de la société, depuis les représentants autorisés du gouvernement jusqu'aux humbles travailleurs. Nous ferons tout notre possible pour captiver leur attention.

Il existe dans toutes les Sociétés anciennes un pieux devoir, c'est celui de rappeler la mémoire de ceux de leurs membres qui sont décédés dans l'année écoulée.

En 1890, nous avons perdu deux membres actifs : M. Letz et M. le docteur Barthélemy.

M. Joseph Letz était parmi nous depuis plusieurs années. Architecte en chef du département, ses travaux l'ont empêché de prendre une part active aux études de notre Société.

Ancien élève du Lycée de Marseille et du professeur Coste, qui était un des membres actifs de notre Société, M. Letz avait complété ses études à Paris, dans l'atelier de M. Questel ; il fut admis à l'école des Beaux-Arts.

Sous l'égide du regretté M. Espérandieu, il a travaillé au Palais de Longchamp et fondé à Marseille un atelier d'architecture.

Nommé architecte en chef du département des Bouches-du-Rhône en 1889, on lui doit, en dehors de ses grands travaux personnels, la Bibliothèque, la Banque de France, la fontaine monumentale qui orne la place Estrangin-Pastré et maints autres édifices.

Chevalier de la Légion d'Honneur, officier d'Académie, membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, président de l'Association des Artistes Marseillais, notre collègue est décédé le 11 janvier 1891, dans la 51e année de son âge ; son souvenir restera gravé dans nos annales.

M. Jean-Louis Barthélemy est né dans la ville d'Aubagne, le 4 mars 1810 ; il fut reçu docteur en médecine par la Faculté de Paris en 1837 et vint se fixer à Marseille.

Notre collègue, tout en se vouant à l'exercice de sa profession et en remplissant tous les devoirs qui lui ont valu maintes récompenses, s'est livré à l'étude des sciences, des lettres et par dessus tout à compulser les archives de notaires et autres. Admis dans plusieurs Sociétés scientifiques et littéraires, il remplissait partout ses devoirs de travailleur infatigable.

Il ne nous appartient pas de vous dire les services qu'il a rendus au Comité Médical des Bouches-du-Rhône dont il a été l'un des fondateurs, à l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Marseille, dont il a eu l'honneur d'être chancelier ; car, nous devons nous borner à parler de ses travaux dans notre Compagnie.

Admis dans la Société de Statistique de Marseille, le 4 décembre 1874, il a été successivement : vice-secrétaire, trésorier, vice-président et président ; dans toutes ses fonctions, l'on a toujours trouvé en lui l'homme d'étude, de science et de dévouement.

Son traité d'approvisionnement pour le comte de Tende, en 1550 ; la notice historique sur le fief de Jullans ; son église romane et ses seigneurs ; sa note relative à l'origine historique d'un dicton populaire qui a pris sa source dans la peine infligée aux débiteurs insolvables ; son rapport sur un ouvrage intitulé : *Les Drames de Syrie* ; sa lecture à la séance publique de 1880 intitulée : *Une émeute à Aubagne contre l'impôt des farines au XVII*ᵉ *siècle* ; son *Mémoire sur la confrérie du Saint-Esprit* ; ses *Études sur les origines de la savonnerie à Marseille* ; sa *Notice sur l'ancienne industrie des Ménétriers*, nous en passons et des meilleurs, prouvent combien le docteur Barthélemy était digne d'appartenir à notre Société d'utilité publique.

L'on nous en voudrait d'oublier son bel ouvrage intitulé : *Inventaire des Chartes de la maison de Baux*, tableau généalogique, et surtout son *Histoire d'Aubagne*, dont nous lui aidions à compléter la table moins d'un mois avant son décès et dont nous lisions le dernier volume au moment où il nous quittait pour toujours.

Le docteur Barthélemy était officier de l'Instruction Publique, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, ancien président du Comité Médical ; maintes

médailles lui avaient été décernées, soit pour son dévouement dans les calamités publiques, soit pour ses travaux scientifiques ; mais la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur, qu'il avait maintes fois méritée, ne lui a pas été décernée : c'est parce qu'il était d'un autre siècle où l'on méritait les honneurs sans les demander.

Le docteur Barthélemy est décédé dans la 80e année de son âge, laissant après lui le souvenir d'un excellent père de famille et d'un savant distingué. Puisse la jeune génération suivre son exemple !

Après avoir rendu un triste hommage à ceux qui ne sont plus, il nous incombe le devoir d'offrir les félicitations de la Société à ceux de ses membres qui ont reçu des récompenses honorifiques.

MM. Valmont et le docteur Adrien Sicard ont été nommés officiers de l'Instruction Publique ; M. Duboul, chevalier du Mérite agricole et commandeur de l'ordre du Nicham-Iftikar de Tunis. M. Valmont a reçu une médaille de bronze du Ministère de l'Intérieur pour soins donnés aux enfants du premier âge.

La Société s'est fait représenter à la réception de M. le Président de la République, lors de son passage à Marseille le 17 avril 1890. Le Chef suprême de l'Etat a bien voulu féliciter la Société de Statistique de ses travaux

A la même époque, notre Président, invité par la Chambre de Commerce à la réception de M. le Président de la République, faite par ce corps constitué, l'une des gloires de notre vieille cité, s'est rendu au Palais de la Chambre de Commerce.

Vous avez reçu une invitation de l'Association Marseillaise Artistique pour visiter son Exposition, preuve évidente de la bonne confraternité qui existe entre les Sociétés savantes de Marseille. Votre Secrétaire perpétuel vous a représentés dans ces diverses circonstances.

Vous n'avez eu garde d'oublier l'invitation faite par la Chambre de Commerce, pour assister à l'accomplissement du vœu fait par les échevins de Marseille en 1722, à l'époque de la peste. L'on vous y a représentés.

L'Association Française pour l'avancement des sciences devant tenir sa session à Marseille en 1891, vous avez reçu une invitation pour participer aux travaux de la Commission qui doit préparer ce Congrès. Vous vous y êtes fait représenter par MM. Tenougi, le docteur Adrien Sicard et Couture. M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu vous accorder, comme les années précédentes, une médaille de vermeil et deux médailles d'argent pour être distribuées en son nom. Vous lui avez adressé vos remerciments à ce sujet.

Nous regrettons que la demande faite au Conseil général pour obtenir la subvention que l'on accordait depuis sa fondation à la Société, ait été rejetée ; cependant vous continuez vos travaux et prenez dans votre propre fonds la dépense des récompenses que vous donnez à l'encouragement de l'industrie dans le département des Bouches-du-Rhône ; vous venez de publier la première partie du 41ᵉ volume du *Répertoire* des travaux de notre Société.

Passons aux travaux scientifiques de la Société.

Vous aviez chargé M. Duviard de vous faire un rapport sur quatorze publications reçues de nos Sociétés correspondantes et étrangères.

Notre estimable collègue vous a signalé dans son travail :

Les Mémoires de l'Académie de Savoie, l'analyse d'un livre intitulé : *La Jeunesse du roi Charles-Albert*, par M. Costa de Beauregard, et un très intéressant mémoire de M. Perrin sur les anciennes monnaies de la maison de Savoie.

Signalons dans les *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville* (Somme), année 1889, une notice et document inédit sur le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre, sœur d'Henri VIII, qui fut célébré à Abbeville le 9 octobre 1514, et le compte des dépenses faites par cette ville à l'occasion du mariage et qui s'élevaient à 396 livres 7 deniers.

L'étude sur les corporations ouvrières du moyen âge faite par M. le vicomte de Bonnault prouve l'abîme qui existe entre la corporation et les syndicats.

Les *Mémoires de l'Academie de Dijon* pendant l'année 1889 contiennent une étude très importante sur la Malacologie. Ce travail, dû à la plume de M. H. Drouet, nous donne des détails sur les mollusques du bassin du Rhône, auxquels sont jointes des indications sur les cours d'eau, fleuves, rivières, ruisseaux, canaux, lacs, etc., du bassin du Rhône.

Une étude de M. l'abbé Boulay, sur la flore pliocène (terrains tertiaires plus récents) dans les environs de Béziers (Gard), géologie et paléontologie végétale, est restreinte aux environs de la ville ci-dessus désignée ; elle est insérée dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 3e trimestre 1889.

Aperçu statistique, agricole, commercial, etc., de la République de l'Uruguay, par M. Antonio Saenz de Zumaran, consul à Marseille, 1887-1889.

Ce travail du plus haut intérêt nous prouve que la France occupe le deuxième rang dans le mouvement d'importation de la République de l'Uruguay et maintient ce rang dans les exportations avec plus de 22,000,000 de francs, tant à l'importation qu'à l'exportation, soit 16,70 pour cent dans le chiffre total des importations et 13.29 pour cent dans celui des exportations.

Il résulte du travail que nous analysons que la France

occupe le deuxième rang pour la quantité des navires à vapeur qui ont fréquenté les ports de la République, soit à l'entrée 129 vapeurs donnant 272,812 francs et à la sortie 130 vapeurs donnant 266,414 francs.

Les Français possèdent dans le magnifique territoire de la République de l'Uruguay, d'après le recensement de 1887, une valeur foncière déclarée de 89,000,000 de francs. Cette valeur est bien inférieure à la valeur réelle, car elle ne comprend pas la valeur mobilière, les espèces métalliques, les rentes, actions, etc., etc.

Le rapporteur, avoir avoir engagé les Français à se rendre dans l'Uruguay, termine son étude en demandant à la Société de voter des remercîments à M. le Consul de la République Orientale de l'Uruguay, tout en regrettant que les autres consuls ne suivent pas son exemple.

La Société vote à l'unanimité des remercîments à M. le Consul.

Etudiant ensuite la statistique des ports de Marseille pour 1889, M. Duviard exprime le regret qu'il ne soit pas établi une statistique comparée entre Gênes et Marseille. Mille remercîments sont adressés par la Société à notre infatigable rapporteur.

La Société avait reçu de notre collègue, M. Lalubie, greffier en chef du Tribunal de Commerce, un ouvrage qu'il venait de publier sous le titre suivant : *Commentaire pratique de la loi du 4 mars* 1889. Vous aviez chargé M. Duboul d'en faire un rapport.

Nous ne pouvons entrer dans les détails de ce travail, qui vous a fait apprécier toute la science et le talent de l'auteur et du rapporteur ; qu'il nous suffise de vous dire que vous avez adressé vos félicitations à nos deux collègues.

Le Secrétaire perpétuel vous a rendu compte des publications reçues, signalant à votre attention les travaux

contenus dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Limoges* pour le XXXVIIe volume, parmi lesquels l'on doit citer le travail de M. Louis Guibert, intitulé : *La Commune de Saint-Léonard de Noblat au* XIIIe *siècle*. Cette étude savante mérite toute l'attention des hommes de science.

Note pour servir à la Sigillographie du département de la Haute-Vienne, par M. Ch de Bosredon, est accompagnée de planches utiles.

Quant à l'essai de M. Camille Leymarie, sur la *Classification des anciennes porcelaines de Limoges, Saint Yrieix, Solignac, conservées au musée d'Adrien Dubouche*, c'est un travail bon à consulter par tous les amateurs.

Vous avez reçu une missive du directeur général de statistique de Rio-de-Janeiro, annonçant le rétablissement de ce bureau et vous priant de continuer à lui envoyer nos travaux. Vous avez fait droit à cette juste demande.

C'est avec le plus vif regret que vous n'avez pu vous faire représenter au Congrès de l'Association Française pour l'avancement des sciences, tenu cette année à Limoges ; mais notre collègue, M. Valmont, nous a représentés à la réunion des Sociétés savantes de la Sorbonne.

Nous avons entendu avec le plus vif plaisir la lecture faite par M. le chanoine Tenougi de l'étude sur les *Origines et Mœurs des Finnois et des Scandinaves*. C'est un de ces travaux qui ne peuvent s'analyser. Vous avez félicité notre collègue de ses savantes recherches.

Le secrétaire-perpétuel, en vous signalant les *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, tome Ier de la 2e série, 1890, fait ressortir le mémoire intitulé : *L'Instruction avant la Révolution*, qui contient les anciennes coutumes pour la nomination des maîtres d'écoles et la difficulté que l'on rencontrait pour trouver des gens capables.

Les maîtres d'école se liaient pendant un certain nombre d'années aux villes qui les avaient élus.

Dans tous les documents compulsés l'on n'a trouvé qu'une seule institutrice laïque

Au procès verbal du 28 mars 1762, pour l'élection par les habitants de Boussac du nommé Micheau, comme maître d'école des garçons de la ville, l'on constate les prix suivants :

8 sols par chaque élève qui commenceront l'alphabet ; 12 sols pour ceux qui liront en français et en latin ; 15 sols pour ceux qui liront en français, latin et contrats ; 20 sols pour ceux qui liront en français, latin, contrats et écriront ; quant à ceux qui, outre ladite lecture et écriture, apprendront l'arithmétique, 25 sols.

De plus, le maître d'école doit faire, en dehors des classes, un quart d'heure de catéchisme tous les jours, conduire les élèves à la messe tous les jours de fêtes et dimanches.

L'école s'ouvre à 7 heures du matin en été, à 8 heures en hiver ; l'après-midi, à une heure, sauf le jeudi; le maître d'école est déchargé de toutes impositions de quelque espèce qu'elle soit.

Vous avez chargé M. Poulain de vous faire un rapport sur le tableau général du commerce de la France en 1889, qui vous a été envoyé par la direction générale des douanes, et M. Chaigneau de la brochure publiée par notre honorable correspondant M. Réveillé de Beauregard, qui porte la suscription suivante :

« 1830, relation des évènements se rapportant à l'expédition d'Alger, observés et décrits, jour par jour à bord du brick l'*Alerte*, par M. Réveillé de Beauregard, officier d'administration à bord de ce navire. Documents inédits, précédés d'une introduction historique et publiés par son fils, Réveillé de Beauregard, Aix 1890. »

La Société Flammarion vous annonce l'ouverture de ses conférences scientifiques.

Notre président ayant eu la douleur de perdre son épouse, vous lui avez adressé une lettre officielle pour lui exprimer toute la part que la Société a prise à sa douleur.

Le secrétaire-perpétuel annonce que le Congrès pour l'avancement des sciences se tiendra à Marseille en 18 1, du 22 au 29 septembre.

Vous avez prié notre collègue M. Gastinel-Pacha de rendre compte à la Société du ***Bulletin annuel de la Société de météorologie du département des Bouches-du-Rhône***, publié sous les auspices du Conseil général, année 1889, qui nous a été envoyé par M. le Préfet, auquel vous avez voté des remercîments.

Le secrétaire-perpétuel fait part à la Société de la clôture des concours. L'on désigne pour faire partie du jury MM. Tenougi, Dr Adrien Sicard, Meillon, Chaigneau, Duviard, Duboul, Valmont et Gastinel-Pacha. Les mémoires et pièces diverses des concours sont remis au jury.

M. Poulain est chargé de faire un rapport sur un travail envoyé à la Société par le Bureau de statistique de la principauté de Bulgarie, à Sofia, qui a pour titre : *Statistique du commerce de la Principauté de Bulgarie avec les pays étrangers en* 1889.

Le secrétaire-perpétuel rend compte des publications reçues ; il signale dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1889, tome XVII, 5e série : *Les Ecoles avant et après* 1789 *dans la Meurthe, la Meuse, la Moselle et les Vosges*, deuxième partie de 1789 à 1802.

Il résulte de ce travail des plus intéressants la preuve que les écoles anciennes étaient plus nombreuses qu'on ne le pense généralement ; l'on y trouve des détails curieux sur le salaire des maîtres et des maîtresses.

L'Essai historique sur les foires françaises au Moyen-

Age, par M. Chassignet, est une étude sur les origines, le développement et la décadence des foires. Travail remarquable à plus d'un titre.

M. Blancard, l'éminent archiviste du département, notre plus ancien collègue, engage la Société à préparer des matériaux d'études pour la session de la Société pour l'avancement des sciences, qui doit avoir lieu à Marseille au mois de septembre prochain. C'est un devoir pour la Société de fournir des matériaux au Congrès.

Il fait ensuite une communication relative à l'inscription phénicienne découverte en 1845, qui se trouve déposée au Musée du château Borély.

Cette pierre n'a pas été trouvée sur la plage, comme le pensent quelques savants, mais en deça des anciens remparts, à 7 ou 8 mètres d'altitude; ce n'est donc pas, comme on l'affirme volontiers hors de Marseille, une pierre jetée comme lest inutile à une époque peut-être rapprochée de la nôtre, mais un monument qui peut se rattacher étroitement à l'histoire de Marseille, même dans le cas où la pierre appartiendrait, comme l'a dit M. Dieulafait, aux carrières de Carthage.

A la suite de cette communication, MM. Tenougi, MM. Duboul et Couture font diverses observations.

M. Blancard fait une nouvelle communication relative à l'ancienne limite de la terre ferme du côté où était jadis l'anse de la Joliette. L'opinion d'après laquelle cette limite était autrefois à l'ouest repose sur les calculs d'un académicien marseillais, M. Martin, qui les a faits au commencement du siècle et dont M. Blancard démontre l'exactitude.

La Société remercie notre honorable collègue de ses savantes communications et exprime le désir qu'elles soient plus multipliées.

M. Couture lit une étude : *Statistique sur la compa-*

raison de la consommation du gaz d'éclairage à Paris et à Marseille et le résultat financier de ces deux exploitations.

La population de Paris est environ huit fois plus grande que celle de Marseille. Il résulte des études statistiques de notre collègue que la consommation dans la capitale, proportion gardée avec la population de notre ville, est de 19,3 fois supérieure.

Le nombre des abonnés au gaz à Marseille est de 13,616 et à Paris de 244,119.

Les boulevards et places de Paris sont éclairés par 68,220 lampes, dont 1,934 consomment 1,400 mètres cubes à l'heure, tandis qu'à Marseille nous n'avons que 4,400 becs.

La canalisation à Paris est neuf fois plus longue qu'à Marseille ; la consommation du gaz à Paris est neuf fois plus forte que dans notre ville.

Paris consomme 146,5 mètres cubes par mètre de canalisation, tandis qu'elle n'est que de 68,9 à Marseille.

Si nous considérons le gaz comme force motrice, l'on trouve que Paris a sur Marseille une supériorité seulement de 37.

M. Couture indique ainsi qu'il suit l'ensemble des recettes et dépenses faites à Paris et à Marseille pour l'éclairage au gaz.

Si l'on ramène les diverses recettes à la quantité de gaz livré à la consommation, il résulte de cette comparaison entre Paris et Marseille que dans notre ville le prix du gaz est un peu inférieur à celui de Paris. Ce résultat est curieux à constater.

Le prix du mètre cube dans les mêmes conditions donnerait à Marseille un bénéfice de 10 c. 80 et à Paris 12 c. 65 ; mais à Paris l'on est obligé de donner à la ville une part de bénéfice de 4 c. 53. La Compagnie n'a donc qu'un bénéfice de 8 c. 129.

Il résulte des calculs que l'éclairage particulier serait supérieur à l'éclairage public dans les proportions suivantes : deux fois plus à Marseille et sept fois plus à Paris.

Notre collègue explique les causes des différences des prix de vente et de revient du gaz dans les deux villes et termine son étude en indiquant les diverses mesures prises par les deux Compagnies à Paris et à Marseille en faveur de leur personnel, employés et ouvriers. L'avantage est tout en faveur de l'Administration de Paris qui, par diverses créations, s'est montrée véritablement philanthrope, ce qui n'existe pas dans notre ville.

La Société remercie M. Couture de son laborieux travail.

Dans l'année qui vient de s'écouler, nous n'avons eu qu'une seule réception de membre titulaire, c'est M. Gastinel-Pacha, ancien professeur de chimie et de médecine à l'hôpital du Caire, en Egypte. Nous sommes heureux de féliciter notre nouveau collègue de s'être rendu dans notre ville pour se reposer de ses laborieuses fatigues.

Nous ne pouvons terminer ce trop long compte-rendu sans remercier M. le Maire de Marseille qui, à l'exemple des villes dn Nord, a bien voulu nous accorder l'hospitalité dans l'Hôtel-de-Ville pour notre séance publique.

La Société de Statistique de Marseille continuera toujours d'appliquer la devise de Louis-François de Galifet, marquis de Buoux et de Salernes, prince des Martigues, etc., qui était le XXXIe baron de Berre, de 1772 à 1776 :

Bien faire et laisser dire.

LES PLAISIRS D'UN TOURISTE

EXCURSION A SAINT-LOUIS

Je dirai : J'étais là, telle chose m'advint;
Vous y croirez être vous-même.

La Fontaine *(Les deux Pigeons).*

Depuis assez longtemps, un mien ami touriste
Me vantait les beautés que présente la Viste,
Et le panorama merveilleux, enchanteur,
Offert par Saint-Louis à l'artiste amateur :
Des lieux accidentés, des sites pittoresques,
Des coteaux ravissants. des minarets mauresques;
Si bien que, désireux de les voir de mes yeux,
De les croquer céans sur le papier soyeux,
Je me lève, un beau jour, le quinze de septembre;
L'aurore paraissait; je parcourais ma chambre,
Cherchant crayons, pinceaux, et palette et couleurs,
Tout l'attirail enfin des peintres voyageurs.
J'enveloppe le tout dans une toile verte
Et je pars ficelé, pimpant, accort, alerte,
Charmé de ma personne, et désireux de voir
Ce que nos villageois diraient de l'habit noir,
Du pantalon *itou*, du vernis de mes bottes,
De mon jabot plissé, des manchettes *farotes*;
Car, à vous dire vrai, j'avais mis, ce jour-là,
Ce que j'ai réservé pour les jours de gala.
Je pars en faisant promesse à ma ménagère
D'une collection des sites que la terre
Offre, dans le pays, aux regards étonnés.
Je sors, j'arrive au Cours; je présente mon nez

Au vasistas ouvert pour recevoir la carte
Dont il faut se munir, avant que l'on ne parte :
« — Pour Saint-Louis, Monsieur, un billet s'il vous plaît.
— Je n'en ai plus, allez ; l'omnibus est complet ;
Si vous voulez partir, revenez dans une heure. »
Et, me tournant le dos, l'employé, sur son beurre,
En tartine étendu, porte des coups de dents,
Et moi je croque aussi... le marmot, car j'attends.
Une heure ! c'est bien long lorsque de la journée,
Il faut voir s'écouler la belle matinée.
Sans atteindre le but vers lequel nos regards
Se portent vivement. Mes yeux étaient hagards ;
Je ne pouvais rester un instant immobile ;
J'arpentais, en tous sens, les quartiers de la ville,
Afin d'accélérer les heures du départ.
J'étais au Tapis-Vert; tout-à-coup l'onde part
D'un tube s'élançant du coin des Récollettes,
Comme un torrent bourbeux, en lames peu proprettes
Qui m'inondent d'un trait, me trempent jusqu'aux os.
Je suis comme un noyé sortant du fond des eaux !
J'entre, pour me sécher, dans la maison voisine ;
Vers la bouche d'un four je tourne mon échine,
Et, grâce au feu violent qui répand sa chaleur,
Je puis me consoler de ce nouveau malheur.
Onze heures vont sonner, je retourne à la cage
Où l'ours, distributeur des billets de voyage,
Reçoit les demandeurs qui viennent, à foison,
Ébranler les parois de sa verte prison.
Mon tour arrive enfin. Poliment je demande:
« — Pour Saint-Louis. — Voilà. — Merci, Dieu vous le rende ! »
Et je grimpe aussitôt, agile et tout content,
Sur le siège-balcon formé d'un double banc.
L'heure vient de sonner ; on réclame la carte ;
Illico je la donne. — Elle est pour Sainte-Marthe.
« Descendez ! me dit-on ; vous partirez plus tard ! »
Pour le coup, c'est trop fort ! Rouge comme un homard,

J'apostrophe mon ours, et, sans préliminaire,
Lui débite en gros mots tout le vocabulaire
Exempt de courtoisie, politesse ou façons,
En usage aux halliers, pour parler aux poissons.
L'impassible employé, riant de ma colère :
— Descendrez-vous, Monsieur, ou je vous f.. par terre !
C'est ici l'omnibus qui mène à Saint-Louis.
— Mais c'est là que je vais pour prendre des croquis !
— Croquis ou non, dit-il, ce billet vert et rouge,
Est pour l'autre omnibus ; allons, que l'on se bouge ! »
Et d'un bras vigoureux saisissant mon paquet,
Il le jette à cent pas. Ragcant comme un roquet
Qu'un dogue vient de mordre, en cédant à la force,
Je jure mes grands dieux de brûler une amorce
Avec le malotru, dont le malin plaisir
A, dès le grand matin, entravé mon désir.
L'omnibus est parti. Le Cours est plein de monde ;
Cent badauds curieux me narguent à la ronde ;
Je ne sais où je vais. Pour comble de malheur,
Je me vois accosté par un noir décrotteur :
« — Monsieur ! cirer, brosser, enlever la poussière ? »
Et dix autres butors, près de la Cannebière,
Me prennent par l'habit, m'enlèvent mon chapeau,
Et veulent, malgré moi, brosser de bas en haut.
Je n'étais pas d'humeur à souffrir cet outrage ;
Je reprends mon chapeau, puis brosses et cirage,
Poussés d'un coup de pied, vont rouler à dix pas.
Tiré de ce guépier, un nouvel embarras
Vient redoubler encor ma rage, ma colère :
Vingt marchands ambulants, petits porte-lumière,
Procureurs d'incendie, hélas ! de leurs clameurs
M'assourdissent : « — Monsieur, amadou pour fumeurs ?
— Je fume bien assez ; allez-vous-en au diable ! »
Vers le Pavé-d'Amour, pavé fort détestable,
Je me trouve arrivé sans trop savoir comment ;
Je m'arrête essoufflé ; je respire un moment.

Est-ce avoir du guignon ! me disais-je à moi-même.
Tous mes riants projets, et cette soif extrême
D'aller voir Saint-Louis, ses pins et ses coteaux,
Doivent-ils échouer ? Faut-il que mes pinceaux
Demeurent tristement enfermés dans leur boîte ?
Oh ! maudit omnibus ! maudit qui vous exploite !
Maudit !.... Mais pourquoi donc ne pas aller à pied ?
Une heure de chemin, peut-être la moitié,
Ce n'est pas là, je pense, un des travaux d'Hercule.
Quand on est bon marcheur jamais on ne recule,
D'ailleurs. Et sitôt dit, mon paquet sous le bras,
Pour arriver plus tôt j'allonge le compas ;
Si bien qu'ayant atteint le long hameau des Crottes,
Je sentais la sueur dégouttant dans mes bottes,
Et je ralentissais mon pas précipité,
Lorsque des paysans : « — *Oou lou marchand dé thé* !
Moussu doou bel habi, oou, qué vendés, coumpaïré ?
Vénès, approucha-vou, sias suzaren, pécaïré !
Qu'avès din lou balot ? Passas coum'Artaban ! »
Mais je marchais toujours, pour fuir ce *chamatan*,
Quand de maudits gamins un essaim détestable
Me poursuit en criant, en concert effroyable :
« — *A louga l'habi ! bi bi bi bi, carabi !*
A louga l'habi, carabi, bi bi bi bi ! »
Pour échapper aux cris de cette affreuse engeance,
Je cours à perdre haleine, ou plutôt connaissance ;
Car mon pied, rencontrant un des nombreux cailloux
Sur la route jetés comme un mille de clous,
Je tombe et m'enfarine au milieu de la poudre.
J'ai l'air d'un vrai merlan qu'un cuisinier saupoudre
Avant de le placer dans le beurre bouillant,
Pour le servir après à son hôte friand.
Je me relève, hélas ! étourdi de ma chute ;
Je reprends mon paquet, m'assieds sur une butte,
Essuyant la sueur ruisselant à mon front ;
Quand, tout-à-coup, jugez vous-même de l'affront

Que je subis. Ayant (pour ôter la poussière
Qui couvrait, juste Dieu! ma face tout entière)
Placé sur mes genoux, à rebours, mon chapeau :
Un berger qui passait, conduisant un troupeau,
M'ayant sans doute pris pour quelque pauvre hère
Et touché, croyez-le, de ma triste misère,
Jette dans mon chapeau une obole. Malheur !
Je me dresse soudain, transporté de fureur,
Pour lancer au maraud son aumône à la tête.
Mes brusques mouvements font peur à chaque bête.
Le troupeau se disperse et court de tous côtés,
Le chien et le pasteur partent épouvantés !
Et moi, voulant enfin finir mon aventure,
Je reprends mon paquet, faisant triste figure,
Et, sur mes saints crépins, je grimpe les hauteurs
Où je devais trouver les sites enchanteurs,
Objet de mes désirs, but de mon âme avide.
Mon estomac souffrait; mon gaster était vide;
Mes yeux ne voyaient plus qu'étoiles et lutins.
Je cherche un boulanger, plus un marchand de vins.
J'approche d'une porte. A l'instant, un gros dogue
Montre son râtelier, gronde d'une voix rogue.
Je veux fuir ; mais ses dents, sur mon maigre mollet,
S'appliquant aussitôt, ainsi qu'un couperet,
En font jaillir du sang. Je pousse un cri d'alarmes.
Une vive douleur vient m'arracher des larmes !
Flegmatiques humains, cinq à six paysans
Sont là, les bras croisés, sans desserrer les dents.
Mes cris ont redoublé, car le monstre s'acharne
Sur mon pauvre mollet. Alors, d'une lucarne
Une tête apparait : « Azor ! ici, fripon !
Veux-tu laisser Monsieur ! Prends garde à mon bâton ! »
Azor, à cette voix, enfin a lâché prise,
Et s'enferme en grondant, au fond de la remise.
Moi, pauvre malheureux, je vais, clopin, clopant,
J'entre dans une auberge et m'assieds sur un banc.

Les buveurs attablés pensent voir un fantôme
Echappé du tombeau — Je n'étais plus un homme....
Pâle et défiguré, de poussière couvert,
Le regard effaré, je demande un couvert.
L'hôtesse du logis me fait attendre une heure,
Croyant, à mon aspect, n'avoir dans sa demeure
Qu'un mendiant de plus qui venait, en passant,
Manger, boire, dormir, payer en grimaçant.
Irrité de me voir soupçonné de la sorte :
« — Voulez-vous me servir ? dis-je d'une voix forte.
— On y va ! dit l'hôtesse. Est-il fier, ce merlan ?
Faut-il pas tout quitter pour un pareil chaland ! »
Cependant le mari me présente une assiette
Dans laquelle gisait un restant du squelette
D'un gigot répandant une forte odeur d'ail ;
Trois carottes nageaient au milieu de l'émail
D'un suif coagulé qui leur servait de sauce.
Je dévore le tout ; mon appétit féroce
L'emporte sur le goût, fait taire l'odorat ;
Je demande du vin, et du vin d'apparat ;
Puis un autre ragoût ; car, dans ma faim canine,
J'aurais, je crois, mangé, l'âtre de la cuisine.
Quel vin ! bon Dieu ! quel vin ! du campêche aviné !
Je crus, en y goûtant, mourir empoisonné.
Je vois bientôt mon hôte, arrivant de l'office,
Porteur d'un nouveau plat pour le second service :
Dans les flots d'un colza, nullement épuré,
Surnage un jaune d'œuf de vieillesse azuré.
J'ingurgite le tout. « — Combien ? dis-je à l'hôtesse.
— C'est quarante-deux sous. » De payer je m'empresse.
Et, bien que fort souffrant de mon mollet blessé,
Je sors de ce taudis, lentement, harassé,
Mécontent et grugé. Sur la verte prairie,
Je vais pour réfléchir aux choses de la vie,
Et reposer mon corps, de fatigué brisé.
Bientôt d'un doux sommeil je suis favorisé ;

Je m'endors en rèvant, croquis, vallons, montagnes,
Fourrés délicieux, verdoyantes campagnes;
Et je rêve longtemps. Le soleil avait fui;
Les étoiles, au ciel, présidaient à la nuit;
Un silence de mort régnait seul sur la terre.
Seul, parmi les mortels dans ce lieu solitaire,
Je cherche vainement à savoir où je suis
Et me souviens trop tard du but que je poursuis.
Un frisson glacial s'empare de mon âme.
Que vais-je devenir?... Au loin brille une flamme!
Comme autrefois, ravis, les Mages d'Orient
Suivaient avec transport cet astre rayonnant
Qui devait les guider près du Fils de Marie,
Ainsi je m'avançais vers la clarté chérie,
Qui, pourtant, semblait fuir mes pas précipités.
..... Et je marchais toujours..... Mes esprits agités
Ne rêvaient que voleurs, assassinats nocturnes,
Brigands de tous côtés, aux mines taciturnes,
Et mon corps tout entier, inondé de sueur,
Tremblait, hélas! d'effroi, de crainte et de terreur.
J'arrive enfin : j'étais au pont des Aygalades;
Mais, loin de voir, alors, courir par myriades
Les filles du hameau, pour danser aux chansons,
La nuit ne me montrait que ronces et buissons,
Accrochant quelquefois, de leurs griffes aiguës,
Les pans de mon habit formant queues de morues.
Le garde du chemin de fer veillait encor.
Je pousse un cri d'espoir, j'allais toucher au port.
Cet homme, en me voyant tout couvert de poussière,
Les cheveux hérissés, l'œil hagard d'un corsaire,
M'arrête par ces mots : « — Que faites-vous ici?
A cette heure, en ces lieux, vous êtes un bandit?
— Un bandit! moi, Monsieur, hélas! je suis touriste;
J'étais parti pour voir les beautés de la Viste;
Les beaux panoramas offerts par Saint-Louis;
Mais, par un sort cruel, je n'ai vu que du gris,

Ou plutôt, cher Monsieur, oyez mon aventure,
Et vous reconnaitrez que, malgré ma figure,
Et mon costume noir, horriblement souillé,
Je dois vous inspirer non horreur mais pitié. »
Et je fis le récit de ce que la journée
Avait eu d'incidents. Elle fut couronnée
Par un de ces guignons à moi seul réservés :
Le train passe ; je pars. A la gare arrivés,
Les wagons sont laissés par la locomotive.
Unique voyageur, n'ayant âme qui vive
A qui pouvoir parler, je reste, en attendant
Que, poussant le convoi par derrière ou devant,
La machine ait placé le tout sous la remise
D'où chaque individu, reprenant sa valise,
Puisse enfin retourner vers ses foyers absents.
J'attends, j'attends encore, et puis encor j'attends.
Point de bruit ; plus de voix ! tout est dans le silence
Je maugrée entre mes dents ; je perds patience ;
J'ébranle la paroi de ma sombre prison ;
J'abaisse le carreau qui ferme la cloison :
« — Eh ! mécaniciens, conducteurs, porte-graisse !
O maudits chefs de train, allons donc, qu'on se presse ! »
Criai je d'une voix dont les bruyants échos
Devaient du monde entier secouer le repos.
Dois-je attendre le jour, passer la nuit entière
Dans ma cage enfermé ?... Le souffleur de lumière
A pas précipités s'avance : « — Me voilà !
A cette heure, Monsieur, que faites-vous donc là ?
— Parbleu ! J'attends ici qu'il plaise à votre engeance
De me faire sortir. — Vous avez de la chance ;
Sans moi vous auriez pu rester jusqu'à demain,
Et partir pour Paris avec le premier train.
Descendez. » Aussitôt je cours à perdre haleine ;
Je traverse Longchamp ; je suis la Madeleine.
Les Accoules tintaient pour la deuxième fois.
Quand je rentre au logis comme un cerf aux abois.

Jugez par ce récit des plaisirs d'un touriste.
Si le cœur vous en dit, montez jusqu'à la Viste ;
Partez pour Saint-Louis, à pied, en omnibus.

Pour moi, je jure bien qu'on ne m'y prendra plus !

Félix VALMONT.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LES CONCOURS

OUVERTS PAR

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

En 1890

PAR

Le Docteur Adrien SICARD

Secrétaire-Perpétuel.

MESSIEURS,

Travailler au progrès de toutes sortes dans le département des Bouches-du-Rhône, encourager les industries qui viennent s'y implanter, pousser au perfectionnement de la culture comme à l'instruction publique sous tous les points de vue, tel est le but que se propose la Société de Statistique de Marseille.

Encouragée par M. le Ministre de l'Agriculture et celui de l'Instruction Publique, votre Société poursuit sans défaillance, depuis sa fondation, son œuvre d'utilité publique.

La tâche de son Secrétaire perpétuel est de vous rendre compte dans notre séance publique, des récompenses que nous accordons chaque année aux progrès accomplis.

Permettez-nous, en venant remercier cette bienveillante Assemblée de l'élite de Marseille, qui veut bien venir à notre réunion solennelle, d'adresser nos félicitations au Jury qui nous aide dans le travail ardu, incombant au Secrétaire perpétuel de la Société, chargé de

vous rendre compte en son nom, des récompenses que la Société concède aux plus méritants des concurrents.

Le premier concours n'a pas été rempli. Nous avons bien reçu un mémoire portant pour épigraphe : « Le douanier est un soldat vigilant qui, le tarif d'une main et le fusil de l'autre, veille jour et nuit à la sécurité de l'industrie et du commerce de son pays » ; mais ce travail de longue haleine, remarquable à divers points de vue, n'a pu être admis au concours.

M. le Ministre de l'Agriculture, désireux d'encourager les efforts de la Société pour les études agricoles, veut bien, chaque année, nous accorder une médaille de vermeil et deux d'argent pour être distribuées en son nom.

La médaille de vermeil de M. le Ministre de l'Agriculture est décernée à M. Audric (Pierre), propriétaire à Septêmes.

M. Pierre Audric possède à Septêmes, depuis 30 ans, une propriété rurale de 10 hectares non arrosés, qu'il cultive lui-même. Persuadé que la fumure est l'une des conditions essentielles d'une culture rémunératrice, notre lauréat s'en procure de toute façon ; il fournit la paille nécessaire pour la tenue des écuries, rapportant soigneusement dans son champ les produits obtenus ; puis il ne se contente pas de ce fumier : venant en ville, chaque voyage rapporte des produits des abattoirs ou des tourteaux ; c'est vous dire que M. Audric veut obtenir le plus de produits possibles sur la surface de terrain dont il est possesseur.

L'on prétend que la culture du blé n'est pas rémunératrice dans le département des Bouches-du-Rhône. Notre propriétaire est loin de partager cette manière de voir. Vous allez en juger

M. Audric cultive en blé une superficie de quatre hectares et demi, dans laquelle il sème quatre charges de

blé. La charge étant de 8 doubles décalitres, sa récolte moyenne est de 80 à 85 charges de blé marchand, soit un rendement de 21 charges de blé.

Notons, en passant, que notre propriétaire tient les blés dans une terre irréprochable au point de vue des mauvaises herbes, qui sont enlevées plusieurs fois pendant la saison.

La pomme de terre est une des grandes cultures de cette propriété, bien fumée et travaillée ; les six cent kilos semés produisent jusqu'à 10,000 kilos de légumes, dont la plupart pèsent un kilogramme.

Passons sous silence les 500 plants de melon qu'il cultive, et signalons une plantation de vigne française ayant 6 ans *d'existence* et une toute nouvelle de pied américain greffé.

Les oliviers que possède M. Audric étaient âgés et de mauvaise qualité, presque sans rendement ; c'était l'olive désignée dans nos pays sous le nom *d'aglandaou*. Désireux de les améliorer, il en a choisi quinze pour cette expérience ; ils ont trois ans de greffe, sont magnifiques, produisant à la place du sujet greffé, le *Rouget*, olive des meilleures et des plus productives.

Le procédé de greffe est celui par écusson ; mais l'on a le soin de rabattre l'écorce sur la greffe, de façon à ce que son œil soit couvert par la peau du sujet. A une certaine distance d'environ cinq centimètres de la greffe, l'on enlève une bande de peau d'une hauteur de trois centimètres, faisant ainsi une plaie qui empêche la circulation de la sève dans l'écorce.

L'écorce rabattue sur l'œil greffé est maintenue par une ligature pendant 8 à 15 jours, cela dépend de la sève contenue dans l'olivier, puis on enlève la ligature.

Cette greffe réussit généralement ; mais la grande difficulté est de saisir le moment où la sève de l'olivier est dans toute sa force.

C'est la deuxième année que l'on doit couper les vieux bois qui se trouvent au-dessus de la partie greffée.

M. Audric, sans le savoir, a mis en pratique la belle maxime d'Auguste Bella qui dit : « Le sol, c'est la patrie : améliorer l'un, c'est servir l'autre. »

Vous applaudirez de tout cœur au propriétaire consciencieux qui donne le bon exemple à sa commune.

M. Louis Magnan est instituteur à Septêmes. Persuadé que l'agriculture est une science complexe dont les éléments doivent être donnés aux enfants dès leur entrée dans les écoles, notre instituteur, quoique ne possédant pas de terre cultivable, fait faire aux élèves des promenades agricoles dans lesquelles il leur explique, soit dans les champs, les vignes, les bâtiments de ferme, souvent avec l'aide des paysans eux-mêmes, les causes des insuccès des récoltes, le moyen de se débarrasser des animaux nuisibles, les instruments utiles, etc., etc.

Au retour de ces excursions hebdomadaires, notre professeur fait faire à ses élèves un résumé de ces promenades ; chaque élève le corrige ; souvent l'enfant en fait la lecture dans sa famille et propage ainsi les études agricoles.

M. Magnan a le soin, par ses dictées, des problèmes appropriés et des tableaux, d'inspirer l'étude de l'agriculture à ses élèves et de leur inculquer cette vérité que : l'agriculture est une industrie ; que son but est de produire le plus de valeur avec le moins de dépenses possibles et que toute spéculation qui n'est pas encore exécutée dans cet ordre d'idées est une spéculation fausse qui donne des déceptions.

La Société, en décernant une médaille d'argent de M. le Ministre de l'Agriculture à M. L. Magnan, récompense un instituteur dont l'exemple doit être suivi.

Travailler et diriger la même propriété sous la surveil-

lance d'un propriétaire émérite, tel est le cas de M. Honoré Trouin.

Notre lauréat habite depuis 51 ans la propriété de M. Durbec, située à Sainte-Anne, banlieue de Marseille. Depuis ce laps de temps, il n'a cessé de travailler avec toute sa famille au progrès des cultures de toutes sortes. Très intelligent, dévoué aux intérêts de son propriétaire, M. Durbec mérite, sous tous les rapports, la médaille d'argent de M. le Ministre de l'Agriculture, qui lui est attribuée par le jury ; il confirme ainsi ce vieux principe qui dit que : « La brièveté des charges ne permet pas aux titulaires d'apprendre leurs devoirs. »

Passons aux médailles décernées par la Société aux personnes qui ont introduit dans notre département un nouveau genre d'industrie, ou perfectionné une industrie existante.

L'industrie de la laiterie a toujours été florissante dans la ville de Marseille : à preuve, les récompenses que nous lui avons accordées plusieurs fois; mais jamais nous n'avons pu lui accorder la médaille de vermeil, notre plus haute récompense.

MM. Verjus et Fouque n'ont pas hésité à affronter le concours.

En principe, M. Verjus s'était établi dans la grande laiterie de la Viste, avec 30 vaches; mais, successivement, ayant obtenu la fourniture des Hôpitaux et des grandes Administrations, secondé par une immense clientèle, notre laitier possède aujourd'hui 130 vaches laitières qu'il nourrit toujours également par des substances appropriées à la qualité du lait qu'il veut obtenir.

Nous passerons sous silence, pour les produits de la laiterie qu'il a su obtenir, l'engraissement des vaches qui n'ont plus assez de lait pour être rémunératrices, les nouveaux fromages qu'il produit et qui étaient ignorés à

Marseille, pour nous occuper plus particulièrement du lait de conserve stérilisé qui est destiné à l'étranger.

En avril 1889, M. Verjus mettant en action ce vieux principe que : « c'est par l'union que les grandes choses se fondent », s'associa avec M. Fouque, vétérinaire de l'école de Lyon, homme d'étude et de progrès, qui, s'inspirant des travaux de MM. Pasteur, Duclaux et autres, pensait que l'on pourrait produire à Marseille du lait stérilisé destiné à l'étranger.

Le problème à résoudre était celui-ci : produire du lait de bonne qualité, privé de tous micro-organismes et se conservant indéfiniment.

Nous abuserions de votre bienveillante attention si nous voulions vous décrire les procédés employés et les déceptions des expérimentateurs ; qu'il nous suffise de vous dire qu'aujourd'hui, le but est atteint et que la laiterie de la Viste peut produire des quantités innombrables de lait qui, sans aucune espèce de mélange, se conserve indéfiniment et s'exporte dans tous les pays de l'extrême Orient.

Les expériences d'exportation faites par les Compagnies Cyprien Fabre et Fraissinet, et de maints autres armateurs, des transports de l'Etat, etc., prouvent la véracité de notre assertion. En accordant à MM. Verjus et Fouque la médaille de vermeil, le jury récompense deux hommes de cœur et d'étude.

Que la médaille qui vous est accordée par la Société de Statistique de Marseille, comme l'abeille dont elle porte l'emblème, se divulgue dans tous les pays d'outre-mer ; que son lait stérilisé rende la vie à nos braves défenseurs de nos possessions lointaines et que Marseille, la reine de la Méditerranée, voie revenir dans ses murs en bonne santé les défenseurs de notre belle France ! Honneur à vous !

MM. Maynard, Kauffer et C[e] ont inventé un mode de teinture désignée sous le nom de *peinture express*, qui a

pour but de substituer au papier peint une peinture à l'huile s'appliquant exactement sur les murs, le bois ou tous autres objets représentant tout ce que l'on peut désirer au point de vue de la décoration, étant hydrofuge et d'un prix de revient presque identique à celui du papier peint.

La peinture est appliquée sur du papier, ce qui la rend tout à fait transportable. Pour la décalquer sur les murs ou autres, il suffit de la faire tremper dans l'eau tiède pour les pays froids. Au bout d'un certain temps, on la retire et on l'applique au moyen d'une râclette spéciale en caoutchouc. Une fois placé, ce mode de peinture a le grand avantage de pouvoir se laver à grande eau, même à l'eau bouillante. C'est dire combien cette invention est précieuse dans tout pays au point de vue hygiénique. Aussi le jury lui décerne la médaille de vermeil.

Puisse cette haute récompense donner à MM. Maynard, Kauffer et Cᵉ, une juste rémunération de leurs peines et de leurs travaux d'assainissement public. Vos applaudissement sont mérités pour ces hommes d'étude et de progrès.

Il y a six ans, M. Poisy, menuisier, fondait à Septèmes un établissement de menuiserie. Peu à peu il s'est adonné à la confection des moulures. Vous dire qu'il emploie pour cette industrie des wagons complets de bois du Nord tout embouché, bois spéciaux et sans nœuds; qu'il a fait pour le travail à la main des moulures, des outils spéciaux qui complètent d'un seul coup le travail des machines avec une pureté remarquable; il peut, grâce à ces instruments, donner ces travaux à des prix de 10 p. 0/0 en dessous de ceux des concurrents. Vous applaudirez la médaille d'argent qui lui est attribuée.

La fabrication de la chaux hydraulique et du ciment est une grande industrie. M. Joseph Icard a établi cette industrie à Septêmes. Possesseur des pierres utiles à la

confection du ciment, il a établi des fours spéciaux qui, par l'économie de toute sorte, lui permet de faire concurrence sur la place de Marseille à tous les exportateurs.

Vous lui avez accordé une médaille d argent pour le récompenser de ses travaux.

M. J.-B. Pouchon est l'inventeur d'un filtre à jet continu, à pierre poreuse, se nettoyant tout seul. En 1878, la Société lui a concédé une médaille de bronze. Quelques améliorations ayant été faites, un rappel de médaille de bronze lui est accordé.

Excusez la longueur de ce travail ; mais notre devoir était de vous faire juger des études faites et récompensées par la Société.

Rappelons-nous ces paroles de Morel Vindi :

Le travail pour tout homme est toujours nécessaire,
Et c'est un triste sort de n'avoir rien à faire.

REMERCIMENTS

DE

M. A. DUBOUL, Maire de Septèmes.

Après la lecture du rapport général sur les concours. M. Alfred Duboul, Maire de Septèmes, demande la parole pour remercier la Société des prix accordés à divers industriels de cette ville; il prononce les paroles suivantes :

L'importance administrative ou numérique des centres de population n'est pas toujours la mesure de leur goût du progrès, de leurs efforts, de leur mérite.

Je me plais à le constater, une fois de plus, avec la Société de Statistique.

C'est que notre antique pays de Septèmes, mes chers concitoyens, ne fait que continuer les traditions de travail et de progrès qui ont toujours été en honneur dans notre commune.

Inaugurée sous le souffle puissant du peuple-roi, cette ère d'intelligente activité agricole d'abord, industrielle et commerciale ensuite, ne s'est jamais ralentie et c'est pour honorer en vous, Messieurs Icard, Audric, Magnan et Poisy, les dignes continuateurs de cette tradition, que la *Société de Statistique*, créée pour encourager toutes les branches de l'activité humaine, a bien voulu vous récompenser.

Je vous en félicite en vous demandant de continuer vos efforts : n'oubliez pas que l'homme s'élève et s'honore par le travail.

Après votre savant compte-rendu et vos félicitations si bien exprimées, M. le Secrétaire-Perpétuel, je n'avais certainement rien à ajouter ; mais vous permettrez que

je donne ce témoignage à des concitoyens que j'affectionne et que j'estime.

Et puisque j'ai été assez osé pour prendre la parole, laissez-moi vous remercier, mon cher Président, des éloges que vous avez bien voulu me décerner au cours de votre remarquable travail.

Je m'efforcerai de les mériter en suivant les exemples que vous avez toujours donnés à ceux qui, comme moi, ont appris à vous aimer et à apprécier vos éminentes qualités dans la vie publique.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

POUR L'ANNÉE 1890.

Médailles de Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

Médaille de vermeil.

M. AUDRIC (Pierre), pour la bonne tenue de sa propriété sise à Septèmes, et ses greffes d'olivier.

Médaille d'argent.

M. MAGNAN (Louis), instituteur à Septèmes, leçons d'agriculture.

Médaille d'argent.

M. TROUIN (Honoré), 51 ans de bons et loyaux services dans la même propriété.

Médailles de la Société de Statistique.

Médaille de vermeil.

MM. VERJUS et FOUQUE : *grande laiterie* de la Viste, produisant des laits stérilisés pour l'exportation.

Médaille d'argent.

MM. MAYNARD, KAUFFER et Cie, invention d'un nouveau genre de peinture murale désignée sous le nom de *peinture-express*.

Médaille d'argent.

M. Poisy, menuisier à Septèmes, menuiserie spéciale pour les moulures.

Médaille d'argent.

M. Icard (Joseph), établissement à Septèmes d'une fabrication de chaux hydraulique et de ciment.

Rappel de Médaille de bronze.

M. Pouchon (J.-B.), filtre à jet continu par des pierres poreuses.

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, POUR ÊTRE DÉCERNÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ANNÉE 1891.

PREMIER CONCOURS

Médailles. — Pour un mémoire sur la *statistique ou la topographie d'une ville, ou d'un canton du département des Bouches-du-Rhône.*

Médailles, — Pour un *ouvrage imprimé* intéressant le commerce de Marseille ou celui du département des Bouches-du-Rhône.

DEUXIÈME CONCOURS

Une Médaille de Vermeil et deux d'Argent offertes par M. le MINISTRE DE L'AGRICULTURE, pour le perfectionnement de l'agriculture dans le département des Bouches-du-Rhône, aux vieux serviteurs agricoles, etc., etc.

TROISIÈME CONCOURS

La Société de Statistique de Marseille décernera des médailles de vermeil, d'argent, de bronze et des mentions honorables, aux personnes qui auront introduit dans le département des Bouches du-Rhône un nouveau genre d'industrie, ou perfectionné l'une des industries existantes.

Ce concours est ouvert à toutes sortes d'usines ou de produits fabriqués donnant lieu à des transactions importantes.

CONDITIONS DES CONCOURS

Les mémoires relatifs aux PREMIERS CONCOURS seront adressés, francs de port, à M. le docteur Adrien Sicard, secrétaire-perpé-

tuel de la Société, rue d'Arcole, 4, le *1er octobre 1891, terme de rigueur.*

Le *manuscrit* portera en tête une épigraphe qui sera répétée sur un pli cacheté contenant les nom, prénom et domicile de l'auteur.

Les concurrents au DEUXIÈME CONCOURS (AGRICULTURE) enverront franco leur demande et le mémoire à l'appui, à M. le Secrétaire-perpétuel, au plus tard le 1er octobre 1891; le jury viendra visiter et constater les résultats obtenus.

Les personnes qui désireront prendre part au TROISIÈME CONCOURS adresseront au Secrétaire-perpétuel une lettre par laquelle elles donneront un aperçu de leur industrie, de leur usine et se déclareront prêtes à fournir au Jury tous les documents en leur pouvoir, susceptibles d'éclairer son jugement ; cette demande devra parvenir, au plus tard, le 1er octobre 1891.

Les lettres et paquets doivent être affranchis.

Arrêté en séance générale, le 30 décembre 1890.

Le Président,
H. VASSAL.

Le Secrétaire-Perpétuel,
Dr Adrien SICARD.

RAPPORT

SUR

LES TARIFS PROJETÉS DE DOUANES

FAIT A LA SOCIÉTÉ

Dans sa Séance du 1er Mai 1891

PAR

M. Alfred DUBOUL

Juge au Tribunal de Commerce de Marseille.

MESSIEURS,

Vous m'avez chargé à notre dernière réunion, Messieurs, de vous exposer mes vues, partagées du reste par un grand nombre de nos collègues, sur les nouveaux tarifs dont la France est menacée.

Le régime économique de 1860 ayant porté la fortune publique à son apogée, je ne puis que vous en faire ressortir les avantages comparés et jeter avec nos Corps élus à tous les degrés et avec le commerce et l'industrie, le cri d'alarme du travail.

Dans deux rapports au Comité des Intérêts commerciaux, industriels et maritimes, que je dépose sur le bureau de la Société, j'ai eu l'honneur de présenter la défense de l'industrie textile à Marseille ; je n'ai donc à vous soumettre que des arguments généraux.

Vous les connaissez certainement déjà, et d'autres les ont fait valoir avec plus d'autorité et de compétence ; mais, comme le péril est grand, je ne crains pas de répéter, espérant que la vérité se dégagera enfin des voiles dont nos adversaires l'enveloppent.

La situation est grave, mais non désespérée ; une réaction salutaire est née, j'espère qu'elle se développera, et que le régime économique de la Commission des douanes ne sera pas adopté par les pouvoirs publics. Il y va de notre prospérité industrielle et commerciale liée à celle de la France.

Résultats du régime économique de 1860 :

1859. Le mouvement général de l'escompte à la Banque n'atteignait pas 5 milliards.

1890. Ce mouvement est de 13 milliards 1/2.

1859. Encaisse métallique, 646 millions.

1890. 2 milliards 1/2.

1859. Comptes-courants (recettes et paiements réunis). 36 millions 1/2.

1890. 108 millions 1/2.

1859. 13,691 machines représentant 169,167 chevaux (industrie).

1890. 55,435 machines, 774,711 chevaux.

1859. Chemins de fer exploités, 9,674 kilomètres.

1890. » » 32,000 »

1859. Navires chargés (commerce général) 7,000,000 de tonnes.

1890. Navires chargés (commerce général) 23,000,000 de tonnes.

La rente 3 0/0 française à 97 francs.

L'épargne, qui est le criterium de la prospérité publique (caisses d'épargne) :

1859. 1,121,465 livrets — 336 millions 1/2.

1890. 7,262,726 livrets — 3 milliards 320 millions.

Il y a lieu d'ajouter les caisses d'épargne postales, en tout 4 milliards de dépôts, plus l'épargne placée en valeurs mobilières

La fortune publique, évaluée en 1859 à 120 milliards, s'élevait en 1890 à plus de 200 milliards.

A quel degré de prospérité la France ne serait-elle pas parvenue si la production vinicole n'était tombée, un peu par la faute de l'agriculture, de 70 millions d'hectolitres à 23 millions d'hectolitres ; et si, en 1870, il n'avait pas fallu payer les frais de guerre et 5 milliards ! En tout 10 milliards.

Puisse la France, Messieurs, être aussi prospère quand les ultra-protectionnistes la rendront !

Envisageant la question industrielle, je vois que toutes les industries ont prospéré, pour n'en citer qu'une importante, l'industrie textile :

En 1859, la consommation de la laine, qui intéresse particulièrement Marseille, était de : 40,000,000 kil.

1890,	»	»	168,000,000	»
1859, coton	»	»	50,000,000	»
1890, »	»	»	190,000,000	»
1859, lin	»	»	17,000,000	»
1890, »	»	»	78,000,000	»
1890, lin et chanvre		»	141,000,000	»

L'industrie textile, prise isolément, produit, en 6,355 usines de 127,353 chevaux-vapeur, deux milliards par an ; elle occupe 400,000 ouvriers.

En règle générale, M. Méline reconnait dans son rapport que les salaires ont augmenté de 50 0/0 en France.

Examinons, Messieurs, les expéditions à l'étranger :

En Angleterre, nous exportons	1	milliard.
» nous importons.........	538	millions.
En Belgique, nous exportons...........	570	»
» nous importons..........	470	»
En Suisse, nous exportons.............	230	»
» nous importons	101	»

Soit un excédant d'exportations de 709 millions que nous avons intérêt à conserver.

C'est donc encore la France qui envahit les marchés

étrangers ; car, en rapprochant les chiffres généraux, elle exporte 1,900 millions de produits fabriqués et n'en reçoit que 603 millions de l'étranger.

Notre importation de produits fabriqués a augmenté de 155 millions en 1889; les prix de vente tendent à la hausse.

Il faut donc écarter cet argument de M. Méline.

Qu'on cesse surtout de nous comparer à des nations d'une étendue territoriale comme l'Allemagne, la Russie, l'Amérique, ces situations n'ont rien de commun avec celle de la France

Quels seront maintenant, Messieurs, les effets à l'étranger du nouveau tarif projeté ?

Toutes les puissances ont déclaré qu'en présence de la dénonciation de notre traité à tarif, elles étaient disposées à dénoncer toutes leurs conventions en général, tarifs de douanes, conventions commerciales et autres, traités de navigation, etc.

C'est la vie économique suspendue, c'est l'isolement de la France, sa ruine agricole, commerciale et industrielle, car l'agriculture doit aussi compter sur les exportations.

C'est la protection pour une infime partie de la population française contre l'autre, il sera aisé de le démontrer. Sur les objets nécessaires à l'alimentation publique, c'est un renchérissement de la vie de 17 à 20 0/0 et comme certainement les salaires n'augmenteront pas dans la même proportion et que, dit La Fontaine :

Ventre affamé, n'a pas d'oreilles,

c'est la crise sociale ouverte.

La grande Révolution, Messieurs, si on examine de près ses motifs et ses origines, apparaît beaucoup plus sous l'aspect économique et social que sous l'aspect politique.

Pourquoi, et au profit de qui, ces réformes inopportunes et ruineuses ?

Pourquoi ? Parce que la balance du commerce, dit M. Méline, accuse un excédant de 861 millions d'importations.

Parce que l'agriculture produit 25 milliards.

En revoyant les chiffres et en tenant compte des placements de la France à l'étranger de l'argent dépensé par les étrangers en France, des bénéfices sur les exportations des frets de nos navires, des bénéfices restant en France sur les opérations commerciales et industrielles, on arrive à un excédant de 800 millions au lieu du déficit accusé de 861 millions.

C'est un fait indéniable : la fortune actuelle de la France est là pour l'attester.

On arrive ainsi à constater, Messieurs, que l'exportation de 3 milliards 700 millions en 1889 et la production industrielle balancent à peu près la production agricole, celle-ci devant être réduite à 12 milliards d'après d'éminents économistes, M. Paul Beauregard, entre autres.

Au profit de qui ces réformes ?

Au profit de quelques grands propriétaires, et cela quand les produits agricoles et les récoltes augmentent ; au profit d'industries régionales peu importantes qui devraient se contenter du régime actuel pour protection.

Il y a en France, Messieurs, 5,672,000 exploitations agricoles, occupant 7,000,000 d'ouvriers agricoles ; dans ce nombre, 2,167,000 sont inférieures à 1 hectare, 2,675,000 sont inférieures à 10 hectares.

Peut-on admettre que ces deux catégories d'exploitants, à cause de leur entretien, de celui des domestiques de ferme, des augmentations de salaires résultant de la cherté nouvelle de la vie, aient un intérêt quelconque à voir changer le régime économique actuel ?

Que reste-t-il donc ? 800,000 propriétaires et les inté-

ressés autour d'eux, contre la grande majorité de la nation.

Et, Messieurs, le distingué M. Salefranque le démontre de la manière la plus irréfutable.

Dans la Beauce, dit-il, pour ne citer que quelques régions :

2,000 sont intéressés au prix élevé du blé.

281,000 au plus bas prix naturel.

Dans le Calvados :

500 éleveurs contre 436,000 acheteurs de viande au plus bas prix.

Dans l'Hérault :

4,000 viticulteurs contre 435,000 buveurs.

Dans la région du Nord et de l'Ouest :

480 producteurs de sucre agricole contre 4,400,000 consommateurs voulant le sucre à bon marché.

Je pourrais vous multiplier les exemples, mais vous les trouverez suffisants.

Dans ces conditions, nous ne devons pas nous arrêter aux doléances agricoles. La terre à bas prix ne sera que plus accessible au cultivateur; elle a été plus bas qu'aujourd'hui à des époques chères aux ultra-protectionnistes.

Que l'agriculture se transforme comme l'industrie; qu'elle use des moyens que les progrès, la science, le crédit mettent à sa disposition. Que le propriétaire donne, comme l'industriel, son intelligence, son temps, son activité et ses capitaux à son exploitation, et la protection réclamée deviendra illusoire!

Nous devons donc protester hautement contre les tendances que les *Agriculteurs en chef* ont fait prévaloir à la Commission des douanes, en négligeant absolument l'intérêt du consommateur, l'*homme oublié*, comme on l'a appelé ingénieusement.

La richesse d'une nation découle de la prospérité du

commerce et de l'industrie, comme de la prospérité agricole.

Il appartient au gouvernement et à nos représentants de favoriser et de développer l'essor de ces trois branches de la production nationale ; or, dans les tarifs proposés par la Commission des douanes, l'industrie et le commerce sont sacrifiés par les taxes sur les matières premières.

Nous devons donc demander aux pouvoirs publics de nous défendre, de nous donner l'appui sur lequel nous croyons avoir légitimement le droit de compter en combattant les tendances ultra-protectionnistes de la Commission des douanes et en obtenant du Parlement la franchise des matières premières.

Comme conclusion, je vous propose d'adresser à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, à MM. les Sénateurs et Députés des Bouches-du-Rhône, la lettre suivante :

Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies.

La Société de Statistique de Marseille, déclarée d'utilité publique, par ordonnance du 22 mars 1832, a l'honneur de joindre ses protestations à celles des Corps élus, du commerce et de l'industrie du département, contre les tendances ultra-protectionnistes de la Commission des douanes.

Profondément convaincue que l'adoption du régime proposé porterait un coup funeste aux intérêts généraux de la France, au commerce, à l'industrie et au travail, elle vous supplie, M. le Ministre, de vous faire l'écho de ses légitimes revendications auprès des pouvoirs publics et de défendre surtout la franchise des matières premières.

La France doit de longues années de prospérité au régime économique de 1860, sous l'égide duquel l'industrie du Midi s'est créée et développée : que deviendrait cette industrie si

les taxes sur les sucres, les graines oléagineuses, les chanvres, les matières textiles étaient votées?

L'illusion n'est pas permise : ce serait la ruine au profit des industries rivales du littoral étranger.

C'est en présence d'une éventualité aussi grave, que notre Société vous demande, M. le Ministre, de prendre énergiquement en mains la défense des intérêts commerciaux, industriels et maritimes, en leur accordant, dans la mesure que peut comporter la nécessité de nos rapports économiques avec les pays étrangers, l'appui sur lequel ils croient avoir légitimement le droit de compter.

A la suite de ce rapport dont la Société vote l'impression, l'on décide qu'une lettre et copie du rapport seront envoyées à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, à MM. les Sénateurs et Députés du département des Bouches-du-Rhône. Tous ont répondu avec bienveillance à l'appel de la Société; nous avons appris avec la plus vive satisfaction que la Chambre des Députés a donné satisfaction aux revendications du commerce et de l'industrie de Marseille en votant l'exemption des graines oléagineuses, des chanvres et autres matièces textiles ; espérons que le Sénat ratifiera, tout au moins, nos légitimes revendications.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Annales des Sciences et de l'Industrie du Midi de la France
publiées par **la Société de Statistique de Marseille.**
Tome Ier ; janvier 1832. — Tome II ; Mai 1832. — Tome III ; Octobre 1832.

RAPPORT sur un projet de statistique permanente fait au nom d'une Commission, par M. Gendarme de Bévotte, suivi de l'arrêté préfectoral établissant une Commission par commune, 1850.

Répertoire des Travaux de la Société de Statistique de Marseille.

(M. P.-M. Roux, secrétaire perp)

1re série — Tome Ier — 1837
» Tome II — 1838
» Tome III — 1839
» Tome IV — 1840
» Tome V — 1841

2e série — Tome VI — 1842
» Tome VII — 1843
» Tome VIII — 1845
» Tome IX — 1846
» Tome X — 1846

3e série — Tome XI — 1847
» Tome XII — 1848
» Tome XIII — 1849
» Tome XIV — 1851
» Tome XV — 1852

4e série — Tome XVI — 1853
» Tome XVII — 1854
» Tome XVIII — 1855
» Tome XIX — 1856
» Tome XX — 1857

5e série — Tome XXI — 1858
» Tome XXII — 1859

5e série. — Tome XXIII — 1859
» Tome XXIV — 1861
» Tome XXV — 1862

6e série — Tome XXVI — 1863
» Tome XXVII — 1864
» Tome XXVIII — 1866

(M. S -E. Maurin, secrét. gén.)

» Tome XXIX — 1866
» Tome XXX — 1867

7e série — Tome XXXI — 1870
» Tome XXXII — 1871

(M. Alfred Saurel, v.-secrét).

» Tome XXXIII — 1872
» Tome XXXIV — 1872
» Tome XXXV — 1873

(M. le Dr A. Sicard, secrét. perp.)

8e série — Tome XXXVI — 1877
» Tome XXXVII — 1878
» Tome XXXVIII — 1879
» Tome XXXIX — 1880
» Tome XL — 1831
» Tome XLI — 1889
» Tome XLII — 1890
(1re Partie).

Compte-Rendu des Travaux de la Société de Statistique de Marseille :

Pendant l'année 1827. par M. Augustin Fabre, secrétaire.............. 1828
» 1828 » » » 1829
Pendant les années 1829 et 1830, par M. P.-M. Roux, secrétaire perp.... 1831
» 1831 et 1832 » » ... 1833
Pendant l'année 1833 » ... 1834
Pendant les années 1834, 1835 et 1836 » ... 1838
» 1837 et 1838 » (nouvelle édit.) ... 1852
» 1839 et 1840 » ... 1841
» 1841, 1842, 1843 et 1844 » .. 1845
» 1845 et 1846 » ... 1847
» 1847, 1848 et 1849 » ... 1850
» 1850 et 1851 » ... 1852
» 1852 et 1853 » ... 1854
» 1854, 1855 et 1er sem. 1856 » ... 1857
Pendant le 2e sem. 1856 et les ann. 1857 et 1858 » ... 1859
Pendant les années 1859, 1860 et 1861 » ... 1861
» 1869, 1870, 1871 et 1872 » ... 1873
» 1873. 1874, 1875, 1876 et 1877, par le Dr Sicard ... 1878
Pendant les années 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883. » ... 1884
Pendant les années 1884, 1885, 886, 1887, 1888, etc. » ... 1888



RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Fondée le 7 février 1827

Autorisée par ordonnance du 2 avril 1831 et déclarée d'utilité publique
par ordonnance du 22 mars 1832

TOME QUARANTE-DEUXIÈME

6me de la 8e série

3me PARTIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. le Docteur Adrien SICARD

Secrétaire perpétuel, Officier de l'Instruction Publique



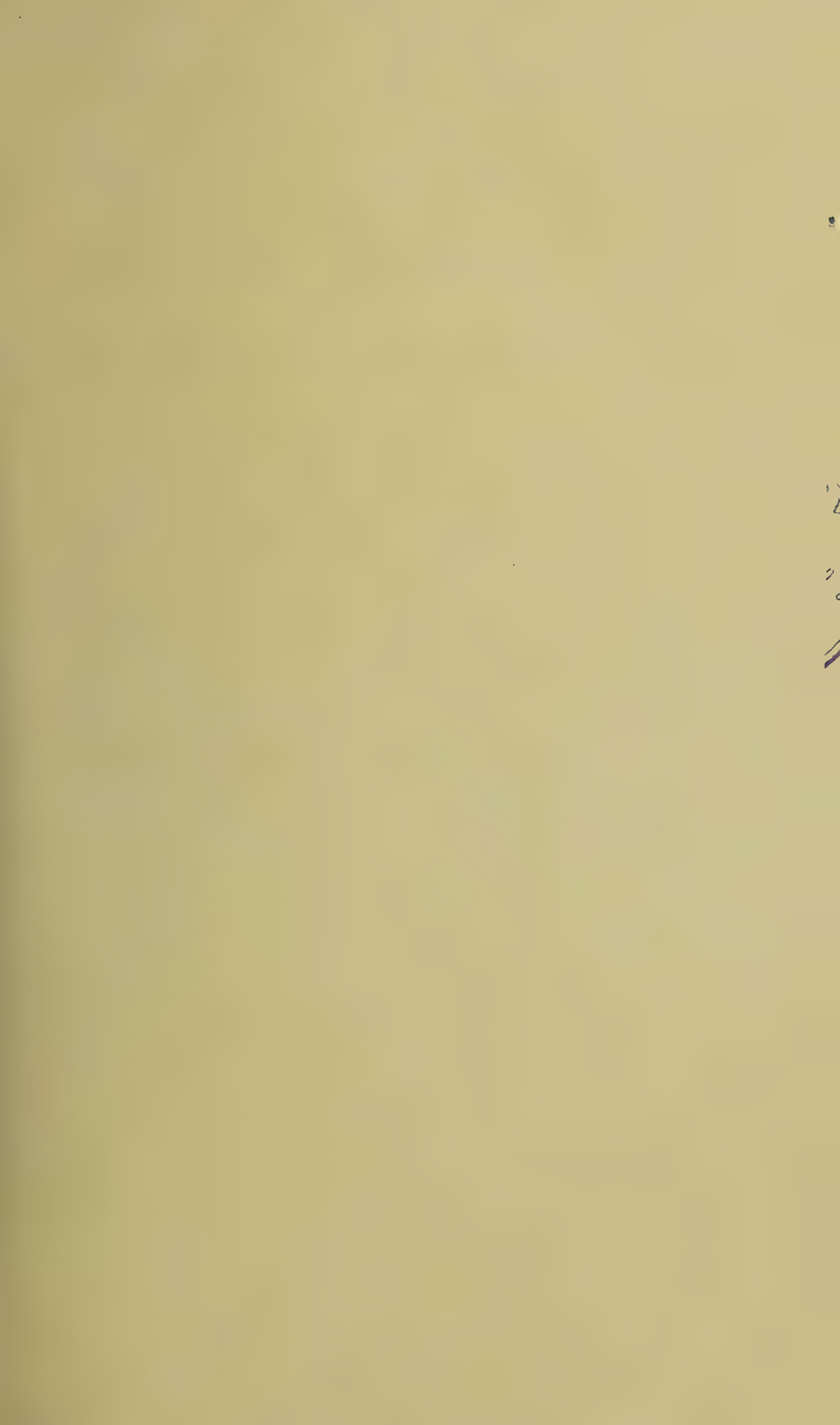
MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE J. CAYER

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

rue Saint-Ferréol, 57

1892



PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

64me Année de sa fondation.

Le dimanche 17 janvier 1892, à 2 heures et demie de l'après-midi, la Société de Statistique de Marseille s'est réunie en séance publique, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences, gracieusement mis à sa disposition par M. le Doyen de la Faculté.

L'assemblée était nombreuse ; l'on y remarquait beaucoup de dames, plusieurs consuls des puissances étrangères et maintes personnes faisant partie des Corps constitués ou de Sociétés savantes.

M. le Préfet du département des Bouches-du-Rhône, M. le Général commandant le 15me corps d'armée, M. le Maire de Marseille et plusieurs autorités s'étaient fait excuser, tout en exprimant leur sympathie pour la Société.

La séance est présidée par M. le chanoine Tenougi, président de la Société, qui lit un remarquable travail intitulé : *Question sociale considérée au point de vue moral*. Les applaudissements maintes fois répétés de l'assemblée lui ont prouvé qu'il avait choisi un sujet tout de circonstance, qui était très bien traité.

La parole est ensuite donnée à M. le docteur Adrien Sicard, secrétaire-perpétuel, pour lire le *Compte-rendu des travaux de l'année 1891* ; de nombreuses marques d'approbation ont prouvé que la Société continue son œuvre d'utilité publique.

Voyage à Saint-Étienne, tel est le titre d'un charmant et remarquable mémoire dû à la plume de M. Alfred Duboul ; cette lecture a été plusieurs fois interrompue par des applaudissements justement mérités.

Le Rapport sur les Concours, fait par le secrétaire-perpétuel, a prouvé que la Société récompense toujours les travaux sérieux ; aussi a-t-il été suivi d'une longue salve d'applaudissements qui ont redoublé à la distribution des récompenses.

L'exposition des objets primés a été l'un des attraits de cette réunion ; ils ont attiré l'attention de tous les assistants.

Procès-verbal est dressé séance tenante et signé par MM. Tenougi, président, Vassal, Alfred Duboul, Duviard, Joseph Duboul et le docteur Adrien Sicard, secrétaire-perpétuel.

Le Secrétaire-Perpétuel,
Dr Adrien SICARD.

Le Président,
F. TENOUGI.

LA
QUESTION SOCIALE
CONSIDÉRÉE
AU POINT DE VUE MORAL

PAR

M. le Chanoine F. TENOUGI,
Président de la Société.

Le devoir de présider une séance solennelle de la Société de Statistique n'est pas seulement un honneur, c'est aussi une charge pour celui qui occupe le siège où se sont assis avant moi des hommes qui joignent l'intelligence à la pratique des affaires et à l'exercice des fonctions publiques. Car, pour ne parler que des trois personnes honorables qui, avant moi, ont présidé ces assises du travail industriel, on n'a point oublié le mémoire que M. Vassal, juge au tribunal de Commerce, a donné sur les hospices des aliénés.

Avant lui, M. Duboul, maire de Septèmes et juge au Tribunal de Commerce, a tracé un tableau aussi instructif qu'intéressant du commerce de Marseille. Enfin M. Couture nous a lu un exposé très instructif sur l'électricité employée soit comme source de lumière, soit comme principe de force motrice.

Je ne remonte pas plus haut, parce qu'il me faudrait faire une histoire de la Société de Statistique ; mais j'affirme que ses présidents ont toujours été à la hauteur de leur fonction.

Toutefois, je ne puis passer sous silence le nom de notre docte, intelligent et infatigable secrétaire-perpétuel, le

Docteur Adrien Sicard, toujours jeune pour l'étude, toujours debout sur les chantiers de la science.

Toutes les sciences pratiques relèvent de la statistique, mais il est une science qui en relève plus spécialement : c'est l'économie politique et sociale dont la fin est de rendre la vie de l'homme plus facile et plus commode.

C'est ici que les données positives de l'observation s'imposent à l'étude du penseur et du praticien ; il s'agit de l'existence et du bien-être de l'homme, considéré non seulement en lui-même, mais de l'homme vivant par le cœur dans sa femme et dans ses enfants ; or, comme la famille bien ordonnée est la base de toute société, il s'agit d'une étude vraiment politique et sociale.

Doit-on s'étonner que, dans une société où la vérité chrétienne a rendu à l'homme sa liberté, les questions économiques priment les questions qui ont fait jusqu'à ce jour des peuples voisins des ennemis acharnés, des souverains des despotes passionnés pour la guerre homicide ?

Pour le moraliste, la société humaine se compose de personnes dont la nature est investie de toutes les dignités de l'intelligence et du cœur ; il y a donc une nécessité absolue de relever le travail, comme étant la première noblesse de l'homme. C'est un devoir d'en alléger la fatigue ; de telle sorte que la vie de l'ouvrier soit une vie humaine et non une vie purement animale.

Il importe, dès lors, d'éviter que de trop longues heures de travail et l'incertitude d'un salaire suffisant rendent impossible l'accomplissement des fonctions domestiques, affaiblissent les affections du foyer, et préparent le dérèglement des mœurs.

Or, trois conditions sont nécessaires pour le fonctionnement normal de toute opération industrielle, commerciale, agricole, etc.

1° Une entente cordiale entre le patron et l'ouvrier ; 2° une proportion raisonnable entre les profits et les salaires ; 3° une foi commune à la Providence de Celui qui a fait l'homme et lui a imposé la loi du travail.

De son côté, l'Etat, qui a pour mission d'assurer le libre jeu de toutes les facultés de l'homme, doit reconnaître des droits et des devoirs supérieurs aux droits et aux devoirs qu'il inscrit dans ses lois. Ce sont les droits et les devoirs de la conscience où le Créateur a gravé ce principe : *Ne fais à autrui ce que tu ne voudrais être fait à toi-même : fais à autrui ce que tu voudrais être fait à toi-même.*

En somme, toute la morale économique est renfermée dans ces maximes de saint Paul, sous la bannière de qui a prétendu se placer l'école positiviste d'Auguste Comte : *Vous êtes tous frères : que chacun aide son frère à porter son fardeau, afin que s'établisse l'égalité.* Le capital ne doit point ignorer cette maxime de Richelieu : « Qu'il faut en un Etat que les riches aident aux pauvres et que son harmonie cesse quand il y a partie enflée outre mesure, les autres demeurant atrophiées. » Cependant le travail qui réclame contre l'oppression et l'injustice doit se contenir dans les limites tracées par la loi et l'équité. C'est la règle que tous, patrons et ouvriers, doivent avoir présente à leur pensée, parce que l'économie de l'industrie est régie par la suprême loi morale qui détermine, limite et contrôle toutes ses opérations.

Sera-t-il jamais possible, me direz-vous, d'établir d'une manière fixe et durable les rapports pacifiques entre patrons et ouvriers ? Pourra-t-on jamais connaître, déterminer et établir une mesure juste et immuable, réglant les profits et les salaires ; mesure d'après laquelle seraient régis tous les contrats libres entre le capital et le travail ?

Cette question ne peut être résolue qu'après qu'un

grand effort aura été tenté par tous les intéressés : c'est à cet effort de constitution sociale du travail, effort de réparation et de pacification, que sont conviés tous ceux qui ont à cœur le salut public ; car les règlements proportionnels des bénéfices doivent sortir de l'accord des patrons et des ouvriers, établis sous la garantie des pouvoirs publics.

Or, les Sociétés savantes des départements peuvent coopérer utilement à ce travail et rendre plus sûre l'intervention de l'Etat.

C'est, en effet, toute une législation industrielle qui semble s'imposer ; car la loi moderne qui a changé les conditions sociales et économiques des peuples, n'a rien fait et rien prévu touchant la distribution de capitaux, l'organisation de l'industrie, le droit et l'intérêt des travailleurs.

Il est bon de dire que ni les coalitions, ni les révoltes, ni les incendies, ni les violences d'aucune sorte ne sauraient améliorer le sort des ouvriers. Les grèves, elles-mêmes, n'amèneront pas de résultats sérieux et durables, d'autant qu'elles sont trop souvent provoquées et soutenues par des hommes politiques qui s'en servent dans leur intérêt personnel ou dans l'intérêt d'un parti.

Les grèves que l'on transforme en complots tendent à la ruine de l'ouvrier par la ruine du patron, et quand elles prennent des proportions gigantesques, elles préparent la guerre civile et des écrasements qui amènent la servitude du travail.

Il est donc vrai que, tant que le désintéressement, l'esprit de justice et le concours de l'assistance fraternelle ne règleront point les rapports de la richesse et du travail, il sera difficile d'établir la concorde entre des cœurs que tourmente une même convoitise.

Peut-être viendra le jour où un industriel agissant dans

sa pleine liberté, augmentera spontanément le salaire de ses ouvriers en leur disant : « Le bénéfice que j'ai réalisé cette année me permet d'accroître le prix de vos journées. » Puisse-t-il ajouter : « La parfaite organisation de mes ateliers, la perfection de mes machines, me permettent de diminuer la durée de vos travaux et de vous laisser entièrement libres le jour du repos hebdomadaire. »

Malheur à l'industriel qui, repoussant tout lien d'affection envers les prolétaires, réserve à lui seul la surabondance des profits qu'il obtient du travail excessif de ses employés et du perfectionnement incessant des instruments de travail ! Malheur au disciple de cette école qui, par la bouche du comte Duchatel, contestait au pauvre le droit de s'asseoir au banquet de la vie et, pour ne point accroître la misère, le détournait du mariage !

Mais malheur à l'ouvrier moderne lorsque, dédaignant le recueillement de la famille et les douces joies du foyer domestique, il cherche la distraction et la réparation des forces dans l'ivresse et dans les parties libertines qui se terminent par des disputes et des coups, avec des envies et des jalousies implacables !

Alors apparaît la lutte inexorable des classes qui fait le fonds du socialisme posé en dehors de toute notion religieuse. Toutefois, ce n'est qu'à pas lents que la masse des travailleurs s'est avancée dans cette voie, cessant de regarder l'Eglise comme la mère et la protectrice du pauvre, et l'Evangile comme le code de la fraternité des hommes.

Voici les axiomes sur lesquels Constantin Pecquet, qui fut de 1835 à 1850 le chef des collectivistes français, fondait le règlement du travail et du produit :

« Il y a plusieurs choses que tout le monde doit savoir :
« 1° que Dieu existe ; Dieu est bon et nous lui devons
« compte de notre vie ;

« 2° Que la France et l'Europe ne retrouveront le « calme, l'harmonie et le progrès que lorsqu'elles auront « fait un retour sincère vers Dieu..... »

« Fils du peuple ! s'écriait Chevet, pourquoi ne compre- « nez-vous pas les sublimes austérités de la morale et les « saintes extases de la prière et du culte ? — Qu'est-ce « que le Christ, si ce n'est le Rédempteur du faible et du « pauvre, le sauveur des nations. » (1).

Depuis que l'égoïsme s'est substitué dans les cœurs au sentiment de la fraternité chrétienne, une profonde séparation s'est établie entre les patrons détenteurs des instruments du travail, des capitaux, de la propriété et les ouvriers salariés. De son côté, l'industrie, de personnelle qu'elle était jadis, est devenue mécanique. L'ouvrier a cessé d'être l'agent direct du produit industriel. Sa main ne fait plus qu'aider au mouvement de la machine ; on obtient avec moins d'effort et de fatigue des produits plus nombreux ; mais ces produits ne portent plus, comme autrefois, l'empreinte de l'adresse, de l'intelligence, de l'art de l'ouvrier. La personnalité de l'ouvrier est désormais indifférente au mouvement de la machine, et l'industrie, pourvue de machines puissantes, peut se passer en bien des cas, non-seulement de l'intelligence, mais de la force musculaire de l'ouvrier.

Dès lors, les femmes ont pu tenir la place des hommes dans les ateliers et les enfants eux-mêmes ont été introduits dans les usines.

Or, comme l'ambition de gagner davantage suit de près le désir de gagner beaucoup, on ne saurait croire avec quelle rapidité, usines, manufactures, fabriques de toutes sortes furent en peu de temps peuplées de femmes et d'enfants. Dès ce moment, l'ouvrier adulte et viril ne

(1) Catholicisme et démocratie.

représenta plus que le tiers de la population industrielle. On vit, en Angleterre et en Allemagne d'abord, puis en France, une industrie féroce, malgré l'opposition d'industriels généreux et compatissants, engloutir jusqu'aux forces et à la vie des générations futures, en appliquant sans miséricorde à un travail meurtrier des masses d'hommes, de femmes et d'enfants.

C'était donc une décadence précoce du physique et du moral de l'homme et de la femme.

C'était aussi la misère envahissant le ménage : s'il est permis d'appeler ménage ou famille la coexistence de trois êtres isolés les uns des autres qui se voient à peine à la dérobée; dont l'un sort de la maison quand l'autre y rentre ; dont l'un se couche quand l'autre se lève. C'était la misère, parce que le salaire de la femme et de l'enfant est rarement proportionné au travail qu'on leur impose ; c'était la misère, parce que l'ouvrier trouvant son foyer froid et désert, prenait son repas au cabaret, et dépensait son gain sans se soucier de la famille, sous le prétexte que la femme et l'enfant pouvaient se suffire avec leur salaire

C'est ce qui a porté tant d'écrivains et de penseurs à jeter l'anathème sur l'industrie, parce qu'elle paraît tendre à supprimer les joies morales du peuple, à briser tous les liens de la famille, à faire de l'argent le but suprême de toutes les convoitises, l'unique divinité des temps modernes.

Les gouvernements se sont émus et d'abord l'Angleterre a procédé à la réforme du travail, allant d'essais en essais, de progrès en progrès, de 1802 jusqu'en 1844. Enfin, après de longs tâtonnements, il a été défendu, par acte du Parlement, d'employer les enfants dans les fabriques avant l'âge de huit ans ; on n'a dû leur imposer que six heures de travail coupées par trois heures d'école. De nouveaux règlements ont successivement amélioré la

situation des enfants dans les fabriques en 1847, en 1878, en 1886 ; il y a été posé en principe que l'apprentissage de la vie doit précéder l'apprentissage du metier.

La France est entrée à pas lents dans la voie des réformes à la suite des réclamations que formula, en 1827, la Société industrielle de Mulhouse. L'agitation qui en sortit aboutit péniblement à la loi de 1841. Cette loi s'appliquait aux ateliers composés au moins de vingt ouvriers travaillant en commun ; elle fixait à huit ans l'âge de l'entrée à l'atelier et réduisait à huit heures la journée de l'enfant, inégalement partagée entre le travail et l'école.

La révolution de 1848 éclata au moment où une loi meilleure était discutée. Cette loi ayant été retouchée en 1851, fut bientôt enfouie dans les cartons. Une troisième loi, rédigée dans un sens plus humanitaire, fut portée en 1874. Enfin, une quatrième loi, portée aux Chambres et discutée en 1889, a été renvoyée et soumise à une nouvelle étude. Cette loi est aujourd'hui à l'ordre du jour de la Chambre des députés.

Dans l'intervalle de ces discussions a été tenue la conférence de Berlin, où des considérations platoniques ont été énoncées sur les heures de travail, sur le travail des femmes pendant la nuit, sur le jour du repos hebdomadaire.

En attendant la loi qui devra rendre justice à chacun, les règlements existants ne sont pas observés en ce qui concerne la limite d'âge, le travail de nuit, le travail des enfants le dimanche : toutefois l'Administration a sur pied toute une armée de commissaires locaux, d'inspecteurs généraux, d'inspectrices. Cela est constaté dans le rapport adressé au Président de la République en 1878, dans le rapport adressé au Préfet de police en 1885, dans le rapport adressé au Président de la République en 1889. Notons un fait aussi déplorable que curieux. Au mois de

juin 1890, une jeune fille, dissimulée dans une armoire pendant l'inspection, y mourut étouffée.

Cette inertie des uns, cette résistance des autres, cette insouciance du public, ne semblent-elles pas autoriser l'indignation de ceux qui crient *haro* contre l'esclavage moderne ?

Une législation fondée sur les principes d'une haute moralité pourra seule établir une étroite sympathie entre ceux qui possèdent les biens du monde et la multitude qui souffre. Quand on apportera à celle-ci, avec la charité qui console, la justice qu'on ne peut établir avec la législation présente ; quand le capital saura que ses droits sont subordonnés au plein accomplissement de ses devoirs ; quand l'influence religieuse, ramenée dans les affaires du monde, pourra garantir le travail de l'oppression du capital : le mot socialisme cessera d'être effrayant, parce qu'il cessera d'être autre chose que le cri de désespoir d'êtres affamés sur qui s'appesantit la lourde main de l'avarice.

On a trop oublié que la première destinée de nos âmes est de combattre pour la justice.

Les jours des grands seigneurs féodaux ont disparu : pourquoi une féodalité industrielle s'élèverait-elle sur les ruines des petits commerçants, instituant dans l'âge de la démocratie une double servitude commerciale et administrative? Sachons donc faire l'avenir, comme nos pères ont fait le leur dans les temps passés et, tandis que les traditions des siècles écoulés s'évanouissent, efforçons-nous de donner aux nouvelles formes sociales qui se préparent, le cachet d'une haute moralité, par la justice et le respect de la nature humaine dans les plus humbles de ses représentants. Sachons nous complaire dans les aspirations de bienfaisance et de progrès qui provoquent tant de généreuses résolutions, amènent de nouvelles

découvertes, développent de nouvelles industries, excitent de nobles cœurs à de grands actes, à de sublimes sacrifices. Ne dérangeons pas, par notre égoïsme, la marche du temps présent vers une des plus grandes époques de l'humanité.

N'oublions-pas qu'il s'agit de donner un grand développement et par les mœurs et par les lois au principe fondamental du christianisme :

« *Vous êtes frères, aimez-vous les uns les autres.*
« *Qui aime le prochain accomplit toute la loi. Aidez-*
« *vous à porter les fardeaux afin d'établir l'égalité.* »
Le grand philosophe Leibnitz n'a-t-il pas dit : « Celui « qui s'inspirerait dans le gouvernement du grand prin- « cipe de l'amour du prochain, ferait plus dans dix ans « pour le bonheur des peuples qu'on ne fera sans cela « pendant des siècles ! »

Opposez aux associations tumultueuses de certains ligueurs des associations d'ouvriers honnêtes : facilitez les réunions où le peuple apprend à connaître ses ennemis. Mettez l'enfant à l'abri d'un épuisement précoce; préservez la mère d'un labeur qui l'empêche d'élever sa jeune famille; fixez au travail la limite au-delà de laquelle commence l'exploitation de l'homme par l'homme; enfin, ne condamnez pas le prêtre à regretter un passé qui ne saurait revenir et à pleurer sur des tombes qui ne sauraient se rouvrir; que le prêtre puisse aller au-devant du monde vivant qui le presse.

Un homme illustre, Thiers, a dit : « La misère est la « condition inévitable de l'homme dans le plan de la « Providence, et la société actuelle, reposant sur les bases « les plus justes, ne saurait être améliorée. »

Nous croyons, nous, qu'on pourrait établir un ordre de choses qui rendrait la vie plus supportable aux déshérités et préparerait une organisation parfaite de la société par

le concours et les efforts de la science, de la philosophie, de la politique et de la religion : organisation où le travail et sa rémunération seraient réglés d'après les notions de l'hygiène, de la dignité de l'homme et du droit à l'aisance. Mais sachons d'abord nous élever à la hauteur du désintéressement général que réclament de telles réformes.

Gardons-nous bien aussi de nous égarer dans le dédale de pensées plus spécieuses que solides de ce qu'on peut citer le nom d'une foule de femmes illustres dans les lettres, dans les arts, dans le gouvernement des cités et des États et même dans le commandement des armées ; n'allons pas conclure que la différence d'aptitude des sexes à certaines fonctions, à certains devoirs, à certains travaux, ne provient que de l'éducation. Pour réparer une inégalité toute artificielle, assure-t-on, faudra-t-il que les femmes élevées selon les règles de la République de Platon, soient formées dès l'enfance à tous les exercices de l'esprit et du corps, au maniement des armes, au commandement des armées?

N'est-ce pas rendre la femme esclave que de l'asservir aux fatigues viriles, sans la dispenser des devoirs de l'épouse et de la mère ?

Quand vous aurez des femmes architectes, commandantes de yachts, doctoresses, avocates ; quand vous aurez transformé la femme en *virago*, aux dépens de sa sensibilité, de sa naïveté, que ferez-vous des hommes ? Leur ferez-vous ceindre le tablier, épousseter les meubles, vaquer aux soins du ménage, élever les enfants au biberon ? Devront-ils aller chanter des cantiques, tandis que leurs épouses péroreront au cercle ?

Mais quoi ! Pendant que je disserte, je vois le flot qui s'avance et qui monte. En 1868, Mademoiselle Daubié a sommé le ministre de l'intérieur de la mettre sur la liste électorale, avec menace de refus de l'impôt. — « Pourquoi,

disait-elle, lui refuserait-on ce qu'on accorde à un vacher? » Pour la même raison, Mademoiselle Hubertine Auclerc a subi la vente de son mobilier.

En septembre 1889, trois dames ont posé leur candidature à Paris dans trois arrondissements. Les écrits d'Alexandre Dumas et d'Émile de Girardin ont produit leurs fruits, fruits moins âpres toutefois que les fruits produits en 1789, quand Condorcet publia l'*École du droit des Femmes*. On vit alors celles-ci paraître en tricoteuses dans les tribunes des Assemblées publiques.

La femme libre des Saints-Simoniens avait réclamé, en 1848, le droit de s'appliquer à toutes les professions civiles. Il y a peu de temps, M. de Gasté a proposé de composer le sénat de deux cents membres, mi-partie hommes et femmes.

Tandis que les États-Unis ont à New-York le journal la *Révolution* et l'*Agitateur* à Chicago, nous avons en France : *Le Droit des Femmes*, *Le Bouquet du Droit des Femmes* et *Le Papillon*.

A l'Exposition de 1878, il fut tenu un Congrès international du droit des femmes, dont la deuxième session a eu lieu lors de l'Exposition de 1889, avec fédération internationale.

On compte en Amérique les doctoresses par centaines. Mistress Jackson est homœopathe ; Mistress Bell Mansfield est admise au barreau (1870) à plaider concurremment avec son mari.

Miss Gillette, après ses études de droit, a été établie notaire public à Washington ; Mistress Laura White a a été reçue à l'École d'architecture à Paris.

Les doctoresses abondent en Angleterre ; en 1886, neuf femmes ont subi l'examen doctoral de médecine à Londres. Une association a été fondée pour faciliter l'étude de la médecine aux jeunes filles.

Retournons en Amérique et voyons à New-York Miss F. Smith se présenter pour obtenir le brevet de commandante d'un yacht. Miss Elisa Porte, âgée de vingt-huit ans, à Chelsea (Massachusset, 1890), munie d'un diplôme de pilote, conduit le steamer.

Mais quoi! n'a-t-on pas fondé à New-York une compagnie de mille amazones qu'une nouvelle Panthésilée conduira à la victoire! Faut-il s'étonner que l'Université de l'Alabama soit tenue par des femmes dont les hommes écoutent les leçons avec une attention respectueuse?

En France, nous avons des doctoresses à professions restreintes; les unes sont chargées de soigner les yeux des enfants; d'autres exercent une inspection publique d'hygiène avec rapport officiel.

Les jeunes filles sont admises à l'internat dans les hôpitaux de Paris. On fait des conférences sur le rôle de la femme-médecin dans notre Société. L'école de Médecine de Toulouse (1890) a donné le brevet doctoral en droit à une dame. Mademoiselle Bibeste a soutenu, à Paris (1890), la thèse doctorale en droit devant la Faculté. Mademoiselle Pauline Sarnawiski a publié des études anthropométriques sur les filles soumises et les voleuses.

Enfin, pour tout dire, Mademoiselle D'Héricourt, une Française exerçant la médecine à Chicago (Etats-Unis), soutient, dans son journal, *La Femme affranchie* :

1° Que la femme est esclave dans le ménage;

2° Que dans l'instruction nationale la femme est étranglée;

3° Que dans le travail, la femme est infériorisée;

4° Que dans la vie civile, la femme est minorisée.

Messieurs, vous n'avez qu'à vous bien tenir sur vos étriers, sans quoi vous serez désarçonnés.

Voici, en effet, Mistres Woodhull qui arrive à Paris. Cette vigoureuse Américaine a déjà soutenu une campa-

gne en faveur de l'émancipation des femmes. Elle a parlé avec tant de force (et peut-être avec tant de vérité) contre les hommes, qu'elle a pu poser sa candidature à la présidence et réunir un certain nombre de voix. Elle a montré son aptidude aux affaires en exerçant, à New-York, la profession d'agent de change, et l'argent qu'elle y a gagné elle le consacre à la propagation de ses pensées.

Mistress Woodhull veut surtout réformer les vieilles coutumes matrimoniales qu'elle déclare détestables. Dans l'intérêt de la beauté et de la santé de la race, elle entend proscrire le mariage des gens laids ou maladifs. Mistress Woodhull aura sans doute affaire à forte partie. Mais elle ne craint pas, dit-elle, les sifflets et se flatte de convertir Paris.

Que nous voilà loin de la reine de Saba, de Philippine de Hainaut, de Marguerite d'York et de toutes les héroïnes dont j'ai parlé plus haut !

Or, tandis que la femme monte, que fait l'homme? Par l'alcool, il abaisse son intelligence et encore son corps. Par l'abus des plaisirs, il crée à la femme mille hontes et mille douleurs et prend sur sa santé des hypothèques à long terme. Par le matérialisme et l'athéisme, il démolit les barrières sociales; il rejette les principes moraux, comme autant de préjugés, et la société, lentement mais sûrement, quoique à regret, entre dans des mers nouvelles, sous des cieux nouveaux.

Faut-il espérer? Faut-il trembler? La société peut-elle s'accommoder des prétentions du socialisme? D'autre part, le souffle anarchique qui pousse la classe ouvrière à la conquête de la société, est-il aussi chaud, aussi dévorant qu'on paraît le croire? Les *Souvenirs* de M. Andrieux, préfet de Nice, nous donnent là dessus une note rassurante. M. Andrieux affirme avoir distribué, pour le compte du ministre de l'intérieur, six cent mille francs aux journaux anarchistes!

La société politique serait donc un concert, un drame musical dont un habile régisseur règlerait les sons depuis la basse jusqu'au fausset ! Le son anarchique serait donc l'*ut de poitrine* destiné à secouer jusqu'au fond de l'âme quiconque s'attiédirait dans la défense de l'ordre établi. Ce serait comme la sirène électrique signalant le danger et l'écueil à l'immense tourbe des poltrons ? Ce serait de la politique homœopathique qui mènerait à l'ordre par l'exploitation du désordre, de même que la fièvre est guérie par le quinquina qui la donne.

Ce serait surtout un jeu social plein de dangers et dont le joueur le plus habile aurait tôt ou tard à se repentir.

Mais je me hâte de rentrer dans le domaine propre de notre Société. Aussi bien nos candidats sont là qui attendent la proclamation de leur mérite et la récompense de leurs succès ; formons donc une dernière fois le vœu que le grand principe de la fraternité humaine préside au règlement de la question sociale.

Je cède la parole à notre honorable Secrétaire perpétuel.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

Pendant l'année 1891,

Par le Docteur Adrien SICARD,

Officier de l'Instruction Publique.

Messieurs,

Chaque année, la Société de Statistique de Marseille convie les hommes d'étude et de progrès à se grouper autour d'elle, dans une séance solennelle, pour distribuer les médailles attribuées à ses concours.

Nous sommes heureux de pouvoir affirmer que son appel est entendu; car nous voyons dans cette enceinte de la science, non seulement des savants et des hauts dignitaires de l'Etat, mais encore maintes dames qui n'hésitent pas à nous entourer de leur bienveillante présence, ce qui donne à cette réunion l'aspect d'une corbeille de fleurs : honneur à elles et merci !

L'année 1891 a été funeste à notre Société, car nous avons eu la douleur de perdre trois membres honoraires.

M. le Docteur Flavard oncle, M. le Chanoine Timon-David et M. le Docteur Jubiot. Une notice biographique a été faite sur chacun de ces honorables collègues dont nous déplorons la perte.

MM. les Ministres de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et celui de l'Agriculture nous ont toujours donné des marques de bienveillance; nous distribuons encore cette année une médaille de vermeil et deux d'argent au

nom de M. le Ministre de l'Agriculture. Nos remercîments sont acquis à ces deux représentants de la France scientifique.

Dans sa séance du 1er mai, M. Ténougi vous a lu un travail intitulé : *Règle de la constitution chinoise ancienne et moderne.*

Cette communication est une analyse du livre contenant la règle fondamentale de l'administration de l'empire chinois, c'est le *Juli* ou première règle.

L'on suppose que la première rédaction de ce livre remonte à une époque très ancienne ; tout ce qui concerne le mariage, la famille, l'éducation, le gouvernement civil et militaire, la pratique de la religion y est inscrit dans les plus petits détails.

Cet ouvrage fait connaître les mœurs et les règles de la société des anciens temps, non seulement en Chine, mais dans les grands empires d'Egypte et d'Asie.

Cette lecture a été suivie de discussions très intéressantes.

M. Alfred Duboul nous fait un rapport sur le *Tarif des Douanes ;* ce travail a pour but de protester contre les tendances ultra-protectionnistes de la Commission des Douanes.

A la suite de la discussion qui a suivi ce remarquable résumé, la Société décide d'envoyer à M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies une lettre de protestation dont copie fut remise à nos représentants au Sénat, à la Chambre des députés, et que vous avez lue dans tous les journaux de Marseille.

Vous savez que les idées qu'elle exprimait ont, en partie, été adoptées par la loi qui vient d'être promulguée.

Nous avons reçu, de la part de M. Paul Bret, adjoint de M. le Maire de Marseille, pour les beaux-arts, la première

partie du premier volume du *Catalogue du Fonds de Provence* de la Bibliothèque de la ville de Marseille.

Vous vous êtes fait représenter à la célébration du vœu fait en 1722 par les échevins de Marseille, à l'occasion de la peste; l'invitation était au nom de la Chambre de commerce.

Dès l'arrivée de M. Galtié, notre nouveau préfet, votre bureau s'est rendu auprès de lui pour le féliciter et lui offrir le diplôme de membre d'honneur, auquel il avait droit; inutile de vous dire que son accueil a été des plus cordiaux.

L'Association Française pour l'avancement des sciences devant tenir sa vingtième session à Marseille, vous vous êtes empressés de nommer une Commission pour s'adjoindre avec celle que la ville organisait pour faire un livre spécial intitulé : *Marseille ;* deux de vos représentants ont pris une part active à cette publication et plusieurs ont fait des lectures au Congrès remarquable tenu dans notre cité.

Vous savez que *la Gare du Prado*, qui devrait être faite depuis longtemps par la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., a soulevé dans Marseille une réunion des membres d'un Comité formé pour obtenir cette gare le plus promptement possible. Notre honorable collègue M. Duviard, chargé de faire un rapport à ce sujet, vous en a donné connaissance ; vous avez approuvé ce travail et c'est avec satisfaction que vous avez vu, lors du passage de MM. les Ministres à Marseille, qu'ils ont promis leur concours pour le prompt achèvement de cette voie de communication obligatoire pour la défense de la patrie.

Le secrétaire-perpétuel vous a fait un rapport sur diverses publications reçues par la Société; il vous a signalé le travail de M. le Docteur Pauthier, de Senlis,

d'après lequel, c'est à la *cinarine* contenue dans les feuilles d'artichauts, que l'on doit attribuer les accidents provenant chez les enfants de l'absorption du lait des animaux qui ont mangé des feuilles d'artichauts et qui ont pour résultat la diarrhée et des vomissements.

C'est avec plaisir que vous avez appris qu'à la suite d'un pari fait dans le Gatinais, à une lieue de Hamma, endroit dans lequel se trouvent des pigeons et des abeilles, l'on a démontré pratiquement que les abeilles regagnent leur demeure plus vite que les pigeons.

Voici le fait :

Le 25 juillet 1888, à 4 heures de l'après-midi, douze pigeons et douze abeilles furent lâchés à une lieue de Hamma; l'on avait eu soin, pour reconnaître les abeilles, de les rouler dans la farine.

La première abeille est arrivée 15 secondes avant le premier pigeon.

Nous devons passer sous silence tous les travaux relevés par votre Secrétaire-perpétuel dans les publications de nos Sociétés correspondantes; mais nous ne pouvons laisser passer le *Bulletin de la Société Scientifique Flammarion, de Marseille*, 1890, sans vous signaler la planche représentant le *Cirque Clarius* de la lune qui vous initiera à de nouvelles études.

Inutile de vous dire que le bureau de la Société a présenté ses hommages à MM. les Ministres lors de leur arrivée dans notre ville.

Nous devons toujours quelque chose d'intéressant à la plume de notre honorable Président M. Tenougi; tel se présente son mémoire sur l'*origine de la Polynésie;* c'est une suite à l'étude qu'il nous avait lue sur l'origine des diverses races de peuples, d'après la similitude des langues, les noms des pays et leurs croyances.

Les Polynésiens sont descendants d'une nation qui entra dans l'Inde antérieurement l'arrivée des Aygos ; c'est la race des Cahschets, Phéniciens Sabéens, qui s'établirent dans l'Arabie immédiatement après la dispersion des peuples dans l'archipel indien de Sumatra à Timora et à Lucon, qui s'est répandue par le commerce, les colonies et la conquête dans l'Extrême-Orient, et l'arrivée de ces peuples dans l'archipel polynésien dans les premiers siècles de notre ère.

La Société avait prié notre collègue M. Gastinel-Pacha de lui faire un rapport sur le *Bulletin annuel de la Commission de Météorologie du département des Bouches-du-Rhône, pour l'année 1889 ;* impossible de rendre compte d'un travail aussi substantiel.

Signalons, toutefois, que, en parlant de l'*ozone*, notre collègue, qui a été très longtemps en Egypte, nous signale que, dans cette contrée, à l'époque où se font sentir les vents chauds *(simoun)*, c'est-à-dire pendant une période de cinquante jours, en avril et mai, alors que la végétation, l'une des sources les plus fécondes de l'électricité atmosphérique, est dans toute son activité, l'atmosphère est sèche et devient alors, en raison de la propriété non conductrice qu'elle acquiert, le siège d'une production d'électricité à haute tension.

Dans ces conditions, l'ozone qui se produit, en raison de la puissance de ses affinités, forme, avec l'azote de l'air, de l'acide azotique à l'état de vapeurs qui, condensées par le froid de la nuit, se trouvent fixées en partie par l'ammoniaque provenant de la décomposition des matières organiques azotées, pour former de l'azotate d'ammoniaque qui, entraîné par la rosée, devient un agent puissant de fertilisation, et en partie par les bases alcalines ou terreuses se trouvant à la surface du sol ; il en résulte alors, à l'égard de ces bases, des azotates dont les quantités

viennent s'ajouter à celles existant dans les régions où se trouvent les matériaux salpêtrés exploités sur les lieux.

M. Gastinel, étant membre de la Commission des nitres, a constaté, dans ses excursions aux nitrières de la moyenne et haute Egypte, qu'à l'époque où règne le *Khamsin* (*influente*) (mot qui veut dire 50 jours), dans les mois d'avril et de mai, la production du nitre est plus abondante que dans les autres saisons.

Mille remercîments sont votés à M. Gastinel pour son savant travail.

Le Secrétaire-perpétuel ayant annoncé que l'époque fixée pour la clôture du concours 1891 était arrivée, l'on nomme pour faire partie du jury : MM. Tenougi, Alfred Duboul, Poulain, Duviard, Gastinel-Pacha et le Docteur Adrien Sicard.

L'on procède à l'élection du Bureau pour l'année 1892 ; sont élus à l'unanimité :

Président, M. Tenougi ; *Vice-Président,* M. Alfred Duboul ; *Secrétaire-Perpétuel,* M. le Docteur Adrien Sicard ; *Vice-Secrétaire,* M. Duviard ; *Conseillers,* MM. Vassal, Gastinel-Pacha et Poulin ; *Conservateur,* M. Valmont ; *Trésorier,* M. Chaigneau.

L'on fixe l'ordre du jour de la séance publique qui aura lieu le dimanche 17 janvier 1892, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences, à 2 heures et demie de l'après-midi.

Si nous avons eu la douleur de perdre cette année plusieurs de nos membres honoraires, il nous a été donné d'accroître celui de nos membres actifs ; c'est ainsi que nous avons le bonheur de souhaiter la bienvenue à MM. Joseph Duboul, Féraud, Boulard, Bernard Autran et Henri Abeille.

Leur concours le plus empressé nous est acquis ; nous les en remercions.

La Société de Statistique de Marseille continuera toujours ses études et ses encouragements, se rappelant ces paroles de M. de Fontenay :

La science est le grand bras du levier avec lequel l'homme soulève le monde ; quant au moteur, c'est le travail.

VOYAGE A SAINT-ÉTIENNE

PAR

M. Alfred DUBOUL.

Juge au Tribunal de Commerce de Marseille, Vice-Président de la Société.

Appelé à l'honneur de faire partie du jury de l'Exposition internationale de Saint-Etienne, je viens, mes chers collègues, pour correspondre au désir que vous m'avez exprimé, vous faire connaître les principales industries qui font la richesse de cette région, les grands progrès réalisés et les remarquables produits qui ont été exposés.

Mais avant d'entrer dans mon sujet, permettez-moi de vous entretenir quelques instants des villes que j'ai traversées pour atteindre le but de mon voyage. Je ne dirai peut-être rien que vous ne sachiez déjà, mais je ne puis résister au plaisir de mettre en lumière ce qui fait l'orgueil et la richesse de la Provence et de notre chère patrie.

Dans maintes circonstances, j'ai reçu des marques de votre bienveillance ; elle est acquise, je le sais, à ceux qui s'occupent de questions industrielles, commerciales et économiques ; vous me permettrez d'y faire encore appel pour que ce rapport soit écouté avec indulgence et intérêt.

Désireux de tout voir et de tout observer, je quittai Marseille le 14 septembre, à 8 heures du matin. En traversant les vastes plaines de la Crau et de la Camargue, je pus constater que les travaux exécutés pour fertiliser ces terrains arides ou marécageux avaient été couronnés de succès. Là, où naguère on ne voyait que marais et terres incultes, s'étendent à perte de vue des vignobles et des cultures à la végétation luxuriante, appelés à donner l'aisance et la richesse à cette population laborieuse; tant

il est vrai que tout est possible à l'homme, lorsque, à l'intelligence que le Créateur lui a donnée, vient se joindre le travail.

Vous savez tous, Messieurs, que cette heureuse transformation est due à l'initiative d'une Société fondée à Marseille. A sa tête se trouve mon distingué ami, l'ingénieur de Montricher. Comme le père — une des plus pures gloires de notre cité — transforma Marseille et son territoire jusqu'alors désolé par la sécheresse, le fils a voulu transformer les déserts arides et délaissés de la Crau.

Honneur à ces hommes d'initiative et de talent !

Arles et ses monuments d'un autre âge, Tarascon et ses légendes occupaient encore ma pensée, lorsque je vis apparaître la ville des papes, l'antique capitale du Comtat.

Avignon, dominé par sa cathédrale, et l'ancien château papal s'élève sur la rive gauche du Rhône qui, en cet endroit, décrit un arc de cercle. De loin, avec sa ceinture de murailles, ses clochers et ses tours, la ville présente un aspect grandiose et pittoresque.

Avignon *(Avenio Cavarum)* n'était qu'une colonie de pêcheurs quand les Phéniciens y apportèrent, avec les éléments du commerce, le culte d'Hercule ; aux Phéniciens succédèrent les Phocéens, et enfin les Romains. On ne peut contester la prospérité d'Avignon sous la domination romaine. Pomponius Méla et Pline la rangent parmi les cités les plus florissantes de la Narbonnaise.

Quelles traces de son passage, le peuple-roi, qui étendait alors ses bras de fer sur tout le monde civilisé, a-t-il laissées dans l'antique cité ? — Quelques fragments de mosaïque déposés au Musée et les débris d'un aqueduc.

N'en soyons pas surpris, et rappelons-nous qu'Avignon a subi des sièges nombreux et qu'il a eu une époque monumentale effaçant la première. Les monuments

romains devaient faire place au palais des papes, aux temples du christianisme et à la foi chrétienne qui s'est élevée, pour le bien de l'humanité, sur les débris du paganisme et de la foi punique.

Après la capitale du Comtat apparaît Orange.

Orange *(Oransio Cavarum)*, ancienne capitale du pays des Cavares, fut prise de bonne heure par César. Vercingétorix s'en empara ensuite et la saccagea ; mais les Romains ne tardèrent pas à s'en rendre de nouveau maîtres. Ils la fortifièrent et s'y établirent définitivement. L'époque romaine a été pour cette ville la plus brillante ; de remarquables monuments en perpétuent le souvenir.

D'abord, l'arc-de-triomphe sur la route du nord ; c'est le monument le plus grandiose et le mieux conservé que nous ayons en France. Le théâtre n'est pas moins remarquable que l'arc-de-triomphe. Par ses proportions, par l'aspect imposant de sa façade qui domine toute la ville moderne, il dépasse tous les monuments romains de la Provence.

On a souvent tenté de rendre la vie à ces pierres, on a essayé d'y ressusciter la tragédie antique ; dernièrement encore, en 1888, les Cigaliers y donnaient l'immortel chef-d'œuvre de Sophocle « *Œdipe-roi* ». Espérons que leur exemple sera suivi et que nous pourrons aller entendre les admirables scènes de la tragédie grecque dans laquelle nos classiques français ont puisé les meilleures de leurs œuvres.

Je traversai rapidement Montélimar, Valence, en admirant cette vallée du Rhône, si riche et si pittoresque, et où chaque village rappelle des souvenirs historiques, dont quelques-uns, hélas, ne peuvent que nous affliger !

Les guerres les plus glorieuses sont toujours un fléau ; mais les guerres civiles, surtout lorsqu'elles ont pour

cause, ou plutôt pour prétexte, la question religieuse dont on se sert comme d'un masque pour couvrir et justifier la haine et la vengeance, sont les désordres les plus lamentables que nous ayons à déplorer dans l'histoire.

Bientôt Vienne s'offrit à ma vue.

Vienne *(Vienna)* est d'origine celtique. Ausone, Tacite et Strabon en parlent non seulement comme de la capitale des Allobroges, mais aussi comme d'une des villes les plus célèbres de la Gaule. On y cultivait les arts et les lettres, et le poète Martial se félicite, dans le distique suivant, du succès que ses vers y obtenaient :

Fertur habere meos, si vera est fama libellos
Suter delicias pulchra Vienna suas.

Aujourd'hui, il ne reste plus que des ruines de la période gallo-romaine ; seul, au centre de la ville, un temple dédié à Auguste et à Livie a résisté aux injures des siècles. On admire encore les marbres de Paros qui l'enrichissent, les belles proportions et l'harmonie des lignes, base de l'architecture romaine. Vienne n'est actuellement qu'une cité manufacturière; au milieu d'anciens vestiges, des constructions modernes s'élèvent sans ordre et sans symétrie, et forment une ville triste et incommode à parcourir. Chaque jour cependant, elle s'efforce de réparer la négligence des siècles précédents et elle tend à reprendre, parmi les grandes cités, la place que lui assignent d'anciens souvenirs, son heureuse position, et l'esprit d'ordre et de travail de ses habitants

La distance qui sépare Vienne de Lyon fut bien vite franchie et la seconde, nous disons la troisième ville de France, se présenta à mes yeux.

Lyon *(Lugdunum)* fut fondé par le consul Numatus-Plaucus, 48 ans avant notre ère. Dès son origine, elle prit un certain développement et devint la capitale de la Gaule

celtique. Après bien des vicissitudes, Lyon put trouver un peu de calme sous Charlemagne et commença à devenir une cité commerçante et industrielle. Sa prospérité fut très rapide.

Les fleuves, ces premiers chemins ouverts par la nature, ont presque toujours déterminé l'établissement des grandes villes ; c'est par ses deux fleuves que Lyon a grandi. C'est sur leurs rives qu'elle étend de jour en jour son influence et ses conquêtes. Depuis Neuville, où la rive gauche de la Saône commence à appartenir au département du Rhône, jusqu'à Givors, l'industrie règne en souveraine. Sur toute cette étendue, sur un parcours de 60 kilomètres, le département n'est qu'un immense atelier : teintureries, impressions sur étoffes, forges, verreries, filatures, corderies, tout s'y trouve réuni.

Ces richesses n'ont qu'un centre, Lyon, et cette activité n'est qu'un rayonnement du foyer commun.

Si Saint-Etienne n'avait pas été le but de mon voyage et de ce travail, je me serais arrêté davantage à Lyon pour étudier les différentes branches de son commerce ; mais j'avais hâte de voir de près la ville qui est en quelque sorte le résumé de toutes les merveilles industrielles.

Située au centre d'un vaste bassin houiller et sur le Furens, qui, dans un cours de 12 kilomètres, fait mouvoir plus de cent usines, Saint-Etienne est le type de la ville industrielle. Son horizon n'est pas étendu ; il est limité de tous côtés par des collines qui l'enserrent de si près, que la ville se trouve en partie bâtie sur leur penchant.

Le paysage est triste, à peine coupé çà et là par quelques arbres solitaires ; la végétation est faible et languissante ; mais la stérilité du sol est rachetée par les richesses intérieures que la nature y a placées.

Cinquante-six ans avant l'ère chrétienne, les Romains vinrent habiter l'étroite vallée où Saint-Etienne est bâti ; il

y fondèrent une colonie qui fut nommée *Furanum*. Pendant les guerres des Gaules, Labienus, l'un des lieutenants de César, fit construire une forteresse et un pont sur la Loire. On en voit encore les traces à Saint-Just. Plus tard, après la conquête, les Romains vinrent en plus grand nombre, élevèrent un temple à Jupiter et commencèrent, dit-on, à fabriquer des armes de guerre.

Au moyen-âge, Saint-Etienne s'appela *Furens* ou *Furania*, et, vers le XI[e] siècle, on bâtit une église sous le vocable de Saint-Etienne ; elle donna son nom à la ville.

Saint-Etienne, alors simple bourgade, presque entièrement peuplée d'ouvriers forgerons et rubaniers, comptait à peine deux cents maisons groupées autour de l'église.

« Il faut des siècles de prospérité à une ville, a dit Voltaire, pour qu'elle s'accroisse d'un dixième. » C'est assurément plus facile. Saint-Etienne en est la preuve. En 1851, la population était de 44,365 habitants ; le recensement de 1891 accuse le chiffre de 133,443 habitants. Il n'y a pas de ville en France, ni en Europe, dont l'accroissement ait été si rapide. Cette augmentation de population est due aux nombreuses industries de la région, qui ont pris une importance considérable, non seulement au point de vue de la production, mais aussi du nombreux personnel ouvrier qu'elles emploient. Si ce pays déshérité par la nature, est devenu riche, c'est que la richesse est le résultat du travail, et l'accroissement des richesses est le fruit de l'économie appliquée aux accroissements de production. Le travail est un trésor, a dit Esope ; j'ajoute qu'il n'est pas seulement le créateur du bien-être matériel et de la fortune publique, on lui doit encore la civilisation, l'intelligence, la morale et la liberté.

Travaillez, prenez de la peine,
C'est le fonds qui manque le moins,

a dit notre fabuliste ; c'est le bon sens formulé en quelques mots.

Le travail est toujours accompagné de peine, et ceux qui ont voulu en faire une jouissance matérielle sous l'inspiration d'un sentiment d'amour pour l'humanité ont fait un rêve irréalisable.

Quand on voit seulement pour but de la vie le bonheur, on ne peut pas apercevoir le moyen de perfectionner l'humanité, d'arriver à la félicité proportionnée à la nature et à la destination de l'homme. Le but de la vie, pour l'ouvrier de la pensée ou de l'action, doit être dans la satisfaction d'un perfectionnement obtenu, dans le désir d'un perfectionnement nouveau.

Archimède demandait un point d'appui pour soulever le monde. Le travail est le point d'appui de l'intelligence, et c'est en réunissant ces deux forces que l'industrie de la Loire est arrivée aux résultats qui font notre admiration.

A l'industrie houillère revient l'honneur de figurer en tête des industries de la Loire. Sans le charbon, la métallurgie et la verrerie n'auraient pu s'établir dans la région. C'est l'extraction de la houille qui a peuplé Saint-Etienne d'ouvriers, dont les femmes et les enfants fournissent un personnel nombreux à l'industrie de la soie, qui prend de jour en jour un plus grand développement.

Dans un remarquable travail où j'ai trouvé des renseignements précieux, M. Thiolier, secrétaire de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, indique que les premières concessions minières de Roche-la-Molière datent de 1327. Mais c'est seulement vers 1812 qu'on s'occupa, d'une manière suivie, de l'extraction de la houille.

A cette époque, Saint-Etienne, Saint-Chamond et Rive-de-Gier produisaient annuellement 292,378 tonnes de houille.

D'après les dernières statistiques de 1890, le bassin houiller de la Loire produit 3,552,152 tonnes et utilise les services de 14,707 ouvriers.

Ce qui vous surprendra peut-être, Messieurs, c'est que, sur ce chiffre, qu'aucun autre département de France n'atteint, le département de la Loire consomme 1,299,800 tonnes. Ce résultat prouve avec éloquence à quel degré de développement l'industrie est arrivée dans la région. Devant de pareils chiffres, on s'est demandé si l'on n'arriverait pas, à bref délai, à épuiser les gisements du bassin, et la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, voulant rassurer la population, s'est adressée aux ingénieurs les plus éminents, les priant, après études préalables, de donner leur opinion. Il résulte de ces études techniques, que le département de la Loire possède du charbon pour un siècle au moins, avec une extraction annuelle de 3,500,000 tonnes.

Il n'y a donc pas à se préoccuper de la question ; car il est probable que, lorsque le charbon viendra à manquer, la science, ce flambleau vivant qui éclaire le monde, et le fait marcher à pas de géants dans la voie du progrès, aura découvert d'autres éléments propres à le remplacer.

A côté de l'industrie minière, et comme son corollaire, vient se placer l'industrie métallurgique, dont les débuts ont été lents et pénibles. Au commencement du siècle, sa production était si minime, ses moyens de fabrication si restreints qu'une livre d'acier valant 1 fr 25 en Angleterre, était vendue 12 francs en France. Sous la Restauration, le prix descendit à 4 francs le kilogramme.

Justement ému de cette situation d'infériorité, le gouvernement fit des propositions aux maîtres de forges d'outre-mer. C'est à cette époque que James Jackson et ses fils, métallurgistes anglais, passèrent avec le comte

de Chaptal, ministre du commerce, une convention les engageant à produire des aciers égaux aux meilleures qualités anglaises. Après des difficultés sans nombre, après avoir eu à lutter contre les préjugés, ces habiles ingénieurs triomphèrent de tous les obstacles et portèrent à son apogée la fabrication de l'acier. Leurs usines, qui comptaieut parmi les plus prospères, occupaient un nombreux personnel.

Je dois ces renseignements, Messieurs, à l'exquise urbanité et à la bienveillance de la petite-fille des grands Jackson, devenue Marseillaise aujourd'hui, occupant dans notre société un rang aussi élevé que distingué, et entourée d'une famille jouissant de l'estime et de la considération de tous.

Peu à peu de nombreuses usines se créèrent à l'instar des usines Jackson : le personnel ouvrier accourut de toutes parts, et aujourd'hui la production métallurgique du département de la Loire a atteint le chiffre de 65 millions de francs ; elle occupe 16,000 ouvriers. Ces chiffres seraient encore plus considérables si la Loire produisait le minerai nécessaire ; mais ce sont les départements voisins, l'Espagne et l'Algérie, qui fournissent aux métallurgistes une grande partie de leurs matières premières. Leur activité ne s'est pas découragée pour cela : elle s'est contentée d'abandonner à d'autres centres productifs certaines pièces de gros poids. Elle a transformé sa fabrication, l'a bornée à des articles spéciaux pour lesquels un outillage perfectionné et une main-d'œuvre intelligente sont nécessaires. C'est ainsi qu'elle produit aujourd'hui des fers fins, des aciers de qualité supérieure, des tôles de fer et d'acier, des roues métalliques, des chaudières, des machines de toute espèce ; enfin, des canons, des obus et généralement tout ce qui est nécessaire à l'armement de la France.

Rendons hommage, Messieurs, à ces initiateurs du progrès qui ont élevé cette industrie malgré tous les obstacles, l'ont conduite au premier rang en s'inspirant de cette pensée d'Herschell : « La science appliquée à l'in-
« dustrie donne à l'esprit l'habitude de la méthode ; elle
« active et cultive la faculté d'observation qui conduit à
« la solution. »

Il est une autre industrie qui a valu à Saint-Etienne une réputation européenne et qui y tient une place considérable aujourd'hui, c'est la fabrication des armes. Bien des historiens prétendent que, pendant la période romaine, Furanum s'occupait de cette fabrication ; c'est en réalité vers la fin du Xe siècle, que des armuriers vinrent s'établir autour du château des comtes du Forez. Les eaux du Furens, excellentes pour la trempe du fer, attirèrent peu à peu des fabricants habiles et déjà leurs produits étaient recherchés. En 1516, François Ier envoya un ingénieur du nom de Virgile qui organisa une manufacture. Elle prospéra rapidement et livra bientôt aux armées royales tout le matériel de guerre nécessaire. Toutefois, à cette époque, et jusqu'à 1717, la fabrication resta libre ; c'est à cette date que des officiers d'artillerie furent envoyés par Louis XV pour diriger la manufacture, elle prit alors le nom de *Manufacture royale.*

En 1789, la manufacture d'armes de Saint-Etienne livrait 12,000 fusils ; en 1795, elle en produisait 100,000 ; le chiffre s'est maintenu jusqu'en 1869.

A cette date, la fabrication entre dans une phase nouvelle et l'usine devient la grande manufacture nationale que vous avez connue, Messieurs, et qui produisait 1000 fusils par jour.

Lorsque le modèle Lebel fut adopté, il fallut construire un matériel spécial. Le gouvernement de la République, se préoccupant à juste titre du but à atteindre et prenant

pour devise *faire vite et bien*, ne recula devant aucun sacrifice. L'outillage fut en partie renouvelé, la manufacture agrandie et, en 1889, elle livrait à notre armée, dans l'espace d'une année, 480,000 fusils, soit 1,600 fusils par jour.

De son côté, l'industrie privée, à laquelle la loi du 15 août 1885 a rendu la liberté, ne restait pas inactive. Pendant le même laps de temps, elle livrait 100,000 fusils de toutes sortes, ce qui porte à 580,000 le nombre de pièces fabriquées à Saint-Etienne dans le courant d'une année.

De pareils chiffres se passent de commentaires et nous indiquent à quel degré de perfectionnement d'outillage il a fallu arriver pour obtenir ces résultats.

Jusqu'ici, Messieurs, je n'ai fait passer sous vos yeux que la houille, les métaux, les armes, et il semble, qu'au milieu de ces produits, une industrie de luxe, sujette aux caprices de la mode, ne trouverait pas sa place. Aussi, le voyageur qui visite Saint-Etienne est-il fort étonné de trouver des fabriques de rubans et de passementeries de soie au milieu des hauts fourneaux et des forges vomissant le fer et le feu. Il semble tout d'abord que la fabrication si soignée, si délicate de la rubanerie et les ateliers nombreux de dévidage et d'ourdissage de la soie ne puissent être trop éloignés des centres houillers et métallurgiques.

On conçoit difficilement comment des industries qui s'exercent sur des matières si dissemblables et dans des conditions si différentes ne s'excluent pas l'une l'autre et qu'à côté de la forge s'élève la fabrique de rubans.

De toutes les grandes industries nationales, la rubanerie est presque la seule qui ait conservé son régime primitif. Alors que l'usine est imposée aujourd'hui par des raisons économiques, l'ouvrier rubanier travaille chez lui et possède un ou plusieurs métiers. Le fabricant fournit la

soie, le coton, le dessin, et l'ouvrier se charge de toutes les autres opérations; c'est plutôt un collaborateur, un associé qu'un ouvrier salarié.

La mode est capricieuse, elle change souvent. Il faut aujourd'hui des rubans unis, demain des rubans brochés. L'ouvrier non seulement apporte à son métier toutes les modifications réclamées par le tissage d'un article à la mode, mais encore s'applique à trouver des procédés nouveaux, à perfectionner son metier, accessoire inséparable du mobilier familial.

Aussi cette coopération individuelle, obscure, souvent méconnue, contribue, pour une large part, aux succès et à la richesse de l'industrie commune. C'est cette organisation qui fait la force de l'industrie rubanière du département de la Loire. Si son outillage était groupé dans quelques usines, on ne pourrait, sans des sacrifices énormes, et peu en rapport avec la production, y apporter des changements.

Il est pour tous incontestable que l'usine ne convient pas à cette fabrication et les tentatives qui ont été faites ont valu à leurs auteurs de nombreux déboires.

Au point de vue social du développement de la famille, au point de vue du bien être que produit la combinaison des ressources individuelles, cette organisation est excellente. Elle permet au père de ne pas quitter son foyer. Entouré de sa femme et de ses enfants, il travaille au bien de tous et vit avec plus de joie et d'indépendance. Les enfants qui grandissent sous ses yeux se distinguent par une application plus soutenue. Ils conservent mieux le bien-être conquis par leurs pères, l'augmentent souvent et ne fournissent pas de recrues au paupérisme. Si, plus tard, devenus des hommes, ils sont obligés de quitter le toit paternel, leurs mœurs, formées de bonne heure à l'école de la famille, leur donnent une supériorité incontestable dans la lutte qu'ils ont à soutenir.

On estime à 18,000 le nombre de métiers appartenant aux ouvriers et 5,000 ceux appartenant aux fabricants. Ils représentent ensemble une valeur de 10 millions. Cet outillage est d'autant plus intéressant qu'il est le fruit du travail et de l'épargne de l'ouvrier. Au nombre de 70,000, ils travaillent sans cesse à l'amélioration de leur industrie et si elle continue à progresser, malgré une concurrence active, c'est dans son organisation actuelle qu'il faut en chercher la cause. En 1890, la production de l'industrie rubanière a été de 100 millions et son exportation représente les trois quarts de sa production.

Il est une industrie entièrement liée à celle du tissage de la soie, et qui en est pour ainsi dire le complément, quoique formant une branche bien distincte, je veux parler de la teinturerie.

En 1833, il existait à Saint-Etienne et à Saint-Chamond quarante teinturiers. Leur outillage avait une valeur de 1,250,000 francs et ils occupaient 500 ouvriers. Aujourd'hui, les teinturiers sont réduits à 33 ; mais des usines considérables se sont créées, le personnel est de 3,500 ouvriers et la valeur de l'outillage de 15 millions. Cette industrie a donc suivi, dans son développement, l'industrie du tissage ; comme elle, elle tend toujours à s'accroître et à progresser.

Rien n'est négligé pour atteindre ce but. Pendant les mortes saisons, les fabricants utilisent leur temps à faire des essais souvent coûteux. Ils améliorent leurs moyens de fabrication et, lorsque arrive le moment de vente, ils livrent au commerce ces soies et ces tissus aux fraîches couleurs, aux teintes délicates, dont la suprême élégance s'allie si bien à la distinction native de la femme française, et prouvent que notre pays est toujours la patrie du beau, du bon goût et du progrès

En terminant cet exposé des principales industries de

la Loire, permettez-moi de mettre sous vos yeux le nombre de machines motrices pendant la dernière période cinquantenaire : en 1841, il existait 271 machines actionnées par 7,090 chevaux-vapeur ; en 1890, on recensait 1,349 machines représentant 39,805 chevaux.

On ne peut, sans admiration, constater la différence qui existe entre ces périodes industrielles et ces chiffres prouvent plus qu'un long discours la vitalité et la prospérité de l'industrie dans cette région, que l'esprit inventif, la puissance créatrice et le génie de l'homme ont faite supérieure aux pays les plus riches et les plus fertiles

La municipalité de Saint-Etienne, en décidant l'ouverture d'une Exposition nationale, a voulu organiser une imposante manifestation des industries de la ville et de la région, et, pour constater les évolutions progressives qu'elles avaient accomplies, elle a fait appel à tous les centres producteurs, et à ceux qui pourraient trouver dans une population considérable et riche d'importants débouchés de consommation. Grâce au concours actif de personnalités influentes, cet appel a été entendu.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui s'intéressent particulièrement à cette ville, apprendront volontiers que l'Exposition était divisée en quatre sections : l'industrie, l'agriculture, les beaux-arts et les arts rétrospectifs.

Pour installer les produits de l'industrie et en particulier les produits métallurgiques, on avait édifié un vaste palais mesurant plus de 10,000 mètres carrés. Un hall, qui n'était rien moins qu'un des deux pavillons de la ville de Paris à l'Exposition universelle de 1889, d'une superficie couverte de 2,000 mètres, s'élevait au centre ; six autres grands bâtiments, contenant les industries diverses, étaient groupés autour de cette galerie, séparés les uns des autres par des jardins et des pelouses. Si vaste que fût cet emplacement, il avait dû être exclusivement réservé aux produits de l'industrie.

Pour les beaux-arts, s'élevait sur la place Florian, au centre de la ville, un bâtiment spécial. Cette Exposition, d'une importance remarquable, ne comptait pas moins de 700 tableaux, parmi lesquels l'*Ile de Maïre*, *le Port de la Joliette*, et deux œuvres *En Provence*, de nos compatriotes J.-B. Oler et Allègre. Ces derniers, séduisants par leur verve méridionale, l'air, la lumière, le sentiment de l'art, tout cela résumé dans une facture vigoureuse et un coloris éclatant.

L'école française avait tenu à honneur de figurer au palais des Beaux-Arts, et les peintres stéphanois ont prouvé que, si l'industrie régnait en maîtresse à Saint-Etienne, les beaux-arts étaient aussi cultivés avec succès.

Les arts rétrospectifs étaient installés au Palais-de-Justice. Il y avait là de remarquables collections.

L'Exposition d'Horticulture et d'Agriculture avait trouvé sa place au Jardin des Plantes où elle a pu montrer, sur un immense terrain d'un aspect très pittoresque et bien aménagé, les progrès réalisés dans les méthodes et l'outillage.

En ma qualité d'industriel, c'est à l'examen de produits de l'industrie que je me suis attaché et c'est d'eux que je vais vous entretenir.

Trois parties monumentales, dont la principale avec ses piliers massifs, son fronton formé d'armes et d'outils de mineurs, présentaient un aspect original et donnaient accès à la galerie des machines. On y comptait 10 moteurs en activité, 6 grandes installations d'électricité et plus de 100 machines-outils de grandes dimensions, des appareils pour les mines et des engins à agglomérer la houille.

La région de la Loire renferme de nombreux ateliers de construction mécanique ; l'un des plus importants est celui de MM. Bietrix. C'est dans leurs usines qu'avait

été construite la machine à vapeur de 100 chevaux qui transmettait la force motrice dans toute la galerie. Cette machine mi-fixe Compound en tandem était la première exposée de ce type. A côté, figurait une machine à glace très curieuse dont le premier exemplaire était fait pour l'Exposition. Cette machine n'avait rien de commun avec les anciens appareils à affinité, sa marche ne réclamait aucune surveillance, elle fonctionnait des journées entières sans qu'il soit nécessaire de toucher à un seul robinet, sa production était de 150 k. de glace à l'heure avec une consommation de vapeur ne dépassant pas 50 k. et 1 m.^{3} 800 d'eau à 13°.

A côté de l'Exposition Bietrix figurait celle de la Compagnie des Fonderies et Forges de l'Horme, avec ses machines à briquettes pouvant produire 5,000 k. d'agglomérés à l'heure, ses moteurs à gaz Simplex et ses moteurs Bonjour.

Je n'entreprendrai pas de vous décrire en détail les merveilles mécaniques renfermées dans cette galerie. Il me suffit d'indiquer que toutes les machines exposées paraissaient remarquables.

L'électricité régnait en souveraine dans l'Exposition. C'est elle, agent invisible, qui apportait la lumière et le mouvement dans les diverses galeries et les jardins. L'Exposition spéciale d'électricité de 1881, à Paris, étonna le monde entier ; l'Exposition universelle de 1889 prouva, en rendant pratiques d'admirables découvertes, que l'on pouvait aller plus loin encore. L'Exposition de Saint-Etienne nous démontre que la science est infinie, qu'elle est un trésor inépuisable dans lequel l'intelligence et le travail peuvent puiser sans en tarir la source féconde ; aussi l'instruction scientifique devient-elle plus que jamais une nécessité impérieuse et sociale.

La science, à laquelle la mécanique doit ses triomphes,

n'a-t-elle pas travaillé à économiser l'effort humain, à éteindre la souffrance? Là où autrefois des hommes peinaient devant la bouche d'un fourneau embrasé pour malaxer le fer, n'a-t-elle pas substitué l'action mécanique? N'a-t-elle pas montré au mineur comment il pouvait travailler en sécurité, même au milieu du grisou explosible de la mine?

Pour ces motifs, Messieurs, vous penserez avec moi que nos fils ne doivent pas grandir en ignorant des études dont la haute portée ne vous échappe pas.

Le Creuzot, dans l'Exposition d'électricité, figurait au premier rang en présentant une dynamo à courants alternatifs de 2,000 voltes, une dynamo à courant continu et un électro-moteur. Ces machines à courant alternatif et à hautes tensions semblent avoir résolu avec succès le transport de l'électricité à distance. D'autre part, les électrogènes et les électromoteurs Bietrix paraissent avoir fait faire un grand pas à la solution du problème de l'électricité comme force motrice.

L'industrie métallurgique tenait une large place et sans contredit la plus remarquable dans l'Exposition de Saint-Etienne. La Compagnie des hauts fourneaux, forges et aciéries de la marine et des chemins de fer, les fonderies, forges et aciéries de Saint-Etienne, les aciéries et forges de Firminy, les aciéries d'Unieux.

MM. Barthélemy Brunan, Morel et Deflassieux de Rive-de-Gier, avaient tenu à honneur de donner leur concours le plus complet à cette imposante manifestation.

La prééminence dans le bassin de la Loire est acquise à la Compagnie des hauts fourneaux, forges et aciéries de la Marine et des chemins de fer. Le champ d'exploitation de la Compagnie est immense ; il embrasse tout ce qui concerne l'industrie métallurgique et 6,000 ouvriers sont employés dans ses usines. La fabrication du matériel

d'artillerie constitue une de ses plus importantes spécialités et des spécimens très variés figuraient à son Exposition. A côté des armes de toutes sortes et des canons monstres, on voyait des obus depuis 0. 080$^m/^m$ jusqu'au gigantesque obus-torpille qui atteint 1^{m}40 de hauteur avec un calibre de 0,275$^m/^m$.

Les forges et aciéries de Saint-Etienne et les forges de Firminy ont droit à une mention toute spéciale. Ces deux Compagnies, tout en fabriquant tous les produits métallurgiques, sans exception, se sont fait une spécialité des aciers de grande résistance. Firminy a joint à sa fabrication une tréfilerie pour le fer et l'acier ; ses produits sont renommés dans l'Europe entière. On peut voir au centre de son Exposition un obus en acier du poids de 417 k. suspendu à un fil d'acier de 0,002$^m/^m$ de diamètre.

Dans cette revue rapide, je n'ai pu esquisser qu'un tableau incomplet de toutes les merveilles de la mécanique et de la métallurgie, je serai cependant satisfait si j'ai pu vous faire partager mon admiration profonde pour le génie industriel. Le travail cyclopéen de quelques hommes remuant, transformant, mettant en œuvre des blocs de fer et d'acier, dont la masse énorme semble peser à la terre ; les forces de la nature, le feu, l'eau, la matière inerte asservis et dominés leur apportant par des machines une collaboration incessante : tout cela m'a ému malgré moi et m'a rendu fier d'appartenir à un pays qui nous a donné des hommes capables de concevoir et d'exécuter des œuvres qui semblent défier la nature et devancer l'action du temps.

Après la métallurgie, dans un pavillon spécial, la rubanerie.

Les exposants avaient placé leurs produits dans un vaste salon quadrangulaire aux parois duquel étaient adossées les vitrines. Le regard les embrassait d'un seul coup

d'œil et l'harmonie qui y régnait en maîtresse procurait aux yeux, amoureux des belles nuances et des contrastes, une sensation délicieuse. J'ai particulièrement remarqué l'Exposition Ribour. Je crois qu'il est difficile de pousser plus loin le fini du dessin et la science des teintes. Ce fabricant prend une simple branche de lilas blanc et s'en fait un thème décoratif. La branche repose dans sa blancheur immaculée sur un fond de serge avec deux bandes verticales de velours noir. L'effet de ce ruban est saisissant, et bien des peintres envieraient à cet industriel cette science simple qui le fait passer, à juste titre, pour maître dans son art.

« Elever l'industrie ou l'art appliqué à son apogée, faire descendre l'art jusque dans les produits les plus infimes. » Telle est la devise des maîtres rubaniers de Saint-Etienne. Permettez-moi maintenant de terminer cet exposé déjà trop long. Je me suis efforcé de vous montrer les progrès réalisés en peu de temps dans le département de la Loire ; il s'en produira bien d'autres encore, et chaque année la somme du travail augmente, non seulement en France, mais dans le monde entier. Malgré l'emploi des forces énormes empruntées à la nature, les hommes sentent plus qu'à aucune autre époque le besoin de satisfaire à la grande loi de l'humanité : le travail. De là, l'accroissement rapide et continu de l'industrie et un mouvement de transformation du monde matériel et des sociétés qu'on s'efforce de contenir, mais auquel cependant ce serait folie de vouloir résister.

Le grand Colbert ne cessait de répéter que l'industrie des peuples est la richesse la plus sûre d'un État et la fortune des particuliers. Ce qui se passe depuis longtemps déjà lui a donné raison, et voilà pourquoi les esprits clairvoyants ne voient pas actuellement modifier, bouleverser même le régime économique, commercial et

industriel qui a fait la prospérité du pays, sans en concevoir des craintes sérieuses. La grande Révolution, Messieurs, si on examine de près ses motifs et ses origines, n'apparaît-elle pas davantage sous l'aspect économique et social que sous l'aspect politique?

Signalons aux pouvoirs publics ce point d'interrogation redoutable.

L'industrie, et particulièrement la grande industrie, a favorisé le bien-être dans le sein des populations; elle a développé le désir d'épargner qui a donné naissance à la petite propriété mobilière.

L'épargne dont, en vulgarisateur progressiste, un de nos plus éminents concitoyens, M. Eugène Rostand, se préoccupe de promouvoir et de diriger l'application en harmonie avec les nécessités modernes, n'est-elle pas un symptôme évident de moralité et de prospérité? C'est par l'effet de ce désir d'épargner que l'importance de cette prospérité s'est élevée si haut et que la propriété foncière, autrefois dominatrice exclusive du monde, est devenue un accessoire des capitaux mobiliers.

On doit aussi à l'industrie d'avoir porté les hommes à étudier, à analyser la nature, d'y avoir trouvé des forces jusqu'alors inconnues et d'avoir été un des agents les plus actifs de la civilisation. Son rôle est appelé à être plus grand encore si les problèmes sociaux, dont la solution appartient à l'avenir, sont résolus.

C'est à l'organisation sociale du travail que l'industrie doit apporter tous ses efforts. Le jour où ouvriers et patrons ne tendront qu'à un but, au perfectionnement, l'industrie sera à son apogée. L'organisation du travail, dit le grand Le Play, qui veut des réformes prudentes et combat tous ceux qui bornent leurs vœux à la conservation du *statu quo*, « doit se fonder sur les exemples fournis par l'observation comparée des différents peuples. »

Ne dédaignons pas, Messieurs, ce criterium essentiel. L'enseignement, dit-il, dans ses œuvres immortelles, doit être donné par les autorités sociales qui ont conservé dans leur famille et leurs ateliers les meilleures traditions de notre race. Chaque citoyen, appelé par ses vertus, ses talents et ses richesses à gouverner un groupe social, établira peu à peu autour de lui le bien-être et la stabilité, pourvu qu'il s'applique à imiter ses modèles. Malgré les obstacles suscités par les mœurs et les institutions anciennes, il pourra, à force d'intelligence et de dévoûment, travailler à la prospérité du pays et au bien-être général.

J'ajoute, Messieurs, que c'est le devoir du savoir acquis et des autorités sociales en rappelant cette parole du célèbre Guizot : « *Qu'il n'y a de pouvoir véritable que le pouvoir respecté et que c'est à la supériorité seule que le respect peut échoir.* »

Telle est, Messieurs, l'œuvre prospère que les hommes de dévoûment ont à accomplir par de savants et patients efforts pour le bien et la gloire de notre patrie.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LES CONCOURS

OUVERTS PAR

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

En 1891

PAR

Le docteur Adrien SICARD,

Secrétaire-Perpétuel.

MESSIEURS,

Louis Ulbach nous dit que : « Le progrès va comme les saisons, personne ne les mène, ni ne les entrave; seulement ses évolutions sont toujours nouvelles; il ne se recommence pas. »

La Société de Statistique de Marseille fait comme les saisons, elle pousse au progrès; mais, pour y parvenir, elle recommence chaque année ses concours qui démontrent que le département des Bouches-du-Rhône se trouve toujours à la hauteur des découvertes de la science et de l'industrie; vous en jugerez par le rapport que nous allons vous présenter.

Notre premier devoir est de remercier, au nom de la Société, MM. Tenougi, Alfred Duboul, Duviard, Poulain et Gastinel-Pacha, que l'on avait désignés pour faire partie du jury; ces Messieurs ont rempli leur tâche avec un dévoûment sans borne, nous permettant ainsi de recueillir les moyens de mettre sous vos yeux les mérites de nos lauréats.

Avant de commencer ce rapport, qui incombe au Secré-

taire-Perpétuel de la Société, permettez-nous de vous dire que nous avons mis en pratique le principe suivant : *Vois par tes yeux, juge par toi-même.*

Nous comptons sur l'indulgence du public d'élite réuni dans cette enceinte, où des savants professeurs viennent journellement développer les progrès de la science sous tous ses aspects Loin de nous la pensée de les égaler ; mais, grâce à la bonne volonté de nos auditeurs, nous ferons tout notre possible pour être à la hauteur de la tâche qui nous est imposée par nos règlements, disant avec nos anciens : *Feci quod potui, faciant meliora sequentes.*

Notre Société récompense les travaux manuscrits de statistique ou autres qui ont trait, soit à la ville de Marseille ou au département des Bouches-du-Rhône ; par exception, elle peut étendre ses médailles pour des ouvrages imprimés intéressant l'ancienne Provence. Nous sommes heureux de voir que ces deux concours sont récompensés cette année.

Quelques coutumes religieuses à Marseille avant le XVIIIe siècle ; tel est le titre d'un manuscrit dont nous allons vous entretenir.

L'auteur commence par poser en principe que : « La foi seule fait la grandeur et la force de l'homme, comme elle fait la grandeur et la force d'un peuple. »

Après avoir parlé en peu de mots de l'origine de Marseille et de l'arrivée en Camargue de saint Lazare, de ses compagnons et de la propagation du christianisme en Provence, nous arrivons à la fin du XII[e] siècle.

C'est à cette époque que les églises, les abbayes, les seigneuries, les communes cherchèrent à obtenir ou à faire régler leurs privilèges, ce qui fut obtenu par des concessions réciproques entre le chapitre de Marseille et les évêques des environs, et que Fouque, moine de Saint-

Victor, rachète cette abbaye des mains des israélites.

A la même époque, Armand de Peirogros et de Guérin, grands-maîtres des Templiers et des Hospitaliers, firent un traité avec les députés de la république de Marseille, MM. de Rostan, de Puihaut et de Guillaume de Caranson, par lequel, deux fois par an, en mars et en août, les Templiers et Hospitaliers pourraient charger des navires dans le port pour leur usage et recevoir jusqu'à 1,500 pèlerins sans être tenus de payer aucun droit.

Vers ce même temps, et par suite de la destruction de l'église de Notre-Dame-de-bon-Voyage, pendant le siège de Bourbon, église de grande dévotion des voyageurs et des marins, ce courant se porta dans une chapelle de Saint-Martin; telle peut être la fondation de *la messe des chasseurs,* qui se dit à cette église, à quatre heures du matin.

Du XVe au XVIe siècle, passons sous silence les grands mystères de la Fête-Dieu, ceux de la Semaine-Sainte, les pèlerinages, la prodigalité des joyaux dans les églises, les devoirs qui incombaient aux consuls de paraître à toutes les cérémonies religieuses.

Sous le règne de Louis XIV, l'abbaye de Saint-Victor joua un grand rôle dans l'histoire religieuse de Marseille. La fète de la Chandeleur, 2 février, dans laquelle l'on distribue les cierges de cire verte, qui se conserve encore de nos jours, en est une preuve.

La fête des Rois et celle de la *Maye,* ou Belle de Mai, fournit à l'auteur des détails fort intéressants.

Quant aux processions, nous retrouvons dans le mémoire qui nous occupe des usages très curieux.

Nous ne pouvons passer sous silence que l'abbé de Saint-Victor, au XIe siècle, saint Suffren, était le protecteur des femmes nerveuses ; il avait le don de calmer les femmes atteintes de cette maladie, en leur appliquant sur la tête une couronne d'épines.

Au XVII[e] siècle, cet usage existait encore; l'on se rendait à la chapelle de Saint-Suffren le jour de cette fête pour y recevoir ces couronnes dont les femmes se servaient en les appliquant sur leur tête dès qu'elles étaient prises d'impatience. C'est de là qu'est venu l'usage dans le peuple de se dire : « *Mi faras veni lou san Suffren.* »

Pour les fiançailles, l'on donnait à la jeune fille un anneau marital comme arrhe du mariage; il était en fer ou en or; il s'en est retrouvé dans les fouilles du vieux port; on peut les voir au musée de parc Borély. L'on gravait sur le chaton un Christ faisant toucher la main des deux époux.

La fête de la Noël est décrite d'une manière remarquable; c'était ce que l'on peut appeler avec juste raison la fête de la Fraternité, où le père de famille réunissait tous ses enfants, et dans plusieurs circonstances le plus âgé des membres des familles appelait à sa table tous ceux qui la composaient, afin que nulle dissension n'existât parmi eux.

Dans sa péroraison, l'auteur du mémoire que nous analysons regrette, à bon droit, l'abandon du foyer par le chef de la famille; il ne lui reste plus souvent que la reine, c'est-à-dire la femme.

Terminons cette trop longue analyse par ces justes paroles qui font la conclusion de ce mémoire :

« La femme marseillaise n'a pas complètement aban-
« donné le rôle de chef de famille; elle sait que la voie
« de la vie est aussi le chemin de l'espérance; qu'elle
« peut sans crainte s'avancer sur deux forces égales,
« l'une qui est extérieure et l'autre intérieure, la foi;
« elle trouvera dans cette foi la puissance nécessaire
« pour remplir dignement le mandat qu'elle a reçu sur
« la terre, au plus grand avantage de la conscience, de la
« famille et de la patrie. »

La Société décerne à Madame Mouton de Guérin de Quayla une médaille d'argent; elle récompense ainsi une mère de famille qui n'hésite pas, après avoir rempli tous les devoirs qui incombent à la reine de la maison et de la famille, à consacrer aux lettres et aux arts les moments bien rares que d'autres emploient à la frivolité.

Vous applaudirez de tout cœur la décision du jury.

Histoire de Carpentras, ancienne capitale du comté Venaissin ; tel est le magnifique ouvrage qui a été soumis au jury par M. J. Liabastres, bibliothécaire et conservateur du Musée de Carpentras.

C'est en 1891 que ce beau volume in-4° a été publié avec un luxe de gravure qui eût été impossible sans les découvertes modernes de la photogravure et de la photocollographie.

Une dédicace à M. J. Moricelly aîné nous apprend qu'il est le bienfaiteur de sa ville natale et que, grâce à lui, l'on a pu publier le livre qui nous occupe.

La Société est heureuse d'avoir reconnu dans le temps, par une de ses plus hautes récompenses, le mérite de M. Moricelly, comme introducteur à Marseille des nouvelles minoteries.

Le premier chapitre est consacré à Carpentras avant sa cession à la papauté; l'on y trouve des choses très intéressantes.

De 1229 à 1791, Carpentras se trouve sous l'autorité des papes; c'est en 1320 que cette ville a pris le titre de capitale. A la même époque, les juifs furent chassés de la ville et du comtat par le pape.

Nous passons sous silence les luttes qui eurent lieu entre le roi de France et les papes pour la possession de la ville d'Avignon et du comtat Venaissin. Rien n'a été oublié dans le livre dont nous parlons.

Arrivons à *Carpentras pendant la Révolution fran-*

çaise, de 1789 au 14 septembre 1791, jour de la réunion du comtat Venaissin à la France

L'on trouve résumé tout ce qui s'est passé dans cette ville aux différentes époques jusqu'à nos jours. Impossible d'analyser un travail aussi bourré de faits.

Anciennes coutumes de Carpentras, les modes d'élection des autorités, diverses confréries parmi lesquelles nous citerons celle de Saint-Marc et des Arbalétriers.

Un chapitre est consacré à la splendide cathédrale de Saint-Suffren dont la première pierre a été posée en 1404, terminée en 1519, et consacrée par le cardinal Sadolet en 1520.

L'Arc-de-triomphe, la Bibliothèque et musée, le Musée à la place de l'Hôpital, ce dernier monument remarquable à plus d'un titre; maints autres chapitres font de cet ouvrage un chef-d'œuvre.

Des notices biographiques sur les personnes nées à Carpentras, ou y ayant acquis une célébrité, terminent l'histoire de Carpentras.

Le livre dont nous venons de parler est un ouvrage de longue haleine, l'un de ces travaux qui seront consultés en tout temps ; aussi le jury décerne à M. J. Liabastres une médaille de vermeil ; cette décision sera confirmée par des applaudissements bien mérités.

M. le Ministre de l'Agriculture veut bien accorder chaque année à notre Société, des médailles qui sont distribuées en son nom, pour encouragement aux travaux agricoles dans le département des Bouches-du-Rhône.

Le domaine de Fabregoules, situé à Septèmes, d'une contenance de 200 hectares, appartient à M. Alfred Duboul; son régisseur est M. Jean Boujon qui a la direction générale du domaine et le soin spécial du vignoble.

Les blés, vingt-cinq charges, sont semés en ligne par l'instrument et fumés au fumier de ferme, additionné de

tourteaux ; l'on a récolté cette année deux cent cinquante-sept charges de blé pesant 80 kilog. l'hectolitre, soit un rendement de 12 p. 0/0 ; c'est de la tuzelle rouge Il est démontré que le semis en ligne est d'un meilleur rendement.

Troupeau de 220 brebis.

Sur les terres à blé l'on répand des tourteaux d'arachide la deuxième année, et l'on sème de l'orge pour faire manger en vert au troupeau ; de plus, il y a deux hectares de luzerne.

Cette propriété contient deux fermes à mégerie.

La culture de la vigne française, qui couvre une superficie de quinze hectares, est spécialement sous la direction de M Boujon. Aidé des conseils du propriétaire, grâce aux soins minutieux qu'on lui donne et à l'emploi du sulfure de carbone depuis son application à la destruction du phylloxéra, nous constatons de magnifiques ceps âgés de vingt ans.

D'autres ont quatorze, huit et sept ans, sans compter les nouvelles plantations en *Herbemont* et *Jacquez* francs de pied.

L'on donne comme fumure à chaque souche : 100 grammes de superphosphate de chaux, la même quantité de chlorure de potassium et 2 kilog. de fumier; quant au sulfure de carbone, l'on emploie 25 grammes par mètre carré.

C'est en deux fois que l'on fait la taille de la vigne ; la première au moment de la récolte pour permettre de labourer et une seconde pour taille finale.

Le vignoble se compose de *Morrèdre*, *Grenache*, *Aramont* ; l'oïdium est combattu par le sulfate de fer et le soufre et un ammoniure spécialement inventé par le propriétaire, qui l'étudie depuis quatre ans.

La substance dont nous parlons est une bouillie solu-

ble d'*ammoniure de cuivre concentré en poudre*. On délaie cette poudre, qui est soluble, dans de l'eau froide, un kilog. de poudre par cent litres d'eau, ou plus selon le cas; le prix de revient est très bon marché.

Cette année, les vins pesaient 8 degrés et demi ; il en a été récolté 300 hectolitres, plus vendu 16,000 kilos de raisins ; mais la gelée avait fait perdre une grande partie de la récolte.

Inutile de dire que des labours incessants empêchent la venue des mauvaises herbes.

M. Jean Boujon est fils d'un méger qui a résidé plus de cinquante ans dans la même propriété où il est décédé ; ses cinq enfants se sont tous voués aux travaux agricoles et sont estimés partout où ils se trouvent.

Le jury, considérant les services rendus à la propriété par l'aptitude de M. Boujon pour les travaux de la vigne, sa docilité pour employer les méthodes perfectionnées qu'on lui conseille, sa droiture dans le rendement des comptes à son propriétaire, a pensé que la médaille de vermeil accordée par M. le Ministre de l'Agriculture récompenserait dignement les travaux de ce régisseur. En conséquence, la Société décerne à M. Jean Boujon la médaille de vermeil accordée par M. le Ministre.

Nous sommes assurés que la docte assemblée qui nous entoure ratifiera par ses marques de sympathie les décisions prises par la Société.

Partons pour Saint-Martin-de-Crau, rendons-nous dans la propriété dénommée le Mas-de-Duc, appartenant à M. de Courtoiz et dont M. Marius Boujon est le fermier; nous y trouvons 150 hectares de terre cultivable, appartenant à la ferme.

Le matériel se compose de 4 mulets, 1 cheval, 400 brebis, des charrettes et des harnais parfaitement tenus ; nous y voyons avec la plus grande satisfaction un cheval né

dans la propriété d'une jument bretonne et d'un étalon arabe; cette bête, âgée de quatre ans, est remarquable sous tous les rapports.

Pendant l'été, l'on mène le troupeau de mérinos dans une montagne louée au prix de 600 fr. pour 500 brebis; cette exploitation rend 1,500 fr. net de tous frais.

35 hectares de prairies ont été faits par le méger, qui les fume à l'engrais chimique complet, de même que les blés, sans compter le fumier de ferme dans les terres; l'on sème du blé la première année, la seconde année, de l'avoine avec du sainfoin qui dure tant qu'il peut.

Des champs de luzerne sont bien cultivés, transformés ensuite en prés qui sont fumés avec des engrais de ferme et des engrais chimiques. Le fourrage se vend 7 francs les 100 k. en gare de Raphelle.

Le blé se sème sans fumer à la fin des sainfoins, la récolte est de 1,800 litres ; on a le soin de passer le rouleau après l'hiver; il rend le 12 p. 0/0.

Des industriels passent dans les fermes à l'époque du battage des blés et l'on paye 3 fr. par 100 k. aux possesseurs de la machine; quant à l'avoine, elle ne coûte que 2 fr.; l'on récolte 1,800 litres de blé.

1,800 fr. sont payés au propriétaire pour la rente du sol et l'on paie 13 fr. par hectare pour l'arrosage.

Indépendamment des terres à rente, M. Boujon soigne les vignes du propriétaire moyennant un accord entre eux.

25 hectares de vigne sont plantés dans la propriété et l'on continue toutes les années; des *Jacquez* de quatre ans ont été *greffés* en petit *Bouschet* et *Carignane ;* l'on en a conservé 2 hectares francs de pied pour faire des coupages et planté des *Rupestris* pour les greffer.

L'on a récolté cette année 17 hectolitres de vin; la vigne est très bien tenue et le sulfatage se fait à la hotte.

M. Marius Boujon est né dans la propriété qu'il exploite; il a pris cette ferme à la mort de son père qui l'a détenue quarante ans; c'est vous dire que notre lauréat est digne de la médaille d'argent du Ministre de l'Agriculture qui lui est attribuée par la Société; vos applaudissements seront un encouragement pour ce fermier émérite, ils sont bien mérités.

Mazargues est une des parties de la banliene de Marseille dans laquelle on trouve beaucoup de belles propriétés et des jardiniers émérites.

L'on nous avait signalé M. Giraud, Honoré, comme méritant: aussi le jury s'est-il transporté dans cette contrée.

Le candidat dont nous nous occupons est jardinier chez M. Gaston Bosc depuis quatorze ans; il a le soin de 8 hectares de prairies et de trois serres, dans lesquelles il a créé 3,000 plantes sans compter la multiplication des rosiers; il habite avec sa famille dans la propriété Bosc.

Un héritage l'a rendu propriétaire d'une campagne peu distante de celle de son patron. Désireux d'améliorer sa position pécuniaire, Giraud s'est mis en tête de faire une exploitation lucrative du terrain qui venait de lui échoir.

Après le travail dû à son maître, notre homme, au lieu d'aller au café ou autre lieu, s'est mis à construire une serre d'une grande longueur.

Il a eu l'occasion d'acheter un appareil de chauffage à bon marché; le puits pour prendre l'eau étant inférieur, il a lui-même adapté un siphon et placé son appareil qui fonctionne parfaitement.

La serre construite, il s'est fait vitrier, peintre, maçon, menuisier, en un mot, la serre ne lui coûte que les fournitures; pour avoir du fumier, il a bâti des loges à cochons.

Il cultive 1,500 bégonias, 1,000 fougères et 3,000 pots de plantes vertes; inutile de dire qu'il en a tiré un juste profit, à tel point que son intention est d'en construire plusieurs.

Sa collection de bégonias est remarquable; c'est peu à peu, pour ainsi dire feuille par feuille, qu'il est parvenu à la faire, de même que celle des autres plantes.

Récompenser un travail assidu, des études particulières, l'exemple du labeur incessant et de toutes les vertus familiales, tel est le devoir de la Société de Statistique, qui décerne à M. Honoré Giraud une médaille d'argent de M. le Ministre de l'Agriculture. Vous ne pouvez manquer d'applaudir de tout cœur à la décision du jury.

L'un des buts essentiels vers lequel tend toujours la Société, c'est celui d'introduire, dans le département des Bouches-du-Rhône, une nouvelle industrie ou de pousser à perfectionner celles qui existent. Ce concours est toujours heureusement rempli.

Dans plusieurs concours, la Société de Statistique de Marseille, comprenant l'utilité des ciments, a couronné les efforts qu'ont faits maints industriels pour perfectionner leur composition, et nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui prouver que cette industrie peut, grâce à de nouveaux procédés, lutter avec les premiers ciments du monde.

Les ciments se divisent aujourd'hui en deux classes : les ciments romains ou à prise prompte, ceux dits de Portland, à prise lente.

MM. Romain, Boyer et Cie possèdent, à la Bédoule, des gisements hydrauliques qui appartiennent à l'une des ramifications de la Sainte-Baume; les terrains et les usines établies occupent une superficie de 15 hectares; les matériaux hydrauliques proprement dits cubent 7,500,000 mètres, et ceux qui peuvent, par leur nature,

participer par voie de mélange à la fabrication artificielle, cubent 2,500,000 mètres.

L'exploitation est installée pour obtenir des chaux hydrauliques, des ciments prompts, des ciments Portlands naturels et des matériaux pour les mélanges destinés aux Portlands artificiels.

Par le système Decauville, l'on a pu relier tous les chantiers par des chemins de fer; c'est ainsi que tout arrive sans peine aux fours à cuisson, à dessécher.

Arrêtons-nous un instant sur la confection du ciment Portland artificiel qui est le meilleur de tous et dont on doit tirer le meilleur profit; il est obtenu par la méthode dite voie sèche, spéciale à MM. Romain, Boyer et Cie.

Pour obtenir du Portland artificiel de bonne qualité, il faut étudier la composition chimique des matériaux employés; vient ensuite l'intimité des poudres et enfin la cuisson.

Il nous est impossible d'entrer dans les détails de la fabrication; qu'il nous suffise de vous dire que les fours à dessécher sont tout à fait spéciaux, que pendant la mouture l'on prélève toutes les heures des échantillons pour les analyser.

Des blutoirs sont disposés de façon à ce que les poudres ainsi mélangées se transportent automatiquement dans les fosses.

Humecter les poudres, les agglomérer par une machine à pilon produisant 50,000 briquettes du poids de 4 kilog. chaque en vingt-quatre heures, soit ce qu'il faut pour faire chaque jour 120 tonnes de Portland artificiel.

En sortant de la machine, les briquettes sont élevées et rangées sous les hangars de séchage qui peuvent recevoir 2,500,000 briquettes, puis placées dans les fours à cuisson.

La cuisson du Portland artificiel est des plus impor-

tantes puisque c'est la terminaison de tout le travail spécial.

La température du four est 1,600 à 1,800 degrés ; l'évacuation des gaz développés se fait d'une façon particulière. Rendement 25 tonnes tous les cinq jours.

Après avoir laissé reposer les roches de ciment sortant du four, on les concasse et les blute sur des toiles ayant 900 trous au centimètre carré ; les déchets sont ramenés à la mouture.

Le ciment Portland artificiel est recherché dans les travaux où la prise doit avoir lieu en plusieurs heures. Les Ponts-et-Chaussées et la Marine en consomment des quantités considérables ; c'est le meilleur pour les travaux hydrauliques à l'eau de mer.

C'est sur des briquettes de 5 centimètres carrés de section *transversale* laissées pendant vingt-quatre heures à l'air, puis démoulées et immergées dans des bacs d'eau douce que se font les essais.

La moyenne de résistance à l'arrachement est de 33 kil. 47 après sept jours et 42 kil. 7 après vingt-huit jours ; quant à la compression, l'on obtient 285 kil. 8 après sept jours et 430 après vingt-huit jours.

Les relations de la fabrique de ciment dont nous vous entretenons existent avec le monde entier par le port de Marseille.

Cent cinquante ouvriers sont employés dans les usines ; la moyenne de leur salaire est de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 par journée de dix heures.

L'on a commencé une cité ouvrière dans laquelle on loge le personnel à poste fixe.

Accorder à MM. Romain, Boyer et Cie une haute récompense pour leurs ciments marseillais, n'est que justice ; c'est pourquoi le jury leur décerne une médaille de vermeil, assuré que vos suffrages unanimes applaudiront à sa décision.

La *phototypie* est une science nouvelle qui est due en

grande partie aux travaux de notre membre correspondant, Léon Vidal, professeur à l'école des Beaux-Arts de Paris.

Ces modes de reproductions permettent de donner à des prix raisonnables de véritables œuvres d'art ; telle a été l'idée mise en pratique par M. D. Piazza.

La carte postale est entrée dans nos mœurs et l'union postale admet qu'elles soient en partie couvertes d'illustrations.

Tel a été le principe des *cartes postales souvenir de Marseille* que nous avons sous les yeux.

Propager dans le monde entier les vues des monuments et des sites remarquables de notre ville, dans des conditions de prix raisonnables ; tel est le but atteint par M. Piazza.

Le tableau que vous avez sous les yeux, résumant les différents types de cartes postales, contiennent presque toujours trois sujets divers ; il prouve qu'il a réussi dans son œuvre ; le prix de 10 centimes, auquel on les livre aujourd'hui, est raisonnable ; plus tard l'on pourra peut-être le diminuer.

MM. Bortholi frères ont bien voulu aider à la propagation de ces cartes qui sont journellement demandées ; 12,000 ont été vendues.

Le jury, désireux d'encourager les travaux de l'auteur et récompenser en lui l'étude et la persévérance, décerne à M. Piazza une médaille de bronze. Applaudissez de tout cœur à sa décision et que vos suffrages consacrent cette invention.

Excusez la longueur de ce travail ; mais nous avions le devoir de vous donner quelques explications sur les récompenses accordées. Méditons les paroles de Sénèque, qui a dit avec juste raison que :

L'étude est la nourriture des jeunes gens et la consolation des vieillards.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

POUR L'ANNÉE 1891.

PREMIER CONCOURS

Médaille de vermeil.

M. J. LIABASTRES, bibliothécaire et conservateur du Musée de Carpentras, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de Carpentras*.

Médaille d'argent.

Madame Jeanne MOUTON DE GUÉRIN DU CAYLA, pour son manuscrit intitulé : *Quelques coutumes religieuses de Marseille avant le XVIIIe Siècle.*

DEUXIÈME CONCOURS

Médailles de Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

Médaille de vermeil.

M. BOUJON (Jean), régisseur du domaine de Fabregoules (Septèmes), pour ses travaux et ses bons services.

Médaille d'argent.

M. Boujon (Marius), fermier à Saint-Martin-de-Crau, du domaine les Mas-de-Duc, pour les perfectionnements apportés dans ses cultures.

Médaille d'argent.

M. Giraud (Honoré), propriétaire à Mazargues, pour les transformations apportées par lui-même, construction de serre, etc., etc.

TROISIÈME CONCOURS

Médaille de vermeil.

MM. Romain Boyer et Cie, fabricants de ciment dit Portland artificiel, et leurs divers produits.

Médaille de bronze.

M. Piazza, pour ses cartes postales marseillaises.

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

POUR ÊTRE DÉCERNÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE

DE L'ANNÉE 1892.

PREMIER CONCOURS

Médailles. — Pour un mémoire sur la *statistique ou la topographie d'une ville, ou d'un canton du département des Bouches-du-Rhône.*

Médailles. — Pour un *ouvrage imprimé* intéressant le commerce de Marseille ou celui du département des Bouches-du-Rhône.

DEUXIÈME CONCOURS

Une Médaille de Vermeil et deux d'Argent offertes par M. le Ministre de l'Agriculture, pour le perfectionnement de l'agriculture dans le département des Bouches-du Rhône. aux vieux serviteurs agricoles, etc., etc.

TROISIÈME CONCOURS

La Société de Statistique de Marseille décernera des médailles de vermeil. d'argent, de bronze et des mentions honorables, aux personnes qui auront introduit dans le département des Bouches-du Rhône un nouveau genre d'industrie, ou perfectionné l'une des industries existantes.

Ce concours est ouvert à toutes sortes d'usines ou de produits fabriqués donnant lieu à des transactions importantes.

CONDITIONS DES CONCOURS

Les mémoires relatifs aux PREMIERS CONCOURS seront adressés, francs de port, à M. le docteur Adrien Sicard, secrétaire-perpé-

tuel de la Société, rue d'Arcole, 4, le *1er octobre 1892, terme de rigueur.*

Le *manuscrit* portera en tête une épigraphe qui sera répétée sur un pli cacheté contenant les nom, prénoms et domicile de l'auteur.

Les concurrents au DEUXIÈME CONCOURS (AGRICULTURE) enverront franco leur demande et le mémoire à l'appui, à M. le Secrétaire-perpétuel, au plus tard le 1er octobre 1892 : le jury viendra visiter et constater les résultats obtenus.

Les personnes qui désireront prendre part au TROISIÈME CONCOURS adresseront au Secrétaire-perpétuel une lettre par laquelle elles donneront un aperçu de leur industrie, de leur usine et se déclareront prêtes à fournir au Jury tous les documents en leur pouvoir, susceptibles d'éclairer son jugement ; cette demande devra parvenir, au plus tard, le 1er octobre 1892.

Les lettres et paquets doivent être affranchis.

Arrêté en séance générale, le 30 décembre 1891.

Le Président,

F. TENOUGI.

Le Secrétaire-Perpétuel,

Dr Adrien SICARD.

QUELQUES COUTUMES RELIGIEUSES

DE MARSEILLE

Avant le XVIIIe Siècle

PAR

Madame Jeanne MOUTON de GUÉRIN du CAYLA.

La foi seule fait la grandeur et la force de l'homme comme elle fait la grandeur et la force d'un peuple.

Ce principe est indéniable ; aussi m'a-t-il paru nécessaire de laisser quelques instants de côté la vie agitée, trop souvent irréfléchie de notre fin de siècle, pour me demander, si aujourd'hui, dans les intelligences de notre monde marseillais, cette foi naïve et ardente de nos pères a disparu ou si les circonstances seules ont, en apparence, affaibli la vivacité des anciennes coutumes religieuses de notre pays.

Avoir un Dieu, avoir un foyer, voilà la plus belle aspiration naturelle de l'homme, puisqu'elle tend à l'amour de la famille et de l'humanité. Quand on aime son Dieu et son foyer, on aime forcément sa patrie : les deux plus grands peuples de l'antiquité, les Grecs et les Romains, n'ont dû leur puissance et leur prospérité qu'à cet amour trois fois sacré.

Je n'ai certes pas la prétention de me livrer à de longues études philosophiques sur les coutumes religieuses des Marseillais ; je vais seulement essayer de remémorer à mes concitoyens certains usages des temps passés, perpétués en partie jusqu'à nos jours.

Bien des révolutions ont eu lieu, des guerres nombreuses ont agité la Provence ; des gouvernements, soit faibles, soit autoritaires, plus ou moins amis et protecteurs

de la justice, ont transformé notre pays au point de vue économique et social, mais ce qu'il est intéressant de constater c'est que la foi des Marseillais n'a jamais été complètement ébranlée.

Je ne veux pas, avec Justin, Athénée, Papon, Bouche, ainsi qu'avec A. Thierry, dans son *Histoire des Gaules*, redire comment le bel Euxène ou Protis, fugitif ou banni de sa patrie, aborda, en 600, sur les côtes des Ségobrigiens, avec ses compagnons, pour demander un asile. Nous connaissons le festin où Séranus, le roi de ce peuple salien, finit par bénir l'union d'Euxène avec sa fille Gyptis, union qui donna naissance à Marseille ; mais il est bon de noter que, dès ce jour, notre cité fut entourée de remparts, une citadelle consacrée à Minerve, et que des temples hors les murs furent bâtis en l'honneur de Diane Ephésienne et d'Apollon Delphien.

Les conquêtes de Marseille furent rapides ; les dieux de la Grèce et de Rome envahirent bientôt tout le littoral de leurs sanctuaires et, sous leur protection, l'autonomie de notre cité fut créée. Un chef, nommé *Episcopos*, résida dans la métropole ; l'administration civile fut confiée à un conseil d'où l'on tirait les administrateurs ; la noblesse fut composée des chefs militaires et plus tard de tous les propriétaires ; un corps de prud'hommes représenta les artisans ; enfin, chaque année, un pouvoir exécutif et judiciaire était nommé. Marseille était en république.

Après la victoire de Pharsale, Jules César n'eut pas le courage d'enlever aux Marseillais, qu'il venait de vaincre, leurs droits et leur juridiction ; mais le polythéisme, à la suite de cette invasion, devint plus que jamais en honneur dans la Provence, où Jupiter, Neptune, Apollon, Mars, Cybèle, Diane, Vénus, Maïa, et d'autres encore eurent leurs temples et leurs fêtes.

En l'an 62 de notre ère, nous dit la tradition, les juifs, persécuteurs du christianisme, jettent dans une nacelle sans gouvernail, Marie Jacobé, Marie Salomé et Sara, leur servante, Marie-Madeleine et Marthe, Marcelle et Lazare le ressuscité, Cidoine l'aveugle-né, Maximin, Ruf, Cléone et Joseph d'Arimathie. La barque, après avoir traversé la Méditerranée, aborde dans la Camargue ; ces nobles condamnés à mort de la veille se séparent et se répandent dans notre belle Provence qui va devenir le foyer de la religion chrétienne dans les Gaules. Saint Lazare à Marseille, saint Maximin et saint Cidoine à Aix, saint Ruf à Avignon, saint Cléone à Toulon, luttent, au milieu de mille difficultés, contre les superstitions et les pratiques payennes ; il faut frapper les imaginations déjà si impressionnables de notre Midi ; sainte Marthe délivre Tarascon *d'un immonde et horrible dragon*, tandis que sainte Madeleine, à la Sainte-Baume, *écrase tous les œufs des reptiles dangereux*.

Les progrès de la religion nouvelle furent prompts et dus surtout aux dures épreuves que notre pays traversa. L'invasion des Maures, la peur de l'an 1000 et les horreurs de la peste qui désola Marseille de 1527 à 1581, furent autant de stimulants pour les pratiques religieuses d'alors. Pour obtenir des prières, tous ceux qui possédaient cédèrent aux églises et aux monastères la majeure partie et souvent la totalité de leurs biens ; les uns fondèrent des bénéfices ecclésiastiques pour leurs enfants qu'ils destinaient au clergé, les autres se donnèrent, eux, leurs familles et leurs biens aux abbayes. C'était l'esprit du siècle ; l'exemple était donné, et, soit impulsion donnée par quelques membres du clergé, soit effet de la peur générale, les mêmes actes de munificence se continuèrent dans les âges suivants.

La vraie raison, je crois, c'est qu'après l'invasion sar-

razine, la société dans la Provence avait éprouvé le besoin de se réformer ; ces témoignages de gratitude furent donc donnés à ceux qui purent seuls reconstituer cette société, c'est-à-dire les moines et le clergé. La religion devint l'âme de la société et, comme on ornait un peu moins la terre, on vivait plus près du ciel. Les noms les plus illustres s'honoraient du sacerdoce et de l'état monastique. Comment n'auraient-ils pas aimé et favorisé, eux croyants, ces asiles et ces sanctuaires où leurs enfants étaient élevés ? La raison a fait justice depuis longtemps des diatribes lancées contre les ordres religieux, contre le clergé, contre le Moyen-Age, et, malgré l'esprit qui souffle encore, on a compris que, s'il n'y avait pas de ces saintes retraites pour ceux qui sont las des agitations du siècle, il faudrait en créer. Autres temps, autres mœurs ; raisonner du Moyen-Age comme du nôtre, c'est un anachronisme ; sans nier nos progrès, ni regretter le Moyen-Age, on pourrait désirer quelque chose de ces mœurs antiques et chevaleresques, de la foi simple et naïve de nos pères, de leur religion franche et loyale. Pourquoi calomnier ou dénigrer nos aïeux qui ont fondé si laborieusement les institutions d'où est sortie la société moderne ? Littérateurs, poètes, artistes, ne cherchez-vous pas sans cesse à vous inspirer de cette époque qui est comme notre cycle homérique ?

A la fin du XII[e] siècle, les églises, les abbayes, les seigneuries, les communes, cherchèrent à obtenir ou à faire régler leurs privilèges ; des concessions réciproques eurent lieu entre le chapitre de Marseille et les évêques des environs. Fouque, moine de Saint-Victor, se concilie les esprits et, de retour du concile de Latran, il rachète l'abbaye de Saint-Victor des mains des israélites. C'est à cette même époque qu'Arnaud de Peiragros et de Guérin, grands-maîtres des Templiers et des Hospitaliers, firent

un traité avec les députés de la république de Marseille, de Rostan de Puihaut et de Guillaume de Carranson, par lequel, deux fois l'an, en mars et août, les Templiers et Hospitaliers pourraient charger des navires dans le port pour leur usage et recevoir jusqu'à 1,500 pèlerins, sans être tenus de payer aucun droit. C'est aussi à cette époque que, par suite de la destruction, pendant le siège de Bourbon, de l'église de Notre-Dame-de-Bon-Voyage, la grande dévotion que le peuple, les voyageurs et les marins avaient dans cette église, fut transportée dans une chapelle de Saint-Martin. Ne pourrait-on pas trouver là l'origine de cette messe de quatre heures du matin dite autrefois dans notre ancienne cathédrale et qui s'appelait *la Messe des Chasseurs ?*

Au XVe et au XVIe siècles, soit en pleine Renaissance, le goût est aux grandes choses ; les mystères de la Fête-Dieu à Aix et à Marseille, les mystères de la Semaine Sainte, les lointains pèlerinages, les pompes dans les cérémonies du culte, la création des horloges, la construction des monuments religieux en grand nombre, la profusion des joyaux dans les cathédrales, les chasubles et dalmatiques en damas et en soie, *avec floquets* et *cascaveaux*, les vases en argent, les croix en vermeil, les châsses richement ciselées, indiquent surabondamment que l'esprit religieux a besoin d'éléments propres à saisir les masses, à impressionner les sens, à ravir les cœurs et élever les âmes vers la Divinité. La religion devient, à ce moment, la vie et l'élément du peuple ; la commune vote pour les prédicateurs du Carême et de l'Avent ; sous peine d'amende, les consuls, revêtus de leurs insignes, assistent, dans leurs bancs, à la messe et aux vêpres ; ils portent le dais aux processions ou les suivent un cierge à la main. Quand, en 1564, Charles IX vint visiter Marseille, nous voyons la fille du premier consul, sur un

chariot traîné par treize garçons richement vêtus et couverts de lauriers, aller au devant du roi pour lui souhaiter la bienvenue et lui remettre les clefs de la ville en lui disant :

Petite tu me vois, mais tes grands ennemis
Ne me sçauroient forcer, car en Dieu je suis forte,
Du cœur de ces rempars, en armes pour toi mis,
Haut ma foi, devant Dieu, à toi les clefs je porte.

Sous le règne de Louis XIV, l'antique abbaye de Saint-Victor, qui forme aujourd'hui une de nos plus populeuses paroisses, joua un grand rôle dans l'histoire religieuse de Marseille. Alors que notre cité toute puissante fleurissait avec éclat, le vieux monastère était le dépositaire des anciennes traditions de l'exercice du culte qu'il a su maintenir jusqu'à nos jours, pendant que dans la société le chef de famille continuait, avec plus de solennité qu'autrefois, les coutumes religieuses et partriarcales dont il avait le soin jaloux de perpétuer l'existence et le prestige.

Quoi de plus touchant, en effet, que la cérémonie des Rois ! Le jour de l'Épiphanie, les parents et amis étaient conviés à venir participer à un grand repas ; au dessert, le chef de la famille prenait un gâteau dans lequel une fève avait été préalablement cachée ; il le coupait en plusieurs morceaux qu'il plaçait ensuite pêle-mêle dans une serviette ; l'enfant le plus jeune s'avançait vers lui ; il prenait d'abord la part de Dieu, celle qui sera, quelques instants après, remise par l'enfant lui-même au premier indigent qui viendra frapper à la porte du foyer ; il tirait ensuite successivement chaque morceau qu'il distribuait au fur et à mesure au maître du logis, aux invités, d'après leur âge ou leur condition, et jusqu'aux domestiques. Cet usage n'est-il pas resté entier jusqu'à nous, malgré les attaques de quelques trop rigoristes

docteurs de l'époque et malgré l'interdiction qu'ils voulurent en faire sous le prétexte de sa prétendue origine payenne ?

Le 2 février, jour de la Chandeleur, on se rendait à l'église de Saint-Victor. Du feu bénit, des cierges et des lampes brûlaient dans l'église inférieure du monastère, dans la chapelle réservée au culte de Notre-Dame de Confession. Ces cires vertes, ces cierges étaient ensuite emportés par les fidèles qui les plaçaient sur chaque porte des chambres de leur maison et plus spécialement sur la porte extérieure de l'habitation. On prétend que c'est Gallus, archevêque d'Arles, qui aurait introduit cet usage dans notre pays en même temps que celui des Rogations.

Cette coutume ne rappelle-t-elle pas le signe fait autrefois avec le sang de l'agneau sur les maisons israélites et dont la vue préserva leurs familles des coups de l'ange exterminateur ?

Ainsi traduisons-nous sans cesse, par des signes extérieurs, les sentiments de notre âme. Le signe de la croix ne fut-il pas toujours comme le corollaire de la foi vive de notre bon Marseillais ? La ménagère ne manquait jamais de marquer son levain d'une croix ; à table, avant d'entamer le pain, on y traçait aussi, avec la pointe du couteau, le signe de la Rédemption ; beaucoup le faisaient toutes les fois que l'horloge sonnait une heure nouvelle, et les ouvriers, pour s'encourager, ne commençaient jamais leur travail sans se munir de ce signe sacré. Ces pratiques sont-elles tombées aujourd'hui ? Assurément non. Combien de fois ne nous arrive-t-il pas de voir une pauvre malheureuse nous remercier de notre offrande par le signe de la croix ? Allez à la halle, faites l'*étrenne* à une honnête marchande, vous la verrez *se signer* avec la pièce de monnaie que vous lui aurez remise comme pour sanctifier ce premier gain, bon augure de la recette de la journée.

Le matelot à la face brunie, au regard hardi et au cœur généreux, ne s'embarquait pas sans invoquer pour lui la bénédiction du ciel en faisant sur sa mâle poitrine le signe de notre délivrance. Avant son départ, il confiait aussi sa destinée à Notre-Dame-de-la-Garde pour laquelle sa vénération n'a jamais faibli. Le temps a-t-il changé, ni même terni la droiture des sentiments qui animent nos marins et nos ouvriers ? S'il y a aujourd'hui des exceptions, ne faut-il pas cependant reconnaître que si ceux-là n'agissent pas par croyance absolue ils ont encore à cœur de garder, tout au moins par habitude, la foi de leurs pères ? N'en trouvons-nous pas une preuve éclatante dans l'usage des Rameaux ou Pâques fleuries ?

C'est au sabéisme, très en honneur dans l'antiquité, que peut remonter l'origine de cette coutume. Tous les dieux avaient leur emblème : Jupiter, le chêne ; Apollon, le laurier ; Minerve, l'olivier ; Vénus, le myrte ; Bacchus, le lierre ou la vigne ; Pluton, le cyprès..... Lors de la fête des Tabernacles, les Juifs portaient, en signe de joie, des palmes ou autres rameaux auxquels pendaient des pêches. Aujourd'hui, on donne encore aux enfants, pour les faire bénir à l'église, des branches enguirlandées de papier doré, garnies de bonbons et au sommet desquelles est placée la traditionnelle orange sucrée.

Une coutume pleine de fraîcheur et de poésie, que j'ai admirée si souvent dans mon enfance pour son caractère juvénile, mais dont je déplore la disparition presque complète de nos jours, c'est celle de *la Maye* ou Belle de Mai. Le premier jour du mois de mai, la plus jolie et la plus sage fille d'un quartier était choisie par la population et élue Maïa. Toute vêtue de blanc, un voile de tulle lui couvrant la tête, assise sur un siège de verdure, ses camarades lui lançaient des fleurs effeuillées, tandis que d'autres tendaient aux passants une sébile pour recevoir

leur offrande. Personne n'osait refuser à cette reine fleurie, symbole du printemps ; les garçons ne l'approchaient pas, mais le soir les produits de la quête étaient partagés entre eux et dépensés en mille friandises On devrait, paraît-il, l'origine de cette coutume à une légende remontant à la fondation même de Marseille. On raconte, en effet, que dès la fondation de la cité phocéenne, Cornanus, roi des Ségobriges, conçut le criminel dessein de détruire la colonie naissante le jour de la fête de Maïa, que les Massaliotes célébraient en grande pompe ; mais une jeune fille déjoua ses projets. Ce serait donc le souvenir de cette reine d'un jour, bienfaitrice de toute une population sauvée, que la tradition nous aurait conservé.

Parmi les manifestations religieuses, l'une des plus belles a toujours été celle de la procession de la Fête-Dieu. Elle avait peu de différence avec celle des reliques de Saint-Victor ; elle s'en distinguait cependant par une troupe de jeunes garçons de quatorze à quinze ans qui couraient en désordre dans le cortège et représentaient les démons ; leur tête était ornée de vilaines cornes ; leur corps, recouvert d'un simple caleçon et barbouillé de suie, était chargé de chaînes en signe d'esclavage ; quelques-uns tenaient à la main des crocs en fer ; d'autres, pour paraître plus hideux encore, se mettaient des queues qui pendaient jusqu'à terre.

Je ne parlerai pas des usages que la dévotion aux reliques avait suscités parmi les fils de Gyptis, ni des richesses de leurs reliquaires, mais seulement de la façon dont on promenait les restes sacrés de nos saints dans les rues de la ville les jours de grandes cérémonies religieuses ou des calamités publiques. Pour cela, je m'inspirerai de Boudin, dans son *Histoire de Marseille*, qui a puisé lui-même ses renseignements dans Marchetti et Ruffi ;

toutefois j'en laisserai les longueurs et les points inutiles à mon étude rapide.

La veille de la fête de Saint-Victor et de la grande procession qui attirait une foule d'étrangers dans Marseille, le capitaine, à qui l'étendard de Saint-Victor avait été confié, faisait ce que l'on appelait *le Guet de Saint-Lazare ;* il courait à travers la ville pour simuler l'entrée de ce soldat dans la cité et indiquer en même temps la route que suivrait la procession. Le lendemain, les religieux de Saint-Victor, en chapes, précédaient la châsse du martyr que portaient douze diacres, pieds nus, revêtus de leurs aubes et de leurs dalmatiques, avec des chapeaux couverts de fleurs et des palmes à la main. Cette procession traversait le port, dont tous les navires étaient pavoisés, sur un pont de bateaux recouvert de riches étoffes et au milieu duquel un reposoir, somptueusement dressé, permettait de placer les saintes reliques ; puis elle s'arrêtait devant l'église de Saint-Jean-de-Jérusalem, à l'autre extrémité du port, où l'attendait un cavalier armé de toutes pièces. C'était généralement un capitaine, preux chevalier, appartenant à la noblesse marseillaise et qui, par son courage, avait mérité de porter, pendant la guerre, l'oriflamme de la nation. La bannière qu'il tenait à la main représentait le saint martyr en cavalier armé de pied en cap, avec les armoiries de Marseille sur son écu, terrassant le dragon des abîmes ; d'où cette légende : « *Victor tua un fameux dragon, monstre amphibie qui se réfugiait dans un marais situé au quartier de Rive-Neuve.* » Le cortège passait devant ce cavalier, les prud'hommes saluaient la châsse de Saint-Victor avec leurs longues et larges épées, au son des cloches, au roulement des tambours, au bruit des fanfares et des chants religieux dont les accords montaient vers Dieu avec les parfums de l'encens : puis le cavalier,

sur un cheval harnaché de caparaçons en damas blanc aux armoiries du monastère et accompagné de pages et de valets à ses couleurs, suivait la procession avec le clergé, les autres corporations religieuses et les consuls. Le soir, les moines de Saint-Victor, en retirant des mains de leur mandataire l'oriflamme de l'abbaye, le retenaient à dîner.

La procession de Saint-Lazare se faisait avec le même cérémonial.

Les paroisses de la ville ne voulurent pas être en retard ; elles fêtèrent aussi en grande pompe le saint sous le vocable duquel elles s'étaient plus spécialement placées Ce jour-là, elles paraient les rues de leurs insignes ; le maître-autel, brillamment illuminé, était en même temps recouvert de fleurs et de riches broderies ; sur la place, des feux de joie et d'artifices éclairaient de leurs flammes vives et de leurs éclats bruyants les habitants du quartier, pendant que la procession défilait au bruit des fifres, des tambourins et des timbales et que des jeunes gens distribuaient à chaque notable des gâteaux en forme de couronne.

La procession de Saint-Cannat se distinguait des autres par les longues cannes que portaient tous les enfants, en mémoire de celle qui, par miracle, avait fleuri dans les mains de cet évêque.

Enfin, la procession de Saint-Eloi avait un caractère tout particulier ; elle partait le matin des Augustins, traversait la ville et se rendait à Sainte-Marguerite-des-Champs pour y entendre la messe ; elle se composait des gens de la campagne montés sur leurs mulets ; le dernier cavalier tenait, au bout d'une lance, la bannière du fidèle serviteur de Dagobert. L'après-midi, le cortège se dirigeait vers la plaine Saint-Michel, où se trouvait une église de ce nom; mais là, cette cavalcade perdait son

caractère religieux. Des courses étaient organisées et le meilleur écuyer recevait sa récompense. Les enfants suivaient l'exemple de leurs pères ; grimpés sur des ânes, les plus intrépides gagnaient des brides et des bâts.

Saint Suffren (abbé de Saint-Victor au XI[e] siècle) était le protecteur des femmes nerveuses. Par ce siècle de névrose, d'activité fébrile, de nature surexcitée, de surmenage moral, il serait bon, peut-être, de voir revivre cette croyance qui avait le don, par l'application sur la tête de simples couronnes d'épines, de calmer les femmes atteintes de cette trop mondaine maladie. C'est le jour de la Saint-Suffren, qu'au XVII[e] siècle encore, les femmes se rendaient à la chapelle de ce saint pour y recevoir ces couronnes dont elles se servaient contre les emportements de leur caractère. Dès qu'elles se sentaient prises d'impatience, elles s'appliquaient ces dérivatifs de leur humeur; aussi, lorsque certaines commères, un peu trop vives, étaient insultées, répondaient-elles avec dédain aux invectives : « *Mi faras veni lou san Suffren.* »

La promenade du bœuf gras était, dans notre belle Provence, une des coutumes les plus originales. Elle avait lieu, à Marseille, le jour de la Fête-Dieu et, à Aix, la veille de la Pentecôte ; plus tard on la fit aussi le dernier jour du carnaval. Certains écrivains prétendent que cette coutume doit son origine au paganisme ; d'autres, à un usage établi par la confrérie du *Corpus Domini* de l'église des Frères prêcheurs qui, le jour de la Fête-Dieu, achetait un bœuf gras pour régaler ses associés et les pauvres. L'animal était paré et conduit processionnellement dans la ville par des jeunes gens vêtus de blanc et enrubannés avec autant de goût que leur colossale victime. Au retour, le festin avait lieu dans le réfectoire des Jacobins. Cet usage, tombé aujourd'hui, était dû certainement à la représentation d'un des grands mystères de notre religion.

Mais combien sont préférables les coutumes dictées par la tradition chrétienne et non par les fables faites de superstitions inintelligentes, imposées, pour les besoins de ces époques reculées, à des imaginations trop crédules et trop inconscientes, fables que des historiens peu scrupuleux ont encore rapportées avec toutes les amplifications de leur imagination inventive et en leur donnant ce caractère poétique à la faveur duquel les foules pouvaient admettre leur véracité, si fantastique qu'elle fût.

Parmi nos coutumes religieuses, la dévotion aux évangiles n'a pas disparu de nos jours. Nos enfants ne portent-ils pas encore au cou ces petits sacs en soie dans lesquels sont inscrits quelques versets des livres sacrés ? Et nous-mêmes n'allions-nous pas chercher ces insignes dans les manches de nos bons pères capucins lorsque ces vénérables religieux venaient dans notre demeure tendre la main et bénir nos premiers pas dans la vie ? Les hommes et les femmes, comme les enfants, portaient tous ces emblêmes dans lesquels plusieurs voyaient des préservatifs contre les maladies. Les marins se servaient des évangiles contre les tempêtes ; dès que la mer était en colère, ils faisaient la lecture de l'évangile de saint Jean, et, quand le danger ne leur paraissait pas suffisamment conjuré, ils jetaient dans les flots, pour calmer leur furie, des petits parchemins contenant des passages de l'Écriture. Non seulement le peuple marseillais avait une grande confiance et une foi presque superstitieuse dans l'efficacité des évangiles, mais encore les intendants de santé, les patrons de bateaux ou de barques, les commerçants et tant d'autres, dans leurs serments ou dans les actes qu'ils passaient, prenaient le livre des évangiles à témoin, en y apposant la main, pour attester leur honnêteté et leur bonne foi. Les rois et les princes ne promettaient pas autrement de protéger ou de veiller sur la ville.

Voici une autre coutume intéressante. Lorsqu'un jeune homme se fiançait, il remettait à la jeune fille dont il voulait faire sa femme, *un anneau marital* : c'était l'*arrhe* du mariage. Cet anneau, suivant le rang ou la fortune des futurs époux, était en fer ou en or. Le musée du parc Borély en possède quelques-uns trouvés dans nos fouilles marseillaises et notamment dans les travaux d'entretien de notre vieux port. Sur le châton était gravé un Christ faisant toucher la main des deux époux. La jeune fille recevait cet anneau, ainsi que tous les présents de la noce, en échange du premier baiser qu'elle donnait à son fiancé, et elle le portait au quatrième doigt de la main gauche, parce que, disait-on, ce doigt a une veine qui correspond au cœur. En cas de rupture du mariage, une loi, la loi 16, autorisait la jeune fille à garder la moitié des cadeaux en compensation de ce premier baiser qui, aux yeux des anciens, semblait avoir fait perdre à la jeune fiancée quelque chose de sa virginale pureté. Les mariages étaient célébrés avec la plus grande solennité : illuminations et feux de joie précédaient le grand festin de famille ; mais, par suite de trop fréquents désordres, l'autorité dut interdire qu'à ces fêtes le nombre de trente invités fût dépassé. Au milieu du XIV° siècle, la jeune épouse, pendant toutes les réjouissances qui duraient ordinairement huit jours, portait une couronne de perles tressées. Quant à ses vêtements, ils étaient de la plus grande simplicité grâce à des statuts qui ordonnaient de ne mettre dans les coffres ou corbeilles de mariage que deux habits de laine.

Certains économistes, pour arrêter le luxe effréné de nos jours, ont eu le courage d'émettre l'idée un peu hasardée de créer en France un costume national. Cette création, qui ne ferait assurément pas rire nos belles élégantes si elle venait à se réaliser jamais, n'aurait rien

de contraire aux vieilles traditions et aux lois anciennes de notre pays. En effet, le luxe devint si grand vers le XIVe siècle, que l'archevêque d'Aix publia un règlement que les consuls devaient faire rigoureusement observer : sous peine d'encourir la censure ecclésiastique et de payer soixante sols d'amende, dont un tiers était destiné à la Cour royale, l'autre tiers à la clôture des murailles de la ville, et le restant au dénonciateur, ce règlement enjoignait que les hommes ne porteraient pas des habits descendant à plus de quatre doigts au-dessous du genou, ainsi que des guirlandes ni des capuces tissus de perles d'or et d'argent, ni des chapeaux brodés ; aux femmes, il défendait de porter aucun capuce de ruban d'or et d'argent, ni broderies, sous peine d'excommunication, de confiscation et de quarante sols d'amende. Pour frapper les vrais coupables, ceux qui poussaient à ces folles dépenses, le règlement interdisait, sous les mêmes peines, aux brodeurs et tailleurs, de confectionner des habits luxueux en contravention de la loi. Malheureusement ces défenses ne purent triompher des habitudes prises et de la vanité humaine. Ceux-là même qui auraient dû donner l'exemple de leur stricte observation se fatiguèrent bien vite d'une rigueur qui les gênait et le beau règlement de l'archevêque ne tarda pas à devenir bientôt lettre morte.

Rien n'a bien changé dans l'usage des funérailles. Aux XVe et XVIe siècles, nous dit Ruffi, l'usage voulait qu'après l'embaumement du cadavre, on revêtit celui-ci des habits des Frères mineurs. Les bienfaiteurs des maisons religieuses ordonnaient souvent dans leur testament qu'ils fussent ensevelis avec autant de costumes religieux différents qu'il y avait d'ordres auxquels ils avaient, durant leur vie, réparti leurs bienfaits. Enfin, le mort était aussi recouvert de poêles armoriés ou de draps d'or. On le descendait ensuite dans le vestibule de la maison,

out tendu de noir, et il y restait exposé aux regards des passants pendant les vingt-quatre heures qui précédaient la cérémonie de la sépulture.

Cette cérémonie, alors comme aujourd'hui, se faisait évidemment avec la pompe que réclamait le rang de la personne décédée. La croix marchait en tête ; à quelques pas suivait un cavalier monté sur un cheval caparaçonné de noir, couvert d'un long drap mortuaire aux armes du défunt ; ce cavalier, représentant ainsi celui qui n'était plus, était armé de la côte d'arme, du casque, du bouclier, des gantelets et de la bannière du mort ; parfois même, la marche était ouverte par deux cavaliers portant chacun une bannière renversée. Les prêtres suivaient, entourés par les porteurs des luminaires ; au XIV[e] siècle, l'usage n'accordait que quarante luminaires aux enterrements : mais, au XV[e] siècle et au XVI[e], l'exagération s'étant glissée là comme partout et en toute chose, à certaines funérailles et notamment à celles de la fille de Charles de Casaulx, on compta jusqu'à trois cents et quatre cents flambeaux, ce qui permit à Nostradamus de leur donner le titre d'*insolentes funérailles*.

Ces flambeaux étaient généralement confiés aux pauvres de la ville que l'on habillait de serge noire ou blanche avec capuchon de la même étoffe.

Les parents et amis, vêtus de noir, suivaient le convoi jusqu'à l'église ; la sépulture donnée, on déshabillait le cavalier qui avait assisté aux funérailles et les armes qu'il avait portées étaient appendues aux alentours de la tombe où le temps seul était appelé à les détruire.

Le dimanche suivant, la famille retournait à l'église où avait lieu un obit qui se terminait par l'éloge du défunt et, lorsque l'oraison funèbre n'était pas prononcée dans l'église, on la remplaçait par quelques paroles prononcées à la porte de la maison mortuaire.

Pendant toutes ces cérémonies auxquelles les hommes assistaient seuls, les femmes ne sortaient pas ; elles recevaient chez elles les visites de la famille ; mais, dès que les derniers devoirs avaient été rendus par les hommes, les femmes formaient alors un cortége pour se rendre à l'église. Celles qui tenaient le premier rang dans le deuil marchaient les dernières, couvertes de grands voiles et de manteaux noirs ; les plus proches parentes, couvertes également de crêpes, les conduisaient en les soutenant.

La messe dite, les femmes faisaient, dans le même ordre, une visite à la tombe qu'elles aspergeaient d'eau bénite et elles retournaient ensuite à leur demeure où, pendant trente jours, assises à terre sur des tapis ou des carreaux noirs, elles recevaient les visites de la ville. Enfin le trentième jour, la famille faisait dire une nouvelle messe et offrait ce jour-là à l'église une bougie et une pièce d'argent.

S'il s'agissait d'une notabilité de la ville, ses armes étaient peintes sur les piliers et les murs de l'église. On voyait encore les traces de ces inscriptions, il y a deux siècles, aux Accoules, à Saint-Victor et aux Augustins. Aujourd'hui, quand un marguillier d'une paroisse meurt, n'affiche-t-on pas pendant quelque temps, au-dessus du banc des fabriciens, les initiales du nom de celui qui n'est plus ?

Une fête dont le nom seul fait vibrer en nous toutes les fibres de notre religiosité native, est assurément la fête de la Noël. Enfants, nous soupirions après ce grand jour ; plus avancés en âge, nous sommes encore heureux lorsque, autour de la table de famille, pas une place n'est vide et ne marque le départ prématuré de quelqu'un qui nous était cher.

Que sont, au XIXe siècle, nos réjouissances pour l'anniversaire du joyeux évènement qui fut la première époque

du christianisme, auprès de celles de nos ancêtres ? Bien peu de chose ! Chez nos aïeux, quelle foi, quelle ardeur et quelle piété ! Le jour de Noël était le jour de la réconciliation et toutes les inimitiés tombaient devant le berceau de cet Enfant venu au monde pour nous sauver. Que n'avons-nous conservé cette belle habitude ! les inimitiés dans les familles sont de nos jours par trop nombreuses et deviennent même héréditaires !

L'usage d'adorer Jésus dans une crèche a commencé à l'église de l'Oratoire, et c'est saint François qui en a été le promoteur ; plus tard, cette dévotion devint publique et se répandit autant dans les églises que dans les familles

Le repas de la Noël s'est bien perpétué jusqu'à nos jours, mais que de modifications il a subies ! Que sont devenues les trois nappes sur la table, les douze pains pour représenter les douze apôtres ; le treizième, plus gros que les autres, image du Christ rédempteur ? Ce dernier pain était ensuite coupé en trois parties et distribué aux indigents. Et ce pauvre qui était reçu à la table de la famille, avec tous les honneurs, le voyez-vous encore convié à cette fête aussi religieuse qu'exemplairement patriarcale ?

Il nous reste bien la bûche de Noël ; mais ce n'est plus cet immense tronc d'arbre, tenant tout l'âtre de la cheminée, que la veille de la naissance du Fils de Dieu, et avant de se rendre à la messe de minuit, le plus jeune enfant arrosait de vin blanc, tandis que le doyen de la fête le bénissait en faisant le signe de la croix. L'expression de *Cache feu*, pour désigner le soir du gros souper, ne viendrait-elle pas de cet usage ?

Il faut donc l'avouer : la plupart de ces usages, si beaux, si touchants, si pleins d'enseignements pour l'intelligence et de suavité pour le cœur, sont, en partie, tombés en désuétude.

Il n'en reste que quelques vestiges.

Pourquoi ?

C'était surtout, avons-nous dit, le chef de la famille qui veillait d'un œil jaloux à leur conservation. Mais, hélas ! la famille a-t-elle encore un chef ?

Au dehors, oui.

Au dedans, non.

Il a déserté le foyer, ce père dont l'autorité réglait tout. Il s'occupe d'affaires, il vit hors de chez lui.

Le foyer a perdu son roi, mais il a gardé sa reine !

O reine du foyer, ô mère, ô femme ! tu fus toujours le cœur de la famille ; accepte d'en être aussi la tête ; à toi de maintenir le peu qui nous reste de ces antiques et pieux usages ; à toi de nous rendre et de faire même renaître ce que nous avons perdu ! Le rôle que la Providence te donna parmi nous fut toujours plein de charmes ; il doit désormais être plein de grandeur !

La femme, autrefois, n'avait pas pour ambition d'être femme libre, avocat ou docteur, électeur ou éligible, mais d'être l'épouse douce et patiente, la tendre et dévouée mère élevant ses enfants dans la crainte de Dieu, les poussant vers la voie du travail, du bien et de l'honneur, sachant qu'elle était la véritable base de l'édifice social ; qu'en elle reposait le soin de pétrir cette pâte molle, tendre et perfectible que Dieu met dans ses mains pour en faire un homme, un citoyen, un chrétien, capable de défendre son foyer, sa patrie et sa religion.

Si la femme était complètement restée dans ce noble rôle, suivant ses croyances, bornant ses lectures en les choisissant, voulant faire respecter son foyer, résistant aux entraînements, l'homme d'aujourd'hui, s'il est encore fidèle aux convictions de ses pères, n'aurait pas presque oublié l'existence de Celui qui l'a sauvé et le chemin de l'Eglise ! Dans ses heures de joie, comme dans les tristes-

ses de ce monde, il se souviendrait du Dieu que sa mère aimait, adorait et défendait ; sa croyance étant inébranlable, son honneur n'aurait jamais subi aucune atteinte et nous n'aurions pas à nous demander si la foi de nos pères a disparu !

La femme marseillaise n'a cependant pas abandonné ce rôle providentiel. En mère bienfaisante, elle distribue avec abondance le bien moral autour d'elle. Elle se fait connaître et aimer ; elle charme ceux qui lui sont chers et tout en les instruisant dans la douceur elle répand le goût du beau, du juste et du bon dans l'âme de ses enfants ; elle parle enfin à leur cœur en s'appuyant sur une raison d'autant plus ferme que cette raison est fille du devoir accompli. Elle n'évite pas pour cela l'enthousiasme inhérent à sa nature ardente, l'enthousiasme n'excluant pas de son être si finement organisé un jugement toujours sûr pour les choses de la vie.

La femme marseillaise doit faire plus encore. Il faut qu'elle cherche à apaiser, à rapprocher les unes des autres les âmes qui lui paraissent trop engourdies par le scepticisme ou égarées par l'irréligion ; à celles-ci elle inspirera un sentiment plus vrai de la vie, à celles-là quelques émotions généreuses, et quand sa foi, loin d'être chancelante, aura pour soutien la conviction, elle trouvera dans cette foi la puissance nécessaire pour remplir dignement le beau rôle qu'elle a reçu de la nature pour le plus grand avantage de la conscience, de la famille et de la patrie !

NÉCROLOGIE

Par le Docteur **Adrien SICARD**, *Secrétaire perpétuel.*

M. Flavard, Eugène-Jean-Pierre-Noël, docteur en médecine, vint se fixer à Marseille ; il se présenta pour le concours de la Société de Statistique en 1853.

Le mémoire sur la question suivante : *Déterminer les avantages et les inconvénients des divers systèmes de répression appliqués ou propagés jusqu'à ce jour*, lui valut une récompense.

Docteur en médecine, membre de la Société impériale de médecine de Marseille et du Comité médical des Bouches-du-Rhône, sa candidature comme membre actif de la Société de Statistique de Marseille est accueillie avec faveur : il fut reçu le 14 décembre 1853.

Depuis cette époque, notre honorable collègue n'a cessé de prendre une part active à nos travaux. Le 5 octobre 1854, il nous faisait un rapport sur le mémoire d'hygiène publique de M. Mendez-Alvaro, dans lequel il démontrait que l'hygiène de l'âme devrait s'allier à celle du corps.

Nous le voyons, en 1856, chargé d'un rapport sur la brochure de M. le Dr Vincent Seux, ayant pour titre : *Recherches sur les maladies des enfants nouveau-nés : état physiologique du pouls, muguet, entérite, ictère*. Dans le rapport fait en 1857, sur l'ouvrage de M. le docteur Vinotrinie, intitulé : *Les Enfants dans les prisons*, etc., M. Flavard développe des faits très remarquables sur l'éducation. M. Armand Décormis avait envoyé à la Société, en 1859, une notice sur Gérard, botaniste de Cotignac : chargé du rapport sur ce travail, notre collègue montre qu'il était digne du sujet qu'il traitait. Sa connaissance des langues lui fit demander, en février 1862, un rapport sur un ouvrage en espagnol, de M. François Mendez-Alvaro, intitulé : *La Lèpre en Espagne au milieu du XIXe siècle, son étiologie et sa prophylaxie.*

Chargé d'un rapport sur divers procédés pour produire la glace par l'appareil *carré* et le grand appareil à *ammoniaque* et celui à *éther* modifié par M. Velten. M. Flavard prouve toute son aptitude dans ces questions.

Nous le trouvons, en 1864, chargé d'un rapport sur l'histoire des Martigues et du port de Bouc, présenté par M. Saurel, qui fut couronné pour cette étude pratique.

Son rapport sur l'hygiène de Bordeaux en mars 1865 : celui sur la fabrique de feutres par la machine de M. Martin et celui sur l'établissement industriel du sieur Favier : cirage pour les harnais, prouvent que c'était un travailleur infatigable.

Médecin de l'Œuvre de Saint-Jean-de-Dieu, il lui a consacré tous ses soins depuis son installation à Marseille jusqu'à ses derniers jours.

En 1867, notre collègue réclama le titre de membre honoraire qu'il avait bien mérité par les services rendus : mais il se faisait un devoir d'assister à nos séances, et l'année précédant sa mort il se trouvait à notre séance publique.

C'est le 19 mars 1891 que notre estimable collègue Flavard est décédé à l'âge de 85 ans. Grande perte pour la Société de Statistique.

M. le chanoine Timon-David (Joseph-Marie) est né à Marseille, en 1823, d'une famille très ancienne et honorée dans notre ville : il a été fait chanoine par Monseigneur de Mazenod. Fondateur de l'Œuvre de la Jeunesse, pour la classe ouvrière. Membre de la délégation cantonale pour la surveillance de l'instruction primaire, M. Timon-David s'est présenté pour être admis dans la Société de Statistique de Marseille, en 1854, et fut nommé membre titulaire le 7 septembre de cette année.

En 1856, notre honorable collègue lisait à la Société une notice historique sur l'Ecole des mousses et novices de Marseille.

Son rapport sur un écrit annonyme intitulé : *Mémoire historique et statistique sur les Sociétés de secours mutuels et de bienfaisance*, ainsi que sur les établissements de charité publique de la ville de Castres (Tarn), au 31 décembre 1854, a

prouvé que la Société avait eu raison de lui confier ce travail qui a fait ressortir toute sa science d'économie politique.

Élu président de la Société en 1863, il fait un rapport sur le premier volume du Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Marseille.

La Société de Statistique de Marseille, à l'instigation de son président, écrit à S. E. M. le Ministre de l'instruction publique, une lettre désignant les livres les plus utiles pour les enfants des écoles gratuites.

Nous le retrouvons président pour la deuxième fois en 1865. Sa lecture à la séance publique, intitulée : *Développement des œuvres religieuses à Marseille, depuis 1789*, fut très remarquée et prouvait toute son érudition. Sa communication d'un document littéraire de 1576, son étude sur l'influence des tempéraments sur le moral, sont des travaux dignes d'éloges.

Le rapport sur le mémoire de M. l'abbé Gras, pour sa candidature au titre de membre actif de la Société de Statistique de Marseille, démontre par des exemples nombreux que l'idée de Dieu est nécessaire à la science.

M. Timon-David nous a lu une notice sur la famille de Moustier, en 1871, et en décembre 1870, un rapport sur la troisième partie du Catalogue de la Bibliothèque de Marseille.

Depuis cette époque, malgré son vif désir de prendre part à nos travaux, absorbé qu'il était par ses œuvres, il ne pouvait venir à nos séances ; mais il applaudissait aux travaux de la Société.

Chanoine honoraire de Marseille, titulaire d'Avignon, fondateur de l'Œuvre de la Jeunesse ouvrière, l'abbé Timon-David propagea plusieurs œuvres de ce genre à la Viste, à Aix et à Béziers ; il a écrit plusieurs ouvrages très estimés et destinés aux maisons d'éducation et aux séminaires ; les principaux sont : *Souvenir de l'Œuvre de la Jeunesse*, la *Vie de Saint-Joseph de Calassau* et les *Traités de Direction*.

Douze mille jeunes gens ont été élevés à l'Œuvre de la Jeunesse ouvrière, établie dans notre ville au boulevard de la Madeleine. Pendant quarante-cinq ans, il a créé et developpé cette œuvre sans vouloir accepter l'épiscopat pour lequel il avait été sollicité plusieurs fois.

Le chanoine Timon-David est décédé subitement, le 10 avril 1891, d'une embolie, à l'age de 69 ans ; ses obsèques ont été célébrées le 14 avril ; son corps a été porté à l'église par les officiers et soldats réservistes et les décorés de son Œuvre ; ce sont ceux qui n'ont pas manqué l'Œuvre pendant un certain nombre d'années ; ils ont accompli ainsi le vœu de leur cher supérieur qui leur disait très souvent en riant : *Je vous ai assez porté dans ma vie pour que vous me portiez mort.*

La Société de Statistique de Marseille a perdu dans le chanoine Timon-David, un homme du plus haut mérite et dont elle avait le droit d'être fière.

M. le docteur Jubiot (Nicolas), médecin major de première classe à l'hôpital militaire de Marseille, vice-président et président de la Société impériale de Médecine de Marseille, secrétaire général du Comité médical des Bouches-du-Rhône, fut admis comme membre titulaire dans la Société de Statistique le 5 mars 1859.

Né en 1802, neveu et élève d'un curé de Lorraine, ainsi qu'il le dit lui-même dans une occasion solennelle, une séance publique de la Société de Statistique, M. Jubiot fit la campagne d'Algérie en 1830, comme sous-aide major de deuxième classe ; il resta pendant vingt ans en Algérie.

Arrivé à Marseille en août 1854, en plein choléra, avec le grade de médecin major de deuxième classe, c'est dans notre ville qu'il a conquis la croix de chevalier et officier de la Légion-d'Honneur, et le grade de médecin major de première classe, principal de deuxième et de première classe ; c'est alors qu'il fut chargé, en 1870-71, de l'organisation des ambulances des Bouches-du-Rhône, et spécialement de celle établie à l'ancien Château impérial (les Catalans) ; il fut ensuite nommé médecin en chef de l'hôpital militaire jusqu'à l'âge de sa retraite.

C'est alors qu'on lui confia les fonctions de médecin de l'état-major de la place et de la gendarmerie, sous les ordres des généraux de Saussier et Vincendon ; il remplit ces fonctions pendant dix ans jusqu'à 1884 ; à cette époque, ce service fut donné à un médecin militaire en activité.

Tout en remplissant ses devoirs professionnels, M. Jubiot rendit des services à la Société de Statistique de Marseille. La preuve en est dans son mémoire intitulé : *Recherches statistiques sur le recrutement dans le département des Bouches-du-Rhône*, examen corporatif du recrutement des Bouches-du-Rhône, pour la période 1830 à 1840 et 1840 à 1850. Élu vice-président le 30 mars 1865 et président en 1866, il eut le plaisir de recevoir comme membre de la Société de Statistique le docteur Clot-Bey, illustration connue de vous tous par ses travaux comme ayant établi en Egypte une école de médecine.

Le travail de M. Jubiot sur la moyenne mensuelle des observations météorologiques recueillies à l'hôpital militaire de Marseille, pendant l'année 1867, mérite une mention spéciale.

Nous tous qui l'avons vu à l'œuvre, garderons un profond s ouvenir de l'homme d'étude et de progrès, qui jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, nous a toujours donné l'exemple du devoir sous toutes ses formes.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XLIIe VOLUME.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Annales des Sciences et de l'Industrie du Midi de la France publiées par la Société de Statistique de Marseille
Tome Ier ; janvier 1832. — Tome II ; Mai 1832. — Tome III ; Octobre 1832

RAPPORT sur un projet de statistique permanente fait au nom d'une Commission, par M. Gendarme de Bévotte, suivi de l'arrêté préfectoral établissant une Commission par commune. 1850

Répertoire des Travaux de la Société de Statistique de Marseille

(M. P.-M. Roux, secrétaire perp.)

1re série —	Tome Ier	— 1837
»	Tome II	— 1838
»	Tome III	— 1839
»	Tome IV	— 1840
»	Tome V	— 1841
série —	Tome VI.	— 1842
»	Tome VII	— 1843
»	Tome VIII	— 1845
»	Tome IX	— 1846
»	Tome X	— 1846
3e série —	Tome XI	— 1847
»	Tome XII	— 1848
»	Tome XIII	— 1849
»	Tome XIV	— 1851
»	Tome XV	— 1852
4e série —	Tome XVI	— 1853
»	Tome XVII	— 1854
»	Tome XVIII	— 1855
»	Tome XIX	— 1856
»	Tome XX	— 1857
5e série —	Tome XXI	— 1858
»	Tome XXII	— 1859
5e série —	Tome XXIII	— 1859
»	Tome XXIV	— 1861
»	Tome XXV	— 1862
6e série —	Tome XXVI	— 1863
»	Tome XXVII	— 1864
»	Tome XXVIII	— 1866

(M. S.-E. Maurin, secrét. gén.)

»	Tome XXIX	— 1866
»	Tome XXX	— 1867
7e série —	Tome XXXI	— 1870
»	Tome XXXII	— 1871

(M. Alfred Saurel, v.-secrét.)

»	Tome XXXIII	— 1872
»	Tome XXXIV	— 1872
»	Tome XXXV	— 1873

(M. le Dr A. Sicard, secrét. perp.)

8e série —	Tome XXXVI	— 1877
»	Tome XXXVII	— 1878
»	Tome XXXVIII	— 1879
»	Tome XXXIX	— 1880
»	Tome XL	— 1881
»	Tome XLI	— 1889
»	Tome XLII	— 1890

(1re Partie).
(2me et 3me Parties).

Compte-Rendu des Travaux de la Société de Statistique de Marseille :

Pendant l'année 1827, par M. Augustin Fabre, secrétaire	1828
» 1828 » » »	1829
Pendant les années 1829 et 1830, par M. P.-M. Roux, secrétaire perp.	1831
» 1831 et 1832 » »	1833
Pendant l'année 1833 »	1834
Pendant les années 1834, 1835 et 1836 »	1838
» 1837 et 1838 » (nouvelle édit.)	1852
» 1839 et 1840 »	1841
» 1841, 1842, 1843 et 1844	1845
» 1845 et 1846 »	1847
» 1847, 1848 et 1849 »	1850
» 1850 et 1851 »	1852
» 1852 et 1853	1854
» 1854, 1855 et 1er sem. 1856 »	1857
Pendant le 2e sem. 1856 et les ann. 1857 et 1858	1859
Pendant les années 1859, 1860 et 1861 »	1861
» 1869, 1870, 1871 et 1872 »	1873
» 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877, par le Dr Sicard	1878
Pendant les années 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883 »	1884
Pendant les années 1884, 1885, 886, 1887, 1888, etc.	1888



RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Fondée le 7 février 1827

Autorisée par ordonnance du 2 avril 1831 et déclarée d'utilité publique

par ordonnance du 22 mars 1832

TOME QUARANTE-TROISIÈME

1er de la 9e série

1re PARTIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. le Capne V. DUVIARD

Secrétaire perpétuel.



MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE J. CAYER

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

rue Saint-Ferréol, 57

1893

RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Fondée le 7 février 1827

Autorisée par ordonnance du 2 avril 1831 et déclarée d'utilité publique

par ordonnance du 22 mars 1832

TOME QUARANTE-TROISIÈME

1er de la 9e série

1re PARTIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. le Capne V. DUVIARD

Secrétaire perpétuel



MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE J. CAYER

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

rue Saint-Ferréol, 57

—

1893

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Membres du Bureau pour 1892

MM. TENOUGI, *président*.
A. DUBOUL, ✿, O. ✠, *vice-président*.
SICARD (Adrien), doct. en méd., I. ✿, O. ✠, ✠, *secrétaire perpétuel*.
V. DUVIARD, capitaine, *vice-secrétaire*.
VASSAL, I. ✿,
GASTINEL-PACHA, } *conseillers*.
POULAIN,
VALMONT, F. ✿, *conservateur*.
CHAIGNEAU, ✱, *trésorier*.

Membres du Bureau pour 1893.

MM. TENOUGI, *président*.
A. DUBOUL, ✿, O. ✠, *vice-président*.
V. DUVIARD, capitaine, *secrétaire perpétuel*.
DUBOUL (Joseph), *vice-secrétaire*.
VASSAL, I. ✿,
POULAIN, } *conseillers*.
LALUBIE,
VALMONT, F., I. ✿, *conservateur*.
CHAIGNEAU, ✱, I. ✿, *trésorier*.

MEMBRES D'HONNEUR

Président d'honneur : Mgr LE PRINCE DE JOINVILLE.

Membres d'Honneur de Droit

(DÉLIBÉRATION DU 7 JUILLET 1853).

MM. LE GÉNÉRAL commandant le 15me Corps d'armée.
LE PRÉFET du département des Bouches-du-Rhône.
L'EVÊQUE de Marseille.
LE MAIRE de Marseille.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Matheron, Philippe, ✻, ingénieur civil, à Marseille ancien membre actif.

Prou-Gaillard, ✠, ✻, négociant, à Marseille, ancien membre actif.

Gentet, ✻, ingénieur civil, à Marseille, ancien membre actif.

Doniol, ✻, ✻, ancien préfet du département des Bouches-du-Rhône.

MM. Mathieu, Joseph, ✻, archiviste de la Chambre de Commerce de Marseille.

Bernard, Émile, ✻, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, à Paris, ancien membre actif.

Réveillé de Beauregard, O. ✠, ✠, ancien chef des Services quarantenaires et Secrétaire du Conseil de l'Intendance sanitaire de l'Égypte, ancien membre actif.

Blancard, archiviste de la Préfecture à Marseille, ancien membre actif.

MEMBRES ACTIFS

AU 31 DÉCEMBRE 1892

1. Sicard, Adrien, I. ✿, O. ✠ ✠, docteur en médecine........................ 21 mars 1867.
2. Roux, Jules-Charles, ✻, ✿, O. ✠, fabricant de savon........................ 5 mars 1868.
3. Tenougi, François, chanoine honoraire. 5 mars 1874.
4. De Marin de Carranrais, François, avocat, archiviste auxiliaire du département. 8 mars 1881.
5. Chaigneau, ✻, ✿, lieutenant de vaisseau en retraite, etc., etc........... 22 octobre 1885.
6. Stapffer, Henri, ingénieur mécanicien. 22 octobre 1885.
7. Duboul, Alfred, C. ✠, ✿, ✠, manufacturier, juge au tribunal de commerce........................ 14 avril 1887.
8. Dubois, Charles, ingénieur, fabricant de produits chimiques................. 14 avril 1887.
9. Philippon, propriétaire............... 14 avril 1887.
10. Emery fils aîné, entrepreneur de travaux publics, rue des Minimes, 24... 14 avril 1887.
11. Vassal, Hippolyte, I. ✿, négociant, juge au tribunal de commerce.......... 8 février 1888.
12. Valmont, Félix, homme de lettres, I. ✿, ✠, ✠, ✠, ✠, ✠................. 22 janvier 1888.
13. Armand, Albert, C. ✠, O. ✠, négociant, consul du Chili.................. 8 février 1888.
14. Duviard, Victor, capitaine au long cours 6 novembre 1889
15. Poulain, Edouard, négociant.......... 6 novembre 1889

16. Lalubie, greffier en chef du tribunal de commerce........................ 6 novembre 1889
17. Meilhon, F., aumônier du Petit-Lycée de Marseille........................ 28 décembre 1889
18. Gastinel-Pacha, O. ✠, professeur honoraire de l'École de médecine et de pharmacie du Caire (Egypte)... .... 26 mars 1890.
19. Duboül, Joseph, manufacturier........ 22 avril 1891
20. Boulard, courtier, ancien élève de l'école de Grignon.............. .... 22 avril 1891
21. Ferraud ... . 22 avril 1891
22. H. Abeille fils, négociant.......... .. 22 avril 1891
23. Chanoine Eug. Arnaud... .... 18 mars 1892
24. Bouis............................ 5 mai 1893.
25. Abbé Pascal..... .... 5 mai 1893.

MEMBRES CORRESPONDANTS

---

7 septembre 1865. Usquin, ✠, O. ✠, ancien directeur des postes et des télégraphes, à Nice, ancien membre actif.

8 octobre 1865. De Berluc-Pérussis, ✠, avocat, membre de l'Académie, rue Mazarine, 5, à Aix-en-Provence.

8 octobre 1865. De Ribbes, Ch., avocat, membre de l'Académie, grande rue Mazarine, à Aix-en-Provence.

7 janvier 1867. J. de Séranon, ✻, membre de l'Académie à Aix-en-Provence.

7 janvier 1867. Didiot, ✻, docteur en médecine, directeur du Conseil de Santé des armées, à Paris, ancien membre actif.

1er juillet 1869. Simonin, ingénieur civil, à Paris.

16 juillet 1869. M. Jansen, inspecteur en chef du service d'hygiène, Bruxelles.

4 novembre 1869. Alvarengo, docteur en médecine, à Lisbonne

24 mai 1871. Barbier de Montault, ✠, prélat romain, château de Maris, par Jaulnay (Vienne).

20 avril 1871. De Grasset, propriétaire, à Genève, ancien membre actif.

5 octobre 1871. Meulemans, vice-consul de la République de l'Équateur, à Bruxelles.

14 décembre 1871. Ménard, ✻, ancien directeur de la maison centrale de Montpellier (ancien membre actif).

3 avril 1873. Arnaud, Émile, président de la Société scientifique et artistique d'Apt.

7 janvier 1875.	Roussin, à Montélimar (Drôme), ancien membre actif.
9 mars 1877.	Vidal, Léon, I. ✿, professeur à l'École des Beaux-Arts, à Paris, ancien membre actif.
8 novembre 1877.	Chervin, directeur des *Annales de démographie internationale.*
23 mars 1878.	Sauvaire, vice-consul de France, à Casabianca (Maroc).
23 mars 1878.	Stanler lanne poole, numismate, à Londres
1er décembre 1881.	Lewis-Fellow, bibliothécaire et professeur C. M. collége de Cambridge (Angleterre).
1er janvier 1892	Couture, ingénieur des arts et manufactures, ancien membre actif.

SOCIÉTÉS

SAVANTES ET LITTÉRAIRES

CORRESPONDANTES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Au 31 Décembre 1892.

Aix (Bouches-du-Rhône), Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.

Abbeville (Somme), Société Industrielle d'Émulation.

Agen (Lot-et-Garonne), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Amiens (Somme), Société des Antiquaires de Picardie.

» Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts, Agriculture et Commerce.

Angers (Maine-et-Loire), Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers.

Angoulême (Charente), Société Archéologique et Historique.

Annecy (Haute-Savoie), Association Florimontaine.

Apt (Vaucluse), Société Littéraire, Scientifique et Artistique.

Arras (Pas-de-Calais), Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Avallon (Yonne), Société d'Etudes.

Autun (Saône-et-Loire), Société Eduenne.

Auxerre (Yonne), Société des Sciences Historiques et Naturelles.

» Société de Médecine.

» Société de Commerce et d'Agriculture.

Beauvais (Oise), Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts.

Besançon (Doubs), Société d'émulation.

» Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres.

Béziers (Hérault), Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.

Bordeaux (Gironde), Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

» Société Linnéenne

Bordeaux : Société de Médecine.
» Société de Géographie Commerciale.
Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), Société Académique.
» Société d'Agriculture de l'arrondissement.
Brest (Finistère), Société Académique.
Caen (Calvados), Société Linnéenne de Normandie.
» Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres.
Cambrai (Nord), Société d'émulation.
Cannes (Alpes-Maritimes), Société des Sciences Naturelles et Historiques, des Lettres et des Beaux-Arts.
Castres (Tarn), Société Littéraire et Scientifique.
Châlons-sur-Marne (Marne), Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts.
Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire), Société d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry (Savoie), Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres.
» Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Château-Thierry (Aisne), Société Historique et Archéologique.
Cherbourg (Manche), Société des Sciences naturelles.
Compiègne (Oise), Société d'Agriculture de l'arrondissement.
Dijon (Côte-d'Or), Société Académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
» Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.
» Société d'Agriculture.
Douai (Nord), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Draguignan (Var), Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques.
Dunkerque (Nord), Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Arts, Sciences et Belles-Lettres.
Epinal (Vosges), Société d'Emulation.
Havre (Seine-Inférieure), Société Havraise d'études diverses.
Joigny (Yonne), Société d'Agriculture.
Laon (Aisne), Société de Médecine du département.
Laon (Aisne), Société Académique.
Le Mans (Sarthe), Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

Lille (Nord), Société des Sciences, d'Agriculture et des Arts

» Société Centrale de Médecine du département du Nord.

» Commission Historique du département du Nord.

Limoges (Haute-Vienne), Société Archéologique et Historique du Limousin.

Lyon (Rhône), Académie.

» Société Littéraire, Historique et Archéologique.

» Société d'Agriculture, Histoire Naturelle et Arts utiles.

Mâcon (Saône-et-Loire) Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Marseille, Chambre de Commerce.

» Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

» Société nationale de Médecine.

» Société départementale d'Agriculture.

» Société Scientifique Industrielle.

» Société d'Horticulture et de Botanique.

» Comité Médical des Bouches-du-Rhône.

» Société Protectrice de l'Enfance.

» Société de Géographie.

» Société d'étude des sciences naturelles.

» Société Scientifique Flammarion.

Meaux (Seine-et-Marne), Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.

Melun (Seine-et-Marne), Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.

Mende (Lozère), Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts.

Montbelliard (Doubs), Société d'Emulation.

Moulins (Allier), Société d'émulation.

Nancy (Meurthe), Société Archéologique Lorraine.

» Académie de Stanislas.

Nantes (Loire-Inférieure), Société Académique.

Nantes (Loire-Inférieure), Société Archéologique.

Nevers (Nièvre), Société Nivernaise des Sciences, Arts et Belles Lettres.

Nice (Alpes-Maritimes), Société des Lettres, Sciences et Arts

Nimes (Gard), Académie du Gard

Niort (Deux-Sèvres), Société de Statistique, Sciences et Arts

Orléans (Loiret), Société Archéologique de l'Orléanais
Paris (Seine), Société Météorologique de France.
» Société de Statistique de Paris.
» Société Philotechnique.
» Association française pour l'avancement des sciences.
» Société française de Numismatique et d'Archéologie.
Perpignan (Pyrénées-Orientales), Société Agricole, Scientifique et Littéraire.
Poitiers (Vienne), Société des Antiquaires de l'Ouest.
» Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Poligny (Jura), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Le Puy (Haute-Loire), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Rennes (Ille-et-Vilaine), Société Archéologique.
» Société des Sciences Physiques et Naturelles.
Rodez (Aveyron), Société des Sciences, Lettres et Arts.
Rouen (Seine-Inférieure), Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Etienne (Loire), Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), Société Historique et Scientifique.
Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin (Aisne), Société Académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie.
» Comice Agricole de l'arrondissement.
Sémur (Côte-d'Or), Société des Sciences Historiques et Naturelles
Sens (Yonne), Société Archéologique.
Soissons (Aisne), Société Archéologique et Historique.
Troyes (Aube), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Toulon (Var), Société Académique du Var.
Tours (Indre-et-Loire), Société Médicale du département.
Toulouse (Haute-Garonne), Société Archéologique du Midi de la France.
» Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Valence (Drôme), Société d'Archéologie et de Statistique.
Valenciennes (Nord), Société Agricole, Industrielle, Littéraire et Artistique.

Vannes (Morbihan), Société Polymathique.

Versailles (Seine-et-Oise), Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

Alger, Société de Climatologie Algérienne.

Constantine (Algérie), Société Archéologique.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Alsace-Lorraine, Société d'Histoire Naturelle de Colmar.

» Société Archéologique et Historique de Metz.

» Société des Sciences, Agriculture et Arts de Strasbourg.

Autriche, Société d'Histoire Naturelle, à Brünn (Moravie).

» Société Impériale de Géographie, à Vienne.

» Statistische Haudbüchelein der kyl Hanptstact, Pragues

New-York, Health department of the city bureau of vita-Statistics (États-Unis d'Amérique).

Belgique, Académie de Gand.

» Institut Archéologique Liégeois, à Liège.

» Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, à Mons.

» Cercle Archéologique, à Mons.

» Bureau de santé de la ville de Bruxelles.

Bulgarie, Bureau de Statistique de la Principauté de Bulgarie (Sophia).

Suisse, Société d'Histoire et d'Archéologie, à Genève.

» Société Vaudoise des Sciences Naturelles, à Lausanne.

» Société des Sciences Naturelles, à Neufchâtel.

Italie, Société de Géographie Italienne, à Florence.

Brésil, Institut Historique et Géographique, à Rio-de-Janeiro (Fernandez Pinheiro).

» Musée national de Rio-de-Janeiro.

États-Unis d'Amérique, Smithsonian institution Washington.

» Université de Pensylvanie.

» Académie Américaine des sciences politiques et sociales.

Uruguay, Société de Statistique de la République Orientale de l'Uruguay.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

66me Année de sa fondation

Le 27 février 1893, à 2 heures 30 de l'après-midi, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences, obligeamment remis pour la circonstance par M. le Doyen, la Société de Statistique de Marseille s'est réunie en séance publique solennelle pour distribuer aux lauréats de ses concours de 1892, les médailles, diplômes et mentions honorables qu'elle avait décidé de leur décerner dans ses séances des 16 et 23 décembre 1892.

La Société est représentée à cette solennité par MM. Tenougi, président ; Alfred Duboul, vice-président ; Hte Vassal, conseiller ; Chaigneau, lieutenant de vaisseau, trésorier; R. de Beauregard, membre honoraire, et le capitaine V. Duviard, secrétaire perpétuel.

La salle, suffisamment remplie, est surtout composée d'un public choisi ; beaucoup de dames et de jeunes filles donnent à cette assemblée une physionomie gaie, un air de fête.

La musique militaire joue au rond-point des allées de Meilhan.

On remarque dans la salle quelques personnes de marque ; M. le Consul de la République Argentine, M. le commandant Piriou, capitaine de frégate en retraite, plusieurs membres de la presse, etc.

M. le Préfet s'était fait excuser par lettre.

M. le Président ouvre la séance à 2 heures 45 par la lecture du programme et remet la parole à M. le Secrétaire perpétuel.

M. le Secrétaire fait l'éloge de son prédécesseur le Dr Sicard, aux applaudissements de la salle. Il lit ensuite le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1892 au milieu d'une attention soutenue. Sa péroraison est saluée par de vifs applaudissements.

M. Tenougi, président, se lève ensuite et donne lecture d'une étude intitulée : *Le Capital et le Travail.* Cette lecture est fréquemment interrompue par les bravos de l'assemblée tout entière, qui montre ainsi le vif intérêt qu'elle prend à cette grande question sociale ainsi traitée.

La parole est donnée aussitôt après la lecture de ce brillant plaidoyer, à M. Alfred Duboul, vice-président, qui lit une touchante pièce de vers qu'il a composée à la mémoire de M. le docteur Sicard, et les bravos recommencent.

Après un repos de cinq minutes, M. le Secrétaire perpétuel a de nouveau la parole pour lire le rapport général sur les concours établis par la Société en 1892.

La lecture de ce rapport, qui ne dure pas moins de 45 minutes, est écoutée dans un grand silence ; mais les applaudissements éclatent, nourris et répétés, à la proclamation de chacun des huit lauréats.

L'exposition des objets primés a été l'objet de la vive curiosité du public.

Après quelques paroles de remercîment prononcées par M. le Président, la séance a été levée à 5 heures. Le procès-verbal en a été immédiatement dressé par M. le Secrétaire et signé par tous les membres de la Société présents.

Le Secrétaire-Perpétuel,
V. DUVIARD.

Le Président,
F. TENOUGI.

Le Vice-Président,
Alf. DUBOUL.

H^te^ VASSAL. **CHAIGNEAU.**
R. de BEAUREGARD.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

Pendant l'année 1892.

Par le Capitaine V. DUVIARD

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans appréhension que j'ai accepté de vos bienveillants suffrages le périlleux honneur d'occuper au sein de la Société de Statistique de Marseille, après notre regretté collègue le Dr Adrien Sicard, le siège du Secrétaire perpétuel.

Mon prédécesseur et ami, qui remplissait ces importantes fonctions depuis vingt ans, paraissait le faire comme en se jouant, et nous nous souvenons tous des comptes-rendus des travaux de la Société, qu'il lisait chaque année dans cette enceinte et qui nous charmaient par leur clarté, leurs aperçus nouveaux, souvent saisissants, toujours intéressants quelque fût le sujet traité, et par la verve étincelante qu'il savait y mettre.

Après les savantes dissertations de notre honoré Président, M. le chanoine Tenougi, après les éloquents et instructifs discours de MM. Vassal et Duboul, pour ne citer que ceux de nos derniers présidents, qui sont encore membres actifs de la Société, que vous avez entendus et applaudis ; le grand attrait de nos séances publiques était dans les comptes-rendus du Dr Adrien Sicard, notre secrétaire perpétuel.

Homme d'esprit et de grande science, il savait captiver l'attention ; il avait le charme et l'attrait d'une parole facile et élégante, mise au service d'une vaste érudition. Homme de bien et de cœur, il savait émouvoir et exalter dans l'âme de ceux qui l'écoutaient, les nobles sentiments dont il était rempli.

Ces belles, nobles et rares qualités que possédait à un si haut degré mon éminent prédécesseur, constituent pour moi, Messieurs, une succession bien difficile et bien pesante.

Je l'ai acceptée pourtant, espérant tout de votre bienveillance et d'un travail assidu.

Permettez-moi, Messieurs, avant de vous donner le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1892, de vous dire en quelques mots ce qu'a été notre regretté collègue.

Le Dr Adrien Sicard est mort à Marseille, le 10 novembre 1892, dans sa maison de la rue d'Arcole, n° 4, au milieu des siens et dans toute la lucidité de son intelligence ; il avait 76 ans. Elève du Lycée de Marseille, il étudia la médecine dans les Facultés de Montpellier et de Paris. Docteur, il vint s'établir dans notre ville où il ne tarda pas à acquérir une grande notoriété ; mais sa vocation le poussait invinciblement vers les études purement scientifiques, et on le vit bientôt abandonner sa clientèle pour se consacrer entièrement à la science et y conquérir une place des plus distinguées.

Travailleur infatigable, son œuvre est considérable. Ses travaux à la Société de Médecine et au Comité Médical, ses ouvrages d'agronomie et de physique, ses publications sur l'agriculture et l'horticulture, ses recherches scientifiques, ses écrits sur l'alimentation et l'hygiène, ses innombrables et remarquables rapports aux nombreuses Sociétés dont il faisait partie et notamment ses rap-

ports à la Société de Statistique de Marseille, ont placé le Dr Adrien Sicard parmi les plus distingués de cette pléiade d'hommes d'élite dont Marseille s'honore.

Le Dr Adrien Sicard n'était pas seulement un savant, Messieurs, c'était encore un homme aimable et bon, complaisant et bienfaisant, et sa mémoire restera vénérée à la Société Protectrice de l'Enfance, dont il était president et à l'Institut d'Aveugles des Catalans, où il ne manquait jamais d'aller chaque jeudi, malgré le froid ou la pluie, malgré son âge et la maladie douloureuse dont il était atteint, voir ceux qu'il appelait familièrement ses chers enfants d'adoption.

Il a passé en faisant le bien. Aussi une foule énorme, émue et recueillie, où toutes les classes de la société étaient confondues et unies dans un même sentiment d'affectueux regrets, venue pour dire un dernier adieu à cet homme de bien, se pressait-elle derrière le char funèbre couvert de fleurs et de couronnes. Le Dr Sicard n'avait que des amis, bien qu'il ait passé sa vie à obliger tout le monde. Parmi les nombreux discours prononcés sur sa tombe par les délégués des Sociétés auxquelles appartenait notre cher collègue, tous inspirés par la même douleur, permettez-moi de vous citer celui de M. Alfred Duboul, vice-président de la Société de Statistique. Vous y retrouverez, Messieurs, un éloquent écho de vos sentiments de regrets et d'affection.

« Au nom de la Société de Statistique, prononce M. « Duboul, au milieu d'un religieux silence, je viens dire « un suprême adieu au vénéré Dr Sicard.

« Admis comme membre actif dans notre Société le 21 « mars 1869, nommé secrétaire perpétuel le 1er jan- « vier 1872, le Dr Sicard n'a cessé, pendant 25 années, de « donner à notre œuvre d'utilité publique, les fruits pré- « cieux de son dévoûment et de son savoir.

« Son zèle n'était égalé que par son désintéressement
« Vous vous souvenez tous, Messieurs, de sa lumineuse
« monographie du Sorgho, de ses remarquables rapports
« sur les questions d'alimentation, d'assainissement et
« d'hygiène ; de ses nombreuses recherches scientifiques
« et littéraires ; enfin, de ses savants comptes-rendus à
« nos séances solennelles, où la verve gauloise de notre
« secrétaire perpétuel était si appréciée. Vous vous sou-
« venez aussi de nos séances mensuelles, où ses connais-
« sances étendues, son entrain communicatif, obligeaient
« chacun à donner tout ce qu'il pouvait.

« Jusqu'à son dernier jour, il nous a consacré ses ins-
« tants les plus précieux ; malade et se traînant à peine,
« il venait encore assister à nos réunions et s'assurer de
« la marche régulière de nos travaux. Aussi, les mem-
« bres de notre Société, réunis autour de sa tombe, lui
« payent-ils par ma bouche le juste tribut de leurs regrets
« et de leur reconnaissance.

« D'autres ont loué ou loueront sa vie militante, ses
« travaux à nos Sociétés d'agriculture et d'horticulture ;
« à la Société de médecine et au Comité médical, à la
« Société Protectrice de l'Enfance et aux ateliers d'aveu-
« gles, où, par son concours si actif, il avait pris une place
« prépondérante.

« Fut-il, Messieurs, une existence animée d'un plus
« pur dévoûment au bien public ? Fut-il une nature
« d'élite ayant payé à la chose publique un plus large
« tribut d'efforts, dans des travaux plus utiles et ne nous
« est-il pas permis de regretter que les honneurs attes-
« tant la gratitude nationale ne lui aient pas été décernés ?

« Il est vrai que la modestie du Dr Sicard égalait son
« mérite. C'est pourquoi, tout en donnant chaque jour
« des preuves de sa supériorité intellectuelle et scientifi-
« que, il s'appliquait à se faire oublier.

« Ses manières enjouées et affables mettaient à l'aise « ceux qui l'approchaient et une familiarité amicale, « mais toujours digne, donnait du courage aux plus sim- « ples. C'est ce qui faisait le charme constant de ses rela- « tions et ce qui explique comment il n'a compté que des « amis.

« A ce titre d'ami, que ne puis-je dire tout ce qu'il y « avait de bon sens dans ce cœur ? car j'ai pu goûter à « mon aise la douceur de cette amitié.

« Le docteur Sicard est mort, Messieurs, comme il avait « vécu, en chrétien, et Dieu qui a béni ses derniers mo- « ments, saura récompenser son dévoûment au bien « public. C'est là notre consolation ; c'est là aussi la con- « solation de cette affection filiale si tendre et si dévouée, « qui a adouci le déclin de sa vie et les souffrances de sa « dernière heure.

« Que le fils si aimant et si aimé reçoive des amis de « son père, qui resteront ses amis, et leurs remerci- « ments pour sa piété filiale et leurs consolations pour « la perte irréparable qui le plonge dans la douleur ! »

Messieurs,

Cet hommage rendu au mérite et à l'amitié, j'ai le devoir de vous rendre compte des travaux de la Société de Statistique pendant l'année 1892.

Après la distribution des récompenses à vos lauréats, qui a eu lieu, pour 1891, dans la séance solennelle du 17 janvier 1892, vous avez repris vos réunions mensuelles le 18 mars suivant. Votre premier soin a été d'examiner et d'étudier les nombreux ouvrages que les 136 Sociétés savantes avec lesquelles vous êtes en relations suivies et qui sont répandues dans le monde entier, vous avaient adressées en échange de vos travaux.

M. le Secrétaire perpétuel a signalé à votre attention le

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1891.

Ce volume contient une histoire de St-Pierre-le-Vif, par M. l'abbé H. Bouvier ; travail des plus intéressants, et des observations sur les passages d'oiseaux dans le département de l'Yonne, pendant l'année 1890, par M. le Dr Rabé. Une étude similaire est recommandée par M. le Ministre de l'Agriculture, pour les autres départements.

Les Mémoires de l'Académie de Vaucluse, année 1891, 2me trimestre, contiennent une notice de M. G. Bayle, sur le *Moulin de la Folie* ; c'est M. Philippe de Perrazzi qui a érigé ce monument. L'auteur croit que le Moulin de la Folie était en principe un moulin à fouler les draps, industrie très florissante à Avignon, au moyen-âge.

Cet ancien ouvrage de sculpture est à un quart de lieue d'Avignon, en sortant par la porte Saint-Lazare.

Nous trouvons dans les *Mémoires de la Société Nationale des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg,* tome 27me, une liste des algues marines rapportées de Yokoska (Japon), par M. le Dr Savatier. C'est M. P. Hariot qui publie ce remarquable travail.

Nous ne pouvons fermer ce volume sans lire le Mémoire de M. Henri Jonan sur la *Dispersion des espèces végétales par les courants marins.*

Quant au *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons,* tome 19, nous devons y relever les communications de M. Vauviller, sur l'enceinte de Nampcel (Oise), la station gallo-romaine de Pommiers et des sépultures à incinération de l'époque de la pierre polie, sur la commune de Montigny-Lengrain.

Les *Fonctions et gages de Maître d'école en 1793,* font suite à un travail publié en 1880, sur l'installation d'un maître d'école à Ostel en 1807.

Il existe dans le canton d'Aubenton, arrondissement de

Vervins, une commune dont la population était de 1000 âmes en 1793. Elle s'appelait Landouzy-la-Ville. On a trouvé un acte en date du 21 mai 1793, passé par-devant le notaire public de Landouzy-la-Ville, Me Naudet, pour régler les conventions des parties. Cet acte très curieux porte les gages du maître d'école, tout compris, à environ 700 livres par an, et en cas de reproches, les comparants se réservent la « loisibilité » de la destitution du citoyen maître d'école.

Nous lisons dans le Bulletin du 4me trimestre 1891, les statuts de la corporation des bouchers de Chatellerault, rédigés en 1520, mis en lumière et annotés par M. le lieutenant-colonel E. de Fouchier.

Nos électriciens consulteront avec profit le *Recueil des Publications de la Société Havraise d'Etudes diverses*, 3me trimestre 1891, les mesures et unités électriques, par M. de Kerdelleau.

Quant aux savants désireux d'avoir des renseignements sur les inventaires, nous les renvoyons au *Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère, 1892*, où ils trouveront l'inventaire des croix, reliques, calices, images, livres et autres joyaux de l'Eglise cathédrale de Mende, dressé en 1380, par Pierre Mestre, notaire public.

L'Académie de Stanislas, à Nancy, publie chaque année un volume toujours fort intéressant ; celui de 1891 l'est tout particulièrement. Il contient une étude des plus attachantes sur l'*Ecole Militaire*, par M. le général de division Hanrion. Le général étudie les transformations de l'enseignement militaire depuis l'époque de Xénophon, qui définissait la guerre « l'art de conserver sa liberté ». Il fait ensuite l'historique de l'Ecole de Saint-Cyr, fondée le 22 janvier 1751, sous le règne de Louis XIV, mais par Paris-Duverney et Mme de Pompadour.

En terminant, le général se demande « si le service « militaire obligatoire et la nation armée, si le fait si con- « sidérable surtout de la création du cadre auxiliaire, si « le progrès de la science militaire enfin, ne sont pas de « nature à modifier le mode de recrutement de l'Ecole ».

Il faut espérer que M. le général Haurion se répondra à lui-même bientôt. Une question de si haute importance ne saurait être traitée par une personnalité plus autorisée.

Votre secrétaire-perpétuel vous a signalé aussi, Messieurs, une étude très complète et très savante *Sur les anciens prix et leur évaluation actuelle*, due à M. Maurice (de Vienne), et une page d'histoire de l'Instruction primaire, par M. Maggiolo, inspecteur d'Académie, comprenant une période qui s'étend de 1863 à 1870. Dans ce travail, fait avec un soin minutieux et une grande science, l'auteur montre par des tableaux synoptiques et comparatifs, les progrès réalisés par l'enseignement primaire dans le département de la Meurthe. Ces tableaux sont suivis d'une résumé historique et de notes explicatives d'un grand intérêt si l'on songe que le département de la Meurthe figure dans les dix départements où l'on constate le plus de bonnes écoles publiques et privées.

Le *Bulletin de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure*, première partie, année 1891-92, contient un travail remarquable de M. Y. Walter, professeur de langues à Rouen. « Un peuple vit, dit l'auteur, par la science et par le com- « merce » ; or il n'y a que deux langues scientifiques, l'anglais et l'allemand et deux langues commerciales, l'anglais et l'espagnol.

Le chimiste français, dit M. Walter, doit pouvoir suivre les mouvements de Roscoe, dans son laboratoire d'Owens-collége ; ceux de Bunsen, de Kirchoff, de Kébulé, de Hoff-

man ; et pour cela savoir lire l'anglais et surtout l'allemand.

Mais si l'anglais et l'allemand sont des langues scientifiques, l'anglais et l'espagnol sont des langues commerciales, c'est-à-dire des langues qui ouvrent des débouchés.

L'allemand n'ouvre au commerce français que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire une aire de 82 millions d'âmes.

L'anglais ouvre au commerce français, l'Angleterre, les Indes, l'Australie, le Canada, l'Amérique du Nord ; c'est-à-dire plus de la moitié de l'univers commercial et 300 millions d'âmes.

La langue espagnole ouvrira au commerce français le Mexique et toute l'Amérique du Sud. Marché immense et encore inexploité.

Il y a un siècle, dit M. Walter en terminant, la France donnait son sang et son or pour les Etats-Unis, tandis que des princes allemands vendaient leurs sujets à l'Angleterre pour écraser Washington.

Il y a quelques années, lors des fêtes du centenaire, le Président Arthur, pour mériter les voix allemandes, donna le pas aux représentants allemands sur ceux de la France. Prenons garde qu'avant un siècle on n'enseigne, dans les écoles des Etats-Unis, que Lafayette était un Allemand.

Tout en reconnaissant avec M. Walter la nécessité, pour les Français, de l'étude des langues vivantes, nous ne pouvons partager ses craintes, l'Amérique ne saurait oublier ainsi ce qu'elle doit à la France.

Dans ce même volume, nous avons relevé cette statistique tout à fait d'actualité, *Sur l'éclairage au Gaz*, par M. A. Gréaume, de Rouen.

Gaz produit par la Compagnie Parisienne :

En 1856 —	43 millions de m/c.		En 1878 —	211 millions de m/c	
1860 —	70	»	1880 —	244	»

1865 — 116 millions de m/c		1885 — 286 millions de m/c	
1867 — 136	»	1889 — 312	»
1872 — 147	»	1890 — 310	»

C'est-à-dire qu'en 30 ans, la production de la Compagnie Parisienne, et par conséquent la consommation de Paris, est devenue 7 fois plus forte.

L'augmentation de production ne s'est pas limitée à la Compagnie Parisienne.

En 1872, 550 villes étaient éclairées au gaz et consommaient ensemble 262 millions de mètres cubes.

En 1878, 6 ans plus tard, on comptait 687 villes, consommant ensemble 430 millions de mètres cubes ; et en 1890, 645 millions de mètres cubes étaient consommés en France.

Espérons, Messieurs, que l'éclairage à l'électricité, enfin débarrassé des entraves qui arrêtent son expansion, suivra bientôt la même progression.

La Revue des Travaux scientifiques, année 1891, tome XI, n° 8, que vous a adressée M. le Ministre de l'Instruction publique, nous apprend que les membres de la Commission chargée d'étudier les moyens les plus efficaces pour détruire les lapins en Australie où, par leur nombre extraordinaire, ils sont devenus un véritable fléau, déclarent dans leur rapport qu'aucun des 1400 procédés proposés n'a été jugé digne de recevoir la récompense de 25,000 livres sterling, soit 625,000 francs, promise par les autorités.

Ah ! Messieurs, si nos chasseurs provençaux pouvaient aller passer le dimanche en Australie !

Je ne veux pas terminer cette analyse, déjà longue, sans vous parler du *Bulletin de la Société scientifique industrielle de Marseille*, 2me trimestre de 1891, qui contient un travail approfondi sur les eaux qui alimentent notre ville, et dont nous ne saurions trop recommander la lec-

ture à ceux qui ont charge de veiller à la bonne alimentation publique, et sans vous citer le *Bulletin des Travaux historiques et scientifiques*, année 1891, publié par le Ministère de l'Instruction publique et qui contient les travaux du 29e Congrès des Sociétés savantes, ouvert le 22 mai 1891, à la Sorbonne, où j'ai trouvé une étude de M. le Dr Laurent, sur *les Enfants fumeurs à l'Ecole.* M. le Dr Laurent passe en revue les graves inconvénients de l'abus du tabac sur l'intelligence et la mortalité des enfants, et vous n'apprendrez pas sans tristesse que les expériences qu'il a faites lui ont démontré que sur 6 écoliers de 10 à 15 ans, 4 sont des fumeurs.

M. le Dr Laurent s'en prend aux pères de famille et il cite cette anecdote : « Un professeur se plaignant qu'un de ses élèves ne travaillait plus depuis quelque temps, le père de l'écolier lui répondit : Oui, je l'ai remarqué ; c'est depuis qu'il fume la cigarette. Elle ne lui vaut rien. Il faudra que je lui achète une petite pipe. »

M. Turquan présente une statistique des Sociétés savantes, qui sont en France au nombre de 524, dont 136 reconnues d'utilité publique. Les départements qui possèdent le plus grand nombre de Sociétés savantes, sont : La Seine qui en a 80 ; le Rhône, 29 ; le Nord, 21 ; la Gironde, 18 ; le Calvados, 16 ; la Haute-Garonne, 15 ; les Bouches-du-Rhône, 14 ; l'Hérault, 13 ; le Pas-de-Calais, 11. Notre département arrive le septième.

Voilà une statistique, Messieurs, qui est bien faite pour nous encourager à poursuivre notre œuvre, toujours avec une ardeur plus grande, entretenue par le vif sentiment de son utilité.

Le Service des Ports nous a fait parvenir, comme d'habitude, la statistique du port de Marseille pour 1891. Nous y avons relevé les chiffres suivants, pour les mouvements des ports en 1891, comparés à ceux de 1890.

Mouvements pour tous les ports, en 1891 :

Entrées	9,014	navires jaug^{t} ensemble	5,307,619 Tx
Sorties	9,065	»	5,303,201
Total p^{r} 1891	18,079	»	10,610,820
Total p^{r} 1890	17,249	»	9,702,046
Diff^{e} p^{r} 1891	+ 830	»	+ 908,774

C'est un progrès très sensible que nous avons enregistré avec un vif plaisir.

Le mouvement de la navigation dans le Vieux-Port seul, n'a pas suivi la même progression, bien qu'elle soit aussi en progrès. Les voici également pour 1891 :

Entrées	1,892	navires jaug^{t} ensemble	261,287 Tx
Sorties	1,927	»	295,877
Total p^{r} 1891	3,819	»	557,164
Total p^{r} 1890	3,404	»	477,282
Diff^{e} p^{r} 1891	+ 415	»	+ 79,882

Or, Messieurs, notre merveilleux Vieux-Port, un des meilleurs qui soient au monde comme sécurité, et dont la situation au pied de la Cannebière, au seuil de la Bourse, est exceptionnellement favorable, est le plus grand de nos bassins après le bassin National. Il mesure en effet en dehors de ses annexes (1) 263,366 m/c, alors que le bassin de la Joliette mesure 196,230 m/c et que celui d'Arenc mesure 177,382 m/c et le bassin National, le plus grand, 405.891 m/c. Notre Vieux-Port, dis-je, qui représente le quart de la surface d'eau de tous les bassins réunis, ne représente plus au point de vue du mouvement maritime qu'un tonnage des entrées et sorties 18 fois moindre. Cela indique un état d'abandon bien regrettable et qui est loin de faire honneur au premier port de commerce de France

(1) Canal de la Douane et Bassin de Carénage.

Messieurs, le Secrétaire-perpétuel vous a signalé les diverses solennités nationales et internationales auxquelles la Société de Statistique a été invitée à se faire représenter.

Vous avez envoyé un délégué au Concours Agricole régional de Toulon, qui a eu lieu du 26 mars au 3 avril 1892.

Vous avez été invités à vous faire représenter au Congrès de Pau de la Société pour l'avancement des Sciences, ouvert du 5 au 22 septembre 1892.

L'ambassade d'Espagne à Paris, vous a invités à celui des Américanistes, ouvert à Huelva, province d'Huelva (Espagne), à visiter les Expositions de Madrid, à assister au Congrès des Orientalistes, 10e section, qui s'est tenu à Séville en septembre, et à toutes les solennités et réjouissances données à l'occasion du 4e Centenaire de la découverte de l'Amérique. Sur la demande de M. le Consul d'Espagne à Marseille, un de vos membres a fait partie du Comité local pour les fêtes du 4e Centenaire.

M. le Ministre de l'Instruction publique vous a invités à envoyer des délégués au 31e Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le 4 avril 1893, ainsi qu'à la 17e Session des Sociétés des Arts des départements, qui aura lieu à la même date.

La Société Havraise d'Etudes diverses vous a priés de prendre part aux fêtes du centenaire de Casimir Delavigne, qui auront lieu le 4 avril 1893, au Hâvre.

La Société Archéologique de France vous a invités à sa 59e Session qui a eu lieu à Orléans du 22 au 30 juin 1892.

M. le Directeur Général des Douanes, conseiller d'Etat, vous a adressé un exemplaire du *Commerce général de la France pour 1891* et un exemplaire du *Mouvement général du cabotage en France*, pour la même année. Notre savant collègue M. Gastinel-Pacha vous a fait un rapport sur ces documents.

M. le Maire de Marseille vous a adressé un exemplaire du tome II, première partie, du *Fonds de Provence* de la Bibliothèque de la ville.

Vous pouvez voir, Messieurs, par ce rapide exposé, que la Société de Statistique occupe toujours en France et hors de France, dans le monde savant, une situation fort honorable et fort appréciée.

Si nous avons eu la douleur, Messieurs, de perdre notre cher collègue le Dr Adrien Sicard, nous avons eu le plaisir de voir venir à la Société de Statistique M. le chanoine honoraire Arnaud, Eugène. Le Secrétaire perpétuel, chargé du rapport sur la candidature de notre nouveau collègue, vous a rappelé qu'il est l'auteur d'une notice sur *Sainte Marguerite*, d'une étude sur *Roquevaire* et d'un aperçu sur *la chapelle de Saint-Vincent*. Sa nomination comme membre actif a eu lieu à l'unanimité.

Nous sommes heureux de lui souhaiter la bienvenue, sachant d'ailleurs que nous pouvons compter sur son entier dévoûment à la Société.

Arrivés à l'époque fixée pour la clôture des concours de 1892, les membres du jury ont été nommés. MM. Alfred Duboul, Blancard, Gastinel-Pacha et Poulain, ont obtenu tous les suffrages.

Vous avez procédé ensuite au renouvellement de votre Bureau pour l'année 1893. Ont été élus : Président, M. Tenougi ; Vice-Président, M. Alfred Duboul ; Secrétaire-perpétuel, M. Victor Duviard ; Vice-Secrétaire, M. Joseph Duboul ; Conseillers, MM. Vassal, Poulain, Lalubie ; Conservateur, M. Valmont ; Annotateur, M. Arnaud ; Trésorier, M. Chaigneau.

Le 5 décembre 1892, votre Bureau est allé présenter ses devoirs à M. le Préfet et lui remettre un diplôme de membre d'honneur de la Société. M. le Préfet l'a reçu avec une bonne grâce charmante et une véritable sollicitude pour l'œuvre que vous accomplissez depuis 66 ans.

Qu'il reçoive ici, Messieurs, avec nos très vifs remerciments, l'assurance de notre respect pour le pouvoir dont il est le représentant très distingué.

Dans votre séance du 16 décembre, vous avez approuvé le rapport du jury des concours fixant les récompenses à décerner, et dans celle du 23 décembre vous avez fixé la date de la séance solennelle publique pour la distribution des récompenses à vos lauréats, au 27 février 1893, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences, mis obligeamment à votre disposition par M. le Doyen, à qui nous adressons nos remercîments.

Je termine, Messieurs, par cette pensée de Proudhon que la Société de Statistique a mise depuis longtemps en pratique :

La destinée sociale est toute dans ces deux mots : ÉDUCATION. — PROGRÈS.

22 Janvier 1893.

Cap^ne V. DUVIARD.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL

par

M, le Chanoine F. TENOUGI

Président de la Société

Messieurs,

La liberté donnée à toute personne d'exercer toute espèce de commerce, art, métier, industrie, a provoqué les mouvements d'une activité qui ne connaît ni borne ni entrave. Une grande rivalité commerciale a amené une abondance exubérante de produits et accru considérablement les travaux de main-d'œuvre. D'autre part, la vapeur, l'électricité, le téléphone ne laissent les opérateurs au repos ni le jour ni la nuit. C'est pourquoi les questions concernant le capital et le travail ont acquis une importance singulière, tant pour le grand industriel que pour le simple manouvrier.

Pour ce qui regarde ce dernier, on a compris qu'il ne fallait pas concentrer dans la seule perception du salaire et la vie et la liberté du travailleur. C'est pourquoi il a paru raisonnable de chercher et d'établir une règle qui impose toutes les réformes réclamées par la justice, l'hygiène et les bonnes mœurs.

Il importe d'autant plus de régler les conditions générales du travail, que le développement de l'instruction populaire a amené la formation d'un parti dont les membres joignent au nombre et à la force musculaire la pleine jouissance de leurs droits politiques et la puissance de l'association. Ce parti, qui traite toutes les questions à un point de vue exclusif, se flatte de procurer à tous une égale

satisfaction des besoins humains, en balayant tout ce qui empêche l'ouvrier d'avoir part aux bénéfices des entreprises qu'il vivifie par son travail, et en remettant à la nation, représentée par l'Etat, tous les instruments et moyens de production et de transport. Ce parti se flatte de réduire à leur minimum les besoins à satisfaire et d'amener tous les membres de la société à un même niveau de jouissances. En d'autres termes, ce parti vise à la suppression du capital et de la propriété, afin d'assurer à tous les hommes l'égalité des pertes et des profits. Ainsi l'Etat, qui a été établi pour la défense de la propriété et du capital, deviendrait le destructeur de l'une et de l'autre.

Or, la propriété est la condition essentielle de la liberté chez une nation civilisée. Le capital, fruit de l'économie des particuliers et des peuples, produit du calcul et de l'industrie, devient la source qui, par mille canaux, alimente la vie sociale. Mais la sécurité de la propriété et du capital implique nécessairement la protection du travail de l'ouvrier. Propriétaires et capitalistes ont tout intérêt à attirer vers eux des travailleurs dévoués et intelligents par des profits avantageux. Tout serait compromis si le travail devenait une espèce de marchandise dont la quantité et la valeur se règleraient uniquement par la hausse et par la baisse, selon l'offre et la demande, au mépris de la grande loi de la fraternité humaine.

Pour prévenir les abus d'une doctrine qui heureusement a rencontré bien des contradicteurs, on a imaginé divers projets de réforme et d'organisation du capital et du travail. Les uns ont réclamé la participation de tous les travailleurs aux bénéfices produits par la coopération du capital et du travail ; ils n'ont pas réfléchi que le salaire de l'ouvrier est une vraie participation aux bénéfices, puisque, sans bénéfices, il n'y aurait non seulement pas de salaire, mais pas de mise en œuvre du capital et pas de travail.

D'ailleurs toute participation aux bénéfices ne peut être que le résultat d'un accord librement consenti entre les patrons et les ouvriers. Le rôle de l'Etat consiste à garantir l'observation de ces accords. Personne n'ignore que plusieurs grands usiniers, tant en France qu'à l'étranger, ont établi cette participation de diverses manières.

Il est souvent difficile de régler le salaire d'après le rendement normal de l'entreprise. Mais le salaire proportionné au travail et aux besoins de l'ouvrier est une vraie participation aux bénéfices, exempte de tout risque contingent, ayant le privilége du premier paiement. Cette participation atteint sa perfection quand le capitaliste assure à l'ouvrier l'école, l'enseignement moral de l'église, le soin des malades, une caisse de secours pour la vieillesse et les infirmités, plus les indemnités pour les accidents fâcheux.

On a parlé, en second lieu, de faire exploiter les mines et fonctionner les usines par des associations ouvrières. Mais les ouvriers n'étant pas capitalistes, devront d'abord chercher à former un capital, dont il faudra payer l'intérêt, — ce qui sera pour eux une lourde charge. Si les ouvriers associés forment le capital d'exploitation par leurs cotisations, — outre que l'entreprise sera d'une faible valeur, — les ouvriers courront le risque de perdre leurs économies en cas d'insuccès Ils devront, en outre, chercher à vivre jusqu'à ce que les économies fructifiées par le travail et le cours du marché leur aient fourni quelques ressources.

L'Etat, dit-on, fournira les capitaux. L'impôt constituera donc la première mise du capital confié aux associations ouvrières. Mais il en coûtera d'abord à l'Etat pour surveiller l'emploi d'un fonds public ; puis il faudra prélever sur le profit departi aux ouvriers une portion de fonds de réserve, c'est-à-dire constituer un capital de pré-

voyance. Or, en supposant que tout marche à souhait, la masse des travailleurs sera-t-elle plus heureuse quand elle se sera soumise à un monopole public ? Ne vaut-il pas mieux que le capital, disséminé dans des milliers de mains, pousse les riches à l'émulation des entreprises et offre aux pauvres le travail libre sous mille formes ?

Il faut donc reconnaître et affirmer hautement que la propriété et le capital ont une double utilité :

Premièrement, vis-à-vis du propriétaire et du capitaliste.

Secondement, vis-à-vis de l'ouvrier. Ainsi tout ce qui tend soit à affaiblir les droits et la sécurité du capital et de la propriété, soit à en violenter l'usage, ne cause pas moins de tort à l'ouvrier qu'au patron, parce que la propriété et le capital sont deux puissances créatrices de tout travail et de tout profit.

Non seulement ces deux puissances ne portent par elles-mêmes aucun tort aux droits de chacun, mais elles servent à la vie et à la prospérité de tous. Le travail ne peut être opéré qu'à l'aide du capital ; mais le capital appelle nécessairement le travail. On ne saurait donc les opposer l'un à l'autre comme deux ennemis dont l'un doit être sacrifié à l'avantage de l'autre. Faire passer tout le capital dans la main des ouvriers, ce serait faire cesser le travail, en enlevant aux ouvriers le besoin de développer les forces physiques et intellectuelles qui leur permettent de retirer du capital d'autrui la part nécessaire à leur entretien. Or, la cessation du travail amènerait la privation de tous les avantages qui composent le bien-être de l'homme civilisé : avantages dont les plus faibles et les plus besogneux reçoivent leur part.

Affaiblir le capital pour obliger le capitaliste à travailler pour son propre compte, serait réduire celui-ci à la misère. Son Capital, loin d'être productif, serait absorbé par les frais tant de l'entretien personnel, que de

l'entretien des instruments que le maître devrait confectionner de ses propres mains. Le patron serait aussi misérable que l'esclave qui, ne travaillant que pour l'avantage d'autrui, ne retirait de son travail aucun profit pour lui-même.

Si le désir de former ou d'accroître son capital est un puissant stimulant de l'activité humaine, c'est que la force publique garantit à chacun la part des profits qu'il retire de son travail ou du travail dont il paie la valeur à ses ouvriers.

Gardons-nous de penser que le rude travailleur qui économise pour assurer le repos de ses vieux jours, que le père de famille qui prépare par une attentive réserve la carrière de son fils ou la dot de sa fille, procurent leur bien personnel au préjudice du bien général. Ne mettons pas les vertus privées en opposition avec l'avantage du public. Qu'on cesse donc de souffler la discorde et la haine entre les détenteurs du capital et les travailleurs ; les intérêts sont communs. Que le respect constant des biens acquis permette à chacun de mêler ses sueurs présentes aux anciennes sueurs, et aux fils de profiter des travaux de leurs pères.

Tout accroissement de capital amène un accroissement de bien général en procurant l'augmentation du travail dont le produit s'accroît tant au particulier que dans l'ensemble. Car si le capital, en s'accroissant voit diminuer son revenu par la facilité que chacun trouve à y puiser ; par un effet contraire, s'accroît le revenu du travail. La part relative de l'ouvrier tend en effet à augmenter par la multiplicité des offres, en proportion que l'abondance des capitaux en abaisse les intérêts. C'est ainsi que le capital devient un puissant instrument de civilisation et d'égalisation.

On ne saurait se prévaloir contre le capital de l'égoïsme de quelques-uns et des procédés irréguliers de quelques

autres. Les abus et les injustices que l'on néglige trop souvent de prévenir ou de réprimer n'empêchent pas que le capital ne soit le grand moteur du travail, le créateur de tous les instruments agricoles, commerciaux et industriels. C'est le capital qui crée et alimente tous les travaux et sur terre et sur mer et dans les entrailles de la terre ; c'est le capital qui unit par le commerce tous les peuples du globe. C'est le capital qui permet au savant d'assurer la lumière, l'air, l'eau, la chaleur, l'électricité au travail de l'ouvrier. C'est le capital qui console toutes les douleurs par les œuvres de bienfaisance, par les refuges, les hôpitaux, les associations, les confréries et les édifices consacrés à la prière.

Laissons donc les particuliers et les peuples préparer, asseoir, accroître leur capital, par l'intelligence du présent jointe à la prévoyance de l'avenir. Fonder un capital, c'est préparer le vivre, le couvert, l'abri, le loisir, l'instruction, l'indépendance, la dignité aux générations futures, tout en se préparant à soi-même, par la modération des désirs, l'aisance du présent et le repos de l'avenir.

Le développement du capital amène le progrès de l'industrie et ouvre au désir d'améliorer son sort des horizons sans bornes. Quand l'homme a pleinement satisfait les exigences matérielles de la vie, l'étude, la science, l'art lui ouvrent leurs attrayantes carrières. Un nouveau développement intellectuel et social amène de nouveaux besoins et de nouveaux désirs. Cette tendance à chercher mieux que le présent, soutenue par l'abondance du capital, excite mille efforts généreux, amène mille perfectionnements qui accroissent le bien-être du plus grand nombre et font apprécier les avantages de la paix au-dessus des gloires de la guerre.

L'état social forme donc un tout complet dont il faut savoir respecter et ménager tous les rouages économiques

Capital et revenu, travail et salaire, industrie et profit, sont des entités ou des forces harmoniques qui réagissent les uns sur les autres.

Dans l'état primitif d'une société en formation, le travail procède à la formation du capital par des efforts irréguliers où le pillage, la conquête jouent un rôle trop souvent mentionné dans l'histoire. Dans une société constituée, au contraire, le capital est le grand moteur de toute l'industrie dont l'étude et la science préparent les éléments et tracent la règle. C'est à l'aide du capital qu'un navire va chercher le coton dans l'Inde, le transporte en Europe, le fait d'abord filer, puis tisser et le transforme en vêtement. C'est à l'aide du capital que l'agriculteur transforme le fer en instruments de labourage, sème et moissonne le blé, plante la vigne, recueille le raisin, arrose les prairies, nourrit et entretient des chevaux, des bœufs, des brebis. Que d'hommes trouvent leur vie et souvent leur aisance dans cette foule d'opérations qu'alimente et entretient le roulement du capital, tandis qu'il passe de main en main, circulant dans les membres du corps social, comme le sang circule dans le corps humain ! Quiconque porte atteinte au capital affaiblit le mouvement qui produit tous les matériaux du travail, et condamne les travailleurs à l'inaction, à la détresse.

De ce que nous venons de dire il suit que la richesse ne vient pas seulement du travail.— Les matériaux et les forces que la nature fournit à l'intelligence humaine, les vents et les eaux, l'air et la lumière, la chaleur et l'électricité, la pesanteur et l'élasticité, les forces de la vie végétale et de la vie animale ne peuvent être asservis au travail sans le concours du capital. Que de frais et de dépenses sont imposés à celui qui prétend produire de grands mouvements à l'aide d'un léger moteur et diminuer l'effort et la fatigue de l'homme en développant l'action des forces naturelles !

Il est donc vrai que l'entretien et la conservation de la vie physique et sociale des hommes réclament le concours de forces diverses : force naturelle des éléments constitutifs du globe, force physique, morale et intellectuelle de l'homme. Combien donc s'égarent ceux qui prétendent que les intérêts divers sont nécessairement opposés et affirment que le pauvre doit lutter contre le riche, — le prolétaire contre le capitaliste, — le peuple contre la bourgeoisie, — l'agriculteur contre l'industriel ! Quoiqu'il soit vrai que l'intérêt personnel est le grand ressort qui fait mouvoir l'homme dans les travaux et les transactions qui ont pour objet et la conservation de la vie et l'accroissement du bien-être : il faut se garder d'en conclure qu'une lutte inexorable pousse les hommes les uns contre les autres pour en faire des ennemis acharnés à leur ruine. Non, Messieurs, il y a une question de justice qui limite toutes les prétentions. — Tandis que l'économie détermine les besoins matériels dont la satisfaction est le fondement de la vie humaine, la religion, venant à l'appui de la morale naturelle, prêche le dévoûment, l'abnégation, le sacrifice. De son côté, la politique règle par des lois et impose par ses forces les conditions de justice qui président au développement de l'activité industrielle. Sa mission est d'affaiblir, de réprimer et de supprimer, quand la chose est possible, le rôle désastreux des passions, des erreurs et des vices.

Ce sont en effet nos passions, nos erreurs et nos vices qui sont la cause de nos misères économiques, morales et physiques. L'ignorance, la paresse, la cupidité poussent l'homme à satisfaire des goûts et des appétits factices, puérils, immoraux, qui ne laissent aux familles d'autre alternative que la misère ou l'indécente profusion du bien mal acquis et les dettes inexorables. L'exercice des facultés morales, la frugalité, les bonnes mœurs, la

bienveillance, la prévoyance, l'économie, servent au contraire au développement de la richesse. Si l'on réfléchit sur tout ce que nous venons de dire, on comprendra que nous ne prétendons point faire l'apothéose du capital ni ériger la richesse en idole devant qui le pauvre devra se prosterner.

Le capital est la mine inépuisable où le travailleur trouve son salaire. Or, le salaire est l'intérêt légitime d'un capital de force physique et intellectuelle. Cet intérêt, dépensé avec économie, permet à l'ouvrier de poser, par quelque réserve, la base d'un capital qui s'accroîtra par l'intelligence et la sobriété, au point que l'ouvrier s'élèvera lui-même ou élèvera ses enfants jusqu'à la condition où il pourra à son tour distribuer des salaires.

C'est pourquoi il ne faut jamais considérer le travail humain comme le simple rouage qu'on ajoute aux rouages de cuivre et de fer et qu'on simplifie et rejette selon son intérêt et sa convenance. Les besoins et les intérêts des travailleurs et de leurs familles doivent peser dans la balance des capitaux et des salaires. Au reste, le mouvement industriel ne sera point pourvu de l'harmonie qui lui est propre tant qu'on verra, d'une part, les hommes du travail manuel prétendre imposer leur volonté par le nombre et par la force, et d'autre part, les hommes du capital et de la spéculation, tenant dans leurs mains l'existence des peuples et la politique des gouvernements, faire à leur gré la hausse et la baisse des valeurs.

Il faut que le législateur qui dispose de la force publique impose au capital et au travail les règles de la justice et de la loyauté.

La loyauté des transactions jointe au bon marché des transports et à l'amélioration de certains tarifs, suffiraient pour amener un accroissement de salaires et une réduction du prix des objets ouvrés.

Combien on doit regretter que la crainte d'être ramené à l'ancien régime ait empêché le gouvernement de différer jusqu'à ce jour les mesures indispensables pour établir l'harmonie entre les divers intérêts que la liberté absolue du travail a mis en présence, au point qu'aujourd'hui encore on n'avance dans cette voie qu'à tâtons et par des voies irrégulières !

Ce fut sans doute une mesure fort avantageuse que la loi de 1776 qui substitua au monopole des corporations toute la liberté donnée à personne de quelque qualité et condition qu'elle fût, même à tous les étrangers, d'exercer telle espèce de commerce ou telle profession d'arts et de métiers que bon leur semblerait, même d'en réunir plusieurs. Mais cette liberté qui avait pour but d'abolir les entraves que les corps organisés opposaient à toutes les aspirations du travail libre, se tourna contre l'ouvrier, lorsque le 17 juin 1791, par la loi Lechapelier, l'Assemblée nationale, abolissant de nouveau les corporations, défendit aux citoyens « de se réunir pour discuter leurs « prétendus intérêts communs. »

Par cette loi furent interdites : « toutes conventions ou dé- « libérations des citoyens attachés aux mêmes professions, « arts et métiers, tendant à refuser de concert ou à n'ac- « cepter qu'à un prix déterminé le concours de leur « industrie, comme inconstitutionnelles, attentatoires à « la liberté et à la déclaration des droits de l'homme et « du citoyen.

« Les auteurs, chefs, instigateurs qui les auront pro- « voquées, rédigées, présidées, seront condamnés à 500 « livres d'amende et suspendus pendant un an de l'exer- « cice de leurs droits civiques.

« Les attroupements d'ouvriers seront dissipés avec « la dernière rigueur, comme séditieux. »

Cette absurde façon de protection ouvrière fut mainte-

nue par la loi du 22 germinal an IX et par l'article 410 du Code pénal interdisant « toute coalition de la part des « ouvriers pour faire cesser, suspendre, enchérir les « travaux.. »

Telle fut la législation qui, au nom de la liberté, au nom des droits de l'homme et du citoyen, condamna l'ouvrier à l'isolement absolu, le priva de toute société avec ses frères, le mit dans l'impuissance de s'éclairer sur ses intérêts les plus pressants et supprima en lui la qualité d'homme et de citoyen.

Cette législation fut appliquée avec une rigueur inouïe, même barbare, dans le cas où la coalition et la grève, comme on dirait aujourd'hui, fut opérée pour des raisons légitimes. On vit des ouvriers frappés par le feu de l'armée, parce qu'ils refusaient de travailler dans un terrain marécageux où la fièvre les décimait.

Au début du second Empire, la répression légale imposa encore aux auteurs des grèves 3000 francs d'amende, la prison, l'interdiction des droits civiques, la surveillance de la haute police pendant cinq ans.

L'Empire, devenu libéral, permit enfin aux ouvriers de choisir des délégués parmi leurs camarades pour débattre avec leurs patrons les questions de salaire. Comme dans ces délibérations tout n'avait pas été fait selon les règles, M. Emile Ollivier interdit toute poursuite, disant « qu'il faut excuser les ouvriers si, dans la lutte, ils se « sont laissés entraîner à quelques excès de violence ou « de fraude ».

C'était autoriser et justifier la coalition même dans ses torts les plus graves ; c'était aussi fournir aux agitateurs le moyen de changer le remède en poison. La liberté du travail et l'indépendance personnelle de l'ouvrier sont incompatibles avec la défense de s'unir, de s'associer de s'entendre et de se concerter ; mais ni la liberté, ni

l'indépendance personnelle ne doivent servir de prétexte aux rivalités déloyales ou fournir des armes aux haines, aux vengeances. Trop souvent des complots, soudoyés et fomentés par des partis politiques ou commerciaux, font de l'ouvrier la victime des grèves entreprises pour son avantage.

Il faut savoir prévenir la licence et réprimer le désordre. Mais la liberté ne doit pas être mise en tutelle, encore moins doit-on la comprimer par des entraves. Il faut l'aider et la soutenir par des lois qui imposent à tous les règles de la justice et de la loyauté. C'est le seul moyen de faire régner l'harmonie parmi les intérêts divers et de préparer, par le concours de toutes les forces économiques et sociales, une ère de prospérité pacifique vers laquelle se tournent nos désirs et nos espérances.

C'est cette réforme qu'appelle de ses vœux la Société de Stastistique. Dans la sphère modeste où s'exerce son action, elle encourage les progrès de l'industrie ; mais en même temps qu'elle récompense l'intelligence et les efforts généreux des maîtres, elle honore la probité et la fidélité des travailleurs. Aussi les ouvriers s'associent-ils volontiers aux honneurs décernés à leurs patrons, parce que le travail constant et honnête reçoit aussi sa récompense.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LES CONCOURS

OUVERTS PAR

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

En 1892

PAR

M. le Capitaine Victor DUVIARD

Secrétaire-Perpétuel.

Messieurs,

Le travail, a dit Proudhon (*Système des contradictions*), est la condition suprême de toute civilisation, et la mission de la science est de chercher sans cesse, en vue des résultats obtenus et des phénomènes en cours d'accomplissement, quelles sont les innovations immédiatement réalisables.

La Société de Statistique n'a pas d'autre but.

Elle recherche, par tous les moyens en son pouvoir, les innovations utiles immédiatement réalisables et les progrès obtenus dans toutes les branches de l'activité humaine.

Son domaine est sans limite.

L'article 1er de ses statuts est en effet ainsi conçu :
« Les travaux de la Société ont pour objet les faits physi-
« ques et moraux qui concernent Marseille et le départe-
« ment des Bouches-du-Rhône.

« La Société a plus spécialement en vue de constater
« les besoins de Marseille et d'accueillir tout ce qui peut

« tendre à l'amélioration de son commerce, de ses manu-
« factures, de son agriculture, des lettres et des arts.
« Elle accueille cependant tous les renseignements qui
« peuvent servir à la science, quelles que soient les
« contrées qui les aient fournis. »

On voit que le champ est vaste, sans limite, comme je le disais tout à l'heure et que la mission que s'est donnée la Société est de la plus grande, de la plus incontestable utilité.

S'agit-il de faire connaître une invention qui peut rendre de réels services ; un produit nouveau et apprécié ; un progrès industriel ; une découverte scientifique, la Société de Statistique est là, toujours prête, empressée, attentive. On s'adresse à elle de toute part. Elle examine, elle étudie scrupuleusement ce qui lui est soumis ; apprécie avec la compétence qu'on lui connaît, et s'il y a lieu, récompense publiquement l'auteur, l'inventeur ou le novateur.

Son *Répertoire* qui contient, avec ses propres travaux, les procès-verbaux de ses Commissions des concours, adressés dans le monde entier à toutes les Sociétés savantes, ses correspondantes, se transforme, pour son lauréat, en une immense et gratuite publicité qui, pour plusieurs, a été le point de départ de la fortune et de la célébrité et devient pour le grand public un merveilleux agent de vulgarisation.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, de faire ici l'éloge de la Société de Statistique : Pascal n'a-t-il pas dit d'ailleurs : « Voulez-vous qu'on dise du bien de vous ? N'en dites pas vous-même ». Aussi, ai-je voulu simplement rappeler, avant de commencer ce rapport devant un auditoire aussi nombreux et aussi choisi, montrant par son empressement même l'intérêt qu'il apporte à nos travaux, le but d'utilité publique que la Société poursuit, non sans succès, depuis si longtemps et engager nos auditeurs à s'en souvenir l'an prochain.

Du reste, récompenser le vrai mérite est une joie pure que la Société de Statistique sait goûter délicieusement.

Pour l'année 1892, elle a établi trois concours. Le premier, pour un mémoire sur la statistique ou la topographie d'une ville ou d'un canton du département des Bouches-du-Rhône, et pour un ouvrage imprimé intéressant le commerce de Marseille ou celui du département.

Le manuscrit dont nous allons vous entretenir est intitulé : *Notice sur Cabriès, canton de Gardanne,* Bouches-du-Rhône, dont l'auteur est M. l'abbé Pascal, curé de Cabriès.

Il est divisé en cinq chapitres.

Dans le premier, l'auteur établit que la chapelle de Saint-Pierre-au-Pin, bâtie en plaine aux premiers siècles de notre ère, sur les ruines d'un temple dédié à Saturne, a sans doute été le berceau primitif de la paroisse, de la seigneurie et de la communauté de Cabriès, dont l'agglomération située sur un roc isolé, fut formée vers le VIII[e] siècle, par les habitants de l'ancien Calcaria qui vinrent y chercher un refuge définitif contre les invasions sarrasines.

Dans le chapitre II, documents concernant la paroisse, l'auteur donne le texte d'un procès-verbal du 11 germinal an II, relatif à la fermeture de l'église de Cabriès, contenant la curieuse démission, mot pour mot, dit le document, du citoyen Bœuf, curé.

Il cite une pétition du 7 floréal an IV, demandant que la ci-devant paroisse de Cabriès soit convertie en temple de la Raison.

Le chapitre III traite de la communauté de Cabriès. La date la plus ancienne portée sur les registres est de 1683.

Ce chapitre est rempli de faits curieux ; cueillons au hasard :

Le 7 avril 1687. — Le conseil communal délibère que

le sieur Pradier sera rétabli en sa charge de maître d'école, moyennant le salaire de *36 livres* par an.

En 1698, le sieur Joseph Ricard, chirurgien, est engagé par le conseil aux appointements de 50 livres par an.

En 1705, le sieur Bourgal, chirurgien, s'engage en plus, pour le même salaire, à secourir les nécessiteux.

1739, le sieur Ricard, chirurgien, s'engage à faire, en plus de sa charge, les barbes et les saignées, pour 120 livres par an.

En 1765, le sieur Eyssautier est agréé comme maître d'école aux appointements de 150 livres par an, « attendu, dit le contrat, qu'il a ses lettres de M. le grand vicaire ».

Mais plusieurs habitants, trouvant qu'on lui donne trop, vont exposer le fait à M. l'Intendant, qui défend à la communauté de donner plus de 36 livres, somme fixée par arrêt du Parlement, en date du 2 avril 1767. Mais, ajoute-t-il, les habitants peuvent se cotiser pour ajouter le reste.

L'auteur résume ensuite différents procès survenus entre la communauté de Cabriès et les seigneurs de Trébillane et de Cabriès. Le dernier procès fut interrompu par la Révolution, qui, dit l'auteur, « abolit tous les abus ».

Ce troisième chapitre se termine par cet éloge adressé aux administrateurs de Cabriès :

« De nos jours, les élus du suffrage universel continuent avec dévouement et succès la lourde tâche de leurs prédécesseurs ».

Dans les chapitres IV et V, l'auteur expose les transformations opérées à Cabriès depuis un siècle. Il raconte deux légendes très curieuses sur saint Raphaël, patron de Cabriès, et nous apprend que cette localité possède deux fontaines extraordinaires. L'une ne coule que l'été et l'autre l'hiver seulement. Il serait intéressant de les étudier, surtout celle qui ne coule que l'été.

L'ouvrage se termine par la nomenclature des monuments disparus.

Messieurs, le manuscrit que je viens d'analyser représente un travail important ; il est fait avec un soin, une conscience, une recherche de la vérité qui apparaissent nettement. Cependant, il lui manque ce que nous appellerons les notions courantes ; vulgaires, banales à coup sûr, car on les trouve dans une foule de publications, et qui ont trait aux institutions de justice et d'instruction publique ; aux établissements agricoles et industriels ; aux mouvements de la population, etc., etc. L'auteur les a certainement négligées, précisément parce qu'on les rencontre partout ; s'attachant surtout aux autres, à celles que l'on ne connaît pas et que l'on ne découvre qu'en fouillant longuement et patiemment les vieilles archives. Celles en un mot qui demandent un travail sérieux et suivi. En sorte, Messieurs, que notre petite critique se transforme, pour M. l'abbé Pascal, en un véritable éloge. Aussi vous applaudirez à la résolution qu'a prise la Société, qui accorde à M. l'abbé Pascal une médaille d'argent.

Le deuxième manuscrit dont j'ai à vous parler est de beaucoup moins considérable que le précédent. Il est intitulé *Statistique et Topographie du canton des Martigues* et il est dû à M. Piazza, 26, rue Sainte-Eugénie, à Endoume, Marseille. Le canton des Martigues, Messieurs, eût mérité que l'auteur traitât les questions d'agriculture, de géologie, d'histoire ; car il y a des archives, aussi aux Martigues. Le cadre de ce travail est excellent, et en le remplissant consciencieusement, M. Piazza, qui a été l'an dernier un des lauréats de la Société, pourra faire un travail de mérite, s'il le veut. La Société l'encourage vivement à persévérer et vous ratifierez, Messieurs, par vos bravos encourageants la mention honorable que la Société lui donne.

L'ouvrage imprimé qui termine ce premier concours, est dû à M. Edouard Moride, ingénieur-chimiste, à Paris ;

il est intitulé *Annuaire de la savonnerie et de la parfumerie*, année 1892.

Cet ouvrage est divisé en trois parties.

La première comprend une suite de tables donnant les documents scientifiques et pratiques dont on a sans cesse besoin dans cette industrie, l'histoire de la savonnerie, l'énumération de ses matières premières et une grande quantité de renseignements fort utiles sur les analyses, les falsifications, les procédés pour les reconnaître, etc.

La deuxième partie contient les adresses des savonneries du monde entier.

La troisième partie, spéciale à la parfumerie, contient les noms et adresses de tous les parfumeurs français et de nombreux renseignements sur le matériel et les matières premières employées dans cette industrie.

Messieurs, cet ouvrage, qui présente des documents d'un grand intérêt pour la savonnerie marseillaise, sera de plus, par sa publication périodique, un précieux organe de vulgarisation.

La Société est heureuse de le reconnaître en récompensant M. Moride, auquel elle donne une médaille de bronze.

Passons au deuxième concours pour lequel M. le Ministre de l'agriculture a offert une médaille de vermeil et deux d'argent, en vue du perfectionnement de l'agriculture dans le département des Bouches-du-Rhône et de récompenser les vieux serviteurs agricoles.

Il faut pour cela, Messieurs, que nous allions faire un petit voyage. Suivez-moi donc, je vous prie, et laissez-moi espérer que ce sera un voyage d'agrément.

Le dimanche 10 décembre 1892, la Commission du jury des concours prenait à la gare Saint-Charles le train de 8 heures 58 du matin, se rendant à Septèmes, Bouches-du-Rhône, pour visiter les terres de M. Raphaël Ange, pro-

priétaire agriculteur dans cette localité, au quartier des Tubiés.

Journée magnifique, temps sec et froid. Nous débarquons à Septèmes à 9 heures et demie. M. Raphaël Ange attendait la Commission et immédiatement nous nous rendons à sa propriété dans un break mis obligeamment à notre disposition par notre collègue et ami M. Alfred Duboul qui possède dans la commune un grand et superbe domaine, le château de Fabregoules.

A 10 heures, nous étions sur les terres de M. Raphaël Ange.

Ce propriétaire agriculteur est père de six enfants ; le plus âgé a vingt ans, le plus jeune six mois. Il cultive lui-même et les deux aînés travaillent avec lui. Les autres suivront quand ils seront en âge, nous déclare-t-il.

Messieurs, à une époque où les habitants des campagnes désertent les champs où ils pourraient trouver cependant avec la santé, la vie simple, rustique mais heureuse, pour venir a la ville où le plus souvent ils ne rencontrent que la misère et la maladie, mais où ils sont attirés par l'appât illusoire d'un gros salaire et aussi par celui de plaisirs plus faciles qui ruinent leur santé, il est bon de citer un père de famille dont le robuste bon sens a su résister à ce mirage. « Qui vit content de peu possède toute chose » a dit Boileau. M. Raphaël Ange s'aperçoit aujourd'hui qu'il a eu raison et qu'il est dans la bonne voie.

Non seulement ses terres sont bien tenues ; elles lui donnent l'aisance, peut-être un peu plus, en fournissant, avec un travail assuré à tous les siens, les joies saines de la famille ; mais encore, il donne un exemple que d'autres suivront peut-être et qui méritait d'être signalé.

Laissons maintenant l'homme de bon sens, le père de famille et parlons de l'agriculteur.

En dehors des récoltes dites dérobées qui se font sur les

terres qui viennent de produire du blé, en dehors des soins qu'il donne à 500 pieds d'oliviers qui rendent bon an mal an 6 à 700 litres d'huile qu'il ne vend jamais moins de 1 fr. 75 à 1 fr. 80 le litre, vu leur bonne qualité ; en dehors d'une production moyenne de 10,000 melons et d'une plantation de jeunes vignes, 4,000 pieds environ, M. Raphaël Ange fait surtout du blé.

Il a trouvé le moyen, par un travail assidu, réfléchi, intelligent, de faire rendre à sa semence 26 pour 1 et cela pas seulement pour une année exceptionnelle ; l'an dernier c'était le même rendement.

Cette année encore, il a semé 4 charges et demie de blé dit « Touselle blanche » et il a récolté 117 charges de bon et beau blé dont la Commission a tenu à apporter un échantillon.

M. Raphaël Ange a semé aussi, comme essai, 1 décalitre de blé rouge dur, dans les mêmes conditions ; ce décalitre lui a rendu 25 décalitres. Nous avons vu les épis de ce blé et notre étonnement a cessé.

Nous savons très bien qu'en Provence et ailleurs aussi, la récolte moyenne varie de 12 à 15 pour 1 ; mais nous savons aussi qu'un épi de blé contient, suivant son développement, de 60 à 65 grains de blé et qu'un seul grain de blé peut produire plusieurs épis. Nous nous souvenons avoir vu, au Concours régional agricole d'Avignon en 1891, une touffe de blé comptant 37 épis venus par un seul grain et comptant ensemble 2220 grains venus par un seul ; nous sommes convaincus qu'en améliorant les méthodes de culture, les fumiers employés, qu'en réglant convenablement le semis pour qu'il n'y en ait pas de perdu, qu'en choisissant ce semis judicieusement ; qu'en étudiant enfin pratiquement sur des faits précis, les agriculteurs pourraient, non seulement faire rendre 26 pour 1, mais 30, mais 35.

Voyons donc comment s'y prend M. Raphaël Ange pour obtenir un rendement de 26 pour 1 : le voici dans toute sa simplicité. Il fait d'abord son fumier, et pour cela il va avec ses charrettes et ses chevaux prendre aux usines de MM. Schlœsing et Compagnie, des résidus de vidanges que non seulement on lui donne gratuitement, mais qu'on lui charge encore sur ses charrettes sans aucun frais. Il mêle ces résidus à son fumier de ferme, moitié de l'un, moitié de l'autre. Il n'achète donc pas de fumier, sauf 2500 k°s en moyenne par an de *scourtins* hors d'usage, ayant servi aux huileries et qui contiennent beaucoup de crin animal. Il paie ces *scourtins* 5 fr. les 100 k°s. Durant les veillées d'hiver, il hâche menu lesdits *scourtins* qu'il répand ensuite sur les sillons.

Pour ne semer que ce qu'il faut et pour semer également, M. Raphaël Ange a fabriqué lui-même un semoir à main, aussi simple qu'ingénieux et dont un enfant peut se servir. Aussi, au lieu de semer 1 charge par hectare, ne sème-t-il en moyenne que 6 doubles décalitres (1), soit une économie de 2 doubles décalitres de semence à l'hectare.

Il sème par sillons largement espacés, 30 à 35 centimètres, afin de pouvoir facilement sarcler à l'outil appelé *essade* et nettoyer le blé sans l'abimer et sans le piétiner, ce qui nuit beaucoup quand la terre est mouillée. Le blé est toujours propre et sans aucune mauvaise herbe.

Telle est, Messieurs, la méthode de M. Raphaël Ange ; elle est simple, mais elle est bonne, car elle produit. Aussi nous ne saurions trop le féliciter de savoir si bien l'appliquer. La Société de Statistique est heureuse de lui décerner la médaille de vermeil de M. le Ministre de l'Agriculture et vous applaudirez, Messieurs, à cette décision.

---

(1) La charge en contient 8.

Puisse cette haute récompense entraîner nos agriculteurs à suivre l'exemple de notre lauréat.

Mademoiselle Justine Icard est fille de cultivateur et sœur de jardinier ; elle-même a été occupée aux travaux de la terre dès son jeune âge.

Toute sa famille était employée chez M. Vassal, propriétaire. Elle et son père dans la propriété de Fuveau où celui-ci est mort. Son frère dans la propriété de Saint-Just, à Marseille.

Mlle Justine Icard est encore aujourd'hui chez M. Vassal. Elle compte 50 ans révolus de bon et honnête travail. Aujourd'hui elle a 65 ans ; M. H^te^ Vassal la garde chez lui et lui donne 600 fr. de rente. Elle fait partie de la famille dans laquelle elle a vu naître quatre générations et où elle mourra, entourée de soins.

Messieurs, cette petite histoire, aussi simple que touchante, fait le plus grand honneur à M. Vassal et à Mlle Icard ; aussi, vous applaudirez chaleureusement aux félicitations que la Société est heureuse d'adresser au maître qui entend ses devoirs de si noble façon et à la médaille d'argent qu'elle décerne à l'employée qui entend les siens si bien, qu'elle a su conquérir et conserver pendant un demi-siècle l'affection de toute une famille.

Messieurs Amic sont fermiers depuis plus de 50 ans dans la propriété Genouillat, au boulevard Barral, à Marseille. M. Prudent Amic a succédé à son père Pierre Amic. Celui-ci avait engagé comme ouvrier agricole le sieur Vincent Tambon, âgé de seize ans. Il y a trente-un ans de cela, et patron et ouvrier continuent à être tout à fait contents l'un de l'autre. M. Tambon gagne 3 francs par jour, il est marié et père de deux enfants. Toute la famille travaille.

La Société de Statistique adresse au patron et à l'ouvrier ses plus chaudes félicitations pour le bel et consolant exemple qu'ils donnent et décerne à M. Vincent Tambon

une médaille d'argent de M. le Ministre de l'Agriculture.

Nous voici au concours industriel.

M. F. Mourey est fabricant de peinture sous-marine. Il a une très importante usine à Mazargues et ses bureaux sont rue Sylvabelle, 46, à Marseille.

La peinture sous-marine, Messieurs, est devenue une industrie de la plus grande importance depuis que le fer et l'acier ont remplacé le bois dans les constructions navales.

Jadis, la partie immergée des coques de navires en bois était enduite de brai bouillant ; après un mois de mer, le navire avait perdu un tiers de sa vitesse par suite des végétations et amas de coquillages qui déjà s'étaient fixés sur sa carène. Dans chaque port. et quelquefois en mer, il fallait procéder à un nettoyage difficile.

Plus tard, les carènes de navires en bois furent recouvertes de feuilles de zinc. C'était un bien faible progrès. Les végétations et amas de coquillages se produisaient presque aussi rapidement que sur les carènes brayées.

Aujourd'hui, on recouvre les carènes en bois de feuilles de cuivre jaune le plus souvent, rouge quelquefois. Ce progrès coûte très cher, mais les carènes restent propres et les navires ne perdent presque rien de leur vitesse. Cependant, à la ligne de flottaison, même sur le cuivre, il se produit des végétations marines et de petits amas de coquillages qui se détachent assez facilement sous la brosse. Aujourd'hui, tous les navires en bois ou presque tous, sont doublés en cuivre.

L'application de la vapeur à la marine ayant amené la construction des navires en fer, la nécessité d'une peinture empêchant à la fois l'oxydation et les végétations marines s'est imposée.

La peinture fabriquée par M. F. Mourey, et qui est expérimentée depuis 1878, a certainement réalisé un très

grand progrès, tant au point de vue de la conservation des carènes, qu'à celui du prix et du temps, et aussi à celui de la santé des hommes employés soit au grattage des vieilles peintures, soit à l'application des nouvelles couches.

Il suffit, Messieurs, pour s'en convaincre, d'examiner les photographies prises à chaque essai, sur les carènes et de lire les certificats remis par nos armateurs marseillais, par le Lloyd-Autrichien, l'Administration du Chisket-J.-Wairié de Constantinople . par les capitaines et agents de la Compagnie des Transports à vapeur du Hâvre ; par des ingénieurs et capitaines d'armement de Liverpool, de New-York, de Glascow, de Bordeaux, etc., qui tous constatent la supériorité de la peinture Mourey sur toutes les autres. Il manquait cependant à M. Mourey la constatation officielle de la supériorité de sa peinture, faite par les ingénieurs de notre marine nationale, après des essais comparatifs. Ces essais ont été faits sur le *Shamrock*, transport de l'Etat, entre la peinture Mourey et la peinture Adam, employée jusqu'alors dans nos arsenaux, et ils ont été entièrement à l'avantage de la peinture Mourey.

Voici les conclusions du rapport dressé à la suite de ces essais comparatifs de peinture :

1° Comme tenue, elle adhère mieux à la tôle ;

2° Comme protection contre la salissure, coquillages et végétations, la salissure est moindre ;

3° Comme préservation de la tôle, l'oxydation est moindre ;

4° Comme facilité d'application, elle peut être plus facilement confiée au premier venu ;

5° Comme rapidité d'application et par suite rapidité de réparation ; main-d'œuvre moindre, temps plus court ;

6° Comme facilité de transport ;

7° Comme effets toxiques produits sur les ouvriers ;

8° Et enfin comme prix : 1 fr. 410, au lieu de 1 fr. 547 par mètre carré.

Ce rapport est signé par M. l'Ingénieur de la marine, Causeret.

La Société remet à M. Mourey, avec ses félicitations, la plus haute récompense de ce concours, une médaille de vermeil.

MM. Brunel et Reynier sont des fabricants d'appareils photographiques. Ce sont des chercheurs obstinés, et quand on cherche obstinément, il est bien rare que l'on ne découvre pas quelque chose. L'appareil « l'Alpin », construit par MM. Brunel et Reynier est une véritable trouvaille, ce qui dans le domaine de la photographie, qui a réalisé de nos jours tant de merveilleux progrès, n'était pas chose facile.

L'appareil l'Alpin est né d'hier ; le brevet d'invention date du 13 décembre 1892.

Les progrès qu'il réalise sur les appareils similaires sont ceux-ci :

1° Réduction d'un quart, comme volume et comme poids ;

2° Maniement d'une simplicité extrême ; le changement des plaques s'opère automatiquement par la pression d'un bouton ;

3° L'obturateur est circulaire d'un type complètement nouveau, et il sert aussi bien aux photographies posées qu'aux photographies instantanées, sans avoir recours au bouchon habituel ;

4° Un tiroir-réservoir des plaques exposées les tient à l'abri de la lumière et permet de les sortir de l'appareil, sans toucher aux plaques non exposées. Le mécanisme très simple ne peut se déranger ;

5° Malgré son volume réduit, l'appareil l'Alpin renferme un minimum de 12 plaques et un maximum de 48 ;

6° Enfin, ce qui n'est jamais à dédaigner et ce qui constitue toujours un véritable progrès, l'appareil l'Alpin coûte 80 francs meilleur marché que les appareils similaires.

Tous ces avantages et d'autres encore moins importants ont décidé la Société, et vous applaudirez, Messieurs, à décerner à MM. Brunel et Reynier une médaille d'argent.

Messieurs, la Société de Statistique a le devoir d'adresser à M. E. Lefèvre, courtier, représentant de commerce, 28, rue des Fabres, à Marseille, tous ses remercîments pour le travail de statistique qu'il a bien voulu lui adresser, sans d'ailleurs demander à concourir.

M. E. Lefèvre, au milieu de ses occupations, a trouvé le temps d'établir la statistique, par provenance, des amandes cassées et en coques, des noyaux, des noisettes et des pistaches arrivés à Marseille depuis 1881. M. Lefèvre a bien voulu, en vous adressant son travail, vous annoncer qu'il avait l'intention de le continuer jusqu'en 1901.

La Société de Statistique, en adressant à M. Lefèvre tous ses remercîments, lui dit : au revoir.

Voltaire a dit, Messieurs :

Qui n'est que juste est dur ; qui n'est que sage est triste.

En terminant ce trop long rapport, je voudrais croire que nous avons évité ce double écueil, à la satisfaction de nos lauréats et de notre auditoire.

Marseille, le 22 janvier 1893.

Le Secrétaire-perpétuel,

V. DUVIARD.

A LA MÉMOIRE

Du Docteur Adrien SICARD

Ancien Secrétaire Perpétuel de la Société de Statistique.

A nos plus chers amis la mort ne fait pas grâce ;
Chacun doit à son tour laisser vide une place ;
Mais le souvenir reste à ceux que nous aimons ;
Il vient les consoler et leur dire : Espérons !

La mort, qui nous effraie, est une délivrance
Pour tout être accablé par l'âge ou la souffrance.
On s'endort pour toujours, oubliant les grandeurs ;
Car notre âme d'En Haut préfère les splendeurs.

C'est ainsi que Sicard s'est éteint de lui-même
Dans les bras de son fils qui l'honore et qui l'aime,
Dont la grande bonté, le rare dévoûment
Ne défaillirent pas jusqu'au dernier moment.

Mais pouvait-on prévoir une fin si rapide ?
La mort, toujours cruelle, est parfois trop avide ;
Elle nous a ravi l'homme laborieux
Dont l'aide et le savoir nous étaient précieux.

Il sut à la science accorder tout entière
Son âme consacrée à chercher la lumière.
Après vingt ans passés dans la Société,
Travaillant pour le bien et pour l'humanité,

Son cœur et son talent se tournent vers l'enfance,
Dont il veut soulager ou guérir la souffrance.
Jamais il ne chercha le prix de ses bienfaits,
Allant droit à son but, sans s'arrêter jamais.

Pour l'aveugle pleurant la lumière ravie,
Il obtient un palais, et, pour but de sa vie,
Lui redonnant l'espoir des douteux lendemains,
Il lui met un travail utile entre les mains.

Des nobles sentiments il est l'écho fidèle,
L'amour du bien public soutient toujours son zèle.
Pour consoler la peine et calmer la douleur,
La science lui donne une nouvelle ardeur.

Ainsi que les bergers de l'antique légende,
L'étoile qui le guide est si belle et si grande,
Qu'il la voit toujours luire au-dessus des chemins
Où tant de malheureux pleurant tendent les mains.

Rendons un pur hommage à l'ami bon et tendre.
Hélas ! que ne peut-il maintenant nous entendre !
Oui, tu serais content de voir ton souvenir
Survivre, et tes travaux guider notre avenir.

Puisque tu travaillas au bonheur de tes frères,
Écoute encor d'En Haut leur plainte et leurs prières,
Et ce sera pour eux la consolation
De penser que toujours tu suis leur mission.

Maintenant tu t'en vas à travers les nuages,
Libre enfin et planant sur le monde et les âges,
N'ayant plus de soucis, et dans l'éternité
Conservant ton esprit, ton cœur et ta gaîté.

Nos vœux se sont portés sur ta petite-fille,
Sur ton fils tant aimé. — Henry, l'azur qui brille
Ne vous condamne point au regret éternel,
Vous le retrouverez puisqu'il est dans le ciel.

Bien souvent, sur la terre aride où tu reposes,
Nous porterons, ami, de frais bouquets de roses ;
Car ton âme n'est plus dans ce monde réel,
Et si nous te cherchons c'est près de l'Éternel.

1893. A. DUBOUL

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

POUR ÊTRE DÉCERNÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE

DE L'ANNÉE 1892.

PREMIER CONCOURS

Médailles. — Pour un mémoire sur la *statistique ou la topographie d'une ville ou d'un canton du département des Bouches-du-Rhône.*

Médailles. — Pour un *ouvrage imprimé* intéressant le commerce de Marseille ou celui du département des Bouches-du-Rhône.

DEUXIÈME CONCOURS

Une Médaille de Vermeil et deux d'Argent offertes par M. le Ministre de l'Agriculture, pour le perfectionnement de l'agriculture dans le département des Bouches-du-Rhône, aux vieux serviteurs agricoles, etc., etc.

TROISIÈME CONCOURS

La Société de Statistique de Marseille décernera des médailles de vermeil, d'argent, de bronze et des mentions honorables, aux personnes qui auront introduit dans le département des Bouches-du-Rhône un nouveau genre d'industrie, ou perfectionné l'une des industries existantes.

Ce concours est ouvert à toutes sortes d'usines ou de produits fabriqués donnant lieu à des transactions importantes.

CONDITIONS DES CONCOURS

Les mémoires relatifs aux PREMIERS CONCOURS seront adressés, francs de port, à M. le capitaine V. Duviard, secrétaire-perpétuel de la Société, boulevard Peirier, 27, le *1er novembre 1892, terme de rigueur.*

Le *manuscrit* portera en tête une épigraphe qui sera répétée sur un pli cacheté contenant les nom, prénoms et domicile de l'auteur.

Les concurrents au DEUXIÈME CONCOURS (AGRICULTURE) enverront franco leur demande et le mémoire à l'appui, à M. le Secrétaire-perpétuel, au plus tard le 1er octobre 1893 ; le jury viendra visiter et constater les résultats obtenus.

Les personnes qui désireront prendre part au TROISIÈME CONCOURS adresseront au Secrétaire-Perpétuel une lettre par laquelle elles donneront un aperçu de leur industrie, de leur usine et se déclareront prêtes à fournir au Jury tous les documents en leur pouvoir, susceptibles d'éclairer son jugement ; cette demande devra parvenir. au plus tard le 1er octobre 1892.

Les lettres et paquets doivent être affranchis.

Arrêté en séance générale, le 30 décembre 1891.

Le Président,

F. TENOUGI.

Le Secrétaire-Perpétuel,

Capne V. DUVIARD.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

POUR L'ANNÉE 1892.

Médailles de Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

Médaille de vermeil.

M. Raphaël Ange, propriétaire agriculteur à Septèmes (Bouches-du-Rhône), pour la tenue de ses terres et les résultats obtenus.

Médailles d'argent.

Mademoiselle Justine Icard, employée chez M. Vassal, à Fuveau (Bouches-du-Rhône), 50 ans de bons et honnêtes services.

M. Vincent Tambon, ouvrier jardinier chez M. Amic, à Marseille, 30 ans de bons et honnêtes services.

Médailles de la Société de Statistique.

Médaille de vermeil.

M. F. Mourey, fabricant de peinture sous-marine à Marseille, pour les progrès réalisés dans cette industrie

---

Médaille d'argent.

M. l'Abbé PASCAL, curé de Cabriès (Bouches-du-Rhône), pour sa *Notice sur Cabriès, canton de Gardanne (Bouches-du-Rhône)*.

Médaille de bronze.

M. Ed. MORIDE, ingénieur à Paris, pour son *Annuaire sur la savonnerie et la parfumerie.*

Mention honorable.

M. PIAZZA à Marseille, Endoume, pour son travail sur la statistique et la topographie du canton des Martigues (Bouches-du-Rhône).

Remercîments de la Société.

M. LEFÈVRE, courtier représentant à Marseille, pour sa statistique des amandes, noyaux, noisettes, pistaches, entrés à Marseille depuis 1881 (travail à continuer).

N.-B. — Dans sa séance du 13 avril 1893, la Société a décidé que le Programme des prix pour l'année 1892, serait encore celui de 1893, sans aucun changement.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Annales des Sciences et de l'Industrie du Midi de la France publiées par la **Société de Statistique de Marseille.**
Tome Ier ; janvier 1832 — Tome II ; Mai 1832. — Tome III ; Octobre 1832.

RAPPORT sur un projet de statistique permanente fait au nom d'une Commission, par M. Gendarme de Bevotte, suivi de l'arrêté préfectoral établissant uné Commission par commune, 1850.

Répertoire des Travaux de la Société de Statistique de Marseille.

(M. P.-M. Roux, secrétaire perp.)

1re série	Tome Ier	— 1837
»	Tome II	— 1838
»	Tome III	— 1839
»	Tome IV	— 1840
»	Tome V	— 1841
série	Tome VI	— 1842
»	Tome VII	— 1843
»	Tome VIII	— 1845
»	Tome IX	— 1846
»	Tome X	— 1846
3e série	Tome XI	— 1847
»	Tome XII	— 1848
»	Tome XIII	— 1849
»	Tome XIV	— 1851
»	Tome XV	— 1852
4e série	Tome XVI	— 1853
»	Tome XVII	— 1854
»	Tome XVIII	— 1855
»	Tome XIX	— 1856
»	Tome XX	— 1857
5e série	Tome XXI	— 1858
»	Tome XXII	— 1859
5e série	Tome XXIII	— 1859
»	Tome XXIV	— 1861
»	Tome XXV	— 1862
6e série	Tome XXVI	— 1863
»	Tome XXVII	— 1864
»	Tome XXVIII	— 1866
(M. S.-E. Maurin, secrét. gén.)		
»	Tome XXIX	— 1866
»	Tome XXX	— 1867
7e série	Tome XXXI	— 1870
»	Tome XXXII	— 1871
(M. Alfred Saurel, v.-secrét).		
»	Tome XXXIII	— 1872
»	Tome XXXIV	— 1872
»	Tome XXXV	— 1873
(M. le Dr A. Sicard, secrét. perp.)		
8e série	Tome XXXVI	— 1877
»	Tome XXXVII	— 1878
»	Tome XXXVIII	— 1879
»	Tome XXXIX	— 1880
»	Tome XL	— 1881
»	Tome XLI	— 1889
»	Tome XLII	— 1890
(1re Partie) — (2me et 3me Parties).		
9e série	Tome XLIII	— 1892

Compte-Rendu des Travaux de la Société de Statistique de Marseille :

Pendant l'année 1827, par M. Augustin Fabre, secrétaire			1828
» 1828	»	»	1829
Pendant les années 1829 et 1830, par M. P.-M. Roux, secrétaire perp.			1831
» 1831 et 1832	»	»	1833
Pendant l'année 1833	»		1834
Pendant les années 1834, 1835 et 1836	»		1838
» 1837 et 1838	»	(nouvelle édit.)	1852
» 1839 et 1840	»		1841
» 1841, 1842, 1843 et 1844	»		1845
» 1845 et 1846	»		1847
» 1847, 1848 et 1849	»		1850
» 1850 et 1851	»		1852
» 1852 et 1853	»		1854
» 1854, 1855 et 1er sem. 1856	»		1857
Pendant le 2e sem. 1856 et les ann. 1857 et 1858	»		1859
Pendant les années 1859, 1860 et 1861	»		1861
» 1869, 1870, 1871 et 1872	»		1873
» 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877, par le Dr Sicard			1878
Pendant les années 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883.	»		1884
Pendant les années 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, etc.	»		1888
Pendant l'année 1892, par le Capitaine Duviard			1892



RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Fondée le 7 février 1827

Autorisée par ordonnance du 2 avril 1831 et déclarée d'utilité publique par ordonnance du 22 mars 1832

TOME QUARANTE TROISIÈME

2e de la 9e série

2e PARTIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. le Capne V. DUVIARD

Secrétaire perpétuel.



MARSEILLE

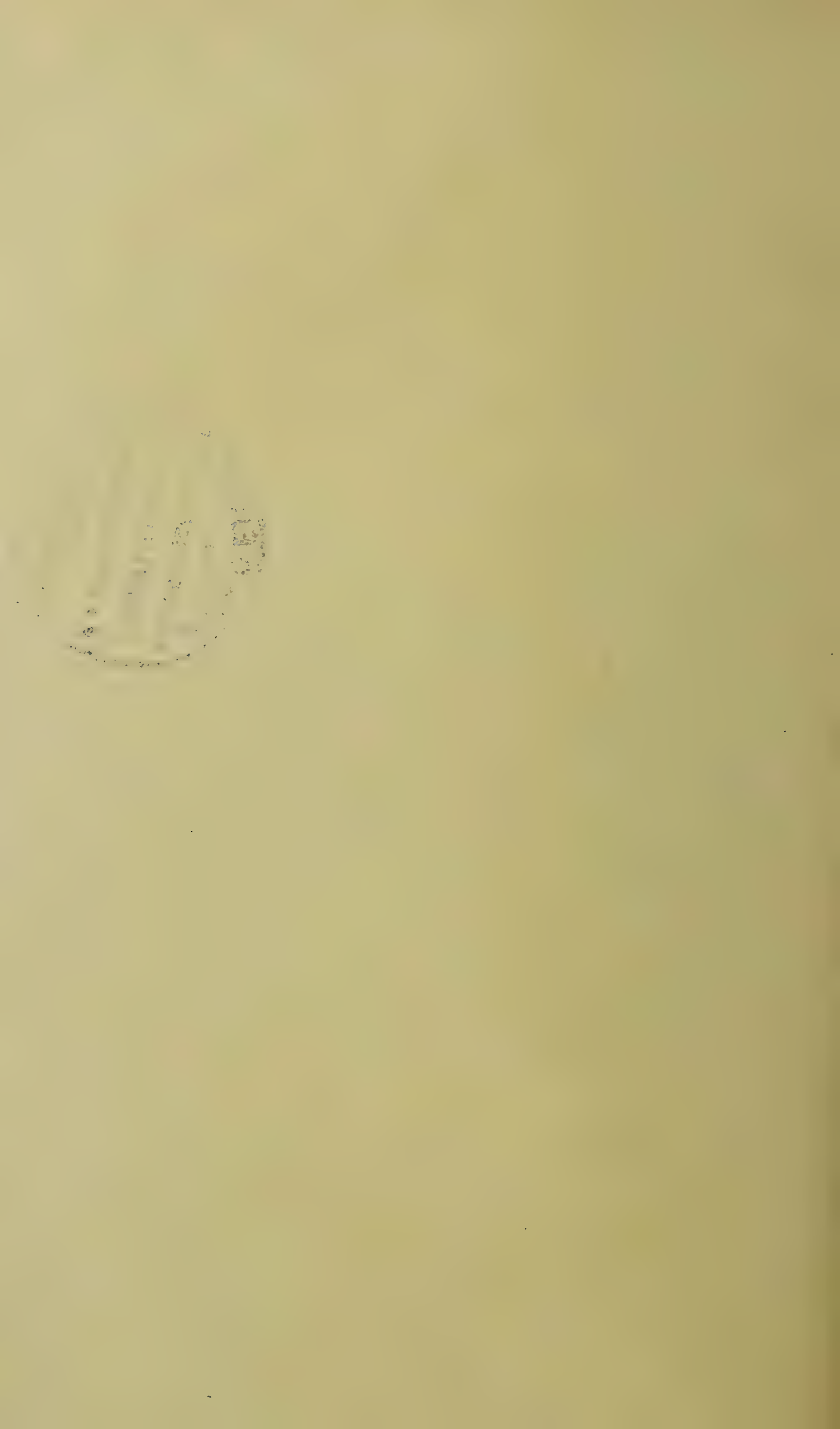
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE J. CAYER (G. LORET, Sr)

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

rue Saint-Ferréol, 57

—

1894



SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Membres du Bureau pour 1894

MM. TENOUGI, F., *Président* (décédé le 21 février 1894).

BOUIS, J., ✠, *Président* (nommé le 9 mars 1894).

DUBOUL, A., ✿, O. ✠, *Vice-Président.*

DUVIARD, V., Capitaine, *Secrétaire perpétuel.*

DUBOUL, J., *Vice-Secrétaire.*

VASSAL, H , I. ✿, } *Conseillers.*
LALUBIE, }

VALMONT, ✿, *Conservateur.*

ARNAUD, *Annotateur* (Trésorier du 30 mars 1894).

POULAIN, *Trésorier* (cesse le 16 mars).

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

67me Année de sa fondation.

La Société de Statistique a donné sa séance publique annuelle le 20 mai 1894, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences, mis gracieusement à sa disposition par M. le Doyen.

La Société est représentée à cette solennité par MM. Jules Bouis, président ; Victor Duviard, secrétaire perpétuel ; Vassal, Lalubie, docteur Gastinel-Pacha et Adrien Pascal, membres actifs.

La salle, très remplie pour une fin de mois de mai, offre un coup d'œil charmant ; les dames sont en majorité, comme toujours, et les toilettes claires, les chapeaux fleuris, les frais visages, donnent à cette réunion un aspect animé, riant ; jettent dans la salle, grande, nue et triste, une note dominante de jeunesse et de vie.

Remarqué quelques personnalités : M. le Grand-Rabbin, M. le docteur Rey, médecin en chef de l'asile des aliénés.

M. le Préfet, qu'un grand deuil récent a frappé, s'est excusé par lettre, ainsi que M. l'Inspecteur d'Académie.

La Société a reçu un grand nombre de cartes, parmi lesquelles celles de Mgr Robert, évêque de Marseille ; de M. A. Morlet, proviseur du Lycée ; de M. Buiron, architecte en chef du département.

La presse locale est largement représentée.

Les membres de la Société prennent place au bureau à 3 heures. M. Bouis, président, ouvre immédiatement la séance, en lit le programme et donne la parole à M. le capitaine V. Duviard, secrétaire perpétuel.

Après une courte allocution très applaudie, M. le Secrétaire donne lecture du *Compte-rendu des travaux de la Société*, pendant l'année 1893, suivie de celle des travaux de ses membres durant la même période.

Lecture écoutée dans un grand silence et dont la péroraison est soulignée par des bravos unanimes.

Après lui, M. Jules Bouis, président, lit son discours sur *la vie et les œuvres de François Tenougi*, son prédécesseur décédé.

Cette lecture est souvent interrompue par les applaudissements de l'assemblée.

Après quelques instants de repos, la parole est donnée à M. le Secrétaire perpétuel qui prononce d'abord quelques mots exprimant toute la satisfaction qu'il éprouve à remplir un aussi agréable devoir ; il donne ensuite lecture de son *Rapport général sur les concours de 1893*.

Les bravos éclatent à l'appel de chacun des huit lauréats et aux remercîments adressés à M. Lefèvre, courtier, pour la statistique des noyaux et amandes qu'il remet chaque année.

En recevant la médaille d'argent qui lui est décernée

pour son ouvrage sur *Tarascon et Beaucaire,* M. R. de Beauregard, très ému, improvise les vers suivants :

C'est un honneur pour moi, quand notre statistique
Veut bien apprécier mon travail historique,
Et mes remercîments partent du fond du cœur,
Pour médaille d'argent décernée à l'auteur.
Ayant peu de talent, c'est pour lui grande chance
De recevoir de vous si belle récompense.
O médaille d'argent, je te conserverai,
Avec soin, sous mes yeux, autant que je vivrai !
Car c'est un grand honneur que mon œuvre historique
Ait ainsi retenu l'attention publique,
Par le brillant rapport que Monsieur Duviard
Consacre aux lauréats, à la science, à l'art.

La salle retentit de bravos vigoureux, pendant que les membres de la Société félicitent chaleureusement le vénérable lauréat et lui pressent les mains.

M. le Secrétaire perpétuel termine ensuite la lecture de son rapport par quelques citations de circonstance, aux applaudissements répétés de l'auditoire.

La séance est levée à 4 heures 50 minutes et le présent procès-verbal est rédigé séance tenante.

Marseille, le 20 mai 1894.

Le Secrétaire-Perpétuel, — *Le Président,*

V. DUVIARD. — **J. BOUIS.**

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

Pendant l'année 1893,

Par le Capitaine V. DUVIARD

MESSIEURS,

La grandeur des actions humaines se mesure, a dit Pasteur, à l'inspiration qui les a fait naître.

L'inspiration qui a fait naître la Société de Statistique de Marseille et qui dirige tous ses actes depuis 67 ans est, certes, la plus belle que l'on puisse avoir.

Rechercher et divulguer tous les progrès, proclamer et récompenser tous les mérites, telle est l'idée créatrice de votre Société, telle est la pensée féconde qui a groupé ses fondateurs et qui vous retient vous-mêmes ; qui a fait le renom de votre Compagnie et qui a attiré dans son sein les hommes éminents qu'elle a comptés et qu'elle compte encore parmi ses membres.

Je suis heureux de le déclarer, Messieurs, ici, dans cette enceinte de la science, où le travail patient et obstiné de nos savants recherche, étudie et prépare le progrès de demain.

Je suis heureux de le déclarer devant cette assemblée choisie qui me fait l'honneur de m'écouter, et dont l'empressement à se rendre à vos séances annuelles témoigne de l'intérêt qu'elle prend à vos travaux.

Cette pensée, qui a valu à votre Société d'être déclarée d'utilité publique dès 1832, a porté ses fruits et vous goûtez maintenant, sans l'avoir recherchée, la juste récompense de votre long labeur dans les nombreux et précieux témoignages d'estime et de considération que vous recevez, chaque jour, de tous les points du territoire français et de l'étranger.

Ces témoignages, Messieurs, vous les devez peut-être moins à vos travaux historiques et scientifiques, appréciés pourtant, qu'à la recherche constante, souvent heureuse et toujours guidée par la plus haute morale et le sentiment le plus élevé de vos devoirs, de tous les progrès réalisés dans toutes les branches de l'activité humaine; vous les devez, Messieurs, à la longue liste des services rendus, depuis bientôt trois quarts de siècle, à la cause de l'humanité; sans autre souci que celui d'être utiles, sans autre préoccupation que celle de poursuivre avec une ardeur toujours plus grande, votre œuvre généreuse.

Et, en cela, vous donnez le grand exemple d'hommes laborieux, intègres, indépendants, appartenant à toutes les opinions, étroitement unis dans l'amour du bien public, cette forme supérieure du patriotisme.

Jean-Jacques Rousseau a écrit dans un discours resté célèbre :

« La probité est encore plus chère aux gens de bien que la science aux doctes. »

Vous le savez, Messieurs, mieux que personne.

A notre époque de positivisme, où l'enthousiasme généreux pour tout ce qui est grand, bien et beau, disparaît de plus en plus de l'âme des hommes envahie par la passion immodérée des richesses, où l'amitié finit, là où commence l'intérêt ; il est consolant pour

vous, Messieurs, de constater que l'inspiration élevée qui a créé votre Société il y a 67 ans, est restée dans vos cœurs aussi jeune et aussi vive qu'alors ;

Que les amitiés qui sont venues à vous sont aussi sincères que désintéressées, et que votre ardent désir d'être utiles au progrès humain se trouve aujourd'hui pleinement satisfait.

C'est là, Messieurs, la seule récompense qui convienne à des hommes qui mettent au dessus de tout l'amour de leurs semblables et l'amour de leur pays.

Messieurs,

Chaque année, votre Secrétaire perpétuel a le devoir, qui est aussi un agréable privilège, de vous rendre compte, dans une séance publique, des travaux accomplis par votre Société durant l'année précédente.

Pendant l'année 1893, remplie presque tout entière par les manifestations enfiévrées de la politique et les luttes des partis, vos travaux se sont poursuivis avec leur régularité habituelle.

La séance publique dans laquelle vous avez distribué les récompenses aux lauréats de vos concours de 1892, n'ayant pu avoir lieu que le 27 février, vous n'avez repris vos séances mensuelles que le 13 avril suivant.

Dès cette première réunion, votre Secrétaire perpétuel, trésorier par intérim, vous a rendu compte de la situation financière de la Société et de l'état très satisfaisant de ses relations avec les Sociétés correspondantes, dont le chiffre s'est augmenté de deux unités : *l'Université de Pensylvanie et l'Académie Américaine des Sciences politiques et sociales ;* ce qui porte leur nombre à 139.

M. le Président de la Chambre de Commerce de Marseille a invité votre Société à se faire représenter à la

messe votive, qui a été célébrée le 9 juin au premier monastère de la Visitation, en accomplissement du vœu fait par les échevins de la ville en 1722.

Votre Secrétaire perpétuel et votre Vice-Secrétaire ont été chargés de vous représenter à cette solennité.

La Société française *d'Archéologie*, pour la conservation des monuments historiques, vous a priés d'assister à la 60e session du Congrès archéologique de France qui a été tenue à Abbeville (Somme), du 27 juin au 4 juillet 1893.

Dans ce même mois de juin, vous avez eu le plaisir de recevoir dans votre Société deux nouveaux membres actifs, présentés par M. Blancard, l'éminent archiviste du département et par votre Secrétaire perpétuel ; ce sont Messieurs Jules Bouis, licencié en droit, administrateur de la Caisse d'épargne, président de la Conférence des commissaires-priseurs des départements, officier de l'ordre du Nicham-Iftickar, auteur de comptes-rendus juridiques remarqués sur les ventes publiques aux enchères; de nombreux rapports et commentaires juridiques, de *Notes et Observations* sur les divers projets de loi concernant la réorganisation du Mont-de-Piété de Paris, etc., etc.

Et M. Adrien Pascal, curé de Cabriès, chanoine honoraire d'Aquin, aumônier d'honneur de l'association des chevaliers pontificaux, chevalier et officier de divers ordres religieux, membre de plusieurs Sociétés savantes et littéraires et dix fois récompensé à divers concours.

M. l'Abbé Adrien Pascal a été lauréat de la Société de Statistique aux concours de 1892.

Au nom de votre Société, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à ces nouveaux collègues, dont le

dévoûment vous est assuré et dont le concours vous sera précieux.

Vous avez été invités à assister au 8ᵉ Congrès international d'hygiène et de démographie qui s'ouvrira du 1ᵉʳ au 9 septembre 1894, à Budapest. Le programme des travaux du Congrès a été soumis à vos études. M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vous a invités à assister à la 18ᵉ session des Sociétés des Beaux-Arts des départements qui s'est ouverte, à Paris, le 27 mars 1894 ; il a bien voulu aussi faire don à votre bibliothèque d'une importante collection du *Journal des Savants*, et d'un exemplaire d'un volume intitulé : *Extraits des procès-verbaux des séances du Comité historique des monuments, écrits depuis sa fondation jusqu'à sa réorganisation du* 5 *septembre* 1848, *et portant le millésime de* 1850.

Des remercîments ont été adressés au nom de votre Société.

M. le Conseiller d'État, Directeur général des Douanes, vous a adressé un exemplaire du *Commerce général de la France, en* 1892, et un exemplaire du *Mouvement du grand et du petit cabotage français* dans la même année.

Il ressort de ces documents officiels les tableaux suivants.

Année 1887 à 1892.

Commerce général de la France par terre et par mer.

Valeurs données en millions

Tableau n. 1.

	1887	1888	1889	1890	1891	1892
Importations	4.942 7	5 187.2	5.320.3	5.452.4	5.938.3	5.135.9
Exportations	4.238.2	4.298.2	4.803.5	4.840.2	4.730 5	4.551.3
Totaux.	9.180.9	9.485.4	10.123.8	10.292.6	10.668.8	9.687.2

Mouvement général des marchandises de 1887 *à* 1892 *par le grand et le petit cabotage réunis, exprimé en tonneaux.*

TABLEAU N. 2.

	1887	1888	1889	1890	1891	1892
Océan......	1.619.731	1.675 365	1.770.322	1.984.191	1.806.268	1.857.826
Méditerranée.	679.411	684.110	758.342	767.848	737.581	811.151
TOTAUX. .	2 299.142	2 359.475	2.528 664	2.752.039	2.543.849	2.668.977

On voit, par le tableau n. 1 du commerce général de la France :

1° Que, de 1887 à 1891 inclus, il a progressé régulièrement et qu'en 1891 il était arrivé à une augmentation de 1.487.900 mille francs ;

2° Que l'année 1892 est en diminution, sur 1891, de 981.600 mille francs ;

3° Qu'à l'importation, le commerce général de la France a progressé régulièrement de 1887 à 1891 ; que dans ces quatre années il a atteint une augmentation de 995 millions 600 mille francs et que la diminution de 1892 sur 1891 est de 802 millions 400 mille francs ;

4° Qu'à l'exportation, l'augmentation a été constante jusqu'à 1891 ; que cette dernière année donne une diminution de 90 millions sur 1890 et que cette diminution s'est encore accrue, en 1892, de 179 millions 200 mille francs par rapport à 1891.

En ce qui concerne le mouvement général des marchandises par le grand et le petit cabotage réunis, on voit que l'augmentation est continue de 1887 à 1891 ; que cette dernière année donne une différence de 208.190 tonnes en moins, par rapport à 1890, et que l'année 1892, qui est en augmentation de 125.128 tonnes sur 1891, est encore inférieure à 1890 de 83.062 tonnes.

Examinons maintenant, Messieurs, le commerce général et spécial de Marseille pendant la même période. En voici les tableaux en tonnes.

Commerce Général.

TABLEAU N. 1.

	1887	1888	1889	1890	1891	1892
Importations.	2.219.496	2.466 807	2.317.883	2.544.089	2.919.415	2.498.094
Exportations.	1.218 063	1.334.182	1.250.365	1.310.307	1.461.938	1.409.874
TOTAUX...	3.437.559	3.800.989	3.568.248	3.854.396	4.381.353	3.907.968

Commerce spécial, valeur en tonnes.

TABLEAU N. 2.

Importations.	1.723.951	1.800.649	1.928.575	2.032.956	2.133.115	2.031.522
Exportations.	753.530	759.223	795.368	834.682	843.656	816.093
TOTAUX...	2.477.481	2.559.872	2.723.943	2.867.638	2.976.771	2.847.615

Valeurs en millions

Importations et exportations réunies.

TABLEAU N. 3.

Commerce général.	1.666,3	1.752,5	1.827,0	1.844,3	2.045.8	1.947.8
Commerce spécial..	1.141,6	1.135,8	1.312,6	1.329.4	1.337,5	1.290.5
TOTAUX.	2.807.9	2.888 3	3.139.6	3.173.7	3.383.3	3.238.3

Ces tableaux montrent, Messieurs, avec une terrible éloquence, que la ville de Marseille, la première de France pour son importance commerciale, est celle qui a été le plus frappée par l'effrayante diminution du commerce général français en 1892.

Cette diminution est de 981 millions 600 mille francs pour la France entière ; pour Marseille, elle est de 98 millions de francs au commerce général seul, soit 10 pour

cent, et de 47 millions de francs au commerce spécial, soit en tout 145 millions.

Si, maintenant, nous étudions la statistique générale du mouvement maritime de Marseille en 1892, que la Direction du port a bien voulu vous remettre comme chaque année, nous obtenons les résultats suivants :

Mouvements maritimes du port de Marseille en 1892 et comparaison avec 1891.

Entrées	8.081	navires jaugeant	4.803.739	tonneaux
Sorties	8.123	»	4.777.123	
Total pour 1892	16.204	»	9.580.862	
Total pour 1891	18.079	»	10.610.820	
Différ. pour 1892	1.875	»	1.029.958	

C'est une diminution, pour l'année 1892, de 1,875 navires jaugeant ensemble 1.029.958 tonneaux. Nous constatons, avec un grand regret, cette énorme diminution.

En ce qui concerne le vieux port seul, voici les résultats pour l'année 1892 :

Entrées	1.766	navires jaugeant	216.059	tonneaux
Sorties	1.613	»	237.722	
Total pour 1892	3.379	»	453.781	
Total pour 1891	3.819	»	557.164	
Différ. pour 1892	440	»	103.383	

C'est encore une diminution de 440 navires jaugeant ensemble 103.383 tonneaux, que nous enregistrons, entre les années 1891 et 1892.

La Société de Statistique ne peut que joindre ses vœux aux efforts que font tous les députés de Marseille et parti-

culièrement son membre actif, M. le député J.-C. Roux, pour améliorer une telle situation.

Terminons, Messieurs, cette triste et trop longue énumération de déficits par ce proverbe de circonstance dû à Chrestien, de Troyes (XIIe siècle) :

Qui petit sème petit cuelt
Et qui auques recoillir vuelt
An tel lieu sa semance espande
Que fruit à cent dobles li rande.
Car an terre qui rien ne vaut
Bonne semance i sèche et faut.

La Commission de météorologie du département vous a fait parvenir dernièrement son bulletin annuel.

Votre Secrétaire perpétuel a remercié son Président en votre nom.

Ce bulletin est des plus intéressants et des plus instructifs. Il est rédigé, d'ailleurs, par M. Stéphan, l'éminent directeur de l'Observatoire et les très distingués MM. de Puligny, ingénieur des Pont-et-chaussées, et docteur A. Domergue.

Vous aurez, Messieurs, à désigner un rapporteur; mais, en attendant, je ne peux résister au plaisir de vous signaler la statistique suivante qui établit l'abaissement continu de la mortalité dans notre ville pendant la période décennale de 1883 à 1892, en même temps qu'elle montre l'augmentation régulière de sa population.

Années	Population	Décès pour 1000	Années	Population	Décès pour 1000
1883	364.562	31,2	1888	387.994	28,0
1884	368 168	33,9	1889	394.302	27,4
1885	371.774	32,7	1890	400.610	30,1
1886	375.378	35,5	1891	406.919	28,1
1887	381.686	28,7	1892	413.227	27,9

La mortalité, qui était de 31,2 pour 0/00 en 1883, n'a été que de 27,9 pour 0/00 habitants en 1892.

Les augmentations qui ont eu lieu en 1884 et 1885 sont dues au choléra qui a sévi à cette époque et fait tant de victimes.

Celles de 1886 sont dues à une épidémie de variole et la légère augmentation de 1890 et 1891, à la diphtérie.

Ces résultats sont satisfaisants ; néanmoins ils sont encore loin de ceux obtenus par beaucoup d'autres grandes villes qui cependant ne sont pas des exceptions, telles que :

New-York.	23,9	décès	par mille habitants et	par an.
Moscou..........	18,3	»	—	—
Saint-Etienne	20,0	»	—	—
Nancy...........	20,2	»	—	—
Buenos-Ayres....	20,4	»	—	—
Boston...........	21,1	»	—	—

Espérons, Messieurs, que dans cette grande question de la mortalité humaine, dont les pouvoirs publics s'occupent avec tant de sollicitude, Marseille n'aura bientôt plus rien à envier aux villes plus favorisées qu'elle aujourd'hui. C'est notre vœu le plus cher.

Dans votre séance du 3 novembre 1893, vous avez procédé à la nomination des membres du jury des concours.

MM. Alfred Duboul, vice-président ; Jules Bouis, docteur Gastinel-Pacha et Poulaint, membres actifs, ont été nommés à l'unanimité.

Dans celle du 8 décembre suivant, vous avez renouvelé votre bureau conformément à l'article 21 de vos statuts.

Ont été nommés à l'unanimité : MM. François Tenougi, président ; Alfred Duboul, vice-président ; Joseph Duboul,

vice-secrétaire ; Vassal et Lalubie, conseillers ; Valmont, publiciste, conservateur ; chanoine Arnaud, annotateur ; Poulaint, trésorier.

Le 21 février dernier, vous avez eu la douleur de perdre votre vénéré président, M. le chanoine François Tenougi.

Votre Société a rendu un dernier et affectueux hommage à cet homme de bien, à ce prêtre irréprochable qui était aussi un savant, un esprit fin et libéral.

En votre nom et au milieu d'une foule recueillie, M. Alfred Duboul, votre vice-président, a prononcé sur la tombe un discours émouvant, religieusement écouté, rappelant les importants travaux et les grandes vertus de notre regretté et éminent collègue.

Dans votre séance du 9 mars dernier, vous avez nommé votre nouveau président ; M. Jules Bouis a obtenu vos suffrages unanimes.

La Commission du jury des concours vous a soumis ses divers rapports dans les séances des 26 janvier et 16 février.

Les conclusions de ces rapports ont été acceptées à l'unanimité.

Vous avez enfin, Messieurs, dans la séance du 16 mars, fixé le jour de la séance publique pour la distribution des récompenses au 6 mai 1894, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des sciences, mis gracieusement à la disposition de la Société par M. le Doyen. Cette date, par suite des fêtes de Jeanne d'Arc et de la Pentecôte, a dû être remise au 20 mai.

M. Deffès, préfet des Bouches-du-Rhône, l'un de vos membres d'honneur, ayant eu la douleur de perdre madame Deffès le 6 mai dernier, votre bureau est allé lui présenter les condoléances de votre Société et il a

assisté au convoi funèbre qui a eu lieu le 8. Madame Deffès était la Providence des malheureux ; épouse et mère adorée, elle a été enlevée bien jeune encore à la tendresse des siens et à la respectueuse affection de la ville tout entière.

Que les unanimes et profonds regrets manifestés par la population marseillaise soient un adoucissement à une aussi grande douleur.

Messieurs,

Parmi les nombreux ouvrages reçus par la Société de Statistique, votre Secrétaire perpétuel a attiré votre attention sur le *Bulletin de la Société Scientifique et archéologique de Draguignan (Var)*, où se trouve une très intéressante note historique et bibliographique sur la bibliothèque de cette ville, et une nomenclature des ouvrages *rarissimes* qui s'y trouvent, par M. Octave Teissier, l'érudit bien connu.

A citer la *Bible Latine*, imprimée à Venise en 1481 par Léonard Wild de Ratisbonne et le *Liber Chronicarum*, imprimé à Nuremberg en 1493, qui sont des incunables très rares.

L'édition Princeps des œuvres de Cicéron, réunies en un seul corps, publiées par Alexandre Munitianus en 1498 et dont il n'existe plus que quelques exemplaires.

Le *Roman de la Rose*, de Guillaume de Léris et Jean de Meung, beau manuscrit du XIVe siècle.

Dans le même volume, page 97 et suivantes, une étude très complète sur *La Reprise des Iles de Lérins sur les Espagnols*, 1635 à 1637, par M. Aubenas.

Le *Bulletin de la Société des sciences naturelles et historiques* du département de l'Yonne, 46e volume, 1892, donne la suite des procès-verbaux de l'Administration

municipale de la ville d'Auxerre, qu'elle a publiés en 1891.

Ce travail s'arrête au 23 décembre 1792.

C'est l'histoire de ces temps troublés écrite jour par jour.

Citons quelques-uns de ces procès-verbaux, *multa paucis* ; ils disent beaucoup en peu de mots. — 22 juin 1791. — Fuite du roi Louis XVI. — Une lettre du maire de Joigny annonce *que des ennemis de la Révolution sont parvenus à enlever le roi.*

Le Conseil siège en permanence.

Même jour, 4, à 8 heures du soir. — Arrivée d'un courrier annonçant l'arrestation du roi. — Le Conseil arrête « qu'il sera chanté un *Te Deum* dans l'église Saint-« Étienne, en actions de grâce de la victoire que la patrie « vient de remporter sur ses ennemis qui avaient osé « lui ravir son roi, objet de son amour. »

7 juillet 1791. — Le Conseil arrête le programme de la fête du 14 juillet, *qui est un jour mémorable pour la Révolution.*

14 juillet 1791. — Procès-verbal de la fête.

« A l'heure de dix, indiquée par la délibération du 9 « de ce mois, le corps municipal s'est rendu à l'église « paroissiale de Saint-Étienne, à la tête de la garde natio-« nale et de la brigade de la maréchaussée.

« Arrivé dans ladite église, l'autel de la patrie a été « déposé dans la nef ; le corps municipal est entré dans « le chœur où il a occupé des sièges placés dans le milieu « comme faisant les honneurs de la cérémonie.

« Après la célébration de la messe, M. le Maire est « monté en chaire et a prononcé un discours qui a été « vivement applaudi.

« Ensuite, on s'est rendu sur la place Saint-Étienne, et

« à midi, le serment fédératif a été prêté par tous les « citoyens des deux sexes avec des acclamations de « joie.

« Rentré à l'église, on a chanté un *Te Deum* après « lequel le corps municipal est revenu à la maison com- « mune dans le même ordre qu'il était allé à la « cérémonie. »

Il y a un siècle et demi, Messieurs, que d'Aguesseau a dit : *Le peuple, quand il est maître, a ses flatteurs comme les rois.*

Cette parole est toujours vraie.

Citons encore ce curieux procès-verbal du 6 février 1792. *Le Conseil général fixe et arrête les charges de la ville d'Auxerre à la somme de* 19,580 *livres* 14 *sols* 3 *deniers*. Dans cette somme se trouvent le traitement du trésorier, 300 livres ; ceux de deux commissaires, 600 livres ; du tambour, 44 livres ; du pompier, 25 livres ; de deux chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, 200 livres ; l'entretien du pavé des rues et celui des promenades, 3,300 livres, etc., etc.

A cette époque, les villes s'entretenaient vraiment à bien bon marché et les fonctionnaires étaient bien peu exigeants.

Les temps sont bien changés.

Terminons ces citations par cet extrait du règlement imposé aux gardes champêtres, le premier mars 1792 :

« Art. 17. — Ils ne pourront emmener aucun chien avec eux.

« Art. 19. — Ils ne pourront travailler à leur héritage ni à aucun ouvrage qui leur soit personnel, pas même à la réparation des dégâts.

« Art. 57. — Ils veilleront à ce que personne, pas même

le propriétaire, n'emporte aucun raisin avant l'ouverture des vendanges. »

Les propriétaires et les gardes champêtres d'aujourd'hui s'accommoderaient sans doute fort mal d'un tel règlement.

Même volume, un travail très curieux sur les sigles ou marques de *tâcherons* tailleurs de pierre, par M. Adolphe Guillon.

Ces marques ou signes, dont l'usage remonte à la plus haute antiquité et que l'on retrouve à l'intérieur et à l'extérieur des édifices, servaient aux règlements des travaux d'après certains archéologues ; suivant d'autres, ils étaient établis pour éviter la confusion au milieu des matériaux employés et guider la pose des pierres. Suivant l'opinion d'autres archéologues encore, ils servaient simplement aux tailleurs de pierre à distinguer la besogne faite par eux.

Il existait, dit-on, de ces signes sur les murs d'enceinte de Pompéi, sur l'amphithéâtre d'Arles, sur la porte *Noire* à Trêves et ailleurs.

Plusieurs planches donnent les sigles ou marques de tâcherons tailleurs de pierres trouvées à l'église abbatiale de la Madeleine, à Vézelay (Yonne), à l'extérieur, puis à l'intérieur.

Ceux découverts à la cathédrale de Sens (Yonne) et à l'église Saint-Étienne, à Nevers.

Les *Annales de la Société d'Agriculture, histoire naturelle et Arts utiles* de Lyon, année 1892, contiennent diverses études des plus remarquables.

C'est d'abord celles intitulées : *Influence des milieux sur le développement des mollusques* et *Etude des diverses faunes malacologiques de France*, par M. Arnould Locart.

Ce savant et important travail, que l'auteur a su rendre attachant et attrayant, comprend :

L'histoire de la faune malacologique française, terrestre, des eaux douces et saumâtres, marine, fossile.

La comparaison des trois faunes actuelles :

Enchaînement des milieux;

Enchaînement des formes;

Répartition proportionnelle des genres et des espèces dans les différentes formes.

Influence des milieux :

Altitude (influence physique) ;

Vents ;

Température ;

Hygrométrie ;

Lumière ;

Electricité et magnétisme.

Influence chimique :

Composition chimique du sol et des fonds.

Influence mécanique :

Déplacement des mollusques ;

Action des eaux courantes ;

Action mécanique des fonds ;

Profondeur des eaux ;

Action mécanique des végétaux.

Influences physiologiques :

Anomalie et monstruosité ;

Apparition et disparition des espèces ;

Conditions de reproduction ;

Nourriture et jeûne ;

Hivernation ;

Commensaux et parasites ;

Domestications.

Résumé et conclusions :

Lois des enchaînements ;

Lois des causes ;

Lois des espèces.

On voit, par cette simple nomenclature, l'importance de ce travail.

C'est ensuite la *Contribution à l'Etude de l'Alcoolisme*, avec *Recherches expérimentales sur les Essences* et *Etudes Physiologiques sur l'Eau d'Arquebuse*, par MM. Cadéac et Meunier.

Travail des laboratoires, à l'Ecole Vétérinaire de Lyon, 1891-1892 :

« Nous nous sommes attachés, disent les auteurs, à « faire l'étude physiologique de la liqueur d'arquebuse. « Les troubles déterminés par chacun de ses éléments « constituants ont été analysés et classés. Nous avons « recherché et calculé quel est leur degré de toxicité dans « la liqueur.

« L'intoxication par le vulnéraire est fréquente ; on le « croit inoffensif, on en donne aux enfants, aux jeunes « filles. Des ménages d'ouvriers en boivent jusqu'à un « litre et plus par semaine. »

Cette belle étude, dont nous ne saurions trop recommander la lecture à tous ceux qui ont le souci des ravages que fait l'alcoolisme, se termine par ces lignes : « L'expérimentation a mis en évidence ce fait important ; « c'est que le mélange des essences composantes con- « serve les principales activités morbides révélées par « l'étude des essences épileptisantes ; l'hypéresthésie « générale et sensorielle, les sensations subjectives, les « divers troubles psychiques, ont à peu près les coëffi- « cients que nous avons établis et ils menacent de se « manifester à chaque instant chez les buveurs d'eau « d'arquebuse. »

C'est enfin les *Expériences sur l'Action de divers Phosphates sur la Culture des Pommes de terre*, par M J. Roulin, Président de la Société, et l'*Action de di-*

verses substances toxiques sur le Bombix-Mori (vers à soie), par le même auteur.

Les sériciculteurs trouveront, dans le même volume, le rapport de la Commission des soies de Lyon, dans lequel se trouve la *Description d'une Magnanerie modèle établie par elle à Montplaisir,* et l'*Enseignement de la Sériciculture*, par M. B. Remillieux.

En vous signalant tout particulièrement le très instructif et très intéressant rapport de la Commission des soies de Lyon, votre Secrétaire perpétuel a pensé, Messieurs, qu'à une époque où l'agriculture est frappée par tant de maux et où le cultivateur a tant de peine à vivre, votre Société avait le devoir de faire connaître les efforts faits, dans le Lyonnais, pour relever une industrie qui était naguère et qui pourrait être encore aujourd'hui, pour la Provence, une source d'importants revenus.

On disait au XVI[e] siècle :

« Trois choses gastent la Provence :
« Le vent, la comtesse et la Durance. »

Rien n'est changé, sauf la comtesse de Tende, femme du gouverneur d'alors, qui est simplement remplacée par M. Méline, inventeur du protectionnisme actuel.

Beaucoup de Provençaux pourront lire avec fruit une étude sur l'*Amphithéâtre d'Arles*, due à M. Ricquier, membre de l'Académie des Sciences, des Lettres et des Arts, d'Amiens, t. XXXIX, année 1892.

A citer, dans les *Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts, d'Angers*, l'*Histoire du Siège de Lyon en 1793*, par M. Castonnet des Fosses, et un beau mémoire sur le *Tombeau du roi René d'Anjou* à la cathédrale d'Angers, par M. Joseph Denais, lu à la 15[e] réunion des Sociétés des Beaux-Arts, à Paris.

Dans le *Recueil des Publications de la Société Havraise a Etudes diverses*, 1892, premier trimestre, l'*Etude sur la grande chronique de Fontenelle*, par M H. Murat.

Les *Notes Descriptives et Historiques* sur la ville de la Tour-de-Peilz sur le lac Léman, par M. Albert Naef.

Votre Secrétaire perpétuel vous a signalé tout spécialement le *Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, n° 1, de 1892, publié par le ministère de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, où se trouve, page 52, l'analyse d'un travail sur la *Numismatique économique du temps de saint Louis,* par notre savant collègue M. Louis Blancard, archiviste du département, lu dans la séance du 8 juin 1892, matin.

Un mémoire de M. Chaumat, à la Société de Législation comparée : *Recherches sur le meilleur Régime Légal à appliquer aux Sociétés par actions.*

Un autre mémoire de M. Pascaud, conseiller à la Cour de Chambéry, sur le même sujet, suivi d'un troisième travail analogue, par M. Prudhomme, substitut à Sens.

Le grand développement que les Sociétés par actions ont pris en France, comme partout d'ailleurs, et le nombre toujours croissant des désastres financiers, donnent à ces études l'intérêt le plus élevé.

Nous ne pouvons fermer ce volume sans parler de la séance du 10 juin 1892, dans laquelle M. Ch. Lucas, délégué de la Société Centrale des Architectes de France, étudie la 8e question ainsi posée :

« Du rôle de l'enseignement professionnel dans l'en-
« seignement primaire obligatoire. Faut-il mettre l'ate-
« lier dans l'école, ou l'école dans l'atelier ? »

M. Lucas termine ainsi : « Il n'y a donc pas à savoir
« s'il faut mettre l'atelier dans l'école ou l'école dans
« l'atelier ; mais bien à arrêter, pour l'un et pour l'autre,

« un même plan complet d'enseignement méthodique, « sagement gradué et s'élevant sans cesse avec l'âge de « l'élève, depuis trois ans, date de son entrée à l'école « maternelle, jusqu'à treize ans, âge moyen de sa sor- « tie de l'école primaire. Ensuite, depuis treize ans « jusqu'à dix-sept ans, pendant son séjour à l'école pro- « fessionnelle, enseignement à la fois primaire et pro- « fessionnel, intellectuel et manuel, théorique et prati- « que, mais surtout pratique et dans lequel des « connaissances intellectuelles indispensables s'adapte- « ront, heure par heure, à des exercices manuels aussi « indispensables ; et dans lequel enfin, plus que partout « ailleurs, un peu de savoir théorique sera mis au ser- « vice de beaucoup d'applications pratiques. »

« En apprenant l'on devient maîstre », dit une sentence du XVIe siècle.

Dans le courant de l'hiver 1890-91, on a découvert des sépultures humaines préhistoriques à La Roche, commune de Bessan (Allier). Le *Bulletin-Revue*, 1re livraison d'octobre 1892 de la Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, en donne une relation très intéressante sous la signature de M. J.-B Thonnié.

Les économistes et les financiers trouveront dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts* du département de la Lozère (1), une étude aussi instructive qu'intéressante sur les banques agricoles à l'étranger : en Belgique, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie et en Angleterre.

Au moment où ces importantes questions se discutent au Parlement français, il est d'un très grand intérêt de connaître les résultats obtenus à l'étranger.

---

(1) Tome 43e, année 1892, août, septembre et octobre.

Les agriculteurs trouveront dans le même *Bulletin* (1), sous le titre *Alimentation du Bétail*, le moyen pratique de nourrir les animaux avec les balles de céréales.

Ces balles sont perdues en Provence et ailleurs, on n'en tire aucun parti et pourtant, dit la *Gazette du Village*, 40 k. de balles préparées équivalent à 25 k. de foin.

Toutes les balles de céréales sont bonnes, sauf celles d'orge dont les barbes adhérentes peuvent occasionner des maladies de la gorge.

L'*Union Agricole*, bulletin des Comices et des Sociétés agricoles de l'Yonne, contient des renseignements précieux pour nos agriculteurs ; notamment son numéro du 5 mai 1893, pour ceux qui veulent planter de la vigne américaine ou franco-américaine et savoir à quels cépages leurs terres conviennent; et son numéro du 23 mai 1893, pour ceux qui veulent faire du bon fumier.

Nous y renvoyons nos agriculteurs, persuadé que ces indications leur seront de la plus grande utilité.

Le numéro du 22 septembre 1893 contient une statistique utile à connaître; c'est celle des étrangers qui résidaient en France en 1891

Il y avait alors 1.130.211 étrangers ; soit 3 p. 0/0 de la population entière.

En 1851, cette proportion était seulement de 1,06 p. 0/0. Elle a donc doublé en quarante ans.

Ce nombre d'étrangers se décompose ainsi :

Par Nationalités.

Belges.........	465.860	Suédois........	2.800
Italiens........	286.042	Norwégiens, Danois.	2.035
Allemands.....	83.000		
Espagnols... ..	78.669	Grecs....... ..	1.676
A reporter....	913.571	*A reporter.. .*	6.511

(1) Tome 44e, année 1893, février et mars.

Report....	913,571
Hollandais, Luxembourgeois	40 000
Américains.....	12.000
Suisses.........	83.117
Austro-Hongrois	11.900
Anglais........	39.687
Russes.........	14.357
TOTAL......	1.114.632

Report ...	6.511
Roumains, Serbes, Bulgares.	1.851
Portugais	1.331
Africains.......	843
Turcs..........	813
Asiatiques	343
Divers.........	3.887
TOTAL......	15.579

TOTAL GÉNÉRAL : 1.130.211

Par Professions et Sexes.

Agriculteurs..........................	Hommes :	132.759
	Femmes :	103.320
Industriels..........................	Hommes :	284.408
	Femmes :	225.873
Employés de commerce..............	Hommes :	175.687
	Femmes :	85.957
Employés de la force publique........	Hommes :	688
	Femmes :	858
Employés aux Administrations publiques...........		2.398
Professions libérales..........................		38.095
Rentiers		65.664
Domestiques	Hommes :	13.374
	Femmes :	38.414

Il y a en France { 131.347 étrangers qui sont des patrons.
339.283 étrangers qui sont des ouvriers.

Les patrons étrangers sont :
35.585 dans le commerce.
26.899 dans l'agriculture.
26.220 dans l'industrie.
1.760 dans les transports.
545 dans la force publique.
537 dans les Administrations publiques
15.618 dans les professions libérales.
24.183 dans diverses professions.

Les *Annales de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres* du département de la Loire, 2me série, tome XII, année 1892, 4me trimestre, donnent une relation de la légende des 7777 Saints ; légende bretonne remontant à la plus haute antiquité. (Le Vot : *Histoire de la ville et du port de Brest.*)

Dans le second volume du *Voyage dans le Finistère* par Cambri, revu par Emile Souvestre, on lit :

« Là *(cimetière de Lanrivoaré)*, suivant la tradition, « reposent les 7777 Saints. Au pied d'une croix, on « aperçoit sept grosses pierres rondes qui ne sont autre « chose que sept pains ainsi transformés, pour punir un « boulanger qui avait refusé l'aumône à saint Hervé. »

Cette légende donne lieu à une suite de combinaisons de chiffres très intéressantes, étonnantes même.

L'auteur fait remarquer qu'une des combinaisons se retrouve nettement formulée dans le 1er chapitre de l'Apocalypse de saint Jean et que le capitaine Dupaix, voyageant au Mexique de 1803 à 1807, a trouvé des pierres analogues à celles de Bretagne, ayant une relation avec la légende, et il termine ainsi :

« Qui sait, en cherchant bien, on trouverait peut- « être les pierres du Mexique au nombre de sept et alors « quels horizons nouveaux s'ouvriraient aux yeux des « géologues, tant sur les rapports immémoriaux de la « Bretagne et du Mexique que sur l'antiquité de l'espèce « humaine.

« Que de siècles ont dû s'écouler avant que l'homme « ait pu connaître, parmi les curieuses propriétés des « nombres, celle qui fait de 7854 ou de l'aire d'un « cercle, la somme des deux nombres merveilleux : 7777 « et 77. »

Avis aux chercheurs.

A signaler aussi dans le même ouvrage un travail très curieux de démographie sur la société française, qui amène l'auteur à cette conclusion mathématique : « Que la journée de huit heures de travail, qui nous vaut dans toute l'Europe les promenades du 1er mai, n'intéresse, en France, que les 9/40e des ouvriers, que 86 électeurs sur 10,000, » et il termine par ces mots : « Il est donc « raisonnable et naturel de laisser les patrons et les « ouvriers syndiqués s'arranger entre eux au mieux de « leurs intérêts respectifs, plutôt que d'édicter une loi « qui molestera de la façon la plus désagréable plus de « 32 ouvriers sur 40. »

Votre Secrétaire-perpétuel vous a signalé, Messieurs, les découvertes faites sur le territoire des communes d'Allauch et de Marseille (1), par MM. Fournier, Rivière et Farnarier, de divers restes d'animaux, de fragments de poterie, de silex, de nombreux ossements humains parmi lesquels une mâchoire fortement prognathe encore pourvue de ses dents. — Tous nos compliments à ces jeunes Marseillais.

Il vous a signalé également le *Bullêtin de la Société de Statistique, des Sciences Naturelles et des Arts Industriels* du département de l'Isère, 4me série, tome 1er, 2me fascicule, 1893, où se trouve un très curieux inventaire dressé en 1383 par les officiers delphinaux de Chabeuil, contre Jean Sausson, joaillier, qui avait *brisié* et *deffraudé* divers péages de Monseigneur le *Dalphin* ; ainsi que les inventaires des trésors : de l'église-collégiale de Saint-André de Grenoble, faits en 1457 et 1551 ; de l'église-cathédrale de Notre-Dame de Grenoble, du 31 octobre

(1) A Allauch, dans la grotte dite : *Baume-Sourne*, et à Marseille, à Cortiou, *Journal des Jeunes Naturalistes*, nos 210, 261 et 264 de l'année 1892.

1532 et 1555 ; de l'église-cathédrale de Saint-Arnould de Gap, de 1559 et 1566, et de l'église-abbatiale de Saint-Pierre de Vienne (Isère), du 17 mai 1664.

On lira avec le plus vif intérêt l'article que notre collègue, M. le député J.-C. Roux, a écrit dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Marseille*, tome XVII, n° 1, du 1er trimestre 1893, sur l'étang de Berre et le canal de Marseille au Rhône ; concluant à la nécessité d'utiliser le premier et de construire le second.

Les membres de la Société de Statistique félicitent chaleureusement leur collègue et forment le souhait que le but qu'il poursuit avec tant de talent et de patriotisme, entre enfin dans la période d'exécution au grand profit de Marseille et de la France.

Aye soing et cure de bien gaigner,
Car temps avance pour gaspiller,

dit un proverbe du XIIIe siècle, que nous recommandons à nos législateurs.

Je termine, Messieurs, cette revue de quelques-uns des livres que vous avez reçus par ce proverbe du XIIIe siècle :

A desenor muert à bon droit,
Qui n'aime livre ne se croit (1).

Je n'ai plus à vous entretenir, maintenant, que des travaux accomplis pendant l'année 1893 par les membres de votre Société. Je le ferai très brièvement.

« On n'est pas forcé de dire du bien des gens dont on fait l'éloge, » a dit E. Gondinet.

Cela me met à l'aise, Messieurs, car je n'ai que du bien à dire.

(1) Celui-là meurt à bon droit déshonoré, qui n'aime pas les livres et n'y croit.

M. J.-C. Roux, député de Marseille, membre actif de votre Société, vous a remis son travail intitulé : *La question du Blé*.

M. Roux est un travailleur acharné qui défend avec talent, autorité et compétence, le libre échange contre la protection.

Sa dernière étude, *La question du Blé*, est faite dans le même esprit. C'est l'œuvre d'un patriote éclairé.

La question du blé, dit M. Roux, est destinée à s'imposer de tout temps aux préoccupations des hommes d'État français.

Sous les régimes passés, il s'agissait d'alimenter le pays et de lui épargner le retour de famines presque périodiques, en veillant à l'approvisionnement du marché.

Aujourd'hui, ce que l'on semble chercher par dessus tout, c'est à éloigner la concurrence et à élever des barrières, de plus en plus infranchissables, sur le pourtour de nos frontières.

Après avoir résumé les différentes dispositions prises à l'égard du commerce des céréales en général, sous les régimes passés, M. Roux montre que c'est au cours de la seule période de l'application ininterrompue d'un régime libéral, que la production du blé en France a atteint le chiffre le plus élevé : *1860 à 1891*.

Il insiste sur le danger national qui résulterait, pour le pays, de la diminution de la production du blé en France ; sur l'inefficacité du régime de la protection contre les spéculateurs ; sur ce fait, que le renchérissement du blé entraîne le renchérissement du pain ; sur la nécessité de conserver les facultés d'entrepôt et d'admission temporaire au point de vue du fret, à celui de l'approvisionnement, à celui du profit

des ouvriers français et de la sécurité de l'industrie et du commerce français, ainsi qu'à celui de nos relations extérieures.

Après avoir indiqué le mal, M. Roux indique le remède.

La culture du sol a cessé, dit-il, d'être une opération spéciale; elle a maintenant un caractère industriel bien déterminé.

Il faut donc qu'elle se plie aux exigences de cette transformation; qu'elle fasse ce qu'ont fait toutes les industries; qu'elle réduise ses frais généraux; qu'elle améliore son exploitation pour accroître son rendement et diminuer son prix de revient.

La solution du problème agricole n'est pas dans la douane, elle est dans la science; elle réside aussi dans l'amélioration des voies de communication et des tarifs de transport.

Dans l'organisation de moyens pratiques pour fournir à l'agriculture l'argent nécessaire à l'application des méthodes nouvelles, etc., etc.

M. Roux termine ainsi :

« Ce que nous combattons, c'est l'ensemble du système « que l'on veut imposer au commerce français. Aujour- « d'hui, on attaque le blé; demain, ce sera un autre pro- « duit et la plupart de nos industries passeront sur ce lit « de Procuste.

« On ruinera ainsi l'industrie nationale et la richesse « nationale, au nom du travail national; non seulement « sans profit pour lui, mais à son grand détriment. On « rendra encore plus intense la crise nationale et nous « serons comme ce personnage d'un roman célèbre, que « son médecin privait de nourriture et faisait mourir de « faim pour lui conserver une bonne santé. »

Tous les Marseillais sont de l'avis de M. Roux.

M. le chanoine Pascal, membre actif, a écrit l'an dernier une *Notice sur Cabriès*, pour laquelle la Société de Statistique lui a décerné une médaille d'argent.

M. Pascal n'était pas encore membre de votre Société. Cette année, il vous a offert une *Notice sur les Ordres chevaleresques*.

Ce travail est divisé en deux parties. *Ordres existants* et *Ordres éteints.*

Chacune de ces deux parties est elle-même divisée en deux chapitres.

Le premier contient les *Ordres reconnus et non reconnus* ; le deuxième, les *anciens Ordres français* et les *anciens Ordres étrangers*.

Le tout représente 451 Ordres ou décorations placés par lettre alphabétique et suivis, chacun, d'une notice historique et d'une description.

La patience, l'ordre et le soin dans le travail, paraissent être les qualités dominantes de notre collègue.

Je m'en tiens là, craignant de blesser sa modestie, aussi grande certainement que son mérite.

Le manuscrit de M. le chanoine Pascal est vraiment une œuvre de bénédictin, qui n'offre pas seulement un intérêt de curiosité historique, mais qui contient encore un véritable enseignement.

Notre collègue a remis aussi à votre Société un deuxième manuscrit intitulé : *Notice sur les Congrégations romaines, la Prélature et la Canonisation des saints.*

Cet important travail, rempli de renseignements et de détails peu connus, sera imprimé cette année dans le *Répertoire de la Société de Statistique* auquel nous renvoyons les chercheurs et les curieux.

La notice sur les *Ordres chevaleresques* qui, sur la

demande de l'auteur, va être complétée, ne sera livrée à l'impression que l'année prochaine.

M. Victor Duviard, votre Secrétaire perpétuel, a soumis à votre appréciation un important manuscrit écrit jour par jour et relatant les faits quotidiens des campagnes d'Espagne, de Prusse, de Russie et de Paris (1807 à 1815), par un officier du 4me de cuirassiers des armées du premier Empire (1)

« Soldat à dix-sept ans, dit l'auteur, dès que j'ai été
« hors de la maison paternelle, autant que je l'ai pu, j'ai
« pris des notes, jour par jour, sur les événements où j'ai
« été acteur et sur ceux que j'ai vus.

« Les faits que je rapporte ne sont pas ornés de cou-
« leurs infidèles ; aidé de mes souvenirs, je rassemble et
« je mets à la suite les unes des autres, ces notes écrites
« sous le soleil brûlant de l'Espagne, sur les bords
« glacés de la Bérézina, où j'ai esquissé le tableau de ce
« passage sans exemple ; dans les plaines de Leipzig, sur
« les hauteurs de Paris et dans les champs de Fleurus et
« de Waterloo. »

Ce manuscrit a une réelle valeur.

M. Réveillé de Beauregard, membre honoraire, a écrit cette année ses *Souvenirs du Castellet* (Var), et ses *Promenades dans Tarascon et ses environs* (2).

Malgré son grand âge, M. de Beauregard est un évrivain infatigable ; la liste de ses ouvrages serait longue à établir ; aussi, me contenterai-je, à regret, d'une courte analyse de son dernier livre, *Souvenirs du Castellet*.

Il y a de tout dans ce volume : des poésies charmantes, des descriptions saisissantes, de l'histoire, de la science...

---

(1) M. Vicat.

(2) Ce dernier volume étant présenté au premier concours de 1893, l'analyse en est faite dans le *Rapport sur les concours*.

M. de Beauregard a l'âme d'un poète et le cœur chaud d'un Provençal ; le charme de ces pages vous saisit, vous entraîne et, pour peu, on voudrait aller *vivre et mourir* au Castellet,

Où soufflent les zéphirs de leur plus douce haleine.

Dans un pays superbe :

Aspect réjouissant et sites magnifiques,
On vous retrouve ainsi depuis les temps antiques.

Et plein de poésie :

Voyageur, tu viendras sur la rive enchantée !
Elle a son beau soleil et sa vague argentée.

M. de Beauregard fait ensuite l'historique du *Castellet* qui apparaît pour la première fois vers l'an 971, sous le nom de *Château de Castellar*.

Il fait la description du vieux château :

Ton vaste intérieur où respire la tristesse,
Où jadis ton seigneur vivait comme une altesse,
N'offre plus sous nos pas que débris glorieux,
Illustres souvenirs de nos vaillants aïeux.

L'auteur termine son livre par des pièces historiques relatives au Castellet.

M. le baron de Bouglon, membre correspondant, est l'auteur d'un très beau travail intitulé : *Les Reclus de Toulouse sous la Terreur*, dont il a adressé le premier fascicule, *Les Citoyens reclus à la Visitation*, à votre Société.

Ce livre porte comme sous-titre :

Registres officiels concernant les Citoyens emprisonnés comme suspects.

L'ouvrage commence par une notice historique sur les événements de Toulouse en 1793.

L'établissement du tribunal révolutionnaire est suivi,

dit l'auteur, « de la mise hors la loi des aristocrates et des ennemis de la Révolution. »

Le 25 avril 1793, deux cents citoyens, gentilshommes, parlementaires, officiers, magistrats, artisans, sont jetés dans la maison d'arrêt, dite « ci-devant Visitation, » et cela, sans procès-verbal, sans mandat de justice, simplement par « ordre de la municipalité. »

Dans la journée du 23 août, la rafle est continuée parmi les négociants, nobles, ouvriers et bourgeois qui ne partageaient pas les idées des jacobins ; cela s'appelait, à l'époque, « être l'esclave du fanatisme et du royalisme. »

La dénonciation était à l'ordre du jour, tous les motifs étaient bons.

Le citoyen à arrêter, a-t-il accepté la Révolution ? Il est censé « avoir singé le patriotisme ; » N'a-t-il donné aucune prise au soupçon ? Alors, c'est « un esprit rusé, dissimulé, naturellement contre-révolutionnaire. »

Et les prisons deviennent trop petites.

En terminant, l'auteur rappelle cette parole célèbre : « O Liberté que de crimes on commet en ton nom ! »

Pour chacun des 381 reclus à la maison de la Visitation cités par ordre alphabétique, M. de Bouglon a réuni les renseignements suivants : noms, âge, demeure, nombre des enfants et motifs d'arrestation, professions et fortune, relations et liaisons, opinions politiques aux diverses époques de la Révolution. C'est une œuvre considérable.

Ce livre, Messieurs, a une grande portée ; c'est une leçon de choses que l'on fera bien de méditer.

Le dernier ouvrage dont j'ai à vous entretenir est intitulé *Le Parement d'autel de l'évêché de Montauban*, par Mgr X. Barbier de Montault, membre correspondant.

Une excellente phototypie donne une image très nette, en première page, de ce parement d'autel que l'auteur

attribue à la « Fabrique de Paris, » à cause des initiales A. C. qui, d'après lui, désigneraient le peintre « du Roi » Antoine Caron, et ferait remonter cette tapisserie à une date postérieure à 1643.

L'auteur déclare d'ailleurs, page 10, que le parement d'autel de Montauban « est de l'industrie courante et non de l'art. »

Après l'avoir décrit dans ses moindres détails, l'auteur fait le relevé de ses similaires et c'est là, surtout, que se trouve le grand intérêt de son ouvrage, tant au point de vue de l'histoire de la tapisserie qu'à celui de l'histoire religieuse.

J'ai fini, Messieurs ; je vous demande pardon d'avoir retenu si longtemps votre bienveillante attention ; car, a dit Régnier dans sa satire sixième :

On doit selon sa force entreprendre la peine
Et se donner le ton suivant qu'on a d'haleine.

Marseille, le 20 mai 1894.

V. DUVIARD.

A MON VIEIL AMI

A quoi bon répéter ce que vous savez bien.
A quoi bon vous donner de nouveau l'assurance
De cet attachement que ne détruira rien,
Que je vous ai voué, presque depuis l'enfance?

A quoi bon répéter quel plaisir est le mien
Quand je serre vos mains et que mon cœur s'élance
Vers votre noble cœur, ce cœur ami du bien,
Qui bat à l'unisson, de douleur, d'espérance?

A quoi bon répéter ces trop vieilles chansons?
Nous savons tous les deux tout ce que nous pensons,
Comme si, largement, notre âme était ouverte.

Mais non, je me trompais ; il est toujours bien doux
De dire à son ami qu'on l'aime plus que tous.
Ce recommencement, c'est une découverte.

G. ARDISSON DE PERDIGUIER.

Réponse à mon jeune Ami

ARDISSON DE PERDIGUIER

Mon cher, j'avais le noir; pourquoi? je le sais « bien »;
Je venais d'acquérir la bien triste « assurance »
Que dans le cœur d'un homme il ne reste plus « rien »
Des tendres sentiments éclos durant « l'enfance ».

L'amour avait surpris l'Etre qui fut le « mien »,
Que j'avais façonné. Lorsque le cœur « s'élance »
Vers le cœur d'une femme, inéluctable « bien »,
Il chasse l'amitié. L'amour c'est « l'espérance ».

Les meilleurs sentiments sont de vieilles « chansons »,
Me disais-je parfois à l'heure où nous « pensons »
Aux chers ressouvenirs, à la blessure « ouverte ».

Mais vous êtes venu, quel moment fut plus « doux »?
J'ai lu votre sonnet, vous m'aimez plus que « tous »,
Je n'ai plus de regrets : voilà ma « découverte ».

V. DUVIARD.

25 *Mai* 1894.

M. le Chanoine TÉNOUGI

Sa Vie et ses Œuvres

Par M. Jules BOUIS, Président de la Société.

Mesdames, Messieurs,

Notre Société a fait cette année une grande perte : M. le Chanoine Tenougi, qui depuis plus de deux ans présidait notre Société avec tant de distinction, nous a été enlevé par une courte maladie dont sa robuste constitution n'a pu conjurer la fatale issue.

Je crois être l'interprète de tous nos collègues en adressant à la mémoire de notre vénéré doyen le juste tribut d'éloges qui lui est dû et en rendant un public hommage à ses talents et à ses vertus.

Messieurs,

Quand je considère la haute intelligence de l'homme de bien, du savant modeste à la succession duquel vos bienveillants suffrages m'ont appelé, je cède tout d'abord à un sentiment de gratitude et de reconnaissance pour l'honneur immérité que j'ai reçu de vous ; mais, en face d'un modèle aussi parfait, je ne puis me défendre de la crainte bien légitime que me donne la conscience de mon infériorité.

Je compte, pour seconder ma bonne volonté et mon dévoùment, qui sont assurément mes seuls mérites, sur le zèle infatigable de notre cher et distingué Secrétaire-perpétuel, M. le Capitaine Duviard ; sur les conseils affectueux et l'expérience éclairée de tous mes collègues et

plus particulièrement de ceux d'entre eux qui ont eu avant moi l'honneur de présider notre Société et qui lui ont donné par leurs écrits et leur haute situation tant de prestige et tant d'éclat.

Messieurs, notre Société a une grande et noble mission à remplir. Depuis sa fondation, qui remonte à 1827, elle n'a jamais failli à sa tâche.

Constater les besoins physiques et moraux de notre chère cité ; accueillir tout ce qui peut tendre à l'amélioration de son commerce, de ses manufactures ; donner aux arts et aux sciences, si en honneur à notre époque, une impulsion nouvelle et une application pratique ; récompenser tous les progrès, encourager toutes les bonnes volontés ; tel est, Messieurs, le vaste champ où peut s'exercer sa sollicitude.

Personne, nous le disons avec orgueil, avec l'autorité que lui donnaient son caractère et son âge, n'a mieux compris que M. le Chanoine Tenougi son rôle de Président d'une Société savante et n'a donné une impulsion plus utile aux travaux de notre Société.

D'une culture intellectuelle, pour ainsi dire universelle, il était resté jeune par l'étude ; il avait conservé dans un âge avancé cette double illusion de la jeunesse qui recule l'horizon de la vie et qui la dore.

Esprit libéral, sagement démocratique, il acceptait toutes les opinions, pourvu qu'elles fussent honnêtes.

Homme de progrès, de l'école des Lacordaire et des Lavigerie, il suivait avec passion le prodigieux développement des sciences, des arts et de l'industrie dans ce siècle étonnant, qu'il ne devait pas voir finir, et qui s'éteint dans tout l'éclat de sa gloire !

Prêtre austère et convaincu, que le doute n'atteignit jamais, philosophe chrétien, il voyait dans chaque

découverte scientifique moderne, non point une glorification de la matière, une orgueilleuse exaltation du génie humain, mais seulement une démonstration nouvelle et éclatante de la puissance divine. C'est ainsi que chez lui le dogme et la science, ces deux principes en apparence opposés, loin de se nuire, se fortifiaient et se complétaient l'un par l'autre.

Prédicateur, conférencier, il sembla s'appliquer à réaliser les préceptes de Cicéron qui voulait que l'orateur sût se faire écouter, se faire comprendre et persuader :

Ut veritas pateat, placeat et moveat.

Dédaignant les ornements frivoles du langage, il écrivait comme il parlait, sans étude et sans vouloir faire montre d'esprit ; sachant, suivant l'heureuse expression de Fénelon, « que le goût exquis craint le trop, sans en excepter l'esprit même. »

Il savait avec art concentrer la discussion sur le point capital de son sujet, comme un peintre habile qui sait mettre en saillie le motif principal de son tableau et qui distribue de ce point la lumière sur toutes les parties de l'ouvrage. Il semble qu'on ne puisse rien ajouter à ce qu'il écrit, sans y mettre du superflu et rien retrancher sans enlever quelque chose de nécesaire.

Il y a dans les écrits de Tenougi une sorte de grâce libre et fière, qui souvent se mêlait à l'originalité native de l'esprit français.

Dans l'intimité, sa conversation, parfois émaillée de traits piquants, toujours inoffensifs, en faisait un discoureur charmant, fort recherché.

Sa haute stature, ses traits mâles, un peu sévères, contrastaient avec la douceur presque féminine de sa voix et l'étonnante aménité de son caractère.

S'il eût vécu à Athènes dans les temps reculés qu'il

connaissait si bien, il eût été élève de Socrate et de Platon ; à Rome, Cicéron lui eût donné pour amis Lélius et Scipion.

Ses mœurs étaient aussi pures que sa doctrine. Sa philosophie était indulgente pour l'erreur, comme doit l'être celle du prêtre habitué à pardonner.

Tel était, Messieurs, au moral, l'homme de bien que la Société de Statistique a perdu.

Notre vénéré doyen naquit à Marseille en 1816 ; il assista au berceau au prodigieux réveil littéraire et scientifique qui se produisit en France au lendemain de la grande épopée napoléonienne

Il reçut l'empreinte de cette robuste génération du commencement de ce siècle qui devait produire tant d'hommes remarquables dans tous les genres.

Que lui manqua-t-il pour devenir un de ces hommes ? Vous avez tous, Messieurs, devancé ma pensée : un peu moins de modestie et un peu plus de cette saine émulation, qu'on pourrait appeler l'ambition du sage, parce qu'elle n'est pas un produit de l'orgueil et qu'elle permet à de nobles facultés de se produire dans le monde et d'y devenir fécondes.

Quoique plus tard venu que lui dans la vie, il m'a été donné de suivre les principales étapes de sa carrière, d'assister aux diverses évolutions de cette intelligence d'élite se dégageant peu à peu du mysticisme qu'il tenait de ses premières études, pour arriver à cette largeur de vue, à cette maturité de jugement qui caractérisent surtout les vingt dernières années de sa vie.

François Tenougi fit d'excellentes études au Lycée de Marseille sous la direction de l'abbé Denans, homme d'un grand savoir et d'une rare éloquence. Ses études théologiques terminées, il fut nommé au choix, professeur

de rhétorique et de philosophie au Petit-Séminaire, où il laissa la réputation d'un profond logicien et d'un littérateur émérite.

Après avoir exercé son ministère comme vicaire dans diverses paroisses de notre ville, il fut désigné pour le rectorat de Saint-Menet, l'une des plus riantes localités de notre Provence, si riche en sites merveilleux ! Aumônier du Lycée de Marseille sous l'Empire, il sut apporter dans ces délicates fonctions, la prudence et le tact qui lui étaient habituels ; cherchant à former l'âme de la jeunesse, à faire des hommes utiles et de bons citoyens ; s'évertuant toujours à présenter la religion sous un jour facile et aimable et s'appliquant plutôt à faire aimer Dieu qu'à le faire craindre.

Cependant, sa réputation d'orateur et de dialecticien s'était repandue au dehors ; appelé à Alger, il y prêcha une mission qui eut un grand retentissement dans la colonie et qui acheva sa réputation d'apologiste et d'orateur sacré.

Nous le retrouvons ensuite à Sens, à Orléans et à Versailles, où il fut successivement demandé par les autorités diocésaines. Il prêcha dans ces différentes villes des carêmes et fit des conférences qui le placèrent au nombre des prédicateurs remarqués de l'époque.

C'est à la suite d'un carême prêché à Versailles, qu'un puissant ministre de l'Empire lui fit offrir la direction d'un diocèse important ; son habituelle modestie lui fit refuser ce grand honneur.

Peu de temps après, le pape Pie IX, qui le tenait en grande estime, voulut le charger de la fondation et de la direction d'une Université de droit canon en Angleterre. Les mêmes motifs, — car Tenougi était le seul à ignorer ses vrais mérites, — joints au chagrin qu'il éprouvait de

quitter sa famille et le sol de la patrie ; peut-être un peu ses hésitations, donnèrent le temps aux évêques anglais, jaloux de leurs usages et de leurs prérogatives, de mettre opposition à cette fondation.

Depuis de longues années, notre regretté Président s'était ménagé une retraite studieuse, consacrant à ses livres et à ses écrits le temps qu'il dérobait à la Société de Statistique (l'une de ses plus grandes préoccupations) et aux bonnes œuvres; voulant, comme Titus, que chaque jour de sa vie fût marqué par une bonne action.

L'œuvre écrite de Tenougi est considérable. S'il était comme orateur le *vir probus discendi peritus* de l'antiquité, il était aussi comme écrivain le *vir probus scribendi peritus*. Tour à tour philosophe, historien, géographe, apologiste, il publia, en 1841 et en 1845, de remarquables travaux sur l'enseignement universitaire et la liberté d'enseignement.

En 1854, il fit imprimer un ouvrage de haute philosophie et de morale intitulé : *De l'esprit d'erreur au XVIII[e] siècle*, et en 1859, un volume sur la défense des grandes vérités de la foi. Puis, parurent les essais de géographie préhistorique dans lesquels il passe en revue les transformations successives que subit l'Europe à l'époque silurienne ; les soulèvements crétacés qui concoururent à la formation des Vosges, des Alpes et des Pyrénées.

Il excelle dans les descriptions, semble avoir parcouru les pays qu'il décrit si bien, fait revivre les peuples disparus ; reconstruit, exhume les villes et les monuments préhistoriques, comme Cuvier reconstituait un animal antédiluvien, au seul aspect d'une dent ou d'un débris d'ossement !

Dans l'année 1861, l'abbé Tenougi fit paraître une brochure qui eut un grand succès d'actualité sur la souveraineté temporelle des papes.

Nous avons de lui un grand nombre d'œuvres théologiques parmi lesquelles nous devons citer une étude profonde sur Dieu, l'homme et la religion. En histoire et en géographie, une intéressante description de la péninsule Scandinave et une histoire des anciens peuples d'Italie.

Arrêtons-nous un instant sur ses dernières œuvres, touchant les graves problèmes sociaux de notre époque. Les discours présentés à la Société de Statistique sur le capital et le travail, le positivisme et le matérialisme, la question sociale au point de vue moral, sont particulièrement attachants.

Il y examine avec une grande largeur de vue, s'élevant souvent jusqu'aux plus hauts sommets de la métaphysique, les diverses utopies commençant au socialisme et finissant à l'anarchisme. Il nous montre le capital et le travail comme deux forces concomitantes, harmoniques et non rivales ; car, suivant l'expression d'un célèbre homme d'État, pour faire du travail, il faut faire de la richesse ; mais la sécurité de la propriété et du capital implique nécessairement la protection du travail de l'ouvrier, surtout depuis que l'ouvrier, par suite du perfectionnement mécanique, a cessé d'être l'agent direct du produit industriel.

La théorie subversive consistant à subordonner l'action économique individuelle à la direction de l'État ; le partage de tous les biens ; l'utopie ultra-socialiste demandant la nationalisation de la richesse publique, ne tendraient à rien moins qu'à supprimer la vie sociale de la nation ; elle créerait une sorte d'État-Providence, servi par des milliers de fonctionnaires laïques qui seraient chargés de rationner les populations et qui en réalité dévoreraient les offrandes apportées par le peuple sur l'autel de l'État. Elle détruirait l'initiative individuelle,

que ne stimulerait plus l'intérêt, et aurait pour résultat certain et immédiat, la misère générale et l'émigration à l'étranger du commerce et de l'industrie de la France.

Il voudrait des lois plus favorables aux petits ; une plus équitable répartition des impôts ; la création du crédit rural, rendant les travaux plus rémunérateurs ; les œuvres d'assistance animées par la bonne volonté des patrons, la bonne conduite et l'esprit d'économie des salariés, préparant la création de caisses de retraites ouvrières et d'assurances contre la vieillesse.

Il appelle de tous ses vœux une loi sage réglementant le travail des femmes et des enfants, question brûlante qui touche de si près au développement physique et moral des populations ouvrières.

Abordant un autre ordre d'idées, il déplore le rôle que certains innovateurs voudraient faire jouer à la femme dans les sociétés modernes par l'effet du surmenage intellectuel, aussi pernicieux pour elle que le surmenage physique, oubliant que cette prétendue émancipation ne serait qu'une servitude déguisée ; car, « n'est-ce pas, dit-il, rendre la femme esclave que de l'asservir aux fatigues viriles, sans la dispenser des devoirs de l'épouse et de la mère ? »

On compte en Amérique des doctoresses par centaines ; elles abondent en Angleterre ; les jeunes filles sont admises à l'internat dans les hôpitaux de Paris. Nous avons en France quelques doctoresses à profession restreinte. A Chicago, Mademoiselle D'héricourt, une Française, soutient dans son journal, *la Femme affranchie*, que la femme est esclave dans le ménage ; que l'instruction de la femme est étranglée ; que dans la vie civile elle est minorisée, enfin que dans le travail elle est infériorisée.

D'autre part, ajoute M. Tenougi, plusieurs journaux,

entre autres : *Le Droit des Femmes*, *Le Bouquet des Droits du beau sexe* et *Le Papillon* prêchent à leurs nombreuses lectrices l'émancipation et l'affranchissement de la femme.

Arrêtons-nous un instant avec lui dans cette grande nation américaine à laquelle nous pardonnons volontiers quelques excentricités, en considération des grandes choses qu'elle a produites et qu'elle produira encore.

Que d'intelligence concentrée chez ce peuple né d'hier et qui déjà remplit le monde ! Que de prodiges réalisés depuis un demi-siècle par cette dévorante activité qui ne connaît pas de bornes ! Quelle fantastique éclosion de villes, dont l'une des plus importantes, Chicago, contient plus d'un million d'habitants !...

Que dire de la richesse publique, du commerce et de l'industrie aux États-Unis, amortissant la dette publique, diminuant les impôts (sommes-nous loin, hélas ! de la vieille Europe !) sillonnant de navires les mers du monde entier ; créant des railways, des usines, des manufactures sur tous les points de son immense territoire !

La science y est aussi rapide que l'industrie. Les problèmes de physique et de chimie semblent y trouver des solutions toutes prêtes ; les éléments paraissent eux aussi complices de ce grand mouvement d'idées et se prêtent d'eux-mêmes aux combinaisons les plus osées.

Que de surprises nous réserve encore ce vaste laboratoire de l'activité humaine, où l'on voit Eddison, infatigable Prométhée, sans cesse occupé à dérober les secrets des cieux !...

La femme en Amérique a fatalement subi l'effet de ce mouvement cérébral ; elle a voulu participer, dans une

certaine mesure, à cette immense envolée vers le progrès. Elle y a été encouragée par les prétendus apôtres de l'émancipation féminine et par la complaisante complicité des pouvoirs publics.

Nous pensons, avec notre regretté prédécesseur, dont nous suivons ici les idées, que le progrès a des limites pour la femme ; il ne faut pas qu'il puisse entamer les assises fondamentales de la famille et les devoirs primordiaux qu'elle lui impose.

Il faudrait tout citer dans cette revue humouristique des diverses situations sociales créées à la femme par les progressistes américains. Nous assistons à Cincinnati à un examen passé par Miss Jackson qui décroche, naturellement avec éloges, un diplôme de capitaine au long cours ; une autre, Miss Gilette, conquiert avec non moins de succès un brevet de pilote. Que dire de cette revue d'un corps de mille amazones formé à New-York dans le but fort louable de développer les muscles féminins ? gracieuse exhibition qui a dû profondément humilier Béhanzin et lui prouver qu'il n'était qu'un vil plagiaire.

Que dire encore de ce cours de médecine légale gravement professé à Alabama par des docteurs en jupons, tenant suspendu à leurs lèvres tout un auditoire masculin ?

Nous tombons ici dans le vaudeville et nous serions tenté de dire avec Horace :

Risum teneatis amici,

si le spectacle offert à Paris par Miss Woodhull n'était encore plus réjouissant. Cette vigoureuse célibataire, qui avait exercé à New-York la profession d'agent de change, était venue en France dans le but d'y prêcher une croisade contre les vieilles coutumes matrimoniales

qu'elle trouvait détestables et en opposition avec les légitimes aspirations de la femme moderne. S'inspirant des lois barbares de l'ancienne Sparte et sous le prétexte d'améliorer la race et d'introduire en France le culte de l'art plastique, elle voulait interdire le mariage aux gens laids ou disgraciés de la nature !...

C'était aller un peu loin et, comme disait notre éminent doyen, elle pouvait avoir affaire à forte partie !... Heureusement, l'éloquence épileptique de Miss Woodhull fit peu de prosélytes parmi nos gracieuses Parisiennes qui voulurent bien continuer à fermer les yeux sur les imperfections humaines, se reconnaissant d'ailleurs suffisamment protégées par le divorce contre les désenchantements conjugaux.

Enfin, cette rapide étude de mœurs se termine par une spirituelle objurgation à l'adresse des promoteurs de l'émancipation féminine. « Quand vous aurez, dit-il, des femmes architectes, journalistes, doctoresses, avocates, quand vous aurez transformé la femme en virago, aux dépens de sa sensibilité, de sa naïveté, que ferez-vous des hommes ? Leur ferez-vous ceindre le tablier ? épousseter les meubles ? vaquer aux soins du ménage ? élever les enfants au biberon ? Devront-ils aller chanter des cantiques, tandis que leurs épouses péroreront au cercle ?... »

Nous sera-t-il permis d'achever la pensée de notre regretté Président. Nous déplorons avec lui cet empiètement des femmes sur certaines professions jusqu'ici réservées aux hommes ; nous le considérons comme une profanation, comme une sorte de défi jeté à la nature, qui a fait la femme faible et ingénue et lui a donné en cela ses plus puissants attraits. Mais nous ne redoutons pas pour elle en France la contagion anglaise et améri-

caine. Non point que nous la supposions incapable d'études sérieuses et approfondies — car la femme a une aptitude toute particulière pour être universelle — mais, parce que nous la croyons trop soucieuse de ses charmes, trop préoccupée du décorum et du rôle sublime qu'elle a à remplir dans la famille pour vouloir tomber dans le grotesque et le ridicule des disciples de Miss Woodhull, d'Hubertine Auclerc ou de Louise Michel.

Nos jeunes filles comprennent très bien qu'il n'est pas nécessaire de savoir découvrir une nouvelle planète ou de trouver une nouvelle application de l'électricité, pour être une épouse dévouée et une mère accomplie. Elles ne tarderaient pas à s'apercevoir que chaque diplôme décroché à la Faculté, chaque victoire remportée sur le sexe (qu'elles finiraient peut-être par perdre le droit d'appeler le sexe laid) ; que chaque victoire, dis-je, serait pour elles une sorte de victoire à la Pyrrhus en face de l'hyménée !

Notre vénéré doyen savait qu'on n'apprécie l'esprit chez la femme que parce qu'il est moins approfondi.

Dieu nous garde, aurait-il ajouté, de confondre la jeune fille qui cherche dans l'étude à meubler son intelligence et son cœur ; celle qui se voue ou plutôt se dévoue, quelquefois au prix des plus grands sacrifices, à l'éducation de ses semblables, avec la femme bas-bleu, disons le mot, la femme pédante, celle qui passe sa vie dans la bibliothèque des savants ou dans les laboratoires de chimie ; qui fait à tout propos des citations latines et semble en parlant égrener des perles précieuses ; celle qui fait de la médecine, voire même de la chirurgie et qui passe, hélas ! doctoresse !...

La Bruyère, qui s'y connaissait, avait déjà dit en parlant des femmes savantes de son temps, — qui conservaient

au moins, comme celles de Molière, une certaine mièvrerie, une coquetterie qui les faisaient rester femmes, — qu'elles faisaient l'effet de pièces d'orfèvrerie artistement ciselées qu'on était tenté de montrer aux curieux.

Qu'aurait-il dit de la femme esprit fort, de la femme fin de siècle que raillait si spirituellement notre regretté prédécesseur ?

Messieurs, nous aurions encore bien des choses à vous dire sur les œuvres de l'abbé Tenougi, mais je laisse ce soin à des plumes plus autorisées que la mienne. Je ne saurais d'ailleurs, sans manquer à la bienséance, occuper plus longtemps la bienveillante attention de l'auditoire d'élite qui a bien voulu m'écouter.

Par cette rapide analyse du caractère et des œuvres de M. le Chanoine Tenougi, vous pourrez, Messieurs, apprécier davantage toute l'étendue de la perte que vient de faire notre Société.

Il a quitté sans effroi cette vie qui avait été sans tache, comptant d'autant plus sur les récompenses célestes que lui promettait sa foi, qu'il n'avait jamais rien ambitionné des biens périssables de ce monde.

On pourrait appliquer, Messieurs, à cette existence toute de désintéressement et d'honneur, toute consacrée au culte du beau et du vrai, ces belles paroles de Bossuet : « Il tenait la science comme plus précieuse que la richesse, et la vertu comme plus précieuse que la science. »

Ce fut un sage.

A LA MEMOIRE

DU

Docteur Adrien SICARD

Secrétaire-Perpétuel de la Société de Statistique de Marseille

Inhumé au Cimetière de cette Ville

LE 11 NOVEMBRE 1892.

I.

La mort n'épargne point le mortel sur la terre ;
Nous devons, tôt ou tard, chacun la satisfaire ;
Alors préparons-nous à bien la recevoir,
Car de fuir devant elle, il faut perdre l'espoir.

II.

Après avoir vécu pour nous est l'agonie ;
Notre souffle dernier s'envole avec la vie,
Notre corps où va-t-il ? Dans le sombre tombeau,
Où notre destinée a pour elle un caveau.

III.

La mort qui nous effraie est une délivrance
Pour tout être accablé par l'âge ou la souffrance ;
On s'endort pour toujours, oubliant les grandeurs,
Car notre âme du ciel préfère les splendeurs.

IV.

C'est ainsi que Sicard s'est éteint de lui-même,
En laissant dans les pleurs la famille qui l'aime.
Il sut à la science accorder ses instants,
Et son nom seul nous dit ses travaux importants.

V.

Mais pouvait-on prévoir une fin si rapide?
La mort, toujours cruelle, est parfois trop avide;
Elle nous a ravi l'homme laborieux
Dont l'aide, le savoir nous étaient précieux.

VI.

Un adieu pour toujours est bien pénible à dire;
Cessez, ô chants joyeux! et vous, pleurez ma lyre,
A l'aspect douloureux de ce triste cercueil!
L'ami que nous pleurons est l'objet d'un grand deuil.

VII.

Adieu, Sicard! tu fus l'ami sincère et tendre;
Sous ce drap noir, hélas! que ne peux-tu m'entendre?
Les cyprès de ce lieu qu'agitent les zéphirs,
Te rediront ici nos meilleurs souvenirs.

VIII.

Nos regrets sont pour toi, pour ta chère famille;
Nous foulerons le sol, souvent près de la grille
Qui nous indiquera ton séjour éternel,
Où tu sus te soumettre au vœu de l'Éternel.

R. de Beauregard.

Le 11 *Novembre* 1892

N.-B. — Les strophes troisième et cinquième de la poésie « A la Mémoire du Docteur A. Sicard » ont été mises par erreur dans la poésie pages 61 et 62, dédiée également à la mémoire du docteur Sicard.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LES CONCOURS

OUVERTS PAR

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

En 1895

PAR

M. le Capitaine Victor DUVIARD.

Secrétaire-Perpétuel.

MESSIEURS,

Votre Secrétaire perpétuel doit vous présenter chaque année un rapport général sur les concours.

C'est là le plus important de ses priviléges ; c'est aussi le plus agréable de ses devoirs.

Louer le talent, honorer le travail, rendre hommage à l'intelligence qui crée ou améliore et désigner à l'attention publique les hommes que votre Société a jugés dignes de ce grand honneur, soit par leurs travaux scientifiques ou littéraires, soit par les progrès qu'ils ont réalisés dans l'industrie ou l'agriculture, n'est-ce pas là, Messieurs, la tâche la plus agréable et la plus douce à remplir ?

Elle me serait facile si je n'avais qu'à laisser parler mon cœur.

Malheureusement pour moi, et aussi pour vos lauréats, les bons sentiments ne suffisent pas ici ; il faut encore, pour chacun des travaux accomplis et que vous allez récompenser tout à l'heure, que je vous présente une

étude spéciale, dans laquelle l'éloge soit uni à la vérité et l'aride démonstration à l'attrait du langage.

Tâche difficile et ingrate, Messieurs, pour laquelle je vous demande une excessive bienveillance.

Il faut qu'il y ait dans le discours de l'agréable et du réel ; mais il faut que cet agréable soit réel, a dit Pascal.

Dans ce rapport sur les concours de 1893, je m'efforcerai de ne pas l'oublier.

Parmi les nombreux ouvrages qui vous ont été présentés au premier concours, et pour chacun desquels vous vous êtes livrés à un examen attentif, le premier dont j'ai à vous entretenir a pour titre :

Des Emprunts des départements, des communes et accessoirement, des établissements publics, par M. Victor Vassal.

M. Victor Vassal, ancien élève de l'École des sciences politiques, est un de nos plus jeunes docteurs en droit ; il a à peine vingt-trois ans.

Dans le beau travail qu'il vient de terminer et qui lui fait le plus grand honneur, il traite magistralement, au triple point de vue juridique, doctrinal et pratique, ces graves questions d'emprunts, aujourd'hui d'un si haut intérêt.

L'ouvrage est divisé en trois parties distinctes :

1° Considérations générales, juridiques, économiques, sur les emprunts des départements, des communes et des établissements publics.

Cette première partie comprend trois chapitres dans lesquels l'auteur définit l'emprunt, indique le rôle du législateur et donne des notions générales sur la réalisation des emprunts et leur remboursement.

2° Sous la rubrique, *Règles générales*, M. Victor Vassal expose, avec une clarté et une méthode remarquables,

les lois auxquelles sont astreints les départements et les communes qui contractent des emprunts ; il met en lumière, en les commentant, les lois qui régissent les dettes départementales et communales, indique la compétence des différentes juridictions et cite un grand nombre de jugements.

C'est certainement la partie de l'ouvrage la plus instructive et qui a demandé à l'auteur la plus grande somme de travail et de recherches.

3° Sous le titre, *Règles spéciales,* l'auteur fait l'historique des emprunts, expose les diverses théories émises et, dans trois chapitres consacrés aux départements, aux communes et aux établissements publics, indique comment ces obligations sont contractées, le choix des moyens et la marche à suivre.

Un chapitre spécial est réservé à la ville de Paris dont la dette s'élève à 2 milliards 338 millions.

A côté de cette charge énorme, l'écrivain indique les ressources dont la cité dispose et ce chiffre, effrayant tout d'abord, s'accepte facilement lorsque l'on sait de quelles garanties la loi l'a entouré.

Dans des conclusions nettes et concises, M Vassal résume son ouvrage. — Une appréciation vous a surtout frappés, Messieurs. « L'emprunt, dit-il, est un de ces « instruments délicats dont on ne doit se servir qu'après « en avoir bien étudié le maniement et l'à-propos. Tel « emprunt, réalisé dans de bonnes conditions, est un sou- « lagement pour une ville ; contracté au contraire dans « telles autres, il devient onéreux et pèse lourdement sur « ses finances. »

Dans notre pays, Messieurs, où tout est réglementé et où chaque Français « est censé connaître la loi », le livre de M. Victor Vassal comble une lacune et rendra de véri-

tables services, non seulement aux simples particuliers, mais encore et surtout aux membres de nos assemblées départementales et communales.

Aussi, vous applaudirez à la décision de la Société de Statistique qui décerne à M. Vassal la plus haute récompense de ce concours, une médaille de vermeil, en y joignant ses plus vives félicitations.

Le second de ces ouvrage est dû à M. l'abbé Chaillan, curé de Beaurecueil, Bouches-du-Rhône ; il est intitulé : *Recherches archéologiques et historiques sur Trets et sa vallée.*

Cet important travail est divisé en six chapitres :

Dans le premier, l'auteur signale les découvertes préhistoriques, épigraphiques et artistiques qu'il a faites autour de la ville de Trets. Il établit, avec une grande force, que la rencontre des légions de Marius et des Ambro-Teutons, dans laquelle ces derniers furent exterminés, a eu lieu dans la plaine de Trets-Pourrières.

Dans le deuxième, l'auteur montre les traces religieuses et civiles qu'il a trouvées et qui s'étendent du Ve au Xe siècle.

Le chapitre troisième traite de la puissance, de l'étendue, de la juridiction et des vicissitudes de l'abbaye bénédictine de la vallée de Trets.

Le chapitre quatrième montre le déclin de l'abbaye de Saint-Victor ; les progrès grandissants des Pères Minimes et des Pères Observantins ; le départ des Pères Minimes ; l'arrivée des Cordeliers, les faveurs qui leur sont accordées. L'arrivée des prêtres de l'Annonciade, bientôt remplacés par des ermites indépendants.

La possession de l'évêché de Marseille, celle de l'archevêché d'Aix au XVIIe siècle, etc.

Ce chapitre se termine par l'exposé de traditions sur l'antique fête de la Saint-Jean.

Le chapitre cinquième initie le lecteur à l'histoire locale de Trets, du XIII° au XVIII° siècle : Les seigneurs, leurs galeries, les institutions communales, les privilèges, les guerres générales et particulières, les industries locales sous Louis XIV ; les procès entre les barons et la communauté, les hommes illustres, particulièrement l'abbé Cadry et les sculpteurs J. Clérion et Verrier.

Le chapitre sixième est un aperçu des annales religieuses de Trets depuis 1789 jusqu'au concordat.

Le livre de M. l'abbé Chaillan est l'œuvre d'un érudit, d'un savant ; l'archéologue et l'historien y montrent une égale valeur et l'écrivain un réel talent. Ce livre restera.

C'est, comme le dit si bien M. l'abbé Guillibert, vicaire général de l'archidiocèse d'Aix, dans sa lettre à l'auteur placée en tête du volume, « un panorama en réduction de « l'histoire de la Provence et même de l'histoire de « l'Eglise. »

« Nous offrons cette étude, dit l'auteur daus son avant-« propos, au public restreint, aux curieux, aux person-« nes sérieuses qui nous ont encouragé et chez lesquelles « domine l'amour des annales locales.

« Puisse cette publication, fruit de nos recherches à « travers les ruines de notre plaine et les manuscrits de « nos scribes medièvaux et modernes, recevoir un accueil « bienveillant des amis de nos traditions provençales, « des adeptes de la science historique et, aussi, de la part « de nos chers compatriotes. »

La Société de Statistique décerne à M. l'abbé Chaillan une médaille d'argent et vos applaudissements, Messieurs, lui montreront que son souhait est exaucé.

Le troisième de ces ouvrages, dû à M. Réveillé de Beauregard, membre honoraire de la Société de Statistique,

a pour titre : *Promenades dans la ville de Tarascon et ses environs,* suivi d'une *notice sur Beaucaire.*

Les Promenades dans la ville de Tarascon et ses environs sont divisées en quatre parties.

La première est consacrée à l'histoire de Tarascon.

La deuxième traite des divers sujets se rattachant à Tarascon : sa topographie, son commerce, sa population, ses personnages célèbres, le Rhône et ses inondations, son port, la Tarasque, etc.

La troisième est consacrée aux monuments anciens.

La quatrième aux édifices, aux établissements publics et aux environs de la ville.

La *Notice historique et statistique sur la ville de Beaucaire* comprend :

1° Ses origines ; 2° les principaux faits de son histoire ; 3° divers sujets se rattachant à Beaucaire, son port, son château, sa topographie, son canal, ses monuments anciens et modernes, ses édifices publics, les antiquités découvertes et enfin sa foire.

Le tout est complété par des notes historiques placées à la fin de l'ouvrage.

Le volume que présente M. Réveillé de Beauregard est plus qu'un travail important, c'est une œuvre utile et charmante. L'auteur instruit et amuse ; il est tour à tour poète, historien, archéologue, économiste. Il promène le lecteur dans Tarascon et Beaucaire en lui signalant les objets dignes d'attention et, au bout de la promenade que l'on trouve trop courte, c'est à dire au bout du volume, on éprouve le vif désir de recommencer une nouvelle excursion en Provence, en compagnie d'un cicerone aussi complet et aussi agréable.

La Société de Statistique décerne à M. de Beauregard une médaille d'argent.

Nous voici arrivés, Messieurs, au *Concours agricole* pour lequel M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu vous remettre une médaille de vermeil et deux médailles d'argent, pour récompenser un agriculteur et deux anciens serviteurs agricoles.

Après un examen minutieux des diverses demandes qui vous sont parvenues et sur l'avis de votre Commission des concours, c'est le village de Gémenos qui, cette année, a l'avantage de posséder vos trois lauréats.

Gémenos, situé à l'entrée de la belle vallée de Saint-Pons, renommée par sa source, richesse du pays, et par son site merveilleux, bien connu des touristes, est à vingt kilomètres environ de Marseille et à quatre d'Aubagne, son chef-lieu de canton.

Cette petite localité était, il y a peu de temps encore, une des plus jolies et des plus riches des environs.

Les Marseillais et les étrangers allaient en foule visiter cette admirable solitude de Saint-Pons, à la fois ravissante et imposante, avec ses arbres séculaires et ses lianes géantes ; sa source qui jaillit du rocher et qui gronde, blanchie d'écume, comme irritée contre le granit qui lui livre une issue trop étroite, et s'écoule ensuite, apaisée, calme et limpide, entre des bords gazonnés et fleuris, sous les grands arbres qui l'abritent discrètement en y reproduisant leurs cimes ; avec son cloître antique, sur lequel on murmure des légendes extraordinaires dont le parc sombre et le souterrain mystérieux gardent les terribles secrets.

Le château du village, ancienne résidence des marquis d'Albertas, où séjourna le poète Delille ; son beau parc, dessiné par Lenôtre il y a deux siècles et demi, dont on venait admirer les vieux arbres respectés, les allées ombreuses, les jets d'eau superbes retombant en gerbes,

en nappes ou en pluie dans de vastes bassins de pierre.

Hélas ! le phylloxéra a tué les vignes qui remplissaient la plaine et garnissaient les coteaux ; les hommes ont fermé Saint-Pons à l'admiration et à la curiosité publiques; ils ont détruit le beau parc et vendu les arbres.

Il n'y a plus ni bassin ni jet d'eau et le château est devenu à la fois la mairie et l'école.

Il n'y avait plus de vin ; il n'y eut plus de visiteur. Le village a perdu un quart de sa population en quelques années.

Le 16 janvier dernier, la Commission des concours s'est rendue à Gémenos où elle est arrivée à dix heures et quart du matin; immédiatement elle s'est transportée sur le vignoble à examiner, appartenant à M. Casimir Romanès, agriculteur, que la rumeur publique avait signalé depuis longtemps à l'attention de la Société de Statistique.

M. Romanès est un petit propriétaire qui a mis en pratique cette pensée du prince Taïb-Bey.

« N'ayez pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. »

Son vignoble n'est pas grand : il mesure seulement 50 ares et contient deux mille pieds de vignes américaines, Solonis et Jacquez greffés en Alicantes et Castets ; quelques ugnis rouges, des grands noirs de la Calmette et des Coulombeaux de la Guadeloupe.

Mais M. Romanès donne le grand exemple de ce que la ténacité dans le travail et l'intelligence peuvent faire, en agriculture, avec des ressources nulles et, à ce point de vue, M. Romanès rend un réel service à la viticulture. Aux petits propriétaires qui ont reculé, jusqu'à présent, devant les frais d'une plantation, frais toujours très lourds pour les petites bourses, M. Romanès montre sa

vigne, explique sa méthode, chiffre son bénéfice, offre ses conseils et son expérience.

Son exemple sera suivi. — Il l'est déjà.

Vous avez pensé d'ailleurs, Messieurs, que les petits propriétaires qui cultivent eux-mêmes leurs terres, avaient droit à votre sollicitude aussi bien que les grands propriétaires qui les font gérer et travailler, se contentant souvent de jouir des revenus ; certains de vous conformer en cela à l'esprit de justice éclairée de M. le Ministre de l'Agriculture.

M. Romanès a appris à la Commission comment il soigne ses vignes dont les plus jeunes ont de 8 à 9 ans et les plus âgées de 11 à 12.

Bien qu'il n'ait que des plants américains, il applique une fois par an, dans le courant de janvier, le sulfure de carbone à raison de 6 grammes par trou.

Au mois de mars, il badigeonne chaque pied avec une solution de sulfate de cuivre, quatre kilogrammes de sulfate pour cent litres d'eau.

Ces deux traitements ont pour but de détruire l'insecte sur les racines et les œufs avant leur éclosion sur le bois.

A partir des premiers jours de mai jusqu'à fin août, il passe quatre fois un traitement sur les feuilles, avec trois kilos de sulfate de cuivre dans cent litres d'eau. — Entre chacun de ces traitements et aussitôt que la vigne a passé fleur, il applique du soufre pur sur toutes les grappes ; soit encore quatre traitements ; les premiers pour le mildew et les seconds pour l'oïdium.

Il taille court et il fume largement avec du fumier de ferme seul.

La vigne est plantée par rangs espacés de deux mètres et les pieds sont à 1 mètre 40 l'un de l'autre dans le rang. — Chaque pied est soutenu par un échalas.

L'élargissement des rangs de vignes lui permet de passer la charrue aussi souvent que cela est utile pour qu'il n'y ait jamais une mauvaise herbe.

Les deux mille pieds de ce petit vignoble rendent bon an mal an 26 à 27 hectolitres d'excellent vin de première cuvée, malgré une taille courte et des cépages qui, comme le Castet, font un très bon vin, mais rendent peu.

La Société de Statistique de Marseille adresse à M. Romanès, Casimir, ses félicitations pour la parfaite tenue de sa vigne et pour l'exemple qu'il donne. Elle l'engage à pratiquer une taille un peu plus longue et à mélanger à son fumier de ferme une légère proportion d'engrais chimique. Sa vigne sera encore plus belle et son rendement sera de beaucoup augmenté.

La Société décerne à M. Casimir Romanès la médaille de vermeil de M. le Ministre de l'Agriculture.

Au serviteur le morceau d'honneur (1),

dit un proverbe ancien.

Ce proverbe trouve son application dans les deux lauréats, serviteurs agricoles, dont je vais vous parler.

M. Adolphe Gros est garde forestier à Saint-Pons, appartenant actuellement à M. Richard, depuis trente-huit ans ; il a succédé à son père qui lui-même avait succédé à son grand-père, lequel remplissait les mêmes fonctions, il y a plus d'un siècle, dans la même propriété appartenant alors à M. d'Albertas.

M. Gros a soixante ans ; il est marié, père de trois enfants dont l'un, sans doute, lui succèdera dans son emploi. Il gagne 900 francs avec lesquels il élève fort bien sa famille.

La Société de Statistique est heureuse, Messieurs, de

(1) *Trésor des Sentences*, Gab. Meunier, XVe siècle.

proclamer un pareil fait, des plus honorables aussi bien pour le propriétaire, M. Richard, que pour l'employé, M. Gros, et vous applaudirez à la décision qu'elle a prise de décerner à M. Adolphe Gros, avec ses compliments, une médaille d'argent de M. le Ministre de l'Agriculture.

M. Sylvain Fouque est âgé de cinquante-cinq ans ; il est marié et père de cinq enfants ; il est fermier à Saint-Pons, propriété actuelle de M. Richard, depuis 1863 et, comme M. Gros, il a succédé à son père qui lui-même avait succédé à son grand-père, fermier dans la même propriété quand elle appartenait à M. d'Albertas, il y a plus d'un siècle.

Voici un deuxième fait, Messieurs, que votre Société est heureuse de signaler ; elle adresse ses plus vives félicitations au propriétaire, M. Richard, et au fermier, M. Fouque, et vous saluerez de vos bravos la récompense qui est accordée à ce dernier, la seconde médaille d'argent de M. le Ministre de l'Agriculture.

Troisième et dernier concours entre industriels et négociants.

M. Guillaume Artaud est un minotier dont l'usine est située traverse du Moulin, n. 4, et qui ne se contente pas d'être un parfait négociant, mais qui met encore au service de son industrie les facultés inventives dont il est doué.

S'étant aperçu des défectuosités qui existaient, soit dans la distribution des différentes espèces de blé nécessaires pour former une bonne farine, soit dans le mélange à la main des différentes farines nécessaires pour avoir du bon pain, il a inventé une machine qui se compose des trois parties essentielles suivantes :

1° Une trémie distributive avec cases proportionnelles aux mélanges à opérer.

2° Une vis sans fin à deux directions différentes.

3° Une roue mélangeuse.

Et il a pris deux brevets d'invention, l'un en date du 2 février 1882, n° 147,187, pour un mélangeur automatique Guillaume Artaud, destiné à opérer les mélanges des matières en poudre ainsi que des produits granulés.

L'autre, en date du 23 janvier 1888, n° 188,237, pour un distributeur automatique.

Toute la machine de M. Artaud a un seul but, qu'elle réalise d'ailleurs parfaitement : Obtenir une proportion déterminée et exacte des différentes farines et un mélange parfait.

Avant l'invention de M. Artaud, les farines étaient amenées dans un vaste emplacement clos où les mélanges se faisaient à la main ; il en résultait souvent de graves inconvénients pour la santé des hommes ; le mélange était mal fait et le pain était excellent ou mauvais.

Les avantages considérables de l'invention de M. Artaud sont ceux-ci :

1° Suppression dans les minoteries des vastes emplacements réservés aux chambres à farines pour les mélanges et, comme conséquence, économie dans les installations de moulins ou utilisation de ces vastes emplacements pour d'autres services.

2° Suppression de tout pelletage fait à la main et, comme conséquence, perfection des mélanges faits mécaniquement.

3° Suppression d'un travail présentant presque toujours, à cause des matières pulvérulentes, un danger sérieux pour la santé des ouvriers.

4° Homogénéité des mélanges et grande propreté des farines.

5° Livraison par les boulangers, à la consommation publique, d'un pain de qualité toujours égale.

6° Notable diminution dans le prix de revient, d'où possibilité d'une diminution dans le prix de vente du pain.

Ces grands avantages, dus à l'invention de M. Artaud, surtout ceux relatifs à la santé des hommes, à la diminution du prix de vente et à la propreté des farines, lui ont mérité la plus haute récompense de ce concours.

La Société de Statistique décerne à M. Artaud, et vous applaudirez, une médaille de vermeil.

M. Louis Rastoul est un ancien ouvrier qui, à force de travail et d'intelligence, est arrivé à être propriétaire d'une manufacture importante de boites métalliques à la machine, industrie nouvelle à Marseille.

Les boites fabriquées par M. Rastoul sont sans soudure.

Une machine prépare la feuille de zinc d'un seul coup de levier ; une autre la plie et lui donne la forme ; une troisième fait les joints ; une quatrième place le fond ; une cinquième fait le couvercle. Tout cela d'un seul coup de levier.

Malgré le matériel considérable que nécessite son industrie, représentant un capital assez élevé dont l'intérêt augmente les frais généraux, M. Rastoul livre ses boites 30 p. 0/0, en moyenne, meilleur marché que les boites semblables faites à la main et soudées. Ce qui est un résultat fort beau, et ses boîtes sont plus jolies, mieux faites et plus solides.

Les avantages de la fabrication mécanique de M. Rastoul sont ceux-ci :

1° Perfection du travail toujours égale.

2° Grande économie de la matière employée, dans laquelle le déchet est insignifiant.

3° Boites mathématiquement de dimensions égales.

4° Economie du charbon et de la soudure.

5° Production 5 à 6 fois plus forte.

6° Et enfin, réduction considérable dans le prix de revient et de 30 pour 0/0 dans le prix de vente, ce qui constitue un progrès sérieux.

M. Rastoul a droit aux éloges de la Société de Statistique qui lui décerne une médaille d'argent.

M. Edmond Lefèvre vous a adressé, Messieurs, la statistique des amandes, noisettes, noyaux et pistaches arrivés à Marseille en 1892 et 1893.

C'est la suite du travail entrepris par M. Lefèvre et qui, commencé en 1881, doit se terminer en 1901.

L'année dernière, votre Société a adressé à M Lefèvre ses plus vifs remerciments ; qu'il reçoive encore cette année vos félicitations publiques.

« C'est le travail, a dit Godin, le fondateur du familis-
« tère de Guise (Aisne), qui élève l'homme au-dessus de
« tous les êtres de la terre, et il n'y a pas de travail, si
« infime qu'il paraisse, qui ne soit supérieur à l'oisiveté
« la plus entourée d'honneurs. »

Depuis sa création, la Société de Statistique de Marseille, poursuivant le but d'utilité publique qu'elle s'est imposé, n'a pas cessé de protéger et d'honorer le travail sous toutes ses formes.

Vous continuerez avec ardeur, Messieurs, l'œuvre de vos devanciers ; car vous pensez avec Eugène Nus, l'auteur des *Dogmes nouveaux :*

Que c'est le saint travail, par lequel vit et vibre
Tout être, quel qu'il soit, chacun en son milieu,
Rouage souverain du suprême équilibre,
Éternel mouvement, où se sent être Dieu !

Marseille, le 20 mai 1894.

Capne V. DUVIARD.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

POUR L'ANNÉE 1893.

Médailles de Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

Médaille de vermeil.

M. Casimir ROMANÈS, propriétaire agriculteur à Gémenos (Bouches-du-Rhône), pour la tenue irréprochable de sa vigne et l'exemple qu'il donne.

Médailles d'argent.

M. Adolphe GROS, garde-forestier-particulier à Saint-Pons, Gémenos (Bouches-du-Rhône), est garde dans le même domaine depuis 38 ans, a succédé à son père qui avait succédé au sien, il y a plus d'un siècle, dans le même emploi.

M. Sylvain FOUQUE, fermier à Saint-Pons, Gémenos (Bouches-du-Rhône), est depuis 30 ans fermier de la même terre, a succédé à son père qui lui-même avait succédé au sien, il y a plus d'un siècle.

Médailles de la Société de Statistique.

Médailles de vermeil.

M. Victor Vassal, docteur en droit, pour son ouvrage *des Emprunts des départements et des communes.*

M. Guillaume Artaud, minotier, pour son distributeur et son mélangeur automatique.

Médailles d'argent.

M. l'abbé Chaillan, curé de Beaurecueil (Bouches-du-Rhône), pour son ouvrage : *Recherches archéologiques et historiques sur Trets et sa vallée.*

M. Réveillé de Beauregard, pour son ouvrage : *Promenades dans la ville de Tarascon et ses environs.*

M. Louis Rastoul, industriel, pour avoir établi à Marseille, une industrie nouvelle, celle des boites métalliques sans soudure faites mécaniquement.

Remercîments de la Société.

M. Edmond Lefèvre, courtier représentant de commerce à Marseille, pour sa statistique des amandes, noyaux, noisettes et pistaches, entrés à Marseille en 1892 et 1893 (travail à continuer).

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

POUR ÊTRE DÉCERNÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE

DE L'ANNÉE 1894

PREMIER CONCOURS

Médailles. — Pour un mémoire sur la *statistique ou la topographie d'une localité ou d'un canton du département des Bouches-du-Rhône.*

Médailles. — Pour un *ouvrage imprimé* intéressant soit le commerce de Marseille ou celui du département, soit la science en général, soit l'histoire de la Provence.

DEUXIÈME CONCOURS

Une Médaille de Vermeil et deux d'Argent offertes par M. le Ministre de l'Agriculture. La première, pour le perfectionnement de l'agriculture, ou pour la meilleure méthode de culture de la vigne et de défense contre ses maladies et, en général, pour tous les progrès réalisés soit pour augmenter, soit pour améliorer les produits du sol dans le département.

Les deux autres médailles, pour les plus méritants des serviteurs agricoles.

TROISIÈME CONCOURS

La Société de Statistique de Marseille décernera des médailles de vermeil, d'argent, de bronze et des mentions honorables, aux personnes qui auront introduit dans le département un nouveau genre d'industrie, ou perfectionné l'une des industries existantes.

Ce concours est ouvert à toutes sortes d'usines ou de produits fabriqués donnant lieu à des transactions importantes.

CONDITIONS DES CONCOURS

Les mémoires relatifs aux PREMIERS CONCOURS seront adressés, francs de port, à M. le capitaine V. Duviard, secrétaire-perpétuel de la Société, place Périer n° 1, avant le *1er novembre 1894, terme de rigueur.*

Le *manuscrit* portera en tête une épigraphe qui sera répétée sur un pli cacheté contenant les nom, prénoms et domicile de l'auteur, lequel ne sera ouvert qu'après le rapport du Jury.

Les concurrents au DEUXIÈME CONCOURS (AGRICULTURE) enverront franco leur demande et le mémoire à l'appui, à M. le Secrétaire-perpétuel, au plus tard le 1er septembre 1894 ; le jury ira visiter et constater les résultats obtenus.

Les personnes qui désireront prendre part au TROISIÈME CONCOURS adresseront au Secrétaire-perpétuel une lettre par laquelle elles donneront un aperçu de leur industrie, de leur usine et se déclareront prêtes à fournir au Jury tous les documents en leur pouvoir, susceptibles d'éclairer son jugement ; cette demande devra parvenir, au plus tard, le 1er novembre 1894.

Les lettres et paquets doivent être affranchis.

Arrêté en séance générale, le 16 mars 1894.

Le Secrétaire-Perpétuel, — *Le Président,*

Capne V. DUVIARD. — J. BOÜIS.

NOTICE

SUR LES

CONGRÉGATIONS ROMAINES, LA PRÉLATURE

ET LA

CANONISATION DES SAINTS

PAR

Le Chanoine PASCAL.

CHAPITRE PREMIER

LES CONGRÉGATIONS ROMAINES

On distingue les congrégations actuelles et les congré gations annexes.

ARTICLE PREMIER

Congrégations actuelles.

Le Souverain Pontife ne peut point par lui-même traiter toutes les affaires portées à son tribunal.

De même que Moïse avait appelé à partager sa sollicitude les soixante-dix vieillards auxquels Dieu avait donné une part de son esprit, de même, dans le gouvernement de l'Église, les prêtres qui entouraient l'Évêque de Rome furent ses conseillers nés et partagèrent avec lui le fardeau de la responsabilité et de la charge pastorale.

Les affaires se traitaient anciennement en consistoire public, auquel assistaient tous les cardinaux présents *in curiâ*. La multiplicité des affaires a forcé bientôt à changer ce mode de procéder.

L'hérésie de Luther venait de faire son apparition, et les papes jugèrent du premier coup d'œil la gravité de la situation.

Paul III, pour mieux combattre l'hérésie, institua la congrégation dite de l'Inquisition ou du Saint-Office. Elle devait s'occuper exclusivement des choses de la foi et son action s'étendait sur les erreurs et sur les personnes qui les professaient.

Sixte V généralisa cette manière d'agir, et, par sa bulle du 22 janvier 1587, *Immensa æterni Dei,* créa quinze congrégations composées de cardinaux qui seraient chargés de l'expédition des affaires de l'Église. Il divisait les matières entre chacune d'elles, leur attribuait une juridiction spéciale, réglait leur composition interne et fixait la procédure à observer dans leurs séances.

Cette bulle est en vigueur aujourd'hui.

Les cardinaux du Saint-Office et de la Propagande se réunissent dans leur palais ; mais ceux des autres tribunaux s'assemblent au Vatican, dans la salle dite des congrégations.

Le cardinal qui doit se rendre à une congrégation dont il fait partie, en reçoit l'avis par un *cursor*, sorte d'huissier, qui lui remet un billet scellé par le cardinal préfet de sa congrégation.

Quelques jours auparavent, il a reçu par un autre *cursor* le dossier des affaires qui seront traitées dans cette réunion ; il a étudié par lui-même ou fait étudier par son auditeur toutes les questions.

I.

Sacrée Congrégation du Saint-Office ou de l'Inquisition

Innocent III avait institué au treizième siècle, sur la proposition de saint Dominique, le tribunal de l'Inquisition, pour la défense et la conservation de la foi. Les pontifes suivants développèrent cette création et Paul III, en 1542, établit la congrégation du Saint-Office ou de l'Inquisition. Paul IV donnait à cette fondation sa forme actuelle, l'an 1558 ; il fixait le nombre des cardinaux qui devaient la composer, et nommait pour préfet de cette congrégation le cardinal Ghiesleri qui devint le pape Pie V.

Les juges de ce haut tribunal sont appelés inquisiteurs généraux.

Les matières soumises au Saint-Office embrassent les erreurs et les personnes. Il traitait aussi les causes de canonisation. Ce genre de causes est devenu plus tard l'apanage de la congrégation des Rites. Mais si la vraie sainteté échappe actuellement à la juridiction de l'Inquisition, ce tribunal a conservé le privilège de juger la fausse sainteté. Dans cet ordre d'idées, nous trouvons les procès qui se font en cour de Rome pour examiner les prophéties et les révélations. Viennent ensuite les dévotions nouvelles, les questions de sortilège, de divination et de magie.

Le Saint-Office avait également dans ses attributions la condamnation des livres hérétiques ; celle-ci relève maintenant de l'Index ; mais, dans certains cas, le livre est directement condamné par le Saint-Office dans les formes ordinaires, et la congrégation de l'Index ne fait alors que transcrire le jugement sur son registre.

Au Saint-Office appartient la fonction de protéger les

personnes injustement attaquées dans leur honneur et de défendre les fidèles contre des abus d'autant plus coupables qu'ils se cacheraient sous le manteau de la religion. Il donne les dispenses qui se rapportent au jeûne et à l'abstinence. Chaque année, les évêques d'Italie reçoivent, sur leur demande, deux feuilles qui contiennent le pouvoir d'accorder à leurs diocésains les dispenses soit du jeûne du carême soit de l'abstinence. Chaque pays a sur ce point des usages qui ont force de loi : l'Espagne possède sa *bulla cruciata ;* la France et la Belgique jouissent du privilège du samedi ; les Anglais ont d'autres coutumes basées sur la nécessité où les met un climat plus rigoureux.

La congrégation du Saint-Office, la première de toutes, composée de huit ou dix cardinaux, est présidée par le pape. Cette présidence n'est point cependant effective ; mais le Saint-Père se fait rendre compte le soir même de tout ce qui s'y est passé, par l'assesseur du Saint-Office. Le cardinal doyen remplit les fonctions de secrétaire ; il préside la séance assisté de l'assesseur. Vient ensuite le commissaire du Saint-Office qui est un religieux dominicain ; il a le droit de se faire assister par deux autres religieux du même ordre. Après le commissaire viennent les qualificateurs, au nombre de sept ; ils sont chargés d'examiner les propositions suspectes et de déterminer la note dont on doit les qualifier. Parmi les consulteurs adjoints aux cardinaux, se trouvent deux autres dominicains, le général de l'ordre et le maître du sacré palais ; on compte aussi un religieux des Frères Mineurs conventuels.

La séance du Saint-Office ayant lieu le mercredi, la réunion des consulteurs se fait le lundi, au palais du Saint-Office. Anciennement cette congrégation se réunis-

sait au couvent des Dominicains *supra Minervam*. C'était un hommage rendu à cet ordre célèbre qui avait tant travaillé pour la défense de la foi. Les Italiens ayant pris ce couvent pour en faire le ministère des postes, Pie IX assigna à cette congrégation le palais même du Saint-Office, situé derrière la colonnade de Saint-Pierre.

Parmi ses revenus, on remarque la ferme dite de Concha, située entre Albano et Porto-d'Anzio, actuellement traversée par le tramway à vapeur qui unit ces deux villes. Elle embrasse plus de 3000 hectares, et outre les bois et les pâturages, elle possède de grandes forges mises en mouvement par les eaux de l'Astura. Le climat y est malsain.

Le Saint-Office accorde peu de pouvoirs proprement dits, mais il donne des dispenses pour les lois ecclésiastiques. Il a le pouvoir de prolonger et d'anticiper le temps pascal, et remplace, dans certains cas, l'obligation de la messe du dimanche par d'autres œuvres de piété, quand l'éloignement ou d'autres circonstances rendent trop difficile l'accomplissement de ce précepte.

II.

Sacrée Congrégation de la Consistoriale.

Composée de six ou sept cardinaux, cette congrégation prépare la matière qu'on doit traiter dans les consistoires. C'est une sorte de consultation du consistoire ; elle examine les érections, unions ou divisions des églises cathédrales et métropolitaines. A elle revient la concession du pallium et des dignités ecclésiastiques qui sont purement honorifiques ; elle examine enfin si les candidats à l'épiscopat ont les conditions requises.

Cette congrégation, présidée par le pape, n'a plus de consulteurs ; son secrétaire est en même temps secrétaire

du sacré collège et du conclave, *sede vacante*. C'est avec sa signature et celle du *Computista del sacro collegio* que sont délivrés aux Eminentissimes Cardinaux leurs mandats de paiement.

C'est à cette congrégation que l'on s'adresse pour avoir une extension des insignes pontificaux, et, en général, pour obtenir les permissions qui se rapportent à ces honneurs.

Les costumes des chanoines, les différents insignes dont on les revêt, les privilèges épiscopaux ou semi-épiscopaux dont quelques chapitres sont décorés, relèvent de la Consistoriale.

III.

Sacrée Congrégation de la Visite Apostolique.

Elle a pour préfet le Souverain-Pontife et pour président le cardinal-vicaire. Les autres officiers, à part le secrétaire, sont choisis parmi les personnes attachées au vicariat.

Le Saint-Père étant obligé, comme tous les évêques, de visiter, soit par lui-même soit par des personnes de son choix, les églises et les prêtres ou autres personnes soumises à sa juridiction, l'institution d'une congrégation répondant à ce but fut décidée par Clément VIII, dans sa bulle du 8 juin 1592.

La Visite Apostolique possède une fonction gracieuse : elle centralise les messes qui se donnent à Rome, celles qui proviennent des fondations et les fait appliquer.

IV.

Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers.

Après les congrégations dejà énumérées, et qui étant présidées par le pape doivent avoir la préséance sur les

autres, vient celle des Evêques et Réguliers, appelée aussi *Occupatissima* ou *universalis*, à cause de l'immensité des affaires qui lui arrivent de tous les points du globe.

Grégoire XIII avait institué une congrégation *super consultationibus Episcoporum*.

Sixte V, l'an 1586, en établit une seconde *super consultationibus Régularium*. Bientôt ce pape fusionna en une seule ces deux congrégations, en leur donnant le même préfet. Elle se compose de quinze ou vingt cardinaux. Il y a un secrétaire qui est évêque ; il est assisté d'un sous-secrétaire qui a lui-même un substitut. Après lui viennent les officiers inférieurs : l'auditeur, le sommiste qui réunit et résume les différentes pièces du dossier, les *minutanti* qui rédigent la minute des décrets et préparent les dossiers.

Grégoire XVI adjoignit à cette congrégation plusieurs consulteurs qui sont pris dans les rangs du clergé séculier et régulier. Léon XIII leur a joint aussi un conseil de prélats dont les noms ne sont pas connus du public. Ce tribunal, qu'on pourrait appeler la Cour de cassation de l'Église, est le grand modérateur de la puissance épiscopale, le défenseur-né des droits des réguliers, en même temps qu'il est le gardien de l'exemption monastique. On lui demande les dispenses nécessaires pour lever les empêchements à la profession religieuse, soit que ces empêchements viennent du fait des constitutions, soit qu'ils relèvent du droit canonique. On s'adresse à lui pour être dispensé d'une charge monastique, obtenir la dissolution des vœux, les indults de sécularisation *ad tempus*, ou de quasi sécularisation, pour toutes les permissions nécessaires à l'aliénation des biens ecclésiastiques, ou au changement de l'administrateur des biens

d'un religieux, enfin pour tout ce qui touche de près ou de loin la pratique de la vie religieuse.

V.

Sacrée Congrégation du Concile.

Elle se compose de vingt-huit à trente cardinaux ayant à leur tête un préfet, assisté d'un secrétaire évêque, d'un sous-secrétaire, d'un auditeur et d'un conseil de prélats. Elle n'a point de consulteurs proprement dits ; ils sont remplacés par des ecclésiastiques qui font partie de la *studio.*

En principe, cette congrégation ne devait que faire exécuter les décisions du concile de Trente, mais Sixte V détermina les matières qui sont de sa compétence. Il lui confia l'explication et l'interprétation des décrets du concile pour tout ce qui ne regarde pas la foi, la chargea de l'examen des conciles provinciaux, des réponses à faire aux évêques qui viennent à Rome pour leur visite *ad limina* et lui permit de statuer ce qui lui paraîtrait convenable pour la réforme des mœurs du clergé et du peuple. Elle a donc un triple pouvoir, celui d'interpréter authentiquement le concile de Trente, de juger et trancher les controverses qui lui sont déférées, de fulminer des décrets qui concernent la discipline ecclésiastique.

A cette congrégation deux sections furent adjointes

La première a été instituée le 23 novembre 1740 par Benoît XIV et se compose d'un certain nombre de prélats chargés, sous la direction du cardinal préfet, d'examiner les rapports que font les évêques sur l'administration de leur diocèse et de répondre aux difficultés que soulèvent ces rapports.

La deuxième, instituée par Pie IX en 1849, a pour objet l'examen des conciles provinciaux ; elle compte des

consulteurs-adjoints choisis dans les rangs de la prélature et du clergé régulier.

Les décisions que rend la congrégation du Concile sont de quatre sortes :

1° Les affaires qui ne sont point proposées en congrégation, mais qui sont expédiées directement par le cardinal préfet et le secrétaire ;

2° Les affaires traitées *per summaria precum* : telles sont les dispenses d'irrégularité, les légitimations de naissance pour recevoir les ordres, les ordinations des clercs quand l'évêque y fait opposition sans raison suffisante, etc. ;

3° Les affaires *quæ ponuntur in folio et expediuntur ex officio ;*

4° Les procès en cour de Rome, intentés soit par les prêtres, soit par les simples fidèles.

La congrégation du Concile autorise les évêques à faire par procureur leur visite *ad limina* ; elle absout les prêtres qui n'ont point satisfait à l'obligation de célébrer la messe *pro populo* ; elle permet aux prêtres aveugles la célébration de la messe *de Beata* ; elle concède aux Ordinaires la permission de s'absenter de leur diocèse, aux prêtres celle de prolonger leur séjour à Rome, etc.

Comme dans tous les tribunaux, la justice que rend cette congrégation est gratuite. Mais si les cardinaux donnent gratuitement leur travail, il ne peut en être de même des avocats et de ceux qui se sont occupés matériellement du procès. Il faut établir aussi le nombre des mémoires et des impressions qui ont été faits pour le compte des parties, la congrégation ne pouvant nullement prendre à sa charge de payer les transcriptions et les employés subalternes.

VI.

Sacrée Congrégation de l'Index.

Cette congrégation remonte à une haute antiquité, car nous trouvons un décret du saint pape Gélase I[er] qui interdit aux fidèles la lecture de certains livres. Le concile de Trente, sous l'autorité de Pie IV, dressa un index des livres défendus, 24 mars 1564. Pie V, en 1571, créa une congrégation spéciale chargée de cette délicate fonction et Sixte V lui donna sa dernière forme.

Elle se compose d'un cardinal préfet et d'un certain nombre de cardinaux choisis autant que possible dans toutes les nationalités que renferme le sacré-collège. Le maître du sacré-palais est de droit membre de la congrégation, avec le titre d'assistant perpétuel; le secrétaire est dominicain. Les consulteurs et rapporteurs appartiennant au clergé séculier et régulier.

A eux incombe l'examen détaillé des livres soumis à la congrégation et un rapport imprimé qui servira de base au travail des cardinaux. Cette congrégation condamne les publications contraires à la foi, aux mœurs et aux canons.

VII.

Sacrée Congrégation des Rites.

Elle est établie pour régler tout ce qui se rapporte à la célébration des offices divins et pour conserver les anciens rites dans leur pureté, en empêchant qu'ils soient défigurés ou altérés par des cérémonies étrangères ; elle veille à la correction et à l'impression des livres liturgiques et s'occupe des questions relatives à la canonisation des saints.

La congrégation est présidée par un cardinal préfet

assisté d'un secrétaire qui est aidé lui-même par un sous-secrétaire et un substitut. Ce qui caractérise cette congrégation c'est la présence d'un promoteur de la foi, appelé vulgairement avocat du diable ; il est chargé de faire des observations contre la sainteté des personnes dont le procès s'instruit en cour de Rome.

Les consulteurs du sacré tribunal se divisent en deux classes :

1. Les uns sont consulteurs-nés et portent le nom de *prelati officiali* ; ce sont : le sacriste de Sa Sainteté, qui est un évêque, un protonotaire attaché à la congrégation des Rites, les trois plus anciens auditeurs de Rote, l'auditeur du tribunal, le maître du sacré palais, le secrétaire des Rites, le promoteur de la foi avec son assesseur, les maîtres des cérémonies pontificales.

2. Les autres consulteurs sont du libre choix du pape et appartiennent au clergé régulier.

Cette congrégation est chargée du bréviaire et du missel; elle doit corriger les offices qui lui sont soumis et au besoin en composer de nouveaux, si les circonstances l'exigent.

Sans parler des séances qui se tiennent pour la canonisation des saints et la préparation de ces actes importants, il y a une foule d'autres affaires qui se traitent en congrégation plénière des cardinaux. Cependant toutes les questions liturgiques ne sont pas soumises aux Rites. Les congrégations étant d'un emploi facultatif pour le Saint-Père, celui-ci n'est point obligé de demander leur avis avant de prendre une décision. Le pape doit s'éclairer, et il satisfait à cette obligation par le moyen des congrégations établies ; mais il peut, pour une circonstance donnée dont il est seul juge, chercher ailleurs ses lumières et rendre des décrets sans consulter ni congrégations ni

cardinaux. Si le dogme est immuable, la discipline se modifie suivant le temps et les circonstances.

Pour la canonisation des saints, voyez le chapitre III page 194.

VIII.

Sacrée Congrégation des Indulgences et Reliques.

Elle a pour mission de distribuer des faveurs spirituelles et de résoudre les différentes questions auxquelles peuvent donner lieu leur concession et leur usage.

La question des indulgences avait été pour Luther une occasion de s'élever contre l'Église romaine qu'il taxait de simoniaque, parce que, selon lui, elle vendait ses faveurs spirituelles. Pie IV répondit à cette calomnie par un décret du 7 novembre 1562, en vertu duquel il ordonnait que l'expédition de quelque indulgence que ce soit fût faite gratis sous peine d'excommunication. Clément VIII institua une congrégation pour s'occuper de cet important sujet. Clément IX, par sa bulle du 6 juillet 1669, déclara cette congrégation perpétuelle. A partir de 1710, ses séances devinrent plus fréquentes et plus régulières. Elle se compose aujourd'hui d'un cardinal préfet et de douze ou quinze cardinaux assesseurs.

Les consulteurs en titre sont le sacriste du Saint-Père, le secrétaire des Rites, le promoteur de la foi et le préfet des cérémonies pontificales. Les autres consulteurs appartiennent au clergé régulier.

Les décisions de cette congrégation ont été réunies en 1882 dans une publication imprimée à Ratisbonne chez Pustet, sous le titre : *Decreta authentica sacræ congregationis Indulgentiis sacrisque reliquiis præposita ab anno* 1668 *ad annum* 1882 *edita jussu et auctoritate SS. D. N. Leonis PP.* XIII.

A qui faut-il s'adresser pour obtenir des reliques ?

Trois classes de personnes sont autorisées à en distribuer : le vicariat de Rome, le sacriste du Saint-Père, les postulateurs et chefs d'ordres religieux.

Parmi les nombreux ouvrages qui traitent la question des indulgences, on cite parmi les plus exacts : *Le Chrétien éclairé sur la nature et l'usage des indulgences*, du père Maurel, et la *Raccolta* ou *Recueil de prières et d'œuvres pies*, du chanoine Pallard.

IX.

Sacrée Congrégation de la Propagande.

A plusieurs reprises, les Souverains Pontifes se sont occupés des missions dans les pays infidèles; mais, avant Grégoire XV, ils n'avaient institué aucune congregation qui fût spécialement chargée de développer la foi chrétienne dans les contrées lointaines. Dans sa bulle du 22 juin 1622 commençant par ces mots : *Inscrutabili Divinæ Providentiæ*, Grégoire XV établit la congrégation de *Propaganda Fide*, à laquelle il réserva tout ce qui concernait les missions catholiques. A côté du nom de ce pontife, il convient de placer celui d'un religieux carme déchaussé, le père Dominique de Jésus et Marie, qui prit une grande part à cette institution.

Il ne suffisait pas de créer un nouvel organe de vie pour l'Église, il fallait lui trouver des ressources suffisantes pour les services qu'on voulait lui demander ; mais la charité des pontifes et des cardinaux pourvut à ces besoins.

Urbain VIII fonda le collège de la Propagande qui fut appelé collège Urbain. Les rentes de la congrégation montèrent bientôt à un chiffre élevé. Sous Pie VI et Pie VII, les revenus diminuèrent à cause des guerres

malheureuses que le Saint-Siège eut à soutenir. On calcule que deux cent millions de francs s'en allèrent en France avec les armées de Napoléon. Après cette tourmente, Dieu suscita l'œuvre admirable de la Propagation de la Foi; de sorte que la nation qui avait fait le mal, fut chargée d'appliquer le remède.

La Propagande avait des titres de rente nominatifs, des titres de biens immeubles et des sommes que lui donnaient annuellement soit le pape soit les établissements pieux, comprises sous le nom *d'assegni*. Ces dernières échappent au contrôle du gouvernement italien, mais il n'en est pas de même des titres de rente et des immeubles. Le gouvernement italien s'étant emparé de Rome, a naturellement changé les titres de rente pontificale en titres de rente italienne, et en vertu de la conversion des biens ecclésiastiques, la Propagande, par décret du 29 janvier 1884, fut dépouillée de ses immeubles.

Cette congrégation est composée d'une double branche tout à fait distincte, ayant chacune son préfet, ses cardinaux, son secrétaire et ses consulteurs.

La première est chargée de la propagande dans les pays du rit latin de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie.

Elle remplit à l'égard des missions le rôle de presque toutes les autres congrégations, et les autres congrégations, par le devoir de leur charge, délivrent gratuitement toutes les faveurs que leur demande la Propagande.

La deuxième, sous le nom de *De Propagande fide per gli affari del rito orientale*, s'occupe des peuples d'Orient qui ont été jadis unis à Rome, mais qui sont tombés dans le schisme ou bien qui, gardant intact le dépôt de la foi, emploient pour leur liturgie une langue différente de la langue latine.

Pour rendre plus facile l'expédition des affaires, la Propagande a formé trois Commissions dont le rôle soulage les congrégations générales.

Première Commission. — Elle est spécialement chargée d'examiner les constitutions qu'on veut faire approuver. Elle a un cardinal pour président, un vice-président, un secrétaire et quelques consulteurs.

Deuxième Commission. — Elle examine les relations et les rapports que font les vicaires apostoliques sur les églises qui leur sont confiées ; elle répond aux diverses questions que soulèvent ces rapports.

Troisième Commission. — Formée de membres tirés de la deuxième branche, elle s'occupe du rite oriental. Dom Pitra, par ordre de Pie IX, a réuni et fait imprimer deux magnifiques volumes in-quarto sous le titre : *Juris ecclésiastici Græcorum historia et monumenta.*

La Propagande possède une imprimerie polyglotte qui est sous la dépendance du préfet de la congrégation. Cette création fut décidée par Urbain VIII. L'année suivante, en 1626, elle possédait les poinçons de vingt-trois langues. Après avoir été supprimée en 1797 et en 1812, elle renaissait en 1815. Sous Grégoire XVI, en 1842, elle possédait cinquante-cinq langues dont vingt-deux d'Asie, vingt-sept d'Europe, trois d'Amérique et trois d'Afrique.

La Propagande délivre le titre de missionnaire apostolique. Ce titre ne donne droit à aucun costume. La demande, adressée au secrétaire de la Propagande pour le rite latin, doit être approuvée de l'ordinaire ; une lettre du vicaire-général suffit.

L'Œuvre de la Propagation de la Foi, établie aujourd'hui dans presque toutes les parties du monde, produit chaque année plusieurs millions. Cette somme est néanmoins

insuffisante pour faire face à tous les besoins des missions.

X

Sacrée Congrégation des études.

Instituée par Sixte V pour présider à l'Université romaine appelée vulgairement la Sapience, cette congrégation fut restaurée par Pie VII et définitivement constituée en 1824 par Léon XII. Elle est composée de vingt-sept cardinaux dont l'un est préfet, d'un secrétaire et de plusieurs consulteurs ecclésiastiques et laïques. Sont adjoints à cette congrégation un certain nombre d'officiers parmi lesquels se trouvent un substitut, un *minutante*, ayant à ses ordres un coadjuteur, un archiviste, un compuliste, un écrivain, un assesseur légal et un agent.

En France, le Conseil supérieur de l'instruction publique n'a que voix consultative, le Ministre de l'instruction publique fait ce qu'il veut ; tandis que la congrégation des Etudes exerce en matière d'enseignement une autorité souveraine, ses décisions ont force de loi.

Les principales Universités qui confèrent des grades à Rome sont au nombre de quatre :

1. Le Collège romain, qui est devenu célèbre. Il appartient aux Pères de la Compagnie de Jésus et possède, par une concession de Pie IX, une Faculté de droit.
2. Le collège de la Minerve, consacré à l'étude de saint Thomas. Il crée une double série de gradués : les docteurs, les maîtres en saint Thomas.
3. Le collège de l'Apollinaire, renommé à cause du droit canonique.
4. Le collège de la Propagande, réservé aux missions.

Léon XIII a formé une Commission des études historiques chargée de recevoir les travaux qui sont faits pour

la défense de l'Église. Elle coordonne les bonnes volontés qui se présentent et obtient que tous les efforts viennent converger au même but.

Les insignes du doctorat sont la barrette à quatre cornes et l'anneau simple.

XI

Sacrée Congrégation de la Pénitencerie.

Le cardinal grand pénitencier aurait été institué par Benoît II à la fin du VII[e] siècle, mais l'ensemble des règles formant cette congrégation a été formulé par Benoît XIV dans ses bulles *Romanus Pontifex*, 13 avril 1744, *In Apostolica*, même date, *Quamvis jam*, 13 décembre 1747 et *Pastoralis*, 5 août 1748. Le grand pénitencier est nommé à vie ; s'il venait à mourir pendant la vacance du siège, les cardinaux en conclave éliraient un cardinal pro-pénitencier qui exercerait ses fonctions jusqu'à l'élection du nouveau pontife.

Le tribunal de la sacrée Pénitencerie ne chôme jamais, bien qu'il n'agisse que pour le for de la conscience. Il diffère essentiellement de la chancellerie qui n'agit que pour le for externe. En s'adressant à la Pénitencerie, quelles que soient les fautes accusées, le coupable est persuadé que, s'il est contrit, il ne se retirera qu'absous. On y a recours pour demander l'absolution de ses fautes, quand elles sont de telle nature qu'elles échappent à la juridiction du confesseur ordinaire.

Le cardinal grand pénitencier assiste le pape à ses derniers moments et lui donne l'absolution. Après le grand pénitencier vient le régent de la pénitencerie, sorte de vicaire-général. Il a le titre de prélat et porte au chapeau des glands verts comme un évêque. Après le régent, viennent le correcteur, le dataire, le théologien qui est

un jésuite, le canoniste, le sigillator qui a la garde des archives et reçoit les honoraires pour les employés ; il y a aussi un pro-sigillator. Les procureurs sont chargés de dépouiller les lettres, faire le résumé des longues suppliques, les adresser au régent et composer les minutes qu'ils donnent à revoir au correcteur.

Ce tribunal accorde des dispenses ou valide des mariages contractés avec un empêchement secret ; il absout des cas réservés et des censures.

On trouve à Rome, dans les trois basiliques majeures, le confessionnal du pénitencier. Ce dernier, en frappant doucement avec une baguette la tête de celui qui s'agenouille à ses pieds, gagne comme le pénitent une indulgence de trente jours.

Ces sortes de pénitenciers se divisent en trois collèges :

1° Ceux de Saint-Jean-de-Latran, institués par saint Pie V en 1570. Ils étaient douze autrefois, tous franciscains ; ils sont six aujourd'hui, trois pour la langue latine, trois pour le français, l'espagnol et l'allemand.

2° Ceux de Saint-Pierre, plus nombreux que les précédents. Pie V confia cette mission aux jésuites ; Alexandre VII leur enjoignit divers autres pénitenciers ; de sorte que, dans cette basilique, les confessionaux de droite appartenaient aux jésuites, et les confessionnaux de gauche aux pénitenciers adjoints. Clément XIV ayant supprimé les jésuites, leur collège fut confié aux conventuels. Les jésuites ayant été rétablis sous Pie VII, les mineurs conventuels ont gardé la position.

3° Ceux de Sainte-Marie-Majeure. Ce collège appartient aux dominicains ; ils sont au nombre de six et ne confessent qu'en italien.

XII

Chancellerie apostolique.

On dit que saint Jérôme, qui avait le titre de secrétaire du pape saint Damase, était aussi son chancelier. Cet emploi prit peu à peu de l'importance, et nous voyons pendant le moyen-âge le bibliothécaire exercer les fonctions de chancelier jusqu'au douzième siècle, époque à laquelle ces deux charges furent séparées.

A la Chancellerie apostolique appartient le soin de rédiger et d'expédier les bulles, conformément aux soixante-douze règles dont Jean XXII est l'auteur. Ces règles doivent être renouvelées par chaque pontife après son couronnement ; ce renouvellement, en fait, n'existait pas. Mais Léon XIII, par un décret du 29 décembre 1878, a changé la forme extérieure des bulles. Il a supprimé le caractère lombard, en usage depuis plus de mille ans, mais indéchiffrable et demandant une traduction authentique nommée *transumptum ;* il a fait ajouter la ponctuation nécessaire dont elles étaient dépourvues ; il a fait changer aussi, selon la nature des bulles, les sceaux dont on les revêt.

Le pape ne souscrit aucune bulle, sauf celle des canonisations que signent à la suite tous les cardinaux *di curia* dans l'ordre de leur ancienneté. Quant aux autres, il en signe la minute conservée à la Chancellerie. Ce n'est pas ordinairement le cardinal chancelier qui signe les bulles, c'est le régent et avec lui les abréviateurs du parc majeur. La fonction principale de ce collège prélatice est de préparer et de signer la minute des bulles que copient ensuite les écrivains apostoliques.

Le nombre des employés de la Chancellerie fut diminué par Pie VII. Ils se divisent aujourd'hui en deux classes :

1re *Classe.* — Le cardinal vice-chancelier, le prélat régent, le prosommiste et son substitut, le garde du plomb, le notaire-secrétaire, les abréviateurs du parc-majeur, ainsi nommés du lieu de la Chancellerie ou ils s'assemblaient et qui s'appelait *parco* (les abréviateurs du parc mineur ont été supprimés), le secrétaire des abréviateurs, le custode de la Chancellerie et son substitut, l'enregistreur des bulles et les maîtres du registre.

2e *Classe.* — Les officiers primitivement nommés par le collège des Vacabilistes (dont les charges s'achetaient) et qui sont nommés aujourd'hui par le cardinal prodataire.

On distingue plusieurs sortes de bulles.

1. Les bulles *per via di curia* que le pape fait *motu proprio* pour le monde catholique : elles sont exemptes de taxes.

2. Les bulles *per via secreta*, qui s'expédient pour certaines personnes ; également exemptes de taxes ; le vice-chancelier les signe lui-même.

3. Les bulles communes, dites *di cancellaria*, souscrites par les abréviateurs, les vacabilistes ; elles sont soumises à la taxe.

4. Les bulles *in forma gratiosa*, qui s'emploient en matière de bénéfice et s'adressent directement à celui qui en sera le titulaire.

5. Les bulles *in forma commissoria*, envoyées à l'évêque ou au vicaire-général afin qu'il donne tel bénéfice à celui qui est désigné dans la bulle.

6. Les bulles *in forma dignum*, accordant à l'évêque le pouvoir de conférer à telle personne une faveur pontificale.

7. Les bulles *in forma rationis congruit*, délivrées par

le pape en vertu d'une supplique signée par son prédécesseur.

Il y a aussi les demi-bulles ; celles que le pape délivre après son élection, mais avant son couronnement.

Les bulles diffèrent complètement des brefs ; la chancellerie donne les premières, tandis que la secrétairerie des brefs expédie les seconds.

Les brefs sont signés par le cardinal secrétaire des brefs et son substitut, tandis que les bulles portent un grand nombre de signatures.

XIII

Daterie apostolique.

Quoique plus importante que la Chancellerie, la Daterie ne vient qu'après elle dans la voie hiérarchique. Elle n'est point un tribunal contentieux ; elle est comme un bureau de concessions gracieuses

La Daterie était anciennement la principale ressource de la cour pontificale. Recevant la moitié des rentes d'une année de tous les bénéfices vacants dont la collation était réservée au Saint-Siège, elle suffisait à alimenter le trésor pontifical. Après les Croisades et la glorieuse bataille de Lépante sous Pie V, les divers concordats conclus avec les souverains firent diminuer ses revenus. Aujourd'hui, le denier de Saint-Pierre, œuvre établie en 1859, complètement organisée en 1861 et devenue nécessaire depuis 1870, a grandi avec les besoins multiples auxquels il fait face.

La Daterie Apostolique est un monde par la quantité d'employés qui y travaillent et par le nombre et la diversité des affaires qui s'y traitent.

La direction de cet important ministère appartenait autrefois à un prélat ; mais, depuis plus de trois cents

ans, elle est confiée à un cardinal qui prend le titre de pro-dataire. Il est appelé par les anciens auteurs *oculus Papæ,* car il habite avec lui et le suit dans ses voyages, toujours prêt à exécuter ses ordres ; ses pouvoirs expirent à la mort du pontife.

Après le pro-dataire vient le sous-dataire, assisté d'un substitut ; le préfet de l'emploi *per obitum* qui est le consulteur légal de la Daterie ; il est assisté d'un substitut ; le préfet du *per concessum*, qui tient du pape le pouvoir de signer les suppliques.

Viennent après eux :

1. L'administrateur général des compronendes, aidé par un substitut et un caissier ;

2. Le président du plomb ; il garde le sceau de la congrégation ;

3. Le custode de l'office *de missis* qui envoie et classe les différentes suppliques ;

4. Le préfet de la date, chargé de dater de différentes manières toutes les demandes et permissions ;

5. Les officiers inférieurs, qui sont les massiers, les gardes de la première et seconde chaîne, le custode de la porte de fer, les huissiers de garde, les maîtres huissiers de la verge rouge, et autres de moindre importance.

On doit compter parmi les employés non rétribués par les palais apostoliques : le premier et le second réviseur des suppliques, l'officier des brefs, l'officier préposé à la révision des comptes d'expédition, celui préposé à l'écriture des bulles *in via secreta,* un gardien du registre des bulles, un autre chargé de collationner les résumés des bulles avec le document original, un notaire, un computiste et un caissier.

Parmi les grâces demandées à la Daterie, les plus

nombreuses sont les dispenses de tous genres qui regardent le mariage.

Quand une faveur est accordée, il y a un double droit à payer : l'un comprend le droit de la chancellerie et du sceau, l'autre comprend les annates, qui existent en Italie et dans les pays où les concordats ne les ont pas abolies.

XIV

Secrétairerie des Brefs.

On fait remonter au pape Jean XXII l'institution de la secrétairerie des brefs. Cet office, créé vers 1317, fut supprimé par Paul II en 1466.

Sixte IV, en 1487, organisa un nouveau collège des brefs qui subit de nombreuses variations. Mais une bulle de Sixte V, confirmée par Grégoire XV et modifiée par Innocent XI, donna à la secrétairerie des brefs sa forme actuelle.

Cette administration, n'ayant aucune question contentieuse à traiter, ne possède que le nombre strict des employés nécessaires à l'expédition de ses affaires. Après le cardinal secrétaire des brefs vient le substitut sur qui repose tout le travail et qui, en l'absence du premier, signe les brefs. Il a un assesseur laïque et un certain nombre de *minutanti* soit titulaires soit adjoints. Ces employés rédigent la minute des brefs que copient ensuite des écrivains spéciaux. La secrétairerie se complète d'un archiviste, d'un caissier et d'un computiste.

Le cardinal secrétaire des brefs possède quelques facultés dont il use librement sans l'avis du Saint-Père, telles sont les dispenses sur l'âge canonique pour la prêtrise, les indults d'oratoires privés et autres.

La secrétairerie des brefs est située via di S. Apollinare, 8.

C'est par cette secrétairerie que le Saint-Père délivre les brevets de ses décorations.

Les ordres équestres pontificaux sont au nombre de six dont quatre reconnùs officiellement en France et deux non reconnus. Les quatre reconnus sont :

1. L'ordre du Christ. C'est la concession qu'en a faite le pape Léon XIII au prince de Bismarck, qui a rappelé l'attention sur cette décoration que l'on croyait un privilège du Portugal.

2. L'ordre de Pie IX, ancien ordre des Pie, remis en vigueur par Pie IX, le 17 juin 1847. La décoration est une croix d'or à 8 pointes dont les intervalles sont remplis de flammes rayonnantes ; sur un cartouche en émail blanc au milieu, on lit ces mots : *Pius* IX, et ce cartouche est entouré d'un ruban en émail bleu sur lequel on lit en lettres d'or : *Virtuti et merito*. Derrière se trouve la date : *Anno* 1847.

3. L'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. La décoration est une croix à 8 pointes en émail rouge. Au centre, dans un cercle en émail bleu, se détache en or la tête de saint Grégoire avec la colombe traditionnelle, et tout autour de ce cartouche les mots : *Sanctus Gregorius Magnus*. Derrière se lisent : *Gregorius* XVI *P. M. Anno I, Pro Deo et Principe.*

4. L'ordre de Saint-Sylvestre, qui est l'ancien ordre de l'Éperon-d'Or ou Milice-Dorée. On avait eu le tort de rendre l'admission de cet ordre si facile, qu'on avait coutume de dire : « Bonne renommée vaut mieux que milice dorée. » La croix, à 8 pointes, ayant en bas un éperon d'or, porte d'un côté le portrait de saint Sylvestre avec les mots : *Sanc-Silvester* P. M., et de l'autre . MDCCCXLI, *Gregorius* XVI *restituit.*

Les deux ordres non reconnus sont :

1. L'ordre de Malte ou Saint-Jean-de-Jérusalem ;

2. L'ordre du Saint-Sépulcre.

Pour les ordres pontificaux, voyez le travail du même auteur, intitulé : *Notice sur les Ordres Chevaleresques* (1).

La secrétairerie des brefs délivre aussi des titres de noblesse, marquis, comte et baron. Les évêques nommés assistants au trône pontifical reçoivent en même temps le titre de comte romain. Leur titre officiel est : comte du palais apostolique et de la cour de Latran.

C'est à la secrétairerie que doivent arriver les taxes et honoraires exigés pour l'obtention des brevets, honneurs et privilèges qu'on demande.

XV

Le Vicariat.

Le Souverain Pontife, ayant juridiction sur l'Église entière, est aussi évêque de Rome. Ce titre est inséparable *jure divino* de la primauté. Ne pouvant point s'occuper par lui-même des détails de l'administration du diocèse de Rome, il a donné ce soin à un personnage revêtu du caractère épiscopal. Cette fonction a été confiée à un cardinal par Paul IV en 1558. Le cardinal-vicaire est aidé par un autre évêque nommé vice-gérant de Rome.

Les pouvoirs du cardinal-vicaire sont ceux d'un évêque dans son diocèse, mais les affaires majeures sont soumises au pape dont il est le délégué. Il délivre le pouvoir de confesser à tous les prêtres, sauf aux pénitenciers des trois grandes basiliques qui sont nommés directement par le grand pénitencier. D'ailleurs ces majeures basiliques sont soumises à une administration spéciale. Le cardinal-vicaire fait les ordinations à Saint-Jean-de-Latran, soit

---

(1) En préparation ; il sera publié par la Société de Statistique.

par lui-même, soit par le vice-gérant ; mais cette faculté ne restreint pas les pouvoirs des cardinaux dans les églises dont ils sont titulaires.

C'est au vicariat que les prêtres étrangers doivent s'adresser pour obtenir leur *celebret*.

XVI

Révérende Fabrique de Saint-Pierre.

Clément VII avait institué un collège de soixante personnes prises parmi les individus de toutes les nations résidant à Rome, pour veiller sur la basilique de Saint-Pierre, et sous l'autorité du cardinal archiprêtre, s'occuper de toutes les affaires même contentieuses qui pouvaient l'intéresser. Clément VIII, voulant donner une direction unique à l'expédition de ces affaires, nomma une commission spéciale de cardinaux et de prélats, et maintint à leur tête le cardinal archiprêtre de la basilique.

Aujourd'hui la révérende Fabrique de Saint-Pierre se compose d'un certain nombre de cardinaux et d'un secrétaire qui est chanoine de la basilique. Les officiers de cette congrégation se divisent en plusieurs branches, à cause de la diversité des matières qu'ils doivent traiter. On compte :

1. La secrétairerie ecclésiastique, composée du secrétaire, du substitut, de plusieurs *minutanti*, d'un écrivain et d'une personne attachée au protocole ;

2. La section administrative, composée de laïques et s'occupant des comptes et dépenses de la basilique ;

3. La section légale, qui donne son avis sur les questions contentieuses que soulève l'administration de la basilique ;

4. La section technique, qui comprend un bureau

d'ingénieurs et un bureau d'architectes. A cette section se rattache le *studio del mosaico* du Vatican, institué par Sixte V en 1585.

La Révérende Fabrique partage avec la Propagande le privilège d'avoir un palais à soi où elle tient ses bureaux, au numéro 1 de la voie *Ara cœli*, aux pieds du Capitole. Elle avait des pouvoirs très étendus quand le pape était souverain temporel. Il lui reste la constatation, le jugement et le châtiment des délits ou crimes qui se commettraient dans l'enceinte de la basilique. Ce monument étant réservé par la loi des garanties, et les soldats italiens ne pouvant y entrer sans en être requis par l'autorité pontificale, la Révérende Fabrique pourrait arrêter le coupable et le juger suivant les lois. Elle use des pouvoirs ordinaires dans les circonstances communes; pour les autres cas, elle se rapporte au Saint-Père. Elle surveille l'accomplissement des legs pieux et des messes. Pour obtenir les diverses permissions qui concernent ces matières, il faut que l'autorité épiscopale recommande la supplique et certifie véridique l'exposé des faits qui donnent lieu à la demande.

La basilique de Saint-Pierre.

La première pierre de l'édifice fut posée par le pape Jules II, le 18 avril 1506, en présence de 32 cardinaux, et la consécration en fut faite par Urbain VIII, le 18 novembre 1626, au 1300[me] anniversaire du jour où le pape saint Sylvestre aurait consacré la première église que ce monument venait de remplacer.

D'après les calculs de Fontana, en 1644, on y aurait dépensé pour les matériaux employés à la construction 36,114,650 écus, et pour les autres matériaux tels que ornements, marbres, métaux, 10,800,533 écus, ce qui mettrait le total en 1694 à 46,915,183 écus, soit de notre

monnaie 314,186,133 francs. Plus tard, la colonnade coûta 850,000 écus, soit 7,900,000 francs. Urbain VIII fit ériger un clocher de 700,000 francs; son successeur le fit démolir, ce qui coûta 80,000 francs. La sacristie, œuvre de Pie VI, a coûté un million et demi d'écus, soit 8,000,000 de francs. On ne compte pas les déblais et les remblais, ni les démolitions qu'on fut obligé de faire. Le travail depuis lors n'a plus cessé dans la basilique. Innocent X a fait ajouter les revêtements des piliers, les autres papes l'ornementation des chapelles. Pie VI a fait les *palliotti* (devants d'autel). Pie IX les bases des colonnes et le revêtement en plomb de la coupole; de sorte que, d'après l'avis des hommes compétents, si on voulait aujourd'hui construire la basilique de Saint-Pierre, un milliard n'y suffirait pas.

L'entretien du monument exige environ 200,000 francs de dépenses chaque année. Les employés indispensables pour la manutention de l'édifice sont au nombre de trois cents, ils sont appelés *san Pietrini* et demeurent au-dessus de la basilique.

La place de Saint-Pierre était propriété de la fabrique de cette église et non du gouvernement. Elle fut pavée sous le pontificat de Benoît XIII et la dépense s'éleva à plus de 400,000 francs. Quand les Italiens s'emparèrent de Rome, la Révérende Fabrique céda ou vendit à la municipalité cette place magnifique, pour ne pas avoir à en payer la manutention et l'éclairage. C'est pour une raison analogue que, sous Pie IX le *Campo santo* (cimetière) de *l'Agro Verano* fut cédé à la municipalité.

XVIII

Sacrée Congrégation du Cérémonial.

Instituée par Sixte V, cette congrégation forme un tribunal contentieux chargé de régler les questions de

préséance qui peuvent s'élever soit entre les cardinaux, soit entre les diverses classes de personnes qui prétendent avoir droit aux mêmes honneurs.

La cardinal doyen est préfet de cette congrégation ; il est chargé de défendre les droits et de faire observer les privilèges du sacré-collège. Le secrétaire de la Cérémoniale, qui est protonotaire apostolique, est aussi préfet des cérémonies pontificales ; les consulteurs ne sont autres que les cérémoniaires pontificaux. Le travail de cette congrégation était autrefois important ; elle devait trancher les conflits de préséance qui s'élevaient dans les Etats pontificaux entre les autorités ecclésiastiques d'une part et les autorités civiles et militaires de l'autre.

La secrétairerie de la Cérémoniale donne au garde-noble chargé de porter la calotte rouge au nouveau cardinal, toutes les instructions nécessaires pour remplir sa mission. C'est de là que partent les ordres de l'ablégat qui doit remettre la barette au nouvel élu, et l'ablégat, de retour à Rome, fait son rapport détaillé qui sera conservé aux archives de cette congrégation.

Cette dernière délivre aussi quelques faveurs purement honorifiques.

XVIII

Sacrée Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Elle date de Pie VII en 1814. On pourrait la définir le grand Conseil de l'Église, car elle est devenue une annexe de la Secrétairerie d'État et son cabinet ordinaire de consultations.

Cette congrégation était composée autrefois de huit cardinaux, d'un prélat secrétaire auquel on donnait droit de vote et de cinq consulteurs. Elle se compose aujour-

d'hui de dix-huit cardinaux et tient ses réunions au Vatican, sous l'autorité directe du Saint-Père, par l'intermédiaire du cardinal secrétaire d'État. Elle a un secrétaire et des consulteurs qui sont pris dans la prélature et les ordres religieux. Son officialité est formée d'un sous-secrétaire, d'un *minutante*, de trois *minutanti aggiunti* et d'un écrivain.

Les autres congrégations donnent des réponses qui se rapportent soit à la conscience individuelle, soit à des intérêts particuliers entre plusieurs individus ou corporations ; celle-ci s'occupe des questions qui intéressent l'Église en tant que corps constitué et traite de ses relations avec les puissances séculières.

XIX

Sacrée Congrégation de Lorette

Sixte V enleva la *Santa Casa* à la juridiction de l'évêque de Recanati sur le territoire duquel elle se trouvait, à Lorette, et soumit immédiatement au Saint-Siège non seulement le sanctuaire, mais toutes les personnes employées à son service. La juridiction de l'évêque de Lorette, qui forma dans la suite un diocèse à part, ne s'étend pas en effet sur la *Santa Casa*, bien que celle-ci soit située dans la basilique qui lui sert de cathédrale ; un espace de deux mètres tout autour est réservé.

Innocent XII nomma une Commission de cardinaux chargée d'administrer ce sanctuaire et Benoît XIV fit imprimer sous le nom de *Synopsis Lauretana*, un recueil de toutes les décisions rendues à ce sujet. La congrégation, présidée par le cardinal secrétaire d'État, jouissait non seulement de la juridiction spirituelle, mais de l'administration temporelle sur tous les biens meubles et immeubles du sanctuaire ; elle possédait aussi la juri-

diction contentieuse avec force nécessaire pour faire exécuter ses décisions. Depuis 1860, cette congrégation s'est renfermée dans les attributs du pouvoir spirituel ; le gouvernement italien s'étant substitué au commissaire pontifical, s'est emparé des richesses de la basilique qu'il administre lui-même.

Voici quels étaient les biens et le trésor de la *Santa Casa:*

1. Ses biens lui furent conservés au milieu de la tourmente révolutionnaire qui agita l'Italie à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci. Pendant que tous les autres biens ecclésiastiques étaient livrés aux enchères, ceux de la *Santa Casa* recevaient un administrateur qui conserva son patrimoine et en distribua les rentes selon les charges de la basilique. Sous Pie IX, les revenus de la *Santa Casa* arrivaient à 180,000 francs ; ils sont grevés de 40,000 messes annuelles, la restauration du monument, l'entretien du chapitre et des différentes personnes employées se partagent le reste. Aujourd'hui le gouvernement italien a réuni les caisses dans ses mains et il se contrôle lui-même.

2. Son trésor était également considérable. Parmi les cadeaux des souverains, on comptait un habit pour la statue de la Vierge, donné par la reine d Espagne, sur lequel scintillaient 4,000 diamants ; un aigle d'or, cadeau de l'impératrice d'Autriche, avec 150 gros diamants ; un ange d'argent de treize kilos offrait sur un coussin d'argent un enfant en or qui pesait huit kilos, c'est l'ex-voto de Louis XIII pour la naissance de Louis XIV. Christine de Suède avait donné son sceptre et sa couronne d'or. Dans le sanctuaire étaient suspendues vingt lampes d'or dont l'une, envoyée par la République de Venise, pesait dix kilos. Les lampes d'argent étaient au nombre de soixante; l'une d'elles pesait trente-un et l'autre cent dix kilos.

Le dépouillement de ce trésor s'est accompli dans une double période La première comprend le règlement des impositions que la paix de Tolentino fit peser sur les Etats de l'Église. Pour trouver de l'argent, Pie VI fut contraint de vendre une partie des objets précieux de la *Santa Casa*. La deuxième se rapporte au mois de février 1797, quand les armées françaises entrèrent à Lorette et pillèrent la basilique avec quelques maisons particulières. On estimait ce trésor à vingt-cinq millions de francs.

En 1883, on a institué la congrégation universelle de la sainte maison de Lorette, dans le but de recueillir partout des offrandes pour l'embellissement du sanctuaire. On fait aujourd'hui de grandes réparations à cet édifice et on veut en orner splendidement les chapelles.

La basilique de Lorette possède un chapitre privilégié de chanoines. Il a été décidé que la France ne devrait jamais avoir plus de 25 chanoines en exercice. Voir au chapitre deuxième, page 188, les privilèges de ces chanoines. Après eux viennent les chapelains honoraires de Lorette qui sont appelés clercs bénéficiers et familiers des souverains pontifes.

XX

Sacré Tribunal de la Rote

Les décisions de ce célèbre tribunal, sur toutes sortes de causes qui lui sont déférées, étaient tellement respectées qu'elles avaient force de loi dans les États pontificaux. Elles forment le plus riche trésor de jurisprudence qu'on puisse trouver.

C'est au quatorzième siècle, à Avignon, sous Jean XXII, que la Rote a revêtu la forme d'un véritable tribunal. Les congrégations romaines font respecter leurs décisions par le principe d'autorité, tandis que la Rote ne s'adresse qu'à l'intelligence et entraîne l'adhésion de la volonté par la

seule force des raisons qu'elle fait valoir. De toutes les parties de la chrétienté on recourait à ce tribunal ; aussi, pour en accroître l'autorité, les papes voulurent le composer de Romains et d'étrangers.

Les auditeurs de Rote sont aujourd'hui au nombre de neuf dont cinq italiens, un pour l'Autriche, deux pour l'Espagne et un pour la France. Ils doivent être docteurs, ils portent le titre de prélats, ont droit à la *cappa* et forment le deuxième collège ou deuxième classe de la prélature.

Le nom de ce tribunal dérive soit de Sainte-Catherine *della* Rota qui était l'église titulaire de ce collège prélatice, soit du cercle que les membres formaient en s'asseyant, soit de la table autour de laquelle ils se réunissaient et qui portait une mosaïque en forme de roue, soit enfin des suppliques adressées à ce tribunal qui étaient présentées roulées sur elles-mêmes à la façon des anciens volumes, *rotuli*.

XXI

Révérende Chambre apostolique

La Chambre apostolique désigne le gouvernement de l'État pontifical, comme la Porte désigne le gouvernement de l'empire ottoman. Les finances de l'État lui étaient confiées : les terres, les palais qui appartenaient au gouvernement pontifical formaient le bien dit de la Chambre apostolique.

Depuis 1870, cette révérende Chambre a perdu, avec tous les biens qu'elle gérait, ses principales attributions. Elle exerce ses fonctions pendant la vacance du Saint-Siège. C'est à elle qu'il appartient de constater officiellement la mort du pape ; elle dispose alors, sous l'autorité du cardinal camerlingue, de toute l'administration des palais apostoliques. Elle est simplement administrateur

et ne peut pas signer des contrats de vente ou des engagements qui gêneraient la liberté des pontifes suivants Durant la vacance du siège, le cardinal camerlingue avait le droit de battre monnaie.

ARTICLE II

Congrégations annexes.

Certaines congrégations qui avaient eu leur importance et avaient rendu d'éminents services, sont devenues comme inutiles par le fait des circonstances actuelles. L'Église conserve précieusement ces rouages, semblable à un père de famille qui garde les vieux et fidèles serviteurs.

Parmi ces congrégations, qui sont au nombre de cinq, deux se rapportent à la congrégation des Évêques et réguliers : la discipline régulière et l'état des réguliers ; trois se rapportent à la congrégation du Concile : l'examen des évêques, la résidence des évêques et l'immunité ecclésiastique. La première de ces congrégations, qui est celle de la discipline régulière, a seule conservé son préfet et son secrétaire, qui sont les mêmes de la congrégation des Évêques et réguliers ; les autres en sont dépourvues.

I

Sacrée Congrégation de la Discipline Régulière.

Innocent X, dans sa bulle *Instaurandæ*, du 15 octobre 1625, fit dresser une statistique de tous les monastères d'Italie. Ceux qui ne pouvaient nourrir six religieux devaient être supprimés et leurs rentes converties en usages pieux ; ceux qui ne pouvaient en nourrir douze, retombaient sous la juridiction des Ordinaires. Pour obtenir ce résultat, le Souverain Pontife établit une

congrégation spéciale, confirmée plus tard par Clément IX. Le pape Innocent III chargea cette congrégation de s'assurer si les décrets sur la discipline régulière étaient fidèlement observés et d'y apporter les remèdes nécessaires.

Plus tard, des difficultés s'étant élevées entre les communautés et les Ordinaires, Pie VI fit à ce sujet une constitution *Singulare*, du 5 janvier 1790, qui ne termina point les différends, et Grégoire XVI, le 31 août 1833, communiqua à la congrégation de la Discipline Régulière comme à celle des Évêques et Réguliers, une série de 40 articles contenant les attributions de ces congrégations. Peu à peu, la Discipline Régulière perdit son importance et fut englobée, sinon de droit, au moins de fait, dans celle des Evêques et Réguliers ; elles tendent toutes deux au même but et par les mêmes moyens.

II

Sacrée Congrégation sur l'État des Réguliers.

Elle fut fondée par Pie IX, le 7 septembre 1846, et l'année suivante les fonctions de cette nouvelle congrégation *super statum regularium* étaient complètement déterminées. S'occupant de tout ce qui touche la profession religieuse, elle émit plusieurs décrets qui sont devenus la base actuelle de tous les instituts réguliers.

Parmi ces décrets, il nous suffit de citer les deux premiers.

L'un règle la manière dont doit se faire la réception des novices ; il concilie deux points : le souci de la liberté du postulant et les précautions dont doivent s'entourer les supérieurs avant d'admettre à la profession religieuse ceux qui seront les continuateurs de leur tâche. L'autre exige pour les instituts d'hommes qu'aucun

postulant ne soit admis à la vêture sans les lettres testimoniales de son Ordinaire. Une instruction réglait la manière dont l'examen du postulant devait être fait ; une autre avait pour but de donner à l'Ordre plus de temps pour examiner un sujet avant de l'admettre aux vœux solennels.

Cette congrégation déclina rapidement et les cardinaux qui en faisaient partie moururent sans être remplacés. Elle est aujourd'hui complètement englobée dans celle des Évêques et Réguliers.

III

Sacrée Congrégation pour l'Examen des Évêques.

Elle a pour but de suivre l'esprit du concile de Trente, qui veut que tous les ecclésiastiques ayant charge d'âmes, ne soient admis à exercer leur ministère qu'après avoir subi un examen qui constate leurs aptitudes et leurs capacités. A cette congrégation devaient se présenter les évêques immédiatement soumis au Saint-Siège et ceux qui se trouvaient en Italie ou dans les îles adjacentes. Les évêques de France lui échappaient ; ceux du Piémont prétendaient avoir le même droit. La *Hiérarchie Pontificale* donne chaque année les noms des deux ou trois cardinaux à qui incombe cette charge.

Cet examen revêtait autrefois une grande solennité, car le pape l'honorait de sa présence. On cite à ce propos deux traits singuliers.

1. Un candidat fut tellement impressionné à cette vue, qu'il en contracta un transport au cerveau dont il mourut avant le consistoire.

2. Un autre, protégé par une cour italienne, arrive devant le pape avec un air qui respirait peu la modestie

chrétienne. Le Saint-Père s'en aperçut et un des cardinaux examinateurs ayant demandé au candidat : *Quot sunt sacramenta Ecclesiæ?* le candidat répondit : *Aquila non capit muscas.* — *Nec Ecclesia superbos*, reprit le pape, qui le raya immédiatement de la liste des candidats.

En Italie et pour les évêchés immédiatement soumis au Saint-Siège, cet examen se fait par l'*Uditore santissimo* à qui est confiée la tâche délicate d'éclairer le Souverain Pontife sur les candidats à la dignité épiscopale ; mais la formalité de l'examen est tombée en désuétude.

En dehors de l'Italie et pour les évêques non soumis immédiatement au Saint-Siège, c'est le nonce de chaque pays qui est chargé de faire cet examen dont on ne lui prescrit point la forme et qui consiste à savoir si le candidat offre, au point de vue de la science et de la sagesse, les qualités nécessaires pour faire un bon évêque.

IV

Sacrée Congrégation de la Résidence des Évêques.

Les évêques devant résider dans leur diocèse, sauf les trois mois de vacances que leur accorde le concile de Trente, Urbain VIII institua une congrégation pour veiller à l'exécution de cette loi

Il la chargea de trancher les diverses questions que pourrait soulever l'observation des règles sur la résidence et, en même temps, d'accorder des dispenses provisoires. Benoît XIV décida que le préfet de cette congrégation serait toujours le cardinal-vicaire, et le secrétaire, celui de la congrégation du Concile. Les affaires qui regardent la résidence des évêques sont donc séparées de celles que traite le concile et transcrites sur des registres spéciaux.

V

Sacrée Congrégation de l'Immunité Ecclésiastique.

Par disposition de Sa Sainteté, lit-on dans la *Gerarchia Cattolica*, cette congrégation est unie provisoirement à celle du Concile.

Elle possède un recueil de ses décrets qui ont été compilés par l'abbé général des Cisterciens, André Ricci, sous le titre de : *Synopsis Decreta* et *Resolutiones S. Congregationis Immunitatis.*

Les affaires que pourrait avoir à traiter cette congrégation sont maintenant définies par celle du Concile ; si elles ont pour but d'obtenir la rémission des censures encourues pour violation de cette immunité, elles sont du ressort de la Pénitencerie pour les cas occultes, et du Concile pour les cas publics.

CHAPITRE II

LA PRÉLATURE

Après avoir énuméré dans un premier article les diverses classes de la Prélature, nous donnerons dans un deuxième la famille pontificale et dans un troisième les privilèges pontificaux accordés soit à divers sièges, soit à divers chapitres cathédraux ; dans un quatrième, nous indiquerons les costumes particuliers des chapitres de France.

ARTICLE PREMIER

Classes de la Prélature.

La Prélature est un ordre honorifique destiné à décorer

certaines charges remplies par des ecclésiastiques non revêtus du caractère épiscopal. On distingue les Protonotaires apostoliques, les Auditeurs de Rote, les Prélats Domestiques, les Camériers et les Chapelains de Sa Sainteté; de là cinq classes de prélats.

Première classe. — LES PROTONOTAIRES APOSTOLIQUES.

Prélature dite de *mantelleta*, nom du manteau constituant l'habit de chœur. On les divise en Protonotaires Participants, en Protonotaires *ad instar Participantium* et en Protonotaires noirs, appelés honoraires.

1. *Protonotaires Participants.*

Au moyen-âge, ils prétendaient avoir la préséance sur les évêques; cette question fut tranchée par Pie II en 1459. Sous Sixte V, le protonotariat devint un office *vacabile;* on l'achetait, comme le notariat en France. La Révolution ayant bouleversé ce collège, Pie VII le restaura ; cependant, sous Grégoire XVI, on ne comptait plus que deux titulaires. Pie IX, en 1853, le remit en vigueur ; il limita le nombre de ses membres à sept qui le composaient primitivement et lui rendit son ancienne splendeur. Ce pontife confirma les droits purement honorifiques des protonotaires et ceux qui dérivaient de leur charge, les déclara exempts de la juridiction de l'Ordinaire et leur conserva la coutume de l'autel portatif avec celui de créer des docteurs.

Voici leur costume.

Ils portent la soutane violette à queue, en drap pendant l'hiver, en soie pendant l'été. Le cordon de leur croix pectorale est violet et or ; la ceinture, les gants et les bas sont de soie violette; les boucles dorées ; l'anneau d'or est orné d'une pierre précieuse; le manteau de cérémonie et le *collaro* sont violets. Le chapeau noir est orné de

cordons roses comme les glands de la ceinture. Ils prennent le rochet de dentelle brodée dont les manches ont un transparent de couleur cramoisie et le couvrent avec la *mantelleta* faite de même étoffe que la soutane ; leur barrette est en soie noire, doublée de soie cramoisie.

Ils peuvent officier pontificalement.

En dehors de l'église et de l'étiquette, ils prennent la soutane noire sans queue, filetée de cramoisi, avec les doublures et les boutons de même couleur ; les parements doivent être noirs ; la ceinture et les franges sont violettes.

Ils timbrent leurs armes d'un chapeau prélatice de couleur violette avec six glands violets, 1, 2, 3.

Leur titre est inamovible.

2. *Protonotaires ad instar Participantium.*

Leurs privilèges, avant 1872, étaient très nombreux. Ils pouvaient, comme les Participants, célébrer pontificalement avec presque tous les insignes épiscopaux ; mais, le 2 août 1872, un bref du pape Pie IX restreignit leurs privilèges.

Ils ont conservé les vêtements des Participants et le droit de la chapelle privée. Ils ont la préséance sur tous les chanoines isolément, mais non sur le chapitre. Le droit aux pontificaux, absolument soumis à l'évêque, a été considérablement réduit : ils ont l'usage de la mitre prélatice et non de la crosse. Leurs armes sont les mêmes des Participants.

En 1893, ils étaient trois cents.

3. *Protonotaires honoraires ou noirs, appelés aussi simplement titulaires.*

Cette sorte de prélature n'est plus en usage. Ces titulaires étaient entièrement vêtus de noir et ne portaient pas même le *collaro* violet, qui est cependant commun

à toute prélature. Leur écusson était timbré d'un chapeau noir avec trois glands noirs.

Deuxième classe. — Les Auditeurs de Rote.

Prélature de *mantelleta.* — Il a été parlé d'eux aux pages 38me et 39me. Ils ont droit au costume des Protonotaires, mais non aux pontificaux ; les glands de leur chapeau, comme ceux de leur ceinture, sont violets. Le chapeau qui timbre leur écu est également violet. Ils sont prélats de la maison de Sa Sainteté comme ceux dont on va parler ; ils prennent rang immédiatement après les Protonotaires.

Troisième classe. — Les Prélats Domestiques.

Prélature aussi de *mantelleta.* Inamovible comme les précédentes.

On distingue :

1° La Prélature *de giustizia ;*

2° La Prélature *de famillia ;*

3° La Prélature *di grazia ;* c'est celle qui est ordinairement conférée.

La première s'obtient par une série de formalités et de concours ; la deuxième, qui est le résultat de fondations et qui s'obtient aussi par voie de concours, porte le nom de certaines familles ; la troisième est celle qui s'octroie de la volonté du Saint-Père.

Les prélats domestiques ou prélats de la maison de Sa Sainteté peuvent porter leur costume en tous lieux : ce costume est pareil à celui des auditeurs de Rote. Ils n'ont point de croix pectorale ; ils portent l'anneau simple.

En 1893, leur nombre atteignait 400.

Quatrième classe. — Les Camériers.

Prélature inférieure, dite de *mantellone*, nom du man-

teau, qui diffère de celui porté par les précédents. Le titre cesse à la mort du pape, mais il est toujours renouvelé.

On distingue :

1° Les Camériers secrets ; ils sont neuf, dont quatre pour le service actif ;

2° Les Camériers d'honneur, au nombre de 290 en 1893 ;

3° Les Camériers d'honneur *extra urbem*, au nombre de 203 la même année.

Les Camériers des deux premières catégories portent leurs insignes dans Rome ;

Ceux de la troisième catégorie ne les portent qu'en dehors de la ville, comme leur titre de Monseigneur. Même costume et mêmes armes des Prélats Domestiques.

Remarque. — Les laïques peuvent aussi être nommés Camériers de Sa Sainteté. Ils sont appelés Camériers de cape et d'épée. En 1893, ils étaient au nombre de 290, parmi lesquels cent seize Camériers d'honneur. Leur insigne est une sorte de médaillon composé de la tiare et des clés papales, suspendu à un collier formé de plusieurs chaînes d'or.

Cinquième classe. — Les Chapelains.

Prélature de *mantellone*, devant être renouvelée aussi à l'avènement d'un nouveau pape. Même costume des Prélats Domestiques.

On remarque :

1° Les Chapelains secrets ; au nombre de six ; faisant leur service auprès du Saint-Père ;

2° Les Chapelains secrets d'honneur, appelés communément Chapelains d'honneur ; au nombre de 56 en 1893 ;

3° Les Chapelains d'honneur *extra urbem*, au nombre

de 67 ; ne pouvant porter leurs insignes qu'en dehors de Rome ;

4° Les Chapelains communs, au nombre de six ;

5° Les Chapelains communs surnuméraires.

Article II

Famille Pontificale.

La Famille Pontificale se compose des :

1. *Cardinaux palatins*. Ils sont quatre : le Dataire, le Secrétaire des mémoriaux, le Secrétaire des brefs, le Secrétaire d'État. On doit ajouter aussi le cardinal neveu qui devient alors cardinal *padrone*.

2. *Prélats palatins* : le Majordome, le Maître de chambre et Auditeur de Sa Sainteté, le Maître du Sacré Palais qui est dominicain, les Camériers secrets participants, le Sacriste qui est évêque augustin, le Secrétaire de la cérémoniale qui est aussi préfet des cérémonies pontificales et protonotaire *ad instar*.

Les prélats dits *fiochetti*, à cause du privilège de leur équipage, sont le Gouverneur de Rome ou Vice-Camerlingue, l'Auditeur de Sa Sainteté, le Trésorier et le Majordome.

3 *Prelats Domestiques* dits prélats de *mantelleta*. On distingue :

1° Les Patriarches, Archevêques et Evêques qui sont Assistants au trône pontifical ;

2° Les Prélats de *collegio*, qui sont : la Rote, la Chambre Apostolique, les Référendaires de la signature papale, les Abréviateurs du parc-majeur ;

3° Les Prélats qui n'appartiennent à aucun collège et qui sont appelés simplement prélats de la maison de Sa Sainteté.

4. *Prélats* dits de *mantelione*. Il y a le collège des Cérémoniaires pontificaux, les Camériers secrets, les Camériers secrets de cape et d'épée participants, les Camériers d'honneur en habit violet, ceux dits *extra urbem*, les Camériers secrets de cape et d'épée surnuméraires et les Camériers d'honneur de cape et d'épée surnuméraires.

5. *Chapelains de Sa Sainteté* : Chapelains secrets *di numero*, Chapelains secrets d'honneur, Chapelains d'honneur *extra urbem*, Chapelains communs et Chapelains surnuméraires.

6. *La Famille pontificale* possède un confesseur qui est un régulier et un prédicateur qui est capucin.

7. *Elle se complète par* : les gardes nobles, les gardes suisses, les gardes palatins ou gendarmes, les cursores ou huissiers et autres nombreux employés du Vatican.

Article III

Privilèges pontificaux.

On distingue les privilèges attachés aux sièges et ceux attachés aux chapitres.

I. — *Privilèges attachés aux sièges.*

1. Le Patriarche de Lisbonne. Il est légat *a latere*, est promu cardinal dans l'année qui suit son élévation au siège patriarcal et porte la tiare dans ses armes. Sa cour est organisée à l'instar de celle du Souverain Pontife. Ses camériers, par un décret de Clément XI, portent les habits violets avec le *mante'lone*. Son chapitre, divisé en trois ordres, représente la cour pontificale, puisque 24 chanoines portent la *cappa* rouge et la mitre dans les cérémonies ; 72 ont le costume des prélats *di mantelleta*,

et les bénéficiers portent la *cappa* violette avec fourrure grise.

Note. — Ses revenus annuels sont de deux millions et demi.

2. Ont droit aux éventails : le Prince Grand Maître de l'Ordre de Malte, l'Archevêque de Messine, l'Evêque de Troia dans la Pouille.

3. Le siège patriarcal de Venise, les sièges archiépiscopaux de Prague et de Salzbourg confèrent aux titulaires le droit d'user des vêtements cardinalices.

4. Celui de Salzbourg, aussitôt nommé, reçoit *ipso facto* tous ses pouvoirs, sans être préconisé.

5. Le patriarche latin de Jérusalem est Grand Maître de l'Ordre Pontifical du Saint-Sépulcre.

6. L'archevêque de Catane (Sicile) porte à la Messe Pontificale la calotte de la couleur du jour.

7. Quatre sièges épiscopaux de France confèrent à leurs titulaires le privilège du *pallium* : Autun, Clermont, le Puy, Marseille.

8. L'évêque de la Basse-Terre (Guadeloupe) a le droit de se faire précéder de la croix archiépiscopale dans tout son diocèse.

II. — *Privilèges attachés aux chapitres.*

Plusieurs chapitres, d'après la volonté des Souverains Pontifes, confèrent à leurs chanoines les honneurs et les privilèges de la prélature.

Ce sont les chapitres de :

1. Saint-Pierre du Vatican,
2. Saint-Jean de Latran,
2. Sainte-Marie Majeure,

des Basiliques Majeures de Rome.

4. Le chapitre de l'église patriarcale de Lisbonne, déjà mentionné.

5. Le chapitre de Florence : il confère le titre et les insignes de Protonotaire apostolique.

6. Le chapitre de Saint-Janvier de Naples ; même titre et mêmes insignes.

7. Le chapitre de Lorette. Voici les privilèges de ses chanoines :

1° Canonici Lauretani habentur Familiares et commensales perpetui Summorum Pontificum pro tempore existentium. Jules II en 1507 et Léon X en 1514.

2° Clemens VII (1598) privilegium dedit cappæ magnæ violaceæ supra rochettum, hiemali tempore pelle mustelæ albæ contectæ.

3° Benedictus XIII, 1728, indulsit ut verno et autumno, serica tela rubri coloris apponeretur cappæ a Clemente VII concessæ.

Estivo tempore, Canonici supra rochettum utuntur superpelliceo.

4° Pius VII, 1803, concessit ut in choro et in omni sacrâ functione et in quâvis actione publicâ, Canonici usum haberent vastis talaris violaceæ cum caudâ, more prœlatorum. Prœterea usum concessit collaris violacei et fasciæ prœlatitiæ cum floccis coloris ejusdem.

5° Idem Pius VII, 1803, Canonicis facultatem tribuit gestandi ante pectus crucem auream, more Episcoporum, una cum funiculo et flocco pendenti ad terga, utroque ex filo serico nigri coloris cum filis aureis contexto. Quæ quidem crux, in anteriori sui parte, insculptam habere debet imaginem antiqui simulacri Virginis Lauretanæ, qualiter hodie colitur ; in alterâ vers parte, insculptum conopeum insignis basilicæ, cum subrexa inscriptione : *Pius VII restituit.* Hujusmodi cruce utuntur Canonici, non modo in choro, sed etiam in basilicâ, in civitate Lauretanâ, necnon foris.

6° Pius IX, 1858, Canonicos ornavit privilegio palmatoriæ pro tempore celebrationis Missæ sive privatæ sive solemnis. Prœterea indulsit ut in veste talari violaceâ a Pio VII con-

cessâ, apponerentur globuli et insulæ rubri coloris, et ut ejusdem coloris essent fila anterioris suturæ, extremitates manicarum, pannus subsutus caudæ, necnon fimbria quæ vestem circumdat.

7° Leo XIII, 1882, potestatem fecit flocci violacei in pileo habendi, et tibialia ferendi ejusdem coloris, utendique canone in Missæ tum privatæ tum solemnis celebratione. Insuper privilegium palmatoriæ a Pio IX collatum, ad quamlibet sacram actionem extendit.

Ils timbrent leurs armes d'un chapeau violet d'où pendent trois glands de chaque côté.

Remarque. — Les chapelains d'honneur de Lorette portent en hiver la *cappa* violette bordée de petit gris : ils ont une médaille d'or qui représente d'un côté la Vierge de Lorette, avec l'inscription : *Pius VII restituit,* et de l'autre, le pavillon de la basilique. Cette médaille, attachée à un cordon noir, peut se porter aussi *ubique terrarum.*

8 Le chapitre d'Aquin. Voici les privilèges de ses chanoines :

1° Extra chorum, Canonici induunt vestem nigram sine caudâ, cum ornamentis ocellis et orbiculis sericeis coloris violacei, necnon tibialia et fasciam ejusdem coloris ; pileum cingunt flocculo coloris rosacei, more Protonotariorum ; collare violaceo et annulo simplici, non tamen in Missæ celebratione, utuntur.

2° In choro, Canonici induunt vestem violaceam sine caudâ, trabeam magnam violaceam, mustellâ albâ contectam hiemali tempore, et rochettum acu pinctum cum manicis ejusdem violaceo coloris.

3° Functiones sacras agentes, Canonici habent usum scotulæ et canonis in Missâ solemni celebrandâ, necnon mitræ simplicis et crucis pectoralis.

Privilegiis in hoc ultimo paragrapho enumeratis, utantur Canonici servatis de jure servandis.

9. Le chapitre de Carthage. Voici la traduction du bref

du 28 mars 1886, par lequel S. S. Léon XIII confère les honneurs de la prélature aux chanoines de Carthage.

« Léon XIII, pape, pour perpétuelle mémoire.

« Selon l'usage des Pontifes romains, nos prédécesseurs, nous avons coutume de rendre plus vénérables, en leur accordant des honneurs particuliers, les ecclésiastiques qui accomplissent leur ministère dans les temples les plus illustres, pour qu'ils puissent ainsi s'attirer de plus en plus le respect du peuple chrétien et montrer, par leur costume même, combien ils sont placés au-dessus des autres en grandeur et en dignité.

« Or, comme il nous a été exposé par notre vénérable frère Dominique, archevêque de Tyr, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, que notre cher fils, Charles cardinal Lavigerie, par dispense apostolique, archevêque de Carthage, désire que nous accordions aux chanoines de ce chapitre métropolitain le titre et le costume de nos Chapelains d'honneur. Nous avons très volontiers acquiescé à ce vœu.

« C'est pourquoi, voulant donner un témoignage de notre particulière bienveillance à tous ceux que concernent nos présentes lettres, et les ayant, dans ce but, absous auparavant de toute censure ou sentence d'excommunication, d'interdit ou autre, portées contre eux pour quelque raison que ce soit, si par hasard ils les avaient encourues, et les considérant comme absous, de notre autorité apostolique, en vertu des présentes lettres, nous accordons qu'à perpétuité les chanoines du Chapitre métropolitain de Carthage puissent et doivent jouir du titre et des insignes de nos Chapelains d'honneur, décernant que les présentes lettres doivent rester, à jamais, fermes, valides et efficaces, et servir à perpétuité, en tout et pour tout, de la manière la plus pleine, à ceux qu'elles concernent, enlevant, à cet égard, tout pouvoir de rien décerner de contraire à tous juges ecclésiastiques, ordinaires ou délégués, même aux auditeurs des causes du Sacré Palais Apostolique, aux nonces du Saint-Siège et aux cardinaux de la

Sainte Église Romaine, même légats *a latere*, ou à aucun d'entre eux, pris en particulier, de juger ou d'interpréter autrement les présents privilèges. déclarant nul et de nul effet ce qu'il arriverait à quelqu'un d'entre eux, soit sciemment, soit inconsciemment, d'attenter contre ces droits, nonobstant toute autre disposition contraire.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le vingt-huitième jour de mars de l'année 1886, de notre Pontificat la neuvième. (*Sceau*). — Signé : M. Cardinal Ledochowski. »

Les chanoines de Carthage ont droit aussi à la mitre et à la croix pectorale.

Les chanoines de ces divers chapitres, qui sont des plus remarquables de la chrétienté, sont appelés tantôt chanoines-prélats ou de l'Ordre des Prélats, tantôt chanoines-évêques, tantôt chanoines-mitrés.

La dénomination qui semble bien leur convenir, est celle de chanoines indultaires, car c'est en vertu des Indults, que les honneurs et insignes prélatices leur ont été accordés.

Remarque I. — Quelques chapitres confèrent à leurs chanoines le seul privilège de la mitre, ceux de :

Bari, mitre orfrayée, doublée de soie jaune, 18 novembre 1819.

Bénévent,
Lyon,
Malte,
Milan,
Modène, } mitre prélatice.
Ravenne,
Salerne,
Venise,

Remarque II. — On distingue trois sortes de mitres

la mitre précieuse, qui doit son nom aux broderies et aux pierres qui la rehaussent ; la mitre orfrayée, qui est en drap d'or, sans pierres ni broderies ; la mitre simple, qui est blanche sans ornements.

La mitre simple se subdivise en : mitre papale, de drap d'argent avec galons et franges d'or ; mitre cardinalice ou épiscopale, couverte et doublée de soie, avec franges rouges aux fanons ; mitre prélatice ou canoniale, couverte et doublée en toile fine de lin, avec franges de soie rouge aux fanons.

Article IV

Costumes particuliers des Chapitres de France.

1. Les chanoines de la primatiale de Lyon ont le droit d'officier avec la mitre prélatice, aux fêtes de première et deuxième classe. Privilège obtenu par le cardinal Caverot. Ils portent aussi la barrette violette.

Note. — Avant 1789, quatre chapitres conféraient l'usage de la mitre : Lyon, le Puy, Rodez, Saintes.

2. Trois chapitres donnent à leurs chanoines le privilège de la *cappa* rouge : Autun, Avignon, Nevers : celui d'Avignon, toute l'année, avec la barrette rouge, dans la basilique métropolitaine seulement ; les autres, aux jours de fête.

3. Quatre chapitres confèrent, jours et dimanches, un costume de chœur violet en toutes saisons, mozette ou *cappa* : Besançon, Montauban, Moulins, Nice.

4. Les chanoines de Montpellier, qui jouissent du même privilège, ont un transparent violet aux manches de leur rochet.

5. Douze chapitres confèrent le droit de la *cappa* violette soit aux jours de fête, soit pendant l'hiver : Aix,

Chambéry, Lyon, Reims, Annecy, La Rochelle, le Puy, Limoges, Perpignan, Quimper, Saint-Jean-de-Maurienne, Tarentaise.

6. Vingt-six chapitres donnent la *cappa* noire soit en hiver, soit aux jours de fête : Bourges, Paris, Rouen, Sens, Tours, Angers, Bayeux, Beauvais. Blois, Carcassonne, Chartres, Clermont, Coutances, Évreux, Marseille, Meaux, Nancy, Nantes, Orléans, Rodez, Saint-Claude, Soissons, Troyes, Verdun, Versailles, Viviers.

7. Les chanoines de Moulins ont le privilège du *collaro* violet.

8. Ceux de Tours, en vertu d'un décret de 1854, furent autorisés à porter leur croix canoniale sur l'habit de ville à Tours et dans le diocèse.

9. Les chanoines d'Aire portent la croix attachée à un cordon bleu et or.

10. Ceux de Séez la portent à un cordon rouge dont l'extrémité postérieure se termine par un gland de forme épiscopale.

11. Les chanoines titulaires de Marseille ont une croix semblable à celle de l'ordre du Saint-Sépulcre. Les dignitaires de ce diocèse portent le collier dit de Saint-Lazare.

12. Les chanoines de Reims possèdent une croix dite de Saint-Remy.

13. Ceux d'Oran, outre la croix de vermeil, portent sur la mosette, au côté gauche, une croix de soie rouge lisérée de blanc.

14. Ceux d'Arras ont la houppe de soie rouge à leur barrette noire.

Remarque I. — Deux diocèses, ceux d'Aix et de Paris, possèdent deux chapitres.

1. Au diocèse d'Aix : la collégiale de Saint-Trophime

d'Arles, dans la basilique primatiale de ce nom, fut instituée en 1877 sous Monseigneur Forcade ; elle se compose de douze chanoines honoraires.

2. Au diocèse de Paris : la collégiale de Saint-Denis, dans la basilique de cette ville, fut fondée en 1806 et divisée en deux ordres depuis 1852 ; elle est destinée à disparaître, car depuis 1885 les chanoines ne sont plus remplacés.

Remarque II. — Dans les 90 diocèses de France, colonies comprises, 64 chapitres confèrent à leurs chanoines une croix canoniale ; 26 n'en possèdent point. Ces croix ayant presque toutes la forme de Malte, ne diffèrent les unes des autres que par le médaillon sur lequel est gravé le patron du chapitre ou du diocèse.

Les rubans ne sont pas également de la même couleur ; les bleus et les rouges sont les plus nombreux.

Les évêchés de Basse-Terre (Guadeloupe), Saint-Denis (Réunion) et Saint-Pierre (Martinique), n'ont point de chanoines titulaires.

Remarque III. — Un bref de Sa Sainteté Léon XIII, daté du 29 janvier 1894 et promulgué le 1er mars, ramène à son institution primitive l'usage des droits et privilèges inhérents au titre de chanoine honoraire. Ces chanoines ne peuvent désormais faire usage de leurs insignes et privilèges que dans le diocèse pour lequel ils sont nommés.

CHAPITRE III

LA CANONISATION DES SAINTS

Le champ le plus vaste que possède la congrégation des Rites est sans doute la béatification et la canonisation

des saints. Or, l'Eglise ne fait pas les saints, elle déclare seulement que tel personnage a pratiqué sur la terre des vertus tellement héroïques, qu'il est certainement au ciel. Ses jugements sont donc déclaratoires et nullement effectifs ; ils n'ajoutent à la personne qui en est l'objet que le culte officiel dont ses vertus l'ont rendue digne.

Comment l'Église pourra-t-elle arriver à la connaissance des faits qui constituent la sainteté? Le premier moyen est une vie sainte aux yeux des hommes. Il faut une preuve tangible qui nous démontre que dans la vie de cet homme, les sentiments intérieurs marchaient de pair avec les actes extérieurs. Les miracles viennent nous fournir cette preuve. On distingue ceux que le saint fait de son vivant et ceux que Dieu accorde après sa mort par son intercession.

Les premiers ne sont d'aucune utilité à la congrégation des Rites, mais il en est autrement de ceux qui s'opèrent sur son tombeau.

Il faut donc, pour que l'Église mette un saint sur ses autels, un double ordre de faits : une vie où les vertus chrétiennes auront été pratiquées jusqu'à l'héroïsme et des miracles dûment constatés après sa mort. Dans certains cas, l'héroïcité de la vie est remplacée par celle de la mort : c'est le martyre.

I. — Série des actes constituant le procès de béatification.

1. Quand une personne meurt en odeur de sainteté, que des grâces plus ou moins extraordinaires ont été accordées par son intercession, l'évêque du lieu fait ouvrir un procès sur la vie de cette personne. Il établit un tribunal suivant certaines règles tracées par la cour de Rome et qui n'ont point varié depuis Urbain VIII. Ce tribunal interroge les témoins qui ont connu le serviteur

de Dieu et relève les faits qui lui sont signalés, qu'ils soient favorables ou contraires. Si l'ensemble des dépositions, toutes données sous la foi du serment, fait croire à une issue favorable, l'évêque réunit les éléments du procès, le signe, le scelle et l'envoie à Rome, demandant en même temps l'introduction de la cause.

La congrégation des Rites donne un premier décret qui autorise l'ouverture du pli cacheté. Les actes sont copiés et traduits en italien, et le postulateur qui est choisi par l'évêque pour le représenter, prend un avocat. Le premier est ecclésiastique, mais le second est laïque ; ils doivent être l'un et l'autre des plus capables.

Le travail de l'avocat est considérable. Il doit écrire une vie abrégée du saint qu'il défend, réunir les lettres postulatoires des évêques ou autres personnes de marque qui demandent cette béatification et compiler les écrits du saint qu'on veut faire béatifier. Ces divers écrits ont été recherchés avec soin et remis à la congrégation qui par un consulteur les a fait étudier avec la plus rigoureuse impartialité. Tout ce travail de l'avocat est imprimé avec des types particuliers, qu'on appelle types de la *Camera Apostolica*.

Cela fait, le promoteur de la foi, qui remplit les fonctions de ministère public, commence son travail de censure ; c'est pour cela qu'il est appelé l'avocat du diable. Il doit éplucher la vie du serviteur de Dieu, en trouver les points faibles, en critiquer tous les actes et démolir, s'il le peut, la sainteté de sa vie. L'avocat doit répondre à ces objections et les anéantir. Si le promoteur ne peut plus soulever de nouvelles difficultés, la partie préparatoire du procès est terminée. Le postulateur demande à la Congrégation de vouloir bien introduire la cause du serviteur de Dieu. Les Rites se réunissent et donnent leur

décision. Cette décision est approuvée par le Pape ; si elle est favorable, la cause est officiellement introduite et la Congrégation est autorisée à s'en occuper. A partir de ce moment, le serviteur en question a droit au titre de Vénérable ; mais, il est absolument défendu de lui rendre un culte public.

2. La série des procès dits apostoliques est ouverte.

Le premier procès est celui de *non cultu*. On veut empêcher la piété des fidèles de s'égarer sur des sujets qui ne mériteraient pas ces honneurs ; on veut aussi sauvegarder l'indépendance du Saint-Siège qui doit guider les fidèles et non suivre leur direction.

Le procès passe par l'épreuve des objections du promoteur de la foi et s'approuve en Congrégation ordinaire. Alors le postulateur demande des lettre dites rémissoires pour faire un nouveau procès sur la sainteté et les miracles. Ce procès a pour titre légal : *Processus Apostolicus super famam sanctitatis?* Le promoteur de la foi formule ses objections d'une manière plus détaillée et la réponse demande parfois de longues recherches. Si tout marche à souhait, la Congrégation permet que l'on close la discussion générale sur les vertus et les miracles du Vénérable et commence un examen détaillé.

Le deuxième procès, dont les règles ont été admirablement tracées par Benoît XIV, se divise en deux parties : l'une se rapporte aux vertus du Vénérable, l'autre à ses miracles. L'héroïcité des vertus est discutée à fond par trois Congrégations : l'une s'appelle antipréparatoire et se compose des consulteurs de la Congrégation et des auditeurs de Rote ; la deuxième, dite préparatoire, se compose de tous les cardinaux des Rites ; la troisième, dite générale, composée des membres des deux précédentes, se tient devant le Pape. Si les avis sont favorables, le Saint-

Père, après plusieurs jours, publie un décret proclamant l'héroïcité des vertus du serviteur de Dieu. On suit le même ordre pour les miracles ; ils passent donc par les trois Congrégations dont on vient de parler : antipréparatoire, préparatoire et générale, et le Saint-Père publie un nouveau décret proclamant l'héroïcité ou la vertu des miracles du serviteur en question. Quand ces six Congrégations ont donné une décision favorable, on réunit une dernière Congrégation générale dite : de *Tuto* et dans laquelle on propose ce doute *an tuto procedi possit ad beatificationem.* Le Pape recueille une dernière fois les avis qu'il examine encore : quelques jours après, il signe un bref qui annonce la Béatification du vénérable serviteur de Dieu et indique le jour de la cérémonie.

C'est à cette cérémonie, célébrée à Saint-Pierre, après la lecture du décret pontifical, que le portrait du bienheureux, dépouillé du voile qui le recouvrait, apparaît pour la première fois aux regards du peuple, ceint de l'auréole. Le diocèse ou la Congrégation auquel il appartenait, célèbrent ensuite un *Triduum* solennel d'actions de grâces.

II. — *Série des Actes constituant le procès de Canonisation.*

S'il se produit de nouveaux miracles, après la béatification, le postulateur demande des lettres pour reprendre l'affaire, obtenir l'examen de la part du Saint-Siège de ces faits miraculeux et commencer un nouveau procès apostolique. Le Pape délègue l'évêque du diocèse où ont eu lieu les guérisons ou faits miraculeux, et le procès transmis à Rome est examiné avec la même rigueur que la première fois On constate d'abord la validité du procès apostoliqne et on s'assure si toute la procédure en usage

a été observée. Cela terminé, on soumet les deux miracles à l'épreuve des trois Congrégations déjà mentionnées ; s'ils sont admis, le Saint-Père réunit la Congrégation des Rites, à laquelle on adjoint les évêques et prélats qui se trouvent à Rome. Cette congrégation porte aussi le nom de *Tuto;* le Saint-Père demande si l'on peut procéder sûrement à la canonisation du bienheureux. Si la congrégation donne un avis favorable, le Pape se prononce dans une bulle adressée *urbi* et *orbi*, dans laquelle il proclame la sainteté du bienheureux et fixe les fêtes de sa canonisation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

1° En dehors de cette canonisation solennelle, il y a la reconnaissance du culte qu'un bienheureux a reçu jadis dans quelques églises. Quand Urbain VIII rendit les décrets, actuellement en vigueur, en matière de canonisations, il resta respectueux des droits acquis : il suffisait de prouver à la congrégation que ces saints personnages étaient depuis plus de deux cents ans, sans interruption, en possession du culte que leur rendaient les fidèles. Cette reconnaissance n'ajoutait rien aux honneurs liturgiques du bienheureux ; elle ne faisait que les constater officiellement.

2° Ces genres de procès sont ordinairement très longs, car les décrets d'Urbain VIII demandent un délai de cinquante ans entre la mort du saint et le premier doute sur ses vertus ; on dispense souvent de ces délais. Le décret d'introduction de la cause ne peut se signer que dix ans après que le procès a été ouvert à la Congrégation des Rites. Or, comme le procès de l'Ordinaire demande un certain temps pour recueillir les informations sur les

vertus, il faut compter environ vingt ans pour arriver à ce premier décret. Le procès qui doit aboutir à la béatification est aussi très long, mais on marche plus vite entre la béatification et la canonisation, car il ne s'agit que d'examiner de nouveaux miracles, les vertus n'étant plus soumises à une nouvelle épreuve.

Ce qui fait prolonger les procès de canonisation, c'est le grand nombre de causes qui sont déférées à Rome.

3° Les frais de canonisation sont considérables. On fait entrer en ligne de compte les sommes qui sont versées pour les fêtes de la canonisation, les componendes à payer pour obtenir les différents rescrits nécessaires à la cause et enfin les frais qu'occasionne la confection même du procès ; ils dépassent la somme de cent mille francs. Les distributions et cadeaux énumérés sous le titre de : *Index remunerationum* se montent à 25,468 fr. ; l'offrande à la sacristie de Saint-Pierre à 8,860 fr. ; les frais de bulle 3,487 fr., et diverses dépenses à 1,290 fr. Le tableau qu'on doit offrir au Saint-Père pour la béatification, ne coûte pas moins de dix mille francs, cadre non compris. Les peintures à donner aux autres personnages dépassent 12,000 fr., et la vie du saint entraîne comme frais d'impression dix mille francs; ce qui forme environ un total de 87,000 francs. Les dépenses des ornements de la messe papale, la décoration et le luminaire de la basilique de Saint-Pierre s'élèvent à plus de 13,000 fr. ; de sorte que la somme déjà citée de cent mille francs est certainement dépassée.

Le prince Falconieri voulut supporter lui seul tous les frais de canonisation de sainte Julienne de Falconieri, qui appartenait à sa famille. Ces frais furent énormes, et le soir des fêtes solennelles célébrées avec une pompe

telle qu'une grande partie du patrimoine y avait passé, le prince réunissant tous ses enfants autour de lui, leur dit ces simples mots : « Mes enfants, soyez des anges tant que vous voudrez, mais pas des saints, cela coûte trop cher. »

4° Le fait suivant donne une idée de la sagesse avec laquelle procède la Congrégation des Rites.

Un protestant anglais critiquait devant un prélat de cette Congrégation la facilité que, selon lui, l'Eglise mettait à reconnaître comme miraculeuses des guérisons qui n'avaient rien de ce caractère. Pour toute réponse, le prélat lui envoya deux volumes du procès d'un vénérable dont la cause était alors pendante à Rome. Cette lecture convainquit pleinement le protestant qui, venant rendre les volumes au prélat, lui déclara que si tous les procès de miracles étaient aussi bien prouvés, il n'hésiterait pas à revenir sur ce qu'il avait dit et à se faire catholique. — « Eh bien ! lui répondit le prélat, ces miracles qui vous paraissent si bien prouvés, n'ont pas été acceptés par la Congrégation. »



PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Annales des Sciences et de l'Industrie du Midi de la France
publiées par la Société de Statistique de Marseille.
Tome Ier ; janvier 1832. — Tome II ; Mai 1832. — Tome III ; Octobre 1832.

RAPPORT sur un projet de statistique permanente fait au nom d'une Commission, par M. Gendarme de Bevotte, suivi de l'arrêté préfectoral établissant une Commission par commune, 1850.

Répertoire des Travaux de la Société de Statistique de Marseille.

(M. P.-M. Roux, secrétaire perp.)

1re série —	Tome Ier	— 1837
»	Tome II	— 1838
»	Tome III	— 1839
»	Tome IV	— 1840
»	Tome V	— 1841
série —	Tome VI	— 1842
»	Tome VII	— 1843
»	Tome VIII	— 1845
»	Tome IX	— 1846
»	Tome X	— 1846
3e série —	Tome XI	— 1847
»	Tome XII	— 1848
»	Tome XIII	1849
»	Tome XIV	— 1851
»	Tome XV	— 1852
4e série —	Tome XVI	— 1853
»	Tome XVII	— 1854
»	Tome XVIII	— 1855
»	Tome XIX	— 1856
»	Tome XX	— 1857
5e série —	Tome XXI	— 1858
»	Tome XXII	— 1859
5e série. —	Tome XXIII	— 1859
»	Tome XXIV	— 1861
»	Tome XXV	— 1862
6e série —	Tome XXVI	— 1863
»	Tome XXVII	— 1864
»	Tome XXVIII	— 1866
(M. S.-E. Maurin, secrét. gén.)		
»	Tome XXIX	— 1866
»	Tome XXX	— 1867
7e série —	Tome XXXI	— 1870
»	Tome XXXII	— 1871 [1]
(M. Alfred Saurel, v.-secrét)		
»	Tome XXXIII	— 1872
»	Tome XXXIV	— 1872
»	Tome XXXV	— 1873
(M. le Dr A. Sicard, secret. perp.)		
8e série —	Tome XXXVI	— 1877
»	Tome XXXVII	— 1878
»	Tome XXXVIII	— 1879
»	Tome XXXIX	— 1880
»	Tome XL	— 1881
»	Tome XLI	— 1889
»	Tome XLII	— 1890
(1re Partie) — (2me et 3me Parties)		
9e série —	Tome XLIII	— 1892

Compte-Rendu des Travaux de la Société de Statistique de Marseille :

Pendant l'année 1827, par M. Augustin Fabre, secrétaire. 1828
» 1828 » » » 1829
Pendant les années 1829 et 1830, par M. P.-M. Roux, secrétaire perp. . . . 1831
» 1831 et 1832 » » . . . 1833
Pendant l'année 1833 » . . . 1834
Pendant les années 1834, 1835 et 1836 » . . . 1838
» 1837 et 1838 » (nouvelle édit.) . . . 1852
» 1839 et 1840 » . . . 1841
» 1841, 1842, 1843 et 1844 » . . . 1845
» 184[illegible] » . . . 1847
» 184[illegible] et 1849 » . . . 1850
» 1850 et 1851 » . . . 1852
» 1852 et 1853 » . . . 1854
» 1854, 1855 et 1er sem. 1856 » . . . 1857
Pendant le 2e sem. 1856 et les ann. 1857 et 1858 » . . . 1859
Pendant les années 1859, 1860 et 1861 » . . . 1861
» 1869, 1870, 1871 et 1872 » . . . 1873
» 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877 par le Dr Sicard . . . 1878
Pendant les années 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883 » . . . 1884
Pendant les années 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, etc. » . . . 1888
Pendant l'année 1891, par le Capitaine Duviard. 1892

RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Fondée le 7 février 1827

Autorisée par ordonnance du 2 avril 1831 et déclarée d'utilité publique
par ordonnance du 22 mars 1832

TOME QUARANTE-TROISIÈME

3e de la 9e série

3e PARTIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. le Capne V. DUVIARD

Secrétaire perpétuel.



MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE J. CAYER (G. LORET, Sr)
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE
rue Saint-Ferréol, 57

—

1895



SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Membres du Bureau pour 1895

MM. BOUIS, J., C. ✻, ✠, *Président.*

DUBOUL, A., C. ✻, ✿, ✠, *Vice-Président.*

DUVIARD, V., *Secrétaire perpétuel.*

DUBOUL, J., *Vice-Secrétaire.*

VASSAL, H., I. ✿, }
LALUBIE, E., } *Conseillers.*

VALMONT, F., ✿, *Conservateur.*

GASTINEL-PACHA, ✻, ▣, ✿, ✠, *Annotateur.*

ARNAUD, E., *Trésorier.*

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

68me Année de sa fondation.

La *Société de Statistique* s'est réunie en séance publique solennelle, le 31 mars 1895, à 2 heures 30 de l'après-midi, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences, gracieusement mis à sa disposition par M. le Doyen.

La Société est représentée par MM. Jules Bouis, président ; Victor Duviard, secrétaire perpétuel ; Hippolyte Vassal, conseiller ; Eugène Arnaud, trésorier ; Louis Blancard, ancien président, correspondant de l'Institut ; Adrien Pascal, chanoine d'Aquin ; Jean Fabre, Gaston Ardisson de Perdiguier, docteur Gastinel-Pacha, Hippolyte Matabon.

M. Alapetite, secrétaire-général du département, Préfet par intérim, assiste à la séance.

L'auditoire, suffisamment nombreux, est surtout composé de dames.

M. le Capitaine V. Duviard, secrétaire perpétuel, communique à la Société différentes lettres et cartes d'in-

vités, notamment une lettre de M. le Consul général de Russie exprimant le regret qu'un engagement antérieur le prive de se rendre à l'invitation qui lui a été adressée ; de M. l'Inspecteur d'Académie ; de M. Emile Chauvel, directeur des contributions directes, membre de la délégation municipale ; de M. le colonel O'Farrell, chef d'état-major du XVe corps d'armée ; de M. le commandant Duval, etc.

M. Jules Bouis, président, ouvre la séance à 2 h. 45 par la lecture du programme et, après quelques mots de remerciements adressés à M. le Secrétaire-Général, Préfet par intérim, pour avoir bien voulu honorer de sa présence cette séance publique, il lit un très beau discours sur *La Vie universelle d'après la Science et la Religion.*

Ecouté dans un profond silence, ce discours est très vivement applaudi aussitôt que M. le Président reprend son siège.

M. le capitaine V. Duviard lui succède : il prononce une courte allocution et fait le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1894, suivi de l'analyse succincte des travaux particuliers de ses membres.

M. le Secrétaire est très vigoureusement applaudi.

M. Gaston Ardisson de Perdiguier dit une poésie humoristique charmante : *Chichois le Pêcheur*, qui met l'assemblée en gaieté. M. Hippolyte Vassal, à son tour, dit le *Voyageur* avec un sentiment poétique saisissant.

Les deux auteurs sont couverts de bravos.

La parole est de nouveau donnée à M. le Secrétaire perpétuel qui, après une très courte allocution sur cette pensée de Michelet : « La vie serait une chose charmante si l'on s'intéressait les uns aux autres », lit son rapport général sur les concours de 1894.

A l'appel de chacun des lauréats, des bravos éclatent, unanimes et nourris, ne cessant que lorsque l'heureux vainqueur a regagné sa place.

La distribution des récompenses terminée et après quelques paroles de remerciements à l'assemblée, M. le Président lève la séance à 4 heures 50.

Le public se presse alors autour de la table où sont exposés les objets primés, admirant les superbes plantes *(angrœcum)* exposées par M. Couston, lauréat, et examinant curieusement l'échantillon d'eau recueillie à la sortie d'une fosse automatique de M. L. Fourniaud, lauréat, dont la limpidité fait l'objet de nombreuses réflexions.

Le présent procès-verbal a été dressé séance tenante par le Secrétaire et signé par tous les membres présents.

Marseille, le 31 mars 1895.

Le Secrétaire perpétuel,
Cap^ne^ V. DUVIARD.

Le Président,
J. BOUIS.

DE LA

VIE UNIVERSELLE

ET DE LA

PLURALITÉ DES MONDES

CONSIDÉRÉES DANS

L'Histoire et dans la Religion

Par M. Jules BOUIS, Président de la Société.

I.

L'étude des grands problèmes de la nature ne saurait rester étrangère aux préoccupations et aux travaux de la Société de Statistique.

Les agitations politiques, les questions financières, l'indifférence de la plupart des hommes pour les questions qui sont en dehors de la vie matérielle, n'ont heureusement pas encore étouffé l'esprit humain au point de l'empêcher de songer de temps en temps à sa raison d'être et à sa destinée.

Il se manifeste au contraire, depuis quelques années, un mouvement philosophique et scientifique de bon augure en faveur du culte de l'idée.

Les résultats déjà obtenus sont merveilleux ; des problèmes qui sembleraient devoir à jamais échapper à la connaissance de l'homme ont été abordés et en partie résolus.

Il appartient à une Société savante de recueillir et d'encourager ce grand mouvement ascensionnel de l'idée et de l'approprier au bien-être matériel et moral de la société.

Au point de vue moral, l'étude de la nature, soit qu'on l'envisage dans son ensemble, soit qu'on la considère dans ses détails, est toujours bonne et fortifiante ; elle élève l'âme, par cela même qu'elle place le Créateur à son véritable sommet.

Quelle source inépuisable d'observations et d'enseignements nous révèlent les progrès faits par l'astronomie depuis la découverte du téléscope ! Que de mondes nouveaux nous sont apparus dont l'antiquité ne soupçonnait même pas l'existence !

L'œil des intelligences pénètre dans les profondeurs de l'espace ; il admire les merveilles dont elles sont le théâtre et il s'élève invinciblement vers Celui qui a ordonné qu'elles fussent.

Un grand penseur a dit . « L'homme n'est jamais si grand que quand il admire. » On pourrait compléter cette pensée profonde en disant qu'il devient meilleur en admirant et d'autant meilleur que ce qu'il admire est plus grand.

Quel orgueil pourrait s'attarder dans le cœur de l'homme en présence de l'œuvre divine ainsi dévoilée !

Quel exemple de soumission dans cette grande obéissance muette des astres et quel exemple d'activité dans le monde des insectes et des infiniment petits, dont le microscope nous révèle la prodigieuse intensité de vie et de mouvement !...

A ce point de vue, Messieurs, apprendre à l'homme, dans le grand livre de la nature, ce qu'il doit admirer ; mettre à sa portée les magnifiques acquisitions de la libre

recherche ; le familiariser dès l'enfance avec l'évidence d'un principe supérieur et éternel par la compréhension de cet univers qui est la plus grandiose manifestation de sa volonté, c'est ouvrir son âme à l'espérance d'un sort meilleur ; c'est la réfutation vivante de l'athéisme et des théories décevantes qui en découlent : c'est un jalon puissant planté sur le chemin de la sagesse.

II.

La géographie des plantes et des animaux nous enseigne l'universelle diffusion de la vie à la surface du globe. Le microscope et le télescope nous ont appris que l'infiniment petit et l'infiniment grand se répondent et s'équilibrent et que la somme des êtres susceptibles d'être étudiés à l'aide de nos sens n'est pas comparable à la somme des êtres qui sont au-delà de nos moyens de perception.

Leibnitz a pu dire que les choses sont ordonnées de telle façon, dans la nature, que la plus grande somme de vie est toujours au complet et que toujours le maximum des existences individuelles est réalisé.

Jadis, le ciron était considéré comme l'animal le plus infime de la création ; le microscope solaire nous a dévoilé dans une simple goutte d'eau, des millions d'animalcules d'une petitesse infinie, dont la masse réunie ne serait pas supérieure à la grosseur d'un grain de sable ! Ehrenberg a établi que sur ces infusoires vivent en parasites d'autres infusoires incomparablement plus petits.

L'atome de poussière qui se balance dans un rayon de soleil est tout un petit monde peuplé d'une multitude d'êtres agissants !

Que dire de la vie cachée dans les plaines et dans les forêts de l'Océan ? Chaque couche d'eau est animée par des polygastriques, des rhizopodes, des animalcules phos-

phorescents qui transforment les vagues en écume lumineuse.

On peut observer sur les bords de l'Océan des bandes immenses de terrains crétacés dont chaque parcelle renferme des millions de foraminifères. Parlerons-nous de ces polypes dont les agrégations gigantesques accumulées par les siècles ont formé des îles, des montagnes, des continents !

La nature, qui se meut dans l'infini et qui a l'éternité pour mesure, connait le secret de toutes choses ; elle sait mettre en action les forces les plus intimes comme les plus puissantes ; elle rend toutes ses créations solidaires ; constitue les êtres suivant les mondes et suivant les âges, sans que les uns ni les autres puissent mettre obstacle à sa vitalité.

Chaque région déroule sous nos regards une nouvelle population d'êtres. Les espèces se succèdent ayant chacune leurs caractères spéciaux, depuis les formes colossales des tropiques jusqu'aux infiniment petits des latitudes extrêmes.

Si nous considérons cette étonnante distribution de la vie sur toute la surface du globe ; si nous passons en revue les diverses espèces d'animaux qui peuplent la terre depuis les vertébrés mammifères jusqu'aux mollusques et aux rayonnés ; les cent mille espèces de plantes qui ornent la surface terrestre, depuis le brin d'herbe microscopique jusqu'aux arbres géants, nous connaîtrons cette prodigieuse fécondité de la nature, toujours dans la splendeur de sa force et de sa jeunesse.....

III.

Si, après avoir considéré ces infiniment petits, nous élevons nos regards vers l'infini sidéral, nous assistons à

un spectacle plus grandiose encore. Les planètes gravitent avec la terre autour de notre soleil, qui lui-même est entraîné avec elles dans les espaces sans fin ; nous contemplons ces myriades d'étoiles de toutes grandeurs scintillant dans la nuit comme une éblouissante parure de diamants et formant tout autant de systèmes solaires aussi éloignés les uns des autres que notre soleil est éloigné d'eux.

Nous distinguons encore la voie lactée, amas incommensurable d'astres, qui apparaissent à nos yeux débiles comme les infusoires des espaces célestes, et pourtant, chacune des étoiles qui composent cette poussière d'astres, est vraisemblablement un soleil comme le nôtre qui, comme lui, brille au milieu d'un cortège de planètes.

La distance qui nous sépare de cette grande nébuleuse et des nébuleuses plus éloignées encore, que le télescope peut à peine entrevoir, est telle que la lumière, pour parvenir jusqu'à nous, emploie plusieurs millions d'années !...

Les étoiles les plus rapprochées de notre système sont encore à des distances infinies, puisqu'on a calculé que la belle étoile de Sirius, dont le volume et la radiation sont bien supérieurs à ceux de notre soleil, n'est pas à moins de cinquante-deux trillions de lieues de nous.

Si nous considérons que cette profusion d'astres de toutes grandeurs et de toutes couleurs, distribuant partout la lumière, le mouvement et la vie, n'est encore qu'une quantité négligeable par rapport à ceux infiniment plus éloignés que nous n'apercevrons jamais, quelque perfectionnement que puissent acquérir nos instruments d'optique, nous restons confondus d'étonnement et d'admiration et aussitôt une pensée surgit, captivante

et sublime, dont la solution s'impose à notre esprit, quelque humiliante qu'elle puisse paraître pour l'orgueil humain !

Est-ce uniquement pour les humbles habitants de la terre que scintillent, dans les profondeurs de l'espace, ces millions de soleils ? Que brille Saturne avec son anneau merveilleux, Jupiter avec ses satellites, Mars et Vénus avec leurs continents, leurs mers et leurs montagnes ? Non assurément, ce n'est pas pour l'homme seul que ces mondes ont été créés ; ils ont une autre destinée; ils démontrent l'infinie puissance créatrice, en dépit de l'atome terrestre et de sa pauvre humanité.

Quand bien même quelques-uns de ces soleils viendraient à disparaître, nos nuits en deviendraient-elles plus obscures ?

Comment soutenir que tout cet univers a été créé pour la satisfaction de notre vue, alors qu'il est avéré que nous n'en voyons pas la millionnième partie ; que nous ne pourrons jamais connaître l'œuvre divine dans son intégralité ?

S'il est vrai que l'étoile polaire préside à la navigation, que la lune exerce son influence sur les marées, de quelle utilité sont les 100,000 étoiles qui ont pu être découvertes avec nos faibles moyens d'observation télescopique ? A quoi servent ces myriades de planètes visibles et invisibles, circulant autour de ces 100,000 soleils ? De quelle utilité sont les comètes, dont la course inconnue obéit à une main mystérieuse ? Serait-ce pour épouvanter l'homme comme au moyen-âge, ou le menacer d'un choc heureusement irréalisable ? Enfin, à quoi servent ces mondes dont la lumière, vu leur inconcevable distance, n'a pu nous arriver encore, ou qui ont brillé pendant des milliers de siècles avant l'apparition de l'espèce humaine ?

Si l'on peut raisonnablement déduire que la terre n'a pas toujours été habitée, on arrive à cette conclusion absurde et inadmissible que pendant des millions d'années aucune créature intelligente n'a vécu dans tout l'univers, et que si la terre venait à disparaître, tous ces mondes n'auraient plus de raison d'être....

La grande loi d'unité et de solidarité morale et matérielle qui fait que chacun des êtres concourt à l'harmonie générale ne peut recevoir d'exception ; admettre que la terre forme une exception, un accident dans l'ordre universel, c'est proclamer la mort au-dessus de la vie.

Les apologistes de la pluralité des mondes répondent encore à la scolastique et à la théologie des premiers âges, soutenant qu'il n'existe aucun habitant dans les autres mondes, par la raison qu'ils n'ont pu descendre d'Adam et d'Ève ; qu'il n'est pas plus difficile à l'Être suprême d'allumer un soleil que de faire éclore une fleur ; de créer un homme que d'en créer des millions et que le système de la pluralité des mondes n'est qu'un hommage de plus rendu à la puissance infinie, qu'on ne saurait limiter sans arriver à sa négation.

Comment expliquer d'ailleurs cette condescendance divine en faveur d'une planète qui n'est qu'un grain de sable, un atome imperceptible dans l'espace?...

Les adeptes de la vie universelle ajoutent à ces déductions morales des considérations physiques également concluantes :

L'analyse spectrale démontre que la composition cosmique des planètes est à peu près identique à celle de la terre. On trouve dans les bolides, dans les aérolithes, qui ne sont autre chose que des fragments de planètes ou des planètes microscopiques, le fer, le nickel, le cobalt, le manganèse, le cuivre, le soufre ; des substances alimen-

taires qui se trouvent sur la terre ; on trouve du charbon, c'est-à-dire un corps simple, se rapportant à des êtres organisés, qui ont dû être animalisés.

Un bolide remarquable, tombé en 1864 dans le sud de la France, recélait de l'eau et de la tourbe, c'est-à-dire une substance formée par la décomposition de végétaux au sein de l'eau : Tout autant de preuves irréfragables de la vie extra terrestre, et de l'existence dans les planètes d'un régime végétal et peut-être d'un régime animal équivalents aux nôtres (1). A cet autre point de vue, la doctrine de la pluralité des mondes est juste dans l'ordre moral et nécessaire dans l'ordre philosophique.

IV.

Si nos moyens d'observation nous permettent un jour de nous rapprocher des mondes les plus voisins de notre terre, c'est la radieuse étoile de Vénus qui nous édifiera la première sur le grand mystère de la pluralité des mondes.

Son volume est presque égal à celui de notre globe ; elle obéit aux mêmes lois de gravitation autour de l'astre roi. Sa configuration, semblable à la nôtre, nous présente des continents, des mers et des montagnes. Comme sur la terre, une végétation luxuriante embellit ses plaines, des pluies rafraichissent son atmosphère et d'épais nuages y tempèrent les ardeurs solaires.

Bien avant que l'analyse spectrale ait édifié les savants sur la composition chimique de son sol, elle fut de la part des humains l'objet d'un culte fervent et poétique.

A l'heure où, comme une fleur céleste, elle éclot la première aux lueurs mourantes du crépuscule, elle fut

(1) *Presse scientifique des Deux-Mondes*, 1er octobre 1862.
De Fonvieille.
Ouvrage de Reichenbach sur les *Aérolithes*.

depuis les temps les plus reculés le guide du voyageur égaré, la sœur des âmes attristées, la confidente discrète des amants. Le malheureux, considérant dans la nuit sa lumière tremblante et pure, y voyait un symbole d'amour et d'espérance ; elle apparaissait à ses yeux comme la lampe mystique brûlant au sanctuaire des élus.

Musset, notre divin poète, a fait sur la belle étoile des bergers des strophes émues qui m'ont toujours consolé et qui, je l'espère, la consolent encore, elle la ravissante étoile, des vers un peu naïfs que je lui adressai vers ma vingtième année.

Voici les vers de Musset :

Étoile qui descends sur la verte colline,
Triste larme d'argent du manteau de la nuit,
Toi qui regarde au loin le pâtre qui chemine
Tandis que pas à pas son long troupeau le suit,
Etoile, où t'en vas-tu dans cette nuit immense,
Cherches-tu sur la rive un nid dans les roseaux,
Où t'en vas-tu si belle, à l'heure du silence,
Tomber comme une perle au sein profond des eaux.

. . . .

Pourquoi faut-il que la science, cette sœur maussade de la poésie, vienne assombrir cette charmante image !

Si Vénus, la planète-sœur de la terre, venait, dans un élan de sympathique attraction, à se rapprocher d'elle, ne serait-ce qu'à cent mille lieues, et tomber comme une perle immense au fond de notre Océan, nous aurions disparu, nous ses fervents adorateurs, bien avant sa formidable chute, engloutis dans les flots de ce même Océan, et notre globe, semblable à un obus gigantesque, volerait en mille éclats dans l'espace !

Mieux vaut donc que la belle étoile continue à embellir nos nuits de ses rayons dorés, à la distance respectable de

plusieurs millions de lieues. C'est à cette altitude qu'elle nous dévoilera plus sûrement tous les secrets de sa vitalité.

V.

La théorie de la rotation de la terre et de la pluralité des mondes avait fait impression sur Archimède comme sur Aristote et Platon.

Néanmoins, contraire en apparence au témoignage des sens, elle s'imposa difficilement à l'esprit de l'antiquité. Les Védas, la genèse antique des Indous, professaient la doctrine du séjour des âmes humaines dans les astres. Les dogmes de Zoroastre envisagent l'univers sous le même point de vue. Les Celtes-Gaulois, nos ancêtres, célébraient l'infini de l'espace dans les chants des Druides (1).

Thalès croyait les étoiles formées de la même substance que la terre.

Anaximandre et Anaximène croyaient à la pluralité des mondes que Pythagore enseignait à ses adeptes, préludant ainsi à l'*Armonice mundi* de Képler. Lucrèce, Sénèque, Héraclite, avançaient que *chaque étoile était un petit univers*. Xénophon et l'école d'Épicure admettaient l'habitabilité des étoiles (2).

On voit par ce résumé rapide des diverses écoles philosophiques des premiers âges, que les grandes découvertes

---

(1) Bouchet de Cluny, *Druides et Celtes*. — Lucrèce, *De natura rerum*.

Alfred Dumesnil, l'*Immortalité*.

(2) Bailly, *Histoire de l'Astronomie ancienne*.— Juvénal, Satire X. Huygens (*les Hommes des planètes*).

Ticho-Brahé. — Young. — Humboldt. — Joseph de Maistre. — Descartes. — Saint-Lambert. — Marmontel. — Wolf. — Gassendi

astronomiques modernes avaient été pressenties par les plus puissants esprits de l'antiquité.

Copernic eut la gloire d'affirmer au XVIe siècle le principe de la pluralité des mondes et du mouvement de la terre.

Il ne se dissimulait pas l'importance théologique des théories qu'il mettait en lumière.

Nous lisons dans un ouvrage qu'il dédia au pape Paul III ces paroles significatives : « Si quelques hommes légers ou ignorants voulaient abuser contre moi de quelques passages de l'Écriture dont ils détournent le sens, je méprise leurs attaques : les vérités mathématiques ne doivent être jugées que par des mathématiciens. »

Jordano Bruno, le dernier et le plus célèbre rejeton de l'Académie de Florence, fondée par les Médicis, l'un des adeptes les plus fervents du système de la pluralité des mondes, disait :

« L'ensemble indéterminé des êtres forme une unité illimitée produite et soutenue par l'unité primitive, par la cause des causes.

« Dieu est la pensée animatrice et créatrice de l'infini. La conviction qu'il existe un tel Maître pour soutenir un tel ordre, réjouit le cœur du sage et lui fait mépriser l'épouvantail des âmes vulgaires, la mort. »

Moins heureux ou moins habile que Galilée, dont on connaît la feinte abjuration devant le Saint-Office, Jordano Bruno expia sur le bûcher, à Rome, l'affirmation de sa doctrine philosophique.

VI.

Malgré la récente découverte du télescope, le père Goudin, en 1692, se rattache à doctrine de saint Thomas.

« On ne doit pas admettre, dit-il, le système de Copernic, mais bien celui de Ptolémée; car, il est téméraire de *mettre* la *terre* en *mouvement* et il ne peut exister *qu'un monde*, ainsi que l'affirmait saint Thomas; car, il est dit, dans l'Écriture sainte, que Dieu créa *le monde* et non pas *les mondes.* »

Nous pensons que les discussions théologiques sont ici déplacées. Argumenter sur le mode de l'incarnation divine dans les planètes ne nous paraît pas digne de la haute autorité de la religion ; ces discussions ne sauraient trouver place dans une exposition purement scientifique ; nous nous contentons donc de les signaler.

Mais, en présence de la faiblesse des arguments produits par la scolastique du XVI° siècle, les propagateurs du système de l'universalité des mondes ont pu, à bon droit, s'étonner de voir tant d'efforts et de dialectique stériles déployés par elle pour arriver à rapetisser l'œuvre divine et limiter sa puissance.

Ils démontrent que la contradiction entre le dogme et la science moderne n'est qu'apparente et que rien dans la révélation ne paraît incompatible avec le système de la pluralité des mondes.

L'Écriture sainte n'avait pas pour mission d'enseigner aux hommes l'astronomie. Les prophètes ne pouvaient être compris qu'en admettant les théories enseignées de leur temps. « Pourquoi, dit Galilée, voulant connaître le monde et ses parties constitutives, préférer, pour régler notre examen, la parole des Écritures, nécessairement proportionnée à l'intelligence des peuples, ponrquoi la préférer à l'œuvre de Dieu si éclatante et si sublime ! » Ne serait-ce pas abaisser cette œuvre et limiter la puissance infinie dont la sollicitude s'étend nécessairement

à l'univers entier que de favoriser par le glorieux mystère l'atome terrestre, laissant dans l'isolement moral les autres mondes prévaricateurs ?...

Les adeptes de la pluralité des mondes pourraient en outre ajouter que rien ne prouve que les habitants des autres planètes soient des hommes faits à notre image et qu'ils aient eu besoin de l'intervention divine, soit à cause de leur infériorité, soit à raison de leur supériorité morale.

Isaïe nous fournit un passage remarquable dans lequel les habitants de la terre et des cieux sont décrits séparément : « C'est moi, dit-il, qui ai fait la terre ; c'est moi qui ai créé l'homme pour l'habiter. C'est moi qui ai donné tous les ordres à *la milice des astres*. Il n'a pas créé la terre en vain, il l'a *formée afin qu'elle fût habitée.* »

Le prophète déclare ici bien hautement que la terre eût été créée en vain si elle n'eût pas été habitée et cette déclaration s'étend nécessairement à toute la milice des astres qui eux aussi eussent été créés en vain s'ils n'eussent pas eu des habitants.

Le Psalmiste inspiré dit de la vie universelle : « Quand je considère *vos cieux* qui sont l'ouvrage de vos doigts, *la terre* et *les étoiles que vous avez fondées*, je m'écrie : Qu'est-ce que l'homme pour que vous vous souveniez de lui ; qu'est le fils de l'homme pour que vous le visitiez ! »

Si David eût tenu les mondes pour inhabités, il ne se fût pas étonné de cette condescendance divine (1).

Lorsque Job dit que le Créateur des cieux fit Acturus,

(1) Psaume VIII, 3, 4.

Orion, les Pléiades; lorsque Amos parle de Celui qui bâtit ses étages dans les cieux, ils semblent bien indiquer que les corps célestes sont le séjour de la vie.

Nous trouvons dans le Nouveau Testament des affirmations plus concluantes encore. L'apôtre saint Jean déclare que *les mondes*, et non pas le monde, *furent créés par la parole divine*. Saint Paul enseigne à son tour que *les mondes sont de création divine*; il ajoute que Celui qui est monté au-dessus *de tous les cieux*, afin de remplir *toutes choses*, est le même que Celui qui est descendu. »

Ces expressions : *tous les cieux et toutes choses* semblent bien indiquer qu'il ne s'agit pas de globes inertes et inutiles.

Mais écoutez ces autres paroles inspirées : « J'ai encore *d'autres brebis qui ne sont pas de la même bergerie*; il faut aussi que je les amène et qu'elles écoutent ma voix; il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur. » Le système de la pluralité des mondes et de la rédemption collective semble bien ressortir de ces paroles.

Le père Félix, traitant cette question brûlante, la place sur son véritable terrain. En réponse aux arguments présentés par la science moderne, l'illustre conférencier, malgré certaines restrictions obligées, rassure complètement les consciences qui craignent encore d'envisager la divinité dans toute la plénitude de sa puissance; il démontre qu'on peut rester bon chrétien et bon catholique en admettant la pluralité des mondes. « On veut absolument, dit-il, que les astres soient habités; j'ai hâte de le proclamer : *le dogme n'y répugne pas*. Il ne nie ni n'affirme rien sur cette libre hypothèse. L'économie générale du Christianisme n'envisage que la terre; elle embrasse l'humanité, rien que l'humanité. »

VII.

Je ne pourrai mieux terminer cette trop longue étude, qu'en vous citant, Messieurs, quelques paroles de notre éminent et regretté prédécesseur, M. le chanoine Tenougi, touchant cette intéressante question, si digne de sa grande intelligence et de sa science philosophique (1).

« De même, dit-il, qu'il n'appartient pas à la raison, ni aux sciences naturelles de démontrer jusqu'à l'évidence les vérités de la révélation, de même ce n'est point de la révélation qu'il faut attendre la preuve et la démonstration des vérités naturelles. La preuve de ces vérités se tire seulement ou de leur propre évidence, ou des raisons puisées dans la science. » Il ajoute : « La science ne saurait être l'ennemie de toute affirmation religieuse ; les connaissances acquises par l'observation des faits n'amènent pas la négation des dogmes révélés. »

C'est donc, Messieurs, à la science et à la science seule qu'il faut demander la solution du grand problème de la pluralité des mondes.

Un jour viendra sans doute où ce grand problème, qui paraissait insoluble et qui a donné lieu jusqu'ici à tant de théories imaginaires présentées sous les dehors de données scientifiques, pourra sortir enfin du domaine de l'utopie ; où la sympathie lointaine qui nous attire vers les habitants inconnus des autres mondes, ne sera plus un état d'âme incertain et mystique et deviendra un fait acquis à la science et à la philosophie.

L'astronomie, qui est peut-être la philosophie de l'avenir, n'a pas dit son dernier mot sur la pluralité des mondes. Le ciel des Thalès et des Hipparque était bien

(1) *De l'esprit d'erreur au XIXe siècle.*

pauvre à côté de celui des Herschel et des Arago. Tous les jours, grâce au zèle infatigable des hardis explorateurs de l'espace, un joyau nouveau vient enrichir l'écrin de la science.

Nul doute que, grâce aux perfectionnements apportés dans nos moyens d'observation, les générations futures ne puissent enfin contempler toutes les splendeurs qu'un voile épais dérobe encore à nos yeux.

Nos heureux successeurs dans la vie pourront alors s'écrier dans la plénitude de leur admiration et comme dans le ravissement d'une seconde vue :

La vie universelle est grande, elle est consolante, elle est digne du grand Architecte de l'univers !

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

Pendant l'année 1894,

Par le Capitaine V. DUVIARD

MESSIEURS,

La science est le fruit du travail ; mais le progrès est le fruit de l'union de la science et de l'amour de l'humanité.

La science asservit la matière, étudie la nature et en pénètre peu à peu les lois ; elle découvre des moyens nouveaux de vaincre la maladie, de prolonger la vie humaine, de rendre l'existence plus utile et plus agréable et les relations de peuple à peuple plus rapides et plus fructueuses ; mais elle perfectionne sans cesse l'art de la guerre et découvre aussi des moyens de destruction de plus en plus terribles.

L'amour attire les cœurs, ouvre les âmes, éclaire l'esprit et fait pénétrer dans la conscience les lois morales qui doivent diriger l'homme, à travers les siècles, vers le but divin pour lequel il a été créé.

Ces lois existent toutes dans ces deux mots inséparables : Droit, Devoir. Car il n'y a pas de droit sans devoir et pas de devoir sans droit.

Lamennais a dit, Messieurs :

« Si le droit affermit, le devoir unit et l'union c'est la « vie, et l'union parfaite c'est la vie parfaite. »

Mais l'union, c'est l'amour. Tout se tient et s'enchaîne dans la vie.

C'est ainsi que la science et l'amour guident la marche chancelante du genre humain vers l'harmonie et le bonheur.

Séparés, ils ne peuvent rien : unis, ils peuvent tout.

Et c'est pourquoi, Messieurs, après le labeur accompli pendant l'année écoulée, vous êtes ici pour témoigner à la fois de vos travaux et de votre amour.

De vos travaux par le compte-rendu que je vais en faire ; de votre amour par les récompenses que vous avez attribuées et que vous allez remettre publiquement à ceux qui ont apporté leur pierre à l'édifice du progrès en créant ou perfectionnant quelque chose d'utile à la vie ou à la science.

Votre tâche est belle, Messieurs, et ce n'est jamais sans émotion et, aussi, sans une douce espérance que je vois revenir, chaque année, cette séance publique solennelle.

Je voudrais faire connaître votre œuvre et la faire apprécier toujours davantage ; c'est là mon espérance. Pourtant, je crains de le faire, de là mon émotion.

Le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas.

Si bienveillant qu'il soit, un auditoire est un juge et je me souviens de ces paroles de Pascal :

Celui qui se vante je l'abaisse,
Celui qui s'abaisse je le vante.

Et mes éloges prêts à jaillir s'arrêtent sur mes lèvres.

C'est à la nombreuse et brillante assemblée qui me fait l'honneur de m'écouter, c'est au grand public qui

connaît votre Société depuis si longtemps, qu'il appartient, Messieurs, de vous adresser des éloges.

MESSIEURS,

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par de grands évènements.

Deux hommes sont morts qui méritaient de vivre longtemps encore pour le bonheur de l'humanité et pour la paix du monde.

M. Carnot, Président de la République Française, a été assassiné, et la maladie a emporté Sa Majesté Alexandre II, Empereur de Russie.

Tous les deux prendront place dans l'histoire parmi les hommes illustres auxquels on doit un souvenir reconnaissant.

Saluons ces deux grands morts d'un regret respectueux.

Le monde oriental est profondément troublé, deux peuples s'égorgent. Le Japon et la Chine sont en guerre. La jeune et ardente civilisation japonaise et l'antique et somnolente civilisation chinoise sont aux prises et le vieil édifice chinois craque et se disloque.

Et pendant que ces évènements sanglants se produisaient, deux grandes villes, Anvers et Lyon, invitaient le monde civilisé à assister aux fêtes qu'elles donnaient en l'honneur du travail. Elles accumulaient dans leurs Expositions tout ce que l'univers produit de plus beau et de plus utile, tout ce que l'art a enfanté de plus merveilleux et aussi tout ce que la science a découvert de plus meurtrier.

C'est toujours le même conflit, c'est toujours la même guerre ; celle du passé et de l'avenir, celle des intérêts, celle de la vie, que l'on soit nation, ville ou individu.

Mais pourquoi faut-il, qu'entre nations, les conflits ne puissent encore se dénouer que par la force et par la mort? Et quand donc les hommes comprendront-ils que la guerre est une monstruosité! La négation du droit, la négation du juste. Et quand donc ces luttes horribles se transformeront-elles et se feront-elles, comme à Anvers et comme à Lyon, par l'émulation et le travail?

Hélas! le monde est un champ de bataille où, selon un mot aussi barbare que célèbre. « la force prime le droit. »

C'est pourquoi, Messieurs, le regretté Président Carnot et l'Empereur Alexandre II revivront honorés dans l'histoire, eux dont toute la vie a été consacrée à l'amour et au travail.

Ce sont là, Messieurs, des sentiments que votre Société professe depuis qu'elle existe.

« Vous ne pouvez pas tout, a dit Vinet, faites ce que « vous pouvez ; regardez au devoir plus qu'au succès. »

MESSIEURS,

Pendant l'année 1894, vos travaux ont été aussi actifs et aussi réguliers que durant les années précédentes.

Pour des raisons indépendantes de votre volonté, votre séance publique solennelle n'a pu avoir lieu que le 20 mai et vous n'avez repris vos séances mensuelles que le 15 juin.

La vieille réputation de votre Société, sa notoriété, sa situation dans l'opinion, n'ont rien perdu de l'éclat que vos prédécesseurs avaient su lui donner.

Je suis heureux de constater ces résultats et très fier d'y avoir collaboré avec vous.

D'une part, M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu vous faire don, pour vous encourager dans

vos travaux, d'une somme de quatre cents francs pour laquelle votre Secrétaire a transmis l'expression de votre reconnaissance.

D'autre part, M. Jules Bouis, votre très honoré Président, a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur au 14 juillet dernier. Cette distinction, à laquelle notre cher Président avait tant de titres, est aussi, Messieurs, un hommage rendu à votre Société.

Enfin, vous avez eu le grand plaisir de recevoir parmi vous quatre nouveaux collègues ; trois membres actifs et un membre honoraire. Les membres actifs sont Messieurs Philippe Rey, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Marseille, conseiller général de Vaucluse ; Fabre, employé des Postes, et Gaston Ardisson de Perdiguier, avocat du barreau de Marseille. Le membre honoraire est Monsieur Hippolyte Matabon, le poète marseillais si connu et si admiré, dont les œuvres ont été couronnées tant de fois aux Jeux Floraux de Toulouse et en 1875 par l'Académie Française.

Présentés par Messieurs Jules Bouis et le capitaine Duviard, ils ont été admis à l'unanimité.

Je suis particulièrement heureux, Messieurs, d'être l'interprète de vos sentiments auprès de ces nouveaux collègues et de leur souhaiter la bienvenue.

Leur présence au milieu de vous ne peut qu'ajouter à la bonne renommée de votre Société, agrandir et activer ses travaux et contribuer pour une large part à élever toujours plus haut son action et son influence.

Vos relations avec vos Sociétés correspondantes n'ont rien laissé à désirer et les échanges de travaux ont continué avec la même régularité et la même bienveillance confraternelle et affectueuse.

M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu

vous inviter à vous faire représenter au 33e Congrès des Sociétés savantes qui aura lieu à la Sorbonne, à Paris, au mois d'avril 1895 et vous en adresser le programme qui a été soumis à vos délibérations.

M. le Ministre vous a invités également à déléguer un de vos membres aux Concours régionaux.

Vous avez désigné M. Hte Vassal dans votre séance du 15 juin.

Dans cette même séance, vous avez désigné M. Victor Duviard, votre Secrétaire perpétuel, comme délégué de votre Société auprès de l'Administration de l'Exposition internationale de Lyon, en 1894.

Le rapport de votre délégué, lu dans les séances des 23 novembre et 14 décembre 1894, a été adopté à l'unanimité.

Ainsi qu'elle le fait tous les ans, la Chambre de Commerce de Marseille vous a invités à faire représenter la Société à la messe votive du Sacré-Cœur qui a été célébrée le 1er juin dernier en accomplissement du vœu des échevins en 1722.

M. le docteur Gastinel-Pacha a été désigné.

La Société pour l'avancement des sciences vous a fait parvenir tous les documents relatifs au 23e Congrès, organisé à Caen du 9 au 25 août 1894, et son invitation à y assister.

M. le Président du Comité qui s'est formé en 1894 à Budapest, sous le haut patronage de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, vous a fait parvenir les divers documents relatifs au VIIIe Congrès de démographie qui s'est réuni dans cette ville du 1er au 9 septembre 1894 et son invitation à y faire représenter la Société.

Le programme du Congrès vous a été soumis dans votre séance du 15 juin.

Dans cette même séance, communication vous a été faite de la circulaire de l'Académie de Stanislas, de Nancy, relative au prix Herpin, 1,000 francs, que cette Académie décernera en 1896, et de l'invitation qui vous a été adressée par la Société Archéologique de Sens à l'occasion des fêtes qui ont été données dans cette ville les 19, 20, 21 juin 1894 pour ses noces d'or.

Le 27 juin, vous avez adressé à Madame Carnot, veuve du regretté Président de la République, l'expression douloureuse de vos sentiments d'horreur pour le crime épouvantable dont son mari venait d'être victime.

Le 23 novembre, vous avez eu à examiner les diverses demandes parvenues à la Société pour les concours de 1894, et dans votre séance du 14 décembre suivant, après avoir entendu le rapport de votre Secrétaire perpétuel sur la statistique agricole de la France, pour l'année 1892, publiée par le ministère de l'agriculture, vous avez procédé au renouvellement de votre Bureau pour 1895 et à la nomination des membres de la Commission des prix.

Les membres du Bureau de l'année 1894 ont tous été réélus à l'unanimité.

Les membres de la Commission des prix dont les noms suivent ont obtenu tous vos suffrages ; ce sont Messieurs Alfred Duboul, Pascal, Gastinel-Pacha et H^te^ Vassal.

Messieurs Jules Bouis, Président, et capitaine Victor Duviard, Secrétaire perpétuel, faisant partie de droit de toutes les Commissions, cela porte à six le nombre des membres du jury des récompenses.

Enfin, dans les séances des 18 janvier, 14 février et 8 mars, vous avez entendu les différents rapports de votre Secrétaire perpétuel, rapporteur de votre Commission des prix et, après examen et discussion, vous les avez approuvés à l'unanimité.

Dans la séance du 8 mars, vous avez fixé au 31 du même mois votre séance publique solennelle dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences, gracieusement mis à votre disposition par M. le Doyen.

TRAVAUX

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Le Canal de Marseille au Rhône

M. Jules-Charles Roux, député de Marseille, membre actif de la Société de Statistique, vous a remis, messieurs, son travail intitulé : *Le Canal de jonction de Marseille au Rhône.*

Ce travail est considérable, et notre collègue traite à fond son sujet, en homme compétent et convaincu (tous les Marseillais le sont d'ailleurs) que la création de ce canal est pour Marseille, et aussi pour la France, le seul moyen de ressaisir, dans la Méditerranée, la prépondérance commerciale qui lui échappe.

Cet ouvrage, dans lequel six cartes sont intercalées dans le texte, fait le plus grand honneur à notre éminent collègue dont la ténacité finira par avoir raison de toutes les résistances.

M. Roux établit d'abord que la navigation, un instant délaissée, redevient l'objet des soins du Parlement parce que, si les chemins de fer assurent la régularité et la rapidité des transports, ils sont impuissants à les faire à bon marché comme la navigation.

Il passe en revue les sacrifices faits par les nations européennes pour améliorer leurs ports et leurs canaux.

Les Anglais ont dépassé 500, 400 et 120 millions pour les ports de Londres, Liverpool et Glascow et 336 millions 700 mille francs pour le canal maritime de Manchester.

Les Belges, 150 millions ; les Hollandais, 360 millions pour Rotterdam et Amsterdam.

Les Allemands, 170 millions pour Hambourg.

Le Danemark crée un port franc à Copenhague. Le canal de la mer du Nord à la Baltique sera fait en 1845 et aura coûté 200 millions. Celui reliant l'Elbe à la Baltique est décidé et coûtera 29 millions, etc.

Qu'a-t-on fait chez nous ? demande M. Roux. Rien ou presque rien depuis nombre d'années.

On s'agite beaucoup, dit-il, autour des projets de Paris port de mer et du canal des deux mers ; mais ces projets sont si vastes et rencontrent des difficultés financières telles, qu'il s'écoulera bien longtemps encore avant leur exécution.

Le projet du canal de jonction de Marseille au Rhône est plus modeste, il est moins coûteux. Le gouvernement semble enfin l'avoir compris.

M. Roux traite ensuite ce dernier projet au point de vue de la prépondérance du port de Marseille dans la Méditerranée et de l'extension de son commerce.

Dans des statistiques sur le port de Gênes, il montre que son trafic est passé de 1,141,327,669 kil. de marchandises, en 1880, à 2,467,533,045 kil. en 1890, et il explique cette énorme augmentation par l'ouverture du Mont-Cenis qui réduit la distance de 430 kilomètres environ, par rapport à Marseille, pour les marchandises venant d'Angleterre, du Nord et du centre de l'Europe et qui vont au canal de Suez.

Par celle du Saint-Gothard qui a encore aggravé cette situation par une réduction de distance, par rapport à

Marseille, de 241 kilomètres environ ; et il ajoute que le prochain percement du Simplon amènera encore une dérivation vers Milan, des provenances du Havre, de Rouen, de Paris, des régions du centre et de l'Ouest.

Il en déduit la situation critique du commerce franco-méditerranéen et cite ce passage du rapport de M. Edmond Théry : « Il suffit de jeter les yeux sur une carte de « l'Europe centrale et de considérer Lyon comme le « point terminus de la Méditerranée pour comprendre « que, du jour où les marchandises pourront prendre, « en toutes saisons, cette route économique (les amélio- « rations du Rhône achevées, le canal de jonction ouvert), « il n'y aura plus de concurrence possible, ni pour la « Suisse, ni pour le Gothard. »

Après Gênes qui, en dix ans, a développé son trafic de 116 pour cent, M. Roux étudie Hambourg qui a développé le sien, dans la même période, de 145 pour cent. Anvers qui l'a augmenté de 82 pour cent dans le même temps et il ajoute : « Si Marseille n'a augmenté ses affaires que « de 22 pour cent dans ces dix ans, en pleine paix et « après vingt ans de sécurité complète, sous le régime « libéral des traités de commerce, que sera-ce sous le « régime actuel ? »

M. Roux termine son beau travail par des études sur le Rhône, sur Port-Saint-Louis-du-Rhône, sur les sacrifices déjà faits pour améliorer le cours du fleuve et les résultats obtenus.

Il fait l'historique du projet du canal de jonction, des études faites de 1878 à 1882 et de l'enquête de 1882.

Il établit le tracé du canal d'après les travaux de M. Guérard, ingénieur en chef; ses dimensions et les ouvrages d'art nécessaires. Il examine l'utilisation de l'étang de Berre comme port de refuge et ses conséquen-

ces, ainsi que les résultats du projet pour Port-de-Bouc.

Il passe ensuite en revue et combat victorieusement toutes les objections qui ont été formulées au Parlement à ce sujet et, notamment, celles relatives aux prétendues pertes qui en résulteraient pour la Compagnie P.-L.-M. et à l'augmentation correspondante de la garantie d'intérêts. Il termine ainsi :

« Le projet de loi portant déclaration d'utilité publique « des travaux d'établissement d'un canal du Rhône à « Marseille a été déposé, le 21 juillet 1893, sur le bureau « de la Chambre, au nom de M. Carnot, président de la « République ; par M. Viette, ministre des travaux pu- « blics ; M. Dupuy, ministre de l'intérieur ; M. Terrier, « ministre du commerce ; M. Peytral, ministre des « finances.

« Ce projet de loi est devenu caduc par le fait du « renouvellement de la Chambre. Nous attendons que le « ministère actuel le dépose de nouveau. »

Messieurs, on disait au XVIe siècle :

Parens sans amis, amis sans pouvoir,
Pouvoir sans vouloir, vouloir sans effet,
Effet sans profit, profit sans vertu,
Ne vallent pas un festu.

M. l'abbé Pascal, chanoine d'Aquin, membre actif, a écrit cette année l'*Histoire de la maison royale de Lusignan* et il montre une fois de plus les belles et rares qualités qui le distinguent.

Le travail de notre collègue est divisé en neuf chapitres :

---

(1) Mélusine, fée célèbre au temps de la chevalerie et dans les légendes du moyen âge. D'après la tradition, elle était fille d'un roi d'Albanie. Elle épousa Raymondin, comte de Forez, premier seigneur de Lusignan. Elle bâtit le château de Lusignan (Poitou) et on lui attribue la construction des châteaux de Morvant, d'Issoudun, de Marmande, de Parthenay, du Coudray.

Son nom paraît être une corruption de « Merlusine, mère Lusine, mère Lusignan ». Son pouvoir magique la rendait visible sur les tours du château de Lusignan lorsque de grands malheurs menaçaient ses descendants ou le royaume de France. Il ne reste plus rien aujourd'hui du château de Lusignan que des ruines. Coligny le prit en 1569. Les protestants s'y étant réfugiés en 1574, le duc de Monpensier fit sauter les fortifications en 1575.

Chapitre VII. — Le couvent de Sainte-Catherine-du-Mont-Sinaï.

Chapitre VIII. — Les anciens royaumes des Lusignan : Jérusalem, Chypre, l'Arménie.

Chapitre IX. — La dynastie des Hugues de Lusignan.

Cette simple nomenclature des sujets traités par notre très distingué collègue montre à quelles patientes recherches il a dû se livrer et à quel point son travail est intéressant.

Des poésies de choix, dédiées à la famille royale de Lusignan, plus de vingt portraits ou gravures et l'ode, composée par l'archevêque Korène de Lusignan, sont intercalés dans le texte. L'histoire de l'illustre famille des Lusignan était à écrire ; la Société félicite chaleureusement M. le chanoine Pascal de l'avoir faite et si bien faite.

Mgr Xavier Barbier de Montault vous a fait parvenir, messieurs, la publication de quatre lettres inédites, signées de la main de Louis XIV, qu'il a découvertes dans le chartrier du château de Chilleau, commune de Vasles (Deux-Sèvres) et qu'il a publiées à cause de l'intérêt historique qu'elles offrent pour la Vendée et au profit des études locales.

Ces lettres sont datées des 2 avril 1644, 23 mars 1646, 25 juillet 1648 et 5 décembre 1651. Elles ont pour objet : la première, d'augmenter de dix compagnies le régiment de M. le duc de Fronsac et la nomination du sieur Puisec (1), comme capitaine de l'une d'elles ; la deuxième,

(1) Puy-Sec, commune de Saint-Martin de Freigneau, près Fontenay (Vendée)

une pension de 2.000 livres accordée au sieur Lobertière, lieutenant-colonel au régiment d'infanterie de M. le duc de Brézé; la troisième, la nomination du sieur de Laubertière, lieutenant-colonel au régiment d'infanterie de M. le duc d'Anguyen, au grade de mestre-de-camp (1), et la quatrième, « d'exanpter de tous logemens et courses de ses gens de guerre la paroisse de Mouzeuil, prez Fontenay-le-Comte. »

Ces lettres sont longuement annotées par notre collègue qui les décrit, les commente et tire de l'écriture de Louis XIV et de son ministre Le Tellier, des indices à citer :

INDICES CONCERNANT LE ROI. — *Première lettre.*— . . . . .
Les courbes des lettres et celles même du nom dénotent bienveillance et politesse. Le trait, fortement appuyé, fait pressentir la sensualité.

INDICES CONCERNANT LE MINISTRE. — *Première lettre.* —
Le Tellier signe en vrai notaire. . . . L'écriture est nette, intelligente, mais il s'y manifeste un sentiment d'autoritarisme dans le nœud coulant de L et la barre du T. Il sait s'imposer et faire prévaloir son opinion.

INDICES CONCERNANT LE ROI. — *Deuxième lettre.* —
. . . . . Le grossissement des jambages accuse davantage la sensualité. . . . .

Messieurs, le roi avait alors cinq et sept ans.

Ces lettres n'ont d'ailleurs qu'un intérêt historique local.

(1) ***Mestre-de-camp***, grand officier de cavalerie.

REVUE

DES

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Messieurs,

Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a bien voulu vous faire parvenir, comme tous les ans, les diverses publications de son Administration.

Vous avez tout spécialement étudié *l'Enquête sur les conditions de l'habitation en France en 1894.*

Ce premier volume sera suivi d'un second et votre Société ne manquera pas, le moment venu, de prêter son concours à ce travail de haute importance.

Dans la *Revue des Travaux Scientifiques*, votre secrétaire-perpétuel vous a signalé l'opuscule de M. Gallien Mingaud, extrait du livre de Valéry-Mayet sur *les Insectes nuisibles à la vigne* (Société de Nîmes, 1893).

Cet opuscule est à recommander à l'attention des viticulteurs.

Des cent trente ennemis de la vigne dont traite Mayet, M. Mingaud a choisi les plus nuisibles : le phylloxéra, la pyrale, la cachylis, le gribouri et l'altize.

Il donne de ces insectes une description très claire, fait connaître leurs mœurs, leurs ravages et indique les procédés connus pour les détruire.

La publication de M. Mingaud rendra de grands services aux viticulteurs.

Les curieux trouveront dans la *Feuille des Jeunes Naturalistes*, 1893, n° 271, page 110, une note de M. Schlumberger sur les *souris dansantes du Japon*.

M. Schulmberger possède quelques-unes de ces souris importées directement du Japon par M. Sarazin, de Bâle (Suisse) qui, après être restées immobiles pendant la plus grande partie du jour, déploient vers le soir une extrême activité, se mettent à gambader, à décrire des 8 et à tournoyer sur place avec une agilité extraordinaire, généralement de droite à gauche, plus rarement de gauche à droite.

Ces souris sont très prolifiques, ont un pelage blanc irrégulièrement tacheté de noir.

D'après M. Milne-Edwards, elles appartiennent à une race particulière que les Japonais ont obtenue par voie de sélection.

Ils trouveront aussi, dans le *Bulletin de la Société Zoologique de France*, année 1893, t. XVIII, n° 6, p. 245, une note sur *le langage chez le coq et la poule ordinaires*, par M L.-B. de Kerhervé.

MM. E. Fournier et Rivière, deux jeunes Marseillais que votre Société a déjà signalés à l'attention publique (1), sont des chercheurs infatigables. Ils viennent de découvrir un groupe de stations néolilhiques à Lascours, près de Roquevaire (Bouches-du-Rhône), et de nouvelles stations préhistoriques dans les environs de Marseille, notamment à Sormiou, près du Puits-du-Col, sur le versant nord de Marseille-Veyre, dans la caverne dite : *la Baume Rolland*; sur le versant sud, à *la Baume Saint-Michel-d'Eau-Douce*; à l'île Jaïre, dans une grotte dite : *Baume des Morts*, et dans l'île Riou.

---

(1) *Répertoire de la Société* de 1893, t. 43, deuxième de la 9ᵉ série.

A *Notre-Dame-des-Anges*, dans la *Baume de la Montée*, M Rivière a découvert de nombreux instruments en silex. M. E. Fournier a constaté, près de Simiane (Bouches-du-Rhône), la présence de stations en plein air datant de l'âge de la pierre polie (1). Tous nos compliments.

M. le Ministre de l'Intérieur a bien voulu vous faire parvenir, par l'intermédiaire de son collègue de l'Instruction publique, les *rapports annuels* qui lui sont adressés, par l'Académie de médecine, sur les *vaccinations et les revaccinations* pratiquées en France et dans les colonies françaises, et sur *l'hygiène de l'enfance*.

Ces derniers rapports sont de MM. les docteurs Vallin et de Villiers, rapporteurs de la Commission permanente pour l'année 1889, et docteur Charpentier, rapporteur de la même Commission pour les années 1890 à 1893, dernière année reçue.

Ces travaux de l'Académie de Médecine sont d'une importance capitale et mériteraient une analyse complète qui, malheureusement, sortirait des limites du Répertoire de votre Société.

Préserver l'enfance des nombreuses maladies du premier âge en instruisant les mères et les nourrices et en propageant les principes de *l'hygiène de l'enfance*; préserver l'enfant, l'adolescent et l'être humain arrivé à son entier développement d'une des maladies les plus redoutables *(la variole)*, dont les épidémies ont fait et font encore tant de ravages, telle est l'œuvre que poursuit l'Académie de Médecine et qui fait l'objet de ces rapports.

---

(1) *Feuille des Jeunes Naturalistes*, 1893, n° 269, p. 74, n° 271, p. 108.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LA VACCINATION ET LA REVACCINATION

Le rapport de 1887 montre comment, sous l'influence des vaccinations et des revaccinations pratiquées annuellement sur les recrues et les contingents nouveaux, le chiffre des décès par variole dans l'armée française était tombé en quelques années, suivant une progression décroissante, de 160 environ à 4, d'après les relevés les plus récents.

Dans le rapport de 1888, l'Académie montre que l'Allemagne, l'Angleterre, la Hongrie, la Suède, la Norwège, le Danemark, la Roumanie, la Serbie, la Suisse, ont des lois sur la vaccination et la revaccination obligatoires et que ces États obtiennent des résultats incontestables et, s'appuyant sur ces faits, elle demande :

1° Que, dans l'intérêt social, une loi rende la vaccination et la revaccination obligatoires en France.

2° Que la vaccination soit pratiquée dans les six premiers mois de la naissance.

3° Que la revaccination soit pratiquée au plus tard à l'âge de dix ans.

4° Qu'aux périodes ultérieures de la vie, la revaccination puisse être exigée par les Conseils d'hygiène ou les municipalités quand il existera, soit une menace d'épidémie, soit une épidémie confirmée.

Le rapport établit d'ailleurs que la dépense qu'entraînerait l'application de cette loi est insignifiante.

Des expériences faites dans différents corps d'armée, il résulte que l'inoculation de chaque homme ne coûte que cinq centimes.

Dans le département de la Gironde, on a établi que le coût de l'inoculation est de cinq à sept centimes par individu.

Les rapports de 1889-90-91, dernières années reçues, ne font qu'accumuler les documents statistiques établissant, pour la France et l'Étranger, les résultats remarquables obtenus par la vaccination et la revaccination.

En 1894, une épidémie de variole a décimé pendant dix mois une localité proche de Marseille, Mazargues. Cette épidémie n'aurait pas eu lieu ou bien elle se serait éteinte rapidement si ses habitants avaient été tous vaccinés et revaccinés.

RAPPORTS ANNUELS

DE LA

Commission permanente de l'Hygiène de l'Enfance

Ces rapports ne sauraient être trop répandus ; combien de petits enfants sont victimes de l'ignorance !

MM. les docteurs Vallin et de Villiers, rapporteurs en 1889, signalent un travail de M. le docteur Ledé, médecin inspecteur des enfants du premier âge à Paris, duquel il résulte que, dans la capitale, la mortalité de 1885 a été la suivante :

Age	Élevage au sein	Élevage au biberon
1 à 15 jours	69,72 p. 0/0	54,64 p. 0/0
15 à 30 »	59,81 »	55,08 »
1 à 3 mois	78,15 »	67,60 »
3 à 6 »	85,59 »	79,67 »

N'est-ce pas épouvantable ?

Cette statistique a été établie sur un chiffre de 9,178 enfants nés à Paris et envoyés en province pour y être élevés au sein ou au biberon.

La loi Roussel sur la protection de l'enfance a eu pour résultat d'améliorer cette triste situation.

Les conclusions du docteur Ledé, approuvées par l'Académie de médecine, sont celles-ci :

1° L'application de la loi de protection des enfants du premier âge a eu, comme suprême bienfait, de diminuer la mortalité des enfants en nourrice.

2° Cette mortalité a surtout diminué chez les enfants placés loin du domicile des parents.

3° Un enfant a d'autant plus de chances de survie qu'il est chez une nourrice au sein, à la condition que le placement soit effectué de 1 à 15 jours au plus après la naissance.

4° L'élevage au biberon est d'autant plus nuisible qu'il est pratiqué à une époque plus rapprochée de la naissance.

5° Cette mortalité des enfants élevés au biberon tient à l'emploi du biberon à long tube et aux mauvaises conditions du voyage de Paris au lieu d'élevage.

6° L'interdiction du biberon à long tube est nécessaire.

La Société de Statistique recommande expressément ces sages conseils. Combien de malheurs seraient évités et que de larmes et de désespoirs les mères s'éviteraient à elles-mêmes, si elles les suivaient.

Des différents rapports des médecins inspecteurs, il résulte que, dans les départements, la mortalité a varié de 6 à 15 pour cent, chez les enfants du premier âge, pour l'année 1887.

M. le docteur Delage, médecin-inspecteur de la Gironde, signale que la mortalité des enfants élevés au biberon a été de 15,15 pour cent et que celle des enfants élevés au sein n'a pas dépassé 3,19 pour cent dans les années 1887-88.

Dans son rapport de l'année 1890, sur les *Mémoires et Travaux d'hygiène de l'enfance*, M. le docteur de Villiers signale un travail du docteur Ledé, cité plus

haut, où l'on trouve que, sur 13,330 enfants, la mortalité a été de 27 pour cent pendant leur première année et de 28,09 pour cent pendant leur première et deuxième année réunies et que les causes de mort sont, pour les enfants de Paris : la faiblesse congénitale, les affections pulmonaires, les affections cérébrales, les maladies épidémiques, les affections intestinales qui se rencontrent surtout chez les enfants élevés au biberon (1).

Dans le même rapport, le docteur de Villiers analyse les travaux des docteurs Sutils, de Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne); Denizet, de Château-Landon (Seine-et-Marne); Rollet, du département de l'Ain; Thiébaut, de la Meuse; Delage, de la Gironde; Sourd, de la Nièvre, etc., etc. Tous constatent que l'élevage au biberon donne une mortalité qui est *deux* fois et même *trois* fois plus grande que celle des enfants élevés au sein.

Il étudie également un travail du docteur Mazade, inspecteur du département des Bouches-du-Rhône, duquel il résulte que, sur 9,538 enfants assistés et protégés en 1889, la mortalité a été de 20 pour cent pour les enfants secourus temporairement; de 42 pour cent (au lieu de 75 pour cent en 1886) pour les enfants hospitalisés, et de 10 pour cent pour les enfants protégés. Que dans Marseille, ville et banlieue, la mortalité moyenne des enfants soumis à la protection a été de 14 pour cent, tandis que celle des enfants élevés par leur mère ou nourrice, à domicile, s'est élevée à 17,52 pour cent.

C'est beaucoup trop encore.

Messieurs, votre Secrétaire perpétuel vous a signalé un très intéressant travail de M. le docteur Charpentier, analysant, comme rapporteur, trois mémoires déposés

---

(1) Rapports de 1890, nos 23 et 24, page 37 et suivantes.

sur ce sujet : *De l'éducation des sens de la vue et de l'ouïe pendant la première et la seconde enfance*, dont la lecture est recommandée aux parents par votre Société (rapports annuels de la Commission permanente de l'hygiène de l'enfance, année 1890, nos 23 et 24, p. 1 et suivantes).

Et dans les nos 25 et 26 de l'année 1891, une analyse du même rapporteur sur les mémoires fournis sur cette question mise au concours : « Déterminer quels sont, « dans l'allaitement artificiel des enfants du premier âge, « la valeur et les effets, soit du lait cru et tiédi au bain- « marie, soit du lait bouilli. »

Douze docteurs ont concouru et ont remis douze mémoires.

Les avis de ces douze docteurs diffèrent : Les uns préconisent le lait cru tiédi, les autres le lait bouilli, d'autres encore le lait cru le lait bouilli, suivant les cas et suivant les lieux.

Tous donnent des raisons qu'ils disent concluantes.

L'Académie s'est prononcée pour le lait bouilli.

C'est le cas de rappeler à nos honorables et savants docteurs ce proverbe du VIIIe siècle :

Nature passe nourriture
Et nourriture survainê nature.

M. le Conseiller d'État, directeur général des douanes, vous a fait parvenir, messieurs, le *Tableau général du Commerce de la France avec ses Colonies et les puissances étrangères* pour l'année 1893, ainsi que le *Mouvement général du cabotage en France* pour la même année.

Il ressort de ces documents les statistiques suivantes :

TABLEAU N° 1

Commerce Général de la France

Valeurs exprimées en millions et dixièmes.

	1888	1889	1890	1891	1892	1893
	—	—	—	—	—	—
Importations...	5.187,2	5.320,3	5.452,4	5.938,3	5.135,9	4.951,5
Exportations...	4.298,2	4.803,5	4.840,2	4.730,5	4.551,3	4.326,4
Totaux.....	9.485,4	10.123,8	10.292,6	10.668,8	9.687,2	9.277,9

Commerce spécial de la France.

	1888	1889	1890	1891	1892	1893
Importations...	4.107,0	4.316,8	4.436,9	4.767,8	4.188,0	3.853,7
Exportations...	3.246,7	3.704,0	3.753,4	3.570,0	3.460,7	3.236,4
Totaux.....	7.353,7	8.020,8	8.190,3	8.337,8	7.648,7	7.090,1

Commerce général et Commerce spécial réunis.

	1888	1889	1890	1891	1892	1893
Importations...	9.294,2	9.637,1	9.889,3	10.706,1	9.323,9	8.805,2
Exportations...	7.544,9	8.507,5	8.593,6	8.300,5	8.012,0	7.562,8
Totaux génér.	16 839,1	18.144,6	18.482,9	19.006,6	17.335,9	16.368,0

Ce tableau montre que le commerce général qui, en 1892, était en diminution sur 1891 de 981 millions 600 mille francs, a encore diminué en 1893, par rapport à 1892, de 409 millions 300 mille francs. Que le commerce spécial qui était en diminution en 1892, sur 1891, de 689 millions 100 mille francs, a diminué encore en 1893, sur 1892, de 558 millions 600 mille francs. Soit une diminution totale du commerce général et spécial, importations et exportations réunies de 1892, sur 1891, de 1.670 millions 700 mille francs et de 1893, sur 1892, de 967 millions 900 mille francs.

TABLEAU N° 2

Commerce général et spécial de Marseille.
Importations et exportations réunies.

Valeurs en millions.

	1888	1889	1890	1891	1892	1893
	—	—	—	—	—	—
Commerce gén.	1.752,5	1.827,0	1.844,3	2.045,8	1.947,8	1.766,4
Commerce spéc.	1.135,8	1.312,6	1.329,4	1.337,5	1.290,5	1.174,9
	2.888,3	3.139,6	3.173,7	3.383,3	3.238,3	2.941,3

Ce tableau fait voir que l'année 1893 est en diminution de 297 millions sur l'année 1892, laquelle était déjà en diminution, sur 1891, de 145 millions, soit donc une diminution totale, pour les deux années, de 442 millions.

Dans l'énorme diminution de 297 millions, le commerce général figure pour 181 millions 400 mille francs et le commerce spécial pour 115 millions 600 mille francs.

La Société de Statistique enregistre avec la plus grande tristesse ces résultats désolants.

TABLEAU N° 3

Mouvement général des Marchandises par le grand et le petit cabotage réunis.

Valeurs en Tonneaux de 1000 kilos.

	1888	1889	1890	1891	1892	1893
	—	—	—	—	—	—
Océan...	1.675,365	1.770,322	1.984,191	1.806,268	1.857,826	1.904,407
Méditerranée	684.110	758,342	767,848	737,581	811,151	796,496
	2.359,475	2.528,664	2.752,039	2.543,849	2.668.977	2.700,903

Le tableau n° 3 montre que, si le cabotage a diminué de 14,655 tonneaux dans la Méditerranée, il a augmenté de 46,581 tonneaux dans l'Océan, ce qui, en résumé, établit, pour le mouvement général de la France, une augmentation de 31.926 tonneaux de 1893 sur 1892.

Les ports de l'Océan ont gagné, Marseille a perdu. Maintenant, si l'on compare le tableau n° 2 au tableau n° 1 pour en déduire la part de Marseille, dans la diminution générale du commerce de la France en 1893, on trouvera :

Que, sur un commerce général pour toute la France de 9,277 millions 900 mille francs, Marseille figure pour 1,766 millions 400 mille francs, soit plus d'un cinquième. Et que, dans le déficit subi par la France entière

(409 millions 300 mille francs), Marseille supporte 181 millions 400 mille francs, soit plus de 44 pour cent, près de la moitié.

Que, sur le commerce spécial, évalué pour toute la France à 7,090 millions, Marseille figure pour 1,174 millions 900 mille francs, soit un sixième, et dans le déficit pour toute la France, évalué à 558 millions 600 mille francs, Marseille supporte 115 millions 600 mille francs, soit le cinquième.

Aussi, messieurs, la Chambre de Commerce de Marseille n'a-t-elle pas manqué de signaler cet état douloureux à M. le Ministre du Commerce dans le compte-rendu qu'elle lui a adressé en 1894.

« Le temps des progrès continus est passé pour nous, « dit-elle, et cependant, cet état stationnaire dans la voie « de décroissance où nous sommes malheureusement « entrés est d'autant plus regrettable qu'il coïncide avec « les progrès constants et continus des ports concurrents « (Gênes, Anvers, Amsterdam et Hambourg). »

La Chambre constate ensuite que rien n'a été fait pour parer aux périls créés par les entreprises de ces ports concurrents.

« Depuis douze ans, dit-elle, notre région a sollicité des « pouvoirs publics l'exécution d'une œuvre qui lui per- « mettrait de reprendre le rang qu'elle a perdu dans « l'activité commerciale de l'Europe (le canal de jonction « de Marseille au Rhône).

« Le Gouvernement a fait étudier, avec le plus grand « soin, les éléments de cette entreprise.

« Sur tous les points, il est d'accord avec la région « intéressée.

« Et cependant, rien n'est fait.................... »

La Chambre termine ainsi :

« Dans ces conditions, M. le Ministre, nous pouvons
« regretter l'état de choses que nous devons soumettre
« à votre haute sollicitude ; mais il ne saurait nous
« étonner. »

Bien pou vaut la voix qu'on n'escoute,

dit un proverbe du XV[e] siècle (1).

M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu vous faire parvenir, par l'intermédiaire de son collègue de l'Instruction publique, la *Statistique agricole annuelle de la France* pour l'année 1892.

Votre Secrétaire perpétuel vous a remis son rapport sur ce document dont il a extrait les statistiques suivantes :

(1) Le 12 mars 1895, une dépêche de M. J.-C. Roux a appris à la Chambre de Commerce que M. le Ministre des Travaux publics venait de déposer, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi relatif au canal de jonction de Marseille au Rhône. La Société de Statistique fait des vœux ardents pour que ce projet aboutisse.

Statistiques comparées des récoltes de Céréales et de Pommes de terre chez les nations Européennes et rendement moyen obtenu par hectare.

Tableau N° 1. — **BLÉS**

NATIONS	DERNIÈRE ANNÉE CONNUE	SURFACES cultivées EN HECTARES	PRODUCTION TOTALE		RENDEMENT A L'HECTARE	OBSERVATIONS
			HECTOLITRES	QUINTAUX DE 100 KILOS		
Danemark........	1891	48.427	1.632.216		33.70	
Hollande..... ...	1889	85.3[illegible]6	2.281.000		26,72	
Norvège.........	1890	4 242	101.010		23.81	
Angleterre et Irlande.	1892	928.557	22.085.635		23,78	
Suède	1891	70.574	1.604.000		22,72	
Belgique.........	1892	275 756	5.794.572		21,01	Approximatif.
Allemagne.......	1892	1.975.652	40.801.216	31.628.850	20,66	Le rapport du quintal à l'hectolitre est 1,29.
Hongrie.........	1891	3.012.315	49.084.828		16,29	
Autriche.........	1892	1.125 196	17.681.080		15,71	
France.....	1892	6.986.628	109.537.907		15,68	Poids moyen d'un hectol de blé : 77 k. 20.
Italie...........	1891	4 502.036	49.852.000		11,07	

Moyenne de rendement à l'hectare : 20,48

Tableau N° 2. — **SEIGLE**

NATIONS	DERNIÈRE ANNÉE CONNUE	SURFACES cultivées EN HECTARES	PRODUCTION TOTALE		RENDEMENT A L'HECTARE	OBSERVATIONS
			HECTOLITRES	QUINTAUX DE 100 KILOS		
Norvège.........	1890	13.372	348.749		26,08	
Danemark...	1891	280.221	6.734.520		24.03	
Suède............	1891	390.327	8.012.800		20,52	
Belgique	1892	277 463	5 552.800		20,01	Approximatif.
Hollande.........	1889	202.971	3.990.000		19.66	
Allemagne.... ..	1892	5.479.677	94.222.425	68.277.120	17,20	Rapport du quintal à l'hectolitre : 1,38.
France...........	1892	1.541.836	23.558.094		15,28	Poids moyen de l'hectolitre : 72 k. 32.
Autriche........	1892	1.972.986	29 617.180		15,01	
Hongrie..........	1891	1.034 134	13.165.490		12,74	

Moyenne de rendement à l'hectare : 18,95

Tableau N° 3. — ORGE

NATIONS	DERNIÈRE ANNÉE CONNUE	SURFACES cultivées EN HECTARES	PRODUCTION TOTALE		RENDEMENT A L'HECTARE HECTOLITRES	OBSERVATIONS
			HECTOLITRES	QUINTAUX DE 100 KILOS		
Hollande........	1889	44.393	1.908.000		38.48	
Norvège........	1890	49 409	1.664.181		33,68	
Angleterre et Irlande.	1892	894.975	27 959.632		31.25	
Belgique........	1892	40.156	1.225.551		30,52	Approximatif.
Danemark........	1891	297.318	8.138.207		27,37	
Allemagne........	1892	1.690.096	37.642.444	24.207.360	22,27	Rapport du quintal à l'hectolitre : 1,555.
Suède,...........	1891	221.024	4.891 100		22,12	
Autriche.........	1892	1.111.664	21.804.020		19.61	
Hongrie..........	1891	1.043.143	19.303.710		18,50	
France...........	1892	916.112	16.248.516		17,73	Poids moyen d'un hectolitre : 64 k. 31.

Rendement moyen : 26,15

Tableau N° 4. — **AVOINE**

NATIONS	DERNIÈRE ANNÉE CONNUE	SURFACES cultivées EN HECTARES	PRODUCTION TOTALE		RENDEMENT A L'HECTARE HECTOLITRES	OBSERVATIONS
			HECTOLITRES	QUINTAUX DE 100 KILOS		
Belgique.........	1892	249.327	10.478.412		42,02	Approximatif.
Hollande...... ..	1889	114.967	4.714.000		41.47	
Norvège.........	1890	95.003	3.753.628		39,51	
Angleterre et Irlande.	1892	1.709 030	61.116 975		35,79	
Danemark........	1891	425.014	11.919.635		28,05	
Suède........ ...	1891	800.943	20.841.100		26,02	
Allemagne.......	1892	3.987.719	102.307.286	47.430 360	25,65	Rapport du quintal à l'hectolitre : 2,157.
Hongrie..........	1891	1.006.809	22.873.663		22,71	
France...........	1892	3.812.852	83.991.354		22,03	Poids moyen de l'hectolitre : 46 k. 36.
Autriche.........	1892	1.873.179	39 682.790		21,18	

Rendement moyen à l'hectare : 30,41

Tableau N° 5. — SARRASIN

NATIONS	DERNIÈRE ANNÉE CONNUE	SURFACES cultivées EN HECTARES	PRODUCTION TOTALE		RENDEMENT moyen HECTOLITRES	OBSERVATIONS
			HECTOLITRES	QUINTAUX DE 100 KILOS		
Hollande........	1889	46.425	840.000		18,10	
Belgique.........	1892	13 175	237.312		18,01	Approximatif.
France..	1892	604.055	9.770.022		16,17	Poids moyen de l'hect. 62 k. 98.
Danemark........	1891	22.599	281.511		12,45	
Hongrie....	1891	13.480	154.649		11,47	
Autriche	1892	193.104	1.558.210		8,07	
Allemagne.......	1892	180.290	1.425.292		7,90	

Rendement moyen à l'hectare : 13,17

TABLEAU N° 6. — MAÏS

Hongrie..........	1891	2.011.902	51.422.182		25,56	
Autriche.........	1892	367.370	6.782 530		18,46	
France...........	1892	558.900	9.375.383		16,77	Poids moyen de l'hectolitre : 73 k. 11.

Rendement moyen à l'hectare : 20,26

Tableau N° 7. — **POMMES DE TERRE**

NATIONS	DERNIÈRE ANNÉE CONNUE	SURFACES cultivées EN HECTARES	PRODUCTION TOTALE		RENDEMENT moyen HECTOLITRES	OBSERVATIONS
			HECTOLITRES	QUINTAUX DE 100 KILOS		
Norvège	1890	35.764	9.393.095		262,64	Approximatif.
Hollande	1889	148.211	23.073.000		155,67	—
Belgique	1892	199.229	29.179.884		146.46	—
Angleterre et Irlande	1892	511.819	70.406.971		137.56	—
Suède	1891	155.819	18.571.000		119.18	—
Allemagne	1892	2.929.808	344.259.251		117,50	—
France	1892	1.512.136	166.483.757		110,69	—
Autriche	1892	1.099.455	117.238.483		106,63	—
Danemark	1891	52.132	5.016 425		96.13	—
Hongrie	1891	431.455	30.821.645		71,44	—

Rendement moyen à l'hectare : 132.33

Messieurs,

Il ressort de l'examen des sept tableaux qui précèdent, les observations suivantes :

Rendement du Blé. — La France occupe l'avant-dernier rang (le dixième sur onze nations). Alors que le rendement moyen de l'hectare est, pour les onze nations considérées, de 20,48 hectolitres, en France, il n'est que de 15,68, soit, en chiffre rond, 5 hectolitres de moins à l'hectare et pour 6.986.628 hectares cultivés en 1892, 34.933.140 hectolitres en moins. Au prix moyen de 17 fr. 84, c'est une valeur de 623.207.217 francs en moins.

En Allemagne, le rendement moyen a été de 20,66 hectolitres.

Rendement du Seigle. — La moyenne, pour les neuf nations dont on connaît les résultats, a été de 18,95 hectolitres à l'hectare, alors que la moyenne en France a été de 15,28 hectolitres ; soit 3,67 hectolitres en moins par hectare, ce qui donne, pour 1.541.836 hectares cultivés, une différence en moins de 70.109.287 francs, au prix moyen de 12 fr. 39 l'hectolitre.

En Allemagne, le rendement moyen a été de 17,20 hectolitres.

Rendement de l'Orge. — La France occupe le dernier rang avec un rendement moyen de 17,73 hectolitres par hectare ; la moyenne générale étant de 26,15 hectolitres, c'est encore une différence en moins pour la France de 8,42 hectolitres par hectare Pour 916.112 hectares mis en culture en 1892, c'est 7.713.663 hectolitres qui,

au prix moyen de 9 fr. 80 donnent une somme de 75.593.897 francs.

En Allemagne, le rendement moyen a été de 22,27 hectolitres.

Celui de la Belgique, de 30,52 hectolitres.

Rendement de l'Avoine. — La France occupe l'avant-dernier rang.

Le rendement général moyen à l'hectare est de 30,41 hectolitres. Pour la France, il est de 21,18, soit encore 9,23 hectolitres en moins par hectare. Pour 3.812.852 hectares cultivés en France et au prix moyen de 7 fr. 48, c'est une somme de 263.240.827 francs.

Rendement du Sarrasin. — Le rang de la France est meilleur cette fois. Malheureusement, c'est une récolte peu importante. La moyenne générale à l'hectare est de 13,17 hectolitres, la moyenne pour la France est de 16,17 hectolitres, soit 3 hectolitres en plus, au prix moyen de 9 fr. 79 et pour 604.055 hectares, cultivés en 1892, c'est 17.741.095 francs en augmentation.

Le rendement moyen à l'hectare, en Belgique, est de 18,01 hectolitres.

Rendement du Maïs. — Trois nations seulement ont récolté du maïs, d'après *la Statistique Officielle*; la France est la dernière. La moyenne à l'hectare pour ces trois nations est de 20,26 hectolitres; celle de la France est de 16,77 hectolitres, soit 3,49 hectolitres en moins qui, pour 558.900 hectares cultivés et au prix moyen de 12 fr. 85, donnent 25.064.708 francs en moins.

Rendement des Pommes de terre (approximatif). — La moyenne générale à l'hectare est de 132,33 hectolitres. La moyenne pour la France est de 110,09 hectoli-

tres ; c'est un déficit de 22,24 hectolitres par hectare. Pour 1.512.136 hectares semés et au prix moyen de 2 fr. 07, c'est 69.613.902 francs en moins.

En résumé, la France récolte en moins :

Blé..............	F.	623.207.217
Seigle...........		70.109.287
Orge............		75.593.897
Avoine..........		263.240.827
Maïs............		25.064.708
Pommes de terre.		69.613 902
TOTAL.......		1,126,829,838

La conclusion de votre rapporteur est que la France, pays agricole par excellence, pourrait et devrait récolter, en céréales et pommes de terre seulement, pour 1.500 millions de plus.

Dans les statistiques du Ministère de l'Agriculture, ces comparaisons de rendement à l'hectare n'existent pas et quelquefois il est assez difficile de les constituer ; c'est une lacune, car ces comparaisons offrent le seul moyen de se rendre compte de l'état de prospérité de l'agriculture en France.

A quoi attribuer cet état de choses ? Au sol, à l'agriculture ou à la méthode ? demande votre rapporteur.

« Notre sol, dit-il, vaut celui de l'Allemagne, il vaut
« mieux. Nos paysans sont aussi laborieux, aussi travail-
« leurs que chez les autres nations. C'est donc à la mé-
« thode qu'il faut attribuer notre infériorité.

« Nos paysans ne savent pas ce que c'est que l'*assole-*
« *ment*. Pour les fumiers, les trois quarts d'entre eux,
« surtout en Provence où le bétail est rare, n'en font pas

« ou en font trop peu ; ils ont essayé des engrais chimi-
« ques; mais, mal renseignés sur le mode d'emploi et sur
« le choix suivant les cultures, trompés d'ailleurs sur la
« qualité, ils ont peu ou pas réussi et ont regretté l'argent
« dépensé.

« Le paysan est gêné, il économise même sur les
« labours toujours trop légers; quant aux choix des
« semences, l'agriculteur n'a aucune donnée.

« Là est le mal, l'agriculteur, le paysan ne sait pas. Il
« résiste à l'enseignement théorique. Ses moyens ne lui
« permettent pas de tenter des expériences et les plus
« grands efforts de nos professeurs d'agriculture n'y font
« rien ou presque rien. »

La Société de Statistique signale tout spécialement à M. le Ministre de l'Agriculture cet état d'infériorité de la France. Sa sollicitude éclairée saura trouver le remède ailleurs que dans une protection inefficace.

Il lui paraît, toutefois, que ce remède est dans la création de Chambres agricoles, départementales et même cantonales, reliées aux populations par des syndicats cantonaux ou communaux, concentrant les moyens de défense et les moyens d'action pratiques et scientifiques, notamment l'établissement de cartes agronomiques.

REVUE DES PUBLICATIONS

DES

Sociétés Correspondantes

Messieurs,

La Société de Statistique a reçu de ses Sociétés correspondantes, du 1er janvier au 31 décembre 1894, cent cinquante-quatre volumes ou brochures qui ont été soumis à vos études.

Votre Secrétaire-Perpétuel a attiré votre attention sur les deux volumes que « l'Association française pour l'avancement des sciences » a publiés sur le Congrès de Besançon qui a eu lieu du trois au dix août 1893 et sur celui qu'elle vient de vous adresser sur le Congrès de Caen qui a été tenu du neuf au quinze août 1894.

Dans le premier volume, page 152 et suivantes, on trouvera les résultats du Concours établi sur cette question :

« Etudier d'après les documents locaux, la fréquence
« de la rage et les mesures prophylactiques en vigueur
« dans un département (la Seine exceptée) ou une région
« (deux ou trois départements) de la France ou de l'Algé-
« rie. Les chiffres statistiques devront porter au moins
« sur dix années et comprendre les résultats de 1892. »

Les mémoires présentés ont été examinés par une Commission composée de MM. Weber, de l'Académie de Mé-

decine, Président ; Bertillon, chef du Service de la Statistique Municipale de Paris, membre correspondant de votre Société ; Drouineau, Teisserenc de Bort et docteur Rochard, membres de l'Académie de Médecine.

Parmi les mémoires présentés, l'un, celui de M. Ricochon, médecin à Champdeniers (Deux-Sèvres), a été très remarqué. Son travail est condensé dans le tableau suivant :

Fréquence annuelle de la rage canine par arrondissement dans le département des Deux-Sèvres qui compte 350,000 habitants dont 228,669 agriculteurs et 28,000 chiens.

ARRONDISSEMENTS	COMMUNES qui ONT RÉPONDU	Nombre de Cas en																					TOTAUX
		1872	1873	1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	
Bressuire.. ..	77 sur 92	5	7	6	7	6	22	5	3	6	6	8	7	3	2	8	5	7	10	8	8	4	137
Parthenay.....	75 » 79	12	3	4	1	2	6	8	1	1	3	4	4	6	2	3	1	1	2	3	5	2	75
Melle.........	84 » 92	6	1	5	5	5	13	9	2	11	4	10	10	7	8	13	5	6	8	11	14	19	173
Niort	92 » 93	5	7	14	22	14	14	16	6	9	4	18	17	5	6	10	9	6	9	11	5	21	228
TOTAL annuel p. 328 commun.	328	28	18	19	35	27	55	38	12	27	11	40	38	21	18	34	20	20	29	33	32	56	613
TOTAL annuel approché p. les 350 communes.	......	28	18	19	35	27	55	38	12	27	11	40	38	21	18	34	20	20	29	33	32	56	613
TOTAL majoré de 1/5 pour les omissions......	......	34	21	23	42	31	66	45	14	32	13	48	45	25	21	41	24	24	35	39	38	67	747

Si l'on tient compte que le département des Deux-Sèvres est un des moins habités de France et un de ceux où les cas de rage sont le moins fréquents à cause de sa situation géographique et à cause de la rigoureuse répression des cas confirmés ou suspects, on s'apercevra de l'importance des services que peut rendre et que rendra l'Institut antirabique de Marseille que dirige avec tant de dévoûment M. le docteur Livon.

Dans le même volume (séance du 4 août), une intéressante discussion a été soulevée par M. Regnard, ingénieur à Paris, sur le *meilleur mode de traction des tramways*.

Tout en donnant la préférence à la traction par funiculaire, M. Regnard pense que la traction électrique est celle de l'avenir.

De cette discussion, il ressort qu'en 1864, les tramways de Londres ont transporté 53 millions de voyageurs ; qu'en 1870, ce chiffre s'est élevé à 155 millions et qu'en 1884, il a été de 308 millions, soit 77 voyages par habitant et par an. Qu'à New-York, en 1884, on comptait 272 millions de voyageurs, soit 210 voyages par habitant et qu'en 1889, on en comptait 397 millions, soit 233 voyages par habitant et par an.

Que c'est en Amérique que la traction électrique a pris l'essor le plus considérable. En trois ans, on l'a installée dans 130 villes sur 3,200 kilomètres de voie desservies par 3.850 voitures représentant une puissance de 95.000 chevaux-vapeur.

Il n'y a qu'en Amérique où l'on réalise de pareils tours de force ; cependant, ne nous en plaignons pas trop.

Fol s'y fie, musart attend,

dit un proverbe du XV[e] siècle.

De cette discussion, il ressort encore qu'à Paris on évalue le prix de revient kilométrique de la traction animale à 0 fr. 612 pour les tramways de la Compagnie Générale des omnibus ; à 0 fr. 516 pour les tramways nord et à 0 fr. 542 pour les tramways sud. Qu'à Rouen, ce prix n'est que de 0 fr. 407 ; qu'à Nantes, avec les voitures automobiles à air comprimé, système Mékarski, il était en 1882, entretien compris, de 0 fr. 39, et qu'en 1884, il s'était abaissé à 0 fr. 313 ; qu'à Francfort, la traction par chevaux coûte 0 fr. 59 par kilomètre et que la traction par l'électricité ne coûte que 0 fr. 30.

Dans la séance du 5 août (deuxième partie du Congrès), M. Boutron, pharmacien à Chauvigny (Vienne), présente deux aérolithes. Plusieurs témoins ont vu tomber un de ces aérolithes à quelques mètres d'eux. Le phénomène a eu lieu le 18 juin 1893, à une heure de l'après-midi, sous un soleil de plomb. Cette météorie était de la grosseur du poing et en touchant le sol, elle s'est désagrégée en partie. Elle est d'une texture lamelleuse, micacée, très friable et doit être vraisemblablement constituée par un silicate magnésien avec adjonction de fer, alumine et chaux.

M. Boutron pense qu'il doit appartenir au groupe des Pyroxènes.

Séance du 9 août, une étude sur l'ossuaire des grottes de « Boundoulaou (Aveyron), par M. Emile Rivière et une autre étude sur *la constitution géologique du Jura, du Doubs et des régions voisines*, par M. Kilian, professeur à la Faculté des Sciences de Grenoble (Isère).

Dans le volume du Congrès de Caen, votre Secrétaire-Perpétuel vous a signalé, Messieurs, la conférence que

votre collègue, M. Léon Vidal, professeur à l'Ecole nationale des Arts décoratifs, ancien Secrétaire-Général de votre Société, a faite sur *un projet d'organisation, en France, d'un service d'archives photographiques documentaires,* dont il est le promoteur.

« Il est inutile, dit M. Léon Vidal, de démontrer que,
« de tous les moyens graphiques de copie ou de reproduc-
« tion, il n'en est pas un qui présente des caractères d'in-
« discutable authenticité au même degré que la photogra-
« phie.

« Tout le monde sait quels services elle rend mainte-
« nant à l'astronomie, à la micographie, aux voyages
« d'exploration, à l'enregistrement des mouvements et
« des phénomènes les plus rapides, à l'archéologie, à l'ar-
« chitecture, aux beaux arts pour la vulgarisation des
« œuvres de maîtres. »

Il nous apprend qu'en Angleterre, sous l'active et intelligente impulsion de M. Harrison, W.-J , l'idée d'un *lever photographique local* tend à se généraliser et que le *British Museum* pourra devenir le lieu central où se réuniront toutes ces collections éparses.

Il rappelle qu'au Congrès photographique de Chicago, le même M. W.-J. Harrison a émis le vœu, qui a été pris en considération, qu'une œuvre de photographie internationale fût entreprise.

Mais, ajoute M. Vidal, j'ai pensé qu'avant de songer à une œuvre internationale, il fallait organiser un service national. Les échanges avec les autres pays pourront ensuite exister.

« Le but poursuivi, déclare-t-il, est de permettre à un
« savant, à un artiste, à un géographe, etc., d'obtenir les
« copies des documents qui peuvent lui être nécessaires
« pour ses travaux et d'atteindre ce but utile d'une façon

« telle que l'intérêt de la photographie professionnelle « n'en soit jamais atteint. »

En terminant sa conférence et après avoir fait appel au concours de l'Association française pour l'avancement des sciences, M Vidal a fait passer sous les yeux de l'assistance une très intéressante collection de projections composée de documents variés qui ont montré la différence essentielle qui existe entre le document dû à l'interprétation et celui qui a été obtenu par la photographie directe.

Messieurs, nous croyons que des archives photographiques documentaires rendraient à la science et aux arts et plus tard à l'histoire des services très sérieux.

La Société de Statistique adresse à M. Léon Vidal, son membre honoraire très distingué, ses plus vives félicitations.

« La Société des Sciences et Lettres du Loir-et-Cher vous a adressé un important ouvrage, très intéressant, dû à M. Alfred Bourgeois, archiviste de ce département, qui porte le titre : *Les métiers de Blois.* Ce premier volume, qui sera suivi d'un second et dernier, comprend la période de 1571 à 1763 ; il donne, d'après les documents officiels et les registres des communautés de métiers, les « ordonnances et statuz », sentences, confirmations, nominations, requêtes, enregistrements, délibérations, arrêts du Parlement, etc , etc., relatifs aux « Arts médicaux » : apothicaires, barbiers, chirurgiens, perruquiers.

Aux « Métiers d'Art » : horlogers, joueurs d'instruments, orfèvres, tireurs d'armes.

Aux « Marchands » : changeurs, marchands de Loire, merciers, fripiers.

Et à « l'Alimentation » : bouchers, boulangers, chandeliers, charcutiers, pâtissiers, poissonniers, rôtisseurs.

Las savants et les curieux trouveront dans ce volume et certainement aussi dans celui qui paraîtra l'an prochain, une ample moisson.

Il est à désirer que l'exemple donné par M. Bourgeois soit imité pour d'autres villes.

On trouvera dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, années 1893-94, t. IV, un remarquable travail de M. Jules Martin, la *Géologie et les Musées scolaires.*

M. J. Martin fait le procès des Musées scolaires, tels qu'ils sont compris aujourd'hui.

« Une pareille mine (les musées scolaires) ne pouvait « rester longtemps sans être exploitée, dit-il ; aussi, une « industrie nouvelle ne tarda pas à se fonder. Elle acca- « bla les municipalités d'offres de collections diverses à « l'usage des écoles primaires et beaucoup de communes « crurent faire merveille en se procurant ainsi, tout clas- « sés, des échantillons de toutes sortes, d'un choix sou- « vent plus que douteux et à peu près sans valeur, venant « presque tous de Paris, car c'est de là que nous vient la « lumière.

« Il est bon que l'on sache que cette manière de com- « prendre les musées scolaires, du moins en ce qui « concerne la géologie, leur enlève la plus grande partie « de l'intérêt qu'ils présentent comme moyen d'instruc- « tion aussi bien que comme utilité pratique. »

L'auteur ajoute : « qu'il en aurait été tout autrement « si, au lieu de s'adresser au commerce, on eût chargé « un homme compétent, ingénieur des mines, professeur « de géologie ou autre, du soin de choisir les types dans « le pays même. »

Il établit ce que devrait être un musée scolaire en ce qui concerne la géologie et il en condense les données dans un premier questionnaire.

Après des observations générales sur l'utilité de la conservation des fossiles, sur l'ensemble de la création et sur ses diverses phases dans le département de la Côte d Or, il donne dans un tableau la « nomenclature générale » des terrains sédimentaires avec indication de ceux qui sont représentés dans la Côte-d'Or, suivie de notions générales sur les « étages » géologiques, en suivant l'ordre du tableau.

Ce travail se termine par un deuxième questionnaire sur la création inorganique et la création organique.

C'est un véritable cours de géologie qui a le rare mérite d'être à la fois savant, simple et clair.

Chaque année, Messieurs, votre Société appelle l'attention publique sur la sériciculture. Elle est heureuse aujourd'hui de signaler encore, dans le 35° volume de la « Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales », un rapport intéressant de la Commission départementale de sériciculture de cette Société, par son Secrétaire, M. Augé.

Après avoir constaté que la campagne séricicole de 1893 n'a rien laissé à désirer, que la tenue des magnaneries a été excellente ainsi que la marche des vers, qu'aucune maladie ne s'est montrée, la Commission établit ainsi le rendement en cocons et en graines :

414 éducateurs répartis dans 22 communes, ont mis à incubation 11 k 232 grammes de graines qui, au pesage officiel, ont donné 31.850 kilos 905 grammes de cocons.

Comme rendement moyen, le gramme de graines ressort à 2 k. 835 grammes, l'once de 25 grammes à 70 k. 875 grammes de cocons.

La Commission établit encore que, depuis 1883, le

nombre des éducateurs a augmenté de 39, la graine mise à incubation de 410 grammes et le rendement de 7.900 kilos 865 grammes.

Il y a là de quoi faire réfléchir les agriculteurs des Bouches-du-Rhône ; les mûriers ne manquent pas et le climat du département est très favorable ; pourquoi n'imiteraient-ils pas les agriculteurs des Pyrénées-Orientales ?

Nous leur rappellerons cet ancien proverbe :

Nul n'a bien s'il ne le compère (acquiert)

Dans le même volume, M. Gustave Cases, Vice-Président de la Société, établit la statistique agricole du Roussillon. Elle est instructive : la voici pour les vins, de 1882 à 1893, pour toute la France et pour les Pyrénées-Orientales.

ANNÉES	FRANCE			PYRÉNÉES ORIENTALES		
	HECTARES plantés	PRODUCTION — HECTOLITRES	PRIX moyen de l'hectolit.	HECT. plantés	PRODUCTION — HECTOLIT.	PRIX moyen de l'hectolit
			F.			F.
1882	2.312.458	40.162.715	— —	76.030	1.430.465	41.21
1883	2.121.595	44 575.943	— —	61.361	1.374.517	37.55
1884	2.195.412	35.595.397	— —	54.991	1.407.477	23.92
1885	1.971.282	31.481.124	39.87	30.674	491.231	26.03
1886	1.907.550	30.386.234	40.29	34.010	758.656	25.92
1887	1.919.878	25.365.441	35.98	50.000	609.255	23 42
1888	1 838.360	30.654.153	30.41	45.123	862.914	22.23
1889	1.836.831	24.031.771	31.55	46.707	767.675	22.96
1890	1.816.544	27.416.327	36.06	45.970	1.261.380	27.05
1891	1.764.363	30.166.915	30.06	49.640	1 063.319	18.49
1892	1.782.588	29.082.134	31.40	53.111	1.653.236	20.26
1893	1.793.299	50.069.770	25.09	54.084	1 841.552	12.26

Dans le même volume, M. le Capitaine Xamben fait une communication intéressante sur les *piqûres d'abeilles en thérapeutique*. On sait, dit-il, d'après les expériences exécutées, qu'il y a antagonisme entre les piqûres d'abeilles et le rhumatisme : une de ces piqûres sur un homme sain confère pendant un certain temps une immunité relative contre une piqûre suivante, immunité qui va en augmentant au fur et à mesure que se produisent d'autres piqûres, sorte d'inoculation vaccinale contre le venin de l'abeille par son propre venin.

En principe, les rhumatisants possèdent une immunité complète contre les effets du venin de l'abeille.

Dans le rhumatisme aigu, les piqûres doivent être nombreuses pour être efficaces.

Dans le rhumatisme simple, la réaction est la même qu'à l'état de santé ; ainsi, un rhumatisant serait complètement guéri quand il aurait acquis l'immunité définitive contre les effets du venin ; aussi longtemps qu'il conservera cette immunité, il sera à l'abri des récidives.

L'apiculteur praticien manipule son rucher sans masque ni gant. il se contente d'écarter du corps l'abeille qui le pique. Nos rhumatisants, pour prix de leur guérison, ne pourraient-ils arriver à faire comme lui ?

Question sérieuse, dit M. Xamben, et qui vaut la peine d'être étudiée.

L'Annuaire statistique et démographique de la ville de Nancy pourrait servir de modèle ; il est dressé par le très distingué docteur Sognies, directeur du Bureau d'hygiène.

Ce grand et utile travail est divisé en cinq chapitres :

1° Population ; 2° naissances ; 3° mariages ; 4° divorces, 5° décès. Chaque chapitre est précédé d'un exposé. Plusieurs graphiques le complètent.

Nous y relevons les statistiques suivantes :

La population de Nancy, en 1892, était de 79.125 habitants, plus 7.590 hommes de garnison. En 1893, elle était de 80.005 habitants, plus 7.870 hommes de garnison.

Mariages contractés à Nancy en 1892 et 1893

ENTRE :

célibataires		garçons et veuves		garçons et divorcées		veufs et filles	
1892	1893	1892	1893	1892	1893	1892	1893
604	604	44	33	4	5	51	51
veuf et veuves		**divorcés et filles**		**divorcés et veuves**		**div. et divorcées**	
1892	1893	1892	1893	1892	1893	1892	1893
30	25	9	6	2	2	0	1

	1892	1893
NOMBRE DE MARIAGES :	744	626

Le nombre des mariages a diminué de 118 en 1893, bien que la population ait augmenté de 880 habitants.

Statistique des Divorces en 1892 et 1893

AGE DE L'HOMME	AGE DE LA FEMME															
	MOINS DE 20 ANS		DE 20 A 25 ANS		DE 25 A 30 ANS		DE 30 A 35 ANS		DE 35 A 40 ANS		DE 40 A 50 ANS		DE 50 et au-dessus		TOTAUX	
	1892	1893	1892	1893	1892	1893	1892	1893	1892	1893	1992	1893	1892	1893	1892	1893
Moins de 20 ans........	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
De 20 à 25 ans..........	..	3	..	5	..	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	10
De 25 à 30 —..........	..	1	..	4	..	1	..	..	..	..	..	..	.	..	..	6
De 30 à 35 —..........	..	..	3	3	2	3	3	..	..	1	..	..	..	..	8	7
De 35 à 40 —..........	..	1	3	..	..	..	2	1	2	..	1	..	..	..	8	2
De 40 à 50 —..........	..	..	..	..	..	..	1	.	6	1	4	..	1	..	12	1
De 50 et au-dessus.....	..	..	..	..	.	..	..	..	.	..	2	..	2	..	4	..
	..	5	6	12	2	6	6	1	8	2	7	..	3	.	32	26

Divorces suivant la durée du Mariage dissous

	MOINS DE 2 ANS	DE 2 A 5 ANS	DE 5 A 10 ANS	DE 10 A 15 ANS	DE 15 A 20 ANS	DE 20 A 25 ANS	DE 25 et au-dessus	TOTAUX
1892..........	..	2	12	6	8	..	4	32
1893..........	..	2	8	6	7	..	3	26

De nombre des divorces a sensiblement diminué en 1893.

En 1892, la proportion des morts-nés, relativement aux nés-vivants, a été de 73 pour cent.

En 1893, cette proportion a été de 49 pour cent.

La question des morts-nés, effrayante en 1892 et encore considérable en 1893, n'attire pas assez l'attention des savants. Cette question est évidemment liée étroitement à l'éducation physique des jeunes filles à laquelle on ne porte pas assez d'attention. Elle en vaut la peine cependant.

Tableau de la population de certaines villes de France, de la natalité et de la mortalité générales en 1892 et 1893.

VILLES	POPULATION		NATALITÉ GÉNÉRALE pour 1000 HABITANTS		MORTALITÉ GÉNÉR. pour 1000 HABITANTS	
	1892	1893	1892	1893	1892	1893
Nancy....	86.715	87.845	22,69	24,57	24,21	26,26
Paris.....	2.424.705	2.424.705	24,17	24.30	22 48	21,81
Lyon.....	431.051	431.051	19,49	19,27	21,60	22.42
Marseille..	406 919	406.919	28,29	28,31	28.45	29.86
Bordeaux.	252.102	252.102	21,09	21,05	22,49	23,12
Lille.....	200.325	200.325	30.12	30,85	26,58	25.61
Toulouse.	148.220	148.220	17,51	19.72	24.50	23,39
St-Etienne	133.240	133.443	24,74	25.54	27,33	22.15
Nantes...	122.576	125.039	21,51	20 40	24,34	30,07
Le Havre.	116.302	116.302	31,34	32.72	33,95	31,48
Roubaix..	115.390	115.390	31,80	32,22	25,85	22,23
Rouen....	111.847	111.847	27,36	24,39	33,68	32.61
Reims....	105 408	105.408	27,57	27,78	26.95	25,56
Nice....	96.279	97.720	25,67	25.12	22,80	22,97
Amiens...	83.977	83 977	22,54	23,41	22,69	23,72
Alger....	83.426	83.426	28,72	27,08	27,18	31 88
Toulon...	78.349	78.349	24,60	25,38	24.13	29,02
Brest....	76 333	76 333	25.56	27,11	29,93	35,42
Limoges..	73.530	72 697	22.92	25,57	24,90	24,12
Nimes....	71.717	71.717	20,20	20,18	25.54	25 37
Grenoble.	60 698	60.698	23,04	22,91	22.29	20,72
Besançon.	56.509	54.636	20,26	19,65	23,32	26,79
Pau.....	32.544	32.544	18,13	18,40	22,58	21,66
La Rochelle	27.140	27.140	24,68	20 96	23,36	21,92
Bayonne..	27.122	27.192	16,96	18.86	21.38	19,45
Epinal...	23.373	23.223	23,52	22,77	22,88	22.69
Lunéville.	21.831	21.831	20,71	21,98	20,84	21.71
Sedan...	20.304	20 30[illegible]	1[illegible],87	18 71	19.99	19.50
Bar-le-Duc	18.542	18.542	18.39	20,27	22,86	21.35
Charleville	17.390	17.390	22.47	21,90	18.34	19,60
	5.524.364	5.526.275	703.93	711 38	737.42	744.46
Moyennes des natalités et des mortalités....			23.46	23.71	24.58	24.82

Il résulte de ces chiffres que si, en 1893, la natalité a augmenté dans quelques villes, telles que Nancy, Toulouse, Le Havre, Brest, Limoges, Bar-le-Duc, elle a diminué dans quelques autres, en sorte qu'elle est restée, en moyenne, à peu près la même.

Même observation pour la mortalité.

En 1892, la mortalité générale moyenne était de 1,12 pour cent plus forte que la natalité générale moyenne.

En 1893, cet excès de la mortalité générale moyenne sur la natalité générale moyenne, est resté sensiblement le même ; en sorte que, sur les 5.526.275 habitants de ces trente villes, en 1893, il est mort 6.189 individus, en chiffres ronds, de plus qu'il n'en est né.

Statistique de la consommation de Vin, d'Alcool et de Bière, dans le département des Bouches-du-Rhône, pour l'année 1894.

PAR ARRONDISSEMENT

ARRONDISSEMENT	QUANTITÉS EN HECTOLITRES						NOMBRE DE DÉBITANTS
	de Vin		d'Alcool		de Bière		
	FABRIQUÉS	CONSOMMÉS	FABRIQUÉS	CONSOMMÉS	FABRIQUÉES	Consommées	
Marseille	16.842	897.293	5.039	27.186	67.933	.....	4.790
Aix..	1.109 317	113.307	85	3.971	95	.....	1.016
Arles	1.064.977	100.685	3.727	3.249	......	.....	769
	1.192.756	1.111.285	8 849	34.406	......	.....	6.575

Consommation de l'Alcool pur à Marseille de 1876 à 1894

ANNÉES	QUANTITÉS en HECTOLITRES	NOMBRE de DÉBITANTS	ANNÉES	QUANTITÉS en HECTOLITRES	NOMBRE de DÉBITANTS
1876	7.300	2.400	1885	17.800	3.160
1877	8.700	2.400	1886	16 500	3.200
1878	9.760	2.460	1887	17.204	3.362
1879	10.000	2.530	1888	17.505	3.390
1880	10.900	2.580	1889	18.444	3.590
1881	13.000	2.670	1890	19.675	3.713
1882	13.200	2.760	1891	19.685	3.779
1883	14.200	2.880	1892	21.251	3.788
1884	17.300	3.000	1893	22.350	3.808
			1894	23.303	3.935

Les 23.303 hectolitres d'alcool pur consommés en 1894 à Marseille, équivalent à 69,909 hectolitres de spiritueux. Est-il étonnant, dès lors, que la race dégénère, que les hôpitaux ne suffisent plus et que les asiles d'aliénés soient remplis ?

L'alcoolisme est devenu un danger pour la société.

A Marseille, on compte 500 écoles contre près de 4,000 débits. Ces deux nombres sont éloquents (1).

Le *Bulletin de la Société de Géographie* de Marseille est toujours des plus intéressants et des plus instructifs.

La chronique géographique du regretté M. Paul Armand, continuée par M. Jacques Léotard, son successeur comme Secrétaire général, est très remarquable. Rien n'échappe au chroniqueur et tout ce qui se passe d'un pôle à l'autre y est fidèlement rapporté et traité avec le talent que l'on sait.

Une carte de l'influence française en Afrique est intercalée dans le texte du bulletin n° 4, quatrième trimestre de 1894.

Le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts* de la Lozère, avril, mai, juin et juillet 1894, contient un extrait de l'*Instruction pour les bergers et les propriétaires de troupeaux,* par le citoyen d'Aubenton, professeur au Muséum national d'histoire naturelle.

En rééditant cet ouvrage de d'Aubenton, publié en 1782, à Marvejols (Lozère), sous les auspices des membres du Directoire : Osty, Alla et Sevenne, administrateurs ;

(1) Ces chiffres sont fournis par la Ligue contre l'alcoolisme.

Mallet, agent national, et Gervais, secrétaire, ouvrage introuvable aujourd'hui, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Lozère rend un service signalé aux éleveurs qui, sous une forme claire et précise, par demandes et par réponses, y trouveront la solution pratique de toutes les difficultés dans lesquelles ils peuvent se trouver et les moyens d'améliorer les races et le rendement de leurs troupeaux.

C'est un véritable catéchisme du berger, qu'il y aurait un grand avantage à introduire dans les écoles primaires.

La Société de Statistique regrette de ne pouvoir donner en entier cette *Instruction* ; mais elle se joint à sa Société correspondante dans le vœu qu'elle fait pour que les Conseils généraux veuillent bien, imitant l'exemple de leurs prévoyants devanciers, donner à chacune des bibliothèques de nos écoles primaires un exemplaire de cet ouvrage ; car, dit un proverbe ancien (XVI[e] siècle) :

Brebis qui n'a bon chef,
Bientôt vient à grand meschef.

Messieurs, vous avez reçu de M. Martin Perrinet une intéressante brochure sur *La vigne et sa culture en Algérie en 1883*. Et M. Georges Jacquemin, l'auteur connu de plusieurs publications scientifiques, grand prix agronomique de la Société des Agriculteurs de France en 1893, pour son *Étude des perfectionnements apportés à la culture et à l'emploi des levures destinées à la production des boissons alcooliques*, vous a fait parvenir sa brochure intitulée : *Emploi rationnel des levures pures, sélectionnées pour l'amélioration des boissons alcooliques.*

La Société de Statistique adresse à ces deux auteurs ses remerciements.

Le travail de M. Jacquemin mérite particulièrement d'attirer l'attention ; les viticulteurs y trouveront des enseignements précieux sur la vinification et sur les soins à donner pendant la fermentation ainsi que sur l'emploi des levures pour améliorer leurs produits.

Vin vieulx,
Amy vieulx,
Et or vieulx,
Sont aymés en tous lieux,

dit un proverbe du XVI[e] siècle.

La brochure de M. Jacquemin apprendra aux viticulteurs comment on fait du bon vin qui puisse vieillir.

Messieurs,

Grégoire de Tours aimait, paraît-il, à donner de bons avis ; en voici un qui se trouve dans le livre 6, chapitre 32 :

« A un ami, à un ennemi, donne toujours un bon conseil ; tu n'as qu'à y gagner : l'ami en profitera et l'ennemi le méprisera. »

Voici le conseil de la Société de Statistique ; il date du XIV[e] siècle ; mais il est toujours de circonstance :

Apprend si sauras,
Si tu sés tu auras,
Si tu as tu pourras,
Si tu pués tu vauldras,
Si tu vaulx bien auras,
Si bien as bien feras,
Si bien fait Dieu verras.

LE CUL-DE-JATTE

Cul-de-jatte pensif dont le tronc rabougri
S'affale tristement sur le bord des chaussées,
Ne sens-tu pas bondir ton pauvre cœur aigri
Quand passent près de toi les femmes bien chaussées ?
N'as-tu pas le regret de tes rêves déçus,
N'as-tu pas la rancœur des espérances vaines,
Et n'es-tu pas jaloux des couples aperçus
Préludant d'un baiser aux étreintes prochaines ?
Toi, pauvre, infirme, seul, et ceux-là beaux et forts ?...
... Toi qu'un sautillement conduit de mètre en mètre
Sur l'appui de tes bras armés de leurs supports,
Crapaud à l'œil humain, quel maître fut ton maître,
Toi qui tiens des vivants et rampes sur les morts ?
En ton corps déformé, l'étincelle féconde
Ne brille-t-elle, hélas ! que d'un jour tremblotant ?
Ou bien de ton cerveau va jaillir vers le monde
Quelque sublime idée, ô malingre impotent ?
Hiératiquement figé sur ta roulotte
Comme un Boudha rêveur au fond d'un souterrain,
Dont l'œil de diamant d'une lueur falote
Éclaire les dieux laids et les grands gongs d'airain,
Ton rêve est plus banal : au coin de quelque rue
Dardant tes yeux de feu sur les humains pressés,
Pendant qu'au dur labeur chacun court et se rue,
Tu vois avec regret passer ces gens chaussés.

Tu n'examines pas les hauteurs et les formes :
Souliers vernis, souliers de pauvres, souliers plats,
Petits souliers d'enfant, souliers épais, énormes,
Tu voudrais... les chausser et courir, être las !
Reste, le flot humain qui coule et t'éclabousse,
Ne vaut pas le désir de couler avec lui,
Reste immobile et seul, la rêverie est douce
Cul-de-jatte pensif, reste en ton calme ennui !

G. Ardisson de Perdiguier.

LE VOYAGEUR

Sur cette route poussiéreuse
Qui donc s'avance lentement ?
A voir sa démarche peureuse,
Son air de grand accablement,
Ce voyageur sans doute arrive
De quelque pays fort lointain,
D'une inhospitalière rive
Où les jours sont sans lendemain.
Est-il au terme du voyage
Ou bien lui faudra-t-il marcher
Jusques vers un nouveau rivage
D'où l'on ne puisse l'arracher ?
Las, n'en pouvant plus à cette heure,
Il se couche au bord du chemin ;
Il gémit, il se plaint, il pleure,
De ses maux demandant la fin.
Alors il songe à son enfance
Quand chaque soir, chaque matin,
Pour éclairer son innocence,
Sa mère, lui joignant la main,
De sa voix grave, harmonieuse
Récitait le : « Je crois en Dieu »,
Qu'avec sa foi dévotieuse
Il répétait d'un air joyeux ;
Car il était heureux de croire
Que ce Dieu si bon, si puissant,
Au milieu de toute sa gloire

Dans le ciel tout resplendissant,
Saurait punir les injustices,
Réprimer les iniquités,
Récompenser les sacrifices
Des suprêmes félicités.
Il avait encor souvenance
De cette sublime oraison
Qui veut le pardon de l'offense,
Qu'elle soit juste ou sans raison,
Afin qu'à son tour Dieu pardonne
Sur cette terre nos méfaits,
Et qu'à chacun il nous redonne
L'espérance de ses bienfaits...
L'espérance, voilà la vie !
Disait le pauvre homme accablé ;
Chez moi la source en est tarie,
Tout son souffle s'est exhalé !
Pourquoi ce souvenir d'enfance
A cette heure vient-il me hanter,
Quand mon cœur, de désespérance
Saturé, ne peut que douter ?
Loin de moi cette foi naïve
Qu'on veut inculquer chez l'enfant
Lorsqu'il faut que cet enfant vive,
Des dangers qu'il soit triomphant,
Qu'à son tour il devienne un homme
Prêt à livrer le dur combat
De l'existence qu'on dénomme
Un bienfait que Dieu nous donna.
Alors, sous sa mamelle gauche,
A jamais il ressentira,
Au lieu de son cœur, une roche
Qui chaque jour se durcira.

Car, chaque jour, le scepticisme
Ne manquera de l'envahir,
Lui montrant que le catéchisme,
Qui disait de ne point haïr
Son prochain, mais bien au contraire
De l'aimer, de lui pardonner
Le mal qu'il aurait pu nous faire,
A voulu sans doute ordonner
Une chose irréalisable,
Une belle idéalité
Qui demeure à l'état de fable
Et non point de réalité...
Qu'est-ce donc vraiment qu'il faut croire?
Quand saurai-je la vérité?...
Vainement j'ai fouillé l'histoire
De notre pauvre humanité.
Dans les livres de la science
J'ai recherché pareillement
De l'effet la cause, l'essence
De la matière en mouvement ;
Ensuite à la philosophie,
Avec non moins d'avidité,
J'ai demandé de cette vie
La loi sur les causalités.
Et puis j'ai fait le tour du monde,
J'ai parcouru tout l'univers,
Et dans cette course inféconde
J'ai vu partout l'homme pervers ;
Avoir partout les mêmes vices,
Invoquant Jésus ou Bouddha.
J'ai vu partout les injustices
Prévaloir toujours ici bas.
En tous lieux, régnant en maîtresse,

J'ai même vu l'iniquité
Se fonder sur l'impiété
Dans notre commune détresse.
J'ai beaucoup vu, beaucoup appris,
Nulle pourtant est ma science ;
A quoi me sert d'avoir acquis
Une si longue expérience,
Si ce n'est la conviction
Que cette vie est malheureuse;
Sans cesse la déception
Y suit une phase joyeuse.
N'est-ce point toujours l'intérêt
Qui fait l'amitié la plus vive ;
Quant à l'amour, il me paraît
Comme un résultat qui dérive
De notre organisation ;
Une loi physiologique
Pour la régénération
De notre machine sphérique.
L'homme est donc né pour le malheur,
Ce n'est point un bienfait de vivre,
Et s'il existe un Créateur,
Je demande qu'il me délivre
De l'existence, lourd fardeau,
Dont en vain j'ai cherché la cause ;
Et s'il est un monde nouveau
Qu'à jamais bientôt j'y repose.

Le jour éteignait sa lueur,
Dans les brumes du crépuscule,
Quand soudain, sur le monticule,
Le front tout baigné de sueur,
Par cet effort de la pensée,

Le voyageur veut essayer
En se hâtant, sur la chaussée,
D'obtenir chez un métayer
Ou bien dans une humble chaumière,
Un peu de paille pour dormir,
De l'eau pour laver sa paupière
Et du vin pour se raffermir.
Mais, hélas ! ses forces s'épuisent,
Il ne saurait aller plus loin !
Sur son front les étoiles luisent
Au ciel ; la lune, dans un coin,
Se lève toute rougissante,
Éclairant notre voyageur
En sa démarche chancelante,
Frissonnant sous son mal rongeur.
Alors, sur un peu de fourrage,
Près du chemin il veut s'asseoir,
Voyant venir avec courage
Son dernier jour, son dernier soir.
Tout est calme dans la nature,
Tout semble inviter au repos ;
Au voyageur c'est une injure
Pour son cœur où tout est chaos !
De sa bouche sort le blasphème
Qu'il jette à la face de Dieu.
On dirait que cet anathème
De son impuissance est l'aveu ;
Quand tout à coup se fait entendre
Du village, dans le lointain,
Pour une âme pieuse et tendre
Un doux tintement argentin.
C'est la cloche du presbytère,
Qui du soir sonne l'angélus,

Pour rappeler que sur la terre
Sonne l'heure de l'oremus.
Le voyageur en vain surmonte
L'émotion qui prend son cœur ;
Il éprouve comme une honte
De le sentir glacé de peur.
Il voudrait faire une prière,
Demander à Dieu son pardon,
Comme, enfant auprès de sa mère,
Alors qu'il invoquait son nom ;
Mais il va perdre connaissance :
Est-il sur le point de mourir ?
Non, à ce souvenir d'enfance,
Ses yeux viennent de se rouvrir.
Dans une éclatante lumière,
Il voit sa mère s'avancer...
Pour l'inviter à la prière,
Elle se met à prononcer
D'une voix grave, harmonieuse,
Le *Credo*, dont le souvenir
Manquait à son ardeur pieuse,
Qu'il sent malgré lui revenir.
Il prie, afin que Dieu pardonne
Au pauvre voyageur errant,
Dont tout le corps déjà frissonne
Gisant à terre, se mourant.
Il veut surmonter sa faiblesse,
Et sur sa mère s'élancer ;
Sur ses genoux il se redresse,
Mais il ne peut se déplacer.
Dans le ciel il cherche la trace
De sa mère qu'il ne voit plus.
Sans doute elle a fui dans l'espace
Dans le cortège des élus.

A travers la couche sonore,
On entendait dans le lointain
L'angélus résonner encore :
On entendra des glas demain !...

H. Vassal.

Novembre 1894.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LES CONCOURS

OUVERTS PAR

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

En 1894

PAR

M. le Capitaine Victor DUVIARD

Secrétaire-Perpétuel.

MESSIEURS,

« La vie serait une chose charmante si l'on s'intéressait les uns aux autres. »

C'est Michelet qui a écrit cette pensée.

L'admirable auteur de l'*Oiseau*, de l'*Insecte*, de l'*Amour* et de tant d'autres œuvres remarquables, le penseur profond, le poète aimant et doux, a formulé dans ces quelques mots la juste critique de notre temps.

S'intéresser les uns aux autres est en effet ce qui manque le plus et pourtant quel plaisir est plus grand, quelle satisfaction est meilleure, quelle utilité est plus manifeste !

Sans s'en douter et uniquement inspiré par son grand amour, Michelet a ainsi fixé et résumé, Messieurs, le programme que votre Société accomplit depuis si longtemps.

Oui, la vie est une chose charmante quand on s'intéresse les uns aux autres. Michelet en a eu la pensée, empreinte de quelque regret ; vous, Messieurs, vous avez mis cette pensée en action. « S'intéresser les uns aux

autres, » c'est votre œuvre tout entière et vous pourriez dire combien est grand le charme qui s'y attache.

« Ce qu'il y a de meilleur en nous n'en sort jamais », a dit Lamartine, et tout à l'heure, quand je parlerai des travaux qui font l'objet de ce rapport ; lorsque, devant cette brillante assemblée, j'inviterai vos lauréats à venir recevoir de vos mains les félicitations et les prix qu'ils ont mérités, je suis bien certain, Messieurs, que les bravos flatteurs qui les accompagneront auront dans vos cœurs un écho joyeux et ému.

Labeur ne grève point quand on y prend plaisir.

(Prov. com. du XVe siècle.)

PREMIER CONCOURS.

Messieurs,

Au nombre des manuscrits que vous avez examinés, se trouvait celui portant le titre : *Le vénérable Chapitre de la Cathédrale de Marseille.* En tête de ce travail était écrite cette épigraphe répétée sur un pli cacheté accompagnant le manuscrit :

Mementote præpositorum vestrorum.

Le rapport, confié à M. le chanoine Pascal, a été lu dans votre réunion du 18 janvier 1895 et adopté à l'unanimité.

Voici comment s'exprime notre collègue :

« Après avoir fait l'historique complet des chapitres « cathédraux, l'auteur arrive à l'érection du chapitre de « Marseille dont la date précise est inconnue.

« Il n'existe pas, dit-il, d'ouvrage donnant la nomen-
« clature complète des chanoines qui ont fait partie du
« chapitre de Marseille avant 1789 ; on ne peut recueillir
« que quelques noms de ces dignitaires, soit dans nos
« historiens, soit dans les documents de nos archives
« départementales.

« La tourmente révolutionnaire emporta le siège de
« Saint-Lazare ; mais, à la faveur du calme renaissant,
« l'Eglise de Marseille a renoué la chaîne de ses traditions
« religieuses et l'antique cathédrale de la Major, avant
« de disparaître pour faire place à un splendide monu-
« ment, a revu les beautés qui lui viennent de la majesté
« de ses pontifes.

« Le siège épiscopal a été relevé de ses ruines en 1823
« et le chapitre a pris une nouvelle naissance.

« Il est vrai que pendant quarante ans, consacrés à la
« construction de la nouvelle église, il a dû s'abriter
« sous les voûtes de l'ancienne collégiale de Saint-Mar-
« tin et, plus tard, dans l'église de Saint-Cannat ; mais
« en 1893, le 30 novembre, il s'établissait définitivement
« dans sa nouvelle et superbe demeure.

« Depuis le rétablissement du siège épiscopal (1823)
« jusqu'à nos jours, cinq pontifes ont gouverné l'Eglise
« de Marseille et deux cents prêtres ont été décorés de la
« dignité canoniale.

« Donner la liste complète de ces dignitaires ecclésias-
« tiques avec les souvenirs historiques et biographiques
« les concernant, tel est le but de l'ouvrage. »

Votre rapporteur ajoute, Messieurs : « Je me suis servi
« des paroles mêmes de l'auteur, je ne pouvais faire
« mieux. Cette préface nous donne une idée précise de ce
« que sont les cinq chapitres qui suivent. »

Après avoir analysé chacun de ces cinq chapitres se

rapportant aux cinq pontifes qui ont gouverné l'Eglise de Marseille du 16 mai 1823 à aujourd'hui, votre rapporteur termine ainsi :

« Tel est, Messieurs, en petit résumé, le grand et beau « travail que j'ai eu le plaisir d'examiner au nom de la « Commission des concours. Mon rapport, vous le voyez, « est très élogieux ; il ne saurait l'être trop ; car ce tra- « vail, très complet et fait avec le plus grand soin, est des « plus remarquables. C'est un ouvrage qui restera. »

Après la lecture de ce rapport et l'attribution de la récompense à l'unanimité, M. Jules Bouis, Président, a ouvert le pli cacheté et le nom de l'auteur vous a été révélé.

Je suis heureux d'avoir le privilège de le proclamer publiquement. L'ouvrage récompensé est dû à notre éminent collègue, M. le Chanoine Eugène Arnaud, vicaire-général honoraire de Bayonne, à qui la Société de Statistique décerne une médaille de vermeil, la plus haute récompense de ce concours et ses félicitations unanimes.

Un travail d'un autre genre dont l'importance est grande et l'utilité indiscutable, a été soumis, Messieurs, à votre appréciation. C'est l'original d'une carte du département des Bouches-du-Rhône, dressée sous les auspices du Conseil Municipal de Marseille, par M. François Pègues, et destinée aux écoles publiques.

Cette carte, à l'échelle très commode de un cent millième, sera tirée en sept couleurs, soit : rouge pour les routes et les chemins ; noire pour les chemins de fer ; bleue pour la mer, les cours d'eau et les canaux ; bistre pour les montagnes et trois teintes pour distinguer les trois arrondissements.

Elle renferme :

1° Au point de vue topographique : toutes les limites

par départements, arrondissements, cantons et communes ; les cours d'eau et les canaux de navigation et d'irrigation, avec leur parcours et leur débit ; les voies ferrées avec leur longueur, les stations et les haltes ; les routes nationales et départementales ; les chemins de grande communication, d'intérêt commun et vicinaux avec leur longueur ; les montagnes avec les cotes d'altitude, les grottes et les sommets connus ; toutes les lignes projetées de chemins de fer et le canal projeté de Marseille au Rhône.

En outre des communes représentées avec leur forme topographique réelle, on y trouve les villages, hameaux et localités quelconques présentant quelque intérêt ou quelque souvenir.

2° Au point de vue administratif : la population de chaque commune d'après le dernier recensement et le raccordement avec les départements limitrophes, ainsi qu'une statistique.

3° Au point de vue commercial et industriel : tous les bureaux de poste, de télégraphe et de téléphone, les mines de charbon, les carrières de pierre.

4° Au point de vue maritime : les phares, les sémaphores, les ports, abris et mouillages ; les étangs avec leur profondeur, leur surface et les courbes de profondeur de la mer.

5° Au point de vue hydrologique : les stations d'eaux thermales et minérales.

6° Au point de vue de la défense des côtes : toutes les batteries.

Tous les caractères employés, ainsi que le tracé général de la carte, sont très apparents et très visibles, de façon à en rendre la lecture facile à distance par les élèves des écoles auxquelles elle est surtout destinée.

De plus, cette carte peut être une carte de bureau, de cabinet ou d'administration.

L'échelle adoptée : un centimètre pour un kilomètre, dix centimètres pour dix kilomètres, un mètre pour cent kilomètres, etc., permet d'évaluer facilement et rapidement les distances.

Messieurs, c'est là un grand travail, très sérieux et qui a coûté à son auteur un temps considérable d'efforts continus ; c'est aussi un travail d'une utilité supérieure ; car les cartes actuelles de nos écoles, déjà anciennes, laissent beaucoup à désirer à plusieurs points de vue.

Celle de M. Pègues est un réel progrès.

Aussi, la Société de Statistique, soucieuse de tout ce qui touche à l'instruction publique, attentive à le découvrir et empressée à le signaler, a-t-elle décidé de décerner à M. François Pègues pour son beau et utile travail, avec ses félicitations et ses applaudissements, la plus haute récompense de ce concours, une médaille de vermeil.

« Pense, dy et fays »

dit un proverbe du XVIe siècle.

DEUXIÈME CONCOURS.

Agriculture.

Tant vaut li home, tant vaut sa terre,

dit un proverbe du XVIe siècle dont nous avons eu bien souvent l'occasion de vérifier l'exactitude.

Anciennement, Messieurs, Marseille n'avait que la douceur exceptionnelle de son climat ; son territoire, privé d'eau, était d'une sécheresse excessive et la culture des jardins laissait beaucoup à désirer.

Depuis la création du canal de la Durance qui permet l'irrigation, la campagne, autour de la ville, a complètement changé d'aspect et partout, aujourd'hui, on voit des jardins magnifiques et des prairies plantureuses.

Aussi, on ne s'explique pas pourquoi Marseille est encore si pauvre en ressources horticoles, si on la compare à d'autres villes, telles que Lyon, Anvers, Bordeaux. Bruxelles, etc., qui, si elles sont pourvues d'eau, sont loin de jouir d'un climat aussi favorable.

Votre Société, Messieurs, s'est toujours intéressée au plus haut degré aux progrès de l'agriculture et de l'horticulture, et depuis bien longtemps M. le Ministre de l'Agriculture veut bien lui faire don de trois médailles, une de vermeil et deux d'argent, que chaque année elle décerne dans sa séance publique solennelle, aux plus méritants des agriculteurs, des horticulteurs et des vieux serviteurs agricoles du département.

Cette année, parmi les demandes parvenues à votre Société pour les concours de 1894, se trouve celle de M. P. Couston, horticulteur.

M. P. Couston, beau-fils de M. Cauvin, l'horticulteur bien connu, n'est établi à Marseille que depuis dix ans et, dans ce petit nombre d'années, il est parvenu à y créer un établissement modèle situé au numéro 15 du boulevard de la Barnière à la Capelette, lequel se compose de cent mille mètres carrés de terrain mis en pépinière où seront donnés des cours publics de taille et de greffage, et de quatre mille mètres carrés, dont trois mille de serres

vitrées chaudes et tempérées, affectés à la culture des fleurs et des plantes d'ornement.

M. Couston n'a que trente-deux ans et, par son travail et son intelligente activité, il est devenu l'horticulteur à la mode. Pour toutes les fêtes officielles ou privées, on s'adresse à lui.

Cette vogue, il la doit à son seul mérite qui lui a valu déjà de nombreuses récompenses dans divers concours et expositions.

C'est ainsi qu'il est devenu chevalier du Mérite agricole, grand prix d'honneur de M. le Président de la République (Exposition de Marseille 1893) ; qu'il a obtenu un diplôme d'honneur en 1891, un diplôme de grand prix en 1893 et vingt médailles diverses, d'or, de vermeil et d'argent.

Mais, Messieurs, pour la Société de Statistique, M. Couston a un autre mérite : il est importateur à ses risques et périls. C'est ainsi qu'il y a peu de temps, il a importé à Marseille une orchidée découverte à Madagascar et qui est venue enrichir la collection déjà si belle de cette magnifique plante.

Cette nouvelle orchidée se nomme l'*Angræcum*.

La Société de Statistique, honorant en M. P. Couston le travail persévérant et intelligent qui a su créer le superbe établissement de la Capelette et voulant aussi donner une preuve de sa sollicitude au chercheur obstiné, à l'importateur qui a enrichi l'horticulture marseillaise, lui décerne la médaille de vermeil de M. le Ministre de l'Agriculture.

M. François Samat est un cultivateur ; il a soixante-quinze ans et ses trois enfants lui ont donné dix petits-enfants qui sont l'orgueil de sa verte vieillesse. Il sait que tout ce qui brille n'est pas d'or et que le premier métier

du monde est celui de cultivateur, parce que, dans cette noble profession, on n'attend que de son travail et de la Providence la réussite de ses efforts. Depuis cinquante-six ans, M. Samat est fermier de la famille de Gaudin, propriétaire à Gémenos depuis un siècle environ, et depuis cinquante-six ans il cultive la même terre.

Son propriétaire actuel, M. Ravel d'Esclapon, gendre de feue Madame veuve de Gaudin, ancienne propriétaire, est content de lui, et à son tour, M. Samat est satisfait de son propriétaire. Cela prouve que l'un est un homme de bien, que l'autre est un homme sage et que tous les deux savent que « dans la main du laboureur est la clef du grenier du propriétaire. »

La Société de Statistique de Marseille, heureuse d'honorer en M. François Samat l'exemple donné, le travail persévérant et le cultivateur estimé de tous, lui décerne, en le félicitant et l'applaudissant, une médaille d'argent de M. le Ministre de l'Agriculture.

Tous les vieux Marseillais connaissent, au moins de réputation, la magnifique propriété que possède M. Darier, boulevard Marveyre, dans la deuxième allée du Prado ; habitation princière, vastes allées, ombrages magnifiques, belles pelouses, verger, serres superbes pleines de fleurs et de plantes rares, jardin d'hiver, etc.

La propriété n'a, au plus, que cinq hectares et elle paraît immense ; elle est dans Marseille et l'on se croirait loin, bien loin, tant on y respire la paix et le calme.

En la parcourant, ces vers de Boileau nous sont revenus à la mémoire :

O fortuné séjour ! ô champs aimés des cieux !
Que pour jamais foulant vos prés délicieux,
Ne puis-je ici fixer ma course vagabonde,
Et connu de vous seuls oublier tout le monde

La propriété est dirigée par M. Davin père, qui a sous ses ordres six jardiniers et parmi eux, M. Augustin Carvin, âgé de cinquante-trois ans et qui depuis trente-trois ans, sans interruption, y est employé.

Lors de la visite de votre Commission, l'honorable M. Davin lui a dit : « Augustin était presque encore un enfant quand il est entré ici, il y a trente-trois à trente-quatre ans ; mais c'est un homme sage ; M. Darier est pour nous un bon père de famille et il ne nous a plus quitté. »

Quel plus bel éloge peut-on faire, Messieurs, et de M. Darier et de son jardinier, M. Augustin Carvin !

La Société de Statistique, heureuse d'honorer et de récompenser un tel exemple, décerne à M. Carvin, au nom de M. le Ministre de l'Agriculture, et vous applaudirez, Messieurs, une médaille d'argent.

Terminons ce concours par ces vers d'Eugène Nus :

Plante, qui donc a dit que tu n'es qu'une chose,
Que tu ne ressens rien et que tu ne vis pas ?
Celui-là n'a jamais vu s'ouvrir une rose,
Ni suivi le bourgeon dans sa métamorphose,
Ni senti la forêt le consoler tous bas.

TROISIÈME CONCOURS.

Industrie.

MESSIEURS,

Parmi les questions qui préoccupent le plus vivement les hygiénistes, celle de l'assainissement des grandes villes, et tout spécialement de Marseille, tient le premier

rang depuis quelques années. On a cru l'avoir résolue par le *tout à l'égout*, et on ne peut nier que ce système ait donné de bons résultats, là où il a pu être appliqué complètement comme à Londres.

Marseille, dont la mortalité est de beaucoup supérieure à celle de la plupart des villes de l'Europe, l'a adopté et, en 1896, cent quatre-vingt-trois kilomètres d'égouts neufs fonctionneront, emportant à la mer, à plusieurs kilomètres, toutes les déjections de la cité.

Nous avons le devoir de penser que, malgré les critiques qui se sont produites, ce sera à la satisfaction générale.

D'ailleurs, les nouveaux égouts de Marseille ont été soumis à l'appréciation des hommes éminents qui composent le Conseil supérieur des travaux publics et le Comité supérieur d'hygiène. Le Parlement l'a approuvé. Avec de pareilles garanties, il nous paraît que les Marseillais devraient être rassurés.

Pourtant, Messieurs, la Chambre de Commerce de Marseille a signalé une lacune grave. Dans son compte-rendu au Ministre du Commerce pour 1893, elle s'explique ainsi, page 170 et suivantes :

« Marseille passe de plus en plus pour une ville pestiférée et, la jalousie aidant, c'est par millions chaque « année que nous subissons le préjudice des quarantaines.

« Si tant est que des foyers d'infection existent dans « notre cité, où sont-ils ? Il n'est pas besoin d'être « grand clerc ou grand savant pour répondre. Tout le « monde le dit : la vieille ville et le vieux port.

« Or, la vieille ville et le vieux port sont précisément « les seules parties de notre cité laissées en dehors du « grand travail d'assainissement.

« Après ce grand travail, Marseille aura trente-cinq
« millions de moins et un égout de plus, mais les deux
« véritables foyers d'infection subsisteront.

« Nous avons sous les yeux les statistiques établies, en
« 1890, par notre compatriote le docteur Mireur et par
« le docteur Proust, dans son rapport au Comité consul-
« tatif d'hygiène en 1890. Ces statistiques concordent.
« La mortalité annuelle, pour ces vingt dernières années,
« a été de :

Londres...	19	pour mille.
Bruxelles............	21	—
Lyon	22	—
Berlin	24	—
Lille	25	—
Marseille	32	—

« La moyenne de la mortalité étant de vingt-deux pour
« mille pour les grandes villes que nous venons de citer
« et de trente-deux pour mille pour Marseille, c'est dix
« pour mille de différence au préjudice de notre cité et
« sur quatre cent mille habitants, c'est quatre mille dé-
« cès de trop.

« Mais il convient de serrer la question. Les mêmes
« docteurs établissent la mortalité par quartier. Nous
« relevons :

Quartier du Carénage.........	36	pour mille.
— de l'Arc-de-Triomphe.	38	—
— de l'Hôtel-Dieu......	39,9	—
— de l'Hôtel-de-Ville. .	47,4	—

« Quels raisonnements vaudraient ces chiffres ? » dit la
Chambre.

Ainsi, Messieurs, les quartiers de Marseille dont la mortalité est la plus élevée, sont précisément ceux laissés en dehors de l'assainissement.

Que fera-t-on pour remédier à cette grave lacune ? On établira des machines élévatoires coûteuses et dispendieuses ; mais il est permis de se demander s'il n'existait pas des moyens meilleurs, tant au point de vue des résultats pratiques qu'à celui de la dépense.

D'un autre côté, votre Secrétaire-perpétuel avait attiré votre attention sur une communication faite par le docteur Lauga, de Bordeaux, au Congrès ouvert en 1893 par l'Association française pour l'avancement des sciences et sur la discussion qui s'en est suivie sur « l'application du système Mouras aux vidangeuses automatiques de la ville de Bordeaux. »

De cette communication et de cette discussion, il résulte : que le fonctionnement des fosses automatiques est basé sur ce principe que, si dans une masse d'eau, à l'abri du contact de l'air, il existe des matières organiques, il se développe des microbes anaérobies qui en amènent, au bout de peu de jours, la transformation et la dissolution.

Principe confirmé par les expériences présentées par M. Goyon, professeur de chimie à la Société des Sciences de Bordeaux.

Principe confirmé également par ce fait que des fosses d'écoles de Bordeaux ayant été visitées au retour des vacances, on n'y a trouvé aucune matière organique. Tout avait été dissous.

Il en résulte enfin qu'une fosse d'épreuves à parois de verre sera construite dans la Faculté des Sciences de Bordeaux et surveillée par une Commission spéciale.

Votre attention était donc éveillée, Messieurs, lorsque

M. L Fourniaud, entrepreneur à Marseille, adressa à votre Société, le 12 mai 1894, une demande pour être admis à ses concours comme inventeur d'une « fosse à appareils diviseurs, hygiénique et inodore, » fonctionnant automatiquement.

De l'examen attentif des documents officiels, fournis à votre Commission par M Fourniaud, il résulte que l'idée mère de la fosse automatique lui appartient incontestablement et qu'il exploite, sans contestation, un brevet d'invention pris en 1885 pour une fosse dite : « Fosse à appareils diviseurs, hygiénique et inodore. »

Ces constatations faites, M. Fourniaud a été admis à concourir et votre Commission s'est livrée à l'étude théorique et pratique de sa fosse. Un rapport très documenté vous a été soumis et vous l'avez approuvé à l'unanimité.

Il ressort de ce rapport : que votre Commission s'est fait présenter le modèle réduit de la fosse inventée par M. Fourniaud et en a étudié le fonctionnement théorique qu'elle a trouvé être absolument dans les conditions révélées par les expériences de M. Goyou, à Bordeaux.

La fosse Fourniaud se compose en effet : d'un récipient en maçonnerie, plus ou moins grand, hermétiquement fermé, divisé en deux compartiments par une cloison en briques percées de trous ayant $0^m,04$ de diamètre, distants les uns des autres de $0^m,20$ et qui a $0^m,70$ de hauteur sur le fond de la fosse, et par une deuxième cloison qui commence à 0^m80 de fond et s'élève jusqu'à la paroi supérieure en laissant entre elle et la cloison percée un intervalle de 0^m20 qui est fermé par une grille métallique à mailles de 0^m03, ayant une inclinaison de 45°.

Ces compartiments sont, l'un du tiers, l'autre des deux tiers environ de la capacité totale de la fosse.

Le tuyau de chute arrive dans le grand compartiment

et son orifice inférieur est noyé de 0,15 à 0,20 dans le liquide qui remplit la fosse. Le tuyau d'évacuation est un siphon placé dans le petit compartiment et dont l'orifice intérieur est également noyé dans le liquide à une profondeur égale.

La fosse étant pleine, son contenu se trouve complètement hors du contact de l'air extérieur. Les matières enfermées dans le grand compartiment flottent à la surface et y subissent le travail de transformation signalé par M. Goyon.

Le niveau s'établit dans les deux compartiments par la cloison inférieure percée et la même quantité d'eau ou de liquide qui arrive par le tuyau d'amenée d'eau claire et le tuyau de chute, dans le grand compartiment, s'échappe par le siphon d'évacuation du petit sans que l'air puisse pénétrer.

Voilà la théorie. Mais vous avez voulu, Messieurs, vous rendre compte du fonctionnement dans la pratique et, pour cela, vous vous êtes transportés plusieurs fois à l'école communale de garçons de la rue Belsunce, à Marseille, où se trouve une fosse automatique du système Fourniaud.

M. Lèbre, le Directeur de l'école, s'est mis à votre disposition avec la plus grande complaisance ; la Société est heureuse de l'en remercier publiquement.

Des explications de M. Lèbre, contrôlées d'ailleurs par les documents, il résulte : que la fosse examinée fonctionne depuis le 20 décembre 1884 ; qu'elle sert, non seulement aux 650 élèves et au personnel enseignant, mais encore aux trois cabinets de l'église Saint-Cannat, soit environ 700 personnes; que les odeurs insupportables qui existaient auparavant ont entièrement disparu depuis son établissement ;

Que cette fosse, construite par M. Fourniaud, l'a été par les ordres de la municipalité d'alors ;

Qu'en 1894, après dix ans de fonctionnement parfait, on a voulu la visiter et la nettoyer, qu'on n'y a rien trouvé qu'une petite quantité de corps lourds jetés par les enfants ;

Enfin, que l'eau de cette fosse se déverse dans le caniveau de la rue Belsunce et qu'elle sort limpide et sans odeur.

Une bouteille et un flacon remplis à la sortie de la fosse le 19 février 1895, ont été déposés sur le bureau de la Société dans sa séance du huit mars suivant ; vous avez trouvé cette eau aussi claire que celle du canal d'où elle vient et n'ayant qu'une odeur presque insensible après dix-sept jours dans des flacons bouchés. Après cet examen, ces flacons ont été cachetés et scellés du cachet de la Société.

Des explications de M. le Directeur de l'école et de M. Fourniaud, fournies séparément, il ressort encore que, sollicitée par ce dernier, la municipalité de 1884, pleine de bonnes intentions, a voulu faire une expérience et, pour qu'elle fût concluante, elle a voulu la faire dans une école communale très fréquentée ; seulement, on l'a oubliée ; les résultats ont passé inaperçus, personne probablement n'ayant reçu le mandat de les relever et, lorsqu'après le choléra de 1885, la visite du docteur Proust et le rapport de ce savant au Comité consultatif d'hygiène de France, en 1890, la municipalité a voulu assainir en créant le nouveau réseau d'égouts, l'expérience qui se poursuivait toute seule à l'école de la rue Belsunce lui était inconnue certainement.

Que serait-il arrivé, cependant, si ces faits avaient été l'objet d'une étude et d'une attention soutenues ? Sans

doute le projet d'assainissement aurait subi des modifications aussi heureuses que profondes.

Vous avez voulu, Messieurs, vous rendre compte de la quantité d'eau nécessaire au bon fonctionnement des fosses automatiques.

A la Direction du canal, à la Mairie, on n'a pas pu vous le dire, d'une façon certaine, pour l'école communale ; on a cependant apprécié la quantité à 24 litres par minute, soit 34.560 litres par 24 heures et pour 700 personnes, 50 litres par tête et par jour.

Dans les maisons qui ont des locataires et qui possèdent une de ces fosses, il faudrait connaître la quantité d'eau attribuée à chaque cabinet en dehors de la consommation du ménage.

Dans les usines à vapeur, comme à l'huilerie Lemée, on envoie dans les fosses l'eau qui a servi aux machines.

Vous n'avez donc pas pu obtenir des éléments certains et précis.

Au Conseil Municipal, on estime à vingt litres par jour et par tête la quantité d'eau nécessaire ; en quintuplant ce chiffre et en snpposant que la ville entière soit desservie par des fosses automatiques, il faudrait quarante mille mètres cubes d'eau pour les 400.000 habitants, et cela suffirait pour assurer le service des égouts, car il n'y entrerait plus que de l'eau claire ; c'est bien peu, puisque le canal de la Durance, seul, donne à Marseille, 1.209.600 mètres cubes d'eau environ par vingt-quatre heures.

Quoi qu'il en soit, que peut-on faire maintenant ?

Il vous a paru, Messieurs, que puisque les vieux quartiers et le vieux port ne peuvent pas être desservis « directement » par les égouts, les fosses automatiques pourraient remplacer avantageusement les machines éléva-

toires projetées. Les écoulements de ces fosses pourraient se faire même dans le vieux port pour les quartiers de l'Hôtel-de-Ville, du bassin du Carénage et de l'Hôtel-Dieu. Depuis onze ans, cet écoulement se fait, pour l'école de la rue Belsunce, dans le ruisseau, sans inconvénient.

Messieurs, en créant sa fosse automatique, M. Fourniaud ne savait pas sans doute qu'il apportait une solution nouvelle à un problème agité depuis longtemps, mais son mérite n'en est pas moins réel et sa découverte importante.

A un point de vue général, le service que sa fosse peut rendre est grand ; mais, dans le cas particulier de Marseille, il peut être inappréciable.

C'est pourquoi vous avez émis le vœu, dans votre séance du huit mars dernier, que la municipalité de Marseille veuille bien voter les fonds nécessaires pour qu'une fosse automatique du système Fourniaud, fosse d'épreuve, soit établie à la Mairie par exemple, et nommer une Commission spéciale composée de chimistes, de docteurs en médecine, d'architectes, etc., pour en surveiller le fonctionnement, étudier le phénomène de transformation qui se produit, analyser les eaux qui s'en échappent, déterminer la quantité d'eau nécessaire, etc.

Et c'est pourquoi aussi la Société de Statistique décerne à M. L. Fourniaud une médaille d'argent en récompense de ses longs efforts et du résultat remarquable auquel il est arrivé.

« Les idées sont des fonds qui ne produisent qu'entre les mains du talent. » (Jules Simon).

M. Louis Rastoul possède au boulevard Vert, à Saint-Just, Marseille, une importante manufacture de boîtes

métalliques sans soudure, pour laquelle vous lui avez décerné l'année dernière une médaille d'argent.

Mais, M. Rastoul est ambitieux ; il s'est dit que c'était bien d'avoir importé à Marseille une nouvelle industrie ; mais qu'en avoir importé deux serait mieux et il a cherché. Il a mis en pratique cet ancien proverbe du XIII[e] siècle :

Fai par bon conseil tout ce que tu feras,
Jà puis après le fait ne t'en repentiras.

Il savait qu'à Marseille, plus qu'ailleurs, l'industrie de la peinture est considérable à cause de la marine et qu'elle occupe des milliers d'ouvriers et il avait remarqué qu'il n'y existait pas de fabrique de « camions » (1) et que tous les peintres de notre ville, gros et petits, étaient obligés de s'approvisionner de cet outil indispensable à Paris ou à Lyon.

En homme avisé, il prit conseil, se renseigna auprès des maisons de peinture ; il se procura un prix-courant d'une des grandes fabriques de Paris. Il apprit ainsi que les camions en tôle noire se vendaient en gros 70 francs les cent kilos et 65 francs les 500 kilos, pris à Paris ; qu'à Marseille, le prix était de 90 francs et même de 100 francs les cent kilos pris par quantité de 1000 kilos ou simplement par 1000 kilos. Il apprit de plus que ces camions se vendaient par série de douze et que, dans la pratique, cela était défectueux ; les plus petites dimensions comme les plus grandes ne servant presque jamais et constituant, pour le peintre, une dépense obligatoire

---

(1) Pots en fer noirci ou émaillé dans lesquels les ouvriers peintres emportent sur le lieu du travail, la peinture préparée et délayée à l'atelier.

mais inutile et que pour commander les camions de dimensions déterminées, hors des séries, il fallait payer très cher.

M. L. Rastoul résolut alors de fabriquer des camions sur les dimensions qui lui avaient été données par les peintres eux-mêmes et il se rendit compte exactement du prix de revient.

Aujourd'hui, il est outillé pour cette fabrication et il livre son produit, au détail et en gros, aux prix suivants :

Pour les achats de dix kilos au prix de 70 francs les cent kilos.

Pour les achats de cent kilos au prix de 65 francs les cent kilos et pour les achats de plus de cent kilos au prix de 58 francs les cent kilos, alors qu'on paye à Marseille 90 et 100 francs les cent kilos. C'est donc une bonification de 25 à 40 pour cent pour les peintres marseillais, et il est à noter que les camions de M. Rastoul sont mieux confectionnés ; ainsi, les oreillettes sur lesquelles l'anse vient s'attacher sont, dans la fabrication Rastoul, en fer forgé, tandis que dans la fabrication parisienne elles sont en fonte

L'initiative de M. Rastoul est à signaler au point de vue de l'introduction à Marseille d'une nouvelle industrie ; mais elle est à signaler surtout au point de vue de l'abaissement considérable des prix de vente.

La Société de Statistique, voulant encourager toutes les initiatives qui réalisent un progrès et le faisant d'autant plus volontiers que ce progrès profite davantage aux plus petits, décerne à M. Louis Rastoul une médaille de bronze.

Depuis bien des années déjà (depuis 1881), Messieurs, la Société de Statistique reçoit, de M. E. Lefèvre, cour-

tier, la statistique annuelle des amandes, noisettes, noyaux et pistaches arrivés à Marseille.

M. Lefèvre a bien voulu promettre de lui remettre ce travail jusqu'en 1900.

Quand cette statistique sera publiée, elle comprendra donc une période de vingt ans.

En attendant ce terme qui approche, la Société remplit un devoir très agréable en adressant à M. Lefèvre, ses félicitations et ses remerciements publics.

MESSIEURS,

Le travail fait par amour de ses semblables est l'œuvre la plus méritoire que l'homme puisse accomplir.

C'est la vôtre. Mais, a dit Guizot, « la vérité, quelque « part qu'on la cherche, n'est point d'un accès facile. Il « faut descendre très avant pour la rencontrer et ne « craindre ni les difficultés, ni la longueur de l'entre- « prise. »

Le passé de la Société de Statistique montre, à son honneur, que pour remplir sa tâche, elle a toujours su les vaincre.

On va volontiers où on aime (anc. prov. XIIIe siècle.)

CAPT V. DUVIARD.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

POUR L'ANNÉE 1894.

Médailles de Monsieur le Ministre de l'Agriculture

Médaille de Vermeil.

M. P. Couston, horticulteur à Marseille, pour la création de son établissement d'horticulture et avoir importé à Marseille une Orchidée nouvelle, l'*Angræcum*.

Médailles d'Argent.

M. François Samat, agriculteur à Gémenos (Bouches-du-Rhône), pour la bonne tenue de ses terres et être resté pendant 56 ans, sans interruption, fermier chez le même propriétaire.

M. Augustin Carvin, jardinier à Marseille, chez M. Darier, pour 33 ans de loyaux services sans interruption.

Médailles de la Société de Statistique

Médailles de Vermeil.

M. le Chanoine Eugène ARNAUD, du Chapitre de Marseille, pour son manuscrit intitulé : *Le vénérable Chapitre de la Cathedrale de Marseille.*

M. François PÈGUES, employé à la Mairie de Marseille, pour sa carte en sept couleurs de l'arrondissement de Marseille, destinée aux écoles publiques.

Médaille d'Argent.

M. Louis FOURNIAUD, entrepreneur à Marseille, pour l'invention d'une fosse d'aisance dite : « Fosse à appareils diviseurs, hygiénique et inodore », fonctionnant automatiquement.

Médaille de Bronze.

M. Louis RASTOUL, industriel, pour avoir importé à Marseille la fabrication des « camions » pour peintres et réalisé sur le prix de vente une économie de 30 0/0.

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

POUR ÊTRE DÉCERNÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE

DE L'ANNÉE 1895

PREMIER CONCOURS

Médailles. — Pour un mémoire sur la *statistique ou la topographie d'un canton ou d'une localité du département des Bouches-du-Rhône.*

Médailles. — Pour un *ouvrage imprimé ou manuscrit* intéressant la Science, l'Histoire, les Lettres ou l'Agriculture, l'Industrie ou le Commerce de Marseille ou du département.

DEUXIÈME CONCOURS

Une médaille de Vermeil et **deux d'Argent** offertes par M. le MINISTRE DE L'AGRICULTURE. La première, pour le perfectionnement de l'agriculture, ou pour les meilleures méthodes de défense contre ses maladies et, en général, pour tous les progrès réalisés, soit pour augmenter, soit pour améliorer les produits du sol dans le département.

Les deux autres médailles, pour les plus méritants des serviteurs agricoles.

TROISIÈME CONCOURS

La Société de Statistique de Marseille décernera des médailles de vermeil, d'argent, de bronze et des mentions honorables aux personnes qui auront fait une invention nouvelle de quelque portée, aux personnes qui auront introduit dans le département un nouveau genre d'industrie ou perfectionné l'une des industries existantes.

Ce concours est ouvert à toutes sortes d'inventions, d'usines et de produits fabriqués.

CONDITIONS DES CONCOURS

Les mémoires relatifs AU PREMIER ET AU TROISIÈME CONCOURS seront adressés, francs de port, à M. le capitaine V. DUVIARD, Secrétaire-perpétuel de la Société, place Périer, n° 1, avant le *1er novembre 1895, terme de rigueur.*

Les *manuscrits* porteront en tête une épigraphe qui sera répétée sur un pli cacheté contenant les nom, prénoms et domicile de l'auteur, lequel ne sera ouvert qu'après le rapport du Jury.

Les concurrents au DEUXIEME CONCOURS (AGRICULTURE) enverront franco leur demande et le mémoire à l'appui, à M. le Secrétaire-perpétuel, au plus tard le 1er septembre 1895 ; le jury ira visiter et constater les résultats obtenus.

Les personnes qui désireront prendre part au TROISIÈME CONCOURS adresseront au Secrétaire-perpétuel une lettre par laquelle elles donneront un aperçu de leur industrie, de leur usine et se déclareront prètes à fournir au Jury tous les documents en leur pouvoir, susceptibles d'éclairer son jugement ; cette demande devra parvenir au plus tard le 1er novembre 1895.

Les lettres et paquets doivent être affranchis.

Arrêté en séance générale, le 15 février 1895.

Le Secrétaire-Perpétuel,
Cape V. DUVIARD.

Le Président,
J. BOUIS.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

RAPPORT

DE

M. le Capitaine DUVIARD

SUR

L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE LYON

En 1894

Messieurs,

Dans votre séance du 15 juin 1894, vous m'avez fait l'honneur de me désigner comme délégué de votre Société à l'Exposition de Lyon.

Je viens vous rendre compte du mandat dont vous m'avez chargé et qu'il ne m'a pas été toujours bien facile de remplir.

Je dois à la vérité de déclarer que j'ai rencontré auprès de quelques chefs de service, un mauvais vouloir auquel j'étais loin de m'attendre. Fort heureusement j'ai trouvé le plus grand empressement auprès de quelques employés secondaires ; je suis heureux de le reconnaitre et de leur adresser ici mes remerciements.

C'est grâce à ce précieux et inespéré concours que j'ai pu accomplir ma tâche, bien imparfaitement toutefois.

L'Exposition de Lyon, Messieurs, est une merveille.

Établie sur la rive gauche du Rhône, dans le magnifique parc de la Tête-d'Or (1), d'une superficie de cent quatre hectares, au milieu duquel dort un lac profond, d'une étendue de dix-sept hectares ; elle offre à l'admiration des visiteurs, dans la majesté tranquille de bois centenaires, tout ce que l'art a produit de plus beau, tout ce que le travail a créé de plus parfait.

En pénétrant dans l'enceinte de l'Exposition par la porte principale, celle dite des *Légionnaires* parce que le monument élevé à la mémoire des enfants du Rhône morts pour la France, en 1870-71, la précède, le coup d'œil est vraiment féerique.

L'impression est inattendue et saisissante.

En face, le lac d'où émergent des îles gracieuses : celle des Tamaris et celle des Cygnes ; dont les eaux calmes sont sillonnées par des centaines de barques : petits bateaux à vapeur, gondoles vénitiennes, canots ornés de drapeaux et remplis de curieux et dont les rives, cachées sous les grands arbres et semées de constructions pittoresques ou superbes, se perdent dans un lointain et mystérieux mirage.

A gauche, la partie réservée à l'Exposition coloniale dont les palais de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Annam et du Tonkin détachent sur le ciel leurs dômes mauresques, leurs minarets élancés et leurs toitures chinoises.

Le hall des Colonies Françaises : Guadeloupe, Martinique, Sénégal, Soudan, Guinée, Côte d'ivoire, Benin, Congo, Madagascar, etc...

Les villages africains et annamites et une foule de

---

(1) Ce nom lui vient de la tête sculptée, en or massif, œuvre gallo-romaine, trouvée sur les terrains de l'ancienne ferme de la Tête-d'Or.

constructions : panoramas divers, chemins de fer dahoméens, cafés, concerts, restaurants, brasseries, etc., etc...

A droite, l'Exposition générale : l'immense coupole métallique ; l'Exposition de la Croix-Rouge Française, le pavillon des Arts religieux ; celui de la Ville de Lyon et du département du Rhône, celui de la Ville de Paris. Les coquets pavillons de la Presse, des Postes et Télégraphes et du Gaz.

Le parc aérostatique, l'exposition des mines, celle des diverses associations ouvrières, le pavillon des Beaux-Arts, les pavillons de l'Agriculture et de la Viticulture, celui de l'Économie sociale et de l'Assistance publique, le pavillon des Forêts, etc... Et parmi toutes ces grandes constructions artistement décorées, une infinité de kiosques, de chalets et de petits pavillons aux formes élégantes, originales, toujours charmantes et de bon goût, dans lesquels des sociétés industrielles et de riches maisons ont établi leurs expositions particulières.

Des centaines de bazars et de magasins, de restaurants, de cafés et brasseries, de concerts et de théatres, etc..., égarés sous les arbres et enfin le splendide jardin botanique de la ville, avec ses serres monumentales incomparables, son observatoire, son conservatoire, ses parcs à animaux, ses volières, etc., etc...

Telle est, Messieurs, dans ses grandes lignes, l'Exposition de Lyon où se presse une foule bigarrée venue de tous les points du monde et où circulent, dans un mouvement incessant et dans le sourd bourdonnement de l'immense ruche, des tramways électriques à la corne sonore, des petites voitures traînées par des hommes qui jettent aux passants leurs appels aigus ; des barques et des gondoles remplies de bruits joyeux et des canots à vapeur au sifflet strident.

Dans les fêtes de nuit, très souvent renouvelées, ce tableau se complète par les clameurs de la multitude enthousiasmée, coupée par le crépitement du feu d'artifice, le fracas des pétards, le sifflement des fusées qui éclatent en l'air et retombent en étoiles brillantes et multicolores; par l'embrasement général du parc, auquel les feux de Bengale donnent des lueurs d'incendie et par les projections électriques de la grande coupole et de Fourvières qui promènent sur la ville leurs cônes éblouissants et jettent dans la profondeur des bois des clartés d'aurore.

Il m'est impossible, Messieurs, d'entrer dans les infinis détails de l'Exposition de Lyon et de vous retracer, dans ce rapport, toutes les merveilles que j'y ai admirées. Je vous parlerai seulement de la classification générale, des monument principaux et des grandes expositions organisées dans des palais ou pavillons spéciaux.

Classification générale. — Elle comprend dix groupes divisés en cinquante-quatre classes. En voici la liste :

Groupe I. — *Beaux-Arts*

Classe 1. — Peintures à l'huile, peintures diverses et dessins.
— 2. — Sculpture.
— 3. — Gravure, lithographie artistique.
— 4. — Dessins et modèles d'architecture.
— 5. — Arts décoratifs.

Groupe II. — *Économie sociale.*

Classe 6. — Sociétés de bienfaisance. — Syndicats ouvriers. — Sociétés coopératives. — Protection de l'enfance et des adultes. — Hygiène et assistance publique.

Groupe III. — *Arts militaires, Marine et Colonies.*

Classe 7. — Matériel et procédés de l'art militaire, matériel de la navigation. — Expositions coloniales.

Groupe IV. — *Éducation et enseignement, matériel et procédés des arts libéraux,*

Classe 8. — Education de l'enfant. — Enseignement de l'adulte. — Enseignement secondaire. — Enseignement supérieur.

— 9. — Produits de l'imprimerie et de la librairie. — Papeterie. — Reliure.

— 10. — Application usuelle des arts, du dessin et de la plastique.

— 11. — Epreuves, appareils et procédés de la photographie

— 12. — Instruments de musique.

— 13. — Médecine et chirurgie. — Médecine vétérinaire.

— 14. — Instruments de précision.

Groupe V. — *Tissus, vêtements et accessoires.*

Classe 15. — Soies et tissus de soie.

— 16. — Dentelles, tulles, broderies et passementeries.

— 17. — Fils et tissus de coton, de lin, de chanvre.

— 18. — Fils et tissus de laine peignée.

Classe 19. — Vêtements et accessoires du vêtement.
— 20. — Articles de bonneterie et de lingerie.
— 21. — Parfumerie.

Groupe VI. — *Mobilier et accessoires.*

Classe 22. — Bronzes d'art.
— 23. — Meubles de luxe et à bon marché.
— 24. — Tapis. — Tapisseries. — Tissus d'ameublement.
— 25. — Appareils et procédés de chauffage et d'éclairage (électricité non comprise).
— 26. — Céramique, cristaux et verreries, vitraux.
— 27. — Orfèvrerie. — Coutellerie. — Joaillerie et bijouterie.
— 28. — Horlogerie.
— 29. — Maroquinerie, tabletterie. — Vannerie. — Brosserie. — Bimbeloterie.
— 30. — Matériel du chasseur, du pêcheur et du touriste. — Armes portatives.

Groupe VII. — *Produits bruts et ouvrés des industries extractives.*

Classe 31. — Produits de l'exploitation des mines et de la métallurgie brute et ouvrée. — Forêts et industries forestières.
— 32. — Produits chimiques et pharmaceutiques.
— 33. — Cuirs et peaux.

Groupe VIII. — *Outillage et procédés des industries mécaniques. — Électricité.*

Classe 34. — Electricité et ses applications.
— 35. — Machines et appareils de l'industrie générale.
— 36. — Machines-outils.
— 37. — Machines, instruments et procédés usités dans divers travaux.
— 38. — Matériel et procédés d'exploitation des mines et carrières. — Usines métallurgiques.
— 39. — Industries alimentaires.
— 40. — Matériel et procédés des arts chimiques et de la pharmacie.
— 41. — Filature, corderie, tissage.
— 42. — Matériel et procédés de la papeterie, teinture, impression.
— 43. — Génie civil, travaux publics.
— 44. — Matériel des chemins de fer et carrosserie.
— 45. — Produits de toutes sortes fabriqués sur place par des ouvriers ou des chefs de métiers.

Groupe IX. — *Produits alimentaires.*

Classe 46. — Céréales et produits farineux.
— 47. — Comestibles divers non farineux.
— 48. — Boissons fermentées.
— 49. — Condiments et stimulants.

Groupe X. — *Agriculture. — Horticulture — Viticulture. — Pisciculture.*

Classe 50. — Agronomie et statistiques agricoles.
— 51. — Exploitations rurales et forestières. — Usines agricoles.
— 52. — Matériel de la culture de la vigne, vers à soie et pisciculture.
— 53. — Art de l'architecte paysagiste.
— 54. — Fleurs et plantes d'ornement, plantes potagères, arbres fruitiers.

Monuments principaux et leurs Expositions

LA COUPOLE CENTRALE

On y accède par une large avenue traversant l'exposition permanente d'horticulture où M. Jacquier a su réaliser, sur une étendue de trois hectares environ, une conception très artistique et où les très grandes ressources de l'horticulture lyonnaise sont mises en relief. Une très belle fontaine, plusieurs bassins et des statues, reproduction des plus beaux modèles anciens, ornent cette exposition ravissante qui est, en réalité, le jardin fleuri et embaumé du monument.

La coupole centrale a trois portes ; la porte principale donne sur l'exposition d'horticulture.

Cette porte est monumentale. Voici ses dimensions :

Largeur	40	mètres.
Profondeur.............	15	—
Hauteur................	35	—

C'est une sorte de vestibule de la grande coupole, ouvert sur trois faces.

Décorée avec beaucoup d'art et de soin, elle est surmontée par une statue très remarquée représentant la Ville de Lyon, due à un jeune Lyonnais d'avenir, M. Raoul.

La nuit, elle est magnifiquement éclairée par une série de globes placés sur son fronton et, à son sommet, par un soleil de vaste dimension, fait d'une grande quantité de lampes à incandescence d'un pouvoir éclairant de 10,000 bougies.

Pénétrons sous la coupole et jetons un coup d'œil sur ce prodigieux édifice. C'est une des plus grandes curiosités de l'Exposition, sinon la plus grande. L'art de coudre le fer et l'acier y a été porté à un degré de perfection inconnu jusqu'à présent.

La grande coupole est un polygone circulaire. On a sans doute choisi cette forme parce qu'elle se prête mieux aux exigences de ces vastes constructions, permet un classement plus méthodique des produits exposés, une vue d'ensemble plus complète, une aération et une distribution de lumière plus parfaites.

En voici les dimensions :

Diamètre du polygone métallique.	mètres	232
Promenoir couvert	»	5
Diamètre total..........................	»	242
Hauteur intérieure du dôme central.......	»	55
Hauteur du balcon promenoir central	»	20
Hauteur à la périphérie intérieure	»	14

Le monument couvre une surface de 45,700 mètres carrés ; il est construit avec huit fermes seulement et son poids est de 50,000 kil. de fer par mètre courant, soit un poids de 36,450,000 kilogrammes.

On assure que, grâce à sa forme en arc, la coupole dépasse, comme hauteur et comme dimension, la fameuse galerie des machines de l'Exposition de Paris de 1889 et que sa construction a été réalisée avec *trois fois* moins de métal par mètre carré couvert et *quatre fois* moins de dépense par unité superficielle d'un mètre.

La forme polygonale a permis d'établir, à 20 mètres de hauteur, un balcon circulaire continu desservi par des ascenseurs, d'où le visiteur embrasse toute l'étendue de l'Exposition et peut se rendre exactement compte de la méthode de classement des produits exposés.

Méthode aussi simple que pratique.

Au centre de l'Exposition (centre de la coupole) est une place ronde ; au centre de cette place et au milieu d'une superbe fontaine ornée de plantes et entourée de riches sofas, s'élève une colonne de 30 mètres de hauteur couverte de sculptures et surmontée d'un énorme globe électrique. De cette place partent, comme les rayons d'une roue, seize rues droites se dirigeant vers la périphérie, lesquelles sont traversées par six galeries circulaires parallèles. En sorte que le visiteur partant du centre peut suivre la transformation des matières fabriquées et, en parcourant une des galeries circulaires, voir toutes les matières ouvrées au même état de transformation.

Dans cette salle unique, véritable ville artificielle, avec ses rues, ses places et ses boulevards, toutes les industries du monde sont représentées et exposées avec un art infini dans une multitude de brillantes vitrines, sauf quelques industries qui exigent de grands espaces, telles que la

métallurgie, la carrosserie, etc..., qui occupent des emplacements spéciaux, et d'autres industries, telles que les mines, les arts religieux, qui occupent des palais ou des pavillons construits dans le parc.

L'éclairage de la coupole est fourni par 7,000 lampes électriques, tant à arc qu'à incandescence, pour lesquelles le dôme central est un véritable réflecteur

On a calculé que les drapeaux qui décorent l'intérieur, réunis, couvriraient 32,000 mètres de surface et que le poids des objets exposés sous la coupole était de 4,600,000 kilogrammes.

Les expositions les plus remarquables sont : la monographie de la soie et les soieries lyonnaises.

Elles occupent la place d'honneur, à l'entrée. On trouve là des échantillons de tous les cocons connus. En voici la nomenclature :

PREMIÈRE VITRINE

Cocons	de Chine............	24	variétés.
—	de la Corée	1	—
—	du Japon	12	—
—	du Bengale..........	8	—
—	de Cochinchine......	30	—
—	de l'Afrique.........	2	—
—	de l'Amérique.......	6	—
—	du Caucase..........	10	—
—	de Turquie..........	10	—
—	de Grèce............	2	—
—	de Bulgarie.........	3	—
—	de Perse	2	—
—	de Chypre	3	—
—	du Tyrol	3	—
—	du Portugal...	1	—
—	de l'Aragon	1	—

DEUXIÈME VITRINE

Cocons d'Assam	8	variétés.
— de Tusser	8	—
— des Indes	4	—
— d'Italie	24	—
— de France	24	—

Avec cela une magnanerie réduite avec ses éducations de vers. — Vers à soie sauvages et domestiques. — Vitrine des papillons. — Laboratoire d'études de la soie.

Différentes espèces de papillons venant du Brésil, du Venezuela, de Vlavivostek, des Montagnes Rocheuses, de la Guyane, de Natal, du Chili, de Surinam, du Nicaragua, de l'Afrique Occidentale, de Dargiling, de Madagascar, d'Assam, de l'Amérique du Nord, de la Dalmatie, du Mexique, de l'Europe Centrale, de l'Asie Occidentale, des Indes Orientales, de Népaul, de Java, de l'Afrique Australe, de l'île des Andamans, de l'Abyssinie, de la Californie, du Sénégal, de l'Amérique du Sud, de l'Equateur, de l'Himalaya, de Ceylan, des Philippines, etc., etc..., avec leurs plantes nourricières : noyer, saule de Babylone, poirier sauvage, saule pleureur, pommier, amandier.

Une vitrine des insectes nuisibles au ver à soie.

Les hyménoptères du Bengale, de la Malaisie, de Ceylan, de l'Amérique du Nord, du Japon, de l'Europe.

Les diptères du Japon, du Bengale, de France, de la Malaisie.

Les hémiptères des Indes Orientales, du Bengale, de l'Europe en général et de la France en particulier.

Les coléoptères d'Europe, du Caucase, d'Italie, de l'Afrique Australe, du Tonkin, de l'Algérie, etc...

Et enfin une collection de lasiocampides séricigènes et de bombicides séricogènes.

La monographie de la soie en action est une démonstration pratique qui fait assister le visiteur aux transformations successives du ver à soie depuis sa sortie de l'œuf jusqu'à son emprisonnement dans le cocon. C'est la magnanerie avec ses éclosions, ses éducations, la montée à la bruyère, le décoconnage, l'étouffage, le grainage.

Ensuite c'est la filature avec ses bassines où se dévident les cocons ; les moulins qui transforment la soie grège en soie ouvrée : trame ou organsin, et les appareils qui vérifient le titre, la résistance et l'élasticité de la soie.

Après, c'est la teinturerie avec ses opérations de décreusage et d'assouplissage, ses barques de couleurs, ses essoreuses, etc...

Après encore, c'est le dévidage, l'ourdissage, le cannetage, le pliage, le dessinateur, le metteur en carte, le liseur de dessins, etc...

Et enfin, c'est le tissage : c'est la production des étoffes merveilleuses exposées dans les salons de la soierie lyonnaise, dont la splendeur, excessive pourtant, est à peine digne des chefs-d'œuvre qu'ils renferment : velours chatoyants, peluches épaisses, damas superbes, tissus façonnés aux riches couleurs, aux nuances vives ou fondues, aux dessins magnifiques ou charmants.

L'exposition des soieries japonaises, placée à côté, celle des soieries lyonnaises est excessivement remarquable, autant par la suprême beauté des étoffes que par l'art exquis et délicat qui se révèle dans les couleurs admirablement nuancées, dans les dessins et dans les fines broderies.

Les artistes japonais sont de vrais artistes qui méritent une place à part dans l'industrie de la soie.

L'exposition de Tarare est à citer. Il s'y trouve des broderies qui valent celles des Japonais et c'est le plus bel éloge qu'on puisse en faire.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que l'industrie de la soie remonte à la plus haute antiquité.

Le ver à soie et le mûrier étant originaires du nord de la Chine, il est naturel que ce soient les Chinois qui aient eu les premiers l'idée de soumettre le ver à soie à une éducation régulière, pour tirer la soie du cocon et la tisser.

Les Chinois prétendent que cet art remonte chez eux à l'impératrice Si-ling-Chi, femme de Hoang-té, qui vivait 2707 ans environ avant l'ère chrétienne.

C'est cette impératrice chinoise qui aurait fait les premières inventions concernant l'utilisation de la soie.

De Chine, l'industrie de la soie se serait répandue en Corée et au Japon, puis en Occident (1).

La Métallurgie est représentée par les produits des grandes forges et aciéries du Bassin de la Loire ; aciéries de la marine, de Saint-Etienne, de Saint-Chamond ; les aciéries de Firminy. Les hauts fourneaux du Périgord, les usines de Creil (Oise) ; les usines Bouchey, Marrel frères, etc , etc...

On voit là un lingot de 92 tonnes, coulé à l'usine des Etangs et des fils métalliques d'une ténuité telle qu'avec un kilogramme de métal on fait 200 kilomètres de fil.

On assiste au duel passionnant engagé depuis 30 ans entre le canon et la cuirasse. On remarque des plaques

(1) *Génie civil* du 7 juin 1894.

de blindage dont l'une, de $0^{m},32$ d'épaisseur, pèse 18,500 kilog. et qui a résisté aux plus gros projectiles ; des obus de $0^{m},42$ pesant 760 kilog, placés au pied de ces plaques sur lesquelles ils ont pu seulement marquer leur formidable choc ou qu'ils ont traversées d'autres fois.

On voit des aciers en combinaison avec le manganèse, le silicium, le cuivre, le chrome, le tungstène, le nickel, etc... Aciers extraordinaires qui vont de la malléabilité du caoutchouc à une dureté telle qu'elle est presque inattaquable et capable de briser tous les projectiles sous leur propre choc.

Pour le moment, la cuirasse a l'avantage.

Combien de choses instructives ou intéressantes on voit encore dans cette exposition de métallurgie dont je ne peux vous entretenir faute de place et surtout faute de compétence, l'aluminium par exemple.

Il faudrait d'ailleurs tout citer, tout étant du plus haut intérêt.

La Céramique est représentée par les fabriques de Nevers, Limoges, Vallauris et Choisy-le-Roi dont la réputation est universelle. Cet art, cultivé et apprécié par tous les peuples anciens, a fait des progrès considérables en France où on l'emploie depuis quelques années aux décorations extérieures et intérieures des monuments, des habitations et même des appartements Décorations auxquelles il se prête admirablement.

Dans les pièces artistiques, les grès tendent à remplacer la terre cuite et le plâtre. Façonnés et modelés, puis vernis et soumis à une haute température, on obtient des pièces solides et d'un très bel aspect. Les copies suivantes étaient très remarquées :

La Vierge à l'Enfant de Della-Robbia.

La représentation d'un panneau du musée de Versailles.

La représentation en grès de la belle horloge du cabinet du roi à la bibliothèque de Versailles, dont l'original est en bois doré.

Une nymphe de la fontaine des Innocents, de Jean Goujon.

L'Enfant à la guirlande de la salle de bain de Marie-Antoinette, etc., etc...

J'arrête ici l'énumération des pièces célèbres représentées à l'exposition de céramique. La liste en serait longue.

L'exposition de *Verrerie* est admirable, surtout celle de Venise, qui montre une fois de plus la supériorité incontestée de ses produits et de ses ouvriers.

Je citerai encore l'exposition de *Vélocipèdes*, cet engouement qui tourne à la passion.

La Carrosserie, où l'on a réuni, dans une exposition rétrospective et à côté des modèles les plus riches et les plus élégants de la carrosserie moderne, ce que les XVIIe et XVIIIe siècles ont de plus rare et de plus coquet et où l'on remarque une pièce des plus curieuses : un traîneau ayant appartenu à l'impératrice Joséphine, doré et capitonné de velours garni de grelots tapageurs. A l'avant du traîneau, un aigle, une déesse d'or, deux griffons dorés aussi, paraissant soutenir le siège de l'impératrice.

A l'arrière, le siège du laquais et de chaque côté un sabot servant d'étrier.

Ce traîneau, véritable objet d'art, est du plus pur style Empire.

Puis un coucou, un vrai coucou du temps de Des Grieux et de Manon. Des litières et des chaises à porteurs encore tendues de leurs étoffes premières ; des étriers forgés du plus beau travail ; deux fliguettes hollandaises effilées, hautes sur roues et couvertes de sculptures, etc...

L'exposition des *Meubles d'art* est vraiment merveilleuse ; les meubles sont tous des copies de modèles qui existent à Fontainebleau, à Compiègne et à Versailles.

C'est ravissant, mais d'un prix inabordable. Telle petite chaise vaut 600 francs et un vis-à vis Louis XVI en vaut 1800.

En sortant de la coupole par la porte du Midi, l'on passe sous un immense portique, massif comme une porte de forteresse, sur lequel on lit : poids 50,000 kilog., valeur 200,000 francs, production d'un jour.

C'est l'exposition de la maison Ménier. Le portique est fait avec des tablettes de chocolat.

Je termine là mes citations, Messieurs ; il faudrait plusieurs volumes pour décrire l'énorme quantité d'objets curieux ou remarquables exposés sous cette coupole colossale. D'ailleurs, j'ai à vous parler encore des palais et des pavillons dont les expositions n'offrent pas un intérêt moins grand.

PALAIS DES BEAUX-ARTS

Il est divisé en dix grands salons dont un pour la sculpture. Il renferme :

988 toiles, dont plusieurs de dimensions colossales ;

220 dessins, aquarelles, pastels, peintures sur porcelaine et sur faïence ;

121 sujets de sculpture ;

129 gravures ;

41 dessins et modèles d'architecture ;

48 pièces diverses provenant de monuments publics.

Soit en tout 1,547 pièces exposées.

Cette simple nomenclature vous donnera, Messieurs, une idée de l'importance de cette exposition, mais ne

vous fera pas partager l'admiration que j'ai ressentie devant certaines œuvres que moi, profane, je ne peux juger à mon profond regret.

Dans cette foule d'œuvres, signées des maîtres de l'art, les artistes marseillais sont très dignement représentés par :

Edouard Crémieux qui expose « l'Anse du Prophète » ;

Jean-Baptiste Duffaut qui expose plusieurs toiles : femme, paysages aux Martigues, paysages en Provence ;

Alphonse Moutte qui expose « Un Intérieur de Pêcheurs » ;

Luc-Raphaël Ponson qui expose : « Le pont de Saint-Maxime, le Départ pour la Pêche par vent de mistral, la Plage de Bonneveine, les Rochers des Mèdes et Porquerolles (l'île de) » ;

Et Vimard qui expose des « Raisins ».

PALAIS DES ARTS RELIGIEUX

Ce palais, moins vaste que le palais des Beaux-Arts, renferme cependant une quantité de produits infiniment plus considérable, qui représentent une somme colossale de travail, de talent et de patience.

Tout ce qui touche au culte catholique, depuis la petite médaille de Notre-Dame de Fourvières, valant 0,25 cent. jusqu'aux ostensoirs en or, ornés de pierres précieuses, valant 100,000 francs : depuis l'image à 1 sou jusqu'aux tableaux religieux des grands maîtres du plus grand prix, en passant par les mosaïques artistiques et les vitraux aux mille nuances admirablement associées (1), est représenté dans cette exposition.

(1) S'il y a doute sur le point de savoir dans quel pays le verre a été inventé, on sait que les vitraux sont d'origine française et que, dès le Ve siècle, une église de Lyon en possédait. Les plus beaux vitraux existent à la Sainte-Chapelle, à Paris.

On trouve là des autels, des sièges, des confessionnaux qui sont des merveilles de sculpture. Comme exemple, je vous citerai un petit chef-d'œuvre d'ébénisterie mesurant à peine 1 mètre 50 de hauteur et représentant un pavillon sexagonal, travail des « Compagnons du Devoir » qui renferme tous les travaux de traits les plus difficultueux. Ce bijou exquis se démonte en 17,700 pièces.

Il y a des vitrines qui renferment des trésors. Celle de MM. E. Duviard-Dime et Cᵉ est à citer tout particulièrement. On peut y suivre les phases de la fabrication des ornements d'église depuis le lingot de métal, transformé en fils d'argent ou d'or de la grosseur de fils d'araignée, jusqu'aux ornements les plus splendides. Chasubles à croix du XVᵉ siècle, gothiques, normandes, brodées et guipées or fin, orfrois sur velours, à côtés d'or fin lamés et brochés or fin.

Chasubles espagnoles sur velours soie, motifs du XVIᵉ siècle, brodées en or fin.

Des chasubles à croix du XVᵉ siècle, des chapes, des dalmatiques, des bannières de sociétés, des bannières d'églises.

Des milliers de galons de tous dessins et de toutes nuances, soie, or, argent.

Les galons militaires pour l'Espagne, le Danemarck, l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, la Roumanie, l'Allemagne, etc., etc.

Les galons d'église pour tous les pays catholiques, etc.

C'est éblouissant.

La maison E. Duviard-Dime et Cᵒ a été placée hors concours et son chef nommé président du jury de sa classe.

C'est assez dire.

LES MINES

Cette grande industrie est représentée à l'Exposition par les mines de la Loire et celles de Blanzy.

Rien n'est plus intéressant qu'une visite à ces expositions. On a l'illusion complète d'une exploitation minière, avec ses descenderies, ses puits d'extraction, ses galeries souterraines où l'on se promène ; ses machines et même ses bennes remplies de charbon. Ses laveuses, ses perforatrices perçant le roc ; ses ventilateurs, ses pompes d'épuisement. Tout cela en travail.

Dans des vitrines sont disposées des empreintes curieuses de la flore et de la faune fossiles.

Deux maisons ouvrières complètent ces expositions ; dans l'une, on voit le mobilier du mineur et le tableau de sa vie journalière.

Dans l'autre se trouvent des statistiques et des spécimens de travaux des ouvriers et des enfants qui fréquentent les écoles.

Je reviendrai sur les statistiques en parlant de ma visite à l'exposition d'économie sociale.

PAVILLON D'ÉCONOMIE SOCIALE ET D'ASSISTANCE PUBLIQUE

Messieurs, l'exposition d'économie sociale et d'assistance publique n'est pas pour charmer le visiteur qui cherche uniquement le plaisir ou simplement une distraction à travers le parc de la Tête-d'Or. Aussi son pavillon est-il peu fréquenté. On n'y rencontre guère que des hommes d'étude ou des hommes publics que les questions sociales intéressent. Encore sont-ils en très petit nombre.

Là, tout est froid, austère, silencieux. Les tables sont chargées de livres, de brochures et de plans. Les murs sont couverts de diagrammes, de cartes, de plans et de tableaux de renseignements.

J'ai vu avec peine cette indifférence du public pour une science qui l'intéresse à un si haut degré et qui, bien jeune encore, a cependant fait des miracles.

La quantité de documents réunis est incroyable; la ténacité et les efforts que les organisateurs ont dû déployer, énorme.

Le nombre de particuliers, de sociétés industrielles, coopératives, de secours, de retraites, etc., qui ont exposé est considérable. C'est un signe du temps. Si l'individu semble apporter peu d'attention, les groupes se passionnent.

C'est tout d'abord un grand travail de M. Tollet, un ingénieur, auteur de l'histoire des : *Hôpitaux à toutes les époques et dans tous les pays*, avec plans, notes et descriptions.

Hôpitaux primitifs anciens : hôpitaux anciens, léproseries au XIII[e] siècle, les hospices, les infirmeries transformées en hôpitaux.

Les hôpitaux modernes d'Angleterre, d'Allemagne, de Paris, de Suisse, de Belgique, d'Italie, etc., etc.

Les lazarets, les hôpitaux flottants, système du docteur Rochard, etc Tout cela est l'objet d'une étude spéciale et approfondie qui se résume en une série de principes exposés et expliqués par M. Tollet dans ses ouvrages.

1° Emplacement. En dehors des centres habités, sur un terrain bien exposé, perméable, facile à drainer et pourvu d'eau potable ;

2° Surface de terrain, croissant avec l'importance des logements collectifs ;

3° Réduction de l'agglomération : 100 mètres par tête pour 100 lits, 150 mètres par tête pour 150 lits ;

4° Fractionnement et réduction de la densité des masses hospitalisées dans de petits pavillons de 50 lits et des salles de 20 lits au plus, pourvus de tous les accessoires nécessaires pour former un hôpital ;

5° Non superposition d'étages de dortoirs ;

6° Salles de nuit et salles de jour afin d'obtenir un lavage par l'air extérieur et une sorte de rajeunissement des enceintes par l'alternance de leur occupation ;

7° Surfaces et cubages d'air individuel croissant dans les salles en progression avec le nombre des lits : 40 m/c d'air par lit et pour deux lits ; 65 m/c d'air par lit et pour vingt lits ;

8° Séparation des diverses catégories de malades, de blessés et des services, dans des bâtiments spéciaux;

9° Pavillons et ambulances isolés pour les contagions, qui devront être disposés pour la destruction, sur place, des germes morbides ;

10° Dissémination des divers bâtiments sur toute la surface de terrain dont on dispose ;

11° Réduction des parcours au minimum ;

12° Orientation régulière et parallélisme des bâtiments. Espacement d'une largeur de trois fois leur hauteur.

13° Ossature en fer, de forme ogivale, formant le moule de la construction et favorisant la ventilation naturelle et l'expulsion de l'air vicié par l'angle dièdre curviligne du faîtage ;

14° Enveloppe interne facile à renouveler économiquement lorsque les surfaces seront infectées ;

15° Augmentation au maximum des surfaces extérieures ou d'aération.

Réduction au minimum des surfaces d'absorption, par conséquent suppression des greniers, des refends, des corridors et des cloisonnements intérieurs.

Tous les articles de ce programme, dont les détails et la justification se trouvent dans le bel ouvrage de M. Tollet, forment un ensemble d'innovations dont l'application paraît commandée par des nécessités sanitaires.

On ne saurait trop attirer l'attention sur un pareil sujet.

ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

La municipalité bordelaise a organisé dans le service des travaux publics, l'assistance par le travail avec une subvention de 36,000 francs.

Les salaires payés vont de 1 fr. 50 minimum à 3 francs maximum par jour.

La municipalité bordelaise a fait exposer d'intéressantes statistiques.

Tous les ouvriers sans travail se présentent au secrétariat de la ville, reçoivent un bon de travail en échange duquel la division des travaux publics leur donne un ordre d'embauchage adressé à l'ingénieur en chef, par les soins duquel ils sont répartis, suivant les besoins, dans les chantiers ou les ateliers.

La période de travail à laquelle donne droit cet embauchage est de dix jours, non compris les dimanches et fêtes.

Voici la statistique de l'assistance par le travail établie par la municipalité bordelaise, du 12 décembre 1893 au 3 février 1894, soit 53 jours :

Nombre d'ouvriers inscrits......................	585
Ouvriers qui ne se sont pas présentés sur les chantiers	69
Ouvriers qui ont abandonné les chantiers avant la fin des 10 jours et sans motif connu............	85
Ouvriers qui ont abandonné les chantiers avant la fin des 10 jours avec un motif valable..........	38
Ouvriers qui ont terminé la période de 10 jours...	393
TOTAL.................	585

Statistique par État-Civil :

Ouvriers célibataires qui ont demandé du travail...	349
Ouvriers mariés qui ont demandé du travail......	180
Ouvriers veufs — —	40
Ouvriers dont l'état-civil est resté inconnu........	16
TOTAL.................	585

Statistique des Renseignements :

Ouvriers sur lesquels on a eu de bons renseignements...............................	177
Ouvriers ayant subi une condamnation ou de mœurs douteuses...............................	20
Ouvriers sur lesquels on n'a eu aucun renseignement...............................	290
Ouvriers qui ont donné une fausse adresse et dont le domicile est resté inconnu..................	98
TOTAL.................	585

Les professions qui ont le plus fréquenté les chantiers ou les ateliers, sont :

Les journaliers-manœuvres, 108 ; les terrassiers, 59 ; les cultivateurs, 29 ; les tailleurs de pierre et maçons, 21 ; les boulangers, 21.

Celles qui ont le moins fréquenté les chantiers et ateliers, sont :

Les brossiers, 1 ; les cimentiers, 1 ; les charrons, 1 ; les colporteurs, 1 ; les gantiers, 1 ; les garçons pharmaciens, 1 ; les horlogers, 1 ; les maréchaux-ferrants, 1 ; les matelassiers, 1 ; les mouleurs, 1 ; les raffineurs, 1 ; les résiniers, 1 ; les saboliers, 1 ; les tapissiers, 1 ; les voiliers, 1.

Il y a dans cette innovation de la municipalité bordelaise un exemple et une étude intéressante pour les autres municipalités des grandes villes. En généralisant cette assistance par le travail, outre les grands services rendus à la masse des ouvriers, on pourrait arriver sans doute à des constatations fort utiles.

La *Caisse nationale de retraites pour la vieillesse* a exposé de nombreuses statistiques parmi lesquelles beaucoup sont à citer.

Le tableau n° 12 indique, par département, avec le rang occupé par chacun d'eux, le nombre et le montant des opérations de la Caisse.

Le département des Bouches-du-Rhône occupe le neuvième rang pour le nombre des versements et le huitième pour leur importance, depuis l'origine de la Caisse (1851) jusqu'en 1892, année où il a gagné un rang. Il occupe aujourd'hui le huitième pour le nombre des versements et le septième pour leur importance.

Depuis l'origine de la Caisse, il a fait 169.145 versements représentant F. 11.844.527,77.

Il existe dans le département 3,007 rentiers.

Le département de la Seine occupe le premier rang aussi bien pour le nombre que pour l'importance des versements.

Le département du Nord occupe le second et le département du Rhône le troisième.

En 1851, la caisse a reçu 8,000 versements, taux 5 0/0, d'une valeur de F. 7.000.000.

En 1881, la caisse a reçu 570 000 versements, taux 5 0/0, d'une valeur de F. 68.000.000.

En 1892 la caisse a reçu 870.000 versements, taux 3 1/2 0/0, d'une valeur de F. 32.400.000.

Le tableau n° 28 établit les rentes payées aux sociétés de secours mutuels.

La progression est régulière de 1857 à 1892.

En 1857, le taux étant 4 0/0, il y avait 40 pensionnaires recevant F. 2.000.

En 1892, le taux étant 3 1/2 0/0, il y avait 4.000 pensionnaires recevant F. 200.000.

Statistique des déposants par état-civil :

Célibataires,	hommes,	160.159 ;	femmes,	76.215
Mariés,	—	334.763 ;	—	316.610
Divorcés,	—	19.311 ;	—	21.115

Statistique des déposants par profession :

Ouvriers, hommes........	142.310 ;	femmes,	120.786
Agents de l'Etat, des départements et des communes..	153.186 ;	—	124.263
Agents des chemins de fer..	151.889 ;	—	93.929
Professions libérales et rentiers.	30.747 ;	—	48.160
Agriculteurs..............	6.089 ;	—	1.159
Mineurs sans profession....	19.567 ;	—	15 144

Par tête la rente la plus faible est de.....	F.	65
Par tête la rente la plus élevée est de....		279
La moyenne de la rente payée dans les Bouches-du-Rhône est de...........		216

Par âge, au jour du premier versement :

3 ans à	19 ans,	hommes,	39.202.	Femmes,	40.190
20	—	29	—	156.700.	—	157.331
30	—	39	—	162.980.	—	108.118
40	—	49	—	62.122	—	46.880
50	—	65	—	60.521	—	49.020
Au-dessus de 65 ans,			—	32.708	—	49.020

Il ressort de ces différentes statistiques :

1° Que l'abaissement du taux de 5 0/0 à 3 1/2, en 1892, n'a influencé que les gros versements. Les petits versements individuels et les versements des Sociétés de secours mutuels ont continué à progresser normalement, et 2° que les agriculteurs sont de beaucoup les moins nombreux à verser à la caisse, quoique étant certainement les plus économes.

Association fraternelle des Employés et Ouvriers des Chemins de fer français (Reconnue d'utilité publique).

Voici, par année, la progression du nombre des sociétaires :

ANNÉES	SOCIÉTAIRES	ANNÉES	SOCIÉTAIRES
1880	2.000	1887............	50.396
1881............	12.156	1888............	53 933
1882............	22.482	1889.	57.737
1883	27.636	1890............	61.095
1884......... ..	34.503	1891............	65.431
1885............	41.200	1892............	69.889
1886............	46.793	1893............	73.963

En 1893, il y avait 3.502 pensionnaires. Le capital social, qui était de F. 142.730 en 1880, est arrivé, par une progression régulière, à F. 13.115.089,20 en 1893. Le capital pour retraites, qui était de F. 133.855,90 en 1880, est de F. 12.422.751,62 en 1893.

La Société a remboursé :

En 1886-87	F.	1.388,50
1887-88		6.190,50
1888-89		13.989,50
1889-90		18.823,50
1890-91		29.384,50
1891-92		41.823, »
1892-93		53.284, »

Il a été payé pour pensions :

En 1886	F.	2.476,05
1887		13.138,50
1888		33.994,20
1889		65.328,75
1890		117.371,75
1891		184.504,70
1892		276.406,75
1893		342.841,65

Allocations payées :

En 1884	F.	42.805,90
1885		111.745,13
1886		205.772,08
1887		333.019,63
1888		452.166,20
1889		559.960,80

En 1890	F.	672.747,75
1891		787.048,85
1892		898.247,03
1893		1.009.584,08

Versements au fonds de secours :

En 1881	F.	13.426,80
1882		47.630, »
1883		100.000, »
1884		167.965,02
1885		245.580,99
1886		322.201,09
1887		422.543,29
1888		517.657,94
1889		617.542,95
1890		726.981,95
1891		840.944,48
1892		959.802,29
1893		1.082.827,69

Ces chiffres ont une grande éloquence. Inutile d'insister.

Les *Mines de Blanzy* (Monceau-les-Mines) ont exposé différents diagrammes, desquels il ressort :

1° Qu'en 1856, Monceau, simple hameau, avait : habitants, 0 ;

Qu'en 1893, Monceau, devenue ville, avait : habitants, 20,000.

2° Que la durée moyenne de service dans les mines est de dix ans ;

3° Que les secours suivants ont été distribués :

En 1870.....	F. 175.000	En 1873.....	225.000
1871.....	180.000	1874.....	250.000
1872.....	215.000	1875.....	260.000

En qu'en 1893, en augmentant régulièrement, l'Administration a distribué F. 410.000 de secours ;

4° Que la production de la houille, qui était de 760.000 tonnes en 1882, a été de 1.200.000 en 1893 ;

Que le charbon pour le chauffage des ouvriers a passé de 140.000 tonnes en 1882 à 330.000 tonnes en 1893 pour un effectif total, en 1882, de 5.000 ouvriers et de 7.500 en 1893, soit 28 tonnes par ouvrier en 1882 et 44 tonnes par ouvrier en 1893 ;

5° Que les salaires payés aux ouvriers ont été :

En 1882....	F. 6.300.000	En 1888....	F. 6.400.000
1883....	6.600.000	1889....	7.000.000
1884....	6.900.000	1890 ...	7.800.000
1885	6.500.000	1891 ..	9.400.000
1886....	6.150.000	1892....	9.900.000
1887....	6.000.000	1893....	9.800.000

6° Que le dividende payé aux actionnaires a été :

En 1882...............	F. 2.100.000
1883-84-85-86......	2.400.000
1887-88-89-90......	2.100.000
1891-92-93	2.400.000

7° Que la caisse des retraites a payé en 1870 à 42 ouvriers et qu'en 1893, elle a payé à 355.

8° Que le minimum de la pension qui était, en 1870, de F. 240, a été de F. 600 en 1893 ;

Que le maximum qui était de F. 300 en 1870 était de F. 900 en 1893 ;

Que le nombre des ouvriers logés qui était de 413 en 1860 a été de 1.211 en 1893 ;

9° Que le nombre des ouvriers devenus propriétaires qui, en 1860, était de 325, était de 1.459 en 1893.

Après la grève récente de Monceau-les-Mines, ces chiffres ont leur intérêt.

Société coopérative des Mineurs d'Anzin.

Opérations faites depuis sa fondation :

Cette Société, qui a débuté en 1866 avec 300 sociétaires et un chiffre de ventes de F. 198.572,17, est arrivée aux résultats suivants :

1891. Sociétaires : 3.354 ; ventes : F. 2.432.106,70 ; bénéfices : F. 316.173,34.

1892. Sociétaires : 3,411 ; ventes : F. 23.557.55,10 ; bénéfices : F. 341.412,12.

Ces chiffres se passent de commentaires. Partout le mouvement grandit en faveur des créations ouvrières. Toutes les grandes Compagnies sont entrées dans cette voie et toutes obtiennent des résultats merveilleux. On peut prévoir que le moment approche où les industries importantes et le haut commerce y entreront aussi, au grand profit de tout le monde. Plusieurs ont commencé.

Voici la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest qui expose, dans une série de diagrammes, les résultats qu'elle a obtenus dans l'asile qu'elle a créé pour les enfants de ses agents, leurs femmes et leurs filles.

L'asile pour les enfants comprend la crèche, l'école maternelle et les classes ; les travaux de couture donnés à domicile aux femmes et aux filles d'agents.

Les résultats obtenus dans tous ces services sont très remarquables.

En 1877, l'asile a été fréquenté par 160 enfants;
1888 — — 370 —

En 1879, des travaux ont été donnés à domicile à 150 femmes et filles ;

En 1888, des travaux ont été donnés à domicile à 250 femmes et filles ;

En 1871, la pension était donnée à 50 agents :
1888, — — 3.570 —
En 1871, la pension était donnée à 0 veuve ;
1888, — — 2.210 —
En 1871, la pension était donnée à 0 enfant ;
1888, — — 100 —

Ces mêmes diagrammes montrent, en ce qui concerne la société de secours et l'économat que la Compagnie a créés, que :

En 1862, 930 agents participaient à l'économat ;
1880, 3.000 — —
1888, 2.150 — —

En 1862, 12 familles étaient secourues recevant F. 9.000
1882, 99 — — 72.000
1888, 46 — — 30.858

En 1862, F. 44 par tête et par an ont été payés aux malades ;

En 1881, F. 59 par tête et par an ont été payés aux malades ;

En 1888, F. 43,75 par tête et par an ont été payés aux malades.

En 1862, F. 18 ont été retenus sur le salaire de chaque sociétaire ;

En 1883, F. 23 ont été retenus sur le salaire de chaque sociétaire (la plus haute retenue).

En 1888, F. 19,35 ont été retenus sur le salaire de chaque sociétaire.

La retenue la plus faible a été de F. 15 en 1871.

Messieurs, je ne veux pas lasser votre attention. Je pourrais multiplier ces statistiques ; mais celles-ci suffisent à montrer quels énormes progrès ont réalisés depuis trente ans la coopération et la mutualité, et ce que l'on peut obtenir avec des créations ouvrières bien organisées.

Entrons maintenant dans le beau pavillon qui renferme les expositions de la ville de Paris, de la ville de Lyon et du département du Rhône.

VILLE DE PARIS

Magnifique exposition des écoles municipales professionnelles ; mais celle du service de l'identité judiciaire attire plus particulièrement la foule. C'est l'exposition de la Préfecture de police.

On n'a pas idée de ce que l'on voit là, surtout dans le service de l'anthropométrie et de la photographie.

C'est d'abord un mannequin habillé en ouvrier et assis sur une chaise à pivot pour être photographié de profil et de face. Ce mannequin est si parfait qu'il produit une illusion complète et que beaucoup de visiteurs, après un moment de surprise et d'hésitation, le touchent pour s'assurer s'il est vivant ou mort.

C'est ensuite une étonnante exposition de photographies, iconographie des traits du visage au point de vue du signalement descriptif; 288 photographies de têtes invraisemblables, toutes différentes et qui toutes cependant ont un air de famille : celui qu'impriment les mauvais instincts, le vice et le crime ; 90 photographies d'oreilles dissemblables. Devant cette vitrine, on comprend que l'oreille a sa physionomie. Fronts, nez, bouches, etc., ont des dénominations qui correspondent à celles des signalements parlés.

C'est encore un tableau où sont représentées cinquante-quatre nuances de l'iris; vingt grands tableaux montrant les différentes manières de prendre les signalements anthropométriques. Les divers instruments qui sont employés pour fixer les signalements : compas divers pour mesurer l'oreille ; les diamètres de la tête, largeur, hauteur; décamètre pour la localisation des signes particuliers, etc., etc.

Le service de l'identité judiciaire, messieurs, est aujourd'hui fondé sur une base scientifique d'une certitude absolue : la mesure des longueurs osseuses, celles de la taille, du pied, de la main, de la coudée, des doigts, de l'envergure et surtout de la longueur et de la largeur de la tête. Puis s'ajoutent la couleur de l'iris, les signes particuliers, les mesures de l'oreille.

Tous ces renseignements sont classés par divisions et subdivisions, sur des fiches, de façon à rendre les recherches faciles et promptes.

Parmi les diagrammes exposés, je relève celui des enfants trouvés, recueillis à l'hospice, à Paris, de 1640 à 1890 :

1° Avant la création du *Tour* par le décret du 19 janvier 1811.

2° Pendant son fonctionnement à divers époques.

3° Après sa suppression (1860).

De 1640 à 1770, leur nombre s'est élevé de 200 à 7,500 ; à 3,000, en 1800, et à 5,700, en 1888.

De 1829 à 1860, année où le tour a été supprimé, leur nombre diminue d'une façon générale.

En 1829, il était de 5,700 ; en 1860, de 4,000.

Après 1860, il y a de grandes variations ; le nombre le plus élevé est 4,600 ; le plus bas est 2,300. En 1890, il est de 3,600.

En dehors des considérations élevées qui ont fait supprimer les tours, ces chiffres montrent que, depuis cette suppression, le nombre des enfants abandonnés a fortement diminué.

VILLE DE LYON

L'Exposition de la ville de Lyon est des plus suggestives. Je passe à regret sur la foule de dessins exécutés par les élèves des écoles ; sur les belles maquettes des monuments de Lyon récemment construits ; sur les travaux de l'école nationale des Beaux-arts, très remarqués ; sur l'exposition du laboratoire municipal ; sur celle des services d'hygiène et d'inspection de la boucherie ; sur l'exposition scolaire ; sur celle de l'école centrale lyonnaise, de la Martinière (1). La très curieuse exposition de la Faculté, de médecine ; sur celle de la station agronomique du Rhône ; de la voirie municipale, etc., etc. Tout serait à citer, tout étant très intéressant. Ces expositions occupent sept à huit salles décorées avec un goût parfait.

J'arrive au Musée historique de la Ville. Je ne m'attar-

(1) École.

derai pas à le décrire, à compter les écussons, les guidons, les plans, gravures, les dessins anciens, les estampes remarquables et les livres rares, les manuscrits et les médailles. Malgré le très grand intérêt qui s'y trouve, je n'en finirais pas.

Je me bornerai à vous citer quelques pièces inédites curieuses.

C'est d'abord celle-ci :

Proclamation du Maréchal Augereau à son armée

« Soldats !

« Le Sénat, interprète de la volonté nationale lassée du joug tyrannique de Napoléon-Bonaparte, a prononcé, le 2 avril, sa déchéance et celle de sa famille.

« Une nouvelle constitution monarchique, forte et libérale et un descendant de nos anciens rois remplacent Bonaparte et son despotisme. Vos grades, vos honneurs et vos distinctions vous sont assurés.

« Le corps législatif, les grands dignitaires, les maréchaux, les généraux et tous les corps de la grande armée ont adhéré au décret du Sénat, et Bonaparte lui-même a, par un acte daté de Fontainebleau, le 11 avril, abdiqué pour lui et ses héritiers, les trônes de France et d'Italie.

« Soldats ! vous êtes déliés de vos serments ; vous l'êtes par la nation en qui réside la souveraineté ; vous l'êtes encore, s'il était nécessaire, par l'abdication même d'un homme qui, après avoir immolé des millions de victimes, n'a pas su mourir en soldat.

« La nation appelle Louis XVIII sur le trône ; né Français, il sera sûr de votre gloire et s'entourera avec orgueil de vos chefs. Fils d'Henri IV, il en aura le cœur, il aimera le soldat et le peuple.

« Jurons donc fidélité à Louis XVIII et à la constitution qui nous le présente. Arborons la couleur vraiment française qui fait disparaître tout emblême d'une révolution qui est fixée, et bientôt vous trouverez dans la reconnaissance et dans l'admiration de votre roi et de votre patrie, une juste récompense de vos nobles travaux.

« Au quartier général, à Valence, le 16 avril 1814.

« *Le Maréchal-Commandant en Chef,*

« AUGEREAU. »

Et tout à côté, celle-ci, bien laconique :

« LYONNAIS ! SOLDATS !

« Napoléon II est proclamé Empereur des Français et reconnu par les deux Chambres.

« Lyon, 27 juin 1815.

« *Le Lieutenant-Général,*
gouverneur de Lyon et de la 19e division militaire,

« COMTE R. DULAULOY. »

Curieuse lettre dont je respecte l'orthographe :

« Au citoyens maire et au présidan de lasamblé dus salut publique le citoyen Bonnet, margillies de sint pierre vous expose que naian poin de traitemeu de persone, ne peus pafaire des entairemen cratis vus que ses frait se monte un peus for suivan sa capasites ne sayan a ci sadrese mius quala comité dus salut publique pour retire le debourse pours les deux persone qui son mor par le claive de la loi quiet le dix Chaliez et le dix Rias vous faizan le

tot de frais de se deux persone savoir 4 porteurs à 2 par ome se monte 8

« Pour Chaliez et pour Rias (1). 8

« tant pours le deux fausse et pours une bière qui a servis pour tous les deux 8

« Total deux entairemen. . . . 24

« a Lyon ce premier da Ouste 1793
« L'an deux de la re publique.

« BONNET,

Marguiller de Saint-Pierre. »

La proclamation suivante, quoique longue, est à citer tout entière :

ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Charlier et Pocholle

Représentants du peuple

« Envoyés à Commune-Affranchie (2) par décret du 4 fructidor et dans les départements de Rhône et Loire par celui du dix du même mois.

« Arrêtons ce qui suit :

« Article premier.

« Les habitants de Commune-Affranchie célèbreront, *decadi* prochain, la fête de Jean-Jacques Rousseau.

---

(1) Chalier et Riard, révolutionnaires lyonnais, guillotinés à Lyon, le 15 juillet 1793.

(2) Commune de Lyon.

« Art. 2.

« Cette cérémonie aura un caractère digne de l'ami de l'humanité et de la nature. Les arts seront invités à l'embellir et les bienfaits de Rousseau envers ses semblables y seront rappelés aux hommes sensibles.

« Art. 3.

« Il sera élevé à la pointe de la presqu'île située sur le Rhône, en face du pont dit *Morand*, un cénotaphe entouré de peupliers, qui retracera, autant que le site pourra le permettre, l'image touchante du tombeau d'Ermenonville. Ce monument sera simple et construit d'une manière durable. Les artistes Durand et Chinard sont chargés de son exécution.

« Art. 4.

« Des jeunes gens dignes d'Émile, des jeunes filles dignes de Sophie, des mères de famille du nombre de celles qui n'ont pas méconnu leurs devoirs en confiant à des étrangers le soin d'allaiter leurs enfants; des vieillards honorés par leurs vertus, des naturalistes, des musiciens, les membres des autorités constituées et les représentants du peuple, se composeront en divers groupes et formeront le cortège de la cérémonie.

« Art. 5.

« Le livre du *Contrat social* sera porté au centre du dernier groupe. On lira, sur l'extérieur, ces paroles sacrées qui en sont extraites :

« L'homme est né libre..... renoncer à sa liberté,
« c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'hu-
« manité, même à ses devoirs. »

« Art. 6.

« La marche s'ouvrira à 2 heures après midi. On partira de la maison Commune pour se rendre à la presqu'île et de là à la Montagne (1).

« Art. 7.

« Tandis que les musiciens exécuteront autour du cénotaphe des airs analogues à la fête, les jeunes filles le couvriront de fleurs et les jeunes gens, les vieillards et les mères l'environneront de leur vénération et de leurs regrets.

« Art. 8.

« Des orchestres seront élevés autour de la Montagne et le peuple sera invité à y terminer la journée par des danses.

« Art. 9.

« Les artistes du théâtre donneront, le soir, une représentation gratuite.

« Art. 10.

« La presqu'île destinée à recevoir le cénotaphe élevé à Jean-Jacques Rousseau portera, désormais, le nom de ce philosophe. Sa construction et celle du monument seront sous la sauvegarde religieuse de tous les amis de la Liberté, dont il a proclamé les principes avec un courage qui fera à jamais sa gloire.

---

(1) La Croix-Rousse.

« Art. 11.

« L'agent national de la Commune est chargé de donner tous les ordres nécessaires pour l'exécution du présent arrêté.

« Fait à Commune-Affranchie, le 12 vendémiaire, l'an troisième de la République Française une et indivisible.

« *Les Représentants du peuple,*

« L.-J. CHARLIER et POCHOLLE.

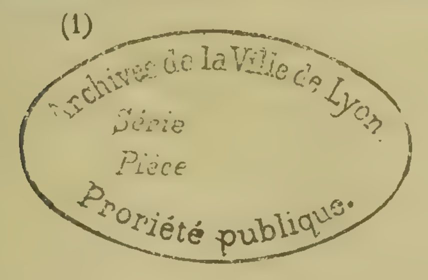
« Paris, 18 avril 1793, l'an II de la République.

« Le Ministre de la guerre au commandant de l'escorte qui conduit le citoyen Egalité Cadet, cidevant appelé Montpensier, à Paris.

« Je vous envoie, citoyen, la copie de la lettre du Ministre de la Justice qui atteste que la Convention a rendu un décret pour conduire le citoyen Egalité Cadet à Marseille.

« Il vous est, en conséquence, ordonné de changer de route et de conduire directement le citoyen Égalité Cadet à Marseille. Vous préviendrez de cette disposition le corps administratif ou la municipalité du lieu où le courrier vous aura rencontré ou du premier endroit que vous atteindrez en rétrogradant, parce que le décret n'aura probablement pas encore de publicité par les journaux au moment où le courrier vous remettra cet ordre.

(1)



« J. BOUCHOTTE. »

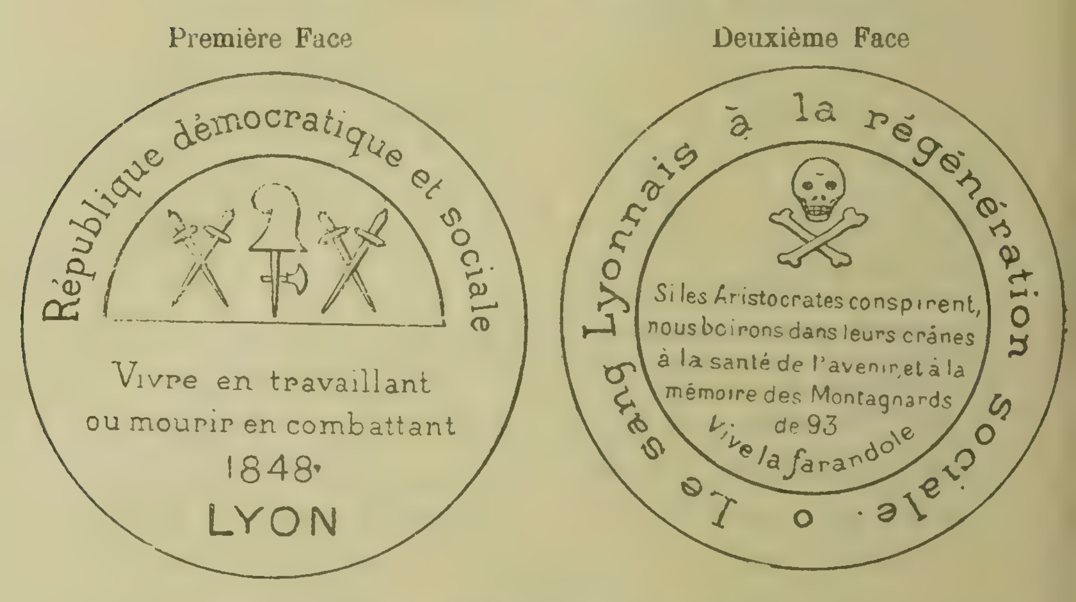
(1) Toutes les pièces citées portent ce cachet.

La collection des médailles offre un attrait tout spécial de curiosité par le nombre et par la variété des pièces exposées.

En voici quelques-unes de 1848 qui m'ont paru valoir la peine d'être relevées :

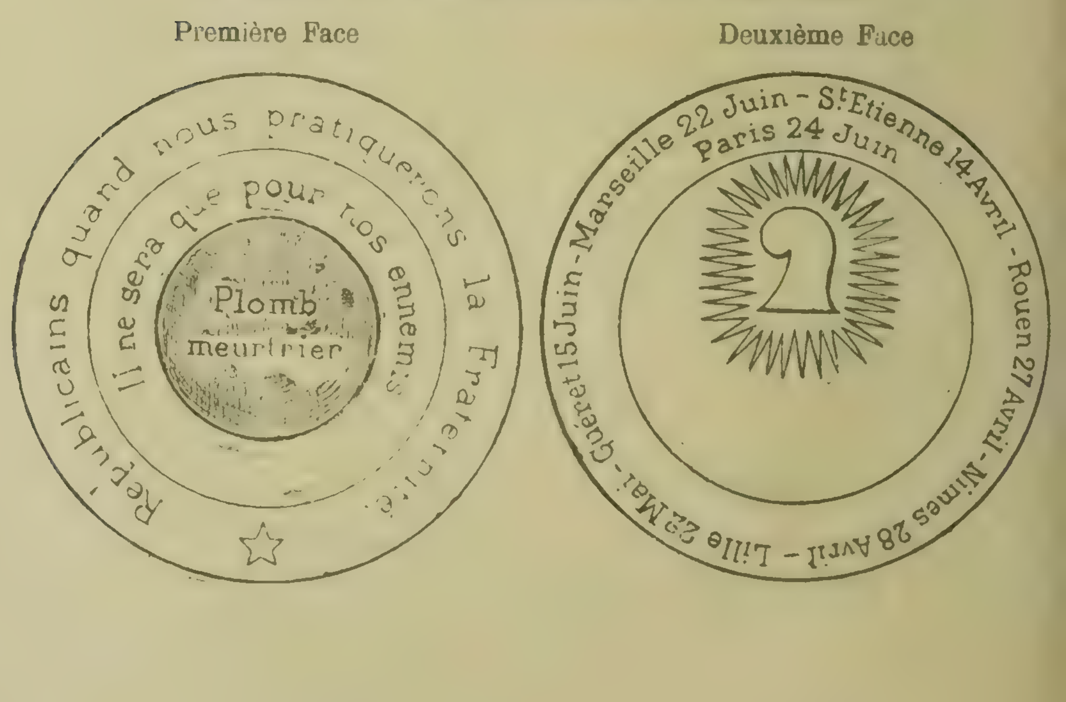
Médaille en plomb de 0m05 de diamètre.

Première Face — Deuxième Face



Médaille en plomb de 0m05 de diamètre

Première Face — Deuxième Face



Médaille cuivre de $0^{m}045$ de diamètre.

Première Face — Deuxième Face



Ces médailles disent bien l'état d'esprit de la population lyonnaise en 1848.

Il me reste, messieurs, à vous parler de l'Exposition coloniale qui est d'une très grande importance.

Elle se trouve dans les palais de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Indo-Chine, du Tonkin (Annam et Cambodge), de l'Annam ; dans les pavillons des colonies françaises : Guadeloupe, Martinique, Sénégal, Soudan, Guinée, Côte-d'Ivoire, Benin, Congo, Madagascar, etc., tous situés sur la rive Est du lac.

Le domaine colonial de la France est aujourd'hui d'une étendue immense; il faut qu'il devienne pour elle une source de revenus et les expositions coloniales sont encore le meilleur moyen, jusqu'à présent, de créer des relations commerciales et de provoquer des échanges profitables.

Le plus beau et le plus considérable de ces palais est celui de l'Algérie. Il rappelle le palais de Mustapha, à Alger, résidence du gouverneur général.

C'est un vaste rectangle divisé en quatre galeries, avec cour intérieure dessinée en jardin et fontaine au centre, dispositions ordinaires des monuments arabes, et trois Halls d'exposition.

Monument très réussi, que le public admire beaucoup.

Mais je passe sur les détails d'architecture pour arriver aux produits exposés. Je citerai de superbes onix translucides d'Aïn-Tekbalet, département d'Oran.

De belles collections d'avoines, de blés tendres et durs, d'orges, d'huiles, de vins. Remarqué un portique formé de 8.000 bouteilles (litres) de vin, représentant la récolte normale d'un hectare, dans un vignoble de la plaine de la Mitidja, planté en Carignans, Morastels et Cabernets.

Collection de toutes les laines algériennes. Un exposant a eu l'idée de faire un mouton gigantesque avec toutes les qualités de laine d'Algérie.

La culture de la vigne a pris, dans notre colonie, une importance énorme depuis quelques années.

Voici des statistiques intéressantes à cet égard :

En 1840, les surfaces plantées étaient de			1.500	hectares.
1880	—	—	24.000	—
1888	—	—	102.000	—
1892	—	—	117.000	—

Production :

En 1840......	50.000	hectolitres
1885......	995.000	—
1891......	4.005.000	—
1892......	3.000 000	—
1893......	3.800.000	—

Aussi, l'importation est-elle descendue de 400.000 hectolitres, en 1840, à 100.000 hectolitres, en 1892.

Et l'exportation, presque nulle en 1882 (20.000 hectolitres), est-elle arrivée à 2.900.000 hectolitres en 1892.

PAVILLON DE CONSTANTINE

Dans la foule des produits exposés, il en est un nouveau qu'il est bon de signaler. C'est le liège aggloméré.

Les râpures de liège, unies au ciment, à la liégine, à l'asphalte, etc., sont employées aux usages les plus divers, mais c'est surtout dans les constructions que ce produit offre des avantages marqués.

Dans la collection que j'ai examinée, j'ai remarqué, notamment, des briques en liège aggloméré au ciment pour les constructions élevées dans les lieux humides et qui sont mauvaises conductrices du son et de la chaleur.

Des briques en liège aggloméré à la liégine, employées pour les cloisons intérieures des constructions à cause de leur légèreté extrême et de leur qualité de mauvaises conductrices du son et de la chaleur.

Des briques en liège asphalté pour être employées dans les lieux humides et le long des murs salpêtrés.

Il y a aussi de la peinture au liège détruisant toute condensation, bonne pour les serres, les salles de bains, etc...

Des briques en liège et terre d'infusoires, d'une extrême légèreté et ayant une puissance isolante exceptionnelle.

Des carreaux de liège métallisé pouvant être employés dans l'eau, même dans la glace et se conservant indéfiniment.

Une Compagnie s'est montée pour exploiter ce nouveau produit qui offre réellement de grands avantages et qui sans doute entrera bientôt dans nos constructions.

L'Exposition de l'Art oriental, établie sous le

haut patronage de la Chambre de Commerce de Lyon, est située dans les annexes du Palais de l'Algérie ; on y a entassé des merveilles ; à citer :

Une tente turkomane rapportée par M. Masson de ses voyages en Asie.

Une tente Boukhare et des harnachements ornés de turquoises ; des armures superbes ; des inscriptions malheureusement mutilées provenant du tombeau de Tamerlan et de ses femmes ; des bijoux ; une collection d'objets d'art et d'objets des cultes bouddhiques et brahmaniques ; collection des plus considérables et des plus intéressantes.

Une vitrine où sont exposés de très anciens et très précieux manuscrits du Coran, etc., etc...

Et enfin un gigantesque Bouddha doré.

Il est impossible de citer tout ce que cette exposition contient d'objets magnifiques ou rares.

Collection de M. Ulysse Pila, collection hispano-mauresque, collection de vêtements de femmes de la Samarie, une tente ayant appartenu à Abd-el-Kader, etc., etc...

Le *Palais de la Tunisie* a un caractère tout particulier. Il rappelle la mosquée de Souk-el-Bey, à Tunis.

Deux grands pavillons aux extrémités et au milieu, un minaret peint en rose relié aux pavillons par deux ailes en arrière-corps.

Ce minaret, qui a 30 mètres de hauteur, est la reproduction fidèle du fameux minaret de Sidi-ben-Arous.

L'exposition de la Tunisie a une grande importance commerciale pour la France qui doit lutter, dans la Régence, contre les Anglais, les Allemands et les Italiens.

Aussi, dans une salle spéciale, on a exposé une foule d'articles d'importation étrangère *avec prix en regard*.

On y trouve une collection complète des produits du

sol; des eaux-de-vie, eaux de rose, eaux de jasmin et d'oranger.

Des minerais divers, de beaux marbres, des éponges, des coquillages bizarres.

Une belle collection d'ornithologie, de magnifiques tapis, des meubles étranges, etc., etc.

Quatre grandes cartes accrochées aux murs, sont les plans de Tunis, de Sousse, de Bizerte et de Sfax ; ils indiquent les travaux exécutés dans ces villes et ceux en voie d'exécution.

Ces renseignements sont complétés par une importante collection de belles photographies.

En résumé, le visiteur qui a exploré l'exposition de la Tunisie connaît tous les produits qu'on y exploite ; et l'industriel français, tous les produits que les étrangers introduisent dans la Régence, avec leurs prix.

Il faut espérer que nos compatriotes sauront en profiter.

Palais de l'Indo-Chine : Tonkin, Annam, Cambodge. — C'est encore là une exposition d'une utilité grande ; ce qui ne nuit en rien, d'ailleurs, à l'attrait de curiosité qui entraîne le public vers ce palais ravissant, d'aspect un peu mystérieux, avec ses toitures étonnantes et les éléphants représentés sur sa façade.

On y trouve la soie brute, la laine, le coton, une superbe exposition des beaux bois de Kamlay, de Yao, de Trach, de Cochinchine.

Une élégante exposition de vannerie : fauteuils, chaises, sièges divers, paniers et corbeilles en rotin travaillé avec art.

Un tableau représentant les fantastiques ruines d'Angkor avec descriptions.

Une très curieuse selle à éléphant.

Une collection de meubles incrustés de nacre et d'ivoire, avec un art et une patience infinis, et des échantillons de riches minerais de cuivre, de houille, de graphite, d'antimoine, etc.

Il n'est peut-être pas inutile de donner ici quelques renseignements sur les relations commerciales du Tonkin et de l'Annam avec la France, puisées dans un rapport de M. Cogni, directeur des douanes et régies de ces pays, et publiées par M. le Ministre des Colonies, à l'occasion de l'Exposition de Lyon.

Tonkin. — Le commerce général a été représenté en 1892, par un mouvement de denrées et de marchandises d'une valeur de 71.289.513 francs.

En 1893, cette valeur n'a été que de 69.476.652 francs.

Cette différence en moins pour 1893 (1.812.861 francs) est l'effet, dit le rapport, de l'avilissement de la monnaie d'argent. La piastre mexicaine, en usage dans ce pays, étant tombée d'une valeur de 5 fr 55 en 1875, à 3 fr. 70 en 1892 et à 3 fr. en janvier 1894. Actuellement elle est à 2 fr. 60.

Le rapport ajoute : « Jusqu'ici, l'importation des produits français a été nulle et n'a servi qu'à la consommation du corps expéditionnaire et des Européens. »

Voici les chiffres du rapport :

Tonkin.

Importations de tous pays, 1893........ F.	31.172.456
— d'origine asiatique, 1893...	9.000.000
— française, 1893..........	8.831.326

Vins : 2.940.000 francs. Ouvrages en métaux : 973.000 francs. Farines : 578.000 francs. Denrées coloniales : 578.000 francs ; Tissus : 820.000 francs.

Exportations pour tous pays, 1893......	F.	14.259,100
— 1892......		14,616,483
— 1891......		16,475,083
— pour la France, 1893......		9,250,667
— pour pays étrangers, 1893..		10,131,030

Annam.

Commerce général par terre, 1892 .. .. F.	8,185,166	F. 11,638,314
Commerce général par cabotage, 1892......	3,453,148	
Commerce général par terre, 1893..........	6,149,324	25,144,739
Commerce général par cabotage, 1893.......	18,995,415	
Importations de tous pays, 1893...		3,921,261
— de France, 1893...........		225,493
Exportations pour tous pays, 1893		21,000,000
— pour la France, 1893......		236,222

Il semble que le commerce français pourrait faire mieux.

L'Exposition permanente du Ministère des Colonies est située dans le palais de *l'Annam*. C'est l'une des plus curieuses et des plus intéressantes.

C'est d'abord deux très grandes cartes indiquant d'une façon très claire pour tout le monde, ce qu'était le domaine colonial de la France en 1870 et ce qu'il est en 1894, et entre ces deux cartes, une splendide panoplie d'armes indigènes formée de plus de 250 pièces.

C'est ensuite une série de statues de grandeur naturelle, admirablement exécutées, représentant les indigènes,

de toutes nos colonies, hommes et femmes, avec leurs costumes. C'est d'un effet saisissant. C'est le travailleur annamite, le nègre du Congo, du Dahomey, la bayadère indienne, le brûleur des morts, l'Africain, le Malgache, l'Indou, etc., etc.

Ce sont les collections africaines du capitaine Binger, avec de nombreuses photographies.

La collection du prince Henri d'Orléans, avec des dessins et des croquis très intéressants.

Puis les expositions de la Nouvelle-Calédonie: minerais, charbons, cobalt, nacre, soie.

De la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane : cires, cacaos, cotons, canelles, cafés, sucres, bois, etc.

De la Cochinchine, avec la soie, le thé, le charbon, l'ivoire et ses différentes applications.

Du Sénégal, du Dahomey, avec leurs fétiches extraordinaires, innomables. — L'art à son enfance.

Des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Des îles Taïti, de Mayotte, de Nossi-Bé, etc.

Et enfin de Madagascar, si peu connue, avec ses bois d'ébénisterie, où figurent de grosses billes d'ébène, des spécimens de caoutchouc, de résine, d'orseille, de café, de manioc, de riz, de gomme copal, etc., etc.

Et en circulant au milieu de cette infinité de produits naturels ou ouvrés, on est amené à cette constatation agréable: que la France, grâce à ses nouvelles colonies, peut se suffire à elle-même et se passer de la contribution étrangère, nécessaire jusqu'à présent à son industrie et à son alimentation.

En terminant ce long exposé des produits réunis à l'Exposition de Lyon, qu'il me soit permis, Messieurs, d'exprimer le regret que la ville de Marseille ait si peu participé à cette grande manifestation du travail.

L'Exposition de Lyon a été l'occasion d'une grande quantité de congrès et de concours, dont la plupart ont eu une véritable importance et tous une réelle utilité.

Je citerai notamment le *Congrès national des syndicats agricoles*, qui a émis les vœux suivants :

1° Que les circonscriptions syndicales par excellence étant les communes, les cantons et les arrondissements, il soit créé entre eux des *unions* devant leur donner l'impulsion et l'appui nécessaires.

2° Que les syndicats départementaux existants rendent les mêmes services en multipliant leurs sections par arrondissement, canton et commune.

3° Qu'il soit créé des institutions d'assistance et de prévoyance et des coopératives agricoles de production.

Le *Congrès de Géographie*, dans lequel on a discuté sur :

1° Certains perfectionnements à apporter à la graduation des longitudes et des latitudes.

2° Une étude sur la *pentapole Cyrénéenne* au point de vue de ses produits et de sa valeur colonisatrice.

3° Une étude sur les courants de surface de mer.

4° La situation faite aux très nombreux Français des Nouvelles-Hébrides, lesquels possèdent les trois quarts du sol, et qui, par suite de la rivalité de la France et de l'Angleterre, sont obligés d'aller faire régulariser leur état civil à Nouméa (Nouvelle Calédonie). — Un vœu est émis pour que cette situation soit modifiée.

5° Des questions relatives à l'émigration aux Colonies Françaises. — M. Imbert montre que nos nationaux ont les plus grandes difficultés, tandis que les émigrants des

autres nations peuvent très facilement se munir de tous les renseignements utiles et sont soutenus par les autorités administratives.

Attendu l'importance de ces questions, l'assemblée émet le vœu qu'un comité non officiel soit créé et chargé d'aider nos nationaux voulant s'établir à l'étranger.

Les faits rapportés ont paru tellement graves, que l'assemblée a chargé son secrétaire-général, M. Barbier, de présenter au Congrès de l'an prochain, un travail condensant tout ce qui a été dit jusqu'à présent sur l'émigration coloniale.

Le *Congrès de la propriété bâtie*. — L'importance de ce congrès est considérable. — L'assemblée a décidé qu'un compte-rendu officiel serait imprimé et vendu Nous y renvoyons les intéressés.

Le *Congrès de la Meunerie*, si intéressant pour Marseille, a émis des vœux fortement motivés, en faveur des *admissions temporaires* et des mesures à prendre pour favoriser *l'exportation des céréales et des farines françaises*.

M. Moulins, ancien membre de la Chambre de Commerce de Marseille, a soutenu énergiquement les intérêts de la meunerie marseillaise.

Le *Congrès des Sociétés coopératives* a été des plus intéressants. Il y a aujourd'hui, en France, 1.203 Sociétés coopératives qui se divisent ainsi :

Sociétés coopératives	de consommation..	1.090
—	de production.....	91
—	de crédit..........	19
—	de construction....	3

Je voudrais pouvoir vous donner ici, Messieurs, un compte-rendu complet des séances de ce Congrès ; mais cela sortirait du cadre de ce rapport et l'allongerait outre mesure.

Je tiens à vous signaler toutefois que notre compatriote M. Eugène Rostand, Président de la Caisse d'Epargne des Bouches-du-Rhône, figurait parmi les Présidents d'honneur de ce Congrès.

Je citerai encore les Congrès de *Sociologie*, *Scientifique et corporatif d'hygiène ouvrière*, *d'assistance publique*, de *médecine interne*, de *chirurgie*, des *Architectes de France*, *Colonial*, de *l'enseignement supérieur*, de *l'industrie minérale*, de *l'Alliance française*, des *Sociétés de patronage des libérés*, de la *Ligue de la moralité publique*, des *Imprimeurs*, de *Pomologie de France*, des *Percepteurs*, des *Sociétés de gymnastique*, des *Sapeurs-pompiers*, des *Boulangers*, des *Coiffeurs de France*, etc., et même un Congrès qui n'est certes pas le moins intéressant, celui des *Sourds et muets*.

Parmi les Concours, je citerai :

Le concours des animaux reproducteurs, le Concours international de tir, celui d'agriculture, d'horticulture, de comptabilité, de gymnastique, de musique, auquel 16,000 musiciens, assure-t-on, ont participé. — Concours de boules, concours de nage, etc., etc.

Je ne peux terminer ce rapport, Messieurs, sans vous parler de la Chambre de Commerce de Lyon, à laquelle revient en partie l'honneur de l'Exposition, et des services hospitaliers de la Ville, qui pourraient servir de modèles à nos grandes cités.

La Chambre de Commerce de Lyon a été fondée par un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 20 juillet 1702. Elle était composée de dix membres :

Le prévôt des marchands, *Président.*

Un échevin, négociant, *Vice-Président.*

Un ex-consul, marchand, *Vice-Président.*

Un marchand drapier.

Deux banquiers ou marchands de soie.

Un marchand épicier.

Un marchand toilier.

Un marchand mercier ou un marchand de bronze.

Un marchand fabricant de la communauté des marchands maîtres-ouvriers en soie faisant fabriquer.

L'Intendant de la Généralité de Lyon pouvait assister aux assemblées et les présider quand bon lui semblait.

Treize mille *livres* suffisaient alors aux frais de la Chambre. Cette somme était prise sur les *deniers communs de la Ville.*

Cette constitution, complétée par l'adjonction d'un député de Lyon au conseil du commerce, a été maintenue pendant tout le XVIII[e] siècle.

Supprimée le 27 août 1791, elle a été rétablie par le décret du 3 nivôse an XI (24 décembre 1802).

Le nombre des membres, qui était de quinze, fut successivement porté à dix-huit (décret du 1[er] mars 1872) et à vingt-un (décret du 24 mai 1893).

Les ressources financières de la Chambre de Commerce de Lyon ont deux origines : 1° l'imposition additionnelle aux patentes des trois premières classes, prescrite annuellement par décret; 2° les produits de l'exploitation de la condition des soies et de ses services annexes, auxquels vient se joindre la redevance payée par la Ville, pour la location du rez-de-chaussée du Palais du Commerce.

L'imposition additionnelle a produit, de 1869 à 1893.................... F.	660.233, »
L'exploitation de la condition des soies	13.905.511,75
TOTAL........... F.	14.565.744,75
Durant la même période, les dépenses ont été de........................ F.	5.877.242,25
Soit une différence, en faveur des recettes, de........................ F.	8.688.502,50

La Chambre a payé pour encouragements :

Au laboratoire d'étude de la soie...... F.	73.759,20
Aux installations collectives des soies et soieries aux expositions de Rome (1870), de Lyon (1872), de Vienne (1873), de Philadelphie (1876), de Paris (1878), de Melbourne (1880), d'Amsterdam (1883), d'Anvers (1885), de Paris (1889), de Chicago (1893)..	660.281,50
A des ouvriers pour perfectionnement à l'outillage de la soie.............	40.512,50
A la Société de garantie contre le piquage d'once......................	34.000, »
Au Conseil des prud'hommes, annuellement..............................	12.500, »
A la Société d'Agriculture du Rhône, pour éducations expérimentales de vers à soie, annuellement.........	49.000, »
A reporter............	870.053,20

Report.......... F.	870.053,20
A l'Association des filateurs et mouliniers de Valence, 1876 à 1883......	13.000 ,»
Au Syndicat des marchands de soie, annuellement....................	37.479,50
Création du laboratoire de chimie de la Douane, en 1884...............	42.102,25
Création du bureau de poste des Terreaux, en 1879....	25.000, »
Colonisations et explorations.........	27.445,85
Publications d'ouvrages.............	25.878,80
Souscriptions diverses, concours, congrès, etc.......	29.870, »

Institutions professionnelles subventionnées par la Chambre :

Ecole supérieure de commerce........	229.300, »
Ecole centrale Lyonnaise............	149.600, »
Ecole de chimie industrielle près la Faculté des Sciences (fondée en 1884)	92.650, »
Société d'enseignement professionnel du Rhône.................	122.000, »
Ecole de commerce pour dames et jeunes filles.	122.818, »
Ecole municipale de tissage..........	43.330,15
Enseignement des arts industriels....	118.198,15
A reporter............	1.948.725,90

Report.......... F. 1.948.725,90

Subventions diverses :

A la Société d'instruction primaire du Rhône..........................	
A la Société de géographie..........	
Aux cours de tissage................	964.122,50
Pour conférences en langues étrangères	
Aux divers congrès............... ...	
Impression d'ouvrages pour l'enseignement professionnel................	
Création, entretien et acquisition du musée historique.................	1.347.292,90
	4.260.141,30

A cette somme déjà énorme, il convient d'ajouter :

Secours payés à diverses Sociétés............ F.	45.250, »
Et les sommes versées à diverses Sociétés de secours mutuels....	19.300, »
A la Caisse de secours des fabricants et marchands de soie......	425.000, »
A reporter...	489.550, »

A reporter........... 4.260.141,30

Report...........		F. 4.260.141,30
Report.....	F. 489.550, »	
A la Caisse de prêts pour les chefs d'ateliers..	37.500, »	
Allocations diverses de bienfaisance........	106.133,25	
A la Société de secours mutuels et caisse de retraites des ouvriers en soie (utilité publique) :		
en 1893 { Payé à la Société.. F. 60.000 ; Payé à la C. de retraites 60.000 }	120.000, »	
		753.183,25
		5.013.324,55

Cette grosse somme n'est qu'approximative, car plusieurs syndicats et sociétés ont des subventions *annuelles* qui ne figurent que pour une annuité.

Il serait intéressant de comparer ces chiffres avec ceux des chambres de commerce des autres grandes villes de France.

La Chambre de Lyon a organisé un musée historique des tissus au palais du Commerce. Il se compose de huit salles :

1° Salle de *Tissus* du Ier au XVIIIe siècle.

2° Salle de *Broderies et tissus divers*, fin du XVIII° siècle.

3° *Dentelles anciennes et collection de mises en cartes* du XVIII° siècle.

4° *Broderies et suite de la collection de mises en cartes* du XVIII° siècle.

5° *Chefs-d'œuvre de l'industrie textile* : Tapis persans, broderies des XIV°, XV° et XVI° siècles.

6° *Galerie des métiers et de la technique.*

7° *Galerie des tissus lyonnais* du XIX° siècle.

8° *Etoffes d'Occident* sous l'inspiration orientale.

Ce musée est à visiter dans ses plus petits détails.

Services hospitaliers. — L'organisation des services hospitaliers de la ville de Lyon est curieuse. J'ai puisé ces renseignements dans le *Bulletin officiel de l'Exposition* du 7 juin 1894, qui cite une étude des *Débats*. J'en extrais les passages suivants :

La fortune des hospices de Lyon constitue un capital d'une centaine de millions environ, provenant exclusivement de donations et de legs. Les revenus s'élèvent bon an mal an à 3.400.000 francs. Dans ce chiffre, les immeubles figurent pour 2.400.000 francs, et les valeurs mobilières pour 970.000 francs (bilan de 1892). La plus grosse partie du patrimoine hospitalier est représentée par 1.400.000 mètres de terrains bâtis, situés aux Brotteaux, dont la valeur est susceptible d'augmentation par suite de l'élévation croissante du prix des loyers. La gestion de cet immense capital, ainsi que l'organisation administrative des hopitaux, est absolument gratuite, sauf, bien entendu, les émoluments du personnel hospi-

talier proprement dit et des employés de bureaux. Un conseil élu, composé de 25 membres, assume à lui tout seul la responsabilité de cette vaste organisation. Non seulement les fonctions d'administrateur ne sont pas rémunérées, mais elles sont onéreuses. Pendant longtemps les administrateurs, appelés *recteurs*, étaient tenus de verser, à titre d'avance, une somme de 10,000 livres. Le recteur en chef devait avancer 100,000 livres. A l'époque de la Révolution, le recteur en exercice a dû verser 400.000 francs, à cause de la dépréciation des assignats. Aujourd'hui les administrateurs ne sont pas astreints au versement ; mais tous les menus frais restent à leur charge ; non seulement ils payent les dépenses de voiture, de voyage, d'inspection, etc. ; mais encore ils font face à tous les frais qu'occasionnent les fêtes patronales qu'il est d'usage de donner dans chaque hôpital au moins une fois l'an De cette façon, pas un centime du bien des pauvres n'est détourné de sa destination.

A Lyon, le poste d'administrateur des hospices est regardé comme un titre d'honneur ; c'est le couronnement et la consécration d'une carrière. Aussi, la liste des administrateurs constitue-t-elle le véritable livre d'or de la haute bourgeoisie lyonnaise, et cette distinction enviée suffit à honorer une famille.

Mais ce n'est pas là la seule originalité de l'Administration hospitalière lyonnaise. L'organisation du personnel infirmier, qui date de plus de trois siècles sans changement (sauf les progrès réalisés dans l'instruction générale et les connaissances techniques), est encore plus curieuse. Les infirmières appelées *sœurs* ou *servantes des pauvres malades*, qui portent le costume religieux du XVI[e] siècle, sont recrutées par les soins de

l'Administration seule et sont groupées dans chaque établissement en une communauté libre, qui ne dépend d'aucun ordre religieux, n'est rattachée à aucune congrégation et se soumet librement à une règle religieuse surveillée par l'aumônerie, sous le contrôle et la direction supérieure du Conseil des hospices qui nomme et révoque les aumôniers. Il n'y a point de supérieure générale, ni de supérieure dans chaque maison : les infirmières prêtent serment entre les mains de l'administrateur délégué ; elles ne prononcent pas de vœux ; conservent leurs noms de famille ; elles peuvent se retirer du jour au lendemain si cela leur plaît et n'ont d'autres supérieurs que les administrateurs. Ce n'est qu'à la suite d'un noviciat qui dure dix ou quinze ans, qu'elles sont *croisées*, c'est-à-dire définitivement admises en titre.

Hâtons-nous d'ajouter que leurs fonctions ne sont pas gratuites comme celles des administrateurs. Leur noviciat terminé, elles reçoivent une haute paye de 40 francs par an, soit le tiers de ce que perçoivent par *mois* les infirmières laïques. A l'heure actuelle, plus de 800 sœurs sont réparties entre les divers hospices et nous constatons, à l'honneur des femmes françaises, que leur recrutement est très facile.

Cette organisation a fait ses preuves depuis plus de trois siècles et elle continue de donner d'incomparables résultats.

Quant au personnel médical qui, comme on le sait, comprend des praticiens d'une notoriété européenne, il est recruté exclusivement au concours : l'Administration lyonnaise revendique, avec raison, la priorité de cette institution. Il est nommé par le Conseil d'administration dont il dépend. Je ne sais pas au juste quelle est la

rétribution des médecins et des chirurgiens ; mais je crois qu'elle est de 150 francs ou de 180 francs par mois. Comme on le voit, les dépenses sont réduites au strict minimum. Aussi le prix de la journée d'un malade ressort-il entre 2 francs 16 cent. et 2 francs 20.

Il serait très intéressant et profitable de comparer ces résultats avec ceux obtenus dans les hopitaux de nos grandes villes de France.

Messieurs,

Je vous remercie d'avoir eu la patience d'écouter jusqu'au bout ce rapport, trop long à mon gré, et cependant bien incomplet ; car je ne vous ai parlé ni de l'exposition ouvrière, où le visiteur peut juger ce dont sont capables les travailleurs, malgré leur peu de ressources et s'ils sont dignes d'un intérêt trop souvent oublié ; — ni des pavillons du gaz, de la presse, ni du pavillon de jaunage dont la Compagnie, peut-être bientôt, distribuera la force motrice à chaque atelier, le feu et la lumière à chaque ménage ; — ni de l'exposition d'électricité, si étonnante cependant ; — ni de l'exposition de la Croix-Rouge Française, du pavillon des postes et télégraphes, du parc aérostatique, etc., etc. ; — ni de tant d'autres attractions : mais pourtant, tel qu'il est, j'espère qu'il ne sera pas complètement inutile et qu'il obtiendra votre haute approbation.

Marseille, 25 septembre 1895.

LES

ORDRES CHEVALERESQUES

Par le Chanoine PASCAL

Première Partie

LES

ORDRES EXISTANTS

Chapitre Ier.

ORDRES RECONNUS

Allemagne

1. — **Aigle Noir** (Ordre très noble de l') ou Ordre de l'Aigle de Prusse.

Cet Ordre fut institué, le 18 janvier 1701, par Frédéric Ier, roi de Prusse, afin de perpétuer le souvenir de son avènement au trône. Il le destina à récompenser les services des personnes les plus éminentes de l'État. Devenu le premier de l'empire, cet Ordre n'est conféré aujourd'hui qu'à des princes, à des seigneurs étrangers ou à des personnages illustres. Il n'est composé que d'une seule classe de chevaliers, dont le nombre est fixé à trente; ils portent la décoration comme les grand'croix, avec plaque, et sont de droit grand'croix de l'Aigle Rouge. Son

nom lui vient des armes de la Prusse, dans lesquelles se trouve l'Aigle Noir.

Devise de l'Ordre : *Suum cuique.*

Ruban orange.

2. — **Aigle Rouge** (Ordre de l'), ou Ordre de la Sincérité, ou Ordre de la Fidélité, ou Ordre de l'Aigle de Brandebourg.

Cet Ordre a été fondé, en 1705, par Georges-Guillaume, prince héréditaire de Beyreuth, qui lui donna le nom de l'*Aigle Rouge*, tiré des armes de la maison de Brandebourg : de là vient aussi son nom de l'*Aigle de Brandebourg* ; il fut appelé également Ordre de la Sincérité ou de la Fidélité. Son institution ne fut complétée qu'en 1712 ; ses statuts furent plus tard modifiés. Frédéric-Guillaume II, le 12 juin 1792, s'en déclara grand-maître et lui donna rang après celui de l'Aigle Noir. Il récompense les services rendus à l'État.

L'Ordre ne comptait d'abord qu'une seule classe de chevaliers ; mais, en 1810, deux nouvelles classes furent ajoutées ; une quatrième fut créée le 18 janvier 1830 ; une cinquième fut enfin introduite le 18 octobre 1861. Ces cinq classes correspondent à celles de la Légion d'Honneur de France.

Devise : *Sincere et constanter.*

Ruban blanc avec une raie orange sur chaque bord.

3. — **Couronne de Prusse** (Ordre royal de la).

Etabli en Prusse, le 18 octobre 1861, par Frédéric-Guillaume Ier, qui s'en déclara chef-souverain et grand-maître. Il est destiné à récompenser les belles actions et les différents mérites. Cinq classes : gr.-cr. ; gr.-off. ; com. ; off. ; chev.

Ruban bleu foncé.

4. — **Croix de Fer** (Ordre civil et militaire de la).

Institué le 10 mars 1813 par Frédéric-Guillaume III, cet Ordre fut destiné à récompenser les personnes qui se distinguent par des actions d'éclat, ou, dans l'Administration civile, par des services rendus à l'État. Ses statuts ont été modifiés, le 3 août 1841, par le roi Frédéric-Guillaume IV et, le 19 juillet 1870, par l'empereur d'Allemagne.

Trois classes : gr.-cr. ; comm. ; ch.

Ruban noir, une raie blanche sur chaque bord, ponr faits de guerre ;

Ruban blanc, une raie noire sur chaque bord, pour les autres faits.

5. — **Cygne** (Ordre du).

Il fut établi en Prusse l'an 1440 ou 1443. Quoique non aboli, l'Ordre avait cessé d'exister, lorsque, le 24 décembre 1843, Frédéric-Guillaume IV en renouvela les statuts. Il est conféré aux personnes qui prennent l'engagement de secourir les malades, soulager les pauvres, panser les blessés et consoler les affligés.

Une seule classe de chevaliers : les dames sont admises.

Devise : *Gott mit uns* (Dieu avec nous).

Pas de ruban. La décoration, qui est suspendue à une sorte de chaîne ou collier, se compose d'une double médaille, posées l'une au-dessus de l'autre; sur celle du bas, on voit le cygne qui a donné son nom à l'Ordre.

6. — **Frédéric le Grand** (Ordre de).

L'empereur Guillaume a fondé cet Ordre après la guerre de 1870, pour récompenser les officiers les plus

méritants. D'après les statuts, nul ne peut en faire partie s'il n'a commandé une armée d'au moins vingt-cinq mille hommes. Outre le grand-maître, l'Ordre compte six commandeurs et vingt-quatre chevaliers.

Ruban noir moiré, avec deux larges lisérés orange.

7. — **Louise** (Ordre de).

Fondé le 3 août 1814 par le roi Guillaume III pour récompenser cent dames ou demoiselles qui avaient donné d'éclatantes preuves de dévouement, d'humanité et de patriotisme pendant la guerre. L'Ordre, renouvelé en 1848, 1849 et le 30 octobre 1865, est composé d'une seule classe de chevalières et administré par une princesse de la maison royale qui prend le titre de Présidente.

La décoration est portée sur le sein gauche à un nœud de ruban blanc, bordé de noir.

8. — **Mérite Civil** (Ordre du)

Institué le 31 mai 1842 par Frédéric IV, en faveur de trente personnes se distinguant dans les sciences, les lettres et les arts. Les étrangers sont admis. Une seule classe de chevaliers, portant la croix en sautoir. La décoration est une médaille ayant au centre un aigle aux ailes déployées, avec quatre couronnes formant la croix.

Devise : *Pour le mérite.*

Ruban noir, un liséré blanc sur chaque bord.

9. — **Mérite Militaire** (Ordre du) ou Ordre pour le Mérite.

Frédéric II créa cet Ordre l'an 1740, en mémoire de son avènement au trône et en remplacement de l'Ordre de la Générosité. Le 18 janvier 1810, le roi Frédéric-Guillaume III, sous le nom d'Ordre du Mérite militaire,

l'affecta aux services militaires et aux actions d'éclat. Comme l'Ordre du Mérite civil, une seule classe de chevaliers ; même devise ; même ruban.

10. — **Saint-Jean** (Ordre prussien évangélique de).

Le 23 janvier 1811, le roi de Prusse abolit le bailliage de Brandebourg, la grande-maîtrise et les commanderies de l'Ordre de Malte qui avaient été reconnues par le traité de Hainbach, 12 juin 1382 ; il établit, le 23 mai 1812, un nouvel Ordre de la religion protestante sous le nom d'*Ordre de Saint-Jean*. Les statuts en furent modifiés le 15 octobre 1852. L'empereur d'Allemagne est protecteur souverain de cet Ordre dont les membres ne forment qu'une classe de chevaliers et portent la croix de Malte, anglée de l'aigle de Prusse.

Ruban noir.

11. — Croix de Duppel.

Cette décoration, fondée par le roi Guillaume, est depuis 1864 réservée aux Prussiens.

12. — **Croix de Mérite.**

Instituée le 22 mai 1871 et réservée aux dames. Une seule classe de décorées portant la croix sur le sein gauche, suspendue à un nœud de ruban blanc, bordé de noir.

Angleterre

13. — Bain (Ordre du).

Etabli par Henri IV d'Angleterre, au mois de janvier 1399, en souvenir du bain qu'il voulut quitter subitement

pour écouter une réclamation qu'on venait lui faire. Sous les règnes de Jacques II, Guillaume III et la reine Anne, l'Ordre tomba dans l'oubli Il fut renouvelé par Georges Ier; il ne comptait qu'une classe de chevaliers. Ses statuts ont été révisés par la reine Victoria, le 24 mai 1847, qui en a fait la récompense du mérite.

Trois classes : gr.-cr.; comm.; chev.-compagnons.

Devise : *Ich dien* (je sers).

Ruban rouge cramoisi.

14. — **Chardon** (Ordre du) ou Ordre de Saint-André ou Ordre de la Rue.

Institué en 1540 par Jacques Ier, roi d'Ecosse. Le nom de Chardon ou de la Rue lui vient des armoiries des anciens Piètes ou Scots. Il cessa d'exister à la mort de Marie Stuart; il fut rétabli, en 1687, par Jacques II, à l'époque de l'incorporation de l'Ecosse à l'Angleterre. Il disparut de nouveau et fut reconstitué, en 1703, par la reine Anne. Il est destiné à récompenser le mérite de la noblesse d'Ecosse et se compose d'une seule classe de chevaliers, dont le nombre est fixé à seize. La croix, sorte de médaillon à l'effigie de Saint André, est portée en écharpe avec plaque.

Devise : *Nemo me impune lacessit.*

Ruban vert.

15. — **Couronne des Indes** (Ordre impérial de la).

Créé le 1er janvier 1878 par la reine Victoria Ire, impératrice des Indes et destiné aux femmes des princes indiens et aux dames de distinction. Une seule classe de chevalières, portant la décoration sur l'épaule gauche, attachée à un ruban bleu de ciel, liséré de blanc.

16. — **Croix Rouge** (Ordre de la).

Organisé en 1883 et réservé aux dames. Elles portent l'insigne sur l'épaule gauche par un ruban bleu bordé de rouge.

17. — **Empire Indien** (Ordre de l').

Fondé le 1er janvier 1878 par la reine Victoria et réservé aux Indiens. Une seule classe de chevaliers, portant la croix en sautoir, suspendue à un ruban violet.

Devise : *Imperatricis auspiciis.*

18. — **Étoile de l'Inde** (Ordre de l').

Etabli le 25 juin 1861 par la reine Victoria, en faveur des soldats qui combattent dans l'Inde ; modifié en 1866 et 1876. La décoration est surmontée d'une étoile.

Trois classes : gr.-comm. ; comm. ; chev.

Ruban bleu de ciel, un liséré blanc sur chaque bord.

19. — **Jarretière** (Ordre de la).

Institué le 19 janvier 1350 par Edouard III.

Première version. — La comtesse de Salisbury étant au bal, laisse tomber sa jarretière : le roi se baisse et la lui rend. Les personnes qui en sont témoins se permettent d'en rire ; le roi impatienté s'écrie : « Honni soit qui mal y pense », et, pour consoler la comtesse, il promet de donner à ce ruban bleu un tel éclat, que tous ceux qui en ont ri s'estimeront heureux de l'obtenir. L'Ordre de la Jarretière fut institué.

Deuxième version. — Plusieurs font remonter la création de cet Ordre à la victoire de Crécy. Pendant la

bataille, le roi se serait servi, comme signe de ralliement, du mot *gaster*, qui signifie jarretière.

Quoiqu'il en soit, l'Ordre devint célèbre et ne fut conféré qu'aux princes ; il ne compte qu'une seule classe de chevaliers.

Devise : *Honni soit qui mal y pense* (gravée sur le médaillon qui représente Saint Georges).

Le chapitre de l'Ordre célèbre sa fête et se réunit le 22 avril.

En outre de l'insigne appendu au ruban, l'Ordre donne droit au port d'une jarretière de velours bleu.

Ruban bleu.

20. — **Saint-Michel et de Saint-Georges** (Ordre de).

Etabli le 12 août 1818 par le roi Georges III, en mémoire du traité qui unit l'île de Malte à l'Angleterre, le 23 mai 1814. Il récompense le mérite et la loyauté ; il confère la noblesse personnelle.

Trois classes : gr.-cr. ; comm. ; chev. La croix a sept branches émaillées de blanc.

Devise : *Auspicium melioris ævi.*

Ruban blanc foncé, avec une large raie rouge au milieu.

21. — **Saint-Patrice** (Ordre de).

Georges III d'Angleterre institua cet Ordre le 5 février 1783 pour récompenser la noblesse d'Irlande. Une seule classe de chevaliers, au nombre de vingt-deux, portant la décoration en écharpe avec plaque.

Le roi ou la reine en sont les chefs-souverains ; le lord lieutenant d'Irlande en est le grand-maître. La fête de l'Ordre se célèbre le 17 mars.

Devise : *Quis separabit ?* gravée sur le médaillon qui porte une croix, dont trois côtés sont formés par une couronne.

Ruban bleu azur.

22. — **Service Distingué** (Ordre du).

Créé en septembre 1886 et destiné à récompenser les services distingués chez les soldats et les marins.

23. — **Valeur** (Ordre de la).

Cet Ordre vient de remplacer une distinction appelée *Croix de Victoria*, qui avait été créé le 29 janvier 1856.

Ruban rouge pour les militaires, bleu pour les marins.

24. — **Victoria Ire** (Ordre de).

Erigé le 1er mai 1837 par la reine Victoria, qui lui donna son nom. Cet Ordre militaire est réservé aux indigènes des Indes qui combattent sous les drapeaux de l'Angleterre.

25. — **Victoria et Albert** (Ordre royal de).

Fondé le 10 février 1862, revisé le 10 octobre 1864 et le 5 mars 1880, cet Ordre est réservé aux dames.

Quatre classes ayant chacune un bijou différent.

Ruban blanc, se portant en nœud sur l'épaule.

26. — **Médaille Albert.**

Instituée le 12 mars 1866 pour récompenser les actes de dévouement.

Anhalt

27. — **Albert l'Ours** (Ordre d').

Institué le 18 novembre 1836 par Henri-Léopold-Frédéric et Alexandre-Charles, ducs souverains d'Anhalt, en remplacement de l'Ordre de l'Ours. Son nom lui vient du margrave Albert l'Ours, ancêtre des ducs souverains; il a pour but de récompenser le mérite et le talent.

Au terme des statuts renouvelés en 1850, l'aîné des ducs d'Anhalt est grand-maître de l'Ordre. La décoration est un médaillon sur lequel est gravé un ours passant et couronné.

Cinq classes : gr.-cr.; comm. avec plaque; comm.; chev. de 1re classe; chev. de 2me classe.

Devise (allemande) : *Crains Dieu et suis ses commandements.*

Ruban à trois raies égales : rouge, vert, rouge.

28. — **Mérite pour les Arts et les Sciences** (Ordre du).

Créé le 20 septembre 1875.

Cinq classes comme le précédent ; même ruban.

Annam

29. — **Dragon de l'Annam** (Ordre impérial du).

L'empereur des Annamites, d'accord avec le Gouvernement Français, a fondé cet Ordre à Hué, le 14 mars 1886, afin de récompenser les services civils et militaires. L'Ordre est conféré par l'empereur, sur la proposition des ministres.

Cinq classes : gr.-cr.; gr.-offic.; comm.; offic.; chev.

L'insigne est en argent pour les chevaliers, en or pour les autres gradés. Au-dessus de la couronne qui surmonte la décoration, se trouve le dragon formant bélière.

Ruban moiré vert à bords orangés pour les civils.

Ruban moiré blanc à bords orangés pour les militaires.

Autriche

30. — **Couronne de Fer** (Ordre de la)

Napoléon Ier fonda cet Ordre le 5 juin 1805, afin d'attacher à sa dynastie les Italiens et les Autrichiens. Il le destina à récompenser les services civils et militaires et les personnes qui se distinguaient dans les sciences, les lettres et les arts. Cet Ordre disparut en 1815.

Mais François Ier, empereur d'Autriche, déclara, le 12 février 1816, que l'Ordre de la Couronne ferait partie, désormais, des Ordres de sa maison, lui donna de nouveaux statuts, le réserva à la noblesse et annexa la grande-maîtrise à la souveraineté d'Autriche.

Trois classes : gr.-cr.; comm.; chev.

Devise : *Avita et aucta.*

Ruban jaune, bordé de bleu.

31. — **Elisabeth-Thérèse** (Ordre d') ou Fondation Thérésienne militaire d'Elisabeth.

L'Ordre a été fondé en 1750 par Elisabeth-Christine, veuve de l'empereur Charles VI, en faveur de vingt officiers qui devaient avoir servi leur pays fidèlement pendant trente ans et avoir le grade de colonel.

Sous Marie-Thérèse, le 16 novembre 1771, le nombre des chevaliers fut fixé à vingt-un. C'est le Conseil aulique de guerre qui propose à l'empereur les nominations.

Le médaillon qui renferme les initiales E T, surmontées de la couronne impériale, se trouve dans une étoile à huit rayons.

Ruban noir.

32. — **François-Joseph** (Ordre de).

Institué par l'empereur François-Joseph Ier, le 2 décembre 1849, afin d'honorer les services éminents dans toutes les conditions et d'exciter tous les citoyens à des actes utiles à la prospérité de la nation.

Ses statuts, modifiés en 1856, comprennent vingt-deux articles. La devise : *Viribus unitis* se trouve sur la bande qui unit les deux aigles couronnés, encadrant une croix pattée.

Trois classes : gr.-cr.; comm.; chev.

Ruban rouge foncé.

33. — **Léopold** (Ordre de).

Créé le 8 janvier 1808 par l'empereur François Ier, le jour de son mariage avec l'archiduchesse Louise, en souvenir de l'empereur Léopold II, afin de récompenser les services rendus dans les arts, les sciences, les lettres, les découvertes utiles et les actions d'éclat. La fête de l'Ordre se célèbre le 13 janvier.

Trois classes : gr.-cr.; comm.; chev. Les grand'croix reçoivent de l'empereur le titre de cousin ; les commandeurs, celui de baron ; les chevaliers, la noblesse héréditaire.

Devise : *Integritati et merito.*

Ruban rouge avec une raie blanche sur chaque bord.

34. — **Marie-Thérèse** (Ordre militaire de).

Fondé le 12 décembre 1758 par l'impératrice Marie-Thérèse, en souvenir de la bataille remportée sur les

Prussiens, le 18 juin 1757, par l'armée autrichienne et destiné à récompenser les actions d'éclat. Les membres étaient divisés en deux classes : gr.-cr. et comm. ; une classe de chevaliers fut ajoutée par Joseph II (1). Fête de l'Ordre : le 15 octobre.

Devise : *Fortitudini.*

Ruban blanc avec une large raie rouge sur chaque bord.

35. — **Mérite Militaire** (Ordre du)

C'était d'abord une simple médaille destinée aux militaires : on la donnait en or avec double paie, ou en argent avec moitié paie de supplément, selon l'importance de l'action qu'on voulait récompenser. Joseph II transforma la médaille en croix et l'institua en Ordre chevaleresque.

Les décorés se divisent en quatre classes depuis 1850 :

1. Ceux de la Croix d'or couronnée ;
2. Ceux de la Croix d'or sans couronne ;
3. Ceux de la Croix d'argent couronnée ;
4. Ceux de la Croix d'argent sans couronne.

En passant d'une classe à une autre, les décorés peuvent porter leurs deux croix.

Ruban rouge foncé.

36. — **Noble Croix** (Ordre de la), ou Ordre de la Croix Étoilée, ou Ordre des Dames chevalières de la Croix du Rédempteur, ou Société des Dames nobles de la Croix Étoilée.

Dans un incendie qui éclata le 2 février 1668 au palais impérial de Vienne, une boîte de bois qui contenait un

(1) Les membres de cet Ordre peuvent recevoir des titres de noblesse héréditaire et le titre de baron sans payer aucune taxe.

fragment de la vraie Croix fut miraculeusement préservée des flammes. Pour éterniser ce fait, l'impératrice Eléonore de Gonsaga institua un Ordre de chevalerie sous le titre d'*Ordre de la Croix Étoilée*, destiné à récompenser les dames nobles qui se distingueraient par leurs vertus et leurs bonnes œuvres. Cet Ordre fut approuvé par le pape Clément IX, le 27 juillet 1668 et par l'empereur Léopold Ier. Fêtes de l'Ordre : l'Invention de la Croix, l'Exaltation et le jeudi qui précède les Rameaux.

Deux classes : dames gr.-cr. ; dames chevalières.

Devise : *Salus et gloria.*

Rnban noir, noué en rosette.

37. — **Saint-Etienne** (Ordre de) ou Ordre du saint et apostolique roi Etienne.

Fondé en 1764 par l'impératrice Marie-Thérèse en l'honneur du premier roi de Hongrie, canonisé sous le nom de Saint Etienne, cet Ordre paraît être le renouvellement de celui des Porte-Croix, institué par Saint Etienne lui-même. Le roi de Hongrie, l'empereur d'Autriche, en est le grand-maître. L'Ordre est réservé à la noblesse. Les chevaliers deviennent barons ou comtes sans aucun frais. Fête de l'Ordre : le 2 septembre.

Trois classes : gr.-cr. ; comm. ; petites croix ou chev.

Devise : *Publicum meritorum prœmium.*

Ruban rouge, liséré de vert sur chaque bord.

38. — **Teutonique** (Ordre) ou Ordre de Prusse, ou Ordre des Chevaliers de la Vierge de la Maison des Teutons en Jérusalem, ou Ordre de Notre-Dame des Allemands.

Créé en Terre-Sainte, à l'époque des Croisades, sur le modèle de ceux du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem

par de riches Allemands qui recevaient et protégaient les pèlerins de leur pays et avaient obtenu du patriarche de Jérusalem la permission de bâtir un hôpital. Il fut approuvé en 1199 par le pape Célestin III. Le 28 juin 1850, on renouvela les statuts de cet Ordre qui est considéré, en Autriche, comme un établissement de chevalerie indépendant et religieux.

L'empereur en est le protecteur et l'archiduc le grand-maître.

Le 26 mars 1871, ses statuts furent révisés. L'Ordre a pour but le soin des malades et des blessés en temps de paix comme en temps de guerre. Les étrangers peuvent y être affiliés.

Une seule classe de chevaliers. La croix, de forme grecque, est surmontée d'un petit casque couronné.

Ruban noir.

39. — **Toison d'Or** (Ordre de la).

Institué à Bruges, le 10 janvier 1431, par Philippe II, duc de Bourgogne et de Flandre, en l'honneur de la Sainte-Vierge et de Saint André, afin de perpétuer le souvenir de son mariage avec l'infante Isabelle de Portugal. Approuvé par les papes Grégoire XIII, en 1564, et Clément VIII, en 1599. Par suite du mariage de Maximilien, archiduc d'Autriche, avec la fille de Charles le Téméraire, la grande-maîtrise passa dans la maison d'Autriche.

Après l'abdication de Charles Quint, en 1556, la branche espagnole de la maison d'Autriche resta en possession de l'Ordre jusqu'à la mort de Charles II.

Charles III ayant quitté l'Espagne, se retira à Vienne, où il rétablit l'Ordre de la Toison d'Or, en 1713. Philippe V, roi d'Espagne, protesta et les souverains des

deux pays conservèrent le droit de le conférer. Il est aujourd'hui destiné aux princes et aux grands personnages. Une seule classe de chevaliers.

La devise : *Pretium non vile laborum*, forme un médaillon auquel est suspendu une toison.

Ruban rouge.

Bade

40. — **Berthold de Zœhringen** (Ordre de).

Institué le 24 avril 1877, cet Ordre est la classe supérieure du *Lion de Zœhringen*.

Une seule classe de chevaliers, avec plaque de l'Ordre du Lion.

Ruban rouge, liséré or.

41. — **Fidélité** (Ordre de la).

Le premier des Ordres Badois.

Il fut créé le 17 juin 1715 par Charles-Guillaume, à l'occasion de la pose de la première pierre du château de Carlsruhe. Confirmé le 8 mai 1803 par Charles-Frédéric, l'Ordre comprenait des grand'croix et des commandeurs; depuis le 17 juin 1840, il ne forme qu'une seule classe de chevaliers grand'croix et n'est conféré qu'à des princes ou de hauts personnages qui ont le titre d'Excellence et sont gr.-cr. du Lion de Zœhringen.

Devise : *Fidelitas.*

Ruban jaune, une raie blanche sur chaque bord.

42. — **Lion de Zœhringen** (Ordre du).

Fondé le 26 décembre 1812 par le grand-duc Louis-Frédéric, à l'occasion de la fête de son épouse Stéphanie-Louise-Adrienne. Il récompense le mérite et le talent.

Son nom lui vient des armes de l'ancienne maison des ducs de Zœhringen.

Cinq classes : gr.-cr.; comm. de 1re classe; comm. de 2me classe ; chev. de 1re classe; chev. de 2me classe.

Une classe supérieure constitue l'Ordre de Berthold de Zœhringen.

Devise (allemande) : *Pour l'honneur et la loyauté.*

Ruban vert, un liséré orange sur chaque bord.

43 — **Mérite Militaire** de Charles-Frédéric (Ordre du).

Organisé le 4 avril 1807 par Charles-Frédéric, qui lui donna son nom; destiné à récompenser les services militaires et les actions d'éclat.

Trois classes : gr.-cr.; comm.; chev.

Devise (allemande) : *Pour l'honneur de Bade.*

Ruban jaune avec une large raie rouge au milieu et un étroit liséré blanc sur chaque bord.

Bavière

44. — **Couronne de Bavière** (Ordre de la) ou Ordre du Mérite civil de la Couronne de Bavière.

Institué le 19 mai 1808 par Maximilien-Joseph, roi de Bavière, cet Ordre, destiné à récompenser le mérite civil et les vertus patriotiques, confère la noblesse personnelle et le droit d'armoiries.

Trois classes : 24 gr.-cr.; 40 comm.; 160 chev.

Devise : *Virtus et honor.*

Ruban bleu clair, bordé de blanc.

45. — **Louis de Bavière** (Ordre royal de).

Louis de Bavière fonda cet Ordre, le 25 août 1827, pour récompenser ses serviteurs qui avaient accompli fidèle-

ment leur cinquantième année de service Il est destiné à récompenser les longs et fidèles services. Une seule classe de chevaliers.

Ruban rouge cramoisi, liséré de bleu.

46. — **Maximilien-Joseph** (Ordre militaire de).

Créé le 1er janvier 1806 par Maximilien Joseph Ier, en remplacement d'un signe d'honneur qui avait été fondé le 8 juin 1797 par Charles-Théodore. Les membres, en recevant l'Ordre, acquièrent la noblesse personnelle.

Il récompense indistinctement tous les militaires pour leurs actions d'éclat.

Trois classes : gr.-cr. ; comm. ; chev.

Devise : *Virtuti pro patriâ.*

Ruban noir avec deux raies : l'une blanche et l'autre bleue, sur chaque bord.

47. — **Maximilien** pour la Science et l'Art (Ordre de).

Fondé le 28 novembre 1853 par le roi Maximilien II, afin de donner un distinction particulière à « des ouvriers éminents dans le domaine des sciences et des arts. » Une seule classe : cent chev. ; décoration portée en sautoir.

Ruban bleu foncé, bordé de blanc.

48. — **Mérite de Saint-Michel** (Ordre du) ou Ordre Equestre de Saint-Michel.

Organisé à Munich, le 29 septembre 1693, par Joseph-Clément, prince électoral de Cologne et duc de Bavière ; destiné à maintenir, à protéger la religion et à défendre la patrie. Ses statuts, modifiés en 1812, obligeaient les chevaliers à secourir les militaires pauvres et infirmes.

Le 16 février 1837, le roi Louis en fit un Ordre de mérite et lui donna le nom d'Ordre du *Mérite de Saint-Michel.*

Quatre classes : gr.-cr. ; comm. avec plaque ; comm. ; chev.

Devise : *Quis ut Deus?*

Ruban bleu foncé avec une raie rose sur chaque bord.

49. — **Mérite Militaire** (Ordre royal du).

Destiné à récompenser les services militaires, cet Ordre fut fondé par le roi Louis II, le 19 juillet 1866, en faveur des sujets bavarois.

Cinq classes : gr.-cr. ; gr.-comm. ; comm. ; chev. de 1re classe ; chev. de 2me classe.

Devise : *Merenti.*

Ruban blanc ; un liséré bleu de ciel sur chaque bord.

50. — **Saint-Georges** (Ordre de), ou Ordre de Saint Georges, défenseur de l'Immaculée Conception de la Vierge.

Institué le 24 avril 1729, cet Ordre est le renouvellement d'un Ordre de ce nom qu'on croit avoir été établi à l'époque des Croisades, auxquelles plusieurs ducs de Bavière avaient pris part. Le 25 février 1827, ses statuts ont été modifiés. Il occupe le deuxième rang parmi les Ordres bavarois.

Devise : *In fide, justitiâ et fortitudine.*

Ruban bleu de ciel, avec deux raies, l'une blanche, l'autre noire, sur chaque bord.

51. — **Saint-Hubert** (Ordre de).

Le premier du royaume ; réservé aux grands personnages.

Il a été fondé par Gérard V, duc de Juliers et de Berg, l'an 1444, en souvenir de la victoire qu'il remporta sur Arnold d'Egmond, duc de Gueldres. Aucune nomination ne fut faite depuis 1489 jusqu'en 1709, époque à laquelle l'électeur palatin Jean-Guillaume de Neubourg rétablit l'Ordre.

Ses statuts ont été renouvelés en 1718 et en 1800.

Devise : *Un trau vast* (ferme dans la foi).

Ruban rouge ponceau, bordé de vert.

52. — **Sainte-Anne de Munich** (Ordre de) ou Ordre de Sainte-Anne du Couvent des Dames de Munich.

Créé le 6 décembre 1784 par l'électrice Anne-Marie-Sophie, en faveur des dames nobles bavaroises et étrangères. Renouvelé le 18 février 1802.

Ruban bleu clair, avec deux raies, l'une blanche et l'autre jaune sur chaque bord.

53. — **Sainte-Anne de Wurzbourg** (Ordre de) ou Ordre de Sainte-Anne du Couvent des Dames de Wurzbourg.

Pour les dames nobles. Fondé en 1714 par la comtesse Anne-Marie de Dernbach ; restauré par l'électeur Ferdinand, le 22 janvier 1811.

Ruban violet avec deux raies blanches sur chaque bord.

54. — **Sainte-Elisabeth** (Ordre de).

Fondé le 13 octobre 1766 par l'électrice Elisabeth-Augusta ; approuvé par le pape Clément XIII. Le roi est chef souverain de l'Ordre ; il en confère la grande-maîtrise à une princesse de la maison régnante. L'Ordre est accordé à douze dames de maisons souveraines et à trente-deux autres catholiques, prouvant seize quartiers de noblesse.

Ruban bleu azur, bordé de rouge.

55. — **Thérèse** (Ordre royal de).

Réservé aux dames nobles. Fondé le 12 octobre 1827 par la reine Thérèse et confirmé par le roi, en faveur de certaines filles nobles qui reçoivent, outre une distinction honorifique, une rente annuelle de 300 florins, pour suppléer à la médiocrité de leur fortune. Les dames honoraires sont choisies hors du royaume. Dans cet Ordre, comme dans les deux précédents, on voit figurer un certain nombre de Françaises.

Ruban blanc, deux lisérés bleu clair sur chaque bord.

56. — **Croix de Mérite.**

Elle date du 12 mai 1871 et ne forme qu'une classe de décorés ; les dames y sont admises.

Ruban bleu clair.

Belgique

57. — **Étoile Africaine** (Ordre de l').

Fondé le 30 décembre 1888 par le roi Léopold, comme souverain de l'Etat indépendant du Congo, pour récompenser les services rendus à la civilisation de l'Afrique.

L'Ordre est conféré par décret du roi qui en est le souverain grand-maître.

Six classes : gr.-cr. ; gr.-off. ; comm. ; off. ; chev. ; médaillés.

Devise : *Travail et Progrès*. La décoration, surmontée de la couronne royale, est une étoile au milieu de laquelle se trouve une autre étoile sur champ d'azur.

Ruban à trois parties égales : bleu, jaune pâle, bleu.

58 — **Étoile de Service** (Ordre de l')

Institué le 16 janvier 1889 par le roi Léopold ; destiné à récompenser ceux qui ont accompli fidèlement leur service au Congo. Une seule classe de chevaliers. La décoration consiste en une étoile d'argent.

Ruban bleu.

59. — **Léopold** (Ordre de).

Créé le 11 juillet 1832 pour récompenser les services civils et militaires rendus à la patrie ; le plus important du royaume.

Cinq classes : gr.-cr. ; gr.-off. ; comm. ; offic. ; chev. L'insigne (croix de Malte émaillée de blanc) récompensant les services militaires, est surmonté de deux glaives en croix.

Devise : *L'union fait la force.*

Ruban rouge ponceau.

60. — **Décoration civique** ou pour le Mérite civil.

Fondée par arrêté royal du 11 juillet 1867 ; destinée à récompenser les services rendus au pays et les actes éclatants de dévoûment ou d'humanité. On distingue la croix et la médaille.

Cinq classes de décorés : deux pour la croix, trois pour la médaille.

Ruban ponceau, deux bandes noires, avec liséré jaune, pour actes de courage,

Ruban ponceau, deux bandes noires, pour services administratifs.

61. — **Décoration commémorative.**

Léopold Ier, par décret du 20 juillet 1856, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son avènement au trône, décerna à tous ses officiers, qui avaient vingt-cinq ans de service actif, une décoration rappelant la croix du Lion de Belgique et la Toison d'Or.

Ruban vert à deux raies rouges.

La même décoration fut accordée à la garde civique avec un ruban ponceau à trois bandes vertes.

Birmanie

62. — **Soleil d'Or** (Ordre du).

Réservé aux grands dignitaires. Insigne suspendu à une chaîne d'or.

Brésil

63. — **Colomb** (Ordre civil et militaire de).

Créé le 7 juin 1890 en faveur des nationaux et des étrangers.

Quatre classes : gr.-cr. ; comm. ; off. ; chev.

Ruban bleu de ciel, une raie verte au milieu, un liséré rouge sur chaque bord.

64. — **Croix du Sud** (Ordre de la) ou Ordre du Cruziero.

Il fut fondé le 1er décembre 1824 par l'empereur don Pedro Ier. Son nom lui vient de la constellation du Sud qui brille au ciel de cette contrée et en souvenir du nom (terre de Sainte-Croix) qui fut donné au Brésil, au moment de sa découverte.

Il récompense tous les genres de mérite. L'Ordre a été conservé par le gouvernement républicain, en vertu d'un décret daté du 22 mai 1890.

Quatre classes : gr.-cr. ; comm. ; off. ; chev.

Devise : *Bene merentium præmium.*

Ruban bleu de ciel.

Brunswick (Duché de)

65. — **Henri-le-Lion** (Ordre d').

Henri-le-Lion, duc de Brunswick, avait eu le dessein de fonder un Ordre de chevalerie pour rendre hommage à la mémoire de ses ancêtres et récompenser le mérite. Son petit-fils, le duc Guillaume, accomplit cette tâche le 25 avril 1834 en instituant l'Ordre de Henri-le-Lion. Ses statuts ayant été modifiés en 1870, le prince Albert de Prusse en accepta la grande-maîtrise.

Cinq classes : gr.-cr. ; comm. avec plaque ; comm. ; chev. 1re cl. ; chev. 2me cl.

Devise : *Immota fides.*

Ruban rouge foncé, une raie jaune sur chaque bord.

Bulgarie

66. — **Mérite** (Ordre du).

Institué le 1er janvier 1880 et réservé aux militaires dont il récompense les mérites.

Quatre classes : gr.-cr. ; comm. ; off. ; chev.

Ruban bleu clair.

On doit compter aussi les médailles du Mérite soit civil soit militaire en or et en argent.

67. — **Saint-Alexandre** (Ordre de).

Il date de 1883 ; il est destiné à récompenser tous les genres de mérite ; ses membres sont divisés en six classes.

Ruban amarante, liséré vert et bleu.

Cambodge

68. — **Cambodge** (Ordre royal de).

Fondé le 8 février 1864 par le roi Norodom, pour récompenser les étrangers qui avaient contribué à la reconstitution de son royaume placé depuis 1863 sous le protectorat de la France. Destiné à récompenser tous les genres de mérite.

Cinq classes : gr.-cr. : gr.-off. ; comm. ; off. ; chev.

Ruban rouge, liséré vert.

Chine

69. — **Double-Dragon** (Ordre du).

Il a été créé en 1883. Le ruban et les deux dragons brodés sur ce ruban varient selon les classes et les grades. Cinq classes.

1re classe, premier grade : ruban rouge lamé d'or, dragons d'or ;

1re classe, deuxième et troisième grades : ruban rouge, dragons d'or ;

2me classe : ruban violet, dragons jaunes ;

3me classe : ruban bleu, dragons rouges ;

4me classe ; ruban marron, dragons verts ;

5me classe : ruban bleu clair, dragons bleus.

70. — **Dragon** (Ordre du).

Institué en 1863 pour les Français qui prirent part à l'expédition contre les Taï-Pings révoltés. Les chevaliers

forment deux classes : quarante portent la décoration en or, cent la portent en argent.

Ruban jaune.

71. — **Étoile Précieuse** (Ordre de l').

Cet Ordre existait avant que les soldats français pénétrassent en Chine. Une seule clssse de chevaliers. L'insigne, sorte de médaille, est suspendu à un ruban jaune d'or. Réservé aux nationaux.

72. — **Mérite civil** (Ordre du).

Déjà ancien. A l'instar des institutions similaires d'Europe, il est destiné à récompenser le mérite exceptionnel. L'insigne est une chaîne double soutenant un médaillon au dessous duquel pendent trois courtes chaînettes.

Réservé aux nationaux.

Choa (Royaume de)

73. — **Ménélick** (Ordre de).

Fondé par Ménélick II, rasou souverain de Choa (Abyssinie), l'an 1875, en souvenir de la mission française qui fut envoyée pour renouer les relations de ce pays avec la France. L'insigne est une médaille en or.

Une seule classe de chevaliers.

Ruban tressé bleu, vert, rouge et orange.

Danemark

74. — **Danebrog** (Ordre du).

Ce nom vient de Danebrog ou drapeau miraculeux sur lequel était une croix blanche et qu'on croyait tombé du

ciel au moment d'une bataille livrée aux Livoniens par Waldemar II. Ce roi créa un ordre de chevalerie auquel il donna le nom de ce drapeau, en 1219. En 1500, l'étendard ayant été perdu, l'Ordre s'éteignit. Christian V le renouvela le 12 octobre 1671.

Croix pattée, de forme latine, cantonnée de quatre couronnes. Fête de l'Ordre : le 28 juin.

Cinq classes : gr.-comm. ; gr.-cr. : comm. ; chev. ; hommes de Danebrog.

Devise : *Gud og Kongen* (Dieu et le Roi).

Ruban blanc, liséré de rouge.

75. — **Éléphant blanc** (Ordre de l').

Le premier du royaume. Il fut établi en l'honneur de la Sainte Vierge par Christien ou Christierne Ier, l'an 1478, à l'occasion du mariage de son fils. Ses statuts furent complètement modifiés en 1693 par Christian V ; ses membres aujourd'hui doivent être protestants et chevaliers de Danebrog. Les étrangers admis sont des princes ou des personnages éminents. La fête de l'Ordre se célèbre le 1er janvier.

Une seule classe de chevaliers. Décoration portée en écharpe avec plaque.

Devise : *Magni animi pretium.*

Ruban moiré bleu.

Espagne

76. — **Alcantara** (Ordre d') ou Ordre de Saint-Julien-du-Poirier.

Cet Ordre, réservé à la noblesse, fut fondé en 1176 par Ferdinand II, roi de Léon et de Galice, sur les instances d'un gentilhomme nommé Fernandez qui en devint

grand-maître. Son but était de former une milice qui repoussât les Maures. Le pape Alexandre III approuva cet Ordre, en 1177, sous le nom de Saint-Julien-du-Poirier.

Alphonse IX ayant enlevé aux Maures la ville d'Alcantara, l'an 1212, en confia la garde aux chevaliers de l'Ordre de Calatrava ; ces derniers, après quelques années, se démirent en faveur des chevaliers de Saint-Julien-du-Poirier qui acceptèrent et prirent le nom de chevaliers d'Alcantara. Les deux Ordres s'étaient réunis en un seul, mais bientôt ils se séparèrent. Le grand-maître don Juan de Laniga s'étant démis de ses fonctions en 1495, la grande-maîtrise fut réunie à la couronne de Castille sous Ferdinand-le-Catholique.

Une seule classe de chevaliers ; la décoration, sorte de croix encadrée dans un losange et surmonté d'un casque entouré de drapeaux, est portée en sautoir avec plaque.

77. — **Bienfaisance** (Ordre de la).

Créé par Isabelle II le 17 mai 1856, cet Ordre, accessible aux dames, est destiné à récompenser ceux qui se distinguent par la pratique des œuvres charitables.

La reine en est la grande-maîtresse.

Devise : *A la caridad.*

Trois classes : gr.-cr. ; comm. ; chev.

Ruban blanc, un liséré noir sur chaque bord.

78. — **Calatrava** (Ordre de).

Ce nom lui vient de la ville de Calatrava que le roi d'Aragon, don Sanche III, avait conquise sur les Maures. Les Templiers avaient la garde de cette ville. A la nouvelle qu'une armée d'infidèles venaient l'assiéger, les

Templiers l'abandonnèrent. Deux moines de Cîteaux se présentèrent au roi pour la défendre : don Raymond, abbé de Sainte-Marie-de-Hystéro et don Diégao Velasquez, suivis de leurs religieux. La ville étant sauvée, le roi la donna à ses défenseurs qui formèrent un Ordre religieux et militaire, approuvé le 26 septembre 1164 par le pape Alexandre III. En 1212, la ville d'Alcantara leur fut confiée par Alphonse IX ; ils la remirent aux chevaliers de Saint-Julien-du-Poirier, l'an 1217. Ces derniers s'unirent à l'Ordre de Calatrava, comme firent plus tard les chevaliers de l'Ordre d'Avis. Cette triple association ne dura pas. En 1385, Jean, roi de Portugal, fut élu grand-maître de l'Ordre d'Avis qui se détacha de celui de Calatrava ; les chevaliers d'Alcantara ayant suivi le même exemple, l'Ordre de Calatrava perdit de sa splendeur. A la mort du grand-maître, en 1495, le pape Innocent VIII nomma Ferdinand-le-Catholique à cette dignité ; peu après, Alexandre III ayant adjugé la grande-maîtrise à la couronne de Castille, l'Ordre reprit son éclat.

Ses membres, qui doivent être nobles, ne forment qu'une classe de chevaliers.

La décoration, pareille à celle de l'Ordre d'Alcantara, est aussi portée en sautoir avec plaque.

Ruban rouge.

79. — **Charles III** (Ordre royal et distingué de).

Institué par Charles III, l'an 1771, à l'occasion de la naissance de l'infant Charles-Clément et en l'honneur de la Conception Immaculée de la Sainte Vierge.

Clément XIV approuva cette fondation par une bulle du 21 février 1772.

Cet Ordre, destiné à récompenser les services distingués,

comprend depuis 1847 quatre classes : gr.-cr. ; comm. avec plaque ; comm. ; chev. Les grand'croix ont le titre d'Excellence.

Devise : *Virtuti et Merito.*

Ruban en trois parties égales : bleu, blanc, bleu.

80. — **Isabelle II** (Ordre royal d').

Fondé par Ferdinand VII en souvenir de la prestation de serment à sa fille dona Maria-Isabelle, en qualité de princesse héréditaire de la couronne, le 19 juin 1833. Il est destiné à récompenser les services des armées de terre et de mer.

Trois classes : gr.-cr. ; comm. ; chev.

La décoration est une croix ancrée surmontée de la couronne royale.

Ruban bleu azur moiré.

81. — **Isabelle-la-Catholique** (Ordre royal américain d').

Créé le 24 mars 1815 par Ferdinand VII, en souvenir de la reine Isabelle-la-Catholique, montée sur le trône l'an 1474 et qui avait compris le génie de Christophe Colomb. Destiné aux sujets qui concourent à la défense des provinces indiennes. L'Ordre, modifié en 1847, est devenu la récompense de tous les genres de mérite. La croix, surmontée de la couronne civique, est cantonnée de rayons.

Quatre classes : gr.-cr. : comm. avec plaque ; comm. ; chev.

Devise (espagnole) : *A la loyauté la plus pure.*

Ruban blanc moiré, avec deux bandes jaunes sur les bords.

82. — **Marie-Louise** (Ordre royal de la Reine).

Charles IV institua cet Ordre, le 19 mars 1792, en l'honneur de Saint Ferdinand, pour les dames nobles qui se distinguent par leurs services et leurs vertus. Une seule classe de chevalières. Décoration portée en écharpe par un ruban violet avec une large raie blanche au milieu.

83. — **Marie-Victoire** (Ordre de).

Fondé le 18 juillet 1871 et conféré par le Ministre de l'Instruction et des Travaux publics.

Trois classes : gr.-cr. ; comm. ; chev.

Le ruban varie suivant pour quel service l'Ordre est conféré :

Jaune d'or, pour la médecine ; blanc, pour la théologie ; rouge, pour la jurisprudence ; violet foncé, pour la pharmacie ; bleu céleste, pour la philosophie et la littérature ; bleu turquin, pour les sciences exactes ; bleu turquin et noir, pour l'industrie et le commerce ; rose, pour les beaux-arts ; bleu turquin et rose, pour les travaux publics ; bleu turquin et violet, pour la minéralogie ; bleu turquin et orange, pour l'exploitation des mines ; noir et vert de mer pour l'art nautique ; blanc et vert, pour l'instruction primaire.

84. — **Mérite militaire** (Ordre du).

Créé le 8 août 1866 par la reine Isabelle II.

Quatre classes : gr.-cr. ; plaques d'or ; plaques d'argent ; croix à la boutonnière.

Ruban en trois parties égales : rouge, blanc, rouge ; la croix est émaillée de rouge.

Quand la décoration n'est point conférée pour services militaires, le ruban est blanc, rouge, blanc ; la croix est alors émaillée de blanc.

85. — **Montesa** (Ordre militaire de), ou Ordre des Frères de Notre-Dame-de-Montesa ou Ordre de Notre-Dame-de-Montesa.

Lorsque le Concile de Vienne abolit l'Ordre du Temple en 1312, Jacques II, roi d'Aragon et de Valence, institua, six ans après, à Montesa, un Ordre qu'il plaça sous le vocable de Notre-Dame. Cet Ordre ayant vaillamment combattu les Maures, fut approuvé par les papes Jean XXII, Martin V, Jules II, Léon X, Grégoire XIII et Sixte V. En 1399, les biens de l'Ordre de Saint-Georges-d'Alfana furent donnés à celui de Montesa.

Ordre réservé à la noblesse. Une seule classe de chevaliers. La décoration est portée en sautoir avec plaque.

Ruban rouge.

86. — **Saint-Ferdinand** (Ordre royal et militaire de).

Fondé le 21 août 1811 par un décret des Cortès générales du royaume sous Ferdinand VII.

Quatre classes de cheveliers et une classe de grand'-croix.

Devise : *El rey y la patria.*

Ruban rouge ponceau, liséré orange.

87. **Saint-Herménégilde** (Ordre militaire de).

Ferdinand VII érigea cet Ordre, le 28 novembre 1814, pour récompenser les officiers des armées de terre et de mer.

Trois classes : gr.-cr. ; comm. avec plaque ; chev.

Devise : *Premio à la constancia militar.*

Ruban divisé en trois bandes égales : blanc, rouge, blanc ; les raies blanches ont chacune un liséré violet sur le bord extérieur.

88. **Saint-Jacques-de-l'Épée** (Ordre de).

Le premier de la Péninsule ; réservé à la noblesse.

Il prit naissance en 1170, époque à laquelle des chanoines réguliers de Saint-Augustin ayant bâti des hôpitaux pour les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Gallicie, treize gentilshommes s'engagèrent à les protéger contre les infidèles. L'Ordre fut approuvé par les papes Alexandre III et Innocent III. Le roi de Léon étant en guerre avec celui de Castille, expulsa les chevaliers du royaume ; ceux-ci se réfugièrent en Castille où le roi Alphonse leur donna le château d'Ucles. Après la mort du grand-maître Alphonse de Cardena, le pape Alexandre VI conféra la maîtrise de l'Ordre à la couronne de Castille.

Une seule classe de chevaliers ; croix portée en sautoir avec plaque. La décoration, en forme de losange, ressemble à celle des Ordres d'Alcantara et de Calatrava.

Devise : *Rubet ensis sanguine arabum.*

Ruban rouge.

89. **Toison d'Or** (Ordre de la).

(Voir page 399.)

90. — **Croix de distinction pour la Marine** ou décoration du Mérite naval.

Instituée, le 8 août 1868, par la reine Isabelle II, en faveur des marins.

Quatre classes : gr.-cr. ; plaques d'or ; plaques d'argent ; croix à la boutonnière.

La croix ancienne, à forme de Malte, a été modifiée ; elle est aujourd'hui de forme latine, portant au centre une ancre.

Ruban à trois parties égales : rouge, jaune, rouge.

Éthiopie

91. — **Étoile d'Éthiopie** (Ordre de l').

Organisé à l'instar des Ordres européens.

France

92. — **Légion d'Honneur** (Ordre national de la).

Institué par Napoléon Ier le 19 mai 1802. Les divers gouvernements qui se sont succédé l'ont religieusement conservé. Il est conféré par le chef de l'Etat, sur la proposition des divers ministres. La croix, étoile à cinq branches, a servi de modèle à plusieurs Ordres. La couronne impériale qui la surmontait est remplacée par la couronne civique (chêne et laurier).

Cinq classes : gr.-cr.; gr. offic.; comm.; offic.; chev.

Les militaires ont droit à une pension basée sur le grade qu'ils possèdent dans l'Ordre.

Devise : *Honneur et Patrie.*

Ruban rouge.

93. **Mérite Agricole** (Ordre du).

Fondé, le 7 juillet 1883, par décret présidentiel pour récompenser les services rendus à l'agriculture. Les nominations ont lieu par arrêté du ministre de l'agriculture. La décoration est une étoile à six pointes entourée d'une couronne d'épis et de fleurs ; l'étoile, émaillée de vert, est en argent.

Deux classes : offic.; chev.

Devise : *Mérite agricole.*

Ruban moiré vert, un liséré rouge près de chaque bord.

94. — **Palmes Académiques ou Universitaires** (Décoration des).

Lorsque l'Université fut instituée, en 1808, les titres honorifiques qu'elle décernait furent divisés en trois classes : dignitaires, offic. de l'Université, offic. d'Académie. L'insigne consistait en des palmes brodées sur l'habit. En 1850, le titre d'officier de l'Instruction publique fut substitué à celui d'officier de l'Université.

Depuis 1866, les palmes académiques sont devenues une décoration qui est conférée par le Ministre de l'Instruction publique.

Deux classes : les officiers de l'Instruction publique, palmes en or, rosette violette ; les officiers d'Académie, palmes en argent, ruban violet.

I. MÉDAILLES D'HONNEUR

95. — 1. **Médaille de Sauvetage et de Dévoûment.**

En 1815, le Ministre de l'Intérieur créa une médaille destinée à ceux qui se signaleraient par des actes de courage et de dévoûment ; elle est conférée aussi après les épidémies.

Le port en fut autorisé le 2 décembre 1833. Depuis le deuxième Empire, il y a deux médailles en or, première et deuxième classe ; deux médailles en argent, première et deuxième classe.

Ruban tricolore : bleu, blanc, rouge.

96. — 2. **Médaille du Travail.**

Un décret du 16 juillet 1886 établit que des médailles d'honneur seront décernées par le Ministre du Commerce

et de l'Industrie aux ouvriers et employés français comptant plus de trente ans de services consécutifs dans le même établissement (1).

Quatre classes de médailles : en or, en vermeil, en argent, en bronze.

Ruban tricolore ; les couleurs disposées horizontalement et dont le rouge doit toucher la médaille.

97. — 3. **Médaille Militaire.**

Elle fut instituée par décrets présidentiels des 22 janvier et 29 février 1852, en faveur des soldats et sous-officiers qui se sont distingués. Les officiers supérieurs peuvent aussi la recevoir. Une rente viagère est attachée à cette médaille.

Ruban jaune, liséré vert.

98. — 4. **Médaille des Instituteurs** ou Médaille de l'Instruction primaire.

Fondée le 15 juin 1818 ; renouvelée en 1892.

Une décision ministérielle, en 1894, accorde aux instituteurs le port de ce ruban sans la médaille.

Ruban violet, liséré jaune.

99. — 5. **Médaille des Hôpitaux et Ambulances.**

100. — 6. **Médaille des Sociétés de secours mutuels.**

Elle fut instituée par décret du 26 mars 1852. Elle est décernée tous les trois ans aux membres des Sociétés de

(1) Une médaille semblable était créée le 28 mars 1888, sur la proposition du Ministre de la Guerre, pour les ouvriers militaires français, et le 17 juin 1890, sur la proposition du Ministre de l'Agriculture, pour les ouvriers ruraux.

secours mutuels approuvées qui ont rendu des services à la société.

Trois classes de médailles : or, argent, bronze.

Ruban noir, liséré de bleu.

101. — 7. **Médaille des Postes et Télégraphes.**

Instituée le 22 mars 1882, en faveur des facteurs des postes et télégraphes, des entrepreneurs de transport de dépêches ou de leurs employés, y compris le personnel des navires et des trains utilisés pour cet usage, lorsqu'ils se sont signalés par leur courage ou leur dévoûment. Cette médaille n'est portée qu'avec l'uniforme.

Trois classes : or, argent, bronze.

Ruban à 21 raies égales et verticales, de trois en trois, bleues, blanches, rouges.

102. — 8. **Médaille des Préposés forestiers.**

Médaille en argent créée le 15 mai 1883.

Ruban vert, liséré de jaune, avec cinq filets jaunes sur le vert

103. — 9. **Médaille des Douaniers.**

Instituée le 16 juin 1894. Les titulaires doivent compter vingt ans de services irréprochables ou avoir accompli des actions d'éclat.

Médaille en argent : elle porte sur une face la tête de la République et sur le revers ces mots : *Direction générale des Douanes. Honneur et Dévoûment.*

Ruban rayé vert et rouge.

Remarque. — Ne sont pas comprises dans cette liste les médailles en or, argent et bronze, décernées par les divers ministres aux principaux lauréats des concours organisés par les Académies et Sociétés savantes de France.

II. MÉDAILLES DES CAMPAGNES

104. — 1. Médaille de Juillet.

Instituée le 16 décembre 1830, afin de perpétuer le souvenir des trois journées de Juillet, pendant lesquelles se fit la Révolution. Cette médaille est distincte de la croix du même nom, fondée à la même occasion.

Ruban tricolore.

105. — 2. Médaille de Sainte-Hélène.

Créée par Napoléon III, le 12 août 1857, en faveur de ceux qui avaient combattu sous les drapeaux de la France de 1792 à 1815. Elle est en bronze.

Ruban rayé vert et rouge.

106. — 3. Médaille d'Italie.

Fondée, le 11 août 1859, en souvenir de cette campagne.

Ruban rouge à cinq petites raies blanches.

107. — 4. Médaille de Chine.

Instituée à Paris par Napoléon III, le 23 janvier 1861, en souvenir de l'expédition de Chine.

Ruban jaune dans lequel est tissé en bleu, en caractères chinois, le mot *Pékin*.

108. — 5. Médaille du Mexique.

Fondée le 29 août 1863, par Napoléon III, en souvenir de cette expédition.

Ruban blanc, avec une bande rouge et une verte en croix de Saint-André ; au milieu, l'aigle mexicain tenant un serpent dans son bec.

109. — 6. Médaille du Tonkin.

Instituée par une loi du 6 septembre 1885, en faveur des soldats qui ont pris part à l'expédition du Tonkin.

Ruban jaune, quatre bandes vertes.

110 — 7. Médaille de Madagascar.

Instituée, le 31 juillet 1886, pour les soldats qui ont participé à l'expédition de Madagascar.

Ruban bleu, quatre bandes vertes posées horizontalement.

111. — 8. Médaille du Dahomey.

Fondée, le 24 novembre 1892, en faveur des militaires qui ont fait la campagne du Dahomey.

Ruban à raies noires et jaunes dans le sens vertical.

112. — 9. Médaille du Siam.

Instituée en 1893.

113. — 10. Médaille coloniale.

Créée le 6 mars 1894 et réservée aux militaires et aux marins ; elle est en argent.

Ruban à trois raies : bleue, blanche, bleue.

Les titulaires portent autant d'agrafes qu'ils ont de campagnes dans des possessions différentes.

III. MÉDAILLES FRANCO-ÉTRANGÈRES

114. — 1. Médaille de Crimée.

Instituée, en 1855, par la reine d'Angleterre, en faveur des officiers et soldats des armées alliées qui avaient

participé à l'expédition de Crimée ; autorisée par le Gouvernement français le 26 avril 1856. Médaille en argent.

Ruban bleu clair, liséré de jaune.

115. — 2. **Médaille Militaire de Savoie.**

Instituée par le roi de Sardaigne Charles-Albert, le 20 mars 1833, pour récompenser le mérite militaire sur terre et sur mer ; autorisée pour nos soldats après la guerre d'Italie, le 10 juin 1857.

Deux classes : or, argent.

Ruban bleu foncé.

116. — 3. **Médaille de la Baltique.**

Instituée par la reine d'Angleterre, en 1856, pour les Français qui avaient pris part à l'expédition franco-anglaise contre la Russie dans la mer Baltique. Médaille en argent.

Ruban jaune, liséré bleu sur chaque bord.

117. — 4. **Médaille de Mentana** ou croix de Mentana.

Instituée par le pape Pie IX, le 14 novembre 1867, en faveur du corps expéditionnaire d'Italie.

Autorisée pour nos soldats comme médaille militaire, par décret de Napoléon III, le 3 mars 1868. Elle est en argent.

Devise : *Virtuti et fidei.*

Ruban blanc et bleu, ainsi composé : blanc, bleu, blanc, bleu, blanc.

Grèce

118. — **Sauveur** (Ordre du).

Créé, le 20 mai 1833, par le roi Othon Ier, en mémoire de la délivrance de la Grèce et placé sous la protection du divin Sauveur ; modifié en août 1863 et destiné à récompenser tous les mérites.

Cinq classes : gr.-cr. ; gr.-comm. ; comm. ; chev. de la croix d'or ; chev. de la croix d'argent.

Décoration en forme de Malte, portant au milieu la croix grecque.

Devise (en grec) . *Seigneur, ta main droite a été glorifiée dans sa force.*

Ruban bleu clair, bordé de blanc.

119. — **Médaille des Philhellènes.**

Othon Ier institua cette décoration, l'an 1834, en faveur des nationaux et des étrangers qui avaient contribué à l'indépendance de la Grèce.

Deux classes : en argent pour les officiers ; en bronze pour les soldats.

Ruban bleu clair.

Guinée (Dahomey)

120. **Étoile Noire** (Ordre de l').

Institué le 30 août 1892 par Toffa, roi de Porto-Novo, reconnu officiellement par la France en 1894. La croix est entourée d'un soleil semblable à celui de la Légion d'Honneur : au milieu se trouve une étoile noire.

Cinq classes : gr.-cr. ; gr.-offic. ; comm. ; off. ; chev.

Ruban bleu clair, liséré rouge.

Hawaï

121. — **Couronne d'Havaï** (Ordre de la).

Il date du 12 septembre 1882.

Cinq classes : gr.-cr.; gr.-offic.; comm ; compagnons; médaillés.

Ruban blanc, liséré bleu.

122. — **Etoile d'Océanie** (Ordre de l').

Institué par le roi d'Hawaï, le 16 décembre 1886. Destiné aux étrangers qui ont rendu des services à l'Etat.

Cinq classes ordinaires.

Ruban vert, liséré blanc.

123. — **Kalakawa** (Ordre de).

Créé, le 28 septembre 1875, par le roi Kalakawa, en souvenir de son avènement au trône.

Quatre classes : gr.-cr.; gr.-offic.; comm.; chev.

Ruban formé de quatre bandes bleues, alternant avec quatre blanches.

124. — **Kaméhaméa** (Ordre de).

Établi, le 4 avril 1865, par le roi Kaméhaméa V; destiné à récompenser tous les genres de mérite.

Trois classes : 10 gr.-cr.; 30 comm.; 50 chev. Le nombre n'est pas limité pour les étrangers.

Ruban rouge, liséré de blanc pour les gr.-croix ; à quatre raies rouges alternées de trois raies blanches pour les autres classes.

125. — **Kapiolani-le-Grand** (Ordre de).

Fondé, le 30 août 1880, par le roi Kalakaua, en l'honneur de son ancêtre Kapiolani-le-Grand, pour récompenser les services distingués.

Six classes : gr.-cr.; hauts gr.-offic.; comm.; off.; chev.

Deux classes de médaillés.

Ruban jaune, bordé de blanc rouge et bleu. Sans l'insigne, le ruban et la rosette sont à quatre bandes rouges alternées de quatre jaunes.

Hesse (Grand-duché)

126. — **Lion d'Or** (Ordre du).

Institué, le 14 août 1770, par Frédéric II, landgrave de Hesse.

Quatre classes : gr.-cr.; comm. de 1re cl.; comm. de 2e cl.; chev.

Depuis le 28 juin 1876, la croix est remplacée par un médaillon sur lequel est un lion armé, lampassé et couronné. Les membres de l'Ordre ne forment qu'une classe de chevaliers. Réservé aux membres de la maison du grand-duc de Hesse ; ils portent l'insigne des gr.-croix.

Devise : *Virtute et fidelitate.*

Ruban rouge ponceau.

127. — **Louis** (Ordre de).

Organisé, le 25 août 1807, par le grand-duc Louis Ier, pour récompenser les services civils et les actions d'éclat.

Cinq classes : gr.-cr.; comm. de 1re cl.; comm. de 2e cl.; chev. de 1re cl.; chev. de 2e cl.

Devise (allemande) : *Dieu, honneur, patrie.*

Ruban noir avec un liséré rouge sur chaque bord.

128. — **Philippe** (Ordre de).

Créé le 1er mai 1840, par le grand-duc Louis II, en l'honneur du landgrave Philippe-le-Magnanime et pour remplacer l'ancien Ordre du Mérite de Philippe.

Cinq classes : gr.-cr.; comm. avec plaque ; comm.; chev. de 1re et de 2e classe.

Devise : *Si Deus nobiscum, quis contra nos ?*

Ruban rouge, liséré de bleu.

129. — **Croix du Mérite militaire.**

Instituée le 12 septembre 1870.

Une seule classe de chevaliers. La décoration (croix à huit pointes, en bronze doré) est portée à la boutonnière.

Ruban bleu clair, un liséré ponceau sur chaque bord.

130. — **Croix Militaire de la Sanité.**

Elle date du 25 ou 28 août 1870.

Une seule classe de chevaliers ; décoration portée à la boutonnière.

Ruban ponceau, liséré d'argent.

Hohenzollern

131. — **Maison de Hohenzollern** (Ordre princier de la) ou Ordre des Principautés de Hohenzollern.

Publié, le 5 décembre 1841, par les princes de Hohenzollern ; admis en 1851 parmi les Ordres prussiens. Il

comprenait deux classes indépendantes : celle de la maison royale de Prusse, celle des deux branches Hohenzollern Heckingen et Sigmaringen. En 1861, l'Ordre fut conféré seulement par le roi de Prusse ; depuis la constitution de l'empire d'Allemagne, l'empereur en est devenu protecteur, les princes de Hohenzollern en sont devenus grands-maîtres.

Quatre classes : gr.-cr. ; comm. avec plaque ; chev. ; porteurs de la décoration.

Devise (allemande) : *Pour la fidélité et le mérite.*

Ruban blanc à trois raies noires.

Honduras

132. **Santa Rosa et de la Civilisation** (Ordre de).

Fondé le 21 février 1868, par décret du Corps législatif, pour récompenser tous les genres de mérite. Avec l'Ordre a été institué un Sénat composé de six membres pour statuer sur les nominations. Cinq classes ordinaires.

Devise : *Republica de Honduras.* La décoration, en forme de Malte, est surmontée de la couronne civique.

Ruban blanc au centre, deux bandes bleues et les bords rouges.

Iles Comores

133. — **Étoile d'Anjouan** (Ordre royal de l').

Erigé par le sultan Seid-Abdallah, en 1860.

Quatre classes : gr.-cr.; comm.; offic.; chev.

La décoration, sorte d'étoile à huit pointes, porte au milieu un croissant surmonté d'une main.

Devise (française) : *Ordre royal de l'Étoile d'Anjouan. Comores.*

Ruban rouge, liséré de blanc.

Indes

134. — **Étoile du Mérite** (Ordre de l').

Fondé par le rajah Sourindro-Mohun-Togore, par lettres patentes données à Calcutta, le 31 décembre 1884.

L'insigne est une étoile à six rayons d'argent ; au centre, sur émail blanc, sont les armes du rajah entourées d'un listel bleu, portant en caractères d'or la devise traduite : *Ordre du mérite de Sourindo-Mohun-Togore.*

Italie

135. — **Annonciade** (Ordre de l') ou Ordre de l'Annonciation.

Institué en 1362 par Amédée VI, comte de Savoie, sous le nom d'Ordre du Collier ou du Lacs d'Amour, en souvenir du courage déployé par Amédée V au siège de Rhodes (1310). L'Ordre, renouvelé en 1618 par Charles VIII, duc de Savoie, reçut le nom de l'Annonciade et fut consacré à la Sainte Vierge. Victor-Emmanuel II, devenant roi d'Italie, en renouvela les statuts le 3 juin 1859 et le réserva aux princes et aux personnages de marque. La décoration se compose d'une sorte de chaîne d'or formant le médaillon sur lequel est représenté le mystère de l'Annonciation, qui est la fête de l'Ordre.

Une seule classe de chevaliers portant l'insigne en sautoir suspendu à une chaînette, avec plaque sur le côté gauche.

Ruban bleu clair.

136. — **Civil de Savoie** (Ordre).

Publié par le roi de Sardaigne, Charles-Albert, le 29 octobre 1831, pour récompenser les fonctionnaires publics ; peu accessible aux étrangers.

Une seule classe de chevaliers. Croix ordinaire sur laquelle se trouvent les lettres C. A.

Devise : *Al merito civile.*

Ruban de trois parties égales : blanc, bleu, blanc.

137. — Couronne d'Italie (Ordre de la).

Organisé par Victor-Emmanuel II, par décret du 20 janvier 1868, à l'occasion du mariage du prince royal Humbert avec la princesse Marguerite de Gênes ; destiné à récompenser le mérite civil et militaire.

Cinq classes ordinaires. Les étrangers sont admis sur la présentation du ministre des affaires étrangères.

Ruban rouge, au centre une petite bande blanche.

138. — Militaire de Savoie (Ordre).

Fondé le 14 août 1815 par Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne et de Savoie ; renouvelé en 1855 ; réservé aux militaires. La fête de l'Ordre est célébrée le 30 mars.

Cinq classes ordinaires.

Devise : *Al merito ed ad valore.*

Avant 1855, le ruban était bleu d'azur ; aujourd'hui : ruban bleu avec une bande rouge au centre de la largeur du tiers du ruban.

139. — Saints Maurice et Lazare (Ordre religieux et militaire des).

Créé en 1434, sous le nom de Saint-Maurice, par Amédée VIII, premier duc de Savoie. En 1572, le duc Emmanuel-Philibert ayant renouvelé l'Ordre qui était tombé dans l'oubli, le pape Grégoire XIII y intercala celui de Saint-Lazare. Depuis la formation du royaume d'Italie, la grande-maîtrise appartient à la couronne d'Italie. Les étrangers y sont admis sur la présentation du ministre des affaires étrangères.

La décoration est une croix tréflée dont les rayons forment une croix de Malte. La fête de l'Ordre se célèbre le 15 janvier.

Cinq classes ordinaires.

Ruban vert.

140. — **Médaille de l'Indépendance et de l'Unité d'Italie.**

Médaille en argent instituée l'an 1859 par Victor-Emmanuel II, en souvenir de la création du royaume d'Italie.

Ruban à dix-huit raies verticales, alternativement : vertes, blanches, rouges.

141. — **Médaille d'Afrique.**

Instituée en 1894 en faveur des militaires et des marins qui ont fait la campagne d'Afrique ou servi dans la zone d'influence italienne.

La médaille est en bronze.

Le ruban est rouge foncé avec un liséré bleu près de chaque bord.

Japon

142. — **Chrysanthème** (Ordre suprême du).

Le premier des Ordres japonais ; établi en 1876 par le mikado Moüts-Hito ; réservé aux princes.

Une seule classe. L'insigne représente la fleur du chrysanthème.

Ruban rouge clair, liséré bleu de ciel.

143. — **Maison du Japon** (Ordre de la).

Organisé à l'instar des Ordres européens.

Réservé aux nationaux.

144. — **Nikko** (Ordre de).

Etabli en 1895, en faveur des étrangers ; destiné à perpétuer le souvenir de la guerre victorieuse avec la Chine.

La décoration est portée en sautoir.

Ruban rouge avec liséré blanc.

145. — **Soleil Levant** (Ordre du).

Institué en 1875 par le mikado Moüts-Hito.

Huit classes : la première porte l'insigne comme les gr.-cr. avec plaque ; la deuxième avec la seule plaque des gr-cr. ; la troisième en sautoir ; les autres classes à la boutonnière.

Ruban blanc, avec une large raie rouge sur chaque bord.

146. — **Trésor sacré** (Ordre du).

Fondé en 1889 pour récompenser les services rendus à l'Etat.

Cinq classes : gr.-cordons ; gr.-cr. ; comm. ; offic. ; chev.

Réservé aux nationaux.

Libéria

147. — **Rédemption Africaine** (Ordre humanitaire de la).

Voté par la législature de la république de Libéria et approuvé par décret présidentiel du 13 janvier 1879, cet Ordre, composé de dames et de chevaliers, a pour but la civilisation chrétienne des peuples de l'Afrique.

Trois classes : gr.-cr. ; comm. ; chev.

Ruban rouge liséré de bleu et trois petites raies blanches sur chaque bord.

L'insigne, suspendu à une couronne civique, est une étoile à cinq branches, entourée de rayons, au milieu de laquelle se trouve une croix entourée de deux adorateurs.

Lippe

148. — **Croix d'honneur de Lippe.**

Institutée le 25 octobre 1869 pour récompenser tous les mérites.

Trois classes : première et deuxième en sautoir, troisième à la boutonnière.

Ruban rouge, bordé d'un liséré or.

Luxembourg

149. — **Couronne de Chêne** (Ordre de la).

Fondé par Guillaume II, roi des Pays-Bas, le 29 décembre 1841, afin de récompenser les services civils et militaires.

Le grand-duc en possède la maîtrise.

Quatre classes : chev. de 1re cl. ou gr.-cr.; chev. de 2e cl. ou chev. de l'étoile de l'Ordre : chev. de 3e cl. ou commandeurs ; simples chevaliers.

Devise : *Je maintiendrai.*

Ruban rayé en cinq parties égales : vert, orange, vert, orange, vert.

Mecklembourg

150. — **Couronne des Wendes** (Ordre de la).

Créé, le 12 mai 1864, par les grands-ducs de Mecklembourg-Schwerin et Mecklembourg-Strelitz, en souvenir de leurs ancêtres.

Quatre classes : gr.-cr.; comm. avec plaque ; comm.; chev. La gr.-cr. est conférée aux dames.

Deux classes de médailles : or et argent.
Devise : *Per aspera ad astra.*

Ruban bleu avec lisérés jaune et rouge sur chaque bord.

151. — **Griffon** (Ordre du).

Erigé, le 15 septembre 1884, par le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, prince Frédéric-François III, pour récompenser tous les genres de mérite.

Cinq classes : gr.-cr.; gr.-com. avec plaque ; com.; offic.; chev.

Devise : *Altior adversis* (implacable aux ennemis).

Ruban jaune clair moiré, avec un liséré rouge sur chaque bord.

152. **Croix de Mérite.**

Annexée à l'Ordre de la Couronne des Wendes.

Deux classes : croix d'or, croix d'argent.

Ruban rouge, liséré de bleu et de jaune sur chaque bord.

Monaco

153. — **Saint-Charles** (Ordre de).

Institué, le 15 mars 1858, par le prince Charles III; ses statuts ont été modifiés le 16 janvier 1863. Il est destiné à récompenser le mérite et à reconnaître les services rendus à l'Etat ou au prince. Les étrangers y sont admis.

Cinq classes : gr.-cr.; gr.-offic.; com.; offic.; chev.

Devise : *Princeps et patria.*

Ruban blanc avec deux larges bandes rouges.

154. — **Médaille d'honneur.**

Fondée, le 5 février 1894, pour récompenser les actes de

courage et de dévoûment ainsi que les services exceptionnels civils et militaires.

Trois classes : or, argent, bronze.

Ruban rouge et blanc, fuselé dans le sens de la longueur, pour les deux premières classes ; mi-partie rouge et blanc dans le même sens pour la troisième classe.

Monténégro

155. — **Danilo Ier** (Ordre de) ou Ordre de l'Indépendance.

Organisé, le 23 août 1853, en l'honneur du prince Danilo-Petrowich-Niégosch, fondateur de la principauté; réorganisé en 1862 et destiné à récompenser tous les mérites.

Cinq classes ordinaires.

Ruban blanc liséré de rouge.

156. — **Maison de Saint-Pierre** (Ordre de la).

Réservé aux membres de la famille princière.

Sur la partie du ruban qui soutient la bélière se trouve un aigle couronné à deux têtes.

Ruban bleu, blanc, rouge.

157. — **Oblica d'or** (Décoration de l') ou décoration de l'Obilii.

Fondé par le prince Danilo Ier, en l'honneur du général du Gar-Lajar qui se couvrit de gloire à Rosow et dont la bravoure est restée légendaire.

Décoration purement locale.

Nicaragua

158. — **San-Juan-de-Nicaragua** (Ordre américain de) ou Ordre de Grey-Town.

Etabli le 1er mai 1857, dans la ville libre de Grey-Town, au Nicaragua, en faveur de ceux qui rendent des services à la République.

Le maire de la ville libre de Grey-Town en est le chef.

La décoration, en forme d'étoile à huit pointes, est surmontée de la couronne murale.

Trois classes : gr.-cr. ; com. ; chev.

Ruban lie de vin, trois larges raies bleues, une au centre, les deux autres sur chaque bord.

Oldembourg

159. — **Mérite de Pierre-Frédéric-Louis** (Ordre du).

Fondé, le 29 septembre 1838, par Paul-Frédéric-Auguste, grand-duc d'Oldembourg, pour récompenser tous les mérites. Il se compose de membres capitulaires et de membres honoraires. Chaque catégorie renferme quatre classes : gr.-cr. ; gr.-com. ; com. ; petites croix.

Devise (allemande) : *Un Dieu, un droit, une vérité.*

Ruban bleu foncé, liséré rouge.

Pays-Bas (Hollande)

160. — **Guillaume Ier** (Ordre militaire de).

Institué, le 30 avril 1815, par Guillaume Ier, roi des Pays Bas, pour récompenser les services militaires et maritimes.

Quatre classes : gr.-cr. ; comm., chev. de 3e cl. ; chev. de 4e cl.

Devise : *Pour le courage, la bonne conduite, la fidélité.*

Ruban orange bordé de bleu.

161. — **Lion Néerlandais** (Ordre du).

Créé, le 29 septembre 1815, par Guillaume Ier, afin de récompenser le mérite civil. Trois classes : gr.-cr. :

comm.; chev. Sous le nom de frères, on agrège à l'Ordre ceux qui se sont distingués par des actions courageuses et utiles à l'Etat ou à l'humanité.

Devise : *Virtus nobilitat.*

Ruban blanc avec une raie rouge sur chaque bord.

162. — **Orange-Nassau** (Ordre d').

Institué, le 4 avril 1892, pour récompenser les services rendus aux sciences et aux arts.

Cinq classes ordinaires.

Ruban orange, deux lisérés, l'un bleu l'autre blanc, près de chaque bord.

Perse

163. — **Agdas** (Ordre d').

Le premier des Ordres persans : réservé aux grands personnages.

Organisé à l'instar des Ordres européens.

164. — **Lion et du Soleil** (Ordre du).

Fondé en 1808 par le schah Feth-Ali, en faveur des étrangers.

Il a remplacé l'Ordre du Croissant exclusivement réservé aux étrangers. A l'origine, l'Ordre comprenait deux classes : la première avec plaque, la deuxième avec médaille. Aujourd'hui cinq classes ordinaires.

Ruban vert.

165. — **Pour les Dames** (Ordre).

Institué par Nasard-ed-Din en 1873 et réservé aux dames.

Une seule classe.

Ruban rose, deux raies vertes sur chaque bord.

166. — **Décoration de l'Instruction publique.**

Insigne porté à la boutonnière : diverses classes. Conférée aux étrangers.

Portugal

167. — **Christ** (Ordre royal et militaire du).

En 1317, Denis Ier, roi de Portugal, obtint du pape Jean XXII la permission de rétablir l'Ordre du Temple sous le nom d'Ordre du Christ. Le pape, en approuvant cette institution, se réserva le droit, en 1319, tant pour lui que pour ses successeurs, de créer des chevaliers du même Ordre.

En 1550, le pape Jules II réunit la grande-maîtrise de l'Ordre à la couronne de Portugal, mais une branche demeura à Rome.

La croix, anciennement, était de forme latine ; elle est aujourd'hui en forme de Malte et surmontée de la couronne royale.

Trois classes : gr.-cr. ; comm, avec plaque; chev.

Ruban rouge.

168. — **Notre-Dame-de-la-Conception de Villa-Viçoza** (Ordre de) ou Ordre de l'Immaculée-Conception de Notre-Dame.

Institué le 6 février 1818, à Rio-Janeiro, par Jean VI, le jour de son couronnement, comme roi de Portugal, du Brésil et des Algarves.

Trois classes de membres titulaires : 12 gr.-cr. ; 40 comm. ; 100 chev. Les membres honoraires sont en nombre indéterminé. La décoration, surmontée de la cou-

ronne royale, est une étoile à neuf branches entourée de rayons, portant au centre le monogramme de la Sainte-Vierge.

Devise : *Padroeira do Reino* (patronne du royaume).

Ruban bleu clair, bordé de blanc.

169. — **Saint-Benoît-d'Avis** (Ordre militaire de), ou Ordre du Mérite Militaire d'Avis, ou Nouvelle Milice, ou Confrères de Sainte-Marie-d'Evora.

Fondé en 1147 par Alphonse d'Henriquez Ier, roi de Portugal, en l'honneur de la Sainte-Vierge, pour la remercier de la conquête d'Evora sur les Maures. En 1187, Henriquez ayant de nouveau battu les infidèles, leur enleva la ville d'Avia ou d'Avis qu'il confia à la vaillante milice des confrères de Sainte-Marie-d'Evora. Ceux-ci se constituèrent en Ordre religieux et militaire sous le nom de chevaliers de l'Ordre d'Avis et embrassèrent la règle de Saint Benoît. Le pape Innocent III approuva leurs statuts en 1204. Quelque temps après, les chevaliers d'Avis et ceux de Calatrava se réunirent en un seul Ordre, mais la fusion fut de courte durée. Sous le roi Jean, grand-maître de l'Ordre d'Avis en 1385, les Ordres se séparèrent. En 1789, l'Ordre était sécularisé comme les autres. La reine dona Maria lui donna le nom d'Ordre du Mérite militaire et le destina à récompenser les services rendus à la nation.

Trois classes : gr.-cr. ; comm. avec plaque ; chev.

Ruban vert.

170. — **Saint-Jacques-de-l'Épée** (Ordre de).

(Voir la page 417.)

Denis Ier avait attiré en Portugal une partie des chevaliers de cet Ordre. Le pape Jules II annexa à la couronne

de Portugal la grande-maîtrise de cette branche. L'Ordre, sécularisé en 1789, est devenu la récompense du mérite civil. Sa fête se célèbre le 24 juillet.

Quatre classes : gr.-cr.; comm.; off.; chev.

Ruban violet.

171. — **Saint-Jacques du Mérite scientifique** (Ordre de), ou Ordre de Saint-Jacques du Mérite scientifique, littéraire et artistique.

C'est une branche de l'Ordre de Saint-Jacques-de-l'Epée ; ses statuts ont été révisés le 31 octobre 1862. Ordre exclusivement réservé aux savants, aux artistes et aux lettrés.

Ruban violet.

172. – **Sainte-Elisabeth** (Ordre royal de) ou Ordre royal de Santa-Isabel.

Organisé, le 4 novembre 1801, par le prince régent de Portugal, en faveur des dames nobles qui s'engagent à visiter une fois par semaine l'hospice des orphelins.

Devise : *Pauperum solatio*. Décoration portée sur le sein gauche.

Ruban à quatre parties égales : rose, blanc, rose, blanc.

173. — **Tour et de l'Epée** (Ordre militaire de la).

Décidé en 1459 par Alphonse V, roi de Portugal, qui le conféra à vingt-sept chevaliers, chiffre correspondant à son âge. L'Ordre fut renouvelé à Rio-Janeiro par le roi Jean II, le 8 novembre 1808 et réservé aux militaires. La décoration portant une épée au centre est formée d'une étoile surmontée d'une tour. Fête de l'Ordre le 29 avril.

Quatre classes : gr.-cr.; comm.; offic.; chev.

Devise : *Valor, leal, dade e merito* (valeur, loyauté et mérite.

Ruban bleu.

174. — Médaille pour le Travail.

Fondée le 28 septembre 1863.

Trois classes : en or, en argent, en cuivre.

Ruban blanc, une raie ponceau au centre et un liséré de même couleur sur chaque bord.

Reuss

175. — Croix d'honneur.

Etablie, le 1er Janvier 1858, pour récompenser les employés méritants de la principauté.

Deux classes de décorés : ceux de la croix d'or, ceux de la croix d'argent.

Ruban rouge.

176. — Croix civile.

Créée le 15 septembre ou le 25 décembre 1858. Deux classes comme pour la précédente : croix d'or, croix d'argent. Les étrangers peuvent les recevoir.

Ruban bleu outremer, bordé de rouge.

Roumanie

177. — Couronne de Roumanie (Ordre de la).

Fondé au mois de mai 1881, en souvenir de la proclamation de la royauté roumaine et pour récompenser les services rendus à l'Etat ; accessible aux étrangers.

Cinq classes : gr.-cr. ; gr.-offic. ; comm. ; offic. ; chev.

Ruban bleu, liséré de blanc,

178. — **Etoile de Roumanie** (Ordre de l').

Une loi, sanctionnée par le prince de Roumanie en 1877, institua cet Ordre pour récompenser les services militaires et civils rendus à l'Etat. Depuis l'érection de la principauté en royaume, le roi est devenu chef souverain et grand-maître de l'Ordre qui est également accessible aux étrangers. L'insigne est une croix recroisetée, cantonnée de flammes rayonnantes.

Cinq classes ordinaires.

Devise : *In fide salus.*

Ruban rouge, deux lisérés bleu foncé de chaque côté.

179. — **Médaille du Servicin crédincios.**

Deux classes : en or, en argent.

Ruban clair, liséré de blanc près de chaque bord.

Russie

180. — **Aigle Blanc** (Ordre impérial et royal de l').

Institué en 1325 par Wladislas V, roi de Pologne, à l'occasion du mariage de son fils Casimir avec la princesse lithuanienne Anne et destiné à récompenser la fidélité des seigneurs de sa cour.

L'Ordre était tombé dans l'oubli, lorsque l'électeur de Saxe, Auguste II, ayant été proclamé roi de Pologne, le rétablit le 1er novembre 1705. Après le partage du royaume, l'Ordre fut aboli. Mais Napoléon Ier ayant établi le duché de Varsovie, le roi Frédéric-Auguste de Saxe réorganisa l'Ordre de l'Aigle blanc ainsi que les autres Ordres polonais. Depuis l'annexion de la Pologne à l'empire russe, l'empereur a conservé cet Ordre dont il est devenu

le grand-maître. L'Ordre prend rang après celui de Saint-Alexandre-Newski. Une seule classe de chevaliers. Décoration portée comme les gr.-croix avec une plaque d'or : c'est un aigle blanc placé au milieu d'une croix accolée à l'aigle à deux têtes couronnées et surmontée de la couronne impériale (1).

Devise : *Pro fide, rege, lege.*

Ruban bleu azur.

181. — **Saint-Alexandre-Newski** (Ordre de).

Publié en 1722 par Pierre-le-Grand, pour perpétuer le souvenir de la célèbre bataille livrée sur les bords de la Newa par le prince Alexandre Jaroslaf contre les Suédois, en 1240. Une seule classe de chevaliers. Décoration des gr.-cr. avec plaque. L'Ordre est conféré aux ambassadeurs et aux grands fonctionnaires de l'Etat. La fête se célèbre le 11 septembre.

Ruban rouge ponceau.

182. — **Saint-André** (Ordre de).

Le premier des Ordres russes. Organisé le 11 décembre 1698 par Pierre-le-Grand ; réservé aux souverains.

Une seule classe de chevaliers qui se trouvent de droit décorés des Ordres de Saint-Alexandre, de Sainte-Anne et de Saint-Stanislas ; ils ont le rang de lieutenant-général. Décoration portée comme les gr.-cr. avec une plaque d'argent ; croix de Saint-André contre l'aigle à deux têtes couronnées et surmontée de la couronne impériale.

Devise : *Pour la foi et la fidélité.*

Ruban bleu azur.

---

(1) La fête générale des Ordres russes est célébrée le 8 novembre.

183 — **Saint-Georges** (Ordre de).

Fondé, le 26 novembre ou 7 décembre 1769, par l'impératrice Catherine II, en faveur des officiers des armées ; réorganisé par Paul Ier en 1801.

Quatre classes : gr.-cr. ; comm. avec plaque ; comm.; chev.

Saint Georges, fêté le 7 décembre, est représenté sur le médaillon de la croix.

Devise : *Pour le mérite et la bravoure militaires.*

Ruban jaune avec trois larges raies noires.

184. — **Saint-Stanislas** (Ordre impérial et royal de).

Créé, le 7 mai 1765, par Stanislas-Auguste Poniatowski, en l'honneur du patron de la Pologne. Aboli au partage du royaume, rétabli avec le duché de Varsovie et plus tard réuni à l'empire russe, l'Ordre a pour chef souverain et grand-maître l'empereur de Russie qui lui a donné, en 1839, le titre d'impérial et royal et l'a destiné aux divers mérites. Il prend rang après celui de Sainte-Anne ; sa fête se célèbre le 7 mai.

Trois classes : gr.-cr.; comm. de 1re cl. dont l'insigne est surmonté de la couronne impériale ; comm. de 2e cl. sans la couronne ; chev.

Devise : *Præmiando incitat.*

Ruban rouge, avec deux raies blanches sur chaque bord.

S. M. l'Empereur de Russie confère également des médailles d'or et d'argent avec ruban de Saint-Stanislas.

185. — **Saint-Wladimir** (Ordre de).

Catherine II institua cet Ordre, le 3 ou 4 octobre 1872, en l'honneur de Saint Wadimir ou Wladimir qui

établit la religion chrétienne dans l'empire, et pour perpétuer le souvenir de son couronnement. Il récompense le mérite civil et militaire. Sa fête se célèbre le 27 septembre.

Quatre classes : gr.-cr.. comm. avec plaque; comm.; chev.

Devise : *Utilité, honneur, renommée.*

Ruban noir, au milieu une large bande rouge.

186. — **Sainte-Anne** (Ordre de).

Fondé à Kiel, le 14 février 1735, par Charles-Frédéric, duc de Schlesvig-Holstein-Gottorp, en mémoire de l'impératrice Anne de Russie et en l'honneur de son épouse Anne Petrowna. L'empereur Paul Ier, en montant sur le trône, déclara que cet Ordre ferait partie désormais des Ordres russes. C'est celui qu'on accorde ordinairement aux étrangers. La fête de l'Ordre se célèbre le 14 février.

Trois classes : gr.-cr.; comm. ; chev.

Devise : *Amabitur in pietatem, justitiam et fidem.*

Ruban rouge, bordé de jaune.

187. — **Sainte-Catherine** (Ordre de).

Institué par Pierre Ier, le 6 décembre 1714, en mémoire de la conduite héroïque de l'impératrice Catherine à la bataille de Pruth livrée contre les Turcs. Il était destiné à récompenser les seigneurs de la Cour et ne comprenait qu'une classe de chevaliers. En 1797, Paul Ier créa une deuxième classe formée de dames et d'étrangers de distinction. L'Ordre est aujourd'hui réservé aux dames de haut rang ; l'impératrice en est grande-maitresse.

Deux classes : la première porte la décoration en écharpe avec une plaque ; la deuxième sur le sein gauche.

Devise : *Pour l'amour et la fidélité envers la patrie.*

Ruban rouge, un étroit liséré d'argent sur chaque bord.

Saint-Marin

188. — **Saint-Marin** (Ordre équestre de) ou Ordre pour le Mérite civil et militaire de Saint-Marin.

Créé, le 13 août 1859, par le Conseil souverain de la République, sous la régence de Julien Belluzi et Michel Ceccoli, pour récompenser tous les genres de mérite. Le droit de conférer l'Ordre appartient au grand Conseil. La croix, à branches pommettées et cantonnée de quatre tours, est surmontée de la couronne royale : au centre, entouré de la devise : *San Marino prottetore,* se trouve le portrait du Saint.

Cinq classes : chev. gr.-cr. ; chev. gr.-off. ; chev. officiers-majors ; chev.-off. ; chev.

Ruban à quatre raies bleues et trois raies blanches alternées ; disposées verticalement.

189. — **Médaille pour le Mérite civil et militaire.**

Fondée le 2 mai 1852. Trois classes : or, argent, cuivre.

Ruban bleu, un liséré rouge sur chaque bord.

Saint-Siège (1)

190. — **Christ** (Ordre pontifical du).

Voir la page 439.

Réservé aux personnages de haut rang. La décoration, croix latine et pattée, est surmontée de la couronne royale.

---

(1) Voir du même auteur l'ouvrage intitulé : *Notice sur les Congrégations Romaines, la Prélature et la Canonisation des Saints,* page 35.

Une seule classe de chevaliers portant la décoration en sautoir avec plaque.

Ruban rouge.

191. — **Pie IX** (Ordre pontifical de) ou Ordre insigne de Pie IX.

Institué par Pie IX, le 17 juin 1847, en mémoire de l'Ordre des Pie créé par Pie V, pour récompenser les services rendus au Saint-Siège.

Trois classes : comm.; chev. de 1re cl. donnant droit à la noblesse héréditaire ; chev. de 2e cl. conférant la noblesse personnelle.

Devise : *Virtuti et merito.*

Ruban bleu, deux lisérés rouges sur chaque bord.

192. — **Saint-Grégoire-le-Grand** (Ordre pontifical de).

Fondé, le 1er septembre 1831, par Grégoire XVI; modifié le 30 mai 1834. Il récompense les services et le mérite civils et militaires.

Trois classes : chev. gr.-cr. de 1re et 2e classe ; chev.-com. ; chev.

Devise : *Pro Deo et principe.*

Ruban rouge, liséré de jaune.

193. — **Saint-Sylvestre** (Ordre pontifical de) ou Ordre de l'Eperon d'Or réformé.

Organisé, le 31 octobre 1841, par Grégoire XVI, à la place de l'Ordre de l'Eperon d'Or trop prodigué.

Deux classes : comm.; chev. Les premiers portent un collier d'or.

Ruban noir, avec trois raies rouges, une au milieu et une sur chaque bord.

Saxe (Royaume de)

194. — **Albert-le-Valeureux** (Ordre d').

Etabli à Dresde, le 31 décembre 1850, par le roi Frédéric-Auguste II qui lui donna le nom d'Albert-le-Valeureux en souvenir du fondateur de la branche Ernestine de Saxe.

Cinq classes : gr.-cr. ; comm. de 1re cl. ; comm. de 2e cl. ; chev. ; petites croix.

Le 20 mai 1861, le roi Jean créa une 6e classe : les médaillés de l'Ordre d'Albert.

Le 31 janvier 1876, cette classe était supprimée ; la médaille d'or fut remplacée par une croix de 2e classe qui est devenue la décoration pour le mérite civil.

Ruban vert, liséré blanc.

195. — **Couronne de Rue** (Ordre de la) ou Ordre de la Couronne de Saxe.

Fondée, le 1er juillet 1807, par le roi Frédéric-Auguste, en mémoire de la protection que la Providence avait accordée à ses Etats pendant la guerre qui précéda le traité de Tilsitt.

Une seule classe de chevaliers portant l'insigne des gr.-cr. avec plaque ; cet insigne, croix de Malte, est entouré d'une couronne avec fleurons de trèfles.

L'Ordre tire son nom des armes de Saxe sur lesquelles se trouve un crancelin formé d'une sorte de trèfles appelée rue.

Devise : *Providentiæ memor.*

Ruban vert.

196. — **Mérite civil** (Ordre du).

Publié par Frédéric-Auguste lorsqu'il rentra dens ses Etats, le 7 juin 1815. Statuts modifiés, ainsi que la croix, le 9 décembre 1870, par le roi Jean.

Quatre classes : gr.-cr. ; comm. avec plaque ; com. ; chev.

Devise : *Au mérite et à la fidélité.*

Ruban blanc, liséré de vert.

197. — **Mérite des Domestiques** (Ordre du).

Institué en 1894 pour récompenser les domestiques ayant fidèlement servi dans la même place pendant 30 ans. La décoration consiste en une médaille d'argent avec le portrait du roi Albert ; au revers est gravée la devise : *Fidélité et travail.* Les hommes la portent à la boutonnière avec ruban vert ; les femmes la portent en sautoir avec ruban de velours noir.

198. — **Saint-Henri** (Ordre militaire de).

Institué, le 7 octobre 1738, par Auguste III, roi de Pologne, électeur de Saxe, en l'honneur de l'empereur saxon Henri-le-Saint ; réservé aux officiers de l'armée.

Quatre classes : gr.-cr. ; comm. de 1re cl. avec plaque ; comm. de 2e cl. ; chev.

Le 9 décembre 1870, le roi Jean créa du même Ordre une décoration spéciale pour l'empereur d'Allemagne.

Devise : *Virtuti in bello.*

Ruban bleu, bordé de jaune.

199. — **Sidonie** (Ordre de).

Etabli par le roi Jean, le 14 mars 1871, pour les dames seules qui se dévouent au soin des malades et des blessés.

Ce nom lui fut donné en souvenir de Sidonie, femme du duc Albert-le-Valeureux.

Devise : *Sidonia.*

Ruban violet, bordé d'une raie verte, elle-même lisérée de blanc de chaque côté.

Saxe (Duché de)

200. — **Maison Ernestine** (Ordre de la) ou Ordre de la Maison ducale d'Ernestine de Saxe.

Cet Ordre, fondé en Saxe-Cobourg-Gotha, Saxe-Meiningen-Hildbourghausen, Saxe-Altembourg, le 25 décembre 1833, par les princes Ernest-Frédéric et Bernard-Frend-Erich, de la ligne Ernestine de la maison de Saxe, est le renouvellement de l'ancien Ordre de la Probité ou Droiture allemande.

Cinq classes : gr.-cr.; comm. de 1re cl.; comm. de 2e cl.; chev. de 1re cl.; chev. de 2e cl.

Sont affiliés à l'Ordre :

1° Les décorés de la Croix de mérite ;

2° Les médaillés de mérite.

Chaque Cour ducale confère l'Ordre dans lequel les étrangers sont admis.

Devise : *Fideliter et constanter.*

Ruban rouge liséré de vert ; sur le liséré, une petite raie noire à l'intérieur.

Saxe-Altembourg

201. — **Mérite des Domestiques** (Ordre du).

Institué en 1888, par le grand-duc de Saxe-Altembourg, en faveur des domestiques dont on récompense le dévoûment et les longs services.

Ruban rouge, blanc et vert.

Saxe-Weimar

202. — **Faucon blanc** (Ordre du) ou Ordre de la Vigilance.

Créé, le 2 août 1732, par le prince Ernest-Auguste de Saxe avec l'approbation de Charles VI, empereur d'Autriche. De 1795 à 1815, l'Ordre ne fut plus conféré. A l'époque du Congrès de Vienne, il fut renouvelé par le grand-duc Charles-Auguste, pour récompenser le mérite civil et militaire. Il a été modifié en 1870 par Charles-Alexandre : il récompense les services et les talents. Un faucon blanc est représenté au milieu de l'insigne qui est une croix de Malte couronnée.

Quatre classes : gr.-cr.; comm.; chev. de 1re et de 2e cl.

Devise : *Vigilando ascendimus.*

Ruban rouge foncé.

Schwarzbourg

203. — **Croix d'honneur de Schwarzbourg.**

Instituée, le 20 mai 1853, par le prince Frédéric Gonthier, dans la principauté de Schwarzbourg-Rudostald. Par convention avec le prince de Schwarzbourg-Sonderhausen, du 9 juin 1857, la croix, commune aux deux principautés, est conférée par les deux princes souverains.

Trois classes et une médaille. Pour la 1re cl., décoration portée au cou ; pour la 2e et 3e cl., sur la poitrine.

Ruban jaune, trois bandes bleu azur, une au centre, les deux autres au bord.

Serbie

204. — **Aigle blanc** (Ordre de l').

Fondé, le 22 février 1882, par le roi Milan Ier, en souvenir du rétablissement de la royauté serbe ; confirmé par

la loi du 23 janvier 1883 et destiné à récompenser les services rendus à la nation. L'insigne, sauf le médaillon, ressemble à peu près à l'Ordre russe du même nom.

Cinq classes ordinaires.

Ruban rouge, deux larges lisérés bleu de ciel.

205. — **Saint-Sava** (Ordre de).

Institué par le même souverain et le même jour. Réservé aux savants et aux artistes. Aux angles de la croix se trouve cantonnée la croix de l'Aigle blanc.

Cinq classes.

Ruban blanc liséré de bleu.

206. — **Takovo** (Ordre de) ou Ordre de la Croix de Takovo.

Créé en 1865, par le prince Michel III Obrenowitsch, pour récompenser les services rendus à la cause de l'émancipation de la Serbie. Renouvelé le 15 février 1878 ; complété par le roi Milan le 23 janvier 1883.

Cinq classes.

Pour les civils : ruban rouge, bordé de blanc à l'intérieur et de bleu à l'extérieur.

Pour les militaires : ruban rouge moiré.

Siam

207. — **Couronne de Siam** (Ordre de la).

Etabli en 1861 ; réorganisé en 1869. Cinq classes ordinaires. La décoration est une sorte d'étoile à vingt rayons.

Ruban bleu bordé de vert, les deux couleurs séparées par deux raies, l'une rouge et l'autre jaune.

208. — **Éléphant blanc** (Ordre de l').

Organisé en 1869 par le roi de Siam, pour conserver le souvenir de la plaque d'or que son père avait offerte, l'an 1861, aux souverains et aux princes avec lesquels il était en relation. L'insigne portant au milieu un éléphant ressemble au précédent. Cinq classes.

Ruban rouge bordé de vert, les deux couleurs séparées par une raie bleue et une jaune.

209. — **Pour les Familles** (Ordre).

Constitué le 16 novembre 1873. L'insigne est à huit rayons.

Quatre classes : gr.-cr. ; com. avec plaque ; chev. de la croix d'or ; chev. de la croix d'argent.

Ruban rose.

Suède

210. — **Epée** (Ordre de l') ou Ordre du Glaive.

Institué en 1523 par le roi Gustave Ier pour affermir la foi catholique. L'Ordre s'éteignit insensiblement ; il fut renouvelé le 17 avril 1748 par le roi Frédéric Ier et entièrement modifié par Gustave III en 1772. Il récompense tous les mérites.

Cinq classes : comm. gr.-cr. ; comm. ; chev. gr.-cr. de 1re cl. ; chev. gr.-cr. de 2e cl. ; chev.

Devise : *Pro patria.*

Ruban jaune liséré de bleu.

211. — **Étoile polaire** (Ordre de l').

Fondé probablement en 1555 par Gustave de Wasa et tombé dans l'oubli. Réinstitué le 17 avril 1748 par le roi Frédéric Ier ; approuvé par Gustave III en 1783.

Trois classes depuis le 14 octobre 1844 : gr.-cr. ; com. avec plaque ; chev.

La devise : *Nescit occasum* (elle ne se couche jamais), entoure l'étoile qui se trouve au milieu du médaillon ; l'insigne, en forme de Malte, est surmonté de la couronne royale.

Ruban noir.

212. — **Charles XIII** (Ordre de).

Créé, le 27 mai 1811, par le roi Charles XIII qui lui donna son nom ; réservé aux membres de la franc-maçonnerie.

Une seule classe de chevaliers portant l'insigne en sautoir avec plaque.

Ruban rouge brique.

213. — **Saint-Olaf** ou **Olaüs** (Ordre royal de).

Etabli, le 21 août 1847, par le roi Oscar Ier, en mémoire du roi Olaf ou Olaüs qui délivra la Norwège de la domination étrangère et y introduisit le christianisme. Destiné à récompenser le mérite.

Trois classes : gr.-cr. ; comm. avec plaque ; chev.

Ruban rouge, un liséré bleu sur chaque bord entre deux filets blancs.

214. — **Séraphins** (Ordre des).

Le plus ancien et le premier des Ordres suédois. Réservé aux grands personnages. Fondé en 1260, et selon les historiens les plus connus en 1334, par Magnus IV, en souvenir du siège d'Upsal. L'ordre, éteint sous le règne de Charles IX, fut rétabli le 17 avril 1748 par Frédéric Ier ; ses statuts furent modifiés. La décoration, sorte de croix

de Malte à huit pointes pommetées, est cantonnée d'une tête d'ange : au centre se trouve le monogramme du Christ.

Une seule classe de chevaliers dont le chiffre est limité à 32 ; ils portent l'insigne des gr.-croix.

Ruban bleu de ciel.

215. — **Wasa** (Ordre royal de).

Institué, le 26 mai 1772, par Gustave III, le jour de son couronnement, en souvenir d'Erichson Wasa, père de Gustave Ier. L'Ordre, d'après les termes de ses statuts, ne peut être aboli. L'insigne est une sorte de croix de Malte en or émaillé, avec médaillon au centre.

Trois classes : gr.-cr. ; comm. avec plaque ; chev.

Ruban vert.

Tadjourah

216. — **Nicham-el-Anouar** (Ordre du).

Fondé, en 1884, dans le sultanat de Tadjourah, voisin de notre colonie d'Obock, par Hamed-ben-Mohamed, en souvenir du protectorat français. La décoration, sorte de croix à douze pointes, est cantonnée de petites étoiles.

Cinq classes comme la Légion d'Honneur.

Ruban rouge avec deux lisérés, bleu et blanc de chaque côté et un liséré noir au centre.

Tunisie

217. — **Maison Husseinite** (Ordre de la).

Il date de 1837 ; il fut modifié en 1855 ; réservé aux grands personnages.

Une seule classe de chevaliers. L'insigne se porte en sautoir, au ruban de l'Ordre d'Iftikhar, vert bordé de deux filets rouges.

218. — **Nicham-el-Aaman** (Ordre du) ou Ordre de la Réconciliation.

Etabli en 1859 et réservé aux princes et ministres d'Etat.

Une seule classe de grand'croix.

Ruban blanc avec liséré sur chaque bord du ruban d'Iftikhar.

219. — **Nicham-el-Ahed** (Ordre du).

Premier Ordre de Tunisie; fondé le 11 novembre 1874 par Mohamed-Essadsh-Pacha-Bey; réservé à sept ministres ou généraux.

Une seule classe de chevaliers. Par exception, les étrangers sont admis dans l'Ordre.

Devise : *L'honneur de l'homme est un dépôt.*

Rubau vert, bordé de deux filets rouges.

220. — **Nicham-Iftikhar** (Ordre du) ou Ordre de la Gloire.

Institué en 1837, révisé en 1844 par Ahmed-Bey, en faveur des étrangers. L'insigne, qui était une sorte de médaillon entouré de pierres fines, forme aujourd'hui une étoile à dix raies, dont cinq rouges et cinq vertes. Cinq classes.

Ruban vert, deux lisérés rouges sur chaque bord.

Turquie

221. — **Chefakat** (Ordre du).

Créé, en 1878, à l'occasion de la guerre russo-turque; réservé aux dames.

Trois classes de décorées.

Ruban blanc en forme de nœud, liséré de vert et de rouge.

222. — **Kanédani-al-Osman** (Ordre de) ou Ordre de la Dynastie d'Osman.

Créé, en 1894, par le sultan Abdul-Hamid II, afin de perpétuer le souvenir de la dynastie d'Osman et de récompenser tous les mérites.

Organisé à l'instar des Ordres européens.

223. — **Medjidié** (Ordre impérial du).

Fondé au mois d'août 1852 par le sultan Abdul-Medjid. Il a remplacé l'Ordre de la Gloire ou Nicham-Iftikhar de Turquie, qui avait été créé le 19 août 1831. Il est destiné à récompenser les services rendus au gouvernement.

Cinq classes.

Devise : *Zèle, Dévouement, Fidélité.*

Ruban rouge, liséré de vert.

224. — **Nicham-Imtiaz** (Ordre du) ou Ordre du Mérite.

Publié par le sultan Abdul-Hamid, en 1879.

Une seule classe de chevaliers grand'croix.

Deux classes de médaillés : médaille d'or, médaille d'argent.

Ruban moitié rouge et vert.

225. — **Osmanié** (Ordre de l').

Constitué, en 1861, par le sultan Abdul-Aziskham.

Réservé aux nationaux et aux étrangers, auxquels le sultan veut donner une marque spéciale de sa bienveillance.

Cinq classes ordinaires.

Ruban vert, liséré de rouge.

Vénézuela

226. — **Libérateur** (Ordre du) ou Ordre du Buste du Libérateur, ou Ordre de Simon Bolivar.

Erigé par le Congrès du Pérou, en 1825, et adopté par le Vénézuela, le 11 mars 1854, le 14 septembre 1880 et le 29 décembre 1881, afin de récompenser tous les genres de mérite.

L'Ordre, accessible aux étrangers, est conféré par le Président de la République, sur la proposition des ministres et l'approbation du Conseil fédéral.

L'insigne est une médaille de forme elliptique avec vingt-huit rayons, portant l'effigie en relief du Libérateur en or, avec l'inscription : *Simon Bolivar* à la partie supérieure et une branche d'olivier à la partie inférieure. Au revers se trouvent en relief les armes de Vénézuela.

Cinq classes : gr.-cr. ; gr.-offic. ; comm. ; offic. ; chev.

Ruban à trois bandes égales : jaune, bleu, rouge.

227. — **Mérite** (Ordre du).

Créé le 29 août 1861. Sur le médaillon, que porte une étoile à six rayons, se trouvent les armes de la République et la devise : *Republica de Venezuela.*

Trois classes : gr.-cr. ; comm. ; chev.

Ruban rouge, un liséré bleu sur chaque bord.

228. — **Croix de Caracas.**

Instituée par décret du pouvoir exécutif du 3 août 1877, réservée aux membres de l'Institut national des Beaux-Arts.

Une seule classe de décorés.

Ruban blanc, un liséré vert sur chaque bord.

Waldeck

229. — **Mérite** (Ordre du).

Fondé le 3 juillet 1857, modifié le 14 janvier 1871 et le 26 septembre 1878.

Trois classes : comm.; offic.; chev.

Ruban jaune avec liserés rouge et noir.

230. — **Mérite Militaire** (Ordre du).

Etabli le 14 janvier 1854, modifié le 3 mai 1861 et le 26 septembre 1878

Trois classes : comm.; offic.; chev.

Ruban noir, liséré de rouge et de jaune.

Wurtemberg

231. — **Couronne de Wurtemberg** (Ordre de la).

Il date du 23 septembre 1818; il fut modifié le 19 septembre 1870; il a remplacé celui de l'Aigle d'Or et du Mérite civil. Il récompense les services rendus à l'Etat et tous les genres de mérite.

Quatre classes : gr.-cr.; comm.; chev. de 1re et 2e classe.

Devise : *Sans peur et fidèle.*

Ruban rouge, un large liséré noir de chaque côté.

232. — **Frédéric** (Ordre de).

Organisé, le 1er janvier 1830, par Guillaume Ier, en souvenir de l'avènement au trône de son père Frédéric.

Quatre classes depuis 1870 : gr.-cr.; comm.; chev. de 1re classe; chev. de 2me classe.

Cet Ordre confère la noblesse personnelle et donne l'entrée à la Cour.

Devise : *Dieu et mon droit.*

Ruban bleu de ciel.

233. — **Mérite Militaire** (Ordre du).

Créé, le 11 février 1759, par Charles-Eugène duc de Wurtemberg, destiné à récompenser les services militaires et les actions d'éclat. Renouvelé, en 1799, par Frédéric Ier ; ses statuts ont été modifiés en 1818.

Trois classes : gr.-cr. en sautoir avec plaque ; comm.; chev.

Devise : *Sans peur et fidèle.*

Ruban bleu foncé.

234. — **Olga** (Ordre d').

Institué le 27 juin 1871.

Une seule classe de chevaliers. Les dames y sont admises. L'insigne est une croix tréflée.

Ruban noir, un large liséré carmin sur chaque bord.

Zanzibar

235. — **Étoile Brillante** (Ordre de l').

Le sultan Bergache-ben-Saïd fonda cet Ordre le 22 septembre 1875 et le divisa en deux classes ; la deuxième est

subdivisée en quatre degrés; la décoration ressemble à celle de la Légion d'Honneur française.

1re classe : écharpe et plaque, réservée aux souverains.

2me classe : 1er degré : sautoir et plaque.

— 2me degré : sautoir.

— 3me degré : boutonnière et rosette.

— 4me degré : boutonnière.

Ruban rouge, une raie blanche sur chaque bord.

Chapitre II.

ORDRES NON RECONNUS

1. — **Aigle d'Este** (Ordre de l').

Institué dans l'Etat de Modène, par le duc François V, le 27 décembre 1855; destiné à récompenser tous les mérites; reconnu officiellement jusqu'en 1861.

Ruban blanc, liséré de bleu.

2. — **Ali** (Ordre d').

Cet Ordre, très ancien, ne compte qu'un seul membre : le schah de Perse. L'insigne est un médaillon entouré de diamants, portant au milieu le portrait du gendre de Mahomet, l'iman Ali, né à la Mecque en 602.

3. — **Avocats de Saint-Pierre** (Ordre pontifical des) ou Société Romaine Princière des Avocats de Saint-Pierre.

Fondé à Rome, en 1877, par le comte Gaétan Agneli dei Malherbi, procureur près le Saint-Siège de l'Ordre du Saint-Sépulcre. Cet Ordre, reconnu par bref de S. S. le pape Pie IX de pieuse mémoire, a pour but de défendre les intérêts de l'Église. Il a été béni et encouragé par S. S. le pape Léon XIII, qui adressait, le 17 août 1878, les paroles suivantes à la députation de l'Ordre : « Les Avocats de Saint Pierre seront de nouvelles colonnes pour la cause de Saint Pierre ». Après un autre bref du 5 juil-

let 1878, le Souverain Pontife donnait à cet Ordre, pour haut protecteur, l'Eminentissime cardinal Parachi, son vicaire-général.

Après la mort du président-fondateur, en 1892, plusieurs modifications furent apportées à son institution et le Souverain Pontife nomma le commandeur Pierre Lautier, alors promoteur pour la France, la Belgique et l'Espagne, président-général de tout l'Ordre (1).

Des promoteurs établis dans les capitales de l'ancien et du nouveau monde reçoivent leur impulsion du président-général ; les membres sont groupés en collèges. Les dames sont admises dans l'Ordre : elles reçoivent le titre de dames Patronnesses et sont chargées d'organiser toutes les œuvres se rapportant au denier de Saint Pierre. A Rome, le président-général est assisté d'un Conseil supérieur : il y a des Conseils centraux dans les capitales où siègent des promoteurs.

Primitivement, l'insigne se composait d'une croix tréflée en émail blanc, portant au centre l'effigie de Saint Pierre et surmontée de la tiare. Cette croix a été adoptée pour les dames Patronnesses. Aujourd'hui, les Avocats de Saint Pierre portent une croix à huit pointes pommetées ayant au centre, comme l'ancienne, l'image du prince des Apôtres ; elle est couronnée de la tiare que supportent les clefs pontificales.

Devise : *Fidei et virtuti.*

Ruban violet avec un liséré jaune sur chaque bord (2).

---

(1) L'année suivante, S. S. Léon XIII, appréciant les services rendus à l'Eglise par les Avocats de Saint Pierre, conférait à S. Excellence, le Président-Général, le titre de Camérier d'honneur de cape et d'épée.

(2) Cette décoration est très appréciée à Rome, où elle représente les palmes académiques du Saint Père.

4. — **Casque de Fer** (Ordre du).

Etabli en Hesse-Cassel, le 18 mars 1814; disparu en 1815; réorganisé quelques années avant l'annexion de la Hesse à la Prusse.

Peu conféré aujourd'hui.

Trois classes : gr.-cr.; comm.; chev.

Ruban rouge, liséré blanc.

5. — **Christ** (Ordre du).

(Voir la page 439.)

Introduit au Brésil, comme les autres Ordres portugais, le 9 septembre 1843 et considéré comme purement civil. Depuis le 22 mai 1890, l'Ordre, devenu privé, se conserve dans l'ancienne famille impériale.

Trois classes : gr.-cr.; comm. avec plaque; chev.

Ruban rouge, un liséré blanc sur chaque bord.

6. — **Chypre** (Ordre royal de) ou Ordre de l'Épée de Chypre ou Ordre du Silence.

Institué en 1195 par Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, quand il prit possession de l'ile de Chypre, afin de récompenser les trois cents barons qui l'avaient suivi dans cette nouvelle principauté et dans le dessein de s'opposer aux attaques des infidèles.

Les membres de l'Ordre étaient nommés par le connétable; ils suivaient la règle de Saint Bazile.

Venise usurpa la grande-maîtrise de l'Ordre lorsqu'elle prit le pouvoir à ses souverains légitimes. Après la conquête des Turcs, en 1571, l'Ordre parut s'éteindre; mais les anciens rois de Chypre l'avaient religieusement conservé.

Sa maîtrise appartient au chef de la branche aînée de cette illustre famille, en résidence à Saint-Pétersbourg.

L'Ordre est aujourd'hui réservé aux membres de la maison royale de Lusignan (1).

Devise : *Pour loyauté maintenir.*

Ruban de quatre couleurs : bleu, blanc, jaune, rouge.

7. — **Civil Militaire d'Adolphe de Nassau** (Ordre).

Créé le 8 mai 1858 par Adolphe duc de Nassau. Reconnu officiellement jusqu'en 1866.

Ruban bleu d'outremer, liséré orange.

8. — **Constantinien de Saint Georges** (Ordre impérial sacré et angélique) ou Ordre de grâce de Saint Georges Constantinien, ou Ordre des Angéliques, ou Ordre des Chevaliers Dorés de Saint Georges, ou Milice Constantine, ou Ordre des Angéliques Dorés sous l'Invocation de Saint Georges.

L'empereur Constantin ayant triomphé de ses ennemis, grâce à la protection divine, en 312, institua un Ordre de chevalerie qu'il dédia à Saint Georges sous le nom de *Milice Constantine de Saint Georges.* L'empereur Isaac Comnène lui donna de nouveaux statuts, en 1190, et imposa aux chevaliers la règle de Saint Bazile. La grande-maîtrise de cet Ordre, qui devint célèbre, fut un sujet de contestation entre les cours d'Espagne, de Naples et de Parme.

La famille Comnène possédait, comme dignité héréditaire, la grande-maîtrise de l'Ordre ; son dernier rejeton,

(1) Voyez, du même auteur, l'ouvrage intitulé : *Histoire de la Maison Royale de Lusignan*, en préparation.

Ange-André-Flave Comnène, la céda à perpétuité au duc de Parme, Jean-François Farnèse, le 5 août 1699.

Don Carlos, fils de Philippe roi d'Espagne, succédant à François Farnèse sur le duché de Parme, prit en cette qualité le titre de grand-maître de l'Ordre. Mais, ayant changé la possession de son duché contre le royaume de Naples, il fit transférer à Naples les archives de l'Ordre qu'il renouvela formellement, en 1759, sous le nom d'*Ordre Constantinien de Saint-Georges*. Plus tard, ce prince devint roi d'Espagne et son fils cadet Ferdinand reçut, avec la couronne de Naples, la grande-maîtrise de l'Ordre. D'un autre côté, l'infant don Philippe, frère de Charles, la revendiqua en qualité de duc de Parme; mais ses protestations, ainsi que celles de ses fils, n'amenèrent aucun résultat et l'Ordre demeura annexé à la couronne de Naples.

Après la conquête du royaume par les Français, l'Ordre fut transporté en Sicile ; il rentra à Naples en 1814. D'après le traité de 1815, les duchés de Parme et de Plaisance ayant été donnés à l'archiduchesse Marie-Louise, ex-impératrice de France, il fut décidé par la princesse qui s'était déclarée grande-maîtresse de l'Ordre, comme descendant directement de la maison de Farnèse, que l'Ordre serait conféré en même temps par les cours de Parme et de Naples. A sa mort, la cour de Naples redevint seule grande-maîtresse de l'Ordre.

Quatre classes : gr.-dignitaires ; gr.-cr. ; comm. ; chev.

Ruban bleu.

9. — **Couronne** (Ordre de la).

Conféré dans l'empire du Japon.

Organisé à l'instar des Ordres européens.

10 — **Croix blanche** (Ordre de la) ou Ordre de la Fidélité.

Créé en Toscane, l'an 1814, par le grand-duc Ferdinand III. Destiné à récompenser les services militaires et les actions d'éclat.

Trois classes : gr.-cr. ; comm. ; chev.

11. — **Croix de Saint-Pierre** (*Pro Petri sede*).

Décoration pontificale instituée après Castelfidardo, en 1860, par Pie IX. On distingue :

1° La croix d'or émaillée pour les blessés ;

2° La croix d'argent pour les autres militaires.

Ruban de cinq raies : trois rouges et deux blanches lisérées de jaune.

12. — **Croix du Jubilé de S. S. Léon XIII** (*Pro Ecclesiæ et Pontifice*).

Sa Sainteté Léon XIII a créé cette décoration en 1888. Il y a :

1° La croix d'or ;

2° La croix d'argent ;

3° La croix de bronze.

Ruban rouge avec trois lisérés, blanc, jaune, blanc, près de chaque bord.

On doit remarquer aussi les *Médailles pontificales* du mérite soit civil, soit militaire. La *Croix de Mentana* a été comptée parmi les médailles franco-étrangères à la page 423.

13. — **Électeur Guillaume** (Ordre de l').

Etabli en Hesse électorale par Guillaume II, le 20 avril 1851, pour récompenser les services civils et militaires.

L'Ordre a été reconnu officiellement jusqu'en 1867, époque où la Hesse fut annexée à la Prusse.

Ruban rouge, liséré de blanc.

14. — **Ernest-Auguste** (Ordre d').

Institué dans le Hanovre par le roi Ernest-Auguste qui lui donna son nom en 1849.

Ruban rouge vermillon, liséré bleu outremer.

15. — **Etoile des Neuf Pierres** (Ordre de l').

Conféré dans le royaume de Siam.

Organisé aujourd'hui sur le modèle des Ordres européens.

16. — **Etoile Gurkwa de Saravasti** (Ordre de l'), du royaume du Népaul (Himalaya).

Accordé il y a quelques années à un étranger de distinction (1) ; jusqu'alors réservé aux seuls nationaux.

17. — **François Ier** (Ordre royal de).

Créé par François Ier, roi de Naples, le 28 septembre 1829, pour récompenser le mérite civil et les personnes qui se distinguent dans les sciences, les arts, les lettres, l'agriculture et le commerce.

Devise : *De rege optimè merito.*

Ruban rouge, liséré de bleu.

18. — **Guelfes** (Ordre des).

Créé dans le Hanovre, le 12 août 1815, par Georges III, régent d'Angleterre, afin de perpétuer le souvenir de

---

(1) M. le Commandeur Antonio Padula, publiciste à Rome.

l'érection du pays en royaume et destiné à récompenser les services civils et militaires.

Cinq classes : gr.-cr. ; comm. de 1re cl. ; comm. de 2e cl. ; chev. possesseurs de la croix d'argent ; chev. décorés de la médaille.

Devise : *Nec aspera terrent.*

Ruban bleu azur.

19. — **Kim-Khamh** (Décoration du).

Conférée dans l'empire d'Annam ; elle comprend plusieurs classes.

La première classe accordée à des dames françaises (1), donne droit à un insigne qui est pourvu de cordon et de franges de soie.

20. — **Lion d'or** (Ordre du) ou Ordre du Lion d'or de Nassau.

Publié le 14 août 1790 par Frédéric III, landgrave de Hesse électorale. D'abord une seule classe de chevaliers. Guillaume Ier ajouta les gr.-croix et les comm. de 1re et 2e cl. le 1er janvier 1818. Depuis le 28 juin 1876, une seule classe de chevaliers. La croix a fait place à un médaillon. L'Ordre est réservé aux membres de la maison du grand-duc de Hesse.

Devise : *Virtute et fidelitate.*

Ruban rouge.

21. — **Malte** (Ordre souverain de) ou Ordre hospitalier de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Réservé à la noblesse. En 1048, des chrétiens résidant à Jérusalem bâtirent une église nommée Sainte-Marie-

(1) Conférée le 22 septembre 1892 à Madame Elisa Bloch, statuaire à Paris, et présidente de l'Académie de Paris-Province.

Latine, à laquelle ils joignirent un monastère et un hôpital desservi par des religieux appelés hospitaliers.

En 1099, Gérard Tenque, natif des Martigues, en Provence, recteur des hospitaliers, sépara ces derniers des religieux de Sainte-Marie et forma un Ordre distinct qui fut appelé Ordre de Saint-Jean-Baptiste Il fut approuvé par le pape Pascal II, en 1113. Raymond-Dupuy, successeur de Gérard, fit des statuts qui furent approuvés par Callixte II, en 1120. Après la prise de Jérusalem par les Sarrazins, en 1187, les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem se retirèrent à Magat, dans la Phénicie, qu'ils abandonnèrent bientôt pour Saint-Jean-d'Acre.

En 1191, vaincus par les Sarrazins, ils se réfugient en Chypre qu'ils habitent pendant dix-huit ans En 1309, ils s'emparent de Rhodes dont ils prennent le nom, et conservent cette île jusqu'en 1522. Forcés d'errer de contrée en contrée, ils se fixent dans l'île de Malte qui donne définitivement son nom à l'Ordre, l'an 1530. Ils y sont attaqués, mais ils se défendent vaillamment et s'y maintiennent jusqu'à la révolution de 1789 qui leur enlève leurs droits et leurs privilèges.

Bonaparte s'étant emparé de Malte au mois de juin 1798, le grand-maître Hompsech se retire à Trieste et abdique en faveur de l'empereur de Russie Paul Ier qui est reconnu par le pape et les chevaliers de l'Ordre le 27 octobre 1798. A sa mort, en 1801, l'empereur Alexandre refuse la grande-maîtrise. L'année suivante, au traité d'Amiens, on stipule que l'île de Malte sera rendue à l'Ordre, mais de nouvelles guerres empêchent l'exécution du traité. On offre la grande-maîtrise au prince Ruspoli qui la refuse ; Jean Tomassi de Cortone l'accepte ; il meurt en 1805. Le 12 mai 1827, le pape Léon XII transfère le siège de l'Ordre dans les Etats romains ; Grégoire XVI autorise son instal-

lation définitive à Rome l'an 1831. Dès lors, les royaumes lombardo-vénitien et des Deux-Siciles, les duchés de Parme, de Modène et de Lucques reconnaissent officiellement l'Ordre de Malte et le rétablissent dans leurs États. De 1805 à 1879, l'Ordre fut administré par un lieutenant du Grand Magistère et par un Conseil souverain. Le 28 mars 1879, S. S. Léon XIII rétablit la dignité de grand-maître et en investit fra Giovanni Battista Ceschi de Santa Croce, déjà lieutenant du Magistère depuis quelques années.

Le prince grand-maître a le titre d'Altesse éminentissime ; il reçoit au Vatican les honneurs souverains. L'Ordre envoie à la cour de Vienne un ambassadeur officiel ; la Russie, l'Angleterre et l'Allemagne traitent avec lui comme avec les cours d'Europe (1).

L'Ordre se divisait autrefois en huit langues : Auvergne, France, Provence, Aragon, Castille, Italie, Allemagne et Angleterre.

Il possède un grand-prieur, sorte de grand-aumônier, chargé de la direction spirituelle. Le titulaire actuel est Son Eminence le cardinal Monaco de Lavalette.

Le but de l'Ordre est devenu exclusivement charitable.

Le cardinal Lavigerie voulut un jour le rendre à la vie militaire en l'employant sur la terre d'Afrique pour la lutte contre l'esclavage ; ce beau rêve n'eut pas de suites.

Une seule classe de chevaliers divisés en trois catégories :

---

(1) En 1870, l'Ordre sauva un hôpital français de 600 lits. Le comte de Briailles avait organisé à Epernay cette superbe ambulance. Les Allemands vainqueurs envahissaient la maison, quand le fondateur entra revêtu du costume de son Ordre. Aussitôt les Allemands présentèrent les armes et se retirèrent.

1° Les chevaliers de justice (frères ou profès) au nombre de cent ;

2° Les membres d'honneur ou de dévotion : on distingue les baillis grand'croix, les chevaliers, les donats de première et deuxième classe, au nombre de mille ;

3° Les chevaliers de grâce magistrale, admis par exception aux règles de l'Ordre, en petit nombre. Dans toutes les cours d'Europe les chevaliers sont admis sans présentation.

En France, ils sont groupés en une association charitable qui peut, en cas de guerre, rendre de véritables services.

L'insigne est la croix blanche en émail, dite croix de Malte qui a servi de modèle à plusieurs Ordres ; elle est surmontée de la couronne royale en or.

Ruban noir.

22. — **Méiusine** (Ordre royal de) ou Ordre humanitaire et scientifique de Mélusine.

Fondé en 1116 par la reine de Jérusalem, Sybille, sœur de Baudouin IV, à l'occasion du couronnement de Guy de Lusignan, son époux, en souvenir de la fée Mélusine, mère légendaire de la maison de Lusignan.

Cet Ordre avait déjà disparu en 1571 quand l'île de Chypre fut conquise par les Turcs. Il a été rétabli en 1881 par la famille royale des Lusignans qui a repris la maîtrise de ses ancêtres. La princesse Marie, d'origine française, en devint grande-maîtresse. Les nouveaux statuts de l'Ordre, destiné aujourd'hui à servir l'humanité, à protéger les arts, les sciences et les lettres, ont été publiés à Paris le 1er janvier 1881 et 1888. L'insigne se compose d'une croix de Jérusalem émaillée d'azur et cantonnée de

quatre croisettes émaillées de blanc : au centre, l'écusson de la maison de Lusignan ; il est surmonté de la couronne royale.

Devise : *Pour loyauté maintenir.*

Cinq classes : gr.-cr.; gr.-offic.; comm.; off.; chev.

Ruban bleu d'azur, liséré blanc.

23. — **Mérite militaire** *A* (Ordre du) ou Ordre pour la Vertu militaire.

Organisé en Hesse-Cassel par le landgrave Frédéric II et renouvelé le 22 octobre 1820. Une seule classe de chevaliers.

Devise : *Virtuti.*

Ruban bleu liséré de blanc.

24. — **Mérite militaire** *B* (Ordre du).

Créé en Toscane, le 19 décembre 1853, par le grand-duc Léopold II ; exclusivement réservé aux militaires.

Devise : *Merito militare.*

Ruban noir, une large bande rouge au centre.

25. — **Milice du Christ** (Ordre religieux et militaire de la), ou Ordre insigne de la Milice de Jésus-Christ, ou Ordre de la Croix de Jésus-Christ, ou Ordre de Saint-Dominique et de Saint-Pierre, ou Ordre de Jésus-Christ et de Saint-Pierre, ou Ordre de la Milice de Saint-Dominique.

Fondé par Saint Dominique, en 1206, à l'époque de la croisade contre les Albigeois. L'Ordre prit une extension considérable et rendit des services signalés à la religion catholique, ce qui lui valut l'approbation de plusieurs souverains pontifes : Innocent III, en 1206, 1208 et 1209 ;

Honorius III, en 1216, 1220, 1221, bulle pour le port de la croix ; Grégoire IX, en 1235, *Quae omnium conditoris,* approuvant l'Ordre et la règle de la Milice à Parme ; Léon X, en 1521 ; Saint Pie V, en 1570, confirmant toutes les faveurs accordées par Innocent IV et ses prédécesseurs ; Grégoire XIII, en 1576, confirmant les privilèges de l'Ordre de la Milice du Rosaire, désignation prise par les chevaliers de la Milice du Christ ; Benoît XIII, en 1727, confirmant tous les privilèges précédents. Il existe d'autres bulles à ce sujet, soit dans le *Bullaire romain*, soit dans le *Bullaire des Dominicains*. Ces approbations furent accompagnées de nombreux privilèges.

Les historiens, en s'accordant sur l'importance de cette fondation célèbre, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, l'ont désignée sous différents noms dont les principaux sont : les chevaliers du Rosaire, nom adopté après la bataille de Lépante où les chevaliers de la Milice, sous la conduite de Don Juan d'Autriche, en 1571, accomplirent des prodiges de valeur et décidèrent de la victoire ; les chevaliers de Tolosa, de Saint-Pierre martyr et de la bienheureuse Vierge Marie Glorieuse, etc. Les frères de la Milice ont servi de premier noyau à l'Ordre des Porte-Glaives de Livonie.

Le saint roi Louis IX, avant de partir pour les Croisades, se fit armer chevalier par un frère de la Milice de Jésus-Christ.

Le saint pape Pie V, ayant institué en 1568, dans la ville de Rome, la congrégation de Saint-Pierre, composée de cardinaux, d'inquisiteurs généraux et d'officiers du Saint-Office, les chevaliers de Jésus-Christ se joignirent aux membres de cette congrégation et formèrent une seule association qui prit le titre d'Ordre de la Croix de Jésus-Christ.

En 1789, l'Ordre, supprimé en France par la Révolution, fut conservé en Espagne, mais il forma une branche distincte. Sa réunion à la famille Dominicaine et sa reconstitution ne se sont opérées qu'en ces derniers temps.

En 1870, une lettre laudative de S. S. le pape Pie IX bénit les projets de restauration de l'Ordre de la Milice du Christ sur des bases conformes aux besoins de notre époque.

Le 14 septembre 1886, le général des Frères Prêcheurs, le Révérendissime Père Larroca (Marie-Joseph), muni des pouvoirs du Saint-Siège, dans une réunion plénière des hauts membres de la Milice tenue à Paris, déclara affilier l'Ordre à la grande famille Dominicaine, et le 16 octobre de la même année, Sa Paternité écrivait du couvent de Dijon (Côte-d'Or), une lettre d'investiture au Très Illustre Lieutenant Général de la Milice du Christ, chef suprême de l'Ordre, en cas de vacance du siège du Grand Magistère, dans les termes suivants :

. . . .

« Dès ce moment j'approuve et je confirme par cette lettre l'élection et nomination de Votre Personne à la charge de Lieutenant Général de la Milice de Jésus-Christ ainsi que celle du Grand Aumônier. . . . .

« Ayez la bonté de présenter à tous les Membres de la Milice mes salutations les plus affectueuses ainsi que la bénédiction paternelle que je leur envoie de tout mon cœur, étant de tous et de Vous, en particulier, le dévoué,

« F. Marie-Joseph LARROCA,

« *Général des Frères Prêcheurs.* »

En Espagne, le roi Ferdinand VII avait ordonné, le 18 mai 1815, que les ministres du Saint-Office qui appartenaient à l'Ordre, en porteraient toujours et ostensiblement les insignes : une croix noire fleurdelisée. Cet insigne, autrefois brodé sur la tunique blanche des chevaliers, a depuis été modifié : il consiste en une croix rouge, pattée et fleurdelisée, rehaussée d'un filet d'or. De plus, les membres de l'Ordre portent aujourd'hui en sautoir une croix émaillée de blanc, pattée et fleurdelisée blanc et noir, surmontée de la couronne royale, attachée à un ruban noir et blanc partagé par un liséré bleu. Le Grand Maître, ou en cas de vacance du siège, le Lieutenant-Général est assisté d'un Conseil suprême composé des hauts dignitaires de l'Ordre.

La chancellerie de l'Ordre est établie à Paris (1).

Les Provinces ou Langues sont administrées par un grand-commandeur, un grand-prieur et des commandeurs, avec l'assistance d'un conseil provincial. Elles se subdivisent en prieurés, dirigés par un prieur assisté de son chapitre. Une seule classe de chevaliers avec trois degrés : les chevaliers, les frères, les novices. Les premiers seuls peuvent être pourvus de charges ou dignités et forment les conseils de l'Ordre.

Devise : *Digitus Dei est hic.*

Ruban noir et blanc, portant au milieu une raie bleue.

26. — **Milan d'Or** (Ordre du).

Conféré au Japon ; organisé à l'instar des Ordres européens.

---

(1) La résidence actuelle du Lieutenant Général est au Caire, en Egypte.

27. — **Moreto** (Ordre de).

Créé par le pape Pie VII, à Rome, et destiné au président de l'Académie de Saint-Luc, qui peut, après sa présidence, continuer à porter sa décoration. L'insigne est une sorte de croix de Malte surmontée de la couronne civique.

Ruban rouge avec deux larges lisérés noirs.

28. — **Ombrelle de soie** (Privilège de l').

Marque distinctive que l'empereur de Birmanie accorde à ceux qu'il veut honorer d'une façon particulière. L'ombrelle de soie est réservée aux membres de la dynastie régnante et aux étrangers de marque. Ceux-ci reçoivent, en cette occasion, un diplôme délivré sur feuille d'or avec caractères en langue sanscrite.

29. — **Palme et de l'Alligator** (Ordre de la).

Fondé au Soudan depuis quelques années. Destiné aux princes et aux étrangers d'un mérite exceptionnel ; sa possession les place au rang du souverain.

L'insigne consiste en une étoile à sept raies incrustée de diamants, sur laquelle on voit un alligator au pied d'un palmier. L'insigne est entouré d'un ruban d'émail vert portant la devise : *Dieu est grand.*

L'étoile, surmontée d'un turban, est suspendue à un collier d'or.

30. — **Pedro** (Ordre de) ou Ordre de Pierre Ier.

Institué au Brésil par l'empereur don Pedro Ier, le 16 avril 1836, pour éterniser le souvenir de l'indépendance du Brésil. Une seule classe de chevaliers. Depuis le

19 octobre 1842, il y a trois classes : gr.-cr.; comm. avec plaque ; chev. C'était le premier des Ordres brésiliens. Aujourd'hui devenu privé, cet Ordre est conservé par la famille impériale.

Devise : *Fundador del imperio dal Brasil.*

Ruban vert, bordé de blanc.

31. — **Portrait impérial** (Ordre du).

Etabli en Perse vers 1850. Marque d'estime particulière du souverain qui fait seul les nominations.

32. — **Rose** (Ordre impérial de la).

Créé au Brésil le 17 octobre 1829 par Don Pedro Ier, en souvenir de son mariage avec la princesse Amélie de Leuchtenberg. Conservé par l'ancienne famille impériale. L'étoile qui sert d'insigne est entourée d'une couronne de roses.

Six classes : gr.-cr.; gr. dignitaires ; dignit..; comm.; off.; chev.

Devise : *Amor et fideldade.*

Ruban rose avec bordure blanche.

33. — **Rose d'Or** (Décoration pontificale de la).

Instituée à Rome par le pape Urbain II qui la décerna au comte Foulque d'Angers. Le second Français qui la reçut fut Louis VII, dit depuis le Fleuri. Saint Louis ne la reçut pas, tandis que Raymond VII, comte de Toulouse et Jeanne de Naples la reçurent. A partir de 1391, la liste de ceux qui furent honorés de cette distinction pontificale, ne comprend pas moins de 300 noms de souverains et grands personnages. Parmi les noms français, on remarque Charles VI et Charles VII, rois de France.

L'archiduc Ferdinand, gouverneur général de Milan en

1780, est le dernier homme qui en fut honoré ; depuis, elle fut réservée aux dames de haut rang.

En 1893, elle était envoyée à la reine des Belges.

34. — **Saint-Benoît-d'Aviz** (Ordre de).

Voir cet Ordre parmi ceux du Portugal.

Introduit au Brésil le 9 septembre 1843 ; conservé par l'ancienne famille impériale.

Trois classes : gr.-cr ; comm. avec plaque ; chev.

Ruban vert, un liséré rouge sur chaque bord.

35. **Saint-Etienne** (Ordre noble et militaire de).

Fondé en 1562 par le grand-duc de Toscane Jean-Jacques-Cosme de Médicis Ier, en souvenir de sa victoire de Marcian remportée le jour de Saint Etienne, 2 août 1554, sur le maréchal Pierre de Strozzi. Approuvé par le pape Pie IV ; renouvelé le 22 décembre 1817 par le grand-duc Ferdinand III et destiné à récompenser les divers mérites.

Quatre classes : prieurs grand'croix ; baillis gr.-cr. ; chev. comm. ; chev. de grâce et de justice.

Ruban rouge.

36. — **Saint-Ferdinand et du Mérite** (Ordre de).

Institué à Naples le 1er avril 1800 par le roi Ferdinand IV, en rentrant dans ses Etats et pour témoigner sa reconnaissance à Dieu et à son patron Saint Ferdinand. L'Ordre, aboli en 1805 par Joseph-Napoléon, subsista néanmoins en Sicile où le roi s'était retiré ; il fut rétabli en 1810.

Trois classes : gr.-cr. ; comm. ; chev.

Devise : *Fidei et merito.*

Ruban bleu, bordé de rouge.

37. — **Saint-Georges** (Ordre de).

Organisé dans le Hanovre, le 25 avril 1839, par le roi Ernest-Auguste, afin de récompenser les services rendus au souverain et au pays.

Une seule classe de chevaliers.

Ruban rouge.

38. — **Saint-Georges de la Réunion** (Ordre royal et militaire de).

Institué le 1er janvier 1819 par Ferdinand IV, roi de Naples, pour remplacer l'Ordre des Deux-Siciles ; destiné à récompenser les actions d'éclat.

Quatre classes : gr.-cr. ; comm. ; chev. de droit ; chev. de grâce.

Sur la croix fleurdelisée on voit l'image de Saint Georges et on lit autour cette devise : *Vinces in hoc signe.*

Ruban bleu de ciel, liséré orange.

39. — **Saint-Georges et du Mérite militaire** (Ordre de).

Créé par le duc de Lucques, don Charles-Louis de Bourbon, le 1er juin 1833.

Ses statuts réglant son organisation ne parurent que le 7 mai 1841.

Devise : *Au mérite militaire.*

Ruban rouge, une large bande blanche au milieu.

40. — **Saint-Jacques de l'Epée** (Ordre de).

Voir la page 417.

Introduit au Brésil le 9 septembre 1843. Aboli par le

gouvernement de la République ; conservé par l'ancienne famille impériale.

Ruban violet, un liséré bleu sur chaque bord

41. — **Saint-Janvier** (Ordre royal de).

Fondé à Naples le 6 juillet 1738 par le roi Charles.

Le plus considéré de l'ancien royaume napolitain. Sur la croix de Malte, anglée d'une fleur de lys, on voit l'image de Saint Janvier.

Devise : *In sanguine fœdus*.

Ruban rouge.

42. — **Saint-Jean d'Espagne** (Ordre de) ou Ordre des Chevaliers hospitaliers d'Espagne.

Fondé à Madrid, l'an 1876, par S. E. Louis Vilar y Pasqual, les marquis de Santa Coloma et autres sénateurs du royaume, avec l'agrément du souverain et l'approbation du cardinal-archevêque de Tolède. S. M. Alphonse XII devint le président du conseil souverain de cet Ordre, qui, destiné à soulager les infortunes et à récompenser le mérite et la vertu, forme une Académie ou société officielle de bienfaisance, placée sous le patronage de la famille royale.

La devise est : *Caridad* (1).

L'insigne est la croix de Malte.

Une seule classe de chevaliers.

Ruban noir, un liséré blanc sur chaque bord.

---

(1) Cet Ordre a le même but que celui de Malte.

43. — **Saint-Joseph** (Ordre de) ou Ordre du Mérite de Saint-Joseph.

Institué le 9 mars 1807 par Ferdinand III, grand-duc de Wurtzbourg. Monté sur le trône de Toscane, en 1814, il y introduisit l'Ordre le 19 mars 1817 et lui donna le second rang parmi ceux du duché. La croix à six branches porte au centre l'effigie de Saint Joseph.

Trois classes : gr.-cr. ; comm. ; chev.

Devise : *Ubique similis.*

Ruban rouge, un large liséré blanc sur chaque bord.

44. — **Saint-Louis** (Ordre de) ou Ordre du Mérite de Saint-Louis.

Le duc de Parme, Charles III de Bourbon, a reconstitué, le 11 août 1849, sous le nom d'Ordre de Saint-Louis, celui du Mérite civil qui existait à Lucques depuis le 22 décembre 1836. Il le destina à récompenser les services distingués.

Cinq classes : gr.-cr. ; comm. ; chev. de 1re cl. ; chev. de 2e cl. ; décorés.

La grande croix confère la noblesse héréditaire et le titre de commandeur ; les chevaliers ont la noblesse personnelle.

Ruban bleu liséré de jaune.

45. — **Saint Ordre** (Le).

Etabli dans le royaume de Siam le 16 novembre 1773. Exclusivement réservé à la famille royale.

46. — **Saint-Sépulcre** (Ordre pontifical du), ou Ordre hospitalier et militaire du Saint-Sépulcre, ou Ordre religieux et militaire du Saint-Sépulcre.

Le plus ancien des Ordres de chevalerie. Quelques années après la mort de Jésus-Christ, Saint Jacques, premier évêque de Jérusalem, établit de pieux cénobites auxquels il confia la garde du Saint-Sépulcre. Plus tard, des chevaliers militaires leur furent adjoints et cette milice devint un Ordre ayant une organisation religieuse et militaire. Les membres prirent le titre de chevaliers hospitaliers militaires du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Le patriarche de Jérusalem était investi de la souveraineté de l'Ordre.

Le roi de France Louis VII, à son retour de Terre-Sainte, amena vingt chevaliers du Saint-Sépulcre et les établit à Saint-Samson-d'Orléans où ils formèrent une archiconfrérie qui subsista jusqu'en 1254. A cette époque, l'archiconfrérie fut transférée à Paris dans la Sainte-Chapelle. En 1789, elle était abolie avec tous les Ordres de chevalerie. Louis XVIII voulant établir en France l'Ordre du Saint-Sépulcre et autoriser le port de ses insignes, le confondit avec l'archiconfrérie que la Révolution venait d'abolir et renouvela cette institution le 19 août 1814. Le Père Gardien du Saint-Sépulcre protesta contre cette prétention le 10 août 1822, en prouvant la distinction qui existait entre l'Ordre militaire et l'archiconfrérie du même nom ; l'année suivante, l'archiconfrérie fut abolie.

En 1489, le pape Innocent VIII avait réuni l'Ordre du Saint-Sépulcre à celui de Malte ; mais cette réunion avait cessé d'exister à la mort du pontife. Pie IX, le 10 décembre 1847, a nommé à perpétuité le patriarche latin de

Jérusalem grand-maître de l'Ordre pontifical du Saint-Sépulcre. L'insigne est la croix potencée, anglée d'une croisette de même et surmontée de la couronne royale ; c'est la croix dite de Jérusalem.

Trois classes : gr.-cr. ; comm. ; chev.

Ruban noir.

47. — **Sainte-Catherine du Mont-Sinaï** (Ordre royal de) ou Ordre hospitalier et humanitaire de Sainte-Catherine du Mont-Sinaï.

Après le martyre de Sainte Catherine, qui eut lieu dans Alexandrie en 307, les anges, d'après la tradition, enlevèrent le corps de la vierge et l'ensevelirent sur le mont Sinaï.

Vers 1063, plusieurs princes chrétiens, ayant à leur tête Robert, sire de Lusignan, fondèrent sur le modèle du Saint-Sépulcre, un Ordre religieux et militaire qui prit le nom d'Ordre de Sainte-Catherine du Mont-Sinaï, dans le dessein de veiller à la garde du tombeau de l'illustre martyre, d'assister et de défendre les pèlerins qui venaient vénérer ses reliques insignes. Les chevaliers suivaient la règle de Saint Bazile. Les dignitaires portaient sur le manteau blanc, par dessus la croix d'or de Jérusalem, du côté gauche, une roue percée à six raies de gueule, clouée d'argent.

Après la conquête de l'empire d'Orient par les Turcs, l'Ordre, conservé pendant quelque temps au couvent du Sinaï, avait fini par s'éteindre. Il a été réinstitué à Paris, sur de nouvelles bases, le 1er mai 1891, par le descendant légitime des rois de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, S. A. R. Guy de Lusignan, qui a repris la maîtrise de ses ancêtres.

*

L'Ordre, étranger à la politique, est destiné à récompenser les actions philanthropiques et les mérites personnels.

L'insigne est une croix à huit pointes, émaillée de blanc, cantonnée de quatre croisettes de Jérusalem en or. Sur la croix est appliquée une roue à dents, en émail rouge, traversée par une épée ensanglantée. Au centre de la roue est apposé l'écusson des Lusignans. La croix est surmontée de la couronne royale.

Devise : *Pour bailler sa foi.*

Cinq classes : gr.-cr. ; gr.-off. ; comm. ; off. ; chev. (1).

Ruban rouge, avec double liséré noir et bleu, sur chaque bord.

48. — **Sapèque d'or** (Décoration du).

Instituée dans l'empire d'Annam, très estimée à la cour de Hué ; modifiée à l'instar des Ordres européens.

Avant de clore la liste des Ordres qui sont conférés, nous ajoutons les deux suivants :

L'Ordre du Temple, qui fut autrefois célèbre et qui s'est rallié en ces derniers temps aux sociétés secrètes ;

L'Ordre de la Trinidad, au seul titre de renseignement curieux.

---

(1) Anciennement, les dames admises dans l'Ordre, se divisaient en trois classes : grandes-chanoinesses (gr.-cr.), chanoinesses (com.), diaconesses (offic.).

49. — **Temple** (Ordre du).

Fondé à Jérusalem, l'an 1119, par onze gentilshommes parmi lesquels se trouvaient Hugues de Paganis et Geoffroy de Saint-Aumier. Ils avaient obtenu du patriarche Gaumond la permission de fonder un établissement de chevaliers hospitaliers pour garder le temple de Salomon ; le roi Baudouin II leur avait donné une maison dans l'enclos même du temple. Ces chevaliers constituèrent un Ordre religieux et militaire qui prit le nom d'Ordre du Temple. Ses membres se divisaient en commandeurs, frères servants d'armes et serviteurs domestiques. Cette institution, établie sous la règle de Saint Augustin, fut approuvée en 1228 par Saint Bernard et confirmée par le pape Innocent III.

Les Templiers, fiers de la bienveillance des rois de Jérusalem, acquirent une grande puissance et d'immenses trésors qu'ils employèrent à la défense de la religion chrétienne, soit en Terre Sainte, soit dans plusieurs royaumes, où ils fondèrént des commanderies, notamment en Espagne où ils combattirent les Maures.

Plusieurs des souverains qui avaient attiré ces chevaliers, furent jaloux de l'accroissement et de la splendeur de leur Ordre ; dès lors ils s'occupèrent de trouver des moyens de confisquer à leur profit les richesses des Templiers. Le roi de France, Philippe-le-Bel, donna l'exemple de cette persécution en faisant arrêter, le 5 octobre 1307, tous les membres de l'Ordre qu'on accusait d'impiété, d'hérésie et de toutes sortes de désordres. Un grand nombre de chevaliers et le grand-maître Jacques de Molay, convaincus de crimes, furent condamnés par les tribunaux et livrés aux flammes. Dans les autres États, on

arrêta les Templiers, on les jeta en prison, et partout on confisqua leurs biens. Ceux d'entre eux qui purent échapper aux poursuites, se cachèrent et se réfugièrent en diverses contrées. Le concile général de Vienne, assemblé le 16 octobre 1310, condamna l'Ordre des Templiers ; une bulle du 22 mai 1312 prononça son extinction et la confiscation de tout ce qui appartenait aux chevaliers.

Mais un grand nombre de ces derniers avaient pu se sauver ; le grand-maître, prévoyant les évènements qui allaient survenir, avait eu le temps, avant son arrestation, de désigner son successeur. Celui-ci, Jean-Marc de Larmeny, peu de temps après le supplice des chevaliers, s'occupa de réunir les débris de l'Ordre épars en divers pays, et le reconstitua le 13 février 1324, en lui donnant une charte nouvelle qui s'est perpétuée jusqu'en ces derniers temps.

En 1811, le grand-maître Fabri Palaprat fut décrété d'accusation. La date de 1841 est ensuite la dernière trace de l'existence de l'Ordre en France. Mais en 1863 on comptait encore des Templiers en Belgique et en Espagne ; ils ne portaient aucun insigne.

L'Ordre, aujourd'hui, s'est rallié aux sociétés secrètes.

50. — **Trinidad** (Ordre de la).

Un nouveau royaume minuscule ayant été formé en 1893 dans l'île de la Trinidad, aux Antilles, par le baron Harden-Hickey, ancien directeur du journal satirique le *Triboulet*, à Paris, qui vient de prendre le nom de James Ier et s'est proclamé dictateur militaire, un Ordre de chevalerie y a été institué en 1894 pour récompenser les futurs mérites de la néo-principauté.

Les insignes de l'Ordre sont : une croix émaillée de rouge à la bordure dorée, ayant au centre la couronne princière sur champ d'azur, entouré d'un filet d'or, et, au revers, un T gothique. La croix est suspendue à la couronne princière en or.

Ruban mi-partie jaune et rouge.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

NÉCROLOGIE

Par le Capitaine V. DUVIARD, Secrétaire perpétuel.

Mgr le cardinal Charles-Philippe Place est né à Paris le 14 février 1814. Il est mort à Rennes le 5 mars 1893.

Membre d'honneur de la Société de Statistique comme Évêque de Marseille, il voulut bien se faire inscrire au tableau de ses membres honoraires quand il fut nommé à l'archevêché de Rennes.

Mgr Place fit ses études au collège Henri IV ; suivit le cours de droit, fut reçu docteur et se fit inscrire au tableau des avocats de la Cour de Paris.

Bientôt il renonce à la carrière du barreau et, pendant sept ans, on le voit professer l'histoire dans la maison d'éducation de M. l'abbé Poiloup, en compagnie de M. l'abbé Cruice, qui y professait la rhétorique.

En 1847, il étudie la théologie à Rome, et, après les évènements de novembre 1848, fait le voyage de Gaëte où il est reçu par le pape Pie IX. Il y rencontra M. de Corcelles, Ministre plénipotentiaire de la République Française, qui se l'adjoignit comme Secrétaire d'ambassade.

Il abandonne la diplomatie et, le 30 mars 1850, il reçoit la prêtrise dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran.

M. l'abbé Place est immédiatement nommé vicaire général à Orléans par Mgr Dupauloup.

A Paris, en 1856, il est aumônier des religieuses Augustines de la Congrégation de Notre-Dame. En 1861, il est Supérieur du Petit-Séminaire de Notre-Dame-des-

Champs ; en 1863, il est auditeur de Rote à Rome, et en 1866, un décret impérial le désigne pour le siège épiscopal de Marseille. Préconisé dans le Consistoire du 22 juin 1866, le nouvel Évêque fit son entrée solennelle le dimanche 30 septembre de la même année.

Il dirigea le diocèse jusqu'en septembre 1878 ; mais dès le 13 juin précédent, il avait été nommé, par le Gouvernement de la République, à l'archevêché de Rennes.

Il fut préconisé en cette qualité dans le Consistoire du 15 juillet suivant.

Il fut Cardinal en 1886, et mourut à Rennes, à l'âge de 79 ans et 18 jours

M. Adrien Sicard, docteur en médecine, est né à Marseille en 1816 ; il y est mort le 10 novembre 1892.

Il fit ses études au Lycée de Marseille et étudia la médecine aux Facultés de Montpellier et de Paris.

Admis comme membre actif de la Société de Statistique le 21 mars 1867, il fut élu Secrétaire perpétuel en 1877 et remplit ces fonctions jusqu'à sa mort.

L'œuvre écrite de M. le docteur A. Sicard est considérable. Citons notamment ses *Mémoires sur l'application du coton en chirurgie* (1838), et sur les *Préparations d'argent* (1839), ses livres sur l'*Éducation physique et morale des enfants* (1840), sur un *Nouveau mode de pansement des plaies et blessures* (1841), sur l'*Allaitement artificiel des enfants en bas âge* et sur des *Considérations d'hygiène publique* (1846), sa *Monographie du Sorgho* (1856), ses *Recherches sur les substances qui pourraient servir de succédanées ou d'adjuvant au blé* (1861), son

Guide pratique de la culture du coton (1866), son étude sur l'*Introduction de l'Eucalyptus globulus dans les Bouches-du-Rhône et les produits chimiques et industriels qu'on peut obtenir de ses feuilles* (1868), ses *Études pratiques sur la revivification des madrépores et des éponges* (1871), son *Étude sur la nourriture des poissons de mer* (1877), son livre *Le secret de la santé* (1880), etc., etc. Environ 30 à 35 volumes in-8° et in-12 et une grande quantité de notices, de rapports, de discours présentés aux nombreuses Sociétés savantes dont il faisait partie.

M. le docteur Sicard était Officier de l'Instruction publique et membre de divers Ordres étrangers. Ses ouvrages lui avaient mérité plusieurs médailles d'or et d'argent.

M. le chanoine François Tenougi est né à Marseille en 1816 ; il y est mort en 1894.

Il a fait ses études à Marseille, au Lycée ; y a reçu la prêtrise, fut professeur de rhétorique et de philosophie à son Petit-Séminaire ; devint plus tard aumônier de son Lycée et chanoine du Chapitre de sa cathédrale. Par pure modestie, il refusa la direction d'un diocèse important et celle d'une Université de droit canon en Angleterre.

Admis comme membre actif de la Société de Statistique le 5 mars 1874, il fut élu Président pour la première fois en 1877 et réélu bien souvent depuis.

Il venait d'être réélu pour la troisième fois, consécutivement, quand il est mort.

L'œuvre écrite de M. François Tenougi est des plus importantes. De 1841 à 1845, il publia des travaux très remarqués sur l'*Enseignement universitaire et la liberté d'enseignement*. En 1854, il écrivit l'*Esprit*

*d'erreur au XVIII*e *siècle* et des *Essais de géographie préhistorique.* En 1861, *La Souveraineté temporelle des papes* fit quelque bruit dans le monde catholique et ailleurs.

On doit à M. François Tenougi beaucoup d'œuvres théologiques, notamment une *Étude* très profonde sur *Dieu, l'homme et la religion.*

On lui doit aussi des travaux d'histoire et de science en grand nombre : une *Histoire des anciens peuples de l'Italie ;* une *Description de la presqu'ile Scandinave ;* des études remarquables sur les *Temps préhistoriques ;* sur un *Projet* de légende internationale pour les cartes archéologiques et préhistoriques ; sur la *Géographie préhistorique*, etc., etc., et un grand nombre de rapports et de discours présentés à la Société de Statistique dont il a été membre actif pendant vingt ans.

M. François Tenougi était un savant des plus distingués. Il était conférencier et prédicateur de grand talent.

Il n'était décoré d'aucun ordre.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XLIII[e] VOLUME.

ERRATA

Pages.

267 Tome XLIIe, procès-verbal de la séance publique annuelle, *page* 115, lisez : 175.

104 seizième ligne : Ton vaste intérieur où *respire*..... lisez : *ou règne.*

65 cinquième ligne : 1892, lisez : 1893.

141 cinquième ligne : 1894, lisez : 1895.

114 douzième ligne : *discendi*, lisez : *dicendi*.


ACADÉMIE
DES
SCIENCES, ARTS,
BELLES-LETTRES
& d'AGRICULTURE
DE
MACON

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Annales des Sciences et de l'Industrie du Midi de la France
publiées par la Société de Statistique de Marseille.
Tome Ier ; janvier 1832 — Tome II ; Mai 1832. — Tome III ; Octobre 1832.

RAPPORT sur un projet de statistique permanente fait au nom d'une Commission, par M. Gendarme de Bévotte, suivi de l'arrêté préfectoral établissant une Commission par commune, 1850.

Répertoire des Travaux de la Société de Statistique de Marseille.

(M. P.-M. Roux, secrétaire perp.)

1re série	Tome Ier	— 1837
»	Tome II	— 1838
»	Tome III	— 1839
»	Tome IV	— 1840
	Tome V	— 1841
série	Tome VI	— 1842
»	Tome VII	— 1843
»	Tome VIII	— 1845
»	Tome IX	— 1846
»	Tome X	— 1846
3e série	Tome XI	— 1847
	Tome XII	— 1848
	Tome XIII	— 1849
	Tome XIV	— 1851
»	Tome XV	— 1852
série	Tome XVI	— 1853
»	Tome XVII	— 1854
»	Tome XVIII	— 1855
»	Tome XIX	— 1856
»	Tome XX	— 1857
5e série	Tome XXI	— 1858
»	Tome XXII	— 1859
5e série	Tome XXIII	— 1859
»	Tome XXIV	— 1861
»	Tome XXV	— 1862
6e série	Tome XXVI	— 1863
»	Tome XXVII	— 1864
»	Tome XXVIII	— 1866
(M. S.-E. Maurin, secrét. gén.)		
»	Tome XXIX	— 1866
»	Tome XXX	— 1867
7e série	Tome XXXI	— 1870
»	Tome XXXII	— 1871
(M. Alfred Saurel, v.-secrét).		
»	Tome XXXIII	— 1872
»	Tome XXXIV	— 1872
»	Tome XXXV	— 1873
(M. le Dr A. Sicard, secrét. perp.)		
8e série	Tome XXXVI	— 1877
»	Tome XXXVII	— 1878
»	Tome XXXVIII	— 1879
»	Tome XXXIX	— 1880
»	Tome XL	— 1881
»	Tome XLI	— 1889
»	Tome XLII	— 1890
(M. le Capne V. Duviard, secr. perp.)		
9e série	Tome XLIII	— 1892

Compte-Rendu des Travaux de la Société de Statistique de Marseille :

Pendant l'année 1827, par M. Augustin Fabre, secrétaire 1828
» 1828 » » » 1829
Pendant les années 1829 et 1830, par M. P.-M. Roux, secrétaire perp. 1831
» 1831 et 1832 » » ... 1833
Pendant l'année 1833 » ... 1834
Pendant les années 1834, 1835 et 1836 » ... 1838
» 1837 et 1838 » (nouvelle édit.) ... 1852
» 1839 et 1840 » ... 1841
» 1841, 1842, 1843 et 1844 » .. 1845
» 1845 et 1846 » ... 1847
» 1847, 1848 et 1849 » .. 1850
» 1850 et 1851 » .. 1852
» 1852 et 1853 » ... 1854
» 1854, 1855 et 1er sem. 1856 » ... 1857
Pendant le 2e sem. 1856 et les ann. 1857 et 1858 » ... 1859
Pendant les années 1859, 1860 et 1861 » ... 1861
» 1869, 1870, 1871 et 1872 » ... 1873
» 1873. 1874, 1875, 1876 et 1877, par le Dr Sicard ... 1878
Pendant les années 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883. » .. 1884
Pendant les années 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, etc. » ... 1888
Pendant l'année 1892, 1893, 1894, par le Capitaine Duviard 1894